
SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

Hume, David

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1688
JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE GEORGES III

PAR SMOLLETT ET ADOLPHUS.

TRADUCTION DE L'ANGLOIS,

Revue par M. CAMPENON, de l'Académie françoise,

Pour servir de complément à l'*Histoire d'Angleterre* de HUME.

TOME DIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXXI.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

GEORGES III.

LIVRE XXXV.

État de l'esprit public. — Division de sentiments parmi les membres de l'opposition. — Système de lord Chatham. — Sa promotion au ministère regardée comme probable. — Indignation publique contre la France. — Préparatifs contre une invasion. — Keppel est nommé au commandement de la grande flotte. — Il s'empare de deux frégates. — Il rentre dans le port. — Il reçoit des renforts. — Il livre un combat à la flotte françoise commandée par d'Orvilliers. — Discussions dans le public. — Palliser publie une justification. — Assemblée du parlement. — Débat sur les dernières opérations navales. — Altercations entre Keppel et Palliser. — Keppel est traduit devant une cour martiale. — Il est acquitté. — Réjouissances et excès de la populace. — Les deux chambres votent des remerciements à l'amiral. — Palliser cesse de siéger au parlement et résigne ses places. — Il est jugé par une cour martiale. — Il est acquitté, mais après avoir été censuré. — Mécontentement de Keppel. — Il résigne le commandement de la grande flotte. — Motion de Fox contre lord Sandwich. — Motion du comte de Bristol pour le renvoi

de ce même lord. — Motions relatives à la marine et à l'hôpital de Greenwich. — Démission de plusieurs officiers de marine. — Insubordination sur la flotte. — Débats sur le manifeste des commissaires d'Amérique. — Motion de Burgoyne pour une communication de pièces. — Elle est accueillie. — Motion semblable de sir Guillaume Howe. — Elle est aussi accueillie. — Formation d'un comité. — Interrogatoire de témoins. — Burgoyne fait comparoître ses témoins. — Contre-interrogatoire sur sir Guillaume Howe. — Dissolution du comité. — Discussion sur les affaires d'Irlande. — On accorde aux Irlandois un soulagement partiel. — Leur mécontentement. — Ils prennent la résolution de n'employer aucun objet importé d'Angleterre. — Ils forment des associations. — Motion du marquis de Rockingham. — Soulagement accordé aux protestants non-conformistes. — Rupture avec l'Espagne. — Message du roi. — Adresse. — Amendements proposés. — Bill pour la milice. — Il est amendé par les lords. — Il passe ainsi amendé. — Bill pour annuler les priviléges des matelots. — Fin de la session. — Origine et progrès des différents avec l'Espagne. — Départ de l'ambassadeur espagnol. — Manifeste. — Lettres de marque. — Manifeste de la France. — Gibbon répond à ce manifeste. — Observations sur la conduite de l'Espagne. — On commence le siége de Gibraltar. — La France fait sur Jersey une tentative qui ne réussit point. — Sa flotte se joint à celle des Espagnols. — Les flottes combinées insultent les côtes de l'Angleterre.

1778-79. État de l'esprit public. LA paix avec l'Amérique commençoit à devenir en Angleterre l'objet d'un desir universel; mais l'on étoit bien loin de s'accorder sur les moyens d'y parvenir, et sur les conditions qui pourroient en être la base. Quoique le plan des ministres fût sage et raisonnable, il étoit difficile qu'il réussît; ils proposoient des concessions qu'on

se seroit empressé d'accueillir s'ils les avoient offertes plus tôt; mais comme les colonies, après s'être déclarées indépendantes, trouvoient des défenseurs de leur cause aussi ardents que jamais, on ne pouvoit espérer que le congrès négligeât d'employer des arguments et d'adopter des résolutions qu'on défendoit avec tant d'acharnement dans la capitale et dans le sénat même de la mère-patrie. Les membres de l'opposition, divisés d'ailleurs de sentiments, avoient beau se réunir pour décrier les mesures du gouvernement et contrarier l'administration, ils étoient incapables de suivre un système de conduite d'où pût résulter aucun projet exécutable. Un parti actif et bruyant, mais peu nombreux et peu populaire, desiroit qu'on accédât aux demandes les plus étendues de l'Amérique, et même que l'on sollicitât humblement, pour ne pas dire avec une sorte de bassesse, l'alliance d'un état qui, depuis si peu de temps, s'étoit soustrait à la dépendance du royaume. Un autre parti adoptoit les idées de lord Chatham, et s'opposoit avec vigueur à toute prétention d'indépendance, comme fatale à la prospérité britannique; l'éloquence que ce noble lord avoit fait éclater quelquefois pour obtenir des succès de parti, et accréditer des plans exagérés, avoit causé une illusion générale, dont le ministère lui-même n'étoit pas exempt tout-à-fait. Cependant, si l'honneur de l'Angleterre étoit engagé dans sa querelle avec les provinces d'Amérique, sa prospérité étoit, dans le fait, moins compromise que le public n'étoit porté à le croire; et le comte de Chatham, qui sur ce point s'étoit abusé comme les autres, fit peut-être le sacrifice de sa vie à ses sentiments patriotiques. Probablement on avoit eu le dessein de s'appuyer de son crédit, en le plaçant

Division de sentiments parmi les membres de l'opposition.

Le système de lord Chatham a des partisans.



à la tête d'une administration, pour diriger les affaires de la guerre, et donner de l'efficacité aux moyens de conciliation. Une pareille opinion, établie sur quelques passages de son dernier discours au parlement, avoit été vivement soutenue (1); et cette mesure, si elle avoit pu s'exécuter, auroit été d'une bien haute importance pour réconcilier la majorité des citoyens avec la marche du gouvernement. Le bruit de sa prochaine promotion au ministère produisit, à la cour des puissances étrangères, la sensation la plus vive, et l'on crut que cette circonstance suffiroit pour rendre à la nation britannique toute la vigueur de ses conseils et toute la gloire de ses armes. Cependant, par aucun des moyens compatibles avec le plan de lord Chatham, l'Amérique n'auroit, de son plein gré, reconnu la suprématie de l'Angleterre, et il auroit fallu l'y forcer par des victoires qui l'auroient mise hors d'état de résister (2).

Sa promotion au ministère est regardée comme probable.

Le public regardoit cependant avec la plus juste indignation l'intervention perfide de la France. La possibilité de conclure un traité de commerce où l'on obtiendroit la préférence, et l'envie de mettre un terme aux dépenses et d'arrêter l'effusion du sang humain, auroient pu faire naître, sur-tout depuis la prise de l'armée de Burgoyne, un desir plus universel de reconnoître l'indépendance américaine; mais l'on n'envisageoit qu'avec horreur l'idée de faire la moindre concession à

Indignation contre la France.

(1) *Voyez* Lords debates, 8th april 1778.

(2) Je puis rapporter à ce sujet l'opinion de Thomas Paine: « La « mort, dit-il, a conservé à ce grand politique cette renommée qu'il « eût perdue s'il eût vécu plus long-temps. Ses plans et ses opinions, « dans la dernière partie de sa vie, auroient entraîné des suites aussi « funestes, et auroient été aussi repoussés des Américains que ceux « même de lord North. » Letter to the abbé Raynal, p. 64.

l'intervention d'une puissance ennemie invétérée du royaume, ou à ses menaces d'invasion; et quoique de pareilles menaces de la France fussent loin de pouvoir être exécutées, on y répondit par de vigoureux préparatifs; on enrôla la milice, on forma des camps, et le bruit des armes retentit de tous côtés en Angleterre.

Préparatifs contre une invasion.

L'amirauté prit toutes les mesures qu'exigeoit la difficulté des circonstances: à peine on commença à redouter une rupture de la France (1), que le premier lord de l'amirauté eut recours à l'amiral Keppel; cet officier étoit reconnu pour être l'ennemi du ministère; mais sa grande réputation, l'amour qu'avoient pour lui les matelots, l'expérience qu'il avoit acquise pendant quarante années de service, le faisoient regarder comme l'homme le plus capable de commander la grande flotte britannique. Sa nomination fut mentionnée fréquemment par les deux partis du parlement dans les termes les plus honorables, et quand les projets hostiles de la France furent devenus manifestes, on lui confia la défense du royaume avec d'amples pouvoirs discrétionnaires. Cette confiance sans borne fit d'autant plus d'honneur aux ministres, que Keppel déclara au roi qu'il n'avoit avec eux rien de commun, et elle en fit d'autant plus à lui-même, qu'il accepta le commandement sans faire aucune difficulté ou sans demander aucune grace, suivant avec obéissance les ordres de sa majesté, et se confiant aux bonnes intentions du monarque, et à sa gracieuse et bienveillante protection.

Keppel est nommé au commandement de la grande flotte.

Arrivé à Portsmouth avant que le message du roi relatif à la France eût été communiqué au parlement,

Mars. État de la flotte.

(1) En novembre 1776.

il n'y trouva que six vaisseaux de ligne en état de tenir la mer; leur nombre s'augmenta de quatre ou cinq durant son séjour dans cette ville; mais, sur ses représentations, la flotte fut portée en peu de temps à vingt vaisseaux de ligne, convenablement équipés (1).

13 juin. Keppel s'empare de deux frégates.

C'est avec un pareil armement que l'amiral Keppel appareilla de Sainte-Hélène; il découvrit bientôt en mer deux frégates françoises, *la Licorne* et *la Belle-Poule*, qui s'étoient avancées pour le reconnoître. Quoique la guerre ne fût pas encore déclarée, l'amiral, en vertu de ses pleins pouvoirs, commanda qu'on leur donnât la chasse et qu'on les amenât sous son bord. *La Licorne*, durant toute la nuit, fit voile de conserve avec la flotte; au point du jour elle chercha vainement à s'échapper, et ayant lâché toute sa bordée avec une décharge de mousqueterie sur le vaisseau de guerre *l'Américain*, elle amena son pavillon et fut prise. M. de la Clocheterie, commandant de *la Belle-Poule*, refusa de suivre l'amiral anglois et d'avoir aucune conférence avec lui, et ayant démâté *l'Aréthuse*, après un engagement fort vif, il poussa sa frégate dans une baie, au milieu des rochers, pour échapper à la poursuite de l'ennemi : des bateaux venus de la côte à son secours prirent son bâtiment à la remorque et le mirent hors de danger. Keppel, ayant appris par des papiers trouvés à bord de *la Licorne* et par d'autres avis, que trente-deux vaisseaux de ligne et trois fois autant de frégates mouilloient en ce moment au port de Brest, se retira sans plus attendre à Portsmouth. Cependant, comme il y avoit des raisons de croire que ces papiers n'avoient été écrits que dans la vue de le tromper, cet amiral n'échappa pas

27 juin. Il rentre dans le port.

(1) Jugement de Keppel, publié par Blanchard, p. 124.

au reproche d'avoir déshonoré la grande flotte par une retraite, sans avoir tenu un conseil de guerre.

En Angleterre on fut généralement indigné en apprenant que Keppel avoit abandonné les côtes de France dans la seule crainte d'une escadre plus nombreuse; les uns déclamèrent contre la négligence extrême des ministres (1); d'autres accusèrent l'amiral (2), et les papiers publics allèrent jusqu'à le menacer de la destinée de Byng (3). Sensation que produit son retour.

Dans cette conjoncture critique, l'amirauté mit dans ses mesures une vigueur proportionnée aux dangers qui menaçoient le royaume : lord Sandwich se rendit lui-même à Portsmouth, et renforça la grande flotte de quatre vaisseaux de haut bord; et Keppel, qui se remit alors en mer, fut bientôt rejoint par six autres. Ces bâtiments étoient pour la plupart dans le meilleur état et complétement équipés; et, quoiqu'ils n'eussent pas à leur suite un nombre proportionné de frégates, l'amiral n'hésita pas un instant à se mettre à la poursuite de l'ennemi, qui avoit déja quitté le port de Brest (4). 9 juillet. Keppel remet à la voile.

Il découvrit bientôt la flotte françoise, composée de trente-deux vaisseaux de ligne et d'un grand nombre de frégates, et commandée par le comte d'Orvilliers. Quatre jours entiers se passèrent à manœuvrer et à contrarier les dispositions de l'ennemi, qui vouloit éviter le combat; une violente raffale, suivie d'un temps nébuleux, mit enfin les deux flottes dans une situation qui rendoit un engagement inévitable. Les trois divi- 5 juillet. Du 23 au 27 juillet. Combat d'Ouessant.

(1) *Voyez* Remembrancer, vol. 6, p. 233.
(2) *Voyez* Gibbon's Posthumous works, vol. 1, p. 534.
(3) *Voyez* le Procès de l'amiral Keppel, publié par Blanchard.
(4) *Voyez* le Procès de l'amiral Keppel.

sions de la flotte angloise avoient pour commandants Keppel, sir Robert Harland et sir Hugues Palliser; et celles de la flotte françoise le comte d'Orvilliers, et les ducs de Chaffault et de Chartres. Le combat eut lieu à la hauteur d'Ouessant. Après diverses évolutions qui annonçoient l'intention de ne pas engager l'action trop avant, l'amiral françois commença la canonnade, pendant que la flotte britannique étoit encore trop éloignée pour en recevoir aucun dommage considérable; cependant, par suite de la position qu'il avoit prise, les vaisseaux anglois étoient forcés de passer devant lui pour se former en ligne, et d'essuyer tout le feu de son artillerie; ils avoient attendu d'être plus près pour opérer leur décharge; mais ils lui lâchèrent bientôt une bordée, qui fit le plus terrible ravage : de leur côté les François, dirigeant comme de coutume leurs batteries contre nos agrès, les divisions les plus exposées à leur feu furent horriblement maltraitées. Les deux flottes s'avancèrent l'une contre l'autre, faisant voile dans des directions opposées, et l'action se prolongea durant trois heures; après quoi les vaisseaux s'étant mutuellement dépassés, le feu cessa : l'amiral Keppel fit de vains efforts pour renouveler le combat; ayant fait virer de bord son vaisseau, quoique non sans difficulté, il s'aperçut que toute sa division ne pouvoit exécuter la même manœuvre; sir Robert Harland, dont la division avoit le moins souffert, vira sans peine de bord au premier signal qu'il reçut; mais sir Hugues Palliser ne put rejoindre le commandant en chef, ayant eu son vaisseau presque entièrement désemparé; le capitaine Windsor lui fut dépêché sur *le Fox* pour diriger sa jonction; mais Palliser, occupé à se réparer,

ne put exécuter cet ordre avant la nuit. L'ennemi profita de l'obscurité, et laissant trois frégates avec des fanaux pour tromper l'amiral anglois, fit voile pour les côtes de France; au point du jour il étoit déja presque hors de la vue: Keppel, jugeant inutile de le poursuivre, lui laissa atteindre tranquillement le port de Brest, et vint lui-même se radouber à Plymouth. Les Anglois perdirent dans cet engagement cent trente-trois hommes, et eurent trois cent soixante-treize blessés; et l'on porta à deux mille le nombre des morts ou des blessés du côté des François.

Retraite des François.

Keppel rentre dans le port.

Le radoubement des vaisseaux étant terminé, les deux flottes se remirent en mer; les François, suivant leur premier projet, firent un orgueilleux étalage de leur armement, évitant le combat et tenant leur flotte déployée au large. Pendant ce temps leurs bâtiments de commerce étoient la proie des croisières angloises, et les flottes de l'Angleterre revenoient des deux Indes sans être inquiétées.

Du 20 août au 31 oct. Les François évitent un nouvel engagement.

Les François firent le récit de cet engagement dans un style de forfanterie ridicule; ils proclamèrent leur victoire et témoignèrent leur étonnement de retrouver sitôt leurs vaisseaux au port de Brest, quand ils les croyoient occupés à poursuivre la flotte angloise à plusieurs lieues en mer. L'amiral Keppel, dans ses dépêches, loua la conduite de ses officiers, sur-tout celle de sir Robert Harland et de sir Hugues Palliser; pour s'excuser de n'avoir pas renouvelé l'attaque, il dit qu'une partie de sa flotte se trouvoit alors désemparée, et qu'il avoit été impossible à plusieurs vaisseaux de le suivre, quand il étoit revenu sur les derrières de l'ennemi. Suivant ses propres expressions, il avoit laissé

Manière dont la dernière action fut rapportée.



les François former leurs lignes sans s'y opposer, pensant qu'ils étoient bien résolus à se mesurer avec lui le lendemain.

Discussions.

Cette apologie d'un engagement qui avoit fixé toute l'attention de l'Europe, et dont le succès étoit resté incomplet, ne put satisfaire le public; l'esprit de parti se manifesta bientôt, et l'on attaqua le caractère des deux amiraux avec toute l'animosité ordinaire en de pareilles occasions. Keppel et Palliser comptoient à-peu-près le même temps de service; élèves et favoris de sir Charles Saunders, ils avoient eu part tous les deux à sa générosité, et il les avoit portés sur son testament; Palliser même avoit par son entremise conduit la négociation entre le ministre et Keppel. Rien, ni avant l'action ni immédiatement après, n'avoit indiqué qu'ils ressentissent l'un contre l'autre aucune haine cachée, et ils étoient retournés à leur poste paroissant de bonne intelligence; mais la différence de leurs opinions politiques, et quelques opérations durant le cours de la journée, donnèrent lieu de conjecturer que l'on avoit sacrifié le bien général du service. Il se forma dès-lors un parti extravagant, anti-libéral et déshonorant pour la marine angloise, qui provoqua la ruine d'un homme aussi grand dans son caractère et aussi habile dans sa profession qu'aucun autre marin de l'Angleterre.

Palliser publie une justification.

Quoique Keppel eût reçu de l'amirauté des félicitations publiques, et de la cour un accueil distingué, l'agitation générale ne se calma pas cependant. A la suite d'une attaque injurieuse d'un journal du matin, sir Hugues Palliser publia une défense; Keppel refusa de la déclarer conforme à la vérité, quoiqu'il en eût été sommé par une lettre; aussi fut-il soupçonné d'avoir

dicté ou du moins d'avoir revu la réplique à cette justification (1). Palliser accusa d'inconséquence son officier supérieur, pensant qu'après avoir loué sa conduite dans une dépêche publique, il ne pouvoit pas avec justice refuser de défendre son honneur contre des attaques calomnieuses. L'amiral considéra, de son côté, l'approbation officielle comme une simple affaire de forme, calculée pour prévenir dans le service les effets de la mésintelligence, et soumise aux interprétations de l'officier qui l'avoit donnée. Il remarqua aussi que cette approbation se rapportoit simplement au temps qu'avoit duré l'engagement, mais qu'elle n'expliquoit ni sa propre conduite ni celle du commandant, qui, en mettant obstacle à ce que l'on recommençât le combat, avoit trompé l'attente justement fondée de la nation. Ainsi, quand les intrigues de parti et la disposition du public à s'enquérir d'une si importante affaire rendoient inévitable une responsabilité immédiate, Keppel ne voulut pas justifier son vice-amiral, aimant mieux de cette manière l'inculper que de se mettre lui-même dans la position d'un coupable.

La contestation en étoit à ce point quand le parlement s'assembla. Le roi, dans son discours d'ouverture, s'étendit sur la difficulté des circonstances; il mentionna avec dignité, mais avec un juste ressentiment, la conduite que la France avoit tenue, son propre desir de conserver la paix, et les mesures vigoureuses qu'il avoit été contraint de prendre pour qu'on usât par-tout de représailles et qu'on protégeât le commerce. Il appela

25 nov. Assemblée du parlement. Discours du roi.

(1) *Voyez* ces lettres dans le Remembrancer, vol. 7, p. 86; Jugement de l'amiral Keppel, édition de Blanchard, p. 6 de l'appendix; et pour les faits, voyez les jugements des deux amiraux.

l'attention du parlement sur les préparatifs des autres puissances de l'Europe, et déplora la durée des troubles d'Amérique, que la sagesse et la modération des dernières offres conciliatoires n'avoient pu heureusement terminer.

Débat sur les dernières opérations navales.

Comme on débattoit un amendement proposé à l'adresse en réponse au discours de sa majesté, M. Fox éleva une vive discussion sur les affaires maritimes, attaqua le discours du roi, lui reprocha de n'être appuyé que sur des faits sans fondement et sur des assertions inexactes, et signala en même temps la situation honteuse et alarmante de la grande flotte britannique, quand l'amiral n'avoit d'abord sous son commandement que des forces inférieures de dix vaisseaux de ligne aux forces dont disposoit l'ennemi.

2 déc. Observations de Temple-Luttrel.

Le combat d'Ouessant devint l'objet de recherches plus immédiates, quand on s'occupa des dépenses présumées de la marine. M. Temple-Luttrel observa que les opérations de cette journée réclamoient une enquête solennelle, que cette enquête étoit vivement desirée par la nation, et que les deux amiraux Keppel et Palliser ne pouvoient plus servir l'état en même temps; ils se trouvoient actuellement dans la chambre, et c'étoit à eux, tant pour leur propre honneur que pour la tranquillité publique, à donner des informations à ce sujet.

De l'amiral Keppel.

L'amiral Keppel déclara que la gloire du pavillon britannique ne s'étoit point ternie entre ses mains; il n'avoit, disoit-il, le dessein d'accuser personne, et il étoit persuadé que Palliser avoit montré constamment ce qu'on exige avant tout dans un marin anglois, du courage. Il lut alors un papier où se trouvoient rapportées sa nomination au commandement et la nature de

sa situation; il espéroit qu'on ne le forceroit pas à répondre à des questions particulières qu'on lui pourroit adresser, tant sur l'action que sur quelques individus; mais, s'il en étoit régulièrement requis, il étoit prêt à donner de sa conduite la plus entière explication, soit dans la chambre, soit ailleurs. Il n'avoit rien omis pour amener les François à une action décisive; mais c'étoit une chose impossible tant que les deux flottes ne le desiroient pas également. Il témoigna sa surprise de ce qu'un officier sous ses ordres, qui n'avoit encore été l'objet d'aucune accusation formelle, l'avoit accusé publiquement lui-même par une lettre signée de son nom, et insérée dans un journal, et de ce que, par un moyen semblable, il avoit cherché à rendre son supérieur méprisable et odieux; il déclara en même temps que jamais il n'iroit en mer avec un officier dont la conduite étoit subversive de toute subordination.

Sir Hugues Palliser répliqua qu'il redoutoit tout aussi peu une enquête que son officier supérieur, et qu'au contraire il étoit dans ses intérêts de la desirer: il blâmoit la circonspection de l'amiral, et souhaitoit qu'il déclarât sans déguisement toute sa façon de penser, afin qu'il pût y répondre d'une manière satisfaisante. Pour la publication insérée dans le journal, si elle étoit fausse ou imprudente il devoit en être responsable; mais il se plaignoit de se voir calomnié sur d'autres points de sa conduite comme officier, pendant qu'on rendoit justice à son courage. Insinuer sans fondement qu'il avoit mis de la négligence à remplir ses devoirs étoit une offense plus injurieuse pour lui qu'une accusation directe, parcequ'il lui étoit plus difficile de la repousser; et ce n'étoit que malgré lui, et après avoir

De Palliser.

sommé vainement son commandant en chef de s'expliquer, qu'il avoit exposé les faits sur lesquels il vouloit être absous ou condamné. Sir Hugues Palliser nia enfin qu'il eût jamais refusé d'obéir aux signaux, et traita avec mépris toutes basses insinuations et l'indulgence apparente qu'on lui témoignoit : intérieurement convaincu de son innocence, il ne redoutoit, ajouta-t-il, ni les rapports, ni les assertions de personne, ni une enquête parlementaire, ni même un jugement public.

Réplique de Keppel.

L'amiral Keppel pensa que l'accusation intentée contre lui devant le public justifioit assez la résolution qu'il avoit prise de ne plus faire voile avec le vice-amiral. Il n'accusoit pas sir Hugues Palliser de désobéissance formelle à l'époque du combat, mais il assura que cet officier avoit différé, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir, à obéir aux signaux qui lui enjoignoient de suivre les mouvements de *la Victoire*.

Keppel traduit devant une cour martiale. 9 déc.

Palliser présenta aussitôt après à l'amirauté des charges contre l'amiral Keppel, et l'on établit en conséquence une cour martiale. La complaisance avec laquelle on accueillit sa demande éveilla l'attention du parlement, et il fut adressé au roi un mémoire énergique signé par douze amiraux (1).

Motion de Luttrel.

M. Temple Luttrel fit la motion d'une adresse pour qu'on mît en jugement Palliser, et cette motion n'eut d'autre effet que de renouveler les altercations entre les deux officiers. Palliser reprocha à son adversaire

(1) *Voyez* ce mémoire, Remembrancer, vol. 7, p. 288. Les pairs soussignés étoient lord Hawke, l'amiral Moore, le duc de Bolton, les amiraux Graves, Pigot et Harland; le comte de Bristol; les amiraux Young, Burton et Geary; lord Shuldham et l'amiral Gayton.

d'avoir agi d'une manière inconvenante, et motiva l'accusation qu'il avoit portée contre lui sur la nécessité où il s'étoit trouvé de venger son honneur calomnié; il exprima en même temps ses regrets de voir rompue l'ancienne amitié qui l'avoit uni si long-temps à Keppel. Celui-ci répliqua avec aigreur; il assura que le vice-amiral s'étoit rendu coupable de désobéissance, et rendit graces à la Providence de ce qu'au moment de comparoître devant une cour martiale, il n'étoit pas l'accusateur, mais l'accusé. Il jouissoit alors au plus haut degré de la faveur populaire; et toutes les phrases de son discours reçurent les applaudissements les plus vifs, pendant qu'on censuroit Palliser et qu'on lui faisoit le reproche de conspirer, avec d'autres membres du gouvernement, la ruine de son officier supérieur. L'opposition déploya dans cette affaire toute la violence et toute l'animosité de l'esprit de parti, et tout fut tenté pour influencer encore davantage en faveur de Keppel les sentiments de la multitude : rarement ceux à qui l'on fut redevable des plus importants succès reçurent de plus éclatants hommages : on le considéra comme un homme sacrifié à l'impéritie du ministère. Par égard pour sa santé, on passa un bill qui autorisoit la cour martiale à siéger sur le rivage de la mer, et le *warrant* pour sa mise en jugement étoit conçu en des termes de bienveillance et de respect (1).

Jugement de Keppel. Du 7 janv. au 11 fév.

Cinq charges furent élevées contre lui : leur résumé général étoit que, par sa négligence et par de fausses mesures, il avoit perdu l'occasion de rendre à son pays un service éminent, et qu'il avoit, par sa retraite,

(1) *Voyez* Parliamentary Register, vol. 11, p. 208.

déshonoré la marine britannique. Après avoir siégé assidument pendant trente-deux jours, la cour martiale, par un *verdict* unanime, l'acquitta pleinement et de la manière la plus honorable pour lui; elle déclara que, loin de mériter le reproche d'avoir déshonoré la flotte qu'il commandoit, il s'étoit comporté en officier habile, judicieux et vaillant. Quand on eut appris la nouvelle de son élargissement, les cités de Londres et de Westminster furent illuminées consécutivement pendant deux nuits. La populace, qui en avoit donné l'injonction, fit éclater par des actes de violence le ressentiment dont elle étoit animée contre ceux qu'elle soupçonnoit d'être les persécuteurs de Keppel; elle força la maison de Palliser, en mit tous les meubles en pièces, et le brûla lui-même en effigie; elle insulta aussi les demeures de lord North et de lord Georges Germaine, enfonça les portes et les fenêtres du palais de l'amirauté, et alla ensuite se livrer aux mêmes excès chez le capitaine Hood et chez lord Mulgrave, dont le témoignage avoit inspiré des craintes aux partisans de Keppel. La cité ne se borna pas à illuminer le palais du lord-maire et *le Monument* (la colonne), elle vota des actions de grace à l'amiral et lui fit remettre le droit de bourgeoisie dans une boîte de cœur de chêne.

Il est acquitté.

Réjouissances et excès de de la populace. 11 et 12 fév.

Les deux chambres du parlement lui votèrent aussi des remerciements publics pour la conduite qui avoit occasioné son jugement; une seule voix dans la chambre des communes s'éleva contre cette démarche (1); mais dans la chambre des lords les suffrages furent unanimes.

12 et 16 fév. Les deux chambres votent des remercîements à Keppel.

(1) Cet opposant étoit M. Strut. (Stedman, vol 2, p. 18.)

L'acquittement de Keppel sembloit avoir imprimé une tache infamante à la réputation de Palliser; il demanda donc à comparoître devant une cour martiale, et résigna avec magnanimité sa place au conseil de l'amirauté, son grade de colonel de marine et le gouvernement du fort de Scarborough; il cessa même de siéger au parlement, et ne retint de toutes ses dignités que le brevet de vice-amiral. Ce sacrifice volontaire prévint une motion par laquelle M. Fox se proposoit de demander sa destitution.

Palliser cesse de siéger au parlement et résigne ses places. 19 fév.

Malgré les exhortations de l'amirauté, Keppel avoit refusé de porter aucune accusation contre Palliser (1); aussi le *warrant* qui mettoit celui-ci en jugement n'étoit fondé que sur l'allégation générale des faits mis à découvert par les dernières procédures. Keppel fut cependant le principal témoin dans cette affaire. Après avoir siégé vingt-un jours, la cour martiale déclara la conduite de Palliser, à plusieurs égards, exemplaire et méritoire; elle lui reprocha pourtant de n'avoir pas donné avis à son commandant en chef du mauvais état de son vaisseau, ce qu'il auroit pu faire par *le Fox*, lorsque ce bâtiment vint à sa rencontre, ou par quelque autre moyen; malgré cette omission, elle ne pensoit pas qu'on pût trouver sa conduite répréhensible par quelque autre endroit, et en conséquence elle l'acquittoit.

Du 12 avril au 5 mai. Il est jugé par une cour martiale.

Il est acquitté, mais après avoir été censuré.

Tel fut le résultat d'une querelle jugée avec tant de prévention: ceux qui, dans leur enthousiasme pour Keppel, avoient cru que sa popularité reposoit sur des bases aussi fermes que la haine contre ses adversaires

Le public cesse de s'intéresser à Keppel.

(1) *Voyez* des Lettres à ce sujet. Parliamentary Register, vol. 11, p. 239.

étoit grande, furent bien désabusés: en réfléchissant sur toutes les circonstances, le public inféra de la déclaration des deux parties, « qu'un jour glorieux avoit été perdu pour l'Angleterre, » et bientôt il commença à s'apercevoir que, dans le cas même où les torts imputés à Palliser auroient été réels, ils n'auroient pas suffi pour empêcher seuls les conséquences heureuses qu'on étoit en droit d'espérer.

Keppel est mécontenté.

L'amiral ne tarda pas à se plaindre de la manière dont on l'engageoit à reprendre le commandement de la flotte; en même temps il fut dégoûté par l'accueil qu'il reçut à la cour et par diverses autres circonstances, et il résigna le commandement.

Il résigne le commandement de la grande flotte.

Malgré son mérite éminent et l'importance de ses services passés, la voix publique ne s'éleva jamais pour qu'on le rétablît dans son emploi, et plusieurs motions inconsidérées, qu'on fit au parlement au sujet des deux amiraux, ne furent suivies d'aucun résultat important: bientôt le peuple ne pensa plus du tout à Keppel, et sa défaveur fut complète.

Différentes motions de Fox contre lord Sandwich.

Pendant le cours de ces débats on attaqua par différentes motions, dans les deux chambres du parlement, la conduite de l'amirauté, et sur-tout celle de son premier lord: ces attaques dans la chambre des communes furent dirigées par M. Fox.

23 fév.

Dans la vue d'obtenir une déclaration de l'état de l'armement qui avoit mis à la voile sous les ordres de Keppel, il demanda par une motion que l'on communiquât au parlement une copie de toutes les lettres que le gouvernement avoit reçues, et qui renfermoient des avis relatifs aux forces de la flotte que commandoit d'Orvilliers; mais sa proposition fut rejetée sur le prétexte ordinaire qu'il seroit dange-

reux de mettre à découvert tous les moyens d'information (1).

On communiqua cependant au parlement les pièces qu'on avoit saisies à bord de *la Pallas* et de *la Licorne*, et M. Fox appuya sur ces pièces une motion où il avançoit que l'on avoit compromis la sûreté du royaume sans que l'on pût espérer aucun avantage proportionné, lorsqu'au mois de juin dernier on avoit envoyé l'amiral Keppel en station sur les côtes de France avec une escadre de vingt vaisseaux de ligne et de quatre frégates, pendant qu'une flotte françoise de trente-deux bâtiments de haut-bord et d'un grand nombre de frégates, mouilloit à Brest, et étoit toute prête à mettre en mer. Il annonça en même temps que son intention étoit de faire suivre cette motion par une autre, où il demanderoit le renvoi du premier lord de l'amirauté, et il donna à entendre que les faits qu'il avoit établis suffisoient pour ordonner la mise en accusation de ce ministre. 3 mars.

Les papiers que l'on avoit saisis, et suivant lesquels le gouvernement françois avoit donné des ordres pour qu'on se tînt prêt à recevoir une flotte de vingt-sept vaisseaux de ligne, et annoncé que cet armement seroit bientôt suivi de cinq autres grands bâtiments, ces papiers, dis-je, ayant été lus devant la chambre, on fit la lecture des faits établis dans la défense de Keppel, et relatifs à la manière dont cet officier avoit été pourvu de son emploi, et à l'état dans lequel il avoit trouvé la grande flotte.

(1) A la majorité de 134 voix contre 97.

L'amiral Keppel fut requis ensuite de faire lui-même des déclarations à ce sujet. Il commença par observer en peu de mots combien sa position étoit délicate; il avoua la vérité des faits que l'on avoit établis dans sa défense relativement à l'état de la flotte lorsqu'il s'étoit rendu à Portsmouth au mois de mars; mais il déclara aussi que les mesures subséquentes du conseil de l'amirauté méritoient la plus haute approbation. Au reste, il ne s'étoit jamais trouvé si malheureux que lorsque les informations de *la Pallas* et de *la Licorne* l'avoient contraint, pour la première fois, de tourner le dos à l'ennemi.

Lord North et lord Mulgrave défendirent la conduite du gouvernement : les documents trouvés à bord des frégates étant, disoient-ils, incomplets, détachés et sans date, loin de prouver que les vaisseaux dont ils faisoient mention existassent, auroient plutôt dû faire penser le contraire; ainsi le témoignage de Keppel ne pouvoit être d'aucun poids, n'ayant pour fondement qu'une information tirée de pièces vagues et trompeuses : ce que disoit cet officier de l'état de la flotte dans le courant du mois de mars étoit étranger à la question, puisque dans la motion on ne remontoit pas au-delà du mois de juin, et que des documents officiels prouvoient qu'au mois de juillet quarante-huit ou quarante-neuf vaisseaux de ligne se trouvoient tout prêts à servir. Lorsque l'amiral, ajoutoient les ministres, mit à la voile avec vingt bâtiments, d'Orvilliers n'osa pas venir à sa rencontre, et se tint au contraire dans le port de Brest jusqu'au huit du mois de juillet; ainsi la flotte britannique, malgré sa prompte retraite, protégea les flottes marchandes qui rentroient dans les ports du royaume. Cette

retraite devoit être néanmoins censurée, puisqu'elle n'avoit eu lieu que sur de fausses informations, et qu'avant de l'effectuer l'amiral n'avoit pas pris l'avis d'un conseil d'officiers.

L'amiral repartit à son tour, et donna l'explication de sa conduite. L'engagement du 27 juillet étoit une preuve de la vérité des documents trouvés à bord des frégates, puisqu'il avoit eu à combattre des vaisseaux armés et équipés comme le relatoient ces documents. Il est vrai qu'il n'avoit pas assemblé un conseil; mais il avoit individuellement consulté un grand nombre de ses officiers, et tous avoient pensé comme lui, qu'il falloit rentrer dans le port; et s'il n'avoit pas demandé également son avis à lord Mulgrave, qui étoit capitaine sur sa flotte, c'étoit parceque les jeunes gens, dans leur empressement d'en venir aux mains, négligent ordinairement toutes les considérations de la prudence. La motion fut rejetée (1). 1779.

M. Fox présenta une seconde motion, qui fut encore rejetée. Il proposa de déclarer « que la flotte, à l'ouverture des hostilités contre la France, loin de répondre aux espérances que le parlement et la nation avoient été en droit de concevoir, d'après les magnifiques promesses du ministère, l'accroissement de la dette, et les subsides immenses qu'on avoit votés, se trouvoit hors d'état de suffire aux pressants besoins des circonstances; » et pour appuyer cette motion, il passa en revue la conduite et les déclarations des ministres, et en conclut qu'ils avoient fait preuve d'ignorance ou de perfidie. « S'ils sont ignorants, devons-nous, ajouta-t-il,

(1) 204 voix contre 170.

leur confier nos intérêts les plus chers? s'ils sont perfides, ne faudroit-il pas être insensé pour les croire? Ainsi la fortune, et non la prévoyance des ministres, a préservé notre pays de sa ruine. »

Lord Mulgrave compara l'état de la flotte, à quelques époques antérieures, avec son état actuel; il nia que la fortune eût accordé à l'Angleterre aucune faveur particulière; mais la France avoit échappé à de grands revers par des hasards inattendus et tout-à-fait extraordinaires : ainsi Dorvilliers avoit échappé à Keppel; ainsi d'Estaing avoit échappé à lord Howe dans les mers de Rhode-Island, et ensuite à Byron dans les Indes occidentales. Si par la nature de son gouvernement, la France, dans ses premiers efforts, montroit toujours plus de vigueur que l'Angleterre, dont les formes constitutionnelles ralentissoient d'abord l'activité, celle-ci, après avoir franchi les premiers obstacles, ne tardoit pas à acquérir l'avantage, et ses forces alloient croissant de jour en jour, pendant que celles de sa rivale, parvenues en peu de temps à leur plénitude, ne faisoient bientôt plus que décliner.

L'amiral Keppel se fit distinguer par son opposition au ministère; et lord Howe embrassa la même cause, affirmant qu'il avoit été trompé lorsqu'il avoit été revêtu du commandement, et pendant tout le temps qu'il l'avoit gardé. Rebuté et fatigué, il avoit obtenu, disoit-il, qu'on lui permît de résigner son emploi, et il auroit hâté son retour, si la présence d'un ennemi supérieur ne l'eût retenu dans les mers d'Amérique, jusqu'à l'époque où l'amiral Byron étoit arrivé. Quand il songeoit à tout ce qu'il avoit souffert, il ne voudroit pour rien au monde se replacer dans une situation pareille, où il

auroit encore à essuyer tant d'indignes traitements, de mortifications et de dégoûts; l'expérience du passé l'avoit suffisamment convaincu que, même en risquant son honneur, en exposant sa réputation, on ne pouvoit, sous le ministère actuel, rendre un service éminent à son pays (1).

M. Fox revint à la charge, et prétendit que l'administration, pour n'avoir ni expédié des renforts à lord Howe avant le mois de juin dernier, ni envoyé une flotte dans la mer Méditerrannée, avoit donné des preuves manifestes de négligence et d'incapacité. Son but avoué, dans toutes les motions qu'il présentoit, étoit d'entraîner les ministres dans un insurmontable embarras; sa dernière proposition reposoit sur la supposition que la flotte étoit insuffisante; cette proposition rejetée, il étoit résolu à poursuivre ses attaques en se conformant aux conclusions qui l'auroient écartée, quoiqu'il ne pût les reconnoître pour justes, et il raisonneroit alors comme si la flotte étoit suffisante pour les besoins de l'état. 22 mars.

Cette discussion fut moins importante pour le public que pour les individus qui la soutenoient: lord North y railla vivement son adversaire sur son projet avoué d'appuyer ses accusations sur des principes dont il reconnoissoit la fausseté; et des deux propositions présentées, la première fut écartée (2), et la seconde retirée avant qu'on recueillît les suffrages.

Après l'ajournement de Pâques, M. Fox présenta la motion qu'il avoit annoncée, pour qu'on éloignât à Avril.

(1) La question préalable demandée à cette occasion fut rejetée à la majorité de 246 voix contre 174.

(2) A la majorité de 209 voix contre 135.

jamais lord Sandwich de la présence et des conseils de sa majesté. Il ne la soutint d'aucun nouvel argument; mais il appuya sur l'insuffisance de l'escadre de Keppel, le froid accueil fait à cet officier, la conspiration des ministres contre sa vie, et la duplicité qu'ils avoient toujours montrée à son égard; et ensuite il passa en revue les opérations navales qui avoient eu lieu dans toutes les parties du globe, ravala les succès de l'Angleterre et exagéra ses revers.

Lord Mulgrave témoigna sa surprise de ce qu'après tant de renseignements, M. Fox s'obstinoit à vouloir démontrer à la chambre que des assertions dont il ne donnoit aucune preuve étoient des faits véritables, tandis qu'il étoit clair aux yeux de tous, que la plupart étoient dénuées de fondement. Selon lui, lord Sandwich, loin de mériter qu'on le censurât pour sa conduite politique, avoit droit à de grands éloges. Au temps où on l'avoit élevé au premier poste de l'amirauté, les chantiers n'étoient pas fournis de bois de construction pour un an, les arsenaux étoient dépourvus de munitions, et la marine entière étoit dans un état de décadence: par son activité éclairée, il avoit arrêté la fraude introduite dans les fournitures, et actuellement dans tous les chantiers du royaume se trouvoient les bois nécessaires pour trois ans; tous les arsenaux étoient encombrés, et la marine, comptant un plus grand nombre de vaisseaux de ligne que jamais, étoit dans un état à-la-fois respectable et florissant. Ce témoignage de lord Mulgrave fut pleinement confirmé par M. Boyle Walsingham, et la motion fut rejetée (1).

(1) 221 voix contre 118.

Le comte de Bristol fit une tentative semblable pour obtenir le renvoi de lord Sandwich; et, dans un discours étendu et plein de force, chercha à démontrer que le service de la flotte étoit négligé dans tous ses départements, que le trésor national étoit follement prodigué, que les mesures de défense étoient négligées, et que la marine, depuis la résignation de lord Hawke, suivoit les degrés d'une décadence accélérée, pendant que les dépenses étoient plus exorbitantes que jamais.

Motion du comte de Bristol pour obtenir le renvoi de lord Sandwich.

Lord Sandwich observa que d'autres étoient responsables comme lui de l'emploi des forces navales, que cet emploi étoit réglé dans le conseil et sanctionné finalement par le roi, et que pour lui il n'avoit à répondre que des moyens confiés particulièrement à sa direction. Il justifia l'accroissement des dépenses en constatant que les vaisseaux de l'état étoient plus grands qu'auparavant, et attribua le déficit accidentel aux incendies qui avoient ravagé les chantiers de Portsmouth et de Chatham. Les approvisionnements étoient six fois plus considérables, disoit-il, qu'au temps de son prédécesseur; à cette époque on construisoit les bâtiments avec des matériaux encore verts, et ils duroient par conséquent beaucoup moins, tandis qu'on employoit maintenant à leur construction des matériaux plus convenables, et qu'on les équipoit beaucoup mieux. La motion ayant été rejetée (1), deux protestations furent insérées dans les registres de la chambre, l'une signée par vingt-cinq pairs, et l'autre par le comte de Bristol.

On discuta, dans les deux chambres, d'autres matières qui se rattachoient à la marine, avec non moins

Motions relatives à la ma-

(1) A la majorité de 78 voix contre 33.

rine et à l'hôpital de Greenwick. Mars.

de chaleur et de véhémence, et M. Temple Luttrel fit vainement une motion pour qu'on formât un comité d'enquête sur la décadence rapide de la marine de l'état, et qu'on chargeât ce comité d'aviser aux moyens les plus convenables pour faire sécher et rendre propres à être mis en œuvre les bois de construction dans les chantiers. Dans la chambre des lords, le duc de Richmond présenta différentes motions, et crut devoir énumérer plusieurs témoignages injurieux à la réputation de lord Sandwich, et tendant à démontrer que l'hôpital de Greenwich étoit mal administré.

Plusieurs officiers donnent leur démission.

Ces attaques multipliées faisoient partie d'un grand système adopté dans la seule vue d'*entraver la marche du gouvernement*, et annoncé à l'ouverture du parlement par tous les membres de l'opposition; mais les effets d'un pareil système ne se firent pas ressentir seulement dans le corps législatif: plusieurs officiers d'un haut grade déclarèrent qu'ils ne vouloient pas servir sous le ministère actuel, et l'on apprit que vingt capitaines de marine méditoient la résolution dangereuse de donner à-la-fois leur démission. Ce mécontentement se propagea bientôt dans les rangs inférieurs; l'insubordination devint tout-à-fait alarmante; et avant la fin même de la session, il se manifesta à bord de la grande flotte, à Torbay, des symptômes de révolte, que l'on ne parvint à étouffer qu'avec peine.

Insubordination à bord de la grande flotte.

Débats sur le manifeste des commissaires d'Amérique. 4 et 7 déc. 1778.

Pendant qu'au sujet de la flotte on prolongeoit ces débats acharnés, suivis de résultats si funestes, on discutoit avec le même emportement la conduite de la guerre en Amérique et d'autres objets relatifs à l'armée. M. Coke et le marquis de Rockingham proposèrent de prier sa majesté, par une adresse, de désapprouver

hautement les menaces que les commissaires anglois avoient insérées dans leur manifeste lorsqu'ils avoient quitté le continent. Les membres de l'opposition, dans les deux chambres, qui parlèrent à l'appui de ces motions, firent entrer dans leurs discours plus de déclamations exagérées que de solides arguments, et les débats finirent par s'écarter de leur objet. Le ministère exprima sa surprise de voir ses opposants si obstinés, et nia que la proclamation des commissaires renfermât aucune menace qui ne fût pleinement autorisée par les usages de la guerre, et justifiée par le motif d'une défense légitime. Les deux motions furent rejetées à une grande majorité (1), et trente-un pairs protestèrent.

Conduite du général Burgoyne au parlement.

Le général Burgoyne, par toute sa conduite, non moins que par le système d'opposition qu'il suivit au parlement, justifia pleinement l'opinion du général Washington, qui, dans une lettre au congrès, à l'occasion de la liberté accordée à ce prisonnier de se rendre en Angleterre sur sa parole, l'avoit fait envisager comme devant agir, dans la disposition actuelle des esprits, plutôt comme un partisan que comme un ennemi de l'Amérique (2). En effet, Burgoyne fit éclater bientôt son opposition : quand on mit en délibération l'adresse en réponse au discours de sa majesté, il déplora la triste condition d'un état qui offroit tous les symptômes d'une dissolution prochaine, et dont les efforts, si toutefois l'on pouvoit ainsi nommer ses impuissantes tentatives, sembloient être les convulsions d'un mourant. Il censura avec aigreur la conduite du ministère, et assura

26 nov.

(1) A la majorité de 209 voix contre 122 dans la chambre des communes, et dans celle des pairs à la majorité de 71 voix contre 37.

(2) Lettres de Washington, vol. 2, p. 383.



que bientôt la voix du peuple et la lumière de la vérité perceroient à travers l'épais nuage dont le trône étoit enveloppé, et montreroient les choses sous leur véritable point de vue. Peu de jours après il demanda, par une motion, que l'on communiquât à la chambre toutes les lettres écrites au gouvernement depuis la convention de Saratoga, soit par lui-même, soit par d'autres commandants, et sa demande fut accueillie sans opposition.

Il demande une communication de pièces, et sa demande est accueillie.

4 déc. Demande semblable de sir Guillaume Howe aussi accueillie.

Sir Guillaume Howe suivit un plan de conduite à peu près semblable, mais plus modéré. Il se plaignit du peu d'égard qu'on avoit eu pour ses remontrances, des moyens qu'on avoit employés pour entraver ses opérations en Amérique, et de la négligence qu'on avoit mise à lui faire passer des instructions. Lord North ne fut pas celui sur lequel il dirigea ses censures; il accumula tout le blâme sur lord Georges Germaine, et déclara qu'il étoit persuadé que, sous un pareil ministre, le résultat de la guerre ne pouvoit être que funeste. On lui accorda aussi, sur sa demande, une copie de toute sa correspondance durant le temps de son commandement, avec le secrétaire-d'état pour l'Amérique.

29 avril. Formation d'un comité.

La chambre s'étant formée en comité pour examiner les affaires de la guerre avec l'Amérique, sir Guillaume Howe fit une longue apologie de sa conduite, suivant pas à pas le cours de toutes les opérations importantes, et cherchant à démontrer que jamais il ne s'étoit relâché dans ses efforts, et que rarement il s'étoit trompé dans sa manière de voir. Si, dans quelques occasions, il n'avoit pas réalisé les vives espérances de son pays, il avoit du moins exécuté tout ce qu'on pouvoit raisonnablement se promettre. D'ailleurs, des raisons politiques, qu'il ne jugeoit pas à propos de dévoiler, l'avoient quel-

quefois empêché de retirer de ses victoires le plus grand avantage possible. Il conclut en proposant de faire confirmer par des témoins tout ce qu'il avoit avancé.

Quoique le ministère ne se fût pas opposé au sentiment bien pardonnable qui avoit porté le général à présenter à la chambre une apologie de sa conduite, il ne put voir avec la même indifférence son intention de faire constater par des témoins des faits gratuitement avancés. Si lord Howe avoit seulement en vue de se disculper, ce n'étoit que par complaisance qu'on se prêtoit à un pareil interrogatoire, puisqu'il n'y avoit pas d'accusation proposée. Si au contraire le général se proposoit de censurer les ministres, la demande d'un interrogatoire devoit être suivie d'une accusation expresse. Cette demande fut donc rejetée d'abord, et ce fut en vain que l'on consentit à y faire un amendement; mais comme on se répandit en plaintes amères sur ce que l'administration sembloit vouloir éviter une enquête, elle fut accueillie peu après. 3 mai.

Interrogatoire de témoins.

On ne se proposoit pas seulement, par cet interrogatoire, de mettre au jour la conduite du général Howe, on vouloit encore en tirer des instructions plus étendues relativement à la direction ultérieure que l'on devroit faire prendre à la guerre. Les témoins cherchèrent à prouver que les forces employées en Amérique n'avoient été en aucun temps suffisantes pour la subjuguer, et que l'on ne pouvoit y espérer aucun succès tant que ses habitants auroient la même haine pour le gouvernement anglois; cette haine et la nature du pays, couvert de bois et entrecoupé de ruisseaux, ne permettant pas aux troupes de s'éloigner à une grande distance de la flotte, et d'agir avec une vigueur soutenue. La

conduite du général Howe fut défendue avec chaleur, et divers officiers, sur-tout lord Cornwallis et le général Grey, déclarèrent hautement que toute l'armée avoit pour lui le plus vif attachement.

13 mai. On ordonne un contre-interrogatoire.

Comme ces témoignages avoient été plus importants et plus étendus que ne l'avoit prévu le ministère, il se trouva obligé d'en appeler à un contre-interrogatoire, pour infirmer quelques dépositions. En conséquence, M. de Grey demanda, par une motion, que l'on assignât dix témoins pour être entendus. Cette démarche occasiona des réclamations violentes du côté de l'opposition : M. Burke s'éleva contre ce procédé, qu'il appela irrégulier et injuste. « Les ministres, dit-il, ont affecté d'applaudir à la conduite militaire du général Howe, et maintenant, par une contradiction manifeste, ils cherchent, quand l'interrogatoire est terminé, à infirmer un témoignage qu'ils savent fort bien être exact et véridique. » Les autres orateurs de l'opposition combattirent successivement, par les mêmes déclarations, cette manière de procéder du ministère. « Ils n'avoient, disoient-ils, voulu qu'une enquête, et le ministère, en feignant de croire que cette enquête ne prouvoit que pour un seul parti, devoit craindre qu'on n'eût la même opinion à l'avenir quand il trouveroit nécessaire d'appeler des témoins pour sa défense. » Mais toutes ces objections intempestives furent écartées. Le secrétaire-d'état pour l'Amérique déclara que son intention n'étoit pas d'accuser le général Howe; il ne vouloit faire comparoître des témoins que pour prouver la fausseté de cette assertion, que les habitants de l'Amérique méconnoissoient presque unanimement les droits de la Grande-Bretagne. M. Fox, fier du poids apparent

des témoignages déja donnés, recommanda d'un air de mépris qu'on ne mît aucune opposition à l'appel de nouveaux témoins, quels qu'ils fussent, et de quelques lieux qu'ils arrivassent; mais M. Burke ne voulut jamais consentir à cet appel, et lorsqu'on fit la lecture des noms des témoins à comparoître, il les dénigra comme étant des réfugiés et des officiers de la douane. Malgré cela la motion fut accueillie sans division.

Dans cet intervalle le général Burgoyne procédoit à l'interrogatoire de ses témoins: ils prouvèrent que, dans son expédition malheureuse, ce général avoit toujours montré de l'habileté et du courage, et qu'il s'étoit rendu cher à tous ses soldats. Comme ces faits n'avoient jamais été contestés, on ne chercha par aucune démarche à les infirmer.

Du 18 mai au 1er juin. Burgoyne fait comparoître des témoins.

Dans le contre-interrogatoire au sujet de sir Guillaume Howe, on déclara que les Américains n'étoient nullement unanimes dans leur opposition à l'Angleterre, et qu'il ne seroit resté même aucun partisan au congrès, sans l'excessive négligence du général en chef des Anglois. Ce général, disoit-on, avoit eu en main des forces suffisantes pour remplir l'objet de sa mission, qui n'étoit pas de conquérir l'Amérique, mais de prendre sous sa protection ceux qui viendroient se joindre à lui; et, dans ce cas, la nature du pays n'offroit pas moins de ressources à son armée qu'à celle du général américain. M. Joseph Galloway (1), un des deux témoins examinés dans cette affaire, censura avec une rigueur excessive la conduite de sir Guillaume.

8 juin. Déclaration à l'égard de sir Guillaume Howe.

Le général exprima son mécontentement d'un pareil

(1) Dernier orateur de l'assemblée de Pensylvanie, et auteur de différents pamphlets sur la guerre d'Amérique.

interrogatoire. Accorder à l'opinion particulière de deux individus une confiance qu'elle ne méritoit pas, c'étoit faire une injure à son honneur à la face de la nation. Aussi il demanda la permission de produire encore des témoins. On résista vivement à sa demande; le but du dernier interrogatoire n'ayant pas été d'inculper le général, que personne n'avoit accusé, mais de justifier le ministère, que lui-même il avoit censuré hautement. Sur sa requête cependant, M. Galloway reçut ordre de se tenir prêt pour un contre-examen. Au jour fixé, sir Guillaume ne se rendit point à la chambre. On l'attendit quelque temps, et, comme il n'arrivoit point, M. Whitworth proposa l'ajournement du comité. Les deux partis se trouvèrent lassés et rebutés; l'opposition, qui avoit donné le branle à cette affaire, n'en espéroit plus les avantages qu'elle s'étoit promis d'en retirer, et le ministère, qui s'étoit disculpé, ne se proposoit rien de plus: cette motion fut donc accueillie sans difficulté, et le comité mit fin à ses séances sans former d'autres résolutions. Le lendemain le général Howe vint témoigner sa surprise. Il ne s'attendoit pas, dit-il, qu'on eût dissous si promptement le comité; et il ne s'étoit rendu à la chambre à quatre heures, que dans la seule intention d'appuyer sa première requête pour qu'on examinât de nouveaux témoins. Ensuite il s'éleva une discussion assez vive quand sir Guillaume, conjointement avec son frère lord Howe, demanda que l'on déclarât expressément si sa conduite fournissoit, sous quelque rapport, matière à accusation. Les ministres refusèrent de répondre à sa demande, sans désavouer toutefois le discours du comte Nugent, où il étoit dit que jamais l'on n'avoit eu l'intention de l'accuser. Du reste ils convenoient

Dissolution du comité.

que le général et son frère jouissoient de l'estime du souverain, qu'il ne leur avoit pas retiré sa confiance, et que, s'ils lui offroient leurs services, ils n'éprouveroient pas de refus.

Un sujet aussi embarrassant, et d'une importance non moins grande, vint s'offrir à la considération du parlement, quand le comte Nugent fit, au commencement de la session, une peinture déplorable de l'état de souffrance et de détresse où se trouvoit le petit peuple d'Irlande, et quand lord Newhaven manifesta l'intention de proposer un bill pour qu'on permît l'exportation générale de tous les produits de ce pays, à l'exception des étoffes de laine. En interdisant le commerce d'Amérique aux ouvriers et aux manufacturiers d'Irlande, on les a réduits, dit ce dernier orateur, à la plus affreuse misère; la valeur des terres a baissé de beaucoup, les rentes n'ont pu être acquittées, et l'on a compromis l'existence d'une partie intéressante du royaume-uni.

16 déc. 1778. Discussion relative aux affaires d'Irlande.

Conformément à ses premières vues, le comte Nugent communiqua son intention de proposer l'établissement d'une manufacture de coton en Irlande, avec la facilité de faire des importations en Angleterre et d'ouvrir un libre commerce avec l'Amérique, les Indes occidentales et l'Afrique. Ensuite l'on forma un comité sur la motion de lord Newhaven, pour la prise en considération de tous les actes du parlement relatifs à l'importation des sucres en Irlande; mais les choses restèrent cependant au même état. Toutes ces tentatives, dont l'objet étoit le soulagement de l'Irlande, échouèrent contre l'opposition de plusieurs villes manufacturières et marchandes, et l'on ne put obtenir en faveur de ce malheureux

19 janv. 1779.



Foible secours accordé à ce royaume.

pays, qu'une concession pécuniaire en conséquence d'un message du roi, et deux actes pour encourager la culture du tabac et du chanvre et les manufactures de lin.

16 avril. Mécontentement des Irlandois.

Les négociants de Dublin témoignèrent leur indignation contre « l'opposition injuste, impolitique et honteuse de quelques Anglois, qu'un esprit sordide d'intérêt rendoit les irréconciliables ennemis de leur commerce; et comme une pareille opposition ne pouvoit avoir pour motifs que l'ingratitude et l'avarice, ils prirent la résolution de n'importer et de ne consommer dans leur pays aucun des produits de l'Angleterre qu'ils pourroient ou recueillir ou manufacturer eux-mêmes, jusqu'à ce qu'une politique juste et éclairée parût diriger la conduite de ceux qui s'étoient opposés avec tant d'acharnement aux réglements en faveur du commerce de l'Irlande. » Un grand nombre de comtés et de villes s'empressèrent de suivre cet exemple, mais en particulier Cork, Kilkenny, Wicklow et Roscommon.

Formation des associations volontaires.

Une mesure plus efficace que les vœux des négociants de Dublin, fut la formation des compagnies armées de volontaires qui commencèrent à s'organiser dans le pays. L'annonce d'une invasion de la France, et l'affoiblissement des forces nationales résultant de l'envoi de plusieurs renforts en Amérique, furent le prétexte de ces associations, dont les membres s'armoient et s'équipoient à leurs frais, et à la tête desquelles se trouvoient les hommes les plus considérés du royaume. Le gouvernement ne sut quel expédient adopter pour régulariser la conduite de ces confédérations; il en fut vivement alarmé, et les surveilla comme une puissance nouvelle introduite au milieu d'une société déja par elle-même assez difficile à gouverner.

Quand la chambre des communes eut terminé les discussions relatives aux affaires de l'Irlande, le marquis de Rockingham attira l'attention des lords sur le même objet, en proposant de demander, par voie d'adresse, des renseignements sur le commerce de ce pays, propres à diriger la sagesse du parlement dans le choix de mesures capables d'étendre les ressources, la puissance et l'industrie des deux royaumes. Il passa en revue et désapprouva en général la direction des revenus et du commerce, et la conduite de l'administration tant civile que militaire depuis 1755. Ensuite il se déchaîna contre les ministres sur ce qu'ils toléroient les associations d'Irlande; il falloit ou qu'ils prévinssent une pareille nécessité, ou que du moins ils autorisassent le peuple à prendre légalement les armes. Probablement, disoit-il, de telles associations réussiroient à repousser l'invasion; mais le même esprit qui leur avoit donné naissance pouvoit les porter à la résistance contre l'injustice et l'oppression. L'adresse proposée fut accueillie. Cependant, malgré deux discussions nouvelles élevées sur le même objet, on ne prit aucune mesure efficace; seulement le ministère s'engagea à préparer, pendant l'ajournement, un plan raisonnable pour le soulagement de l'Irlande. 11 mai. Motion du marquis de Rockingham sur les affaires d'Irlande.

En conséquence d'une motion de sir Henri Houghton, dont l'objet étoit de réclamer des soulagements pour les ministres et les maîtres d'école protestants non-conformistes, M. Frédéric Montague présenta, dans la chambre des communes, un bill qui passa après différentes discussions dans lesquelles on approfondit la nature de la liberté religieuse et les principes de la tolérance. La question fut débattue avec autant d'ha- 10 mars. Bill en faveur des non-conformistes. 28 avril.



bileté que de bonne foi, et dans la décision on montra une modération louable, quoiqu'on eût mis beaucoup de chaleur dans les débats. M. Wilkes désapprouva toute espéce de contrainte religieuse, et M. Dunning ne combattit dans le bill que la seule clause où l'on exigeoit que toutes les personnes qui prêchoient en public, ou qui entreprenoient l'éducation de la jeunesse, fissent une déclaration de leur croyance aux doctrines du christianisme tel qu'il est établi par les saintes Écritures. Il assura qu'un pareil serment ne produiroit jamais que du mal, que ceux qui ne voudroient pas le prêter se trouveroient exposés par cela même à l'atteinte de lois pénales encore en vigueur, et que le bill, s'il donnoit lieu à la moindre persécution, loin d'être un bill de soulagement, seroit un acte d'oppression. Sir Guillaume Bagot, sir Roger Newdigate, et quelques autres, combattirent les principes de ce bill, comme injurieux à la religion établie; lord North en loua au contraire la tolérance, comme parfaitement d'accord avec l'esprit du siécle et les dispositions de tout le corps des évêques, et déclara que le serment proposé étoit tel qu'un chrétien et un protestant non-conformiste ne refuseroient jamais de le prêter. Pour les déistes, et ceux qui nioient la trinité, ou qui professoient d'autres croyances particulières, le bill ne les regardoit en rien, puisqu'ils n'étoient ni protestants ni chrétiens; et, quoique l'état n'eût pas le droit de régler ces croyances religieuses, il avoit au moins celui de ne pas souffrir qu'on les propageât. Le bill passa ensuite dans la chambre des lords après quelques légères discussions.

16 juin. Rupture entre

La session alloit se terminer, et l'on ne s'attendoit plus à aucune affaire importante, quand lord North

vint annoncer à la chambre des communes que l'ambassadeur d'Espagne, le comte d'Almadovar, avoit quitté Londres, et qu'à son départ il avoit remis au secrétaire d'état un manifeste qui seroit communiqué le lendemain au parlement avec un message de sa majesté. A cette déclaration, l'opposition éclata en reproches violents contre les ministres, les accusa d'incapacité et d'aveuglement, et les menaça d'un châtiment exemplaire et terrible. Cependant, à la demande de ceux même de son parti, M. Burke consentit à retirer la proposition qu'il avoit faite de l'établissement d'un comité d'enquête sur l'état de la nation. l'Angleterre et l'Espagne annoncée au parlement.

Le roi déclaroit dans son message qu'il avoit toujours eu le plus sincère desir de vivre en paix avec l'Espagne, et d'entretenir avec cette puissance des rapports de commerce et d'amitié. La bonne foi, l'honneur et la justice avoient toujours dirigé sa conduite, et il avoit vu avec une extrême surprise les griefs qu'on avoit allégués en justification d'hostiles démarches; griefs qu'on avoit exagérés, ou dont on n'avoit pas fait mention jusqu'alors. Aussi il comptoit que le parlement mettroit tout son zèle à déjouer les projets de ses ennemis contre l'honneur de sa couronne, et contre les droits et les intérêts de la nation. 17 juin. Message royal.

L'adresse en réponse au discours émané du trône fut votée à l'unanimité dans la chambre des communes; mais ce fut vainement que lord Jean Cavendish en proposa une seconde à l'effet de supplier sa majesté de rappeler les armées et les flottes, et d'employer toutes les forces du royaume contre la maison de Bourbon (1). Adresse.

(1) La proposition de Cavendish fut rejetée à la majorité de 156 voix contre 80.

Amendements proposés.

Le comte d'Abingdon déclara dans la chambre des lords que jamais il n'acquiesceroit à l'adresse, et qu'il donneroit lieu, quoique seul, à des divisions continuelles dans la chambre, jusqu'à ce qu'on eût fait droit aux plaintes des citoyens, par le renvoi d'une administration sans pudeur, qui se faisoit un jeu d'insulter à la majesté du peuple anglois, en violant les lois de la constitution, et laissant la Grande-Bretagne exposée à de funestes désordres et menacée de sa ruine. Ensuite il proposa un amendement pour l'adoption d'un nouveau système, comme le seul moyen de sauver l'empire et d'unir tous les citoyens.

Cet amendement que lord Abingdon refusa de retirer, malgré les sollicitations du duc de Richmond, fut rejeté par la chambre (1). Le duc de Richmond proposa alors un second amendement qui, pour le fond, ne différoit pas essentiellement du premier, mais qui étoit plus spécieux dans la forme, et il l'appuya par un long discours où il peignoit la conduite du ministère comme propre à allumer la guerre civile dans toutes les parties des états de sa majesté britannique. Lord Shelburne prit aussi la parole, et parla habilement en faveur de l'amendement proposé. Cependant le ministre ne s'engagea point dans le vaste champ des discussions où l'on avoit voulu l'entraîner, et se contenta de répondre à quelques attaques personnelles, et fit quelques courtes remarques à l'occasion du message. Le duc lui répliqua, et déclara que l'objet véritable de son amendement étoit qu'on rappelât les troupes d'Amérique, et qu'on les employât à la défense du royaume. Cet amendement fut

(1) A la majorité de 62 voix contre 23.

rejeté (1); mais vingt membres de la chambre des pairs insérèrent dans leurs registres une longue protestation. Protestation.

Parmi les mesures de défense que le ministère avoit proposées à l'approche du danger, étoit un bill qui l'autorisoit à doubler le nombre des milices, et accordoit à des particuliers la liberté de former des corps de volontaires. Ce bill ayant été combattu comme oppressif, comme impraticable, et comme accusant la foiblesse nationale, le ministre déclara qu'il n'étoit pas dans ses projets d'en poursuivre avec opiniâtreté l'adoption, et qu'il s'en rapportoit entièrement à la sagesse de la chambre. Sir Grey Cooper proposa de n'enrôler que quinze mille quatre cent vingt-quatre hommes de milice; et le ministre auroit laissé passer cette proposition, si ses partisans ne lui eussent remontré qu'un semblable abandon de son plan primitif seroit un triomphe pour l'opposition, déjà trop prompte à saisir l'occasion de lui reprocher le plus petit manque de fermeté. Le bill passa dans la chambre des communes tel qu'il avoit été présenté; mais, dans la chambre des lords, la clause qui autorisoit le gouvernement à doubler le nombre des milices fut rejetée à une majorité considérable (2). 21 juin. Bill sur la milice. 30 juin. Il est amendé par les lords.

Le bill ainsi amendé ayant été de nouveau présenté à la chambre des communes, on railla amèrement le ministre du défaut d'unanimité dans le conseil, pendant qu'il recommandoit si constamment l'unanimité dans la chambre; mais il sut se défendre avec esprit, observant que, comme ministre de la chambre des communes, il n'avoit pas jugé nécessaire, avant de proposer cette mesure, de consulter sur son effet ceux qui, n'étant 2 juillet. Il passe ainsi amendé.

(1) 57 voix contre 32.

(2) 39 voix contre 22.

pas représentants du peuple, n'avoient pas de constituants qui dussent en supporter le fardeau; et, quoique les membres de la chambre-haute, qui étoient lords-lieutenants de leur comté, eussent rejeté sa proposition comme impraticable, après l'avoir prise en considération, il ne se rangeoit pas pour cela de leur avis, sans néanmoins vouloir le critiquer. Sa propre expérience, dans le comté dont il étoit lord-lieutenant, l'avoit porté à recommander cette mesure; mais cette expérience ne pouvoit pas être la régle de l'opinion des autres lords; d'ailleurs ce qui restoit du bill lui sembloit encore assez important pour qu'éloignant toute considération d'amour-propre, on acceptât, *comme des miettes tombant de la table de leurs seigneuries*, le pouvoir d'augmenter les forces nationales en autorisant l'enrôlement des compagnies de volontaires.

La chambre alla deux fois aux voix en conséquence de tentatives faites pour rejeter le bill, comme étant un bill de subsides inconstitutionnellement amendé par les pairs; mais ces tentatives ne furent suivies d'aucun succès (1).

23 juin. Bill révoquant les protections accordées aux matelots.

A une heure avancée de la nuit, après les débats sur la milice, M. Wedderburne proposa l'adoption d'un bill qui avoit pour objet de faciliter l'équipement de la flotte, en retirant les protections accordées à certaines classes de matelots, bateliers ou apprentis de ces professions, et en privant de leur droit à l'*habeas corpus* tous les individus de ces classes enrôlés seulement depuis le jour où le message du roi relatif à l'Espagne avoit été communiqué au parlement. M. Wedderburne

(1) La première division donna 63 voix contre 45, et la seconde 51 contre 23.

dit qu'en faisant une proposition semblable à une heure si avancée de la nuit, il avoit voulu que la publicité n'en empêchât pas les bons effets, et que l'on pût sans difficulté procurer à la grande flotte un renfort considérable de matelots. On attaqua vivement les principes de ce bill : ils violoient, disoit-on, les droits de liberté personnelle que l'état garantissoit aux sujets, droits qui n'étoient ni moins sacrés ni moins inviolables que ceux qui protégeoient leur fortune et leur vie ; et conseiller une mesure pareille, déja suspecte par l'heure à laquelle on la proposoit, c'étoit agir avec lâcheté et perfidie, c'étoit faire comme une irruption nocturne dans la demeure des citoyens avec l'intention de piller, et même avec celle de commettre un meurtre plutôt que d'abandonner sa proie. Le bill passa néanmoins dans les deux chambres après de violents débats. Quarante pairs signèrent une protestation contre le refus d'adopter quelques amendements proposés, et quatre autres pairs en signèrent une seconde contre les principes fondamentaux d'un acte semblable. **Protestations.**

La session fut terminée par un discours émané du trône. Le roi remercioit le parlement du zéle qu'il avoit mis à soutenir la guerre avec vigueur, et de l'attention qu'il avoit donnée à l'Irlande, son affection paternelle pour ses peuples le rendant également jaloux du bonheur et de la prospérité de toutes les parties de son empire. La France n'avoit pas, disoit-il, trouvé dans les événements de la guerre de quoi s'applaudir avec raison des suites de sa perfidie ; et, quelque prétexte que l'Espagne pût employer pour colorer sa conduite, il avoit l'intime conscience qu'il ne méritoit aucun reproche. Il voyoit avec la satisfaction la plus vive les **3 juillet. Clôture de la session.**



preuves de fidélité et d'amour que lui donnoit le parlement, et regardoit comme un heureux présage des succès futurs de la guerre cette constance et ce courage de son peuple, que les obstacles ne faisoient qu'agrandir.

Origine et progrès des différents avec l'Espagne.

La guerre avoit à peine éclaté entre l'Angleterre et la France, qu'un grand nombre de publicistes s'étoient empressés d'annoncer que l'Espagne alloit bientôt y prendre part; mais une pareille supposition, même d'après les principes généraux de la politique, étoit loin de paroître évidente, et des circonstances particulières promettoient plutôt le contraire. En effet, s'il étoit probable que l'Espagne étoit sollicitée à prendre les armes par le pacte de famille et ses dispositions naturelles à humilier l'orgueil et la puissance des Anglois, la nature de la lutte américaine devoit lui inspirer d'un autre côté trop de craintes au sujet de ses propres colonies, pour qu'on pût croire qu'elle y voulût prendre part.

1778. Le traité entre la France et l'Amérique fut conclu si soudainement, que l'Espagne ne put être consultée: aussi, à l'ouverture des hostilités, la cour de Madrid, sans s'étudier à justifier la France, témoigna son desir de faire renaître la paix, et proposa sa médiation. Le marquis d'Almadovar, qui délivra ses pouvoirs d'ambassadeur à la cour de Londres, à l'époque où l'amiral Keppel venoit de saisir une frégate françoise, donna les plus fortes assurances des dispositions pacifiques du roi son maître, et du desir qu'avoit ce monarque de cimenter, par tous les moyens convenables, l'union subsistante entre l'Angleterre et l'Espagne. Il observa cependant que ses instructions étoient antérieures aux dernières opérations de la flotte angloise; mais il dé-

clara en même temps qu'il n'avoit aucune raison de croire que cet événement pût changer les dispositions de sa cour. Sur ces mêmes entrefaites, la France, fidèle à sa politique ordinaire, répandoit de tous côtés que l'Espagne alloit accéder au traité avec l'Amérique, et qu'elle avoit chargé M. d'Aranda de conclure cette négociation (1).

L'ambassadeur espagnol, dans différentes conférences qu'il eut avec le secrétaire-d'état, fit connoître le desir du roi son maître d'agir comme médiateur entre la Grande-Bretagne et la France, et pressa la cour de Londres de faire quelques propositions, lui reprochant d'une manière indirecte de faire peu d'attention aux bons offices de l'Espagne. Lord Weymouth se justifia en observant que le cabinet de Madrid ne s'offroit pas comme médiateur, mais qu'il avoit paru disposé seulement à recevoir les ouvertures que l'une ou l'autre puissance voudroit faire; et il déclara que, quoique la France eût injustement provoqué l'Angleterre, sa majesté britannique souhaitoit néanmoins la paix avec ardeur; que cependant elle ne jugeoit pas compatible avec l'honneur de sa couronne de solliciter l'entremise d'une puissance étrangère, jusqu'à ce que la France, qui la première avoit commencé la guerre, eût fait connoître ses intentions et ses vues. Ces communications furent bien loin de faire penser que l'Espagne préméditoit une rupture; au contraire l'un des sujets discutés fut celui d'étendre davantage les liaisons commerciales des deux royaumes (2).

(1) *Voyez* lettre de lord Weymouth à lord Grantham, 21 juillet 1778.

(2) Lettre de lord Weymouth à lord Grantham, 13 septembre 1778.

En conséquence de cette déclaration de lord Weymouth, sa majesté catholique fit délivrer un mémoire où elle offroit à l'Angleterre et à la France de commencer les négociations ; et, afin qu'aucune des deux couronnes ne craignît de compromettre sa dignité en faisant les premières démarches, elle leur proposoit de faire remettre à Madrid l'exposé de leurs prétentions réciproques, dont elle auroit soin de les instruire tour-à-tour. Le cabinet britannique répondit en peu de mots que, malgré l'injuste agression de la France, le roi se montreroit prêt à renouveler avec cette couronne tous les anciens traités de paix et d'union, lorsqu'elle auroit retiré ses troupes d'Amérique. La France demanda de son côté que l'Angleterre reconnût l'indépendance absolue des treize colonies américaines, qu'elle évacuât tout le territoire qu'elle y occupoit encore, et qu'elle en rappelât ses armées ; proposant, quand ces préliminaires seroient acceptés, d'expliquer et de régler divers articles des anciens traités, dont il seroit inutile d'entreprendre auparavant la discussion.

Malgré les sentiments opposés des deux puissances, le roi d'Espagne comptoit trouver quelque moyen d'arrangement ; aussi, dans une dépêche postérieure, il engagea la cour de Londres à modifier les déclarations qu'elle avoit faites, par l'adoption de quelque tempérament qui permît de travailler à la réconciliation des deux empires. Le ministère britannique rejeta cette proposition ; la France, observa-t-il, ne manifeste aucune intention de paix ; et, en persistant à demander l'indépendance de l'Amérique, elle veut seulement aigrir encore davantage des divisions que depuis longtemps elle fomente.

Les cours de Versailles et de Londres persistant ainsi dans leurs premiers sentiments, le roi d'Espagne proposa trois plans comme moyens d'accommodement. Le premier étoit une tréve avec les colonies de vingt-cinq ou trente ans, pendant laquelle on s'occuperoit à loisir de la négociation de la paix, et de la discussion de quelques points contestés entre la Grande-Bretagne et la France; le second étoit une tréve avec la France et avec les colonies ensemble; le troisième étoit une tréve indéfinie avec la France et les colonies, que l'on ne pourroit rompre sans une déclaration faite un an d'avance, et durant laquelle les plénipotentiaires des trois parties intéressées s'assembleroient en congrès sous la médiation de l'Espagne. Les ministres américains à Paris signeroient cette convention *sub spe rati*, la cour de France emploieroit ses bons offices pour la faire ratifier, et la cour de Madrid s'uniroit à elle pour en garantir les articles. Pendant cette tréve les colonies auroient le droit de commercer en liberté, et conserveroient *de facto* toute l'indépendance qu'on supposoit que les commissaires du roi avoient le pouvoir de leur offrir. Les troupes britanniques seroient rappelées, ou réduites du moins à un très petit nombre, et l'on régleroit les rapports qu'il leur seroit permis d'entretenir avec les habitants. Janvier 1779.

Dans une réponse étendue et judicieuse qu'il fit à ces propositions, le ministère britannique remit sous les yeux de l'Espagne la conduite et les prétentions de la France, et exposa la perfidie de son intervention dans la lutte d'Amérique, la fourberie des prétextes qu'elle avoit donnés pendant la négociation, et la futilité de ses arguments lorsqu'elle alléguoit tour-à-tour ses hos- Mars.

tilités comme le motif de ses craintes, et ses craintes comme celui des hostilités. Il analysa avec un esprit de franchise les plans proposés par l'Espagne, en supposant qu'ils fussent adoptés et formassent la base d'un accommodement, et il en déduisit avec soin les conséquences. « Si l'on laissoit jouir, disoit-il, les colonies de la liberté du commerce, et si on leur accordoit une trêve indéfinie, ou de vingt-cinq ou trente ans, que l'on ne pourroit rompre sans le déclarer un an d'avance, et qui seroit suivie de l'évacuation des provinces, seule condition à laquelle on vouloit traiter, ce seroit leur concéder réellement une indépendance telle que rien ne pourroit les empêcher de s'affranchir tout-à-fait si la contestation ne se terminoit pas à l'amiable; ce seroit un tel abandon de tous les droits, une telle sanction de toute la conduite passée des colonies, que les sujets fidèles de sa majesté seroient traités comme des sujets rebelles, et que leur mère-patrie ne pourroit intervenir en leur faveur. L'Angleterre se trouveroit en même temps déshonorée de traiter avec la cour de Versailles, seulement pour que les colonies consentissent à traiter avec elle; et après que les ministres d'Amérique auroient signé les articles du traité *sub spe rati*, il faudroit encore les bons offices de la France pour obtenir la ratification du congrès. Sa majesté britannique, après une renonciation si longue, ou plutôt après qu'elle auroit laissé des sujets fidèles à la merci de la France et du congrès, pourroit-elle amener celui-ci à se dessaisir de l'administration de l'état, et la cour de Versailles à soutenir cette mesure et à traiter en même temps pour ses demandes particulières, qu'elle n'avoit pas encore spéci-

fiées; demandes qu'il faudroit satisfaire, à quelque prix que ce fût, avant qu'elle consentît à la dissolution des états dont elle n'avoit embrassé l'alliance que pour son propre avantage? Ainsi la cour de Versailles ne voulant ni spécifier ses prétentions ni concourir au rétablissement du gouvernement anglois en Amérique, l'acceptation d'une pareille trève seroit regardée comme un abandon, sinon avoué, du moins absolu, de tous les droits de l'Angleterre sur ses colonies; et en faisant ce sacrifice, la cour de Londres auroit encore le désavantage de faire cet abandon à la France plutôt qu'à l'Amérique elle-même. »

Pour que le roi d'Espagne connût clairement les articles à l'égard desquels il pouvoit employer ses bons offices, le ministère anglois lui fit insinuer que si la France notifioit ses griefs, ses soupçons et ses demandes, l'Angleterre lui feroit sur tous ces points une réponse explicite, et se prêteroit à une trève pour que l'on pût concilier à l'amiable les prétentions rivales des deux couronnes, sous la médiation de sa majesté catholique; en même temps, afin d'éloigner tout prétexte de continuer la guerre en Amérique, les insurgés proposeroient leurs griefs et les conditions auxquelles ils consentiroient à rétablir le gouvernement légitime; ou bien l'on feroit aussi une suspension d'armes avec les colonies, et, pendant la trève, toutes les classes de citoyens jouiroient en paix de leur liberté et de leurs biens, et n'auroient à craindre ni les violences ni les vexations d'aucun parti. Les ministres de la France seroient libres, durant cet intervalle, de négocier pour leurs intérêts particuliers; et sa majesté britannique pourroit ainsi

établir dans ses colonies une forme de gouvernement convenable, sans paroître y avoir été contrainte par un ennemi.

Sur cette proposition, le chef du ministère espagnol, M. Florida Blanca, insinua que le meilleur moyen pour arriver à un accommodement seroit de suspendre les hostilités, de désarmer de part et d'autre, et de réunir des plénipotentiaires à Madrid pour traiter, sous la médiation de l'Espagne, du rétablissement de la paix, et régler dans un traité définitif tous les arrangements à prendre entre l'Angleterre et la France. Un désarmement réciproque et une suspension d'hostilités auroient lieu pareillement entre l'Angleterre et les colonies, sous la même médiation; et les commissaires américains seroient admis à la négociation. D'ailleurs toute rupture de la trêve devroit être annoncée un an d'avance.

Mai. Ce plan fut présenté comme l'*ultimatum* de l'Espagne; mais comme il étoit fondé sur les mêmes principes qu'on avoit déja rejetés, la cour de Londres le déclara inadmissible; en même temps elle témoigna sa reconnoissance au roi d'Espagne pour sa bienveillante intervention, espérant qu'il renouvelleroit encore ses bons offices si la France se montroit disposée à proposer des conditions moins impérieuses et moins inégales.

Mai. Dans une lettre particulière qu'il joignit à cette réponse, lord Weymouth communiqua à l'ambassadeur anglois les alarmes que lui inspiroit un *ultimatum* qui laissoit voir combien la France influençoit les résolutions de l'Espagne. Jusque-là il avoit éloigné des soupçons que plusieurs circonstances avoient fait naître; mais il pensoit actuellement qu'une explication étoit devenue nécessaire, et il vouloit savoir si l'Espagne,

qui insistoit tant sur le démembrement de l'empire britannique, n'auroit pas formé le dessein d'y coopérer, ou, dans le cas contraire, quel moyen laissoient les propositions qu'elle avoit faites de prévenir ce démembrement.

Cependant les craintes que manifestoit cette dépêche n'étoient pas justifiées par la conduite de M. d'Almadovar; il témoigna au secrétaire-d'état que sa majesté catholique ne retiroit sa médiation qu'à regret, et seulement parcequ'elle étoit convaincue qu'on ne pouvoit en espérer aucun fruit. Ainsi rien ne transpiroit encore qui laissât apercevoir des dispositions ennemies. Dans une autre entrevue, l'ambassadeur espagnol renouvela les mêmes assurances, parut désolé qu'on eût rejeté toutes les propositions de l'Espagne sans y en substituer de nouvelles, et se plaignit des « conditions impérieuses et inégales » de la dépêche du 4 mai, comme étant inutiles et offensantes. On lui donna sur tous ces points une explication entière et satisfaisante. Si le roi n'avoit pas offert des conditions d'arrangement, c'est que les propositions de la France tendoient simplement à assurer l'indépendance américaine par une voie directe ou par l'effet intermédiaire d'une trêve; au reste, en se plaignant de tant d'obstacles, le ministère britannique n'avoit eu en vue que la France, sans y comprendre l'Espagne pour quoi que ce fût. Lord Grantham, comme M. d'Almadovar avoit paru le desirer, reçut ordre de témoigner au roi d'Espagne, par le canal de M. Florida Blanca, les vœux ardents de sa majesté britannique pour le rétablissement de la paix, tant qu'on n'y mettroit pas des conditions incompatibles avec la dignité de sa couronne et de son peuple, et de lui témoigner

combien elle avoit été sensible à son intervention amicale, et combien elle avoit eu de regret de voir jusqu'à ce jour tous ses efforts infructueux. Si la France avoit fait des demandes tenant immédiatement à ses intérêts particuliers, et si l'Espagne avoit appuyé ces demandes, le roi, par sa condescendance, auroit montré son desir de la paix et ses égards pour une si respectable intervention; mais la France n'ayant mentionné dans ses communications que les intérêts des colonies rebelles, avec lesquelles, d'après les lois de la justice, elle ne devroit avoir rien de commun, le roi ne pouvoit renouveler ses propositions pacifiques. Cependant si sa majesté catholique faisoit encore d'autres propositions dans les mêmes vues, on les examineroit avec attention et bonne foi; le rétablissement de la paix, quoique desirable en lui-même, devant recevoir un nouveau prix de la médiation de l'Espagne, et devant unir plus intimement les deux couronnes, qui en recueilleroient d'heureux fruits (1).

16 juin. L'ambassadeur d'Espagne est rappelé.

Ces explications obligeantes n'étoient pas encore parvenues à la cour de Madrid, et celle-ci n'avoit fait au cabinet de Saint-James aucune intimation préalable, quand M. d'Almadovar reçut l'ordre de quitter Londres sans délai, et remit au ministère britannique une déclaration qui fut communiquée au parlement en même temps que le message de sa majesté. Cette pièce articuloit plusieurs motifs de guerre, tels que le rejet de la médiation bienveillante de sa majesté catholique, les violences commises durant la guerre sur les états de sa dépendance, et le refus qu'on avoit fait de lui en donner

(1) Renseignements puisés dans la correspondance originale de lord Grantham et du secrétaire-d'état.

satisfaction; elle annonçoit que le roi d'Espagne étoit résolu à mettre en œuvre tous les moyens que lui avoit confiés la Providence pour obtenir une réparation suffisante.

Outre cette déclaration emportée, et deux cédules royales adressées à ses propres sujets, le monarque espagnol publia un long manifeste, rempli de déclamations ridicules, et où l'on reprochoit à l'Angleterre l'injustice de ses procédés en d'innombrables occasions, depuis la conclusion de la paix; c'étoient des violations de territoire dans la baie de Honduras, des instigations aux sauvages d'attaquer les établissements de l'Espagne, et des refus réitérés de faire justice aux réclamations de la cour. On y affectoit aussi la précision la plus rigoureuse dans l'énumération des insultes que l'on avoit reçues sur les mers, et toute l'Europe dut trouver ridicule l'emportement superbe que l'on mettoit à les proclamer. Ces insultes, que la marine angloise avoit faites au commerce et à la navigation de l'Espagne, de 1776 au commencement de 1779, étoient déja, selon le manifeste, au nombre de quatre-vingt-six, en y comprenant les saisies ordonnées sous d'injustes prétextes, les pirateries, l'enlèvement de différents effets sur les vaisseaux, les attaques à main armée et autres semblables violences; et comme depuis cette époque l'Espagne n'avoit pas cessé d'être insultée, on pouvoit, sans crainte d'exagérer, avancer que ses griefs ne se montoient pas à moins de cent. On accusoit en outre l'Angleterre d'avoir cherché à faire sa paix avec les colonies d'Amérique, pour les armer contre la maison de Bourbon; on pervertissoit, on défiguroit toute l'histoire de la négociation dans ses points les plus es-

Manifeste du roi d'Espagne.



sentiels; et l'on assuroit que pendant que l'Angleterre refusoit, sous la médiation de l'Espagne, de reconnoître l'indépendance américaine, ses émissaires avoient proposé en secret au docteur Franklin, à Paris, des conditions beaucoup plus favorables. En conséquence le roi d'Espagne déclaroit que rien ne lui sembloit plus nécessaire que de mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre avoit usurpé et vouloit maintenir sur l'Océan; et il rappeloit à toutes les nations commerçantes qu'elles avoient un égal intérêt au succès de cette entreprise.

18 juin. Lettres de marque. 13 juillet. Lettre de lord Weymouth. Manifeste du roi de France.

Des lettres de marque promptement expédiées pour tous les ports, et une lettre modérée de lord Weymouth à l'ambassadeur espagnol, furent la réponse du cabinet britannique à ces vaines déclarations. La France publia de son côté un manifeste très détaillé, où elle exposoit les motifs de sa conduite à l'égard de la Grande-Bretagne. Ce manifeste étoit composé avec art et très spécieux en apparence; mais le célèbre et éloquent Gibbon le réfuta habilement dans un mémoire justificatif (1).

Observations sur la conduite de l'Espagne.

Ainsi l'Espagne (qu'on me permette cette façon de parler) s'enrôla sous les drapeaux de la France. Outre qu'elle n'avoit jamais eu de motifs suffisants de rupture (2), de grandes considérations politiques devoient

(1) Annual Register 1779, article *State papers*. En France et en Amérique on ne put, malgré toutes les peines qu'on se donna, réfuter d'une manière satisfaisante le mémoire de Gibbon. Il parut quelques brochures anonymes sur le même sujet; et le gouvernement françois en fit publier quelques autres et en particulier celle du baron de Beaumarchais. Remembrancer, vol. 9, p. 1, 83, 201; vol. 10, p. 116.

(2) Il est presque impossible, dans la situation réciproque des possessions de l'Angleterre et de l'Espagne, qu'il ne s'élève pas toujours

la détourner de la guerre. L'empereur avoit bien senti qu'il ne convenoit pas à un monarque de s'armer pour soutenir des rebelles, et l'Espagne étoit sur-tout intéressée à adopter de pareils sentiments. Son attachement superstitieux pour la religion catholique, et la proximité où se trouvoient ses possessions des colonies de l'Angleterre, étoient de puissantes raisons pour l'empêcher de faire une alliance avec les insurgés américains, ou de s'armer en leur faveur. Aucun prétexte n'étoit suffisant pour contrebalancer ces motifs; les Espagnols n'ambitionnoient pas de donner plus d'extension à leur commerce; et ils auroient pu remplir sans danger les dispositions amicales de leur traité avec la France par une assistance secréte, par des secours pécuniaires, et par l'agitation qu'ils auroient fomentée en Angleterre en y annonçant des préparatifs de guerre, et en amusant le ministère par des offres spécieuses d'intervention.

La France, avec son habileté ordinaire, avoit pressé son alliée de se déclarer pour la guerre, et l'Espagne n'avoit pris encore aucun parti qu'elle s'étoit déja glorifiée du succès de ses vues, de manière à mettre cette puissance dans l'embarras. Enfin le cabinet de Madrid se détermina, et, ne pouvant supporter plus long-temps un pareil état d'incertitude, se jeta inconsidérément dans le danger, moins avec l'énergie du courage qu'avec

quelque sujet de plainte de l'un ou de l'autre côté. Dans une motion présentée au parlement le 25 février 1777, on signala quelques uns des sujets de plainte mentionnés dans le manifeste de l'Espagne; les mêmes griefs furent discutés en 1778, dans une conférence entre lord Grantham et M. Florida Blanca; mais le ministre espagnol ne fit alors aucune difficulté de croire qu'on lui accorderoit une entière satisfaction. Lettre de lord Grantham à lord Weymouth, 23 novembre 1778.

la précipitation de la crainte. Cinq jours avant d'avoir reçu l'ordre de quitter Londres, le comte d'Almadovar ne soupçonnoit nullement que sa mission diplomatique dût être sitôt terminée; et quand l'ambassadeur françois à Vienne se vantoit hautement que sa cour avoit réussi à susciter un nouvel ennemi à l'Angleterre, l'ambassadeur espagnol déclaroit sans réserve qu'on ne lui avoit fait encore aucune communication à cet égard(1).

Le siége de Gibraltar est commencé.

La France avoit probablement fait espérer à l'Espagne qu'à cette occasion elle pourroit recouvrer Gibraltar; aussi cette puissance s'empressa de diriger contre cette place ses premières opérations militaires. Elle donna l'ordre d'interrompre tout commerce avec la garnison qui la défendoit, et même, pour empêcher qu'elle ne reçût des secours des côtes d'Afrique, elle traita avec l'empereur de Maroc pour le fermage des ports de Tetuan, de Tanger et de Larache.

16 juin.

Ce fut immédiatement après la déclaration de guerre, que les Espagnols formèrent par mer le blocus de cette forteresse, et commencèrent leurs approches du côté du continent. La garnison, bien approvisionnée, comptoit environ six mille hommes, pleins de santé et de vigueur, et commandés par le brave général Elliot, qui justifioit la confiance des troupes par une exactitude scrupuleuse à remplir toutes ses fonctions, par une prudence et une sagacité qui ne négligeoient aucune circonstance, quelque minutieuse qu'elle parût être, quand il s'agissoit de pourvoir à la conservation des soldats, et par une fermeté de caractère qui rendoit

(1) Lettre de sir Robert Murray Keith à lord Weymouth, 23 juin 1779.

l'obéissance facile et le commandement respectable (1).

Attaque infructueuse de Jersey. 1er mai.

Les opérations militaires de la France en Europe, et l'appareil de ses préparatifs, ne durent pas servir beaucoup à encourager les Espagnols dans la guerre qu'ils avoient entreprise. En effet cette puissance fit attaquer inutilement l'île de Jersey, sur les côtes de Normandie; son expédition mal combinée échoua, et le prince de Nassau, qui la commandoit, n'y gagna qu'un surnom ridicule. Un si honteux échec laissa à ce descendant de l'illustre maison de Nassau une réputation militaire fort équivoque.

4 juin. Jonction des flottes françoise et espagnole.

L'Espagne n'avoit pas fait encore sa déclaration de guerre, quand la flotte françoise, forte de vingt-huit vaisseaux de ligne, mal équipés pour la plupart, parut à la vue de ses côtes, et se joignit avec ses forces de mer. D'Orvilliers, qui la commandoit, avoit profité pour mettre à la voile de l'éloignement de la flotte angloise, et dans sa route il avoit tenté vainement d'intercepter une escadre sous les ordres de l'amiral Darby.

Mesures que l'on prend en Angleterre.

En apprenant qu'un nouvel ennemi venoit de se déclarer contre elle, l'Angleterre ne fut point abattue; le peuple embrassa avec ardeur l'idée d'une guerre avec l'Espagne, et s'y porta avec une incroyable vigueur. Les particuliers, les corporations politiques, rivalisèrent d'empressement à offrir des contributions volontaires pour enrôler des soldats, encourager les matelots, ou équiper des vaisseaux. Le patriotisme éclata de toutes parts; il se forma des associations volontaires pour repousser l'invasion, et la compagnie des Indes orientales fit construire et équiper à ses frais trois vaisseaux de

(1) Ces détails sur le siége de Gibraltar ont été puisés dans le Journal historique du capitaine Jean Drinkwater.

soixante-quatorze canons, et accorda des gratifications à six mille matelots.

La flotte combinée insulte les côtes de l'Angleterre.

Tous ces préparatifs cependant ne purent rendre la flotte britannique supérieure aux flottes combinées de l'ennemi. Sir Charles Hardy, appelé au commandement après la démission de Keppel, resta pendant tout l'été stationné dans le canal avec trente-huit vaisseaux de ligne. L'ennemi, fier de sa supériorité, vint le braver dans cette position, et s'étant porté ensuite devant Plymouth, où il jeta l'épouvante, prit, à la vue de cette ville, le vaisseau *l'Ardent*, de soixante-quatre canons, dont le capitaine s'étoit avancé imprudemment, prenant la flotte combinée pour celle de l'amiral anglois. Quoique l'Angleterre parût alors remplie de trouble et d'effroi, les forces des deux couronnes alliées ne firent aucune entreprise importante : les commandants étoient jaloux l'un de l'autre, et les maladies faisoient de grands ravages à bord de leurs bâtiments : aussi ils se hâtèrent de rentrer de bonne heure au port de Brest, sans avoir fait de tort au commerce des Anglois.

LIVRE XXXVI.

État des forces navales de l'Angleterre et de la France dans les Indes occidentales. — Byron escorte une flotte marchande. — Les François s'emparent de Saint-Vincent et de la Grenade. — Engagement entre d'Estaing et Byron. — Opérations militaires en Géorgie. — On lève des corps de royalistes. — Les Américains rassemblent des troupes. — Défaite du général américain Ashe. — Mesures que prennent les Américains pour défendre les Carolines. — Irruption des Anglois dans la Caroline du sud. — Les Américains attaquent John-Island. — D'Estaing tente vainement de s'emparer de Savannah. — Retard qu'éprouve l'arrivée des renforts envoyés à Clinton. — Heureuses expéditions de ce général. — Penobscot est assiégé et secouru. — Sort misérable des Américains qui étoient venus former le siége de cette place. — Arrivée de l'amiral Arbuthnot. — Les Américains attaquent Paulus-Hook. — Expéditions qu'ils entreprennent contre les Indiens. — Les Espagnols envahissent la Floride occidentale. — Les Anglois s'emparent du fort Omoa. — Ce fort leur est bientôt enlevé. — Les François s'emparent de l'établissement du Sénégal et de celui de Gorée. — Actions sur mer entre Paul Jones et le capitaine Pierson. — Et entre le capitaine Farmer et une frégate françoise. — État de l'administration. — Changements divers qui s'y opèrent. — État de l'Irlande. — Les associations de volontaires se multiplient dans ce royaume. — Session du parlement irlandois. — Débats sur l'adresse. — Mesures populaires. — Le parlement ne vote des subsides que pour peu de mois. — Des troubles éclatent à Dublin.

Cependant, au-delà de l'Atlantique, la guerre se ralentissoit par intervalle, et, se ranimant ensuite de nouveau, présentoit des alternatives de succès et de revers. 1779. 6 janv.

État des forces navales de l'Angleterre et de la France dans les Indes occidentales.

L'amiral Byron, assailli par des tempêtes dans sa traversée de l'Amérique septentrionale aux Antilles, joignit, à son arrivée dans ces parages, son escadre à celle de l'amiral Barrington. Si les forces qu'il amenoit ne rendirent pas la flotte britannique supérieure à celle de l'ennemi, elles lui permirent du moins de se montrer sans crainte sur les mers; et l'amiral françois, réduit à se tenir sur la défensive, se cacha durant cinq mois entiers au Fort-Royal de la Martinique, sans que rien pût le faire sortir de sa retraite. Dans cet intervalle, l'amiral Rowley amena des renforts à la flotte angloise, et le comte de Grasse à celle des François. Les deux partis cependant ne formèrent aucune entreprise avant que Byron eût appareillé pour Saint-Christophe, où s'étoient réunies des flottes marchandes, qu'il se proposoit d'escorter jusqu'à une certaine hauteur.

6 juin.

Byron escorte une flotte marchande.

Prise de Saint-Vincent par les François.

A peine cet amiral avoit-il mis à la voile que d'Estaing commença ses opérations. Trollon-du-Romain, à la tête d'un corps de quatre mille cinquante hommes, reçut ordre d'aller attaquer Saint-Vincent. Cette île, livrée aux troubles les plus funestes, formoit depuis peu un gouvernement particulier confié à Valentin Morris, gentilhomme d'une naissance distinguée, et d'un esprit bienveillant et généreux (1) : elle n'étoit pas encore divisée en districts paroissiaux; son administration étoit incomplète, ses fortifications délabrées; et ses habitants, les Caraïbes, toujours intraitables, attendoient avec impatience une occasion favorable de rétablir le gouvernement des François. En même temps un parti de mécontents parmi les sujets de la couronne entra-

(1) *Voyez* des détails intéressants sur Valentin Morris, dans l'écrit intitulé, *Coxe's historical tour in Monmouthshire*, chap. 40.

voit les opérations du gouverneur, facilitoit les mauvais desseins des Caraïbes, et même entretenoit des correspondances avec l'ennemi. Pour surcroît de disgrace, les colons refusoient de se prêter à aucun service militaire, et la garnison, pour me servir de l'expression du gouverneur, n'étoit composée que « de l'écume du genre humain; c'étoit un ramas de bandits que la métropole avoit rejetés de son sein, et qui avoient long-temps pourri dans les prisons; c'étoient des aventuriers ou des soldats vieux, estropiés ou indisciplinables, dont on avoit purgé d'autres régiments. » Une troupe formée d'éléments si hétérogénes ne pouvoit tenir contre les forces supérieures des François, auxquels venoient encore se joindre les Caraïbes : aussi le gouverneur se vit contraint de capituler, sans opposer aucune résistance (1). 2 juillet.

Prise de la Grenade.

D'Estaing, dont la flotte venoit d'être renforcée par l'arrivée d'une escadre que lui avoit amenée M. de La Motte-Piquet, avoit actuellement à sa disposition trente-quatre bâtiments de guerre, dont vingt-six étoient des vaisseaux de ligne, et d'autres bâtiments en assez grand nombre pour transporter neuf mille hommes. Avec de pareilles forces il se disposa à attaquer la Grenade. Cette île ne comptoit pour sa défense que cent cinquante soldats, et environ quatre cents miliciens; encore ceux-ci, presque tous François, désertèrent-ils en si grand nombre que la garnison se trouva bientôt réduite à trois cents hommes. Cependant lord Macartney, gouverneur de l'île, jugea cette troupe suffisante pour défendre quelques fortes positions jusqu'à l'arrivée des

(1) Renseignements puisés principalement dans l'Exposé de la conduite officielle du gouverneur Morris.

secours qu'il attendoit, et refusa de capituler. D'Estaing, qui ne vouloit pas perdre de temps à former des approches régulières, commanda qu'on emportât d'assaut les retranchements de l'ennemi. La garnison se défendit avec vigueur; une fois même elle réussit à repousser les assaillants; mais contrainte à la fin de céder au nombre, elle se retira dans le fort, d'où elle eut la mortification de voir qu'on dirigeoit contre elle ses propres canons. Lord Macartney demanda alors à capituler; le vainqueur, peu généreux, refusa les conditions qu'il avoit offertes, et lui en envoya d'autres si déshonorantes que le gouverneur aima mieux se rendre à discrétion que d'avoir la lâcheté d'y souscrire.

4 juillet. Les François ne montrèrent aucune modération, et livrèrent la place au pillage.

Engagement entre d'Estaing et Byron.

D'Estaing n'avoit pressé avec tant d'activité la reddition de la Grenade que sur le bruit du retour de Byron, dont les vents et les courants avoient long-temps contrarié la navigation. Après des contre-temps si fâcheux, cet amiral s'étoit enfin concerté avec le général Grant pour tenter de recouvrer Saint-Vincent, et faisoit voile vers cette île, lorsqu'on lui apprit en mer que la flotte françoise, réduite à dix-neuf vaisseaux de ligne, avoit attaqué la Grenade, et que lord Macartney pouvoit tenir dans sa position encore une quinzaine de jours; aussitôt il changea de route, résolu de se porter audevant de l'ennemi. Il avoit avec lui vingt-un vaisseaux de ligne et plusieurs bâtiments de transport. En approchant il fit tout disposer pour une action générale, et ce ne fut que lorsque plusieurs de ses vaisseaux eurent déja commencé le combat qu'il découvrit la fausseté des avis qu'il avoit reçus. Cependant d'Estaing, malgré

la supériorité de ses forces et le grand avantage que lui donnoit le bon état de son escadre, évita de s'engager trop avant; et, après avoir tenté vainement d'intercepter les transports de l'ennemi et quelques vaisseaux grièvement endommagés, se retira pendant la nuit, et vint reprendre sa position devant l'île. Pour l'amiral anglois, quoiqu'il ne pût se dissimuler l'infériorité de son escadre, il se contenta de diriger sur Saint-Christophe ses transports et ses vaisseaux les plus maltraités, et attendit tranquillement le combat qu'il pensoit que les François ne manqueroient pas de renouveler le lendemain; mais au point du jour, s'étant aperçu de leur retraite, et voyant le pavillon blanc flotter sur les forts de la Grenade, il suivit avec toute sa flotte les vaisseaux auxquels il avoit fait prendre les devants, et alla se radouber à Saint-Christophe. Une alarme universelle s'étoit répandue dans toutes les possessions angloises des Indes occidentales : d'Estaing s'étoit vanté hautement qu'il alloit s'emparer de toutes les îles appartenant à l'Angleterre, et qu'il avoit même préparé les articles de capitulation qu'il offriroit à chacune (1); mais son départ de la Grenade pour le cap François, dans l'île d'Hispaniola, ne tarda pas à les délivrer de la crainte qu'il leur avoit inspirée. 6 juillet.

Après la prise de Savannah, les troupes américaines ayant été rejetées au-delà du fleuve dans la Caroline du sud, le général Prevost et le colonel Campbell mirent tous leurs soins à se concilier l'esprit des habitants, à former des compagnies de volontaires, et à établir des réglements pour assurer la paix et la tranquillité de la Opérations militaires en Géorgie.

(1) *Voyez* Valentine Morris's narrative.

9 janv. Prise de Sunbury et d'Augusta.

province. Cependant ils ne bornèrent pas là leurs opérations; ils firent une tentative contre le fort de Sunbury, qui fut contraint de se rendre à discrétion, laissant au pouvoir des vainqueurs une grande quantité de canons et de provisions, et deux cent douze prisonniers. Cet exploit ne fut que le prélude de la prise d'Augusta, la seconde ville de la province; le colonel Campbell s'en rendit maître, et les habitants montrèrent beaucoup d'empressement à prêter le serment de fidélité, et à s'enrôler pour le service du gouvernement anglois. Le colonel Hamilton fut envoyé avec un détachement de deux cents hommes pour encourager ces bonnes dispositions et désarmer les habitants malveillants. Son expédition fut heureuse; il déconcerta les traîtres de tous côtés, et mit en déroute à son retour cinq cents miliciens de la Caroline du sud, qui se présentoient pour lui barrer le passage. Le colonel Pickens, qui commandoit ces miliciens, attaqua avec plus de succès un corps considérable de royalistes enrôlés par le colonel Boyd, et qui venoient à marches forcées des parties intérieures de la Caroline du Sud pour se joindre aux troupes royales. Boyd fut tué dans le combat, et sa troupe fut taillée en pièces. Environ trois cents hommes de cette troupe parvinrent à gagner la Géorgie; les autres se livrèrent aux républicains; mais ils furent regardés comme des traîtres, et on en condamna soixante-dix; cependant il n'y en eut que cinq d'exécutés (1).

On enrôle les royalistes.

Corps nombreux de royalistes mis en déroute.

Les Américains rassemblent des troupes.

Comme Augusta étoit éloignée de cent cinquante milles du gros de l'armée, on s'aperçut bientôt qu'il étoit dangereux et difficile de la conserver. Alarmés sur

(1) Ramsay, vol. 2, p. 113.

la destinée des deux Carolines, les Américains rassemblèrent à la hâte environ trois mille hommes de milices, sous le commandement des généraux Ashe et Rutherford; mais, se confiant peu dans l'habileté de ces officiers, ils mirent bientôt à leur tête le général Lincoln de la province de Massachuset. Celui-ci répandit des proclamations pour empêcher le peuple de se joindre à l'armée royale, et l'avertit de mettre en sûreté son bétail; il étendit ensuite ses positions le long de la rive septentrionale de la Savannah, parallèlement à celles que les Anglois occupoient de l'autre côté du fleuve, et donna ordre au général Ashe d'aller fortifier un poste vis-à-vis Augusta, à la tête d'un détachement de quinze cents hommes. Ashe, ayant trouvé ce poste abandonné, passa le fleuve, comptant resserrer les Anglois dans leurs positions; mais le lieutenant-colonel Prevost, frère du général de ce nom, traversa à la hâte le Brier Creek, quinze milles au-dessus de l'endroit que les Américains occupoient, se porta sans être aperçu sur leurs derrières, et les mit complétement en déroute : sept pièces de canon, plusieurs étendards, avec une grande quantité d'armes et de bagages, tombèrent au pouvoir du vainqueur; cent cinquante hommes périrent dans le combat; d'autres, en plus grand nombre, se noyèrent en cherchant à s'échapper, et l'on fit deux cents prisonniers. De toute cette troupe, que quelques renforts avoient portée à près de deux mille hommes, à peine il y en eut quatre cent cinquante qui rejoignirent Lincoln.

3 mars. Défaite du général Ashe.

Alarmée des approches du danger, l'assemblée législative de la Caroline du sud investit d'un pouvoir discrétionnaire le gouverneur Jean Rutledge et son conseil. On prit aussitôt les mesures les plus vigoureuses pour

Mesures que prennent les Américains pour dé-

fendre les Carolines. 23 avril.

renforcer l'armée de Lincoln, et ce général se trouva bientôt à la tête de cinq mille hommes; il laissa alors mille soldats aux généraux Mackintosh et Moultrie pour défendre Purisburg et Black-Swamp, et remonta avec le reste de son armée le fleuve de la Savannah. Le colonel Prevost, comptant le faire revenir sur ses pas, se porta dans la Caroline du sud avec la plus grande partie de ses troupes; les détachements de Mackintosh et de Moultrie se retirèrent devant lui, ne lui opposant qu'une foible résistance. Pendant ce temps Lincoln continuoit sa marche, malgré de nombreux courriers qu'on lui avoit envoyés pour réclamer sa présence. Trompé par de faux renseignements, et croyant que Charles-town, capitale de la Caroline du sud, étoit hors d'état de se défendre, Prevost s'avança hardiment, occupa les faubourgs de cette ville, et la somma de se rendre. Les habitants, qui, au bruit de sa venue, avoient travaillé sans relâche à réparer leurs murailles, et qui depuis avoient été renforcés par les détachements de Mackintosh et de Moultrie, par des corps de milice et par la légion de Pulaski, ouvrirent une négociation, et la traînèrent en longueur pendant tout le jour. Leur ultimatum ayant été déclaré inadmissible, ils passèrent la nuit dans la consternation, redoutant un assaut pour le lendemain. Cependant ils en furent quittes pour la crainte; le commandant anglois, après avoir considéré l'épaisseur des remparts, le petit nombre de ses troupes, l'insuffisance de son artillerie et des munitions de guerre et de bouche, et le voisinage de Lincoln, qui pourroit intercepter sa retraite, se décida à lever son camp pendant la nuit, et atteignit, sans être inquiété, John-Island, où il attendit des secours de New-York. Pour

Irruption des Anglois dans la Caroline. Inutile tentative contre Charles-town. 10 mai.

Lincoln, ayant laissé une garnison dans un poste fortifié devant Augusta, il se porta à marches forcées sur Charlestown, et, jusqu'au départ des troupes angloises, établit son quartier-général à Dorchester.

Le colonel Prevost fortifia Stonyferry, qui devoit servir de point de communication entre la terre ferme et John-Island, et se retira bientôt après, laissant le colonel Maitland avec cinq cents hommes pour veiller à la défense de l'île. Le général Lincoln, qui déja avoit tenté vainement une attaque, se présenta de nouveau, avec environ cinq mille hommes, pour déloger les Anglois du poste où ils s'étoient retranchés : un moment le succès de son entreprise parut certain ; mais la garnison déploya dans sa défense une audace et une habileté admirables, et parvint enfin à repousser les forces nombreuses des assaillants. Manquant de munitions au fort du combat, elle alloit être contrainte à poser les armes, lorsque Moncrieff, capitaine des ingénieurs, fit une sortie vigoureuse, et eut le bonheur d'en enlever à l'ennemi ; cependant, au moment où l'action se termina, il ne lui restoit plus que la quantité de poudre suffisante pour faire une décharge d'artillerie.

Les Américains attaquent John-Island. 16 juin.

20 juin.

Après cette attaque infructueuse, les milices américaines, découragées et impatientes de ce qu'on les avoit si long-temps retenues loin de leurs habitations, abandonnèrent leurs drapeaux. La chaleur étant excessive, et la saison des maladies s'approchant, le général ennemi se retira avec ses troupes à Sheldon : pour les Anglois, ils évacuèrent le poste de Stonyferry, et en établirent un autre à Beaufort, dans l'île de Port-Royal ; le reste de leur armée rentra dans la Géorgie, où il se tint, pendant plus de deux mois, dans une inaction



profonde, sans être aucunement inquiété; et l'avantage qu'ils retirèrent de leur expédition dans la Caroline du sud fut l'établissement d'un poste à Beaufort, et le renouvellement de leurs provisions, dont ils commençoient à sentir vivement le besoin.

D'Estaing tente vainement de s'emparer de Savannah. Septemb.

Pendant que les hostilités se trouvoient ainsi suspendues, les Américains s'adressèrent à d'Estaing, espérant, avec le secours de sa flotte, enlever à l'Angleterre les avantages que lui avoit valus la supériorité de sa marine. L'amiral françois ne tarda pas à se mettre en mer; et s'étant montré bientôt après sur les côtes de la Géorgie avec vingt vaisseaux de ligne, deux bâtiments de cinquante canons, onze frégates et un grand nombre de transports, il y surprit à l'ennemi *l'Experiment*, de cinquante canons, deux bâtiments chargés de vivres, et la frégate *l'Ariel*.

Si les Américains firent les plus grands efforts à l'arrivée des François pour les seconder, le général anglois, de son côté, ne négligea rien pour mettre la ville de Savannah à l'abri de l'attaque dont elle étoit menacée. Il rappela la garnison de Sunbury, fit donner au colonel Maitland l'ordre d'évacuer Beaufort, et chargea le capitaine Henry, dont il connoissoit l'habileté, de tirer le meilleur parti possible du petit nombre de bâtiments dont il disposoit. Quand les François furent débarqués, l'amiral d'Estaing, sans attendre l'arrivée des troupes américaines, somma la place, d'un ton ridiculement superbe, de se rendre au roi de France. Prevost demanda vingt-quatre heures pour délibérer, comme s'il eût eu l'intention de capituler; mais le colonel Maitland étant arrivé dans l'intervalle avec huit cents hommes, il déclara aussitôt qu'il étoit résolu de se défendre. Douze

21 sept.

jours se passèrent en préparatifs avant que les François, vivement inquiétés par les sorties vigoureuses de la garnison, eussent pu ouvrir les tranchées. L'armée combinée, forte de plus de dix mille hommes, canonna encore inutilement la place durant cinq jours. Pendant ce temps les troupes de la garnison, et même les esclaves africains, travailloient aux fortifications, dressoient de nouvelles batteries, et rivalisoient de persévérance et de zèle. 23 sept.

Cependant, après avoir considéré que les approches régulières du siége ne se faisoient qu'avec une extrême lenteur, que la saison des tempêtes approchoit, et que la flotte britannique pouvoit venir attaquer ses vaisseaux dans un moment où la plus grande partie de l'artillerie et des équipages se trouvoit employée à terre, d'Estaing résolut de faire donner l'assaut au corps de la place. Quatre mille cinq cents hommes, nombre plus que double de celui de la garnison, furent partagés en deux colonnes : l'une, commandée par l'amiral françois et le général Lincoln, fut chargée de l'attaque de front; l'autre, ayant à sa tête le comte de Dillon, reçut ordre de prendre par derrière les lignes angloises. Les troupes se mirent en mouvement quelques heures avant le jour. Le comte de Dillon s'égara dans sa route, et s'engagea dans un marais où sa division, foudroyée par le feu de l'ennemi, ne put reprendre son ordre de bataille. Mais du côté de d'Estaing, le bastion principal devint l'objet de l'acharnement réciproque le plus terrible; cependant, cet amiral vit aussi sa colonne repoussée, après un combat opiniâtre où il fut blessé, et où le colonel Pulaski, volontaire polonois, trouva la mort (1). 9 oct.

(1) Puslaki étoit l'un des conspirateurs qui avoient cherché à en-

Le siége fut levé incontinent : les Américains retournèrent dans la Caroline du sud, et les François remontèrent sans être inquiétés sur leurs vaisseaux, la garnison étant trop peu nombreuse pour se hasarder à les poursuivre. La flotte françoise ayant été bientôt assaillie par des tempêtes, d'Estaing renvoya une partie de ses bâtiments aux Antilles, et fit voile, avec le reste, pour l'Europe. Cet amiral, toujours orgueilleux et vain, mérita encore le reproche d'injustice et de cruauté; la manière présomptueuse dont il somma la garnison de se rendre, mécontenta justement les Américains, et la dureté avec laquelle il refusa de donner un asile sur ses propres vaisseaux, aux femmes et aux enfants des assiégés, le rendit d'autant plus méprisable qu'il chercha, après sa défaite, à faire retomber tout l'odieux de cette conduite sur ses alliés, et offrit de lui-même une faveur qu'il avoit auparavant refusée; faveur que le général Prevost rejeta avec un noble dédain. La levée du siége de Savannah termina les hostilités dans les provinces du sud (1).

L'arrivée des renforts envoyés à

Pendant toute cette campagne, le général Clinton avoit attendu impatiemment les renforts qui devoient lui venir d'Europe, et dont une circonstance extraor-

lever le roi de Pologne en 1771. *Voyez* Coxe's Travels in Poland, Russia, Sweden and Denmark, B. 1, c. 3.

(1) Un peu avant le commencement du siége de Savannah, le colonel Jean White se distingua par un trait de courage et de présence d'esprit bien remarquable : assisté du capitaine Elholm et de quatre soldats seulement, il fit poser les armes à une centaine de François postés au voisinage de la rivière d'Ogechee, après les avoir tellement épouvantés, qu'ils avoient jugé toute résistance inutile. Le moyen dont il s'étoit servi pour les intimider ainsi, avoit été d'allumer plusieurs feux pendant la nuit, comme s'il eût conduit un corps nombreux de soldats.

dinaire avoit retardé l'arrivée. Ils débouquoient du canal, quand l'amiral Arbuthnot, qui les commandoit, reçut avis de l'attaque que les François avoient tentée sur Jersey. Aussitôt cet amiral fit rentrer ses bâtiments de transport à Torbay, et se porta au secours de cette île, où il n'arriva que pour apprendre la retraite de l'ennemi. Il revint alors sur ses pas afin de suivre sa première destination; mais il fut contrarié par les vents, et les troupes qu'il amenoit arrivèrent trop tard en Amérique pour qu'on pût les employer à aucune expédition importante. Clinton est considérablement retardée. 2 mai.

L'amiral Gambier ayant été rappelé au commencement de la saison, le commandement de la flotte angloise en Amérique fut confié à sir Georges Collier: cet officier s'étoit fait honorablement distinguer durant le temps de sa croisière devant Halifax; il avoit contenu les Américains qui menaçoient la Nouvelle-Écosse, avoit semé l'alarme sur les côtes de leurs propres états, et avoit fait le plus grand tort à leur commerce. Ce fut conjointement avec lui que le général Clinton médita une expédition dans la baie de Chesapeak, où se trouvoient entassée dans des magasins une immense quantité de tabac, ressource principale du congrès, et d'où l'armée de Washington tiroit la plus grande partie des provisions salées qui lui étoient envoyées de la Virginie et de la Caroline du nord. Dix-huit cents hommes furent embarqués sur des bâtiments de transport pour mettre à exécution ce projet; ils étoient escortés par *le Raisonnable*, de 64 canons, quatre sloops, une galiote, et quelques corsaires: à leur arrivée ils attaquèrent Portsmouth, dont ils ruinèrent les fortifications; ils se portèrent ensuite successivement contre Norfolk, Gos- Avril. Heureuses expéditions de Clinton. Mai.



29 mai. port, Kemps-Landing et Suffolk, où ils s'emparèrent d'une grande quantité de provisions, et prirent où brûlèrent plusieurs vaisseaux. De son côté, l'ennemi mit le feu à un chantier rempli de bois de construction, pour les empêcher d'en profiter. Après une expédition qui avoit duré vingt-quatre jours, les Anglois rentrèrent à New-York; ils avoient pris ou détruit cent vingt-sept bâtiments, et une quantité si considérable d'autres objets, que la perte des Américains fut évaluée à 500,000 livres sterling.

30 mai. A son retour de l'expédition de Virginie, ce détachement se joignit à d'autres troupes déja embarquées sur des bâtiments de transport, remonta la rivière de l'Hudson, et alla s'emparer de Stony-Point, du fort La Fayette et de Verplank. Ces forts étoient situés sur des côtés opposés du fleuve, à soixante milles de New-York. Leur prise coûta peu de monde; on l'avoit jugée cependant si importante que l'amiral Collier et le commandant en chef s'étoient trouvés en personne à l'expédition.

4 juillet. Ensuite on envoya le major-général Tryon et le major Grant, à la tête de deux mille six cents hommes, pour attaquer le Connecticut, province fertile et bien peuplée, et d'où le congrès tiroit ses principales ressources. On vouloit convaincre les Américains que leur province favorite n'étoit pas à l'abri d'une invasion, et forcer le général Washington à quitter les fortes positions qu'il occupoit dans l'intérieur des terres, au voisinage de l'Hudson, pour se rapprocher de la mer et veiller à la défense des côtes. Les troupes pénétrèrent bientôt dans New-Haven, capitale de la colonie, et s'emparèrent d'une quantité considérable de munitions et d'artillerie, et de tous les bâtiments qui se trouvoient

dans la rade. En même temps leurs commandants firent une proclamation pour inviter les habitants à rentrer dans les liens de leur antique obéissance; mais elle fut sans effet. Les soldats au contraire, même après la prise de la ville, se virent exposés aux coups que leur tiroient les habitants par les fenêtres, et plusieurs sentinelles posées dans la vue de protéger les propriétés des citoyens furent blessées à leur poste; la ville fut cependant épargnée, et l'on défendit le pillage. Après avoir démantelé le fort, les troupes se rembarquèrent et se portèrent sur Fairfield.

On leur opposa devant cette place une résistance plus opiniâtre qu'à New-Haven : la douceur avec laquelle elles avoient traité cette dernière ville ayant été si mal reconnue, elles détruisirent successivement Fairfield, Norwalk et Greenfield (1). Au bout de neuf jours, le commodore Collier retourna à New-York, dans l'intention de conférer avec Clinton d'une expédition qu'ils avoient projetée contre New-London. 13 juillet.

Le peuple du Connecticut témoigna son mécontentement de la négligence apparente du général Washington, et de l'indifférence du congrès pendant qu'on dévastoit ainsi son territoire; quelque temps même on eut lieu de craindre un soulévement; mais l'espoir des habitants de cette province fut ranimé par l'heureux succès d'une tentative des Américains sur Stony-Point. Le général Wayne mit dans l'exécution de cette entre- 16 juillet.

(1) Pour tirer vengeance de ces ravages, le congrès arrêta « que le comité de la marine prendroit les mesures les plus efficaces pour faire mettre en exécution le manifeste du 30 octobre 1778, qui ordonnoit que toutes les villes qui appartenoient à l'Angleterre, et qui tomberoient au pouvoir des Américains, seroient détruites ou brûlées; » mais cet arrêté ne reçut jamais d'application.

prise autant d'habileté que de courage; il emporta la place d'assaut; et, quoique la résistance de la garnison eût justifié toutes les extrémités, il usa généreusement de la victoire et épargna les vaincus. Il attaqua aussi le fort La Fayette; mais, avant d'avoir fait des progrès considérables, il fut alarmé par les préparatifs de Clinton, précipita sa retraite, et évacua Stony-Point, dont il ruina les fortifications.

18 juillet.

Secours envoyé à l'établissement de Penobscot.

Le général Clinton et l'amiral Collier perdirent de vue l'expédition qu'ils avoient projetée contre New-London, par la nécessité où ils se trouvèrent de secourir un établissement anglois que le général François Maclean venoit de former dans la baie de Penobscot avec six cent cinquante hommes et trois vaisseaux de guerre. On avoit eu pour objet, dans cet établissement, d'arrêter les incursions des Américains sur les terres de la Nouvelle-Écosse, et de pourvoir des bois de construction nécessaires le chantier royal d'Halifax, et les autres chantiers de l'Amérique. Le gouvernement exécutif de la province de Massachuset, résolu d'attaquer Penobscot, mit un embargo sur tous les bâtiments qui se trouvoient dans la rade de Boston, promit une forte paye aux matelots et aux soldats qui feroient partie de l'expédition, et eut bientôt à sa disposition, de cette manière, un corps de trois mille hommes, et une flottille de vingt-sept bâtiments de transport et de dix-neuf petits vaisseaux armés, de dix à trente-deux canons. Le général Maclean ne fut instruit de tous ces préparatifs que quatre jours avant l'arrivée de l'ennemi; il n'avoit pas encore achevé de se fortifier : mais les soldats et les matelots de sa troupe rivalisèrent de zèle et de courage, et mirent à se défendre la plus infatigable activité. Pendant vingt-

17 juin.

Juillet.

21 juillet.

un jours ils tinrent en échec les forces disproportionnées de l'ennemi, et en même temps ils travailloient aux remparts, jetoient souvent l'alarme dans les lignes des assaillants, et les harceloient par de vigoureuses sorties. Ils apprirent enfin par un déserteur qu'on devoit les attaquer le lendemain par terre et par mer; et ils s'étoient préparés à une résistance opiniâtre, lorsque dans la matinée du lendemain ils eurent la satisfaction de voir que l'ennemi avoit abandonné ses lignes, embarqué son artillerie, et levé le siége de la place. Ce qui avoit déterminé les Américains à prendre cette résolution, c'étoit l'arrivée de l'amiral Collier, qui auroit pu facilement s'emparer de toute leur escadre, s'ils n'en eussent eux-mêmes brûlé une partie pour sauver le reste. Un grand nombre de leurs soldats et de leurs matelots se trouvèrent ainsi abandonnés sur une terre déserte, à plus de cent milles de tout pays habité. Cinquante ou soixante d'entre eux moururent les armes à la main, et les autres périrent presque tous de misère et de faim dans les forêts (1).

13 août.

14 août.

Sort misérable des Américains venus pour assiéger cette place.

L'amiral Collier ne fit plus aucune entreprise jusqu'à la fin de son commandement, et quand l'amiral Arbuthnot arriva pour lui succéder, un bruit que le comte d'Estaing avoit le projet d'attaquer New-York détermina le général Clinton à concentrer toutes ses forces et même à évacuer Rhode-Island. On n'a pas donné de raison satisfaisante pour expliquer l'inaction du général Washington pendant toute cette campagne (2) : probablement il faut l'attribuer au refroidissement du premier

Arrivée de l'amiral Arbuthnot.

(1) *Voyez* the Journal of the siege of Penobscot.

(2) Il est extrêmement à regretter que la publication de la Correspondance officielle de Washington s'arrête à l'année 1778.

enthousiasme, et au découragement des Américains en voyant le peu d'avantages qu'ils avoient retirés de l'assistance des François (1). La seule entreprise formée par les troupes de ce général fut l'attaque de Paulus-Hook, sur les côtes du New-Jersey; elles eurent d'abord du succès, mais bientôt elles furent repoussées et contraintes de se retirer avant d'avoir exécuté rien d'important. Toute cette expédition se trouve judicieusement décrite par quelques paroles de la dépêche officielle de Clinton. « La retraite de l'ennemi, dit ce général, fut aussi déshonorante pour lui que son attaque avoit été courageuse et bien conduite. »

20 août. Les Américains attaquent Paulus-Hook.

Leurs expéditions contre les Indiens.

Pendant cette même campagne, les Américains entreprirent différentes expéditions contre les sauvages; leurs représailles furent terribles, et ils prouvèrent qu'ils savoient être aussi barbares et cruels de sang-froid.

Août. Les Espagnols envahissent la Floride occidentale. 21 sept.

Aussitôt qu'on eut appris dans la Louisiane la rupture de l'Angleterre et de l'Espagne, don Bernardo de Galves, gouverneur de cette colonie, marcha contre la Floride occidentale, province presque entièrement déserte, et que le général Jean Campbell, avec dix-huit cents hommes, étoit chargé de défendre contre les attaques des Américains. Les Espagnols, au nombre de deux mille hommes, investirent un fort construit pour protéger les frontières, à l'embouchure de l'Ibberville. La garnison, qui n'étoit que de cinq cents soldats, capitula après neuf jours de siége, et obtint les conditions les plus honorables; mais sa reddition entraîna la perte de tous les établissements formés sur le Mississipi, depuis les Natches jusqu'à l'embouchure du fleuve. Pour n'avoir

(1) Ramsay, vol. 2.

plus besoin de revenir sur cette province, je dirai d'avance que les Espagnols s'y montrèrent encore l'année suivante, et s'emparèrent du fort Mobile, qui ne se rendit qu'après s'être défendu long-temps avec courage. Janvier. Mars. 1780.

Leur apparition dans la baie de Honduras ne fut pas moins inopinée : ils y vinrent attaquer les Anglois occupés à couper du bois de campêche, en prirent un grand nombre, qu'ils traitèrent d'une manière barbare, et chassèrent le reste de Saint-Georges-Key, leur principal établissement. Au premier bruit de leur irruption, le capitaine Dalrymple, à la tête d'une petite troupe de volontaires irlandois, reçut ordre du gouverneur Dalling de se rendre sur les côtes de Musquito, d'y transporter des armes, et d'y rassembler quelques forces pour aller au secours des Anglois. Le premier objet de sa mission étant rempli, Dalrymple se mit en mer avec le commodore Luttrel, qui commandoit trois frégates; et, comme Saint-Georges-Key avoit déja été repris, ces deux officiers formèrent ensemble le projet d'attaquer le fort Omoa, regardé comme la clef de tous les établissements de Honduras. Les forces dont ils disposoient, y compris les marins et les canonniers des vaisseaux, ne s'élevoient pas au-dessus de cinq cents hommes : ils voulurent à leur arrivée surprendre le fort; mais, ayant été découverts, ils se virent contraints de procéder régulièrement à l'attaque. Rebutés au bout de quelques jours de l'inutilité de leurs efforts, ils résolurent de tenter une escalade. Les fortifications de la place étoient formidables : cependant cent cinquante hommes d'élite dressèrent courageusement des échelles au pied du rempart, et commencèrent à monter en silence. L'ennemi s'étant aperçu de leur projet leur fit bientôt essuyer un

Ils attaquent les Anglois dans la baie de Honduras.

Prise du fort Omoa par les Anglois. 1779. 16 oct.

feu terrible, et renversa même une échelle; mais deux matelots, qui avoient déja atteint le haut du rempart, surent le contenir un moment, et facilitèrent l'escalade. Ce fut en vain que les officiers s'efforcèrent de retenir encore à leur poste les Espagnols épouvantés, ils ne furent point obéis : le gouverneur s'avança alors en suppliant, remit son épée et les clefs du fort au vainqueur, et demanda sa grace et celle de la garnison. Les Anglois firent trois cent trente-cinq prisonniers, et, quoiqu'on eût transporté ailleurs les trésors gardés ordinairement dans la place, saisirent cependant dans le port un galion estimé trois millions de piastres; ils rejetèrent ensuite les propositions des Espagnols, qui leur offroient de racheter, à quelque prix que ce fût, deux cent cinquante quintaux de mercure trouvés à bord de quelques bâtiments, et de payer une rançon pour le fort; et, préférant généreusement le bien public à leur intérêt particulier, rendirent les dépouilles de l'église, qui faisoient une portion considérable de leur butin, pour obtenir l'élargissement des Anglois faits prisonniers à Saint-Georges-Key, et qu'on tenoit dans une dure captivité à Mérida. Cependant ni ces actes de courage ni ces traits de désintéressement ne furent suivis d'aucun avantage durable. Les vainqueurs ne purent laisser dans le fort qu'une garnison insuffisante, qui, bientôt affoiblie par une fièvre épidémique, et incapable de faire le service de la place, se vit contrainte d'effectuer sa retraite à l'approche des Espagnols, après avoir encloué ses canons et détruit ses provisions militaires.

Ce fort est repris.

L'établissement du Sénégal

Au commencement de la même année une escadre françoise, commandée par M. de Vaudreuil, s'empara de l'établissement du Sénégal : les François, jaloux de

s'y fortifier, évacuèrent celui de Gorée, que vint occuper, immédiatement après leur départ, un corps anglois laissé à cet effet par sir Édouard Hugues.

est pris par les François, et celui de Gorée par les Anglois.

En général les flottes nationales protégèrent avec succès le commerce de la Grande-Bretagne, pendant que sur toutes les mers elles firent éprouver des pertes énormes à celui des puissances ennemies. Les capitaines Pierson et Piercy, commandant les frégates *le Serapis*, de quarante-quatre canons, et *la Comtesse de Scarborough*, de vingt, escortoient une flotte marchande venant de la mer Baltique, lorsqu'à la hauteur des côtes septentrionales de l'Angleterre ils furent chassés par une escadre composée *du Bon Homme Richard* de quarante canons, de deux frégates de trente-six et de trente-deux, d'un brick de douze, et d'un cutter françois armé dans le port de Lorient. Cette escadre avoit un commandant déterminé, nommé Paul Jones, condamné par contumace en Angleterre, et qui avoit obtenu du service chez les Américains. Le capitaine Pierson ne l'eut pas plus tôt aperçue qu'il donna à tous les vaisseaux sous son escorte le signal de se disperser et de gagner les ports les plus voisins; et en même temps, avec ses deux frégates, il se porta au-devant d'un ennemi dont les forces étoient si disproportionnées. L'action commença aussitôt : Paul Jones ayant tenté vainement d'aborder *le Serapis*, les deux bâtiments se trouvèrent engagés de si près que leurs canons se touchoient de la volée. L'on se battit pendant trois heures avec fureur : Paul Jones se défendoit en désespéré, comme un coupable que les lois ont condamné, et qui n'a d'autre ressource que de mourir les armes à la main. Pierson déployoit le même courage; mais un

23 sept. Combat de Paul Jones et du capitaine Pierson.

noble sentiment d'humanité l'intéressoit au sort des hommes qu'on lui avoit confiés ; son vaisseau étoit déja embrasé par les feux qu'on lui lançoit de toutes parts, et une horrible explosion de gargousses avoit fait sauter les officiers et les soldats qui se trouvoient auprès de l'artimon, et démonté les canons de cette partie du bâtiment, quand une seconde frégate vint l'attaquer par derrière ; il jugea alors une plus longue résistance inutile, et amena son pavillon. Après un combat non moins acharné, mais moins sanglant, *la Comtesse de Scarborough* fut également forcée de se rendre. On ne connoît pas avec précision la perte faite à bord du *Serapis*, et sans doute elle dut être très grande : cependant le capitaine Pierson estima qu'elle fut de quarante-neuf morts et de soixante-huit blessés; mais jamais peut-être on ne vit d'exemple du carnage fait à bord du *Bon Homme Richard;* les batteries basses de ce bâtiment étoient submergées, et leurs canons démontés ; le feu le consumoit en deux endroits, et il avoit sept pieds d'eau dans la cale ; pendant ce temps, son pont étoit inondé de sang, et trois cent trente-six hommes, formant les trois quarts de son épuipage, étoient morts ou blessés. Deux jours après il coula à fond : le barbare capitaine laissa engloutir avec lui dans l'Océan plusieurs blessés, et se retira avec ses prises dans les ports de la Hollande (1).

Un autre combat non moins honorable pour le pa-

(1) M. de Sartine, alors ministre, fit savoir à Paul Jones que le roi de France étoit satisfait de sa conduite, et avilit la croix de Saint-Louis en lui donnant l'autorisation de s'en décorer. Le congrès lui vota, de son côté, des actions de graces pour son zèle, sa prudence et sa valeur, et le nomma au commandement de *l'Amérique*, bâtiment tout nouvellement construit. Remembrancer, vol. 13, p. 107.

villon britannique fut celui que soutint, contre une frégate françoise et un cutter de force supérieure, le capitaine Farmer, sur la frégate *le Québec*, suivie pareillement d'un cutter appelé *le Rambler*. Dans cette action *le Québec* devint la proie des flammes, et son brave capitaine perdit la vie en s'obstinant à ne quitter que le dernier son bâtiment. En reconnoissance de tant de bravoure, l'état accorda à son fils le titre de baronnet, et des pensions à sa veuve et à ses enfants en bas âge.

6 oct. Courageuse résistance du capitaine Farmer.

Pendant que la fortune inconstante balançoit ainsi les succès et les revers, le ministère britannique se trouvoit embarrassé, découragé, mécontent : il avoit, pour se populariser, mis à la tête des forces de terre et de mer des hommes qui ne s'étoient jamais montrés partisans de ses mesures, et qui, loin de pallier la direction inhabile de la guerre, redoubloient par leurs propres plaintes les inquiétudes du public et les clameurs de l'opposition. Ainsi quand cette lutte difficile où se trouvoit engagée l'Angleterre acquéroit de jour en jour plus d'importance et d'étendue, ceux qui sembloient devoir être les appuis de l'administration embrassoient plus froidement sa défense, ou même l'abandonnoient tout-à-fait. Quelques uns se trouvoient consternés en considérant la difficulté des conjonctures; d'autres prêtoient l'oreille à des prédictions qui n'annonçoient que des revers; d'autres enfin désertoient les rangs ministériels, soit par l'effet d'une inconstance naturelle, soit parcequ'ils étoient convaincus qu'on ne pouvoit suivre long-temps encore le plan qu'on avoit adopté.

État du ministère.

Il s'opéra divers changements dans le cabinet : on éleva à la dignité de pair M. Thurlow, qui, pendant la dernière session, avoit siégé au parlement comme chan-

Il s'opère divers changements

dans le ministère.

celier, et on lui confia le grand-sceau. Ce ministre, d'un caractère ferme et d'un esprit étendu, rendit au gouvernement de grands services dans une infinité de circonstances, et dirigea souvent avec succès les délibérations du conseil. M. Wedderburne fut revêtu de la charge de procureur-général, et M. Wallace lui succéda dans celle de solliciteur-général. La place de secrétaire-d'état pour le département du nord étoit restée vacante depuis la mort de lord Suffolk, et lord Weymouth, secrétaire pour le département du sud, remplissoit par intérim les fonctions de ce ministère; mais ce noble lord ayant donné sa démission, on nomma pour lui succéder, dans le département du sud, lord Hillsborough, et l'on appela à celui du nord lord Stormont, dernier ambassadeur à la cour de France. Le comte de Carlisle fut élevé au poste de premier lord du commerce et des colonies.

Les associations d'Irlande se multiplient.

Les ministres virent échouer avec un extrême déplaisir les mesures qu'ils avoient prises pour faire arriver de prompts secours dans les Indes occidentales. Quoique la conduite de l'amiral Arbuthnot eût reçu les applaudissements du public, les conséquences en furent cependant bien funestes, et le ministère éprouva un vif sentiment de regret en voyant s'écouler presque dans l'inaction le temps d'une campagne pour laquelle il avoit fait tant de sacrifices (1). Les insultes des puissances ennemies contre les côtes de la Grande-Bretagne, et l'alarme répandue dans le royaume à la vue de leur flotte combinée, suffisoient pour mettre le gouvernement dans une situation très critique; mais elles produisirent encore un autre effet non moins inquiétant pour lui, en

(1) Gibbon's posthumous works, vol. 1, p. 540.

encourageant les associations volontaires des habitants de l'Irlande. Les chefs politiques de ce royaume excitoient le peuple à de semblables fédérations, et lui faisoient envisager à-la-fois et les dangers d'une invasion, et l'espoir d'arracher quelque concession importante, pendant que la Grande-Bretagne étoit affoiblie par ses pertes et occupée au dehors. Le duc de Leinster accepta le commandement des compagnies de Dublin, et l'on vit un grand nombre de particuliers distingués par leur naissance et leur fortune entrer comme simples volontaires dans leurs rangs, tandis que ceux qui refusoient de s'y faire admettre avoient en partage les sarcasmes et le mépris du public (1).

(1) Lord Sheffield, dans ses *Observations sur l'état actuel de l'Irlande*, donne les détails suivants sur ces associations extraordinaires. « Il est nécessaire, dit-il, de jeter les yeux sur un phénomène politique, qui n'a encore été observé dans aucun gouvernement établi; je veux dire les associations connues sous le nom d'associations volontaires d'Irlande, et que l'on devroit plutôt appeler une armée que les lois n'ont ni permis ni défendu d'organiser. Ces associations dans leur origine sembloient tenir un peu au pouvoir exécutif. Leurs armes, appartenant à l'état, étoient conservées dans des magasins, sous l'inspection des lieutenants de comtés, et délivrées aux volontaires au premier bruit d'une invasion étrangère. Mais le gouvernement, qui les avoit en quelque sorte favorisées dans leur origine, ne tarda pas à les craindre. Les dépôts d'armes du gouvernement ne purent suffire aux nombreux volontaires qui se présentoient, la plupart s'équipèrent à leurs frais, et l'on se procura de la même manière un nombre considérable de pièces d'artillerie. Le parti de l'opposition dans les deux royaumes parla toujours de ces associations avec éloge; et les soutiens du gouvernement n'en parlèrent qu'avec ménagement. Les succès de l'Amérique ayant rendu plus sensibles aux Irlandois les vexations dont ils avoient à se plaindre, vexations en effet bien plus accablantes que celles dont se plaignoient les colonies, elles adressèrent au gouvernement un nombre presque infini de pétitions et de remontrances, et l'Irlande obtint dans l'espace

Résolution des Irlandois.

Ce que desiroient sur-tout les membres de ces associations, « c'étoit une liberté illimitée de commerce ; » et pour donner à leurs prétentions plus de poids, ils s'engagèrent publiquement à ne consommer aucune marchandise importée, et à s'en tenir aux seuls produits des manufactures de leur pays, « jusqu'à ce qu'on eût mis un terme aux restrictions injustes et partiales, que la politique étroite et intéressée de l'Angleterre avoit imposées à leur commerce. » En même temps on ne craignoit pas de manifester librement cette façon de penser par la voie de l'impression ; on récapituloit amèrement tous les désavantages de l'Irlande dans son union avec la Grande-Bretagne, et l'on signaloit la conduite du gouvernement anglois, et celle de la partie commerçante de la nation, comme barbare, intéressée, tyrannique et insolente (1).

12 oct. Session du parlement irlandois.

L'état de l'esprit public en Irlande ne pouvoit manquer d'influencer la conduite du parlement. Le comte de Buckinghamshire, lord-lieutenant du royaume, ouvrit la session par un discours conciliatoire, où il assuroit les deux chambres qu'au milieu des soins et des inquiétudes inséparables de la guerre, sa majesté avoit porté son attention sur les intérêts et les malheurs de l'Irlande : elle avoit accordé une forte somme d'argent pour être employée à la défense du royaume (2), et on

de quatre années des concessions qu'on eût dû lui accorder depuis long-temps. Les volontaires se conduisirent avec la modération convenable ; ils prêtèrent souvent leur appui à l'autorité civile, et travaillèrent à maintenir le bon ordre ; en sorte que s'ils s'étoient arrêtés là ils n'auroient mérité que des louanges. »

(1) *Voyez* Considerations on the expediency and necessity of the present associations.

(2) Cinquante mille guinées.

la verroit toujours travailler avec empressement et avec zèle au bien commun de ses sujets. Ce discours mentionnoit encore la diminution des revenus et les arrérages du gouvernement, approuvoit les associations volontaires, et appeloit l'attention du parlement sur des réglements intérieurs, mais en particulier sur les écoles protestantes et les manufactures de toile.

Débats sur l'adresse.

De violents débats s'étant ensuite élevés sur l'adresse, M. Grattan déclara que le discours de sa majesté promettoit beaucoup sans rien accorder, et confessoit l'état déplorable du royaume, sans présenter aucun moyen de soulagement : en conséquence il proposa un amendement pour qu'on fît au roi une peinture fidèle des calamités nationales, et qu'on le suppliât d'accorder au peuple d'Irlande cette liberté de commerce à laquelle tous les hommes avoient droit. Pendant le cours de la discussion, quelques membres se prononcèrent fortement contre l'autorité du parlement britannique, et contre le droit qu'il s'arrogeoit de se mêler de la législation de l'Irlande, qui, formant une nation indépendante, n'étoit sujette que du roi et de son propre parlement. L'amendement de M. Grattan étant considéré comme trop prolixe, on le modifia au moyen d'une déclaration portant que, dans l'état actuel des affaires, il étoit hors de saison de temporiser, et que rien ne pouvoit préserver la nation de sa ruine qu'une liberté de commerce illimitée. L'adresse fut emportée avec solennité du parlement aux applaudissements de la multitude; le duc de Leinster accompagna lui-même l'orateur depuis la salle des séances jusqu'au château, et les rues par où passa le cortége étoient bordées d'une double haie de volontaires en grande tenue.

Oct. et nov. Mesures populaires.

Peu après on commença une enquête sur l'état de la liste des pensions, sur le service secret, sur la dette nationale, sur l'emploi des subsides votés pour la défense du royaume, sur les dépenses relatives aux campements, et sur le produit du fouage; ensuite on établit un comité d'enquête sur l'état de la nation.

15 nov. Le parlement ne vote des subsides que pour peu de mois.

Appréhendant les obstacles que pourroient élever le parti ministériel d'Irlande, ou même le conseil-privé de l'Angleterre contre la liberté du commerce, objet particulier de ses desirs, le parti populaire du parlement irlandois proposa de tenir l'administration dans une sorte de dépendance, en ne lui accordant des subsides que pour six mois. Comme cette mesure étoit vivement combattue, la populace de Dublin, peut-être à l'instigation de ses chefs, s'arrogea le privilége de diriger les opérations du parlement. Assemblée au nombre de cinq ou six mille hommes devant la salle des séances, elle demandoit à grands cris la liberté du commerce et un bill de subsides pour peu de mois : elle arrêta l'orateur dans son carrosse, présenta à plusieurs membres une formule de serment, et contraignit ceux qui n'étoient pas assez fermes pour lui résister, à s'engager par une obligation solennelle à soutenir les mesures qu'elle réclamoit. Un grand nombre de représentants furent insultés et maltraités; mais ce fut particulièrement contre le procureur-général, M. Scott, qu'éclata cet orage de la fureur populaire; il entendit qu'on le menaçoit publiquement de le mettre à mort; sa maison fut ruinée de fond en comble, et pendant que la rage de la multitude éclatoit en exécrations contre lui, sur les décombres de sa demeure, des lettres anonymes l'assuroient qu'il ne survivroit pas d'une heure s'il osoit voter le

Troubles qui éclatent à Dublin.

rejet d'un bill de subsides pour peu de mois. La force civile fut insuffisante pour arrêter le tumulte, et le gouvernement encourut le blâme pour avoir souffert qu'on employât les volontaires préférablement aux soldats. Aussi la populace, vers laquelle on se contenta d'envoyer une députation de gens de loi, ne se retira-t-elle qu'après s'être lassée elle-même de ses excès. Le lendemain le procureur-général se plaignit à la chambre des communes; mais il eut la mortification de voir qu'elle épousoit les sentimens de la multitude, et défendoit avec partialité sa conduite. Les débats furent très tumultueux; et la chambre consentit à la fin à demander, par voie d'adresse, au lord-lieutenant, qu'il publiât une proclamation pour l'arrestation des mutins. Les subsides néanmoins ne furent votés que pour peu de mois, et cette mesure reçut la sanction du conseil, quoiqu'elle fût bien faite pour mortifier l'administration. 16 nov.

LIVRE XXXVII.

Assemblée du parlement. — Discours du roi. — Violentes discussions au sujet de l'adresse. — Soulagement accordé à l'Irlande. — Tentatives pour faire adopter au gouvernement des mesures d'économie. — Motion du duc de Richmond. — Burke communique son intention de proposer un plan de réforme économique. — Assemblée des francs-tenanciers du Yorkshire. — Établissement de comités de correspondance. — L'exemple du Yorkshire est généralement suivi. — Londres établit un comité. — Burke présente son plan de réforme. — Il prononce un discours remarquable. — Résolution qui abolit le conseil du commerce. — On nomme une commission chargée de l'examen des comptes publics. — On propose des bills à l'effet d'exclure les contractants. — Et de priver de leur droit de suffrage les officiers du fisc. — Ces bills sont rejetés. — État des places et pensions à la charge de l'échiquier, présenté au parlement. — Duels qui ont lieu entre différents membres du parlement. — Débats sur le mode suivi dans la levée des régiments volontaires. — Altercation entre lord North et sir Fletcher Norton. — Nombreuses pétitions des comtés et des cités. — Discours violents tenus lors de leur présentation. — Discussion des pétitions. — Résolutions relatives à l'influence de la couronne. — A l'emploi de la liste civile. — Et au soulagement du peuple. — Rapport sur ces résolutions. — Motion à l'effet d'obtenir un état de tout l'argent payé aux membres du parlement. — Vote ayant pour objet de déclarer certains officiers de l'administration inhabiles à siéger au parlement. — Indisposition de l'orateur. — Ajournement. — Motion d'une adresse au roi pour le prier de ne point proroger la session. — Cette motion est rejetée. — Indignation de Fox. — Nouvelles procédures relatives

aux pétitions. — Le rapport du comité n'est point accueilli. — Observations générales.

Tel étoit en général l'état du mécontentement et des craintes à l'ouverture d'une session du parlement extraordinairement agitée dans tout son cours, remarquable par la violence et l'emportement de ses débats, redoutable par ses attaques contre la stabilité du gouvernement et par ses projets illusoires de réforme et d'économie, et suivie de fédérations sans exemple et d'une explosion épouvantable de la fureur populaire, qui, dans le siége même du gouvernement, osa défier son autorité, et ne laissa de moyen que la voie des armes, moyen toujours pénible aux vrais partisans de la liberté, pour sauver la constitution et défendre la vie et la propriété des citoyens.

1779. 25 nov. Assemblée du parlement.

Dans le discours émané du trône, le roi déclaroit au parlement que toutes les considérations de son devoir, non moins que son intérêt particulier, appeloient la législature à concourir d'une manière efficace à la défense du royaume injustement provoqué, et entraîné dans une lutte hasardeuse contre une des plus terribles coalitions qu'on eût formées. Pour lui, se confiant dans la Providence, dans le zéle de ses sujets et la justice de sa cause, il étoit fermement déterminé à poursuivre la guerre avec vigueur, pour amener ses ennemis à des conditions équitables d'accommodement.

Discours de la couronne.

Il avoit considéré avec attention l'adresse de la dernière session relative au peuple d'Irlande; en conséquence il avoit ordonné que l'on communiquât aux chambres quelques piéces à ce sujet, et il leur recom-

mandoit d'assurer la prospérité de ce royaume, à l'avenir, par les réglements les plus capables d'accroître en même temps la richesse et la puissance de toutes les parties de l'empire.

Amendement à l'adresse proposé dans la chambre des lords.

Le marquis de Rockingham, s'élevant contre l'adresse, censura la facilité avec laquelle les deux ambassadeurs lord Grantham et lord Stormont s'étoient laissés abuser par les artifices de l'Espagne et de la France, et la confiance aveugle des ministres, qui naguère encore avoient assuré au parlement qu'on ne négocioit ou même qu'on ne projetoit en Europe aucun traité contraire aux intérêts de l'Angleterre. Dans cette adresse, disoit-il, on témoignoit de la reconnoissance pour les bienfaits du régne de sa majesté; mais cette prétendue reconnoissance, n'ayant aucun véritable fondement, étoit une insulte pour la chambre. En effet, aucun préjugé, aucune amorce n'étoient capables de faire confondre les idées de justice et d'évidence avec les idées opposées, au point de donner l'apparence de bienfaits aux causes mêmes des malheurs de la nation. Il fut un temps, à la vérité, ajoutoit-il, où l'on auroit pu féliciter sa majesté du bonheur dont on jouissoit sous son régne; c'étoit celui où elle monta sur le trône pour succéder à ses glorieux ancêtres; mais depuis dix-sept ans, cette prospérité n'avoit cessé d'aller en décadence, et la nation se trouvoit enfin réduite à un état d'abaissement sans exemple dans les annales de la Grande-Bretagne. Ce changement ne pouvoit être attribué qu'à l'adoption du système inconstitutionnel suivi dans l'administration, système faux dans ses principes, et dont les effets destructeurs s'étendoient à toutes les parties du gouvernement. Les officiers les plus capables avoient été dépouillés de leurs

emplois; on s'étoit empressé de les écarter au moment où l'imminence du danger les rendoit plus nécessaires que jamais; et lord Sandwich n'avoit pas eu honte de conserver la place qu'il occupoit, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il empêcheroit ainsi les généraux les plus recommandables et les plus habiles de s'engager au service de leur pays.

Après s'être étendu sur l'impopularité du premier lord de l'amirauté, le marquis de Rockingham signala l'incapacité de ce ministre comme une cause de l'aversion générale qu'on lui témoignoit, et donna pour preuve la négligence qu'il avoit mise à défendre les côtes septentrionales du royaume. En effet, Paul Jones avoit tenu la ville de Hull dans de continuelles alarmes, et la consternation des habitants étoit montée à son comble, lorsque Pierson, laissé pour la défendre avec des forces qu'on croyoit suffisantes, n'avoit pu, malgré tout son courage, éviter de tomber entre les mains de l'ennemi.

Il attribua ensuite les mécontentements de l'Irlande à la mauvaise foi des ministres, qui, ayant promis à ce royaume, avant la séparation du parlement, des mesures propres à le soulager, avoient depuis oublié totalement leur promesse, quoique la session se fût prolongée pendant sept semaines; aussi le peuple étoit resté dans un état pénible d'incertitude, les chefs des associations s'étoient rendus plus importants que jamais, et les concessions qu'on eût regardées dans le principe comme des actes de faveur, on les réclamoit actuellement comme des droits qu'il n'étoit plus permis de refuser, ou de modifier même en aucune sorte. De là le marquis de Rockingham porta son attention sur la

marche des hostilités en Amérique, et censura, avec la plus rigoureuse sévérité, la proclamation des commissaires, qu'il appela un manifeste incendiaire et abominable, et un avant-coureur de la guerre la plus horrible et la plus dénaturée; guerre non seulement opposée aux principes du christianisme, de la morale et de l'humanité, et aux lois observées même parmi les Turcs ou les autres nations barbares, durant le cours de leurs hostilités, mais sanguinaire, mais destructive au dernier degré, et capable de justifier les dévastations des Espagnols et des François, s'ils débarquoient sur les côtes les moins défendues du royaume, dans la seule vue d'y commettre des ravages, et sans espérance d'en recueillir aucun fruit. Il proposa donc un amendement où, ne conservant de l'adresse que le titre, « il supplioit « sa majesté de se rappeler quels étoient, à son avénement à la couronne, l'étendue, la richesse et la puissance de l'empire, le crédit dont il jouissoit au dehors, la paix qui le faisoit fleurir au dedans, et qui « signaloit le commencement d'un régne aujourd'hui si « déplorable comme l'époque la plus heureuse et la plus « mémorable de l'histoire nationale, et de comparer cet « état passé du royaume avec son état actuel de danger, « d'épuisement, de discorde et même de démembrement « total, lorsque les différents parlements qui s'étoient « succédés depuis cette époque avoient prodigué des « subsides au gouvernement, et s'étoient abandonnés à « sa conduite avec une confiance illimitée. » Enfin il termina son discours en observant que rien ne pourroit empêcher la ruine entière de l'état, que des conseils et des conseillers nouveaux, et un changement véritable

amené par une conviction sincère des erreurs passées, et non de simples palliatifs, qui ne produiroient aucun fruit.

La situation où se trouvoient le royaume de la Grande-Bretagne et ses dépendances, devint le sujet d'une discussion fort étendue, et fut représentée comme souverainement déplorable par les ducs de Richmond et de Grafton, lord Shelburne, lord Camden, lord Effingham, lord Townshend et lord Lyttleton; ce dernier se montra de nouveau dans les rangs de l'opposition, et compara dans son discours la guerre d'Amérique à une folie de don Quichotte. Les lords de l'administration à qui étoient adressés ces reproches défendirent avec habileté la cause du gouvernement. Lord Stormont soutint que l'on ne devoit pas attribuer les calamités nationales aux confédérations des citoyens, à la situation de l'Irlande, ou à la conduite des ministres, mais plutôt aux divisions intestines du parlement, et au langage violent et inconsidéré tenu trop souvent dans son enceinte. Lord Mansfield déclara hautement qu'il croyoit l'union entière et sans réserve de tous les partis et de tous les citoyens seule capable de sauver la nation dans ces temps de détresse et d'alarmes: vieux comme il l'étoit, il avoit déja vu souvent le gouvernement éprouvé par des circonstances difficiles; il avoit vu des partis acharnés lutter ensemble, et cependant le passé ne lui avoit jamais offert l'image effrayante du présent. Il ne décidoit pas à quel point, dans cette disposition générale des esprits, il étoit possible d'opérer un rapprochement; mais ce rapprochement devoit être l'objet de tous les voeux. L'état menacé réclamoit l'assistance de tous les

bras et de tous les cœurs; et quoiqu'un semblable concours, s'il avoit lieu, dût au moins prévenir le désespoir, les dangers que l'on couroit étoient si grands, que l'homme le plus déterminé pourroit peut-être y trouver encore des motifs assez forts pour ébranler sa confiance et faire chanceler ses résolutions.

L'amendement du marquis de Rockingham fut rejeté (1).

Amendement semblable proposé dans la chambre des communes.

Lord Jean Cavendish proposa, dans la chambre des communes, un amendement à l'adresse absolument conforme à celui du marquis de Rockingham. Là-dessus les débats se prolongèrent long-temps avec un emportement extraordinaire; et l'histoire nous offre peu d'exemples de discours si virulents et si hardis. L'opinant s'arrêta avec ironie sur le passage du discours du trône où il étoit fait mention de la divine providence; il observa qu'à la vérité la Providence étoit le grand allié à qui l'état devoit particulièrement son salut: « En effet, di« soit-il, si la Providence n'eût interposé son appui; si « elle n'eût fait disparoître tout danger, une flotte infé« rieure, des côtes abandonnées sans défense, et des « trésors épuisés n'auroient pu suffire à protéger le « royaume, et des ministres incapables, négligents et « divisés l'auroient entraîné sur le penchant de sa ruine. « Les absurdités, les négligences et les contradictions « de pareils ministres, continuoit-t-il, étoient si mani« festes, si scandaleuses et si coupables, que s'ils n'é« toient bannis de la présence du monarque, si leur sys« tème n'étoit entièrement rejeté, l'empire devoit iné« vitablement succomber sous l'effort des ennemis. »

Le noble lord remarqua ensuite que le roi n'avoit pas

(1) 82 voix contre 41.

dans son discours, fait mention une seule fois de l'Amérique, objet d'une guerre funeste qui avoit englouti des sommes immenses et tant de milliers de citoyens; et qu'il n'avoit désigné cette portion intéressante des possessions britanniques qu'en la comprenant dans les termes généraux « tout mon empire; » quoique cette omission d'une mention plus particulière pût faire croire que la nécessité l'avoit contraint de renoncer à toute prétention de souveraineté sur les colonies.

On avoit mis, ajoutoit encore l'orateur, une négligence honteuse et coupable dans la défense du royaume et celle de ses possessions éloignées, dans la protection de son commerce et le maintien de l'honneur de son pavillon. Des sommes énormes avoient été votées pour l'armée, et dissipées en peu de temps, sans même aucune apparence d'économie; aussi s'étoit-on trouvé dépourvu ensuite au besoin, et le corps entier de l'état étoit resté inerte et sans vie. L'administration de l'armée s'étoit signalée par les plus scandaleuses injustices: des militaires vieillis dans les camps s'étoient vu préférer des subalternes sans expérience, qui l'emportoient sur eux, non par la supériorité de leur mérite, mais par le crédit de leurs protecteurs; et l'honneur injustement outragé avoit exhalé des murmures et des plaintes. Le négociant épouvanté craignoit d'exposer sa fortune sur les mers, dans un moment où le canal étoit couvert des flottes combinées de l'ennemi, et les routes de l'Océan presque entièrement interceptées. Ces craintes suspendoient les entreprises du commerce; les manufactures s'en ressentoient; la basse classe du peuple ne trouvoit plus à travailler, et la valeur des terres éprouvoit une baisse effrayante et rapide. Dans les In-

des occidentales, les François s'étoient emparés de la Dominique, de Saint-Vincent et de la Grenade; et tous les malheureux particuliers qui possédoient des propriétés dans ces îles avoient éprouvé les plus grandes pertes, ou même se trouvoient ruinés totalement. L'Écosse avoit été laissée sans défense, et sur ses côtes désarmées il eût été facile à Paul Jones de détruire Glascow, Leith, Greenock, et Edimbourg. En vain le peuple du Dumfriesshire avoit demandé des armes: on lui en avoit refusé durement. Plymouth même, le second arsenal du royaume pour la marine, avoit été honteusement négligé; la seule Providence l'avoit garanti: les flottes combinées des ennemis avoient une supériorité si grande que la flotte de la Grande-Bretagne, retirée pour sa sûreté dans le canal, au milieu des rochers, n'osoit pas tirer le canon de ralliement, pendant que l'artillerie des alliés tonnoit aux oreilles du peuple, et consternoit Plymouth, dont la garnison étoit si foible et si peu capable de résister que, si l'ennemi eût débarqué, il auroit pu l'exterminer entièrement. « Nous aurions « combattu, dit M. Minchin, comme de généreux An« glois; mais je suis certain que nous aurions tous suc« combé. »

Pendant le cours de cette discussion, on accusa les partisans du ministère d'avoir insinué que le roi étoit lui-même son ministre, son amiral en chef, son général, son secrétaire, son président au conseil, et son intendant des finances. Quoique lord North eût nié cette assertion, M. Fox censura une doctrine pareille, comme inconstitutionnelle et dangereuse, et tendant à transporter la responsabilité ministérielle de ceux qui devoient en supporter le poids, sur celui qui ne pouvoit être coupa-

ble et qu'on ne pouvoit appeler à rendre compte. Il déclara que, quoique l'on attribuât en général les malheurs publics à la perversité des ministres, lorsque ces malheurs outrepassoient de certaines bornes on remontoit à la source dont ils découloient, et le prince encouroit à son tour l'indignation de son peuple. Ainsi Charles I et Jacques II avoient payé les forfaits de leurs ministres, l'un de sa vie, l'autre de sa couronne; et leur destinée étoit un avertissement salutaire pour tous les princes à venir de réprimer et non de suivre aveuglément les impulsions de leurs favoris. Sa majesté n'ignoroit pas, et elle ne devoit pas oublier un seul instant qu'elle étoit redevable de sa couronne aux complots de la famille des Stuarts. Le descendant de cette race malheureuse et abhorrée, s'il en existoit un encore aujourd'hui, ne seroit capable d'inspirer aucune alarme par ses ambitieuses prétentions; mais le régne actuel ne lui fourniroit-il pas bien des sujets de reproche et de plainte? « Vous avez détrôné mes ancêtres, pourroit-il « dire, vous avez rejeté leurs descendants pour les for- « faits de leurs ministres, et cependant vos ministres « actuels sont dix fois plus ignorants et plus coupables; « et pendant que vous surnommez votre souverain le « meilleur des princes, ils font de son régne l'époque la « plus désastreuse qui ait jamais déshonoré la nation. »

« Aucune époque antérieure de notre histoire, ob- « serva ensuite l'orateur, ne peut être mise en parallèle « avec l'époque d'aujourd'hui, excepté celle du régne « de Henri VI. Ni ce prince ni le roi actuel n'avoient « reçu la couronne comme un héritage de leurs aïeux; « des révolutions les avoient placés sur le trône. Tous « les deux se montrèrent des princes pieux et doués de

« qualités aimables; Henri étoit fils du monarque le « plus renommé qui ait jamais gouverné la Grande-« Bretagne, Georges est le petit-fils d'un héros. Le « premier se laissa enlever toutes les conquêtes de « son père et toutes les provinces que l'Angleterre « possédoit en France; le second a déja perdu dans « les Antilles toutes les conquêtes de son aïeul, et « de ses provinces héréditaires s'est formé un em-« pire indépendant qui refuse de le reconnoître. Ja-« mais cependant perspective de bonheur ne s'étoit « montrée si séduisante qu'au commencement du régne « de Georges III: maître d'immenses possessions, ce « prince étoit encore idolâtré de tous ses peuples, et son « avénement, flatteur pour lui, avoit comblé tous leurs « vœux. Quel changement aujourd'hui! son empire est « démembré, la division régne dans son cabinet, et ses « sujets ont cessé de le chérir. Le peuple même, lassé « de ses malheurs, ne souffrira pas jusqu'au bout avec « une patience sans borne; il voudra se faire justice de « ses propres mains, et quoique les troubles qui ac-« compagneront sa révolte ne puissent être ni justifiés « ni compensés par aucun résultat avantageux, cette « révolte n'en sera pas moins inévitable. C'est par leur « perfidie, plus encore que par leur ignorance, que les « ministres ont compromis à ce point le salut de la mo-« narchie: ils peuvent se flatter de l'appui de la majo-« rité et de la garantie des lois; mais quand les citoyens « seront réduits à un tel état de misère et de trouble, « que les lois ne leur seront plus d'aucun secours, de « pareils appuis ne pourront protéger des ministres « cause première de tant de maux. Ce que les lois du « pays paroissent incapables de faire, les lois de la na-

« ture le feront; le peuple s'armera de tous côtés, et « l'on apercevra dans ses rangs les hommes les plus « considérés du royaume. »

Lord Georges Gordon, dont l'audace et l'emportement effrénés avoient souvent scandalisé la chambre, attaqua le discours du roi comme inconvenant et absurde, et affirma que l'administration n'étoit pas moins odieuse à l'Irlande qu'à l'Angleterre, et que le peuple d'Écosse partageoit les mêmes sentiments à-peu-près. De là il censura le refus qu'avoient essuyé les habitants de Dumfriesshire, lorsqu'ils demandoient à s'armer, et lut une lettre du ministre de la guerre au duc de Queensbury: apostrophant ensuite subitement ce ministre, « Et vous, Charles Jenkinson, s'écria-t-il, comment osâtes-vous écrire une pareille lettre? Ce que Robert Bruce n'eût pas osé tenter, le ministre d'un électeur de Hanovre est assez présomptueux pour l'exécuter. L'on a rejeté la royale famille des Stuarts pour n'avoir pas écouté la voix du peuple, et l'électeur de Hanovre ne craint pas de mépriser cette voix. Sir Hugues Smithson, comte Percy (duc de Northumberland), armé de pied en cap, marche à la tête de tous les gens de métier de Temple-Bar à Brentfort, et l'on ne confie pas des armes à Douglas, grand comte d'Écosse. Les Écossois sont irrités de cette partialité, et exaspérés au sujet de la religion, convaincus qu'ils sont du papisme de sa majesté. »

Ce torrent d'injures fut arrêté par un rappel à l'ordre; mais les débats continuèrent avec un emportement démesuré. Les partisans de l'administration furent personnellement insultés, et menacés du ressentiment national. « Trois oracles de la longue robe, dit M. Temple Luttrel, que la fidélité singulière de leurs maisons re-

commandent sans doute à la faveur, ont introduit dans le gouvernement la plus funeste politique. Que le peuple paie où qu'il meure de faim, ont été les paroles laconiques du lord-avocat d'Écosse. Qu'on déchaîne les sauvages indiens, plus féroces que les chiens de Colomb, et qu'on se serve des esclaves nègres pour faire massacrer leurs maîtres, s'est écrié le procureur-général. Le Rubicon! le Rubicon! a été le mot du chef de justice du banc-du-roi, le dernier de ce paisible, de cet aimable triumvirat. Avançons, a-t-il dit, à travers les proscriptions, la dévastation et le carnage; et ce héros moderne du Rubicon, qui bientôt sera obligé de rendre compte devant un juge plus terrible que lui, au lieu de laisser après sa mort des commentaires sur les lois et la constitution de son pays, en laissera sur la guerre d'Amérique, où les généraux à venir, chargés d'exécutions vengeresses, pourront puiser les plus savantes leçons de barbarie, et approfondir l'art abominable d'aggraver les calamités humaines. Le jour n'est pas éloigné où, selon l'expression de Macbeth, ce trio coupable dira, dans un lugubre concert: Nous n'avons enseigné que des maximes sanguinaires; elles ont été retenues, et nous en avons été les victimes. »

L'aigreur extraordinaire de ces invectives rendit peut-être aux ministres leur défense plus facile que ne l'eût fait une opposition modérée dans la circonstance où l'on étoit. Mais l'excessive irritabilité et la violence indécente du parti de la minorité justifièrent cette observation, que, pendant le cours de ces débats, on vit le phénomène politique d'un ministère qui n'éprouvoit que des revers et d'une opposition impopulaire.

Tous les ministres déclarèrent qu'ils ne s'étoient ja-

mais efforcés de communiquer à leurs mesures le caractère inviolable du souverain. Une entreprise pareille auroit été également inconstitutionnelle et absurde, depuis que la loi avoit attaché à leurs fonctions une responsabilité que, par aucun artifice, ils ne pourroient parvenir à éluder. Lord North, à qui resta principalement confié le soin de défendre l'administration, simplifia sa défense en constatant que l'on n'avoit reproché au gouvernement que ce seul point, savoir que les forces navales du royaume étoient inférieures à celles de l'ennemi: mais peut-on faire un crime au ministère, dit-il ensuite, de ce que la France a pu rassembler ses forces dans le calme de la paix, et sans être inquiétée? Que l'on examine les résultats de la campagne, et l'on trouvera qu'elle a retiré de ses préparatifs moins d'avantages que de honte. Elle a équipé une flotte formidable; elle a menacé l'Angleterre, et son armée navale s'est retirée sans avoir pu mettre en exécution ses menaces; son but déclaré étoit une invasion, elle n'a pas osé l'exécuter, et en cela elle a donc été vaincue; elle a vainement fait parade d'un armement prodigieux, ses trésors ont été dissipés sans aucun fruit, et je desirerois presque que sa flotte eût opéré un débarquement, convaincu que la milice britannique auroit ajouté une défaite à sa disgrace actuelle. L'opposition n'est pas de bonne foi quand elle prétend que la Providence a seule protégé notre commerce; elle n'ignore pas qu'un amiral est habile lorsqu'il tient en échec, avec trente-six ou quarante vaisseaux de ligne, soixante-six vaisseaux de l'ennemi; elle ne peut pas ne pas avouer qu'en occupant ainsi tout à-la-fois une flotte immense dont les bâtiments auroient pu tenter

un très grand nombre d'entreprises partielles, l'amiral anglois a rendu au commerce un service des plus signalés, et mérité les applaudissements de son pays. Mais pourquoi, a-t-il été demandé, ne pas empêcher la jonction de ces deux flottes ennemies? Je répondrai: Les ministres en ont eu l'intention; mais les François, pour faire échouer ce projet, ont appareillé quand l'armement de leurs vaisseaux étoit encore tellement incomplet, qu'ils ont été contraints d'en faire rentrer plusieurs dans le port. La flotte britannique, sur laquelle reposoit le salut de l'état, ne pouvoit pas, afin de s'épargner quelque délai, mettre en mer dans un état incomplet d'équipement. Cependant, si l'amiral Hardy eût pu, durant la campagne, apprécier les forces réelles de l'ennemi, il eût desiré et recherché même un engagement; et cet engagement n'auroit pu avoir qu'une issue glorieuse, la flotte britannique étant supérieure par ses manœuvres et par le courage et l'habileté de ses matelots. Au moment du danger, Plymouth a reçu des secours, et actuellement il peut braver tous les efforts de la maison de Bourbon; pour la flotte, elle se renforce chaque jour, et quoique je ne voulusse pas rendre les disgraces plus sensibles par des promesses exagérées, j'ai la ferme espérance que la campagne prochaine sera brillante et glorieuse pour nos armes.

Ensuite le ministre de la guerre justifia ou pallia divers actes reprochés à l'administration de l'armée; et le procureur-général et M. Dundas appuyèrent à propos les arguments généraux de lord North par un assez grand nombre d'observations judicieuses. L'amendement fut rejeté (1).

(1) 233 voix contre 134.

Discussions relatives aux affaires de l'Irlande.

Pendant le cours de ces débats il fut souvent question de l'Irlande, de la misère et des demandes de ses infortunés habitants; et les membres de l'administration donnèrent aux chambres des assurances positives qu'ils s'occupoient de projets d'arrangement capables de satisfaire entièrement cette partie de l'empire. Avant qu'ils eussent pu mettre en exécution ces projets, lord Shelburne, sur une invitation de la chambre, récapitula les opérations du parlement dans la session précédente, blâma la lenteur des ministres, et attribua à la négligence qu'ils avoient mise à venir au secours de l'Irlande le mécontentement de ce pays, et l'appareil menaçant de résistance qu'il déployoit. Le gouvernement, disoit-il, ayant abandonné totalement ce royaume, les principes de la constitution et le soin de sa conservation particulière justifioient le parti qu'avoit pris le peuple de ressaisir l'autorité. Il ne vouloit cependant juger des sentiments de l'Irlande ni par la conduite des assemblées des provinces et des villes, ni par le langage des confédérés, ni par l'esprit général des habitants; il vouloit s'en tenir à une pièce authentique, à l'adresse des deux chambres du parlement, où il étoit déclaré « qu'un libre commerce pouvoit seul préserver le royaume de son entière ruine. » Cette adresse étoit l'expression des vœux et des sentiments universels, portés au pied du trône par l'organe constitutionnel et légitime des représentants de la nation; toutes les classes de citoyens, toutes les sectes, tous les partis avoient concouru à la former, et elle étoit le tableau fidèle de la situation de l'Irlande. Lorsqu'à la dernière session les affaires de ce pays avoient été soumises au parlement, quelques légères concessions, et l'espoir d'en obtenir un jour da-

1er déc. Motion de lord Shelburne.



vantage, auroient suffi pour le contenter; mais depuis, l'incapacité, l'inconduite, et sur-tout la négligence honteuse des ministres avoient réduit la Grande-Bretagne à cette triste nécessité, ou d'accéder à toutes ses demandes, ou de perdre à jamais l'Irlande comme elle avoit déja perdu l'Amérique. L'opinant accusa ensuite en particulier la mauvaise administration de lord North. Ce ministre, toujours engourdi, toujours inattentif, se trompoit, disoit-il, de gaieté de cœur, et, quelle que fût l'imminence ou la gravité du danger, ne déployoit jamais plus d'activité que de coutume : semblable à ce général françois à qui l'on vint annoncer qu'un corps de quarante mille hommes alloit être cerné par l'ennemi, et qu'on ne put jamais engager à mettre son cheval au trot.

Le noble lord passa ensuite en revue les plaintes et les griefs de l'Irlande, et signala comme leur cause principale le pouvoir dangereux du gouvernement de disposer des revenus heréditaires et de conférer les bénéfices de l'église, et l'intervention du ministre, lorsque, dans la chambre des communes, il avoit fait rejeter les bills proposés pour le soulagement de l'Irlande. Aussi, disoit-il, ce royaume mécontent, au lieu de dix ou douze mille fédérés, en comptoit quatre fois davantage, bien équipés, bien armés, et se disciplinant de mieux en mieux chaque jour. L'honneur et la dignité de la couronne se trouvoient honteusement compromis; le glaive venoit d'être tiré, et le peuple avoit pris les armes, animé par un double motif, celui d'assurer sa défense contre une puissance étrangère, et celui d'obtenir par la force une justice qu'on lui refusoit, comme on l'avoit refusée à l'Amérique, et que jamais on n'auroit accordée ni à ses

humbles prières ni au récit de ses calamités. Il conclut en proposant de censurer les ministres pour avoir négligé de prendre, en conséquence de l'adresse du onze mai, des mesures capables d'assurer le soulagement de l'Irlande, et pour avoir laissé le mécontentement s'accroître au point de compromettre l'union politique des deux couronnes.

Lord Hillsborough défendit la conduite de l'administration, et prouva qu'il étoit injuste de lui imputer aucun délai. Il allégua qu'elle ne pouvoit adopter elle-même des mesures pour le soulagement de l'Irlande, qu'elle avoit besoin du concours de la législature entière, et qu'avant de rien proposer à celle-ci il falloit qu'elle eût pris toutes les informations nécessaires. C'étoit dans cette vue, disoit-il, qu'on avoit écrit, au mois de mai, une lettre au lord-lieutenant; au mois de juillet, l'on avoit reçu en réponse une foule de renseignements importants; et depuis ce moment les ministres s'étoient occupés sans relâche de préparatifs dont ils communiqueroient bientôt le résultat au parlement.

Lord Shelburne, et ceux qui partageoient son opinion, amenèrent la discussion sur une prétention encore plus extraordinaire que celle qu'ils avoient d'abord manifestée, proposant de censurer chaque membre du cabinet en particulier, et tout le corps de l'administration à-la-fois. Lord Abingdon rapporta là-dessus une menace de lord Lyttleton, mort depuis l'ouverture de la session (1), où cet honorable membre déclaroit qu'il feroit, au sujet des ministres, des révélations qui mettroient en défaut leur imposture artificieuse et leur impudente effronterie; et le marquis de Rockingham

(1) Le 27 novembre 1779.

raconta une anecdote relative à l'achat d'une charge de M. Fox, qu'on avoit l'intention de conférer à M. Jenkinson, et qui grevoit annuellement l'Irlande de la somme de trois mille livres st. Mais lord Gower combattit cette proposition, quoiqu'il la crût bien fondée. « J'ai présidé, dit-il, pendant quelques années à la table du conseil, et j'y ai vu s'y passer en peu de temps des choses telles, que je me suis retiré convaincu qu'un homme d'honneur et de conscience ne pouvoit y siéger plus long-temps. Actuellement, continua-t-il, les circonstances exigent de nous des déclarations plus formelles; j'ai été partisan, dans son principe, de la guerre avec les colonies, et maintenant je suis encore convaincu que la nation a des ressources suffisantes pour braver la coalition qui la menace; mais afin de mettre à profit ces ressources, il faut rendre au gouvernement sa vigueur. » La motion de lord Shelburne fut rejetée (1).

1er déc. Motion faite à la chambre des communes.

Le jour même où la chambre des lords discuta cette proposition, lord North communiqua aux communes de nouvelles pièces relatives au royaume d'Irlande, l'assura qu'on lui présenteroit le reste au plus tôt, et qu'au bout de huit jours on lui soumettroit un plan qui convaincroit les peuples d'Irlande des bonnes intentions qu'avoit à leur égard le conseil de sa majesté. Cependant, malgré cette déclaration du ministre, le comte d'Upper-Ossory proposa à la chambre une motion de censure entièrement semblable à celle de lord Shelburne, et l'appuya des mêmes arguments.

6 déc.

On allégua contre cette proposition que la négligence

(1) 82 voix contre 37.

des ministres étoit sans preuve, et que les charges qu'on élevoit contre eux n'avoient rien de spécialement déterminé. En effet l'Irlande ne mentionnoit dans ses plaintes aucun acte du ministère actuel; ses griefs remontoient bien plus haut; ils embrassoient une suite d'actes parlementaires depuis la douzième année du régne de Charles II jusqu'à l'avénement de sa majesté : mais à dater de cette époque il n'en avoit été porté aucun dont elle eût à se plaindre. Elle réclamoit la liberté du commerce; mais le ministère actuel avoit-il entravé cette liberté? au contraire il l'avoit étendue : c'étoit lui qui avoit accordé à l'Irlande le droit de pêche au banc de Terre-Neuve, qui l'avoit encouragée à la culture du tabac et du chanvre, lui avoit permis l'exportation de ses étoffes de laine en Angleterre pour l'habillement de l'armée, et celle de divers autres articles aux côtes d'Afrique et aux Indes occidentales, et lui avoit enfin, dans le court espace de peu d'années, fait plus de bien que toutes les autres administrations ensemble depuis la révolution. Le comte Nugent déclara que, quoique Irlandois et ami zélé de son pays, il désapprouvoit cependant cette motion; il avoit proposé, disoit-il, et il considéroit sa proposition comme sage et libérale, d'affranchir l'Irlande des entraves qu'on avoit mises à son commerce; mais son intention n'étoit pas qu'on lui fît des concessions nuisibles à l'intérêt général de l'empire : il ne vouloit pas qu'elles fissent de tort au commerce de la Grande-Bretagne; et comme il desiroit également l'avantage des deux couronnes, il demandoit que l'on fît cesser le monopole qui avoit envahi plusieurs branches d'industrie, et faisoit le plus grand tort à l'Irlande, sans être d'une utilité réelle à l'Angleterre.

Si l'on examine avec impartialité les raisons sur lesquelles étoit appuyée la proposition de lord Shelburne, on trouvera peu de motifs de blâmer ou de décrier le ministère; mais, par un système affreux de perversité et de malice, on ne se lassoit pas de comparer l'Irlande aux colonies; on affirmoit que la conduite de l'un et de l'autre pays étoit également coupable et rebelle, et l'on défioit le ministre d'en tirer la même vengeance. « L'Irlande, disoit-on, a secoué la domination britannique; « elle se regarde comme indépendante, et elle est déterminée à défendre sa liberté; elle a résolu de ne consommer aucun objet importé; le peuple de Dublin a « donné le signal de la révolte, et cependant on n'a pas « fermé le port de cette capitale, comme on a fermé celui « de Boston; on n'a pas brûlé Cork et réduit Waterford « en cendres: pourquoi ne pas défendre en Irlande les « assemblées de la multitude, et empêcher toute élection populaire? Pourquoi ne pas changer le mode de « composition du jury, comme on l'a fait par un acte à « l'égard du Massachuset; ne pas forcer les séditieux de « Dublin à comparoître devant un jury composé d'Anglois; ne pas fermer les ports du royaume, et leur interdire tous rapports commerciaux? Pourquoi ne pas « menacer enfin les Irlandois de la vengeance royale, « ne pas proscrire les principaux chefs qui tiennent « leur commission non de la couronne, mais de l'élection des corps qu'ils commandent, et ne pas déclarer « le royaume en état de rebellion? La réponse est simple « et facile; c'est que les ministres n'osent pas: une « cruelle et funeste expérience leur a appris que ces « moyens sont impraticables, et le danger qui les presse « en ce moment a fait succéder en eux l'humiliation et

« la crainte à la présomption et à l'orgueil. » La motion fut rejetée (1).

En conséquence de ses promesses antérieures, lord North soumit à la chambre trois propositions pour le soulagement de l'Irlande. Il accordoit à ce royaume un droit d'exportation pour ses laines, ses étoffes de laine, et les objets provenant de ses manufactures de verre; et une liberté illimitée de commerce avec les établissements anglois, en s'assujettisant toutefois à de certaines conditions qui auroient pour base une égalité de taxes et de droits à payer. Le discours du ministre fut un des plus habiles, des plus sensés et des plus satisfaisants qui aient jamais été prononcés dans le parlement. Les deux premiers bills furent adoptés sur-le-champ; mais la chambre voulut, avant d'adopter le troisième, consulter les dispositions de l'Irlande à son égard. On employa toute sorte de manœuvres afin de soulever l'orgueil des Irlandois; on leur répéta qu'ils avoient des droits aux concessions qui leur étoient faites, qu'elles n'étoient pas des faveurs, et qu'ils les devoient à leurs préparatifs militaires bien plus qu'à un mouvement spontané de l'affection des Anglois. Mais toutes ces insinuations furent vaines; trop sage pour dépriser un bienfait réel par d'inutiles considérations sur le passé, le parlement irlandois fit éclater une vive satisfaction à la réception de ces actes; il exprima ses sentiments de fidélité pour le roi, et d'estime pour la législature britannique; et le peuple déclara que son attachement pour l'Angleterre étoit sans bornes (2).

13 déc. Soulagement accordé à l'Irlande.

(1) 173 voix contre 100.

(2) *Voyez* le Discours de lord Irnham à la chambre des communes, le 24 janvier 1780.

2 fév. 1780. Ainsi, après une vaine opposition de lord Georges Gordon et de quelques autres membres peu influents du parti de l'opposition, lord North exécuta son plan d'arrangement tel qu'il l'avoit proposé, ajoutant seulement aux mesures déja mentionnées la permission d'exporter les monnoies d'or et d'importer le houblon étranger, et autorisant les Irlandois à devenir membres de la compagnie turque pour le commerce du Levant.

Tentatives pour faire adopter au parlement des mesures d'économie.

Pendant que l'administration cherchoit ainsi à rétablir la tranquillité en Irlande, on s'efforçoit d'un autre côté à répandre dans la Grande-Bretagne un esprit de mécontentement, et l'on appeloit l'attention du peuple sur un objet qui fut toujours de l'intérêt le plus grand aux yeux d'une nation commerçante, je veux dire les dépenses du gouvernement et le besoin d'économie. C'est un des devoirs les plus sacrés de tous les membres du parlement, que de surveiller avec zèle l'emploi du trésor national; aussi toutes les démarches que ce motif paroît diriger préviennent-elles d'abord en leur faveur la portion la plus éclairée et la plus sage de la société. Mais il est aisé de confondre avec l'accomplissement de ce devoir un appel inconsidéré aux préjugés du vulgaire, et des déclamations emportées contre l'éclat de la royauté, les frais énormes des places *sinécures* et d'un grand nombre d'autres charges, et le luxe de tous les employés de la cour mis en parallèle avec la misère du peuple entier. Ces indignes attaques manquent rarement leur objet, sur-tout au temps d'une guerre coûteuse et accompagnée de revers. Ce fut à ce moyen que l'opposition recourut, et elle mêla à un sujet de discussion dangereux et captieux par lui-même, l'insinuation plus dangereuse et plus captieuse encore,

que les libertés de la nation étoient achetées de ses propres dépouilles, et qu'on lui extorquoit des subsides qui ne servoient qu'à étendre l'influence illégitime du souverain. Tel fut le texte politique des discussions du parlement pendant le cours entier de la session; on y revint tant de fois, on s'acharna tellement à le défendre, que l'on compromit la sûreté du gouvernement plus que ne l'avoient pu faire une coalition formidable et la révolte des colonies.

En conséquence l'on censura avec une aigreur particulière tout ce qui avoit rapport aux subsides et aux dépenses présumées de l'état, et l'on employa des moyens de toute espèce pour jeter l'alarme dans l'esprit des citoyens, et convertir l'attention que portoit le peuple à ses intérêts pécuniaires en une manie fébrile d'économie.

7 déc. Motion du duc de Richmond.

Le duc de Richmond essaya le premier de donner à ces principes dangereux une direction conforme à ses vues: il proposa une adresse où il supplioit sa majesté d'avoir égard à la misère générale, et de songer que la profusion ne faisoit pas la vigueur des états, et qu'il étoit devenu indispensable de se ranger à une sage économie, et de réformer les dépenses inutiles pour rendre au gouvernement tout son crédit; il lui représentoit en même temps qu'une réduction considérable de la liste civile seroit un témoignage éclatant de son affection pour son peuple, et un exemple que s'empresseroient de suivre tous les départements du ministère; et il lui donnoit l'assurance que chacun des membres de la chambre consentiroit volontiers à toutes les réductions d'émoluments qui paroîtroient convenables à sa majesté.

A l'appui de cette motion, le duc passa en revue

l'état imposant des forces militaires que le royaume étoit obligé d'entretenir, les dépenses énormes que ce déploiement de forces nécessitoit, et l'accroissement effrayant de la dette nationale; il opposa comme un contraste à l'état de la Grande-Bretagne la situation de la France, où M. Necker, dans l'espace de deux ans, avoit emprunté près de quatre millions sterling, sans imposer aucune taxe, et en assurant d'avance le paiement des intérêts par de prévoyantes épargnes. Ainsi, disoit-il, lorsque son ennemie invétérée adoptoit sagement un système d'économie, l'Angleterre se laissoit entraîner de jour en jour davantage par un fatal esprit de vertige; toute sa propriété foncière étoit hypothéquée pour le paiement annuel de huit millions, et cependant l'on avoit annoncé déja que ses forces de terre et de mer devoient s'élever, pour l'année courante, à deux cent soixante-treize mille hommes. Il ne vouloit porter atteinte ni à la splendeur ni à la dignité de la couronne; mais il pensoit que si le roi donnoit lui-même un exemple d'économie, tous les lords suivroient à l'envi cet exemple. Ensuite, après être entré dans de plus grands développements, il ajouta : « Je ne prétends pas que l'on réduise les pensions de ceux qui « ont dépensé leur fortune au service de leur pays, et « l'on se rappelle avec assez de reconnoissance le nom « des Pelham, des Walpole et des Pitt, pour que l'état « regarde les appointements payés à leurs descendants « comme une dette sacrée. »

Durant le cours de cette discussion on aborda d'autres questions populaires, telles que l'influence de la couronne et le besoin d'une réforme radicale. Ensuite on combattit la motion du duc de Richmond en répondant

que tous les faits dont il l'avoit appuyée étoient sans authenticité, que les mots *réduction considérable*, qu'il avoit employés, étoient beaucoup trop vagues, et qu'aucun ministre ne seroit assez hardi pour donner au roi des conseils sur cet objet; mais lors même que l'on présenteroit une pareille adresse au monarque, rien ne l'obligeroit à s'y conformer. La liste civile, réglée par un acte du parlement, étoit hors des atteintes d'une seule chambre, et il ne falloit pas moins qu'un acte du parlement, fondé sur de longues et difficiles recherches, pour réduire les différentes espèces de traitements. Quant à la liste civile, elle ne pouvoit subir aucune diminution réelle, et ce seroit une démarche indigne du parlement, après avoir tout récemment voté une augmentation pour cet objet, de déclarer qu'il étoit incapable de remplir ses engagements. On considéra cette motion comme n'ayant d'autre objet que le renvoi des ministres; objet qu'il eût été plus honnête d'avouer dès le commencement avec franchise; et elle fut rejetée (1).

15 déc. Burke communique son intention de proposer un plan de réforme économique.

M. Burke manifesta aussi l'intention de proposer, aussitôt après l'ajournement, des réformes économiques aux communes, et d'appeler leur attention sur des réglements du plus haut intérêt. Comme le duc de Richmond, il vanta l'économie de M. Necker, et il ajouta que la France étoit redevable à ce ministre d'une marine créée de quelques chétifs débris de ses flottes, échappés à la dernière guerre. Jamais le ministère britannique, disoit-il, n'a songé à l'économie; jamais il n'a porté ses vues sur cet objet important, et cependant les principes des Romains et la conduite constante des

(1) 77 voix contre 37.

Hollandois auroient bien dû le convaincre de la vérité de cette maxime, *Magnum vectigal est parcimonia* (1); mais, s'il néglige ainsi ses devoirs, c'est à la chambre à se montrer condescendante aux vœux du peuple. Après avoir parlé du froid accueil qu'on alloit faire à ses propositions, parcequ'elles avoient pour objet de diminuer l'influence de la cour, l'orateur déclaroit que, des hommes qui n'étoient revêtus d'aucun emploi n'ayant que des conseils à offrir, c'étoit au peuple à achever le reste, et que, s'il abandonnoit sa propre cause, personne ne seroit capable ensuite de le sauver. Tous les griefs de la nation, continuoit-il, avoient leur source dans l'influence exorbitante de la couronne; et cette influence elle-même dans l'excessive libéralité des communes. Bornée d'abord aux ordres supérieurs de l'état, cette influence avoit fini par s'étendre dans tout l'empire; et il ne restoit pas une famille, dans le coin le plus reculé et le plus caché du royaume, qui ne sentît qu'elle avoit quelque chose à espérer ou à craindre des faveurs ou des disgraces de la cour. Le gouvernement devoit jouir à la vérité d'un certain crédit; mais pour consolider le gouvernement lui-même, pour lui concilier le respect, qui en étoit le plus ferme appui, il falloit réprimer l'excès de son pouvoir. Tout le monde

(1) M. Burke, en citant cette maxime, pécha contre la quantité en prononçant le mot *vectĭgal*, *vectīgal*. M. Fox, dont l'oreille classique fut choquée de cette faute, reprit tout bas son collègue. M. Burke, avec une présence d'esprit admirable, tourna cet incident à son avantage: « Mon honorable ami, dit-il, m'avertit que j'ai péché contre la quantité du mot le plus important de ma citation; je m'en réjouis, puisque c'est une occasion de répéter cet inestimable adage, » et aussitôt il prononça d'une voix forte et animée : *Magnum vect-i-gal est parcimonia.*

pouvoit s'apercevoir de l'accroissement de la corruption, ainsi que de la diminution de l'autorité. La raison en étoit bien simple : le gouvernement devoit avoir des forces proportionnées à ses besoins, mais il n'en devoit pas avoir davantage ; si elles suffisoient pour le soutenir, alors même qu'il en abuseroit, ou qu'il les négligeroit tout-à-fait, on ne verroit plus que négligence et abus ; et les agents du pouvoir se reposeroient sur lui du soin de justifier leur défaut d'ordre, d'activité, de prévoyance, et le manque de toutes les vertus et de toutes les qualités essentielles à l'homme d'état ; il n'y auroit plus alors que des ministres, et le gouvernement seroit totalement anéanti.

« C'est ainsi, s'écria-t-il, que vous voyez sur leur banc « et tranquillement assis devant vous les mêmes mi« nistres qui ont causé la perte de treize colonies amé« ricaines ; c'est ainsi que la France et l'Espagne ont pu « créer une marine formidable sous leurs yeux et par « leur négligence coupable ; c'est ainsi qu'ils ont pro« voqué en Europe la défection de tous nos alliés. Et « cependant, aux Indes occidentales, trois îles nous « ont été enlevées dans le cours d'une seule campagne ; « la Jamaïque a été presque totalement abandonnée « malgré son extrême importance, et l'on a étouffé toute « enquête au sujet d'un pareil abandon ; des troubles « ont éclaté en Irlande, tels que nous n'osons pas même « en faire l'objet de nos débats ; et, quoique le bill qui « les concerne réforme de grands et d'insupportables « abus, nous ignorons encore ce que nous pouvons en « attendre. Toutes les facultés du parlement sont en« gourdies par la difficulté des circonstances ; le bill, lu « avec rapidité, a passé sans qu'aucune voix se soit fait

« entendre au milieu de cette consternation générale ; « le gouvernement, s'il avoit encore quelque vigueur, « ne l'auroit-il pas déployée? Auroit-on porté atteinte, « à nos propres yeux et avec tant d'effronterie qu'on « l'a fait, à la plus ancienne prérogative de la cou« ronne, appliquée au plus important objet, la mi« lice? Sa majesté auroit-elle perdu l'affection de ses « sujets irlandois d'une manière si déshonorante pour « elle, que lorsque, sous les régnes précédents, ils vo« toient quelquefois des subsides pour la durée d'un « régne entier, ou toujours du moins pour deux années, « ils n'aient voulu voter en sa faveur qu'un bill de sub« sides pour six mois? Et le gouvernement de l'Irlande « auroit-il été de la sorte renversé, et ensuite entière« ment désorganisé, si l'influence de la couronne eût « été son véritable ressort, si la corruption eût consti« tué sa vigueur, et si une vile cupidité eût été la base « sur laquelle il eût pu s'élever et se tenir inébran« lable? »

M. Burke observa ensuite que la foiblesse du gouvernement provenoit d'une excessive réplétion, et qu'une surabondance de nourriture dans l'estomac avoit détruit la vigueur de tous les membres. Depuis longtemps il s'étoit assuré de la nature de ce désordre et du remède propre à le guérir; et s'il n'avoit pas communiqué plus tôt ses idées, c'étoit une suite de son peu de crédit et de sa manière particulière de voir, n'étant pas naturellement porté aux réformes économiques, et regardant avec une timide méfiance les nouveaux essais. Mais comme les circonstances demandoient une réforme, et permettoient de s'abandonner à quelque espoir, il croyoit ne pas devoir négliger cette occasion,

quoiqu'il pensât bien que son plan réussiroit mieux s'il étoit appuyé par un ministre; cependant il ne vouloit pas le développer encore en entier, et passant sous silence les moyens de l'exécuter, il alloit se borner à en déterminer l'objet, et à faire entrevoir les principes sur lesquels il se proposoit de l'établir.

Son objet étoit de présenter un réglement substantiel autant qu'étendu, qui mettroit à la disposition du service public deux cent mille livres sterling chaque année, et diminueroit l'influence ministérielle de cinquante nominations au parlement. Cette réforme seroit plus efficace pour faire perdre au ministère ses moyens de corruption, que tout autre expédient dans la vue d'entraver sa marche. En ruinant ainsi à son origine l'influence de l'administration, les représentants n'auroient plus d'intérêt à se laisser corrompre par elle, tandis que si l'on ne remontoit pas à la source de cette influence, rien ne pourroit l'empêcher d'agir sur le parlement. Malgré cela on ne devoit pas s'interdire de songer à des plans ultérieurs de réforme : en effet le plan actuel seroit incapable de faire un sage ministre d'un ministre sans prévoyance; et il pourroit seulement prêter quelque secours à l'homme de bien, et déconcerter le méchant.

Ensuite il développa les principes qui devoient servir de fondement à la réforme qu'il projetoit. Le premier, fondé sur les régles de l'équité, établissoit qu'on ne toucheroit à rien de ce qui seroit tenu à titre légal par un individu privé : le second avoit pour fondement la justice et l'humanité, et renfermoit des dispositions favorables à ceux qui n'avoient que leur emploi pour subsister; il régloit que le gouvernement ne pouvant sans

dureté, et la dureté étant en quelque sorte une injustice, sacrifier, au moment de son repentir, des individus qu'il auroit entraînés dans une situation particulière lorsqu'il se livroit à de folles prodigalités, les exclusions devoient tomber principalement sur ceux qui occupoient des emplois dont ils pouvoient être écartés pour des arrangements ministériels; et assurément le bien public étoit un motif d'exclusion aussi valable que le bon plaisir d'une administration ou le caprice d'un ministre: le troisième principe étoit relatif au service de l'état; il déclaroit qu'on ne supprimeroit, en tout ou en partie, le traitement légal et ordinaire d'aucun emploi réellement utile à l'état: le quatrième établissoit qu'il seroit alloué un fonds suffisant pour récompenser le mérite et les services; et le cinquième, qu'il seroit pourvu largement à tous les besoins de la couronne, et à toute la magnificence qu'elle pouvoit se permettre dans l'état déplorable du pays; peut-être encore plusieurs personnes trouveroient-elles que l'on consacroit à cet objet plus qu'il n'étoit convenable.

Ce plan, quelque présomptueux qu'il paroisse, fut présenté avec beaucoup de modération et de bonne foi: M. Burke le croyoit capable de ranimer la confiance du peuple, et de rendre au gouvernement la vigueur nécessaire pour continuer la guerre avec succès, et conclure une paix salutaire qui fermeroit les blessures de l'état.

Plusieurs membres de l'opposition, et ce furent les seuls qui prirent la parole, donnèrent les plus grands éloges au plan proposé par M. Burke. Cet orateur avoit témoigné, dans son discours, qu'il trouvoit honteux pour la chambre des communes, à qui étoit spéciale-

ment confiée la garde du trésor national, que la chambre des lords eût mentionné avant elle la nécessité d'un plan de réforme économique. M. Fox déclara à ce sujet qu'il arrivoit de la chambre des pairs, où les personnages les plus estimés et les plus recommandables du royaume faisoient injure à la chambre des communes. « Chacune des attaques qu'ils dirigent contre les abus relatifs au trésor public, et leurs attaques ont été puissantes et multipliées, est un empiétement sur nos droits; chacun de leurs arguments pour demander une réduction dans les dépenses exorbitantes de l'état, et leurs arguments ont été irréplicables, est une insulte pour nous; et chacune enfin de leurs déclarations sur l'accroissement de l'influence corruptrice de la cour, et cette influence n'a jamais été si immodérée, est une injure à toute la chambre des communes. Les mêmes principes, observa-t-il, qui entretiennent l'amitié entre les particuliers, font naître l'affection du peuple pour le souverain; mais quand les intérêts du souverain deviennent opposés à ceux du peuple, cette affection doit cesser. Est-il rien de plus indécent, lorsque les terres ont perdu un cinquième de leur valeur, que les rentes ne sont pas acquittées, que les manufactures languissent, que le commerce est expirant, que les peuples misérables sont écrasés par des impôts accumulés, que les citoyens de tous les rangs sont contraints de se refuser les plus innocentes superfluités, de réformer toutes leurs habitudes, et de se renfermer dans les bornes d'une sévère et d'une stricte économie; est-il rien, dis-je, de plus indécent que d'avoir choisi l'époque où tant de malheurs fondent sur nous, où la détresse est si générale, comme le moment favorable pour féli-

citer la couronne et grossir la liste civile de cent mille livres sterling chaque année? Que le trône s'éléve éclatant sur les ruines de la félicité publique, qu'il fleurisse, avec un surcroît d'opulence, au milieu de la désolation et des plaintes de tous les sujets opprimés, c'est un scandale monstrueux, c'est un attentat contre nature, c'est un outrage à la raison et une insulte aux calamités nationales. »

30 déc. Assemblée et pétition des francs-tenanciers du Yorkshire.

Pendant l'ajournement des fêtes de Noël, une assemblée générale des francs-tenanciers du Yorkshire vota une pétition à la chambre des communes. Elle représentoit que, dans le temps même où une guerre difficile et des taxes accumulées, jointes à la baisse des rentes et à la décadence rapide du commerce et des manufactures, rendoient indispensable la plus rigoureuse économie, un grand nombre de particuliers revêtus soit de places *sinécures*, soit de quelques fonctions actives, jouissoient d'appointements énormes et de pensions qu'ils n'avoient méritées par aucun service public, pendant que la couronne acquéroit tous les jours une plus grande influence inconstitutionnelle, et menaçoit la liberté britannique. Un gouvernement, disoit-elle, n'avoit pas pour objet de payer des rentes à quelques individus, sa fin véritable et légitime étoit le bonheur de tous les sujets; aussi le trésor de l'état étant spécialement confié à la chambre des communes, les représentants porteroient atteinte aux droits et à la propriété du peuple, ils dérogeroient à l'honneur et à la dignité du parlement, s'ils faisoient aucune concession nouvelle de subsides, en sus des taxes établies, avant d'avoir pris des mesures efficaces pour corriger les abus introduits dans l'administration des finances, réduire

tous les traitements exorbitants, supprimer toutes les places *sinécures* et toutes les pensions non méritées, et proportionner enfin les impôts aux besoins indispensables de l'état.

Cette assemblée établit en outre un comité permanent de soixante-un de ses membres, chargé d'entretenir *les correspondances nécessaires* pour appuyer efficacement la pétition, préparer un *plan d'association* sur une base constitutionnelle et légale, et seconder une *réforme louable*, ainsi que toutes les mesures dont l'objet seroit de rétablir la liberté du parlement. Établissement de comités de correspondance.

Cet exemple fut imité dans tout le royaume par un grand nombre de villes et de comtés : on fit circuler des avis pour la convocation de ces assemblées populaires, et l'on y prononça des discours violents contre la conduite de l'administration et de ses membres ; on y établit aussi des comités de correspondance ; et toutes se conduisirent de même, à quelque différence près, dans l'exaspération qu'elles firent éclater. L'exemple du York-shire est généralement suivi.

La cité de Londres s'assembla un peu plus tard ; mais elle ne déploya pas moins d'ardeur ; et après avoir établi, comme les autres, un comité, elle décida que toutes ses résolutions seroient rendues publiques par la voie de l'impression. Ceux qui sont instruits de la manière dont on dirige de pareilles manœuvres n'ignorent pas qu'il est facile de faire appuyer une pétition par une multitude d'hommes réunis, et que le ton qui règne ordinairement dans ces assemblées fait qu'il ne s'y trouve guère que ceux qui veulent faire adopter quelques projets à la faveur de leurs déclamations exagérées et du tumulte, et que donner à de certaines mesures, à de certaines résolutions, l'apparence d'une ap- 10 et 12 février 1780. Londres établit un comité.

probation générale. Dans quelques comtés, et particulièrement dans ceux de Sussex et d'Hertfordshire, la grande majorité de la noblesse et des principaux propriétaires protesta contre les résolutions de ces assemblées populaires; en plusieurs autres lieux on tint des contre-assemblées, on fit des contre-pétitions, et l'on publia des protestations; mais le système des premières assemblées l'emporta toujours, et par sa popularité, et par les cabales de ses défenseurs, qui ne négligèrent rien pour tourner en ridicule les démarches du parti opposé (1).

Burke présente son plan de réforme. 11 fév. Discours remarquable qu'il prononce.

Chaque jour de nouvelles pétitions arrivoient à la chambre des communes, et ajoutoient aux espérances qu'avoient fait concevoir au public l'éloquence et la grande réputation de M. Burke, quand cet orateur présenta à la chambre le plan qu'il lui avoit annoncé, avec une justification de sa démarche. Ce plan étoit calculé, disoit-il, pour réduire les dépenses superflues, pour rendre aux besoins de l'état l'argent destiné à l'entretien d'un grand nombre de fonctionnaires inutiles, et pour restreindre enfin cette influence corruptrice de la cour, source éternelle de prodigalités et de malheurs; mais il ne le proposoit qu'en tremblant, et avec un sentiment intérieur d'appréhension et de crainte; il envisageoit la haine dont seroient l'objet ceux qui mettroient en pratique cette vertu si nécessaire, l'économie, et le ressentiment des individus qui verroient diminuer avec leurs appointements leur crédit et leurs espérances. Il étoit loin cependant de se sentir enclin à dénigrer les succès

(1) *Voyez* d'amples détails sur ces assemblées, sur ces pétitions et sur les discours prononcés, dans le Remembrancer, vol. 9.

et les ressources de son pays: de tels succès pouvoient être merveilleux, et de telles ressources infinies, comme on aimoit à les représenter; mais si imposer des taxes étoit une chose facile, si chaque faiseur de projets pouvoit inventer de nouveaux impôts, si son successeur pouvoit encore renchérir sur lui, ce n'en étoit pas moins une grande folie que de ne mettre d'autre borne aux extorsions que la patience du peuple. Les ressources ne se trouvoient jamais augmentées par des vexations de cette espèce, et jamais au contraire l'économie n'entraînoit d'inconvénients après elle.

Alors l'orateur s'attacha à mettre sous les yeux de la chambre l'exemple de la France, qui lui rappeloit cette observation de Pyrrhus s'écriant à la vue du camp des Romains: *Cette ordonnance des barbares n'a cependant rien de barbare.* En effet, dans la conduite entière du roi de France, on ne voyoit rien du caractère et du génie d'un système de finances arbitraire, rien qui signalât une puissance frauduleuse et banqueroutière, rien qui ressemblât aux efforts insensés et aux convulsions du despotisme dans sa détresse. Ce prince, disoit-il, n'avoit fait perdre aux créanciers aucunes portions de leurs capitaux; il n'avoit pas suspendu le paiement des intérêts; il n'avoit commis aucun de ces brigandages qu'on colore du nom spécieux de prêt; il n'avoit enfin altéré ni le titre ni la valeur de ses monnoies, et sous son régne avoient disparu les abus des régnes de Louis XIV et de Louis XV. Au milieu des troubles de la guerre, et par les ressources d'une autorité arbitraire, la France avoit vu s'édifier un système méthodique de crédit public sur les solides fondements de la confiance nationale, et s'élevant avec toute la régularité de la symétrie et de

l'art. M. Burke, après avoir long-temps insisté sur ce même objet, exhorta la chambre à ne pas souffrir que l'économie fût la seule mode françoise que l'Angleterre ne voulût pas imiter.

Le signe certain, continua-t-il, auquel on pouvoit toujours distinguer une sage administration d'une administration imprévoyante, étoit celui-ci, « de savoir abandonner à propos ce qu'il étoit impossible de garder. » Il n'ignoroit pas que quelques individus qualifieroient toutes ses demandes de réforme du nom de criminels attentats, et essaieroient de justifier leur attachement à un système funeste de profusion, en alléguant qu'ils n'en étoient pas les inventeurs, que leurs ancêtres le leur avoient transmis en héritage, et en déroulant la longue généalogie de tous les ministres dissipateurs qui les avoient précédés; mais le temps étoit venu où les abus, pour être anciens, pour être invétérés, ne méritoient ni plus de faveur, ni plus d'égard, et où les ministres, en s'opposant à la réforme, se rendroient responsables de toutes les fausses mesures du gouvernement. Une réforme, lorsqu'elle avoit lieu de bonne heure, n'étoit autre chose qu'un arrangement amiable avec une administration bien intentionnée; tardive, elle étoit une condition imposée à un ennemi vaincu. Dans la première hypothèse, elle se faisoit de sang-froid; dans la seconde, au contraire, on y mettoit toujours beaucoup de violence et de passion. Ainsi, il étoit de l'intérêt du gouvernement que la réforme eût lieu de bonne heure, autant qu'il étoit de l'intérêt du peuple qu'elle se fît avec modération, parceque alors elle étoit permanente, et renfermoit d'heureux germes de prospérité; mais quand on y mettoit de la violence, et qu'elle étoit

faite par des hommes plus zélés que judicieux, elle étoit en général si imparfaite, si vicieuse, si incohérente, si remplie d'injustices et d'erreurs, et si contraire au cours naturel des choses et à l'esprit des institutions humaines, que le peuple qu'on avoit vu si ardent à la desirer étoit le premier à se dégoûter de son propre ouvrage. Alors on remettoit en vigueur une partie des abus que l'on avoit réformés, et ces abus, devenus un correctif de la réforme, obtenoient autant de popularité que la réforme même. Ainsi les notions véritables de loyauté et de désintéressement en politique, tomboient elles-mêmes en défaveur, et n'étoient plus considérées que comme la vision exagérée d'un homme sans expérience; ainsi les désordres devenoient incurables, non qu'ils le fussent de leur propre nature, mais parcequ'ils étoient rendus tels par la violence et l'impropriété du remède.

M. Burke fit envisager ensuite la taxe sur les places du gouvernement comme une mesure calculée plutôt pour empêcher que pour produire une réforme, comme une espèce de composition pour arrêter toute enquête, comme un moyen assuré que l'administration obtiendroit de pouvoir perpétuer ses abus. Une mesure semblable seroit toujours inconvenante si l'on ne supprimoit auparavant tous les emplois inutiles, si l'on ne classoit tous les autres relativement à leur degré d'importance, de façon à ce qu'ils pussent être soumis à un mode régulier de taxation, et si les revenus de la couronne n'étoient dispensés de telle sorte que le ministre ne pût jamais les employer à rembourser aux fonctionnaires de l'état ce dont ils auroient été privés par la nation.

Ne voulant pas procéder d'une manière arbitraire à la réforme des abus, il établit des principes généraux qui

devoient être hors des atteintes de l'intérêt et du caprice, et devoient servir à le diriger invariablement dans tout ce qu'il alloit proposer.

Premièrement, on supprimeroit celles des cours de judicature qui étoient plutôt un fardeau pour l'état, et un moyen d'opprimer le peuple et d'étendre l'influence corruptrice de la cour, que des établissements utiles à l'administration de la justice.

Secondement, on mettroit en vente celles des propriétés publiques qui n'augmentoient point les revenus, tandis qu'elles grossissoient les frais d'administration et de recette, et que le gouvernement les employoit à vexer, à intimider, ou à corrompre les fermiers.

Troisièmement, on aboliroit toutes les fonctions moins utiles qu'onéreuses, ou bien on les réuniroit à d'autres lorsque la chose seroit praticable.

Quatrièmement, il en seroit de même à l'égard de toutes celles qui entravoient la marche et gênoient les opérations du surintendant-général des finances.

Cinquièmement, on mettroit dans les paiements un ordre qui préviendroit toute partialité, et l'on auroit moins d'égard, en fixant les appointements, à l'importunité des solliciteurs qu'à l'importance de leurs fonctions.

Sixièmement, on détermineroit rigoureusement le traitement attaché aux divers emplois.

Septièmement, on supprimeroit toutes les trésoreries subordonnées.

En développant son premier principe, M. Burke observa que l'Angleterre n'étoit pas, comme on étoit tenté de le penser au premier abord, une monarchie

régulière. Autrefois elle formoit une heptarchie, et maintenant on pouvoit en quelque sorte l'appeler une pentarchie. Le roi, semblable au chef d'une troupe ambulante de comédiens, n'y jouoit pas seulement le premier rôle, il y représentoit aussi des personnages subalternes. En effet, il n'étoit pas simplement roi d'Angleterre, il étoit encore prince de Galles, duc de Lancastre, comte de Chester, comte palatin de Lancastre et duc de Cornouailles.

Chacune de ces principautés différentes avoit une administration particulière très dispendieuse à entretenir, tout l'appareil d'un royaume, et une trésorerie pour recevoir les revenus. Le duché de Cornouailles, le plus considérable de ces états, ne faisoit pas une exception à la régle générale. Le duché et le comté palatinat de Lancastre, qui fournissoient à la couronne des moyens d'influence équivalant à quarante ou cinquante mille livres sterling, ne versoient pas dans le trésor national plus de quatre mille livres sterling chaque année; et il étoit douteux que le comté de Chester et la principauté de Galles fussent d'aucun revenu. Cependant cette dernière principauté avoit huit juges, pendant que l'Angleterre entière n'en avoit que douze, et un échiquier où l'on étoit astreint à mille procédures gênantes, difficiles et ridicules, qui n'avoient d'autre objet que d'entretenir un esprit de dépendance servile, et de corrompre les citoyens par des espérances. Après avoir rappelé l'histoire de la réunion des différents fiefs à la couronne, et montré qu'aucun mérite particulier, aucune affection de famille ne pouvoit inspirer au roi le moindre sentiment de partialité à leur égard, l'opinant proposa de réunir ces cinq principautés à la couronne,

en les soumettant à la juridiction commune; de supprimer tous les offices à charge au peuple et qui compliquoient inutilement l'administration, d'accorder des indemnités aux individus inamovibles dans leurs emplois, d'abolir tous les titres dont on s'autorisoit pour vexer le peuple; enfin de vendre les domaines qui ne rapportoient aucun revenu, et pour lesquels on entretenoit des juridictions inutiles, et de leur faire supporter des taxes modérées, avantageuses en même temps à l'acquéreur et à l'état. Il demanda aussi que l'on établît dans les comtés et les duchés, la même administration judiciaire; cependant il ne décidoit pas si l'on devoit supprimer tous les juges de la principauté de Galles, et ajouter un cinquième juge à chacune des cours de Westminster, ou si l'on devoit en supprimer cinq seulement, et laisser aux trois autres la direction des affaires.

Conformément au second principe qu'il avoit établi, il proposa de vendre toutes les forêts, d'abolir les droits de chasse et les autres droits forestiers, et de supprimer l'office d'intendant-général et les deux charges de grand-maître des eaux et forêts, avec toutes les places dépendantes de chacune de ces branches d'administration. Le profit de ces ventes seroit à la vérité peu considérable, mais l'on en retireroit un grand avantage relativement à l'amélioration de l'agriculture, et à l'accroissement de la population.

Tout en déclarant qu'il n'abordoit la question de la liste civile, qui faisoit le troisième point de son sujet, qu'avec tout le respect, toute la sollicitude que ressentiroit un jeune médecin qui auroit à remédier aux dérangements de santé d'un père chéri, M. Burke attaqua par des railleries ingénieuses et piquantes l'administration

et les dépenses de la maison du roi, entièrement composée d'après un système gothique de féodalité, quoique du reste elle eût adopté toutes les petites formules de l'élégance et de la politesse modernes.

Après avoir suivi le même mode de raisonnement et de critique relativement à plusieurs autres objets, il présenta différentes propositions par lesquelles il demandoit en substance que l'on supprimât toute l'administration de détail de la maison du roi, le trésorier, le contrôleur, le garde des coffres, le trésorier de la chambre, le grand-maître de la maison, toute la cour du tapis vert, un grand nombre d'offices subordonnés dans le département du grand-maître, toute l'administration de la grande garde-robe, la charge des joyaux et des habits royaux, le conseil des travaux, et presque toute la commission de la branche civile du conseil de l'artillerie; et il observa que pour lors le peuple commenceroit à respirer. Ensuite il proposa d'autres réglements, comme de réduire du rang de trésoreries à celui de simples charges de l'administration, les offices de payeur de l'armée et de trésorier de la flotte, de verser dans les caisses de la banque l'argent versé jusqu'alors dans les caisses de ces trésoreries, et de la charger du soin de frapper la monnoie et de faire tenir aux troupes employées à l'extérieur l'argent nécessaire à leur entretien. Il proposa aussi de supprimer l'office de payeur des pensions, et de réduire à soixante mille livres sterling la somme annuellement accordée pour l'acquit de ces pensions. Dans le cas cependant où un citoyen se feroit remarquer par quelque action d'un mérite extraordinaire, l'une ou l'autre des chambres du parlement auroit la liberté de présenter une adresse en sa

faveur; à toute autre demande qu'à la leur, quelque répugnance que l'on eût d'ailleurs à le faire, on ne répondroit que ces mots: « L'état est pauvre. » Il ne prétendoit pas néanmoins conseiller l'abolition d'aucune des pensions subsistantes, ni même une enquête sur le mérite des personnes qui en jouissoient; la couronne, revêtue à cet égard d'un pouvoir discrétionnaire, avoit pu facilement être trompée: il desiroit seulement que l'on fixât à l'avenir une somme qu'il ne seroit pas permis à sa majesté de dépasser. Depuis sept ans il avoit été accordé pour cent mille livres sterling de pensions; ainsi par le réglement proposé l'état feroit, au bout d'un certain laps de temps, une économie annuelle de quarante mille livres sterling, sans employer le moyen violent des suppressions. Il n'ignoroit pas que le public attendoit une réforme considérable dans les grandes places de l'échiquier; pour lui il trouvoit exorbitants les appointements des fonctionnaires qui les occupoient: aussi demandoit-il que l'on réduisît ceux du grand-auditeur des comptes à la somme annuelle de trois mille livres sterling, et ceux des auditeurs subalternes et des autres officiers principaux à celle de quinze cents livres sterling; mais quoiqu'il regardât ces places comme des *sinécures*, il n'étoit pas d'avis qu'on les supprimât: elles étoient toutes conférées à vie, et il n'y avoit pas d'inconvénient à ce que la couronne pût distribuer des pensions sur lesquelles elle n'avoit plus ensuite la faculté de revenir, et accorder des faveurs reçues comme des récompenses, et cependant incapables de corrompre. En effet, disoit-il, ne seroit-ce pas un spectacle indécent, l'état lui-même ne seroit-il pas deshonoré, si l'on voyoit le fils d'un ministre qui auroit

mérité la reconnoissance du peuple, mendier son pain à la porte du trésor, où son père auroit administré les revenus de l'empire et travaillé à la prospérité et à la gloire de son pays? Ne seroit-ce pas une infamie révoltante et odieuse, si l'on le voyoit contraint de s'avilir et de prostituer son honneur devant un orgueilleux favori, repoussé par des courtisans effrontés dont en ce lieu même il auroit reçu peu de jours auparavant les hommages, et dans la nécessité de ramper devant l'auteur des maux de sa famille, ou de presser des mains encore pour ainsi dire rougies du sang de son père?

Se croyant obligé de donner des raisons aussi claires et aussi satisfaisantes pour montrer où devoit s'arrêter la réforme, que celles qu'il avoit déja développées pour engager à l'entreprendre, M. Burke établit quelques axiômes politiques incontestables, qui honoroient également son jugement, son esprit, et sa bonne foi. Il ne pensoit pas que les grands fonctionnaires actifs de l'état fussent trop payés; il étoit juste que leurs travaux fussent récompensés, que leurs talents fussent encouragés; et si l'on diminuoit leur traitement, ce seroit pour les uns un motif de négligence, et pour les autres de malversation. Quand même on trouveroit des hommes qui consentiroient à occuper sans traitement les grandes dignités de l'état, on ne devroit pas leur en laisser la liberté: un service ordinaire devoit être assuré par des motifs ordinaires de probité: l'état qui auroit établi ses fondements sur de rares et d'héroïques vertus, ne seroit bientôt gouverné nécessairement que par un esprit pervers de corruption et de rapine; et un profit honnête et légitime étoit le plus sûr garant qu'on pût avoir contre l'avarice et la rapacité, comme des

plaisirs modérés l'étoient contre les excès et la débauche.

On s'attendoit qu'en donnant lui-même des raisons pour mettre des bornes à la suppression des emplois, il auroit égard à ceux qui paroissoient d'une haute utilité dans l'état, comme étoient les charges de tous les officiers attachés à la personne du roi. Aussi il régla qu'on ne diminueroit ni le nombre des employés, ni le traitement dont ils avoient joui jusqu'alors, parcequ'une mesure contraire feroit abandonner la cour à toute la noblesse du royaume. Cependant il proposa de supprimer les offices d'intendants des chiens du roi, pour la chasse du lapin, du renard, du cerf, etc., qui ne lui paroissoient être d'aucune utilité, et ne contribuoient en rien à la splendeur et à la magnificence du trône. D'ailleurs il étoit peu convenable que des gentilshommes se fissent intendants de chiens, quoique ces chiens appartinssent au roi. Il termina cette partie de son plan en proposant la suppression du troisième secrétariat d'état, ou secrétariat pour les colonies, et celle du conseil du commerce et des plantations. Le secrétariat pour les colonies étoit, disoit-il, si inutile, qu'on l'avoit confié pendant long-temps à lord Suffolk, quoique ses infirmités l'eussent mis hors d'état de rien faire, et qu'on n'avoit donné un successeur à ce ministre qu'une année révolue après sa mort; pour le conseil du commerce, à l'époque de sa première institution, comme depuis son rétablissement, il avoit toujours été pour la nation un fardeau de quatre mille livres st. par an, sans lui rapporter en compensation le moindre avantage; et toutes les affaires dont il prenoit connoissance, comme les affaires d'Irlande de même nature, pouvoient être expédiées par

le conseil avec renvoi au procureur et au solliciteur-général.

Ensuite M. Burke s'occupa des arrangements, partie de son plan qu'il regardoit comme devant consolider tout l'ouvrage, en établissant pour les paiements un ordre invariable, dont le premier lord de la trésorerie ne pourroit s'écarter sous aucun prétexte. Il divisa en neuf classes tous les paiements de la liste civile; la première étoit remplie par les juges, et la dernière par les commissaires du trésor, et par le chancelier de l'échiquier. Il donna de bonnes raisons pour faire goûter cette disposition particulière, et il eut pour objet, en plaçant à la fin de la liste le premier lord de la trésorerie et ses collégues, de protéger toutes les autres classes contre les effets de l'inconduite et de la prodigalité. Cette partie de son discours fut développée avec une grande habileté, et ses raisonnements furent animés par des traits d'esprit et par une raillerie fine et piquante.

Il présenta alors cinq bills par lesquels il demandoit la mise en exécution des mesures qu'il proposoit, quoiqu'il ne fût pas assez follement présomptueux, disoit-il, pour croire n'avoir rien omis, dans son plan, de ce que la nation pouvoit légitimement espérer du grand ouvrage de la réforme. En parlant de la situation où se trouvoit la chambre des communes relativement au peuple anglois, il compara celui-ci à un mari jaloux, et les communes à une femme qui, si elle n'étoit pas encore coupable, pouvoit du moins être taxée de légèreté. « Revenons, dit-il, vers notre époux légitime, et « toutes nos brouilleries, tous nos démêlés, seront ou-« bliés dans de réciproques embrassements; que les « communes assemblées en parlement aient le même

« esprit que les communes du royaume; toutes les dis« tinctions que l'on fait pour nous séparer sont des ar« tifices criminels; nous devons nous incorporer, nous « identifier avec le peuple; nous devons calmer tous les « partis, rompre les chaînes qui nous retiennent sur un « infidéle rivage, et entrer dans le port de la concorde, « dont les môles et les jetées s'avancent bien avant dans la « mer pour nous recevoir. Alors, véritablement grands, « nous pourrons proclamer ce principe et cette devise: « La paix avec nos commettants et la guerre avec l'uni« vers entier (1). »

Résolution qui abolit le conseil du commerce.

L'examen de ce plan occupa l'attention de la chambre durant une grande partie de la session; et les débats qui s'élevèrent sur différentes clauses des bills furent remarquables par l'esprit et l'éloquence que l'on mit à les soutenir. Cependant tous ces projets de réforme n'aboutirent qu'à faire supprimer le conseil du commerce; encore il fut sacrifié, moins parcequ'il étoit inutile ou onéreux par les dépenses qu'il nécessitoit, ou pernicieux par son influence, que parceque M. Burke réfuta avec une adresse admirable tous les arguments que l'on essaya d'employer à sa défense. Il n'y avoit que huit lords du commerce, et leurs appointements n'étoient que de sept à huit cents livres sterling: leurs immenses travaux remplissoient deux mille trois cents

(1) Je me suis étendu longuement sur ce discours, parcequ'il en est souvent fait mention, et qu'il contient les opinions d'une politique célèbre sur plusieurs points importants du gouvernement. On y voit quelques projets impraticables présentés par un zèle de parti inconsidéré; mais les axiômes généraux et les principes politiques qui s'étendent au système entier de l'administration sont remarquables par leur sagesse, leur justesse et leur modération. Ce discours se trouve dans Burke's Works, in-4°, vol. 2, p. 115.

volumes in-folio; et ce fut là une circonstance que M. Burke tourna en ridicule avec un inconcevable effet. Mais en convenant que ces volumes renfermoient un grand nombre de détails insignifiants, il n'en étoit pas moins vrai que l'on pouvoit y trouver plusieurs saines opinions bien discutées, plusieurs faits importants bien constatés, plusieurs projets spécieux recommandés, et plusieurs fausses spéculations combattues. Peut-être même le temps qui suivit de près la suppression de ce conseil eût-il été favorable pour en faire sentir l'utilité; en effet le commerce, sur le point de recevoir une nouvelle impulsion, et de s'étendre plus qu'il n'avoit fait par le passé, alloit être encouragé par des circonstances imprévues, au moment où il se trouvoit encore embarrassé par des procès, entravé par des intérêts rivaux, et engagé dans des questions de jurisprudence et de politique, relatives aux lois civiles, aux chartres, aux monopoles et aux billets de crédit, et qui demandoient les recherches les plus sérieuses et les décisions les plus absolues (1).

8 fév. On nomme une commission chargée de l'examen des comptes publics.

Pendant qu'on attendoit le plan de réforme que M. Burke avoit annoncé, on fit dans les deux chambres du parlement différentes propositions qui se rattachoient à cet objet. La plus remarquable de toutes fut celle de l'établissement d'une commission des comptes, conformément à un usage pratiqué sous le règne de Guillaume et sous celui de la reine Anne, et qui avoit

(1) Le lecteur qui sera curieux de suivre les discussions élevées au sujet du plan de M. Burke peut consulter Debrett's Parliamentary register, vol. 17. Les plus intéressantes se trouvent aux pages 127, 156, 195, 228, 237, 254, 295, 374 et 588. On trouve aussi quelques détails sur cette motion dans Gibbon's Posthumous works, vol. 1, p. 156 et suiv.

subsisté, presque sans interruption, depuis la seconde année après la révolution jusqu'en l'année 1715. Cette proposition fut présentée dans la chambre des lords par le comte de Shelburne, en conséquence d'une annonce qu'il en avoit faite avant l'ajournement des fêtes de Noël. Dans un discours long et habile, cet orateur accusa le ministre de tromper la nation sur les affaires de finance, de ne pas employer comme il le devoit les fonds destinés à l'amortissement, d'abuser des votes de crédit et d'étendre plus qu'il ne convenoit le crédit de la banque. Il remit sous les yeux de la chambre la manière dont on votoit l'extraordinaire de l'armée, insista particulièrement sur la fraude supposée des contractants, et embrassa dans ses propositions quelques unes des matières renfermées dans le plan de M. Burke, non encore communiqué au parlement. On lui répondit que les bills passés sous les règnes de Guillaume et de Anne avoient cessé de recevoir leur exécution, parcequ'ils ne conduisoient à aucun résultat avantageux, et qu'ils ne devoient leur origine qu'à l'animosité des partis; et que, lorsque la maison de Hanovre, par son affermissement sur le trône, avoit mis fin aux cabales, aux tumultes, aux séditions, lorsque l'hésitation continuelle des conseils, qui avoit signalé les deux règnes précédents, et tenu le royaume dans un état permanent de troubles et d'embarras, avoit fait place à un ordre de choses plus stable et plus assuré, on avoit laissé tomber en désuétude la loi annuelle pour l'examen et le contrôle des comptes publics. Cette discussion fut très étendue, et l'on fit valoir un grand nombre d'autres raisons pour et contre; elle se termina enfin par le rejet

de la motion présentée (1); et trente-cinq pairs protestèrent.

Lorsqu'on eut connoissance des propositions de M. Burke, le colonel Barré représenta la nécessité d'y faire quelques additions; il ne croyoit pas la réforme suffisante, tant qu'il seroit permis à des hommes d'une fortune immense d'occuper les premières charges de l'échiquier sans aucune réduction de traitement, et de profiter pour leur propre avantage de la guerre et des calamités de leur pays. L'extraordinaire de l'armée l'avoit étonné au dernier point, et malgré toutes ses recherches il n'avoit pu se procurer des éclaircissements satisfaisants : en conséquence il annonça qu'il demanderoit bientôt l'établissement d'un comité des comptes. Lord North se rangea de son avis, disant qu'il étoit toujours prêt à accueillir les propositions avantageuses, quelque fût le parti de la chambre qui les présentât. Il remarqua que les affaires de l'échiquier étoient de nature à ne pouvoir être soumises en peu de temps à un contrôle effectif; cependant, pour la clarté et la précision des comptes publics, il déclara qu'il sanctionneroit volontiers la mesure relative à l'établissement d'un comité, quoique convaincu intérieurement que ce comité ne pourroit jamais faire une juste évaluation des dépenses. 14 fév.

Le colonel Barré, qui s'étoit vu seconder par le ministre, et qui avoit applaudi à ses nobles sentiments, ne fut pas peu mortifié quand lord North déclara son intention de demander l'adoption d'un bill ordonnant 2 mars.

(1) 101 voix contre 55.

la création d'un comité chargé d'examiner non seulement les dépenses déja faites, mais encore les comptes courants. Ce qui engagea particulièrement le ministre à poursuivre l'exécution de son projet, ce furent les observations de quelques membres qui lui représentèrent que la proposition de M. Barré n'étoit pas sincère, et qu'il n'avoit eu en vue que de se populariser un moment en simulant un dessein qu'il n'avoit pas. Le ministre, comme une preuve incontestable de ses sentiments, déclara qu'il ne proposeroit pas seulement le bill dont on venoit de lui faire naître l'idée, qu'il demanderoit encore de faire nommer les commissaires par des personnes étrangères à la chambre, pour éviter toute difficulté relativement à l'opinion des membres que l'on choisiroit. Le colonel Barré jura qu'il regardoit comme impossible de trouver dans l'histoire du parlement un exemple pareil de discussion, et déclara qu'il étoit prêt à se désister de sa demande; cependant il ajouta que si le ministre méditoit réellement un projet qui pût devenir utile à l'état, il y concourroit volontiers, et se réjouiroit de le voir exécuter, quoique l'honneur d'une proposition qu'il auroit faite dût rejaillir sur un autre que lui. Le bill, durant les débats, rencontra une vive opposition; on le décria comme tendant à créer de nouvelles places à la disposition de la couronne, auxquelles seroient attachés de forts traitements, une influence étendue et un grand nombre d'employés subalternes dans chaque département du ministère, comme des sécrétaires, des calculateurs et des messagers, dans le temps même où le peuple demandoit instamment que l'on réduisît les dépenses et que l'on mît des bornes à l'influence du gouvernement. La nomination des commis-

saires fit naître une discussion fort animée. Sir Guy Carleton ayant été nommé le premier, on lui adressa de piquantes railleries sur le changement de son emploi, qui consistoit en ce qu'à l'avenir il alloit tenir une plume au lieu de tenir un gros bâton. Rien dans tout ce projet n'échappa à la plus amère censure; le bill passa néanmoins, et des citoyens recommandables par leurs talents et leur probité furent revêtus de l'emploi de commissaires (1); les rapports qu'ils présentèrent à la chambre, et qu'ils répandirent dans le public, font le plus grand honneur à leurs lumières et à leur sagacité, et peuvent être regardés comme un recueil excellent de documents politiques.

On propose des bills à l'effet d'exclure les contractants du parlement, et de priver de leur droit de suffrage les officiers du fisc. 24 fév. 14 avril.

Au nombre des mesures populaires mentionnées dans le discours où M. Burke exposa son plan de réforme, étoit celle qui avoit pour objet d'exclure les contractants du parlement, et de refuser aux collecteurs la faculté de voter. M. Dowdeswell présenta une motion à ce sujet, et sir Philippe Jennings Clerke, qui, dans la session précédente, avoit déja fait la même proposition, profita de la circonstance pour soumettre de nouveau son ancien bill au parlement. Ce bill passa dans la chambre des communes presque sans opposition, et probablement sans exciter beaucoup d'intérêt; mais dans la chambre des lords il fut combattu plus vivement et avec plus de succès. On représenta que l'exclusion des collecteurs pouvoit être une mesure raisonnable et juste, puisque la dépendance de leur fortune les soumettoit à l'influence de la cour; mais qu'il étoit de la plus criante injustice d'exclure de riches et de respectables commer-

(1) Sir Guy Carleton, Thomas Anguish, Arthur Piggot, Richard Neave, Samuel Beachroft, et Georges Drummond.

çants, seulement pour avoir contracté des engagements publics avec l'état. Comment supposer en effet qu'il fût permis de dégrader des citoyens par une tache flétrissante, et de les priver de leurs droits, sans aucune preuve qu'ils en avoient abusé? Une condescendance pareille pour les préjugés populaires étoit indigne de la chambre des lords. D'ailleurs le réglement proposé par le bill ne pouvoit pas recevoir son exécution dans tous les cas; les contrats pour les expéditions secrétes devoient être nécessairement tenus secrets, et il étoit impossible de faire une communication vingt jours d'avance quand on jugeoit à propos de tenter une expédition inopinée. D'un autre côté on appuya cette mesure de toutes les raisons accoutumées, et l'on peignit en termes très exagérés la prodigalité, l'ignorance et la mauvaise foi des contractants; on ajouta que le rejet de ce bill seroit une insulte pour la chambre des communes, puisqu'il ne regardoit qu'elle seule, que lord Mansfield avoit ainsi raisonné au sujet de l'élection de Middlesex, et que son raisonnement, juste pour lors, n'étoit pas moins concluant dans la circonstance actuelle. Malgré tout cela le bill fut rejeté (1), et vingt-six pairs protestèrent.

Ces bills sont rejetés.

M. Crewe proposa alors un bill tendant à priver les collecteurs seuls du droit de voter; mais ce bill fut rejeté à la seconde lecture (2), et la discussion n'offrit rien de remarquable ou d'important.

État des places et des pensions à la

Ces discussions et plusieurs autres semblables qui attirèrent l'attention du parlement concordoient avec les pétitions que l'on recevoit chaque jour, et qui, rédi-

(1) 21 voix contre 14.

(2) 224 voix contre 195.

gées dans les mêmes vues, demandoient toutes que l'on adoptât des mesures d'économie, et que l'on mît des bornes à l'influence de la cour. Comme les pensions et les places étoient principalement attaquées dans ce plan de censure, sir Georges Savile obtint sans opposition que l'on communiqueroit à la chambre un état de toutes les places et de tous les traitements qui y étoient attachés; mais quand il demanda celui de toutes les pensions à la charge soit de l'échiquier, soit de la cassette privée du roi, et accordées soit pour la vie, soit pour quelques années seulement, on s'opposa vivement à sa demande.

charge de l'échiquier, présenté au parlement.

15 fév.

Ce débat se trouva interrompu par une indisposition de l'orateur, et les affaires restèrent quelque temps suspendues. Quand le parlement eut repris ses séances, lord North proposa un amendement tendant à ce qu'il ne fût présenté à la chambre que l'état des pensions payées par le trésor national. Il montra combien l'on avoit abusé le public, en produisant une somme prétendue de la liste des pensions, et affirma que si l'on déduisoit de cette somme l'argent payé pour des services réels et comme un salaire effectif, et le produit de la taxe des pensions qui rentroit dans les coffres de l'état, elle ne s'éleveroit pas à cinquante mille livres sterl. chaque année, somme moins forte de dix mille livres que celle qu'avoit proposée M. Burke dans son projet d'économie. La discussion commencée à ce sujet se termina par un tumulte violent qui s'éleva dans la salle à l'occasion d'une personnalité offensante du colonel Barré, qui dit à lord North qu'aucun bon citoyen ne s'étoit présenté pour appuyer sa demande. Le procureur-général, M. Wedderburne, et l'avocat d'Écosse,

21 fév.



Dundas, prirent la défense du ministère, et quand la fermentation se fut calmée, l'amendement passa, mais seulement à la majorité de deux voix (1).

10 mars. Le comte d'Effingham amena dans la chambre des lords la discussion sur le même objet, en demandant par une motion la liste de toutes les pensions dont jouissoient les pairs du parlement. Sa proposition fut débattue avec chaleur, et l'on censura par de sévères observations la condition de la pairie d'Écosse; mais elle fut habilement défendue, et la motion fut rejetée à une majorité considérable (2).

Duels qui ont lieu entre différents membres du parlement. 29 mars 1779. Dans tous les débats de cette session, on se permit les plus licencieuses invectives; et il paroît que le projet des membres de l'opposition étoit de pousser au plus haut degré l'animosité personnelle. En conséquence de quelques paroles dites le premier jour de la session, et infidèlement rapportées dans un journal, M. Adam appela en duel M. Fox, et le blessa légèrement.

6 mars 1780. A l'occasion de la destitution de lord Carmarthen et du comte de Pembroke, tous les deux lords-lieutenants, le premier du *Riding* oriental du Yorkshire, et le second de celui de Wilts, lord Shelburne proposa une adresse pour demander que l'on fît connoître les conseillers de ces mesures (3). Dans son discours, il fit, en termes de mépris, quelques remarques sur la nomination de M. Fullarton, qui n'étoit, disoit-il, qu'*un commis* (4), et qu'on avoit appelé cependant au

20 mars.

(1) 188 voix contre 186.

(2) 51 voix contre 24.

(3) La proposition fut rejetée par 92 voix contre 39.

(4) Il avoit été employé sous lord Stormont dans une ambassade à Paris.

commandement d'un régiment levé depuis peu, avec le rang provisoire de lieutenant-colonel. Le colonel Fullarton repoussa cette attaque avec une passion que la circonstance excusoit, mais ne justifioit pas; il ne s'en tint pas là; il se battit en duel avec lord Shelburne, et celui-ci fut blessé. Au sujet de cette affaire, sir Jacques Lowther, sans présenter de motion, engagea un entretien dans la chambre des communes, et déclara que, si des questions sur les affaires de l'état se jugeoient par l'épée, le parlement britannique ressembleroit bientôt à une diéte de Pologne. M. Adam donna une explication fort polie de son démêlé avec M. Fox; mais la discussion ne fut suivie d'aucun résultat (1). 22 mars.

Débats sur le mode suivi dans la levée des régiments volontaires.

Ce qui avoit exposé le colonel Fullarton à une attaque semblable, c'est la levée qu'il avoit faite d'un régiment pour le service de l'état; un si grand zéle avoit indisposé contre lui le parti de l'opposition, et ce parti saisissoit avidement toutes les occasions de décrier sa conduite. Dans une discussion sur l'extraordinaire de l'armée, M. Fox censura amèrement le mode suivi pour les levées, et le système d'avancement. Il fit de sévères représentations sur la nomination de l'honorable Georges North, fils aîné de lord North, au commandement du régiment des Cinq-Ports, sur la promotion du colonel Fullarton, et particulièrement sur la conduite du colonel Holroyd (depuis lord Sheffield), dont il n'apprécioit pas les motifs. Celui-ci repoussa cette attaque par une explication qui lui fit le plus grand 5 avril.

(1) Plusieurs comités de correspondanee adressèrent des félicitations à lord Shelburne, insinuant qu'ils étoient portés à croire que le gouvernement lui avoit suscité cette affaire par haine pour lui, à cause de la popularité qu'il avoit acquise.

honneur : il répondit avec vivacité que les membres de l'opposition, loin de vouloir être utiles à l'état, ne pouvoient retenir l'indignation dont ils étoient animés contre ceux qui cherchoient à le servir, au jour même du plus pressant danger. Lorsque les flottes combinées de la France et de l'Espagne menaçoient les côtes du royaume, il avoit proposé de lever des troupes sans qu'il en coûtât rien au gouvernement; en peu de temps il avoit tenu sa promesse: cependant il n'avoit retiré aucun avantage de toutes ces circonstances au sujet desquelles on lui adressoit des reproches; au contraire elles ne lui avoient donné que des peines, et ses démarches n'avoient tourné qu'au bien du service, et à celui de tous les officiers qu'on avoit pris dans de vieux régiments. Aucune place de l'armée n'étoit mieux à sa convenance que celle qu'il occupoit auparavant dans la milice de Sussex. Il avoit négligé ses affaires domestiques, il avoit abandonné sa maison, où, depuis le commencement de la guerre, on l'avoit vu à peine quelquefois; et aucun dédommagement de l'état n'étoit capable de compenser ces sacrifices. Plein de mépris pour des insinuations pareilles, il les auroit passées sous silence, si le respect dû au parlement n'eût rendu un éclaircissement nécessaire. Personne, dans toute l'Angleterre, n'étoit plus indépendant que lui dans ses principes, dans sa manière de voir et dans sa situation. Il n'étoit connu personnellement d'aucun membre de l'administration; mais, dans la conjoncture actuelle, il regardoit comme un devoir de soutenir les serviteurs de l'état contre tous ceux qui avoient pour objet, dans leurs attaques, de *prendre le gouvernement d'assaut.* Cette expression juste et heureuse du colonel Holroyd fut sou-

vent citée dans la suite, et toujours avec le même effet.

On vit s'élever entre le ministre et l'orateur de la chambre des communes une contestation d'une plus haute importance politique. Depuis long-temps sir Fletcher Norton éprouvoit un mécontentement secret de ce qu'on avoit frustré toutes ses espérances d'avancement, et il s'étoit en conséquence étroitement uni au parti de l'opposition. Ce fut dans un débat au sujet du plan d'économie de M. Burke qu'il manifesta pour la première fois sa nouvelle façon de penser. M. Rigby avoit, dans une discussion antérieure, essayé d'établir en principe que le gouvernement n'avoit aucun droit d'enquête sur l'emploi de la liste civile; et M. Fox avoit saisi cette occasion pour introduire cette question dans un comité, et s'en rapporter à la décision de l'orateur, dont il connoissoit d'avance l'opinion. Celui-ci décida, mais d'une manière tout-à-fait opposée aux axiomes de l'administration. Si le ministre fut étonné de cette désertion de Fletcher, il ne le fut pas moins de la déclaration dont il accompagna sa démarche; entre lord North et lui, dit-il, il ne subsistoit aucune liaison, et ils n'avoient eu aucun commerce d'amitié, depuis le temps où, remplissant ses fonctions d'orateur, il avoit porté au pied du trône les sentiments et les vœux du parlement. Une affaire récente rendoit nécessaire cette manifestation de sa pensée, et il la faisoit afin que le noble lord sût à quoi s'en tenir à son égard. Pressé de s'expliquer sur cette dernière insinuation, il déclara que, sur une requête pressante du duc de Grafton, requête que M. Rigby lui avoit communiquée, il avoit, à la mort de sir Jean Cust, consenti à accepter le fauteuil de président; mais il avoit accompagné sa

13 mars. Altercation entre lord North et sir Fletcher Norton.

condescendance d'une réserve expresse, qu'à la première place vacante, on lui ménageroit son retour à Westminster-Hall. Quoiqu'on lui eût fait cette promesse de la manière la plus solennelle, quoiqu'il se trouvât à cette époque le seul homme de loi dans le conseil, et que sa longue habitude du barreau et sa haute considération personnelle fussent des titres pour obtenir la préférence, il avoit la mortification de voir en ce moment qu'une négociation étoit ouverte pour engager sir Guillaume de Grey, chef de justice des *plaids-communs*, à faire sa résignation, et pour appeler à sa place le procureur-général : injure qui lui étoit d'autant plus sensible, que le personnage qu'on lui préféroit n'avoit ni une assez longue expérience ni une assez grande réputation pour devoir faire taire ses prétentions. Le ministre répliqua qu'il ne se croyoit pas responsable des promesses de ses prédécesseurs ; et, après une longue altercation entre lord North et l'orateur, M. Wedderburne fit voir avec adresse, et par d'incontestables arguments, combien les prétentions de sir Fletcher étoient exagérées et ridicules. Il avoit, disoit-il, déshonoré sa profession, et il s'étoit déshonoré lui-même; il avoit trahi les intérêts de son pays, en demandant des places *sinécures* en dédommagement de ce qu'il avoit quitté une clientelle qui auroit pu lui assurer une indépendance honorable; et cependant il n'hésitoit pas à avouer qu'il avoit reçu la plus avantageuse des *sinécures* dont il jouissoit (la charge de chef de justice des eaux et forêts), pour avoir fait les affaires du cabinet. Mais il n'étoit pas véritable, comme il l'avoit dit, qu'il fût le seul de sa profession entre les personnes qui appartenoient au conseil ; sir Eardly

Wilmot, dernier chef de justice des *plaids-communs*, M. Sewell, garde des rôles, lord Mansfield, lord Bathurst, le chancelier et tous les officiers du droit coutumier, y siégeoient aussi. Pour ce qui le regardoit personnellement, M. Wedderburne reconnoissoit, comme l'orateur l'avoit avancé, qu'il étoit loin d'avoir autant de titres que lui à une cour de droit coutumier, par sa réputation, ses prétentions ou sa science; mais sir Fletcher ne pouvoit pas s'offenser si, depuis qu'il avoit quitté Westminster-Hall pour jouir d'une *sinécure* avantageuse, et ensuite pour être honoré de la présidence de la chambre, ceux qui avoient continué d'exploiter avec industrie et avec zéle le champ qu'il avoit abandonné attendoient et ambitionnoient aussi quelque faveur, comme la juste récompense de leurs travaux. Il considéroit l'office de juge comme trop délicat en lui-même pour qu'il pût être sollicité, et il connoissoit trop bien les convenances pour faire de quelques contestations personnelles le sujet d'une plainte publique, et pour appeler l'intervention de la chambre dans une affaire d'intérêt particulier. D'ailleurs on ne le verroit jamais se ravaler au point de prendre le caprice d'un ministre pour la régle de son opinion sur les plus importantes matières politiques. A dater de ce jour, sir Fletcher Norton joignit sa voix aux cris de l'opposition, et parla, avec toute la chaleur de parti, sur l'influence pernicieuse de la couronne, les abus de la prérogative, et les droits de la nation. Grand exemple bien propre à confirmer le précepte de Robert Walpole sur le moyen certain de faire des *patriotes* (1).

(1) « Les *patriotes*, dit-il, se produisent aussi vite que les champignons; j'en ferois naître cinquante en vingt-quatre heures. J'en ai

Nombreuses pétitions.

Pendant le cours de ces contestations emportées, de nouvelles pétitions arrivoient chaque jour à la chambre, et plusieurs membres en les présentant tenoient un langage qui laissoit apercevoir combien ils comptoient sur une intervention étrangère, qui régleroit par la terreur les délibérations du parlement. « Le ministère, dit Georges Savile, comme il présentoit la pétition d'York, n'osera pas rejeter une semblable pétition, quoique, par ses artifices et par sa fourbe, il pût éluder encore toutes les demandes; car si le parlement osoit jouer le peuple plus long-temps, le peuple apprendroit à ne plus respecter le parlement. » Cette réclamation n'étoit pas présentée par des individus armés de sabres et de mousquets, ou par un petit nombre d'incendiaires allant animer, de leurs instigations, des gens simples et crédules dans les cabarets; elle étoit signée par six cents riches particuliers réunis, qui représentoient une plus grande masse de propriété que tous les membres des communes à-la-fois. M. Fox tint un langage non moins hardi en présentant la pétition de Westminster; et sir Jacques Lowther, en présentant celle de Cumberland, ne craignit pas de dire que, « si la chambre refusoit de prêter « l'oreille à un corps si respectable de pétitionnaires, ce « corps se feroit justice à lui-même en refusant de payer « l'impôt. Les ministres pourroient bien penser qu'ils « seroient toujours les maîtres de l'y contraindre; mais « des mesures coërcitives seroient suivies de trop hor- « ribles résultats pour qu'on osât seulement les tenter;

8 fév. Discours emportés tenus lors de leur présentation.

13 mars.

5 avril.

produit un grand nombre en une seule nuit. Il suffit de ne point avoir égard à une demande insolente ou déraisonnable, et voilà tout de suite un *patriote* qui se déclare. » *Voyez* Coxe's Memoirs of sir Robert Walpole, in-4°, vol. 1, p. 659.

« et si l'on vouloit suivre une procédure légale, l'administration n'auroit qu'à considérer, pour s'en abstenir, « s'il lui seroit possible, d'après la composition du jury, « d'obtenir un simple verdict. » On opposa à plusieurs de ces pétitions des protestations et des contre-pétitions, qui furent envoyées à la chambre, et contre lesquelles éclata toute la violence de l'opposition. Au sujet de la 8 mars.
protestation contre la pétition d'Hereford, M. Barrow fit observer inconsidérément qu'elle n'étoit guère signée que par de petits gentilshommes des environs de la cathédrale, ayant l'évêque à leur tête. « Aussi longtemps, dit-il, qu'il sera permis à de telles gens de se vautrer dans une honteuse mollesse, aux dépens de l'industrie et du travail de leurs propres concitoyens, ils devroient du moins se conduire avec décence et modération, sans attendre qu'une réforme violente vienne leur apprendre à le faire. Ils jouissent des plus avantageuses *sinécures;* ils en retirent d'énormes profits, des émoluments exorbitants; et l'on doit être surpris qu'ils n'aient pas mentionné en propres termes toutes ces considérations, dont on retrouve si clairement l'esprit dans leur pétition. Je suis l'ennemi, continua-t-il, de toute partialité; mais quoique rien ne soit plus juste que d'accorder une récompense aux services, encore est-il répugnant à la justice naturelle et à la saine politique, et déshonorant pour la vraie religion, que des individus, livrés à une paresse luxurieuse, s'endorment nonchalamment dans leurs stalles au prix de la sueur et des fatigues de la classe industrieuse des citoyens. » Le clergé fut insulté ensuite par M. Turner avec non moins d'amertume et d'indécence; il en appela tous les membres des partisans de la tyrannie, des ennemis



de la constitution libérale qui les protégeoit, et des instruments dangereux qu'un prince ambitieux et une administration corrompue pouvoient employer à la ruine de l'état. Sous le règne de Jacques I, et sous celui de cet obstiné et pervers tyran Charles, son fils, ils avoient prêché les plus scandaleuses, les plus abominables doctrines, et avoient été la principale cause de la fatale destinée de ce tyran, qu'ils affectoient encore de déifier. Ils propageoient également, par leurs écrits et leurs discours, les mêmes funestes doctrines; et le despotisme n'étoit jamais mieux établi, que lorsqu'il avoit pour fondement une armée permanente et un sacerdoce dévoué.

Les efforts de l'opposition pour faire adopter les mesures que réclamoient ces pétitions, furent d'accord avec la violence qu'elle avoit fait éclater en les présentant à la chambre. (6 mars.) Sir Georges Savile insinua qu'il seroit à propos de voter des subsides, pour ainsi dire, jour par jour, suivant les besoins du service public, jusqu'à ce que les pétitionnaires eussent reçu quelque assurance de soulagement; et quand le comité des voies et moyens (22 mars.) présenta son rapport, on demanda que l'on en renvoyât l'examen après la discussion des pétitions. Cette proposition, foiblement appuyée, fut rejetée à une immense majorité (1).

6 avril. Discussion des pétitions.

Le jour important où l'on devoit discuter les pétitions fut attendu avec une vive impatience, et l'on vit se déployer tout le zèle et toute l'habileté des partis. Une assemblée des habitants de Westminster fut convoquée par une circulaire du comité de correspondance;

(1) 145 voix contre 37.

et M. Fox lut et développa un rapport de cette assemblée, en faveur duquel parlèrent successivement les ducs de Devonshire et de Portland, et plusieurs autres membres anti-ministériels. Prévoyant que cette manœuvre avoit pour objet d'intimider la législature dans sa marche, le gouvernement fit avancer un corps considérable de troupes, et le cantonna dans les environs de Westminster-Hall (1); l'appel de la chambre fut aussi ordonné; et néanmoins on continua à présenter des pétitions jusqu'à l'ouverture des débats. Ces réclamations populaires s'élevoient au nombre de quarante, et elles étoient si chargées de signatures, que la table de l'orateur paroissoit ensevelie sous un monceau de parchemins (2).

M. Dunning ouvrit la discussion sur les affaires du jour. Indépendamment des grands objets recommandés à l'attention du parlement, et différant selon les vues particulières des différentes classes de pétitionnaires, il y avoit, observa-t-il, un point essentiel et fondamental que toutes les pétitions avoient pour objet, toutes demandant également que l'on restreignît l'influence alarmante de la couronne, et que l'on introduisît une sage économie dans l'emploi du trésor public. Ces deux abus

(1) Cette mesure du gouvernement fut attaquée très vivement par l'opposition, et là-dessus il s'éleva plusieurs contestations fort animées : sir Guillaume Meredith présenta même une motion à ce sujet : les débats furent excessivement acharnés. M. Burke, dans un discours d'une violence peu commune, appela les magistrats de Middlesex l'écume du genre humain, et M. Fox déclara que si l'on faisoit dissoudre par des gens armés les assemblées constitutionnelles du peuple, il ne falloit se rendre qu'en armes à ces assemblées. *Voyez* Commons Debates, 10 et 25 avril, et 10 mai.

(2) C'est ainsi que s'exprime l'Annual Register de 1780, p. 165.



dont se plaignoit le peuple, découloient évidemment d'un principe unique : car, si l'argent de l'état n'étoit pas prodigué follement, s'il avoit toujours une destination légitime, l'influence de la couronne, par cela même, se trouveroit modérée; ou bien, si l'on retenoit cette influence dans ses limites constitutionnelles et naturelles, la chambre rentreroit dans ses droits, et pourroit contrôler et surveiller l'emploi du trésor national. Mais pour se conformer aux réclamations des pétitionnaires, il avoit l'intention d'envisager les choses sous un autre aspect, et de proposer quelques résolutions, qui serviroient comme de base à un système de mesures capable de répondre à l'objet des pétitions. Il récapitula amèrement la conduite des ministres, relativement au plan d'économie de M. Burke. Ils avoient commencé, dit-il, par le recevoir avec une sorte de candeur et une apparence d'approbation, et ensuite ils avoient déclaré que toutes les propositions qu'il contenoit reposoient sur de faux principes. C'étoit avec la dernière impolitesse qu'ils s'étoient emparés de la suggestion du colonel Barré; et au lieu de prendre les commissaires parmi les membres du parlement, ils avoient choisi simplement leurs créatures. Le bill pour l'exclusion des contractants avoit passé dans la chambre des communes, mais les ministres et leurs partisans avoient prédit avec assurance qu'il seroit rejeté par les lords : de sorte que le résultat des pétitions de plus de cent mille électeurs s'étoit borné à l'adoption d'une seule clause des propositions de M. Burke : clause qui, prise ainsi isolément, n'avoit que fort peu d'importance, ou même n'en avoit pas du tout. Cependant il espéroit que le peuple seroit sensible aux insultes de ces ministres, qui à l'in-

conduite et à l'oppression ajoutoient le mépris et les outrages. Voici les raisons qu'ils avoient alléguées contre les demandes des pétitionnaires ; voici les aveux publics de leurs partisans. L'influence de la couronne, avoient-ils dit, n'est pas trop étendue, et l'on ne doit pas y porter atteinte, et la chambre des communes n'a le droit de faire aucune enquête sur l'emploi du trésor public. Pour obtenir sur tous ces points une décision claire et précise, M. Dunning annonça qu'il alloit faire deux propositions extraites des pétitions elles-mêmes, et posées de manière à ce qu'on ne pût tergiverser entre l'affirmative ou la négative ; si le comité les accueilloit, il proposeroit ensuite des mesures efficaces et praticables ; mais s'il les rejetoit, s'il cherchoit à les éluder ou à temporiser, on verroit le peuple ne plus envoyer de pétitions et se faire justice à lui-même.

Sa première proposition étoit « que la couronne avoit usurpé une influence funeste, que chaque jour elle l'étendoit davantage, et qu'il falloit s'occuper de la restreindre. »

Les adversaires de cette proposition prétendirent qu'elle n'étoit pas clairement déduite des pétitions, qu'elle manquoit en même temps d'évidence, et qu'elle étoit d'une nature trop abstraite pour que la chambre pût en décider par la voie des suffrages. Elle ne s'appliquoit pas, disoient-ils, à démontrer ces deux assertions, que l'influence étoit illégitime, ou qu'on l'avoit injustement étendue ; elle passoit immédiatement à une conclusion sans fondement, qu'il falloit restreindre l'influence de la couronne. Lord Nugent observa que Blackstone et Hume, cités par M. Dunning, disoient que l'on avoit

commencé en 1742 à s'apercevoir de l'influence de la cour : comme il siégeoit dans le parlement avant cette époque, il se rappeloit que de semblables réclamations avoient en effet long-temps prévalu; mais alors, de même qu'aujourd'hui, il les avoit toujours crues sans fondement.

L'on cita les principaux événements de l'administration de lord North pour prouver que l'influence de la couronne avoit suffi pour conserver ce ministre malgré l'opinion du peuple entier, et l'on fit voir que, depuis plusieurs années, il étoit réduit à se justifier sans cesse et à inventer de nouveaux expédients, obtenant année par année des subsides, sans adopter aucune méthode de finance et aucun plan de subsides déterminé. Le peuple, ajouta-t-on, supporteroit des taxes énormes, dans le cas où il resteroit victorieux, et où l'empire recevroit un nouvel accroissement de commerce et de territoire : mais, pour juger les ministres, il ne prêteroit pas l'oreille à leurs excuses ingénieuses ou à celles de leurs partisans; il lui suffiroit de jeter les yeux sur le résultat de leurs mesures. Sir Fletcher Norton fit ensuite un long discours à l'appui de la proposition de M. Dunning, où il s'éleva contre le pouvoir excessif de la couronne et son influence corruptrice, ajoutant que, si les membres des communes votoient le rejet de la demande de tant de milliers d'individus, il desiroit qu'ils eussent à s'en féliciter auprès de leurs commettants.

L'on pouvoit déja s'apercevoir, à la contenance de la chambre et à l'effet qu'avoient produit plusieurs arguments, que la délibération seroit contraire aux vues de l'administration; aussi M. Dundas demanda la levée de la séance; mais, comme il n'avoit d'autre objet que

d'étouffer une enquête, sa proposition fut mal acueillie, et personne ne chercha à l'appuyer.

Lord North fit l'apologie de sa conduite avec une grande habileté; il n'avoit jamais prétendu qu'on trouveroit en lui toute la science que réclamoit une position comme celle qu'il occupoit; il avoit déclaré sans cesse qu'il résigneroit volontiers son emploi, du moment que le souverain et le peuple le jugeroient à propos; mais s'il étoit véritable, comme on l'avoit assuré, que les efforts de l'opposition l'avoient maintenu dans ses fonctions, il lui sembloit naturel de supposer, à présent, qu'il devoit la conservation de sa place à ceux qui avoient attaqué autrefois les droits du peuple, et que l'on savoit maintenant occupés de mesures subversives de la constitution.

Résolutions relatives à l'influence de la couronne.

Cette discussion s'étoit long-temps prolongée, quand M. Dundas obtint de retirer sa motion, et d'ajouter comme un amendement à la proposition primitive de M. Dunning, ces mots: « Il est maintenant nécessaire de déclarer. » M. Fox s'empressa d'accéder à cet amendement, et appuya l'objet de la première motion, en disant que si elle étoit rejetée, ni le comité ni la chambre ne pourroient siéger de nouveau. Il paroît que le lord-avocat motivoit son amendement sur la certitude qu'il avoit de la supériorité de l'opposition; et comme sa première tentative avoit eu seulement pour objet de gagner du temps, son dessein actuel étoit de changer une déclaration spéciale en une déclaration provisoire, qui dans la suite pourroit être désavouée ou rétractée. La motion ainsi amendée passa à la majorité de dix-huit voix (1).

(1) 233 voix contre 215.



A l'emploi des revenus de la liste civile.

Encouragé par ce succès, M. Dunning présenta sa seconde résolution, établissant « que la chambre auroit le droit, quand elle le jugeroit à propos, de rechercher l'emploi des revenus de la liste civile et d'en corriger les abus. » Cette motion fut accueillie presque sans aucune opposition, et le ministre essaya vainement d'arrêter les opérations ultérieures du comité.

Et au soulagement du peuple.

Une troisième motion, proposée par M. Thomas Pitt, passa également sans division, quoique le ministre eût fait les mêmes démarches. Elle déclaroit qu'il étoit du devoir de la chambre de prendre des mesures immédiates et efficaces pour redresser les abus dont se plaignoient les pétitionnaires.

Rapport sur ces résolutions.

Comme s'il eût craint de donner à la chambre un moment pour se recueillir, M. Fox, à une heure du matin, présenta une motion pour que l'on fît immédiatement un rapport sur ces résolutions. Lord North tenta vainement de s'opposer à cette mesure, qu'il appela arbitraire, violente, et tout-à-fait inaccoutumée : le rapport fut fait, et le parlement s'ajourna.

10 avril. Motion à l'effet d'obtenir un état de tout l'argent payé aux membres du parlement.

A la séance suivante du comité, M. Dunning demanda qu'à l'avenir, dans les sept jours qui suivroient l'ouverture du parlement, un fonctionnaire compétent mît sous les yeux de la chambre un état de tout l'argent payé, à quelque titre que ce fût, aux membres de la chambre, par la liste civile ou par quelque autre branche des revenus publics; voulant assurer par cette mesure l'indépendance du parlement, et prévenir tous les soupçons que l'on pourroit former contre son intégrité. Il ajouta que le peuple, quelque peu fondée que dût être une pareille façon de penser, étoit persuadé que ses représentants recevoient des sommes énormes. Si quelques

uns d'entre eux étoient en effet dans ce cas, cette proposition les décéleroit : dans le cas contraire, il n'y avoit rien qui s'opposât à ce qu'elle fût accueillie. On fit à cette motion des objections de peu d'importance; on dit qu'elle demandoit une épreuve qui déplairoit à la chambre des lords, et qu'elle occasioneroit des contestations : malgré tout cela elle fut adoptée sans division.

Vote ayant pour objet de déclarer certains officiers de l'administration inhabiles à siéger au parlement.

M. Dunning proposa ensuite une résolution qui déclaroit inhabiles à siéger dans la chambre des communes, le trésorier de la chambre, le trésorier, le garde des coffres, le contrôleur, le grand-maître de la maison du roi, et les secrétaires du tapis vert. Cette motion fut vivement combattue, et, sur une délibération du comité, la majorité en faveur de l'opposition fut réduite à deux voix (1).

14 avril. Indisposition de l'orateur. Ajournement.

Avant une nouvelle séance du comité, une indisposition de l'orateur occasiona un ajournement de dix jours. M. Dunning le proposa, et le corps entier de l'opposition appuya sa demande, malgré les objections du ministre, qui le représentoit comme hors de saison et préjudiciable à la poursuite des affaires.

24 avril. Motion d'une adresse au roi pour le prier de ne point proroger la session.

Quand la santé de l'orateur lui eut permis de reprendre ses fonctions, M. Dunning proposa une adresse à l'effet de supplier sa majesté « de ne pas dissoudre ou proroger le parlement avant que l'on n'eût pris des mesures convenables pour restreindre l'influence de la couronne, et corriger les autres abus dont se plaignoient les pétitionnaires. » Il remarquoit, avec une sorte de contentement, que la chambre étoit plus nombreuse qu'à l'ordinaire, et il espéroit que les nouveaux venus

(1) 215 voix contre 213.

montreroient leur zéle pour le bien de l'état, leurs égards pour les demandes du peuple, et leur aversion pour une influence illégitime, et que vingt ou trente voix nouvelles se joindroient aux deux cent trente-trois voix du 6 avril. M. Thomas Pitt parla en faveur de cette motion, et lut des résolutions de l'assemblée du comté de Cambridge, qui approuvoit les dernières opérations de la chambre, et il la conjura de ne pas frustrer l'espoir naissant de la nation et provoquer les fureurs populaires; en effet le peuple, quand une fois il avoit franchi les limites, ne pouvoit plus être arrêté, et l'on ne pouvoit pas lui dire : « Tu viendras jusqu'ici, mais tu ne t'avanceras point au-delà. »

M. Adam fut l'orateur le plus remarquable parmi tous ceux qui se déclarèrent contre cette proposition. Dans un discours d'une rare habileté, il fit voir et l'objet inconvenant des pétitions, et l'erreur de ceux qui les premiers avoient imaginé l'appel au peuple. Il peignit, avec non moins de chaleur que de justesse, les dangers d'une réforme à laquelle on faisoit concourir la multitude, et il rappela les jours mémorables de Charles I, pour prouver que les patriotes, qui les premiers commencèrent à résister, quoique les plus impérieux motifs justifiassent leur opposition, et que les hommes eussent fait de grands progrès dans l'intelligence et la vertu, avoient été obligés cependant, par la licence toujours croissante du peuple, de se retirer des affaires, et avoient vu renverser la constitution et s'établir le plus oppressif et le plus arbitraire despotisme qui eût jamais pesé sur la nation.

M. Fox répliqua vivement, et attribua les malheurs de Charles à son caractère opiniâtre et dissimulé, et au

peu d'attention qu'il avoit prêté aux réclamations de son peuple; tandis que, s'il les eût accueillies avec égard, il auroit prévenu toutes les calamités de son règne et toutes celles qui fondirent après lui sur le royaume. Les ministres et leurs vils partisans, continua-t-il, ne s'étoient épargné aucune peine, n'avoient rougi d'employer aucun moyen pour accuser, pour calomnier, pour avilir tous ceux qui s'opposoient à leurs mesures; ils leur avoient reproché publiquement, et comme des crimes énormes, aux uns leurs foiblesses personnelles, ou les infirmités de l'âge, ou les égarements de leur jeunesse; ils en avoient gourmandé d'autres comme n'étant pas assez riches, et d'autres enfin comme l'étant trop, et avoient changé en de graves accusations les indiscrétions les plus légères; mais tous ces artifices seroient-ils capables de faire oublier aux représentants leur propre décision, leur décision glorieuse du 6 avril? décision dont la motion actuelle pouvoit seule assurer l'exécution. La chambre se trouvoit engagée d'une manière solennelle à redresser les griefs du peuple, et elle en perdroit l'affection si elle ne restreignoit l'influence illégitime de la couronne.

Lord Georges Germaine reprocha à cette motion de porter atteinte, d'une manière inconvenante, à la prérogative royale; et M. Dundas, la tournant en ridicule, la compara à un officier de recrutement que l'opposition enverroit en avant pour appeler des griefs et enrôler des motions. Elle fut rejetée à la majorité de cinquante-une voix (1). Cette motion est rejetée.

Après cette délibération, M. Fox, dans un discours Indigna-

(1) 254 voix contre 203.

tion de M. Fox.

non moins amer qu'éloquent, exprima tout son ressentiment contre une pareille décision, qu'il qualifia de perfide, de scandaleuse, de déshonorante. Ceux que l'on avoit vus s'opposer à cette proposition du 6 avril ne se conduisoient pas ainsi; ils agissoient du moins conséquemment: et comme ils avoient une manière de penser toute contraire, ils se seroient rendus coupables d'une honteuse inconstance en abandonnant les principes qu'ils avoient une fois avoués. Mais pouvoit-on envisager, sans être frappé tout à-la-fois de surprise et d'indignation, la conduite inconsidérée des mêmes hommes qui avoient demandé, il y a peu de jours, qu'on restreignît l'influence royale, qui n'avoient pas craint de s'engager devant la chambre, devant la nation, devant le peuple entier, à réformer les abus, et qui maintenant trahissoient cet engagement solennel en rejettant tous les moyens qui conduisoient à l'exécution de leurs promesses? étoit-il rien de plus vil, rien de plus honteux, rien de plus perfide? Le mépris que lui inspiroient ceux qui se dévouoient aux ministres étoit mêlé quelquefois de pitié, et quelquefois d'une sorte de respect que l'on accordoit volontiers aux vertus rares de fidélité, de gratitude et de constance; ils n'abusoient ni leur protecteur ni leurs amis de faux espoir ou de trompeuses promesses, et ils votoient avec le ministre dans tous les temps et pour toutes les questions: mais concourir à des propositions générales, et refuser son assentiment aux moyens de les rendre efficaces, c'étoit un paradoxe en affaire de parti, c'étoit un paradoxe en politique, et il n'avoit pu s'empêcher d'être la dupe de si étranges projets. Il espéroit toutefois qu'on dévoileroit

une trahison si lâche, et que le peuple, la payant d'un juste mépris, sauroit aux prochaines élections connoître ses propres intérêts, et établir une distinction entre ses ennemis cachés, les plus dangereux de tous, et ses amis et ses ennemis déclarés.

Lord North défendit avec éloquence ceux qui s'étoient attiré les reproches amers de M. Fox. « Un pareil langage, dit-il, est indécent; il est tel qu'aucune provocation ne le sauroit justifier : c'est une invective, et non pas un discours qui méritât d'être tenu dans l'assemblée. » Il railla ensuite, d'une manière piquante et avec beaucoup d'effet, ce chef de l'opposition sur la mauvaise humeur qu'il montroit de ce qu'il se retrouvoit encore avec la minorité, après avoir cessé quelques instants d'en faire partie, et il opposa cette irritabilité au sang-froid philosophique qu'il avoit gardé lui-même dans une situation si inattendue et si nouvelle. Il n'avoit pas songé à se justifier pour lors, et, tout chagrin de sa défaite et d'un si fâcheux contre-temps, à accuser ceux qui votoient avec lui pour l'ordinaire, soit de bassesse, soit de perfidie, soit enfin de versatilité; et il conseilloit à M. Fox de n'être pas à l'avenir si impatient et si peu judicieux.

Quoique lord North eût fait observer à cette occasion, comme en effet il étoit véritable, que, les pétitions et les résolutions formées à leur égard étant encore devant la chambre, le rejet d'une simple mesure ne restreignoit en rien le droit d'une considération ultérieure, cette défaite de l'opposition fut cependant le terme de la discussion. Une motion de M. Adair, ayant pour objet de s'opposer à toute nouvelle concession de subsides, Nouvelles procédures relatives aux pétitions. 19 mai

26 mai. Le rapport du comité n'est point accueilli.

jusqu'à ce qu'on eût fait droit aux plaintes du peuple, fut rejetée sans débat (1); et quand M. Dunning proposa d'accueillir le rapport du comité sur le 10 avril, la levée de la séance fut décidée à une majorité de quarante-trois voix (2).

Ainsi se termina cette lutte fameuse, qu'on peut regarder comme une des plus redoutables et des plus critiques que la constitution ait eu à soutenir, depuis l'époque de la révolution, tant à cause des moyens employés pour intéresser tout le peuple et des manœuvres hardies de l'opposition, que de la tendance alarmante des résolutions passées le 6 et le 10 avril, et de l'aspect menaçant des circonstances.

Le lecteur ne sera pas frappé de moins d'étonnement que ne le fut le public, en voyant une chambre des communes qui s'étoit déclarée avec un empressement si marqué pour la guerre contre l'Amerique, et qui avoit appuyé les mesures du gouvernement à une si immense majorité, adopter la motion extraordinaire de M. Dunning, tendant à limiter l'influence royale, et à exclure du parlement les personnes qui occuperoient certains emplois dans l'administration publique.

Il ne paroîtra pas moins inconcevable qu'après avoir manifesté une intention si résolue de renverser les ministres, la même chambre, après un ajournement de quatorze jours, ait rejeté toutes les motions subséquentes du parti de l'opposition, quoiqu'elles n'eussent pour objet que de donner de l'efficacité à ses premières résolutions.

On a attribué ce changement subit dans la conduite de la chambre à l'influence et à la corruption, et les

(1) 89 voix contre 54. (2) 177 voix contre 134.

membres indépendants qui avoient de cette manière empêché l'effet de leur première décision ont encouru les reproches de perfidie et de versatilité; mais leur façon d'agir dans les deux cas est une conséquence naturelle des circonstances, de l'état du ministère et de la violence de l'opposition.

Les troubles qui régnoient en Irlande, les désastres de la guerre américaine, et l'état déplorable où se trouvoit la flotte britannique, qui n'avoit pu empêcher les flottes unies de l'Espagne et de la France de se montrer triomphantes dans le canal et de menacer les côtes du royaume, avoient inspiré une alarme et une indignation universelles. Les divisions du cabinet, le caractère ouvert et facile de lord North, et l'impopularité de lord Sandwich et de lord Georges Germaine, avoient accru encore la fermentation et les craintes de la nation, et poussé plusieurs membres indépendants des communes, qui jusque-là s'étoient montrés les chauds partisans des ministres, à seconder les efforts de l'opposition. D'un autre côté, la réputation de probité du marquis de Rockingham et de sir Georges Savile, le mâle génie de M. Fox, et l'éloquence éclatante de M. Burke, avoient fait naître la confiance et l'espoir; et le parlement comme le peuple penchoient pour une mesure qui ne portoit aucune atteinte à la constitution, et qui n'avoit d'autre objet que de substituer à un ministère divisé un ministère qui pût agir avec vigueur.

Telle étoit la disposition générale quand M. Dunning présenta sa première motion sur l'influence royale; aussi fut-elle accueillie à la majorité de dix-huit voix : mais lorsqu'il présenta la seconde, pour exclure du parlement certains employés du gouvernement, la violence de l'op-

position avoit déja dégoûté plusieurs de ses nouveaux adhérents, et la question ne passa qu'à la majorité de deux voix. Dans cette situation des affaires, une indisposition de l'orateur occasiona un ajournement de dix jours; et à l'expiration de ce délai, l'opposition, en se montrant trop empressée à poursuivre ses avantages, alarma le parti modéré par une motion qui avoit pour objet, non pas de restreindre ou de limiter la puissance de la couronne, mais de l'anéantir tout-à-fait, et de faire revivre la tyrannie du long parlement. En conséquence la chambre rejeta, à la majorité de cinquante-une voix, la dernière proposition de M. Dunning.

LIVRE XXXVIII.

Effet des appels à la multitude. — Des troubles éclatent à Édinbourg et à Glasgow à l'occasion d'un bill passé en faveur des catholiques. — Formation des associations protestantes. — Discussions dans le parlement au sujet des désordres survenus en Écosse. — Établissement des comités de correspondance. — Lord Georges Gordon est élu président des associations protestantes. — Objet des sociétés de discussion. — Emportement indécent de lord Georges Gordon. — Pétitions contre les catholiques. — Pétition de Londres. — Assemblée tenue à Coachmaker's-Hall. — Assemblée des pétitionnaires à Saint-George's-Fields. — Le duc de Richmond propose une réforme parlementaire. — Les membres du parlement sont insultés. — Les délibérations de la chambre des communes sont interrompues. — Les chapelles des ambassadeurs sont incendiées. — Les troubles semblent s'apaiser. — Ils redoublent. — Séance du conseil privé. — Proclamation. — Les désordres prennent un caractère plus alarmant. — Le parlement s'ajourne. — Nombreux incendies. — Timidité du gouvernement. — Le conseil privé s'assemble une seconde fois. — On fait intervenir la force armée. — Les désordres cessent. — Lord Georges Gordon est enfermé à la Tour. — Discours du roi à l'occasion des troubles. — Opinion de lord Mansfield relativement à l'intervention militaire. — Les pétitions contre l'acte de tolérance sont rejetées. — Discours judicieux de la couronne à la clôture de la session. — Effet politique des derniers troubles. — Jugement des mutins et de lord Georges Gordon. — Le parlement est dissous.

C'est une conséquence funeste de tous les appels faits à la multitude en matière de gouvernement, que les premières mesures raisonnables et modérées soient

1778. Effet des appels à la multitude.

toujours dénaturées par des enthousiastes ou des intrigants. Des hommes ou mal intentionnés ou fanatiques se mettent à la tête de la populace, et acquièrent un ascendant dangereux; et comme ils manquent de la prudence ou de la probité nécessaire pour diriger un peuple égaré, des causes, insuffisantes en apparence et méprisables dans leur origine, sont suivies des plus terribles effets. Ainsi, pendant que des hommes également recommandables par leur fortune et leurs talents emploient des moyens qu'ils croient constitutionnels et légitimes pour aigrir l'esprit des véritables constituants de l'assemblée nationale, qu'ils leur inspirent de l'aversion pour le gouvernement établi, et qu'ils les incitent à demander à grands cris des changements trop importants pour être ainsi réclamés; un aveugle emportement, secondé par une impudence et une opiniâtreté sans bornes, entraîne tous les résultats pernicieux de la fureur et de la scélératesse réunies. C'est excitée par des instigations pareilles que la basse classe du peuple osa réduire au silence et disperser la législature, qu'elle paralysa la main de l'autorité civile, et que, pendant plusieurs jours consécutifs, elle livra la capitale du royaume aux alarmes du pillage, aux dévastations d'une férocité inouie, et aux horreurs d'un embrasement universel.

Le fanatisme des habitants de l'Écosse se manifeste.

La révocation ou la modification de l'acte passé sous le règne de Guillaume III dans la vue de s'opposer aux progrès ultérieurs du papisme, servit de prétexte pour unir la fureur des superstitions religieuses à celle des discussions politiques, et fit éclore un fanatisme aveugle et infernal qui troubla, qui déshonora le royaume. Les faveurs que les catholiques romains avoient obtenues

par la révocation de cet acte ne s'étendoient pas à l'Écosse(1); mais comme l'on supposoit que leurs protestations de fidélité avoient particulièrement engagé l'état à les soulager, et que leur conduite toujours régulière et modérée les avoit rendus, à juste titre, l'objet de la bienveillance du parlement, on fit aussitôt des démarches pour obtenir que l'on modifiât pareillement, en faveur des catholiques d'Écosse, un système de lois trop sévères et souvent exécutées, même à des époques très-rapprochées, avec une excessive rigueur. Ces réclamations, justes et raisonnables dans leur objet, et présentées avec modération, ne produisirent d'abord aucune inquiétude: l'assemblée générale des églises d'Écosse se montra animée d'un esprit libéral; et rejeta, à une grande majorité, la proposition de faire des remontrances contre le bill adopté par le parlement. Mais bientôt l'aveugle emportement du fanatisme trouva le moyen de désigner des victimes à la fureur populaire. Le clergé non-conformiste d'Édinbourg, pour exciter contre les catholiques l'animosité du public, fit circuler de tous côtés, et dans toutes les classes de la société, un pamphlet injurieux publié par une société qui s'étoit formée pour étendre la connoissance du christianisme,

On demande un soulagement en faveur des catholiques de ce royaume.

Octobre. Manœuvres des fanatiques.

(1) Par cet acte de révocation, il étoit statué que les évêques, les prêtres et les instituteurs catholiques ne seroient l'objet d'aucune persécution, et que les catholiques en général jouiroient du droit d'hériter, et de celui d'acquérir des terres en tenure absolue. On exigeoit d'eux en retour un serment de fidélité à la dynastie régnante et de renonciation à la famille des Stuarts; une abjuration de ces maximes, qu'il est permis de tuer les hérétiques, et de déposer ou assassiner les princes excommuniés par le pape; ils devoient aussi jurer qu'ils ne reconnoîtroient aucunement l'autorité civile ou temporelle du pape dans le royaume.

et qui, à en juger du moins par sa conduite, remplissoit bien mal son objet. Aucun peuple du monde ne porte à sa religion un intérêt plus tendre et plus zélé que les Écossois; mais la même ferveur qui, bien dirigée, les a souvent rendus capables de mépriser les persécutions et de triompher par leur seule immobilité des tyrannies religieuses, devint tout-à-coup exaspérée dans la basse classe des citoyens, leur inspira les plus coupables projets, et leur fit commettre des crimes et des excès déshonorants. Les journaux, qui propagent avec tant d'empressement l'esprit de dénigrement et de révolte, récapitulèrent toutes les lois portées contre les papistes et leur secte, rappelèrent au peuple son pouvoir, et entrèrent dans le détail historique des raisons pour lesquelles il avoit fait la concession de ce pouvoir qu'on employoit maintenant à l'opprimer. Des prédicateurs forcenés réveillèrent par des déclamations incendiaires les passions de leurs auditeurs, et le synode de Glasgow résolut de s'opposer à tous les bills qui seroient portés dans le parlement en faveur des catholiques romains d'Écosse.

Novemb. Formation des associations protestantes.

Plusieurs autres synodes adoptèrent les mêmes résolutions : ceux de Lothian et de Tweeddale, qui se tinrent à Édinbourg, et desquels on attendoit de grands résultats, déclarèrent seuls qu'ils ne sanctionneroient aucune des mesures qui seroient prises pour contrarier le gouvernement dans sa généreuse intention de soulager d'innocents concitoyens. Cette modération étoit louable, mais quelques fanatiques d'Édinbourg s'écrièrent que la religion protestante étoit trahie, et environ une douzaine d'artisans, de commis, ou d'apprentis, se constituèrent « en comité de surveillance pour les

intérêts des protestants. » Ils publièrent dans les journaux leur résolution de s'opposer au bill pour le soulagement des papistes; ils invitèrent tous les citoyens à correspondre avec eux, et mirent tout en usage pour enflammer la populace contre les malheureux objets de leur jalousie. Il s'ouvrit en peu de temps une correspondance étendue avec ce nouveau comité, et des pamphlets incendiaires furent imprimés et répandus chaque jour dans le public, avec les résolutions des bourgs et des paroisses, et celles des sociétés particulières.

1779. Janvier. Troubles qui éclatent à Édinbourg.

A la vue du péril où les avoit jetés leur première démarche, les catholiques s'efforcèrent vainement de conjurer l'orage qui les menaçoit, et de recouvrer leur ancienne tranquillité, quoiqu'elle ne fût assurée que sur de frêles fondements. Dans une lettre qu'ils adressèrent à lord North, et qui fut publiée dans les journaux de Londres, ils s'excusèrent de ne pouvoir accepter les graces du parlement, aimant mieux faire le sacrifice de leurs avantages particuliers que de compromettre la paix du royaume. Mais des individus fanatiques ou pervers avoient fait jouer depuis long-temps tous les ressorts pour égarer la populace d'Édinbourg, et elle n'attendoit plus qu'un signal pour tirer une prompte vengeance de tous ceux qu'elle considéroit comme ennemis de sa religion. On fit circuler de main en main dans la ville une proclamation incendiaire, par laquelle on invitoit tous les fidèles à se rassembler, au soir convenu, à Leith-Wind, pour renverser le *pilier du papisme*, qu'on venoit tout récemment d'y élever. C'est ainsi qu'on appeloit une suite d'appartements occupés par un prêtre catholique, et dont l'un, séparé de tous les autres, servoit aux cérémonies du culte. Quand on pu- 29 janv.

blia cette invitation séditieuse, les esprits de la multitude étoient suffisamment préparés; les catholiques, déja profondément consternés, craignoient de rester dans leurs maisons, et dans les rues ils étoient poursuivis par des huées et de menaçantes clameurs. La populace assemblée en grand nombre exécuta la destruction projetée; elle étendit sa fureur sur une autre maison consacrée au culte catholique, et livra aux flammes et au pillage une bibliothéque considérable appartenant au chapelain, et diverses habitations de commerçants et de manouvriers. Rien ne s'opposant à sa rage, elle continua durant plusieurs jours à détruire et à dévaster les maisons de tous ceux qu'elle soupçonnoit être papistes; en même temps elle outrageoit ces malheureux dans leur personne, et leur faisoit craindre la mort. L'impunité accroissant encore son audace, elle ne s'arrêta pas à ces excès; elle osa menacer de sa vengeance tous ceux qui avoient prêché des sentiments de tolérance et de paix; de ce nombre étoient le docteur Robertson, cet historien justement célébre, qui dans ses écrits avoit toujours recommandé une bienveillance générale en matière d'opinion, et M. Crosbie, avocat, à qui on ne reprochoit d'autre crime que d'avoir prêté son ministère à la rédaction du bill présenté au parlement en faveur des catholiques romains.

2 fév.

Conduite répréhensible des magistrats.

L'autorité civile auroit paru extrêmement répréhensible, seulement pour être restée dans l'inaction pendant le cours de toutes ces violences, lorsqu'elle pouvoit les arrêter, soit par elle-même, soit au moyen de quelque assistance étrangère; mais le prevôt d'Édinbourg ne se contenta pas d'être inactif; s'il ne provoqua pas ouvertement par sa conduite, il sanctionna du

moins indirectement tous les excès d'une populace qui, n'ayant aucune subordination, n'étant soutenue par aucun personnage important, auroit été bientôt contrainte de céder à une résistance régulière et bien concertée. Les proclamations publiquement affichées ne découvrirent pas seules les intentions de la multitude; ces intentions furent encore manifestées, antérieurement à la grande attaque, par une infinité d'outrages dont on chargeoit les malheureux catholiques; mais le prevôt, même après qu'on lui eût fait à cet égard une demande formelle, se contenta de promettre qu'il convoqueroit les doyens de la communauté, et les engageroit à user de leur influence pour dissuader le peuple de prendre part aux désordres projetés; et en même temps il enjoignit à un lieutenant de marine, qui commandoit une compagnie chargée de la presse des matelots, et qui offroit d'apaiser le tumulte, de s'éloigner de la ville sans délai. La garde urbaine se montra tout aussi peu empressée que le premier magistrat à réprimer ces excès criminels; et quand la garnison, sous les ordres du duc de Buccleugh, vint proposer de maintenir la tranquillité, on ne se borna pas à rejeter ses bons offices, on relâcha encore des coupables qu'elle avoit arrêtés comme ils incendioient une maison, et on leur permit d'aller rejoindre leurs complices. A la fin, cependant, ce qu'on n'avoit voulu faire par aucun sentiment de devoir, l'épouvante le fit exécuter; les magistrats réclamèrent 6 fév.
l'assistance des soldats, et les troubles furent promptement apaisés. Le prevôt et ses collègues comblèrent la mesure de toutes les absurdités de leur conduite, par une proclamation ridicule où il étoit dit que, dans leur desir « de calmer les inquiétudes et les craintes qui



avoient troublé l'esprit d'un grand nombre de citoyens bien intentionnés de la métropole, au sujet de la révocation des lois pénales portées contre les papistes, les magistrats faisoient savoir au public que le bill relatif à cet objet avoit été totalement abandonné; ils espéroient en conséquence que des citoyens comme eux (c'est-à-dire bien intentionnés) éviteroient soigneusement désormais de se trouver à aucune assemblée tumultueuse;» et ils assuroient qu'ils prendroient les mesures les plus vigoureuses pour réprimer tous les désordres qui pourroient s'élever à l'avenir, « persuadés que, si les troubles *recommençoient*, on devroit les attribuer aux vues criminelles d'individus mal intentionnés et pervers. » Cet aveu de leur négligence passée et cette conformité de leurs sentiments avec ceux de la populace furent pour celle-ci un triomphe, et un nouvel outrage pour ceux que l'on avoit persécutés. Ces malheureux demeurèrent ainsi sans appui; on ne fit aucune démarche pour redresser leurs griefs; ils craignirent encore de se montrer en public, et ne durent en grande partie leur subsistance qu'à la générosité secréte de leurs amis.

9 fév. D'autres troubles éclatent à Glasgow.

Glasgow suivit avec empressement l'exemple que venoit de lui donner Édinbourg; mais comme les catholiques étoient en si petit nombre qu'il n'y avoit ni prêtre ni chapelle dans les environs, les fanatiques tournèrent toute leur fureur contre la maison et les ateliers de M. Bagnal, qui avoit établi, dans le voisinage de la ville, une manufacture de poterie qui portoit le même nom que le comté de Staffordshire, d'où il étoit. Ces bâtiments furent détruits de fond en comble; et, après avoir souffert les plus indignes outrages, l'épouse de M. Bagnal et sa famille allèrent se réfugier dans la ville, les

voisins étant trop épouvantés pour oser leur donner un asile. Cependant les magistrats et le clergé s'occupèrent immédiatement à réparer les dévastations de la populace, et dédommagèrent généreusement M. Bagnal des pertes qu'il avoit essuyées (1).

Ces violences ne pouvoient échapper à la vigilance attentive du parlement. Quand le lord-avocat, M. Dundas, parut pour la première fois dans la chambre, après ces troubles, M. Wilkes lui rappela la promesse qu'il avoit faite à la dernière session, de présenter un bill tendant à procurer le soulagement des catholiques, ses concitoyens. Le lord-avocat déclara, avec sa franchise accoutumée, qu'attendu les insurrections et les violences qui avoient éclaté dans toutes les parties de l'Écosse, il avoit été convenu, entre les principaux catholiques et lui, de différer les mesures de soulagement, jusqu'au temps où le peuple oubliant en partie ses préventions, l'on pourroit employer les voies de la persuasion. M. Wilkes répliqua d'un ton animé que l'on sacrifioit la dignité du parlement à la populace séditieuse de l'Écosse. Londres, dit-il, en suivant l'exemple d'Édinbourg et de Glasgow, pourroit empêcher par une insurrection que l'on ne traitât, dans le parlement, de quelque matière importante que ce fût. Ensuite il s'étendit avec indignation sur la conduite coupable des magistrats, sur leur apologie des excès de la populace, et sur leur promesse que le gouvernement retireroit ses concessions; et il n'hésita pas à déclarer que, lorsque les catholiques ne

15 mars. Discussions du parlement relatives à ces désordres.

(1) Ces détails ont été puisés dans les ouvrages suivants: Considerations on the state of the roman catholics in Scotland; A Memorial to the public in behalf of the catholics, etc.; Fanaticism and treason, or a history of the rebellious insurrections, in june 1780.

trouvoient, dans le sein même de la capitale, aucune sûreté, ni pour leur propriété, ni pour leur vie, le gouvernement touchoit à une dissolution complète.

18 mars. M. Burke ramena de nouveau la discussion sur ce sujet, en présentant une pétition des catholiques lésés, qui réclamoient la protection du gouvernement et un dédommagement de leurs pertes. M. Fox appuya cette requête, disant que l'on ne devoit pas se contenter d'accorder un dédommagement aux catholiques, et que la chambre se trouvoit également intéressée par son humanité et son honneur à révoquer les lois pénales portées contre eux, sans se laisser effrayer par quelques vaines insurrections circonscrites sur un point peu considérable de l'empire. Lord North, qui vouloit éviter les voies extrêmes, éloigna toute considération nouvelle sur la pétition par la question préalable, et déclara qu'une indemnité raisonnable seroit volontairement accordée.

Établissement des comités de correspondance.

On ne pouvoit pas attendre qu'une pareille conduite, en Angleterre et en Ecosse, arrêteroit le génie actif du fanatisme quand il s'étoit une fois déchaîné; la politique vint se mêler aux questions religieuses; et il s'établit en peu de temps, sous le prétexte spécieux de protéger le protestantisme, quatre-vingt cinq sociétés correspondantes, semblables à celle qu'on avoit vu se former à Édinbourg. Lord Georges Gordon, démagogue insensé et fanatique inquiet, fut élu pour leur président: il répondit aux assertions que M. Fox avoit émises dans la dernière discussion, en déclarant qu'il s'en falloit de beaucoup que l'on dût tolérer les catholiques d'Écosse comme ceux d'Angleterre ou d'Irlande; et avant la fin de la session, il demanda que la pétition

Lord Georges Gordon est élu président.

5 mai.

des catholiques présentée par M. Burke, fût rejetée sur le bureau. Dans son discours, il assura hardiment que tous les habitants de l'Écosse, excepté un petit nombre de papistes, étoient prêts à courir aux armes et à s'insurger, et qu'ils l'avoient invité à être leur conseiller et leur chef. Le parlement n'avoit pas le droit, disoit-il, conformément à l'acte d'union, de porter atteinte aux loix religieuses de l'Écosse ; les habitants de ce royaume étoient imbus profondément de cette opinion ; et, plutôt que d'y renoncer, ils mourroient tous les armes à la main. Sa motion ne fut pas appuyée.

Objet des sociétés de discussion.

Quoique la rage du fanatisme se fût calmée depuis long-temps en Angleterre, on vit pourtant se former une coalition dangereuse entre la politique et la religion, qui parurent ne s'être associées que pour produire les plus profondes et les plus formidables commotions. Il s'étoit établi dans la capitale, depuis un grand nombre d'années, des sociétés d'individus qui, pour les besoins de leur état ou les avantages qu'ils espéroient acquérir, ou seulement pour leur satisfaction personnelle, se livroient à l'étude de l'éloquence. Jusque-là on les avoit considérées toujours comme fort innocentes, quelquefois comme utiles, et souvent comme ridicules ; elles avoient été l'objet des railleries du public ; on les avoit jouées sur la scène, et attaquées par la voie de l'impression : mais l'on s'étoit borné à se moquer d'elles. A l'époque où nous sommes arrivés, la manie des discussions vint leur donner une célébrité plus grande. Des hommes d'un esprit ardent, quoique d'une instruction bornée, pour la plupart, s'y rassembloient tous les jours, et discutoient, devant un nombreux auditoire, les mesures du gouvernement. Comme l'on n'y gardoit au-

une sorte de bienséance lorsqu'on parloit de quelque personnage éminent, ou qu'on faisoit allusion à sa conduite, elles étoient fréquentées assidument par tous ceux qui se plaisoient à entendre des railleries grossières et choquantes, mêlées de traits d'esprit par intervalle, et même quelquefois d'instruction. Elles étoient connues sous le nom de sociétés de discussion; et quoique, dans les jours ouvrables, on y débattît quelquefois des questions religieuses, il n'en existoit pas moins des sociétés particulières où l'on s'occupoit, spécialement le dimanche, de la discussion de ces matières sacrées.

Ce fut au moyen de pareils clubs, que lord Georges Gordon parvint à former en Angleterre, à l'instar de celle d'Écosse, une association protestante dont il fut aussi déclaré le président. Pendant qu'un homme de sa naissance et de son rang ne rougissoit pas de solliciter la faveur de ces assemblées, sa protection et son appui étoient pour elles un sujet de vanité: sa famille étoit en effet une des plus honorables du royaume; il étoit membre du parlement britannique: et quoique l'absurdité de ses discours eût plusieurs fois fatigué la chambre, il avoit souvent montré de l'habileté et un esprit de raillerie très mordante. L'opposition le traitoit avec égard, quelquefois même elle l'encourageoit; les membres les plus distingués l'appeloient en public leur honorable ami; ils appuyoient souvent ses arguments, et prenoient dans le parlement la défense de sa conduite.

Emportement indécent de lord Georges Gordon.

Le succès de ces associations ajouta encore à sa violence et à la grossiéreté de ses sarcasmes. Le premier jour de la session, après s'être étendu en des termes insoutenables sur les dispositions du peuple de la

Grande-Bretagne et de l'Irlande, il dit que cette indulgence que l'on montroit aux papistes avoit alarmé l'Écosse entière, et que les habitants de ce royaume étoient déterminés à se tenir en garde contre une secte ainsi favorisée du ministère. On ne devoit pas croire continuoit-il, que de pareils sentiments fussent les siens seulement, c'étoient aussi ceux de cent vingt mille hommes prêts à les confesser et à les défendre, et qui n'avoient ni moins d'ardeur ni moins de courage que lui. Les Écossois avoient envoyé des pétitions aux ministres, qui n'avoient eu pour elles aucun égard, au lord-chancelier, qui les avoit supprimées, et à l'orateur des communes, qui avoit encouru leur défaveur en ne les soumettant pas à la chambre. Ils avoient fait imprimer maintenant leurs opinions et leurs résolutions, et il devoit les adresser au roi et au prince de Galles, pour que ces augustes personnages y vissent de quelle manière les Écossois consentoient à être gouvernés. Du reste ils étoient irrités et exaspérés, surtout au sujet de la religion, convaincus qu'ils étoient du papisme de sa majesté. 25 nov.

L'indifférence avec laquelle on souffrit ces provocations indécentes, et presque suffisantes pour constituer le crime de haute-trahison, doit être attribuée sans doute aux égards que méritoit la famille de cet homme inconsidéré, et à l'opinion que l'on avoit qu'il n'étoit pas exempt de folie. Pendant tout le cours de la session, il continua ses déclamations insensées; il se glorifioit constamment du nombre d'hommes attachés à sa personne et prêts à exécuter ses volontés; il calomnioit le roi et il bravoit le parlement. Dans une discussion élevée au sujet du plan de réforme présenté par M. Burke, après 1780. 8 mars.

avoir fatigué la chambre par une longue série d'absurdités, il assura qu'il avoit en Écosse cent soixante mille hommes à ses ordres, et que si le roi ne gardoit pas le serment fait à son couronnement, ils ne se contenteroient pas de diminuer ses revenus, ils lui trancheroient la tête.

Pétitions contre les catholiques.

Ce seroit déroger à la majesté de l'histoire que de s'appesantir sur les excès d'un si aveugle fanatisme, si ces excès n'avoient été suivis des plus déplorables résultats (1). Déja les habitants de Maidstone et trois mille

11 avril. habitants de Rochester avoient envoyé des pétitions aux

1er mai. communes pour leur demander la révocation de l'acte

8 mai. porté en faveur des catholiques, quand lord Georges

Pétition de Londres.

Gordon jugea convenable, en sa qualité de président de l'association protestante, d'inviter par une annonce publique tous les habitants de Londres et des environs à dresser une pétition pour le même objet. Il leur disoit que, « s'ils étoient unis pour l'honneur de Dieu et les « libertés du peuple, le royaume éprouveroit encore les « bienfaits de la divine Providence, et l'on verroit un « amour fraternel régner entre tous les citoyens; tan« dis que, s'ils persévéroient dans leur erreur, s'ils lais« soient l'idolâtrie et la corruption s'étendre sur la face « du pays, rien ne pourroit prévenir les divisions par« mi le peuple, la désunion du sénat, le mécontente« ment de l'armée, et toutes les autres calamités dont « Dieu afflige les nations qu'il a abandonnées au fléau « d'un despotisme arbitraire ». Lord Georges Gordon

(1) On pourra trouver de nombreux exemples de la violence et de l'extravagance de lord Georges dans les débats de 1778 à 1780, ou dans le Political Magazine de juin 1780, où toutes les affaires de ce mois sont amplement détaillées.

prévint le parlement du jour où il lui présenteroit cette pétition, et de son intention de se faire accompagner de tous les pétitionnaires, qui se montreroient humbles, modérés et respectueux. 26 mai.

Afin d'obtenir le plus grand nombre de signatures possible, il déposa la pétition dans sa maison, et en même temps, par une annonce publique, il convoqua l'assemblée protestante à Coachmakers-hall, où se tenoit l'une des sociétés de discussion les plus célèbres. Là, il fit une longue harangue à la multitude agitée sur le parti qu'on avoit pris de révoquer l'acte porté contre les papistes, et sur la rapidité avec laquelle le bill d'annulation avoit passé dans le parlement, décriant cette mesure comme contraire aux principes consacrés par la révolution, et capable de faire chanceler sur le trône les princes de la maison de Hanovre: pour enflammer encore davantage l'esprit de la populace qui l'écoutoit, il lut le catéchisme de l'église romaine, et une indulgence que le pape accordoit aux fidèles d'Angleterre. Nous ne pourrons réprimer, nous ne pourrons arrêter, dit-il ensuite, ces progrès alarmants du papisme, si, prenant une résolution vigoureuse, nous n'allons à la chambre des communes déclarer aux représentants que nous sommes bien déterminés à défendre la religion, même aux dépens de notre vie. « Pour moi, le peuple me verra m'associer, avec un « courage inébranlable, à sa fortune; mais s'il craint de « courir des hasards, s'il est sourd aux cris de sa conscience et à la voix de son pays, qu'il se choisisse un « autre président: je ne suis pas un homme indifférent « sur ces matières; et si le peuple veut passer son temps « à de stériles débats et à une vaine opposition, je le

29 mai. Assemblée tenue à Coachmakers-hall.

« répète, qu'il se choisisse un autre président ». Les plus vives acclamations accueillirent ce discours incendiaire, et il fut résolu que le corps entier de l'association protestante se rassembleroit, le 2 juin suivant, à Saint-Georges-Fields, et que, pour distinguer de leurs ennemis les partisans de la pétition, chacun des membres porteroit une cocarde bleue à son chapeau. Le président, pour stimuler davantage encore la populace, déclara que, s'il y avoit moins de vingt mille hommes réunis à cette assemblée, il ne se chargeroit pas de remettre la pétition.

2 juin. Assemblée des pétitionnaires à Saint-Georges-Fields.

Au jour fixé, il ne se rassembla pas seulement vingt mille pétitionnaires ou associés : il y en eut soixante mille, ou même cent mille, comme quelques uns l'ont prétendu, divisés en troupes distinctes. Après une harangue de lord Georges, ils firent sans nécessité un long circuit par le pont de Londres (London bridge), traversèrent la cité, et se rendirent au parlement. Ils alloient six à six, en longue colonne, et un homme marchoit devant eux, portant sur sa tête la pétition couverte de cent vingt mille signatures ou marques.

Le duc de Richmond propose une réforme parlementaire.

Dans ce jour honteux et déplorable, le duc de Richmond présenta à la chambre des lords un projet pour réformer les communes; il s'étendit avec amertume dans son discours sur les abus du gouvernement, l'influence du ministère, la puissance invisible qui faisoit mouvoir toute la machine politique, et les plaintes et les prétentions légitimes du peuple. Son plan étoit de recomposer chaque année le parlement, d'abolir la tenure par *bourgade*, et d'accorder le droit de suffrage à tout citoyen de l'âge requis, qui ne seroit pas dégradé par la loi.

Le moment où il fut présenté étoit à lui seul une censure suffisante de ce plan insensé de réforme populaire. La séance n'étoit pas encore commencée, que la multitude occupoit déja tous les passages de la cour du palais, et en rendoit l'approche difficile pour ceux même qui étoient ses favoris; mais tous ceux qui n'avoient pas mérité cette distinction déshonorante, elle les dépouilloit, les maltraitoit, et les menaçoit de la mort. Elle auroit certainement inondé la salle sans le courage et l'activité des gardes qui en défendoient l'entrée: plusieurs pairs produisirent, à leur arrivée, d'irrécusables preuves des outrages qu'on venoit de leur faire essuyer, et dénoncèrent à la tribune le danger où se trouvoient d'autres membres, pendant que le duc de Richmond, dans son naïf enthousiasme de réforme, se plaignoit qu'on l'eût interrompu, et sembloit considérer ses discours comme d'une bien plus haute importance que l'existence de lord Boston et de l'évêque de Lincoln (1), dont on venoit de dire qu'ils étoient dans ce moment entre les mains de la populace. Lord Townsbend proposa généreusement d'aller en corps pour délivrer lord Boston; mais, par un esprit ridicule et coupable d'hésitation, on mit en délibération si l'orateur accompagneroit la chambre avec sa *masse*, et la discussion ne fut interrompue que par l'arrivée de lord Boston, dont la vie auroit sans doute été sacrifiée à l'aveugle rage du peuple,

Les membres du parlement sont insultés.

(1) La populace n'assaillit l'évêque de Lincoln que parcequ'il étoit frère du lord-chancelier (Thurlow), et lord Boston que parceque l'on disoit de lui qu'il étoit papiste. Lord Boston se dégagea, et l'évêque de Lincoln fut soustrait aux insultes et à la violence du peuple par un étudiant en droit, qui le fit entrer dans une maison particulière. Différents autres pairs furent maltraités.

s'il n'avoit pu être secouru que par ce moyen. Un des magistrats de Middlesex, mandé à la barre, assura qu'on ne pourroit réunir plus de six constables, et qu'aucune puissance civile n'étoit capable d'apaiser le tumulte de cette populace immense. On conseilla d'appeler la force militaire, et de la mettre sous la direction de l'autorité civile ; mais lord Shelburne s'y opposa, et déclara que, bien que les ministres inclinassent pour une semblable mesure, il n'y donneroit jamais son assentiment. Les débats sur la proposition originelle ayant été interrompus, les pairs se retirèrent, laissant lord Mansfield, qui avoit montré, pendant toute la journée, une présence d'esprit admirable, et n'avoit eu pour protéger l'assemblée que les officiers de la chambre et ses propres domestiques.

Les pétitionnaires insultent la chambre des communes et interrompent ses séances.

Cependant de semblables désordres se passoient à la chambre des communes, et plusieurs des membres de cette assemblée ne furent pas moins maltraités que les lords. La multitude avoit pénétré dans le vestibule du palais, et frappant à coups redoublés les portes de la salle des séances, elle faisoit retentir les voûtes du cri séditieux *plus de papisme*. On ne peut dire ce qui l'empêcha d'y pénétrer, lorsque l'on considère qu'elle avoit des forces immenses, et que rien ne lui résistoit. Lord Georges Gordon présenta successivement deux motions, que l'alderman Bull appuya, pour que l'on reçût la petition, et qu'on la prît en considération sans délai : la première fut adoptée sans difficulté, et un sursis de quatre jours ayant été proposé en amendement à la seconde, la chambre recueillit les suffrages, et il n'y eut que neuf membres qui montrèrent assez peu de caractère pour consentir à délibérer sous l'in-

fluence d'un peuple révolté (1). Pendant le cours des débats qui précédèrent cette division de la chambre, lord Georges Gordon se rendoit fréquemment dans le vestibule, y haranguoit la multitude rassemblée, l'encourageoit à persévérer, et lui donnoit l'espérance que sa majesté intimidée feroit proposer par les ministres qu'on eût égard à sa pétition; il lui rapportoit même, ou plutôt il dénaturoit à ses yeux, en la rapportant, l'opinion des autres membres de la chambre; mais le colonel Holroyd s'étant aperçu de cela, le saisit à sa rentrée dans la salle, et lui dit: « que jusque-là il avoit imputé sa conduite à sa folie, mais qu'il y découvroit maintenant la plus noire méchanceté; et que, s'il lui arrivoit de recommencer, il proposeroit sur-le-champ de le faire enfermer à Newgate ». Lord Georges, d'un ton hypocrite et mielleux, lui répondit « qu'il étoit désolé qu'un homme pour qui il avoit tant de respect, eût de lui une opinion pareille ». Dès ce moment il n'alla plus à la porte extérieure; cependant il se rendit peu après sur les degrés, et de là, comme d'une tribune, il parla à la foule rassemblée dans le vestibule. Le général Conway fit connoitre sa résolution de s'opposer de tous ses moyens à ce qu'on pénétrât dans la salle; et un autre membre déclara (2) que, si un mutin osoit s'y introduire, ce ne seroit pas lui qu'il perceroit de son épée, mais lord Georges.

La séance continua jusqu'à neuf heures au milieu

(1) Ces membres étoient lord Georges Gordon, l'alderman Bull, le comte Verney, sir Philippe Jennings Clerke, sir Michel Le Fleming, sir Jacques Lowther, sir Joseph Mawbey, M. Polhill, et M. Tollemache. Il y eut 192 voix contre les leurs.

(2) Ce fut, dit-on, le colonel Murray.



d'un pareil tumulte; la chambre s'ajourna ensuite : le sergent-d'armes étant venu annoncer à l'orateur qu'un détachement de soldats occupoit la cour des requêtes et avoit ouvert quelques issues, M. Addington, magistrat de Middlesex, arriva en même temps avec un escadron de cavalerie légère, et parvint, à force d'activité, à faire retirer une partie de la populace; cependant la foule ne se dispersa point pour cela; elle se dirigea sur divers points, et alla piller et incendier les chapelles des ambassadeurs de Sardaigne et de Bavière. Quelques mutins furent arrêtés comme ils se livroient à ces désordres, et transférés à Newgate.

Les chapelles des ambassadeurs de Sardaigne et de Bavière sont incendiées.

3 juin. Les troubles semblent s'apaiser.

Dans la matinée du jour suivant, rien n'annonçoit que l'on verroit se renouveler les scènes scandaleuses de la veille, et le parlement s'assembla sans difficulté. Lord Bathurst proposa de demander, par une adresse que « l'on poursuivît les auteurs, les instigateurs, et les instruments des désordres qui venoient d'avoir lieu. » Le duc de Richmond rejeta tout l'odieux de ces désordres sur les ministres, qui, instruits à temps de l'assemblée de Coachmakers-hall, n'avoient pris aucune mesure pour en prévenir les funestes résultats : pour lui, en traversant la foule du peuple, qui ne l'avoit que bien peu retardé, il ne l'avoit entendue se plaindre d'aucune loi, excepté de l'acte de Québec, et il trouvoit ses plaintes bien fondées. Lord Shelburne établit une distinction entre tolérer et soutenir, et donna à entendre qu'on avoit obtenu plus que de la tolérance pour les catholiques : la motion de lord Bathurst fut accueillie, et la chambre s'ajourna au 6, après avoir terminé une longue discussion au sujet de quelques dépêches qu'on venoit de recevoir de l'amiral Rodney.

Cependant, contre l'attente générale, les troubles se renouvelèrent sur le soir; un gros de séditieux s'assembla à Moorfields, et commit quelques désordres sous les yeux mêmes du lord-maire Kennet, magistrat sans intelligence et sans courage, à qui il eût été facile de prévenir tout ce tumulte s'il eût pris de bonne heure les plus petites mesures (1). Ils recommencent.

Le jour suivant, qui étoit un dimanche, il ne se passa de troubles qu'à Moorfields et aux environs; cependant l'on y envoya des soldats, mais il leur fut défendu de faire feu. Comme jusque-là il y avoit eu plus d'alarmes que de dommages réels, le gouvernement s'abusoit en pensant que cette conduite de la populace, toute irrégulière qu'elle étoit, n'entraîneroit aucune suite funeste (2). 4 juin.

Le jour anniversaire de la naissance du roi, sa majesté, avant de recevoir les félicitations d'usage, tint un conseil privé à Saint-James; mais les désordres paroissant encore peu sérieux, on se contenta de promettre une récompense de cinq cents livres sterl. à celui qui feroit connoître les coupables qui avoient incendié les chapelles des ambassadeurs. Dans le cours de la journée cependant, les désordres prirent un caractère plus alarmant, et les chapelles des catholiques ne furent pas seules saccagées : entraînée par une sauvage fureur, la populace sembloit ne plus connoître aucun frein; elle assaillit d'abord la maison de sir Georges Savile dans Leicester-Fields : c'étoit lui qui avoit proposé de révo- 5 juin. Le conseil privé est assemblé. Proclamation. Les troubles deviennent plus alarmants.

(1) *Voyez* le discours de Wilkes à la chambre des communes, 19 juin 1780.

(2) C'étoit l'opinion que lord Mansfield communiqua à M. Straban. *Voyez* aussi Boswell's Life of Johnson, vol. 3, p. 457, 8e édition.

quer l'ordonnance de Guillaume; ni sa conduite patriotique, ni sa réputation parlementaire ne furent des titres au respect de cette multitude déchaînée; elle détruisit une partie de sa maison, et alluma, devant la porte, un grand feu de tous les meubles qu'elle y trouva. Ensuite elle désigna pour ses victimes M. Rainsforth et M. Maberly, personnages recommandables et très versés dans les affaires, parcequ'ils avoient mis beaucoup de zèle à faire arrêter les mutins; et elle ruina leurs habitations de fond en comble. Dans Wapping et East-Smithfield, elle rasa les chapelles catholiques, traîna en spectacle les débris de leurs ornements devant la maison de lord Georges, et les brûla sur une place adjacente.

Inquiétudes de lord Georges Gordon. 6 juin.

Ce fanatique insensé, alarmé maintenant des effets de sa propre imprudence, publia, au nom de l'association protestante, une proclamation où il désavouoit les auteurs de tous ces désordres. Lorsque la chambre s'assembla au terme de l'ajournement, quelques membres parurent décidés à le punir de ses extravagances : le colonel Herbert, depuis comte de Canarvon, lui commanda, de sa place, d'ôter de son chapeau le signe de la sédition, la cocarde bleue, le menaçant, s'il refusoit de le faire, de la lui arracher lui-même. Lord Georges obéit sans résistance, et mit sa cocarde à la poche. Quoique toutes les avenues des chambres du parlement fussent encombrées par la multitude, aucun membre ne fut insulté à son passage; lord Sandwich seul fut blessé, et eut sa voiture brisée. La chambre des lords s'ajourna au 19, sans ouvrir aucune discussion; celle des communes usa de son privilége de régler tout ce qui avoit rapport aux subsides, et vota une adresse où il étoit

Ajournement du parlement.

demandé que l'on réparât tous les dommages causés dans les hôtels des ambassadeurs étrangers, et que l'on fît poursuivre par le procureur-général les coupables et leurs instigateurs. Quelques membres de l'opposition parurent touchés de cet état de danger et de crise où se trouvoit le pays, et disposés à soutenir le gouvernement. M. Burke, qui avoit encouru la disgrace du peuple pour s'être montré favorable aux catholiques, recommanda expressément l'union, et sir Georges Savile remercia les ministres d'avoir envoyé des soldats afin de protéger sa demeure. Cependant M. Fox persista à refuser son appui au gouvernement, alléguant que le ministère avoit rompu tous les liens sociaux, et déshonoré ses partisans; et quelqu'un ayant donné à entendre qu'il seroit convenable d'expulser lord Georges Gordon, on repoussa cette suggestion avec des marques de désapprobation générale; ensuite même on fit à la populace une concession qui pouvoit être prudente, mais qui n'en étoit pas moins contraire à la dignité du parlement, en adoptant une résolution portant, « qu'aussitôt après la cessation des désordres, la chambre prendroit en considération la pétition des sujets protestants de sa majesté. »

Excès auxquels se livrent les mutins.

Au second rassemblement de la populace les troubles étoient devenus plus graves, les vaines mesures que l'on avoit prises d'abord pour réprimer les coupables n'ayant servi qu'à compromettre la magistrature, et à redoubler cette audace qui naît toujours de l'impunité. Comme les chambres du parlement tenoient leur séance, la demeure du ministre fut tout-à-coup assaillie par les mutins dans la rue Downing : la force armée les ayant repoussés, ils prirent un autre parti sur-le-champ : ils



se divisèrent en troupes distinctes, et allèrent à des expéditions différentes : pendant deux jours, ils continuèrent leurs ravages sans obstacles, et avec une effrayante rapidité : à leurs menaces d'une dévastation générale, l'alarme se répandit de tous côtés : maintenant la religion leur servoit à peine de prétexte : cependant, pour garantir leurs propriétés du pillage, tous les habitants de la capitale et des alentours étoient obligés d'écrire sur leur maison ce cri des forcenés, « plus de papisme, » et de payer sans résistance les contributions illégales et arbitraires qu'exigeoient les séditieux. Ce seroit pour un historien une tâche inutile et fastidieuse de retracer le cours de ces ravages, et de s'appesantir sur les excès abominables auxquels se livra pendant deux jours une populace effrénée. On força les prisons de Newgate, de Clerkenwell et de Southwark, et celles appelées les Compters, la Fleet, le King's-Bench et la Marshalsea; on relâcha les coupables et les débiteurs qui y étoient renfermés, et elles furent presque entièrement démolies (1); on livra aux flammes et au pillage les maisons de sir Jean Fielding, de M. Hyde et de M. Cox, tous les trois magistrats de Middlesex; et la demeure du lord-chancelier ne fut préservée de pareils ravages que par un détachement de soldats; mais dans l'habitation de lord Mansfield, les meubles, les livres, les tableaux, et, ce qui étoit une perte bien plus difficile à réparer, les manuscrits même de ce vénérable chef

6 et 7 juin.

Nombreux incendies.

(1) L'assaut donné à Newgate sans armes est l'entreprise la plus téméraire qui puisse être imaginée. Ce bâtiment est, en effet, si fort par lui-même qu'il paroît impossible de le prendre sans artillerie, quand bien même il ne seroit défendu que par une douzaine d'hommes.

de justice, fruit de ses travaux assidus pendant le cours d'une vie longue et active, entièrement consacrée à l'étude de la jurisprudence et de la politique, tout fut sacrifié à la brutale fureur de la populace; lui-même il ne parvint à s'échapper qu'à la faveur d'une secrète issue, enveloppé d'un long manteau; il alla chercher un asile dans la maison d'un ami. La populace répandit avec profusion les vins et les liqueurs de sa cave, et ce fut sans doute l'espérance d'un pareil butin, plutôt qu'aucun motif religieux, qui la porta à aller incendier les demeures des MM. Langdale, distillateurs dans Holborn, et différents bâtiments du voisinage; elle y trouva une quantité de liqueurs prodigieuse, et plusieurs mutins dans leur ivresse furent brûlés ou ensevelis sous les ruines.

Timidité du gouvernement.

Il seroit moins difficile d'expliquer que de justifier la répugnance qui avoit retenu le bras du gouvernement, et empêché qu'on ne déployât, comme on auroit dû le faire, la force des armes, pendant le cours de ces troubles désastreux. Une indolence générale sembloit avoir prévalu dans chaque département du ministère; aucun ordre spécial n'avoit été donné; et sans ces ordres aucune justice de paix n'osoit exercer l'autorité dont l'investissoit l'acte concernant les séditions. L'on se rappeloit que, dans les affaires de 1768, on avoit intenté une accusation capitale à un magistrat de Surrey pour une entreprise pareille, et que les exécuteurs de ses ordres avoient été poursuivis avec toute l'animosité de l'esprit de parti; et les ministres ne pouvoient pas oublier que naguère encore, pendant qu'on discutoit les pétitions populaires, le parlement avoit retenti de menaces de ce qu'ils avoient établi une simple garde mili-



taire à la porte de leurs demeures pour en éloigner la multitude des factieux. Ainsi la violence de l'opposition, l'animosité qu'on avoit fait éclater pendant tout le cours de la session, et les nombreuses tentatives qu'on avoit répétées chaque jour pour faire prendre au peuple une part active au gouvernement, expliquent, mais ne justifient pas la timidité du ministère (1).

7 juin. Le conseil-privé est assemblé une seconde fois.

Dans cette conjoncture, le conseil-privé s'assembla. Les ministres n'y furent pas seuls appelés; tous ceux qui avoient le droit d'y siéger s'y trouvèrent; le roi lui-même étoit présent : on flottoit dans l'irrésolution; aucune des mesures proposées ne paroissoit décisive, et le conseil alloit enfin se séparer, quand sa majesté demanda d'un air inquiet, s'il n'y avoit aucun parti à prendre. Le procureur-général répondit qu'il en connoissoit un : celui de déclarer les attroupements séditieux, et d'autoriser la force armée à agir par-tout où il seroit besoin, sans attendre la réquisition des magistrats. Le roi desira qu'il rédigeât cette ordonnance, et il l'écrivit sur ses genoux : là-dessus on dressa une proclamation, et des ordres furent expédiés en conséquence par l'*adjudant-général*(2). Dès ce moment on ne craignit pas de prédire avec confiance que cette mesure arrête-

(1) Lord Chatham commit, pour le bien de son pays, deux actes qu'il considéroit comme arbitraires : une fois il délivra un warrant général pour faire arrêter un étranger qu'il soupçonnoit; et une autre fois il fit mettre un embargo sur des bâtiments chargés de grains. Sa justification est une leçon pour les ministres, et devroit leur servir de modèle : « Je connois, dit-il, l'illégalité de mes démarches; mais j'ai agi pour le bien de mon pays, au risque de ma propre vie, et dans des circonstances pareilles, je ne me comporterai jamais autrement. »

(2) Renseignements particuliers. *Voyez* aussi la proclamation et l'ordonnance dans l'Annual Register, 1780, p. 265, 266.

roit immanquablement tous les troubles. La proclamation ne fut publiée que sur le soir, mais le public ne tarda pas à en ressentir les bons effets. Les troupes mandées de différents points au secours de la capitale s'avançant en toute hâte, un corps de milice du Northumberland arriva à l'entrée de la nuit à Lincoln's-inn, après avoir fait un chemin de vingt-cinq milles dans la journée. Cependant les incendies à Langdale et à Holborn-bridge offroient le spectacle le plus affreux, et paroissoient s'étendre avec une alarmante rapidité (1). Un détachement sous les ordres du colonel Holroyd s'y transporta aussitôt, et arrêta les excès de la populace; mais un grand nombre de mutins perdirent la vie comme ils s'introduisoient dans les maisons, ou qu'ils y mettoient le feu (2). La force armée eut bientôt dispersé les rassemblements au pont de Blackfriars; et plusieurs de ceux qui en faisoient partie furent précipités dans la Tamise par-dessus les parapets.

Vainement on eût voulu prévenir la ruine entière de l'état, si l'on eût tant soit peu tardé à employer la force des armes. La populace avoit formé le projet, mais trop tard heureusement pour l'exécuter, d'attaquer la Banque, et de couper tous les canaux qui distribuoient de l'eau dans la capitale. La Banque fut barricadée, et l'on posta des troupes sur toutes les avenues. La populace tenta inutilement deux attaques en deux différents

On arrête les désordres.

(1) La nuit étoit belle et calme; autrement l'incendie eût dévoré une grande portion de la ville; d'autant plus que les hommes préposés pour l'éteindre étoient quelquefois arrêtés dans leur travail, et quelquefois se joignoient aux mutins.

(2) Quoiqu'on ait dit que la populace n'avoit suivi aucun plan dans les désordres auxquels elle s'étoit livrée, on lui prit cependant deux étendards.

endroits : repoussée dès le premier choc, il lui fut impossible de se rallier : incertaine et intimidée, elle ne fit plus entendre alors que des clameurs foibles et entrecoupées, auxquelles succéda bientôt un sourd murmure, et ensuite un profond silence. Le feu régulier des soldats continuant de produire un effet terrible, les mutins, saisis d'épouvante, méconnurent le commandement de leurs chefs, et prirent la fuite, entraînant avec eux leurs blessés. Les entreprises tentées dans d'autres quartiers furent repoussées avec le même succès ; et ceux qui, à l'entrée de la nuit, avoient été glacés d'effroi par les vociférations d'une populace innombrable, et par le spectacle lugubre des flammes de trente-six incendies différents, ne virent plus le matin du jour suivant d'autres vestiges de l'alarme que des ruines fumantes, et des traces de sang qui décéloient la route qu'avoient suivie les blessés fugitifs (1).

8 juin. Retour de la tranquillité.

Le lendemain la chambre des communes s'assembla ; mais elle ne s'occupa d'aucune affaire, dans l'opinion que la capitale étoit soumise à la loi martiale, et elle s'ajourna en conséquence au jour fixé par la chambre des lords. Cette opinion ayant été démentie par une publication expresse du gouvernement, l'impression qu'elle avoit dû produire s'effaça : les affaires reprirent en peu de temps leur train accoutumé ; les cours de

(1) D'après l'évaluation de lord Amherst, le nombre des mutins tués pendant les troubles par la force armée, ou morts peu après leur entrée à l'hôpital, fut de deux cent quatre-vingt-cinq. Lorsque ce relevé fut fait, il y avoit encore cent soixante-treize blessés dans les hôpitaux. Cette estimation est trop foible de beaucoup ; et d'ailleurs il a été impossible de savoir le nombre des morts et des blessés enlevés par leurs amis, et celui des mutins suffoqués par les liqueurs spiritueuses et ensevelis sous des ruines.

justice, qui n'avoient été ouvertes le premier jour que pour la forme, reprirent leurs séances, et l'on s'en tint bientôt à de simples mesures de précaution pour empêcher les troubles de renaître. Les soldats qu'on avoit mandés de l'intérieur se portèrent avec rapidité et avec zèle au secours de la capitale; les habitants de tous les lieux où ils s'arrêtèrent leur témoignèrent, par une hospitalière réception, qu'ils ressentoient bien vivement de quelle importance étoit en ce moment leur secours, et à leur arrivée on les fit camper sur les promenades et dans les jardins du Muséum et de Lincoln's-inn. Il se forma en même temps des associations volontaires pour protéger la liberté et la propriété des citoyens, et de tous côtés l'on montra le plus grand empressement; tant cette crise momentanée, où l'on n'avoit connu ni sûreté ni gouvernement, sembloit avoir rendu ces avantages plus précieux l'un et l'autre, et inspiroit de zèle pour les conserver.

Le surlendemain de ces désordres scandaleux de la populace, lord Georges Gordon fut arrêté en vertu d'un ordre expédié par le secrétaire-d'état, et enfermé à la Tour, sur une accusation du crime de haute-trahison. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir devant le conseil privé, il laissa voir un grand abattement, et parut étonné des graves résultats de sa folie. Une garde nombreuse le conduisit au lieu où il devoit être enfermé; mais ses partisans épouvantés, sentant leur propre foiblesse, et occupés à se soustraire eux-mêmes aux poursuites de la justice offensée, ne tentèrent aucune entreprise pour le délivrer (1).

9 juin. Lord Georges Gordon est enfermé à la Tour.

(1) Outre un grand nombre de renseignements particuliers que nous avons reçus, et les ouvrages périodiques que nous avons con-

Conduite courageuse de Wilkes. 6 juin.

M. Wilkes, dont le nom se rattache à toute l'histoire de ce règne, tint une conduite digne des plus grands éloges, et montra pendant le cours de ces désordres l'intrépidité et le sang-froid qui convenoient à un magistrat de la capitale. A l'époque la plus alarmante de ces troubles, le rédacteur malintentionné d'un écrit périodique ayant publié un article séditieux où il recommandoit au peuple « de prolonger sa résistance aux desseins infernaux du ministère, qui se proposoit d'anéantir la religion et la liberté des citoyens, et d'établir à-la-fois le papisme et la tyrannie », M. Wilkes parvint à le faire arrêter, et soutint la force armée contre les agressions violentes et criminelles de la populace.

19 juin. Discours du roi au parlement.

Le parlement s'étant assemblé au terme de son ajournement, le roi dans son discours récapitula en peu de mots les mesures qu'il avoit cru devoir prendre, et soumit ensuite à chacune des chambres une copie de sa proclamation. Tous les partis s'accordèrent à approuver la conduite de sa majesté, et les opinions ne se trouvèrent divisées qu'au sujet de quelques reproches, adressés au ministère, de ce qu'il avoit tardé si long-temps à appeler la force armée au secours de la capitale; et à l'occasion d'une discussion qui s'éleva sur la légalité de cette intervention des soldats. Cette importante matière fut mise dans son plus grand jour par lord Mansfield, dont l'opinion a toujours été regardée depuis comme une loi constitutionnelle. Il démontra clairement que

Opinion de lord Mansfield au sujet de l'intervention militaire.

sultés, nous avons puisé encore, pour ces détails, dans plusieurs autres ouvrages, tels que ceux intitulés, Fanaticism and Treason; Considerations on the late disturbances, by a consistent whig; the State and Behaviour of the english catholics, etc. Nous avons consulté aussi le jugement de lord Georges Gordon, et celui de différents autres mutins.

les derniers troubles constituoient des actes directs de haute-trahison, et qu'auparavant les mutins s'étoient rendus coupables de félonie en livrant au pillage et aux flammes les propriétés et les demeures des citoyens, et commettant d'autres actes semblables de violence déclarée. C'étoit sur tous ces attentats, disoit-il, qu'étoit motivée la proclamation qui avoit appelé la force armée. Tout citoyen, de son autorité privée, avoit le droit d'intervenir pour étouffer une émeute; et il y étoit obligé quand un magistrat l'en avoit requis; à plus forte raison étoit-il tenu de le faire quand il s'agissoit de prévenir des actes de félonie, de trahison et de révolte. Ce qui étoit permis à un individu l'étoit également à plusieurs personnes légitimement assemblées; et il étoit inutile de prouver que la loi permettoit aux magistrats des démarches qui n'étoient pas interdites aux autres sujets; aussi les constables étoient particulièrement chargés du soin d'arrêter ceux qui seroient surpris à troubler l'ordre public, ou à commettre quelque crime, soit de félonie, soit de trahison; et, en cas de résistance obstinée, ils étoient autorisés à attaquer, à blesser, et même à tuer les coupables; et puisqu'un citoyen pouvoit saisir un délinquant lorsqu'il le prenoit sur le fait, et le forcer de se soumettre à la loi, plusieurs citoyens rassemblés pour cet objet jouissoient sans contredit du même droit. Le chef de justice établit cette doctrine comme incontestable et évidente; il en déduisit toutes les conséquences que l'on pouvoit en tirer, et fit voir que l'on ne l'avoit pas méconnue, lorsque, dans les derniers tumultes, on avoit appelé l'aide de la force armée. Les hommes dont le gouvernement s'étoit servi étoient, aux yeux de la loi, de simples individus soumis à tous les

réglements du pays; et leur habit rouge ne devoit pas empêcher qu'on pût réclamer leur secours: si quelqu'un d'eux outre-passoit les pouvoirs qu'on lui avoit confiés, il devoit être jugé et puni, non d'après le code militaire, mais d'après les lois communes établies pour tous les citoyens; conséquemment cette idée que la capitale étoit soumise à la loi martiale, et que les soldats y avoient depuis les troubles plus d'autorité qu'auparavant, naissoit d'une appréhension mal fondée.

On écouta avec la plus sérieuse attention l'opinion du chef de justice sur un sujet d'une si haute importance. Les égards dus à sa vieillesse, et les pertes récentes qu'il avoit faites pendant ces funestes désordres, ajoutoient au tendre intérêt que tout le monde avoit pour lui. Avant de développer son opinion, il avoua qu'il l'avoit formée sans le secours d'aucun livre; *puisque*, dit-il d'un ton pathétique, *je n'ai plus aucun livre à consulter;* et tous les auditeurs parurent pénétrés des mêmes sentiments de regret, et déplorer la perte qu'il avoit faite comme une calamité nationale.

Pétition de la cité contre les catholiques.

Malgré l'indignation générale soulevée par de si honteux excès, quelques membres de la chambre des communes plaidèrent la cause des associés, et l'alderman Sawbridge présenta une pétition du conseil commun de la cité. M. Wilkes s'éleva contre cette pétition, et affirma qu'elle avoit été surprise au conseil pendant qu'au fort des troubles (le 7 juin) le plus grand nombre de ses membres s'étoient absentés dans l'idée que les affaires avoient été suspendues; il accusa le lord-maire et l'alderman Bull de s'être montrés négligents et factieux, et déclara que, si le premier magistrat de la cité se fût acquitté avec zéle de ses devoirs, il auroit pu étouffer à

sa naissance cette déplorable sédition (1); quant à Bull, il avoit accru l'audace des mutins en permettant aux constables de son quartier de porter à leur chapeau le signe de la rebellion, et en se promenant familièrement devant le peuple avec le grand instigateur de tous ces troubles.

Les pétitions contre l'acte de tolérance sont rejetées.

La chambre se forma en comité pour délibérer sur les pétitions contre l'acte de tolérance; pétitions qu'appuyèrent avec zèle l'alderman Bull et sir Joseph Mawbey. M. Burke plaida d'une manière éloquente la cause des catholiques opprimés, protestant en même temps de son sincère attachement aux doctrines religieuses de son pays; et, sur une motion qu'il présenta, la chambre adopta cinq résolutions par lesquelles elle témoignoit être satisfaite de la loi de tolérance telle qu'elle avoit été portée, et réprouvoit hautement les derniers tumultes, et les fausses imputations qui y avoient donné lieu.

Un bill ayant pour objet de défendre aux catholiques d'instruire la jeunesse est pareillement rejeté.

Comme dans le cours de ces débats on avoit exprimé quelques craintes relativement à l'influence que pouvoient acquérir les catholiques à la faveur de la protection qu'on leur accordoit, sir Georges Savile présenta un bill pour qu'on leur retirât la permission de tenir des écoles publiques, et de recevoir des enfants en pension chez eux. Le bill passa dans la chambre des communes, mais il fut rejeté par les lords.

8 juillet. Clôture de la session.

Le roi, en faisant la clôture de la session, prononça un discours plein de sagesse : il le termina en recommandant aux membres de la chambre des communes de l'aider par leur influence et leur crédit dans leurs comtés

(1) Le lord-maire fut poursuivi par le procureur-général pour sa négligence, et convaincu.

respectifs, comme ils l'avoient fait dans le parlement par leur appui unanime, à préserver le royaume des troubles qui pouvoient le menacer, et à veiller à la conservation de la tranquillité publique. « Faites sentir à « mon peuple, leur dit-il, combien il est heureux de « posséder une constitution civile et religieuse si par- « faite, qui est pour lui une source inépuisable des avan- « tages les plus grands; montrez lui les funestes suites « d'un ébranlement pareil à celui qu'il vient d'éprouver; « et attachez-vous enfin à le convaincre de cette impor- « tante vérité, que les coupables tentatives que l'on fe- « roit pour résister aux lois entraîneroient nécessaire- « ment après elles, ou la ruine des séditieux, ou l'entier « renversement de notre inestimable constitution. »

Effet politique des derniers désordres.

L'horizon politique parut enfin s'éclaircir après ce dernier ouragan : tous les citoyens frémirent aux épouvantables conséquences de ces associations populaires pour intimider le gouvernement et réformer ou contrôler sa conduite; ils sentirent que, quelque innocentes, quelque louables même que fussent d'abord des tentatives semblables, on pouvoit en abuser aisément; et que des malheurs sans fin pouvoient naître de l'ignorance ou de la perversité d'un seul homme qui disposeroit à son gré des forces d'une populace immense. De bonnes nouvelles sur les affaires de la guerre ajoutèrent à la satisfaction générale; et l'animosité que l'on avoit mise depuis si long-temps dans toutes les contestations politiques fut modérée sensiblement par la connoissance qu'acquirent les chefs de chaque parti des sentiments véritables de leurs opposants. La convocation du conseil privé, auquel assistèrent plusieurs membres de l'opposition, fut une occasion pour les deux partis de renouveler des

conférences restées depuis long-temps suspendues. Le ministère se convainquit que ses adversaires n'avoient pas en vue l'établissement d'un gouvernement républicain ; et ceux-ci comprirent à leur tour que les ministres, loin de vouloir élever une puissance despotique sur les ruines de la constitution, desiroient au contraire également de maintenir les droits imprescriptibles du peuple et l'autorité légitime du gouvernement. Ainsi commença à s'établir une bienveillance mutuelle entre les membres les plus distingués des deux partis ; bienveillance dont l'action fut au commencement peu sensible, mais qui produisit dans la suite des résultats fort importants.

Les mutins de Londres et de Middlesex furent traduits en jugement à Old-Bailey, et l'on chargea une commission spéciale de juger ceux de Surrey. L'affaire longtemps indécise de sir Guillaume de Grey étant enfin terminée, M. Wedderburne siégea aux plaids-communs en qualité de chef de justice, et fut élevé en même temps à la pairie avec le titre de lord Loughborough. Il fut le principal commissaire chargé de l'instruction du procès, et il énonça les chefs d'accusation dans un discours non moins sage qu'éloquent, qui fit le plus grand effet. Dans aucun des deux tribunaux un desir inconsidéré de vengeance ne fit agir les juges, ou n'influença les jurés ; et, quoique le jury fût composé de citoyens dont les propriétés avoient été imposées pour la réparation des dommages, rien ne démentit dans sa conduite l'humanité de la jurisprudence angloise. Aucun des coupables ne fut condamné que sur d'irrécusables témoignages ; on fit valoir en leur faveur toutes les circonstances atténuantes ; et ceux qui furent convaincus paroissent en bien petit nombre, lorsque l'on considère et la multi-

28 juin. Jugement des mutins.

10 juillet.



tude des accusés, et les récompenses accordées aux témoins qui se présentoient; aussi trouve-t-on dans l'histoire peu d'exemples d'une indignation nationale soulevée par d'aussi justes motifs, et aussi aisément apaisée (1). Le parlement passa un acte d'oubli en faveur des shériffs ou autres officiers auxquels on auroit pu intenter une accusation au sujet des prisonniers évadés, et l'on relâcha tous les accusés qui, ayant été mis en liberté par la populace, vinrent se présenter d'eux-mêmes pour être jugés.

Jugement de lord Georges Gordon.

Aussitôt après son arrestation, lord Georges Gordon parut tout-à-fait oublié; il se plaignit de ce qu'on empêchoit ses amis de le visiter; mais il eut la mortification d'apprendre que personne ne s'étoit présenté. Ensuite

Janvier 1781.

il adressa vainement à la chambre des communes une pétition à l'effet d'obtenir son élargissement; il fut mis en jugement pour le crime de haute-trahison; et, quoique l'on ne sût pas avec certitude jusqu'à quel point il s'étoit rendu coupable, on peut dire qu'il fut sur-tout redevable de son acquittement au zèle et aux talents extraordinaires de MM. Kenyon et Erskine, ses avocats. Les sociétés de Glasgow ouvrirent une souscription en sa faveur, et lui firent remettre quatre cent quatre-vingt-cinq livres sterling; après cela il tomba rapidement en discrédit, quoiqu'il eût fait quelques tentatives désespérées afin de fixer encore sur lui les regards, comme d'aller à Saint-James pour présenter au roi les déclara-

(1) A Old-Bailey il y eut quatre-vingt-cinq personnes jugées: trente-cinq furent condamnées à mort, sept convaincues simplement de félonie, et quarante-trois acquittées. En Surrey, sur cinquante personnes jugées, vingt-quatre furent condamnées à mort, et vingt-six acquittées.

tions et les résolutions de la populace associée, et de publier une lettre au sujet de la réception qu'on lui avoit faite (1).

A l'entrée de l'automne le parlement fut brusquement dissous. En quelques parties du royaume on s'occupa avec activité des élections; en d'autres l'on y mit beaucoup d'indifférence. M. Fox, après avoir été longtemps balloté avec lord Lincoln, fut réélu par Westminster. M. Burke ne fut pas nommé à Bristol, ayant perdu un grand nombre de ses partisans dans cette ville pour avoir plaidé la cause du commerce de l'Irlande contradictoirement aux instructions de ses commettants, auxquelles il avoit eu la sagesse et la magnanimité de ne se pas conformer. Le bourg de Malton, dont il avoit déja été le député, le renvoya de nouveau; et un humble bourg acquit ainsi, par un pareil représentant, un honneur qu'auroit pu raisonnablement lui envier une grande cité commerçante.

1er sept. 1780. Le roi dissout le parlement.

(1) *Voyez* Remembrancer, vol. 12, p. 298.

LIVRE XXXIX.

Rodney est envoyé au secours de Gibraltar. — Il s'empare d'une flotte espagnole. — Il défait Langara. — Siége et prise de Charlestown dans la Caroline du sud. — Adresse de Clinton aux habitants de la province. — Proclamations de ce général. — On organise des compagnies de volontaires. — Expéditions contre les Américains. — Burford est battu par Tarleton. — Clinton quitte la Caroline. — Mesures que prend lord Cornwallis. — Mesures qu'adoptent les Américains. — Nombreuses trahisons dans la Caroline du sud. — Gates est appelé au commandement des provinces du sud. — Bataille de Camden. — Tarleton met en déroute le corps de Sumter. — Mesures rigoureuses de Cornwallis. — Défaite et mort du colonel Ferguson. — Suites de cette défaite. — Fin de la campagne dans la Caroline. — Il ne se passe rien d'important à New-York durant l'absence de Clinton. — Incursions dans le Jersey. — Attaque de Bergen-Point. — Arrivée des renforts envoyés par la France. — Clinton se présente devant Rhode-Island et ne peut l'attaquer. — Arrivée de Rodney aux Antilles. — Tentative infructueuse de l'amiral Guichen. — Arrivée d'une flotte espagnole. — Guichen fait voile pour l'Europe. — Et Rodney pour l'Amérique. — Entrevue de Washington et des commandants françois. — Défection d'Arnold. — Fin malheureuse du major André. — Proclamations d'Arnold. — Échange de l'armée de Burgoyne. — Affaires sur mer en Europe. — Prise des flottes que l'Angleterre avoit expédiées pour les deux Indes. — Les Américains s'emparent de la flotte de Québec.

1780. Rodney est envoyé au secours

La place de Gibraltar manquoit de vivres et se trouvoit réduite aux plus cruelles extrémités quand l'amiral Rodney reçut ordre de se mettre à la tête d'une escadre, et d'aller la ravitailler. Cette expédition fut préparée en

de Gibraltar.

secret, et conduite avec une rare prudence; aussi les cours de Versailles et de Madrid se trompèrent-elles sur son objet: elles ne pouvoient s'imaginer en effet que Rodney, avec un armement déja très considérable par lui-même, et renforcé de plusieurs bâtiments de la flotte de la Manche, dût escorter les transports jusqu'au lieu de leur destination; et elles pensoient qu'il s'en sépareroit à une certaine hauteur. En conséquence de cette opinion l'Espagne détacha de sa grande flotte onze vaisseaux de ligne et deux frégates, et donna l'ordre à don Juan de Langara de faire ses dispositions pour intercepter le convoi.

8 janv. Il s'empare d'une flotte espagnole.

Rodney avoit mis à la voile depuis peu, quand la fortune, qui se plut à le favoriser, fit tomber entre ses mains quinze vaisseaux marchands espagnols richement chargés, avec un bâtiment de guerre tout neuf de 64 canons, quatre frégates et deux autres vaisseaux de moindre rang. Il rencontra ensuite Langara à la hauteur du cap Saint-Vincent; et, après un combat acharné, qui se prolongea pendant une grande partie de la nuit, il s'empara de quatre bâtiments au nombre desquels étoit le *Phœnix*, vaisseau amiral de 80 canons, qui portoit le commandant espagnol; deux autres bâtiments avoient déja été pris; mais la mer étant extrêmement agitée, le vent, qui souffloit avec violence, les avoit jetés sur la côte, où l'un d'eux s'étoit brisé contre des écueils: un troisième bâtiment, le *Saint-Domingue* avoit sauté en l'air pendant l'action, et tout son équipage avoit été englouti dans les flots. Rodney victorieux continua sa route pour Gibraltar, où il débarqua heureusement ses provisions; il jeta ensuite quelques secours dans Minorque; et de là il fit voile pour les Indes occi-

16 janv. Défaite de Langara.

22 fév. Digby s'empare de quelques bâtiments françois. dentales, ainsi que le portoient ses instructions. L'amiral Digby, chargé de ramener en Angleterre les prises faites sur l'Espagne et les vaisseaux qui faisoient partie de la flotte de la Manche, s'empara, dans la traversée, du *Prothée*, vaisseau françois de soixante-quatre canons, et de deux autres bâtiments chargés d'effets militaires ; ces vaisseaux faisoient partie d'un convoi, dont le reste parvint à s'échapper. A la nouvelle des succès éclatants (29 fév. et 1er mars.) de Rodney, le parlement vota des remerciements publics à cet amiral, et les cités de Londres et d'Édinbourg (6 et 15 mars.) s'empressèrent de lui faire remettre le droit de bourgeoisie.

26 déc. 1779. Siége et prise de Charlestown. Après l'attaque infructueuse de Savannah par les Américains, et le départ de la flotte françoise, le général Clinton put enfin exécuter un projet qu'il avoit depuis long-temps médité ; à cet effet, il fit embarquer cinq mille hommes sur l'escadre de l'amiral Arbuthnot, préposa le général Knyphausen à la défense de la place de New-York, et mit à la voile de Sandy-Hook, dans le dessein d'aller attaquer Charlestown, capitale de la Caroline du sud. D'horribles tempêtes ne tardèrent pas à l'assaillir ; ses transports furent dispersés çà et là ; quelques uns tombèrent au pouvoir de l'ennemi, quelques autres furent abymés dans l'Océan, et tous ses chevaux d'artillerie et de troupe moururent dans la traversée. Ainsi un voyage qu'il auroit pu terminer en dix jours avec un vent favorable, le retint pendant près de deux mois. Rebuté par de si fâcheux contre-temps, et sans espérance de pouvoir accomplir ses projets, Clinton eut un moment l'intention de se porter sur les Antilles, de s'y concerter avec le général Vaughan, qui avoit le principal commandement dans ces parages, et de tenter une

attaque sur Porto-Rico; mais, le vent ayant changé tout-à-coup, il suivit son premier dessein, et alla débarquer devant Charlestown, qu'il investit aussitôt.

Les Américains consternés ajournèrent l'assemblée de la province, et confièrent à leur gouverneur, Jean Rutledge, une autorité absolue, sans étendre toutefois sa puissance jusque sur la vie des citoyens; malgré cela l'épouvante fut si grande, que deux proclamations, qui appeloient sous les drapeaux tous les individus inscrits sur les rôles militaires, ou ayant des propriétés dans la ville, furent à peine suivies de quelque effet. Pour surcroît d'infortune, les négociations qu'on avoit ouvertes avec le gouverneur espagnol de la Havane, dans la vue d'en obtenir des troupes et des bâtiments, échouèrent dans le même temps. Cependant les ingénieurs françois s'étoient occupés sans relâche à mettre la ville dans un état de défense respectable: on avoit fait de grands abatis d'arbres; on avoit creusé des puits de distance en distance; et un large fossé rempli d'eau, garni de redoutes et protégé par une forte citadelle où l'on avoit mis en batterie quatre-vingts canons, défendoit les côtés de la ville par où l'attaque avoit été jugée praticable: une estacade, placée à l'entrée du hâvre, empêchoit qu'on ne pût y pénétrer; et le commodore Whipple, avec une escadre de neuf vaisseaux, étoit stationné au voisinage, en un lieu appelé Five-Fathom-Hole: on avoit en outre ajouté de nouveaux ouvrages au fort Moultrie dans l'île de Sullivan; enfin le général américain Lincoln, persuadé que le sort de la province étoit lié à celui de sa capitale, s'étoit jeté dans la ville avec sept mille hommes, résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. 11 fév.

Pour épargner le sang de son armée, Clinton poussa régulièrement les approches de la place. La flotte ayant formé le blocus du hâvre, les troupes s'avancèrent lentement, établirent et fortifièrent divers postes pour entretenir une libre communication avec la mer; et, après avoir passé la rivière d'Ashley, vinrent ouvrir la
1er avril. tranchée à huit cents verges des remparts de Charlestown.

20 mars. Cependant l'amiral Arbuthnot avoit déja franchi l'es-
9 avril. tacade, et Whipple, qui n'avoit pas osé tenter de l'arrêter, s'étoit retiré à Charlestown, et avoit coulé à fond onze bâtiments de différentes grandeurs à l'embouchure du Cooper. Profitant peu après d'un vent favorable, l'amiral anglois força de voiles, et vint mouiller devant le fort Johnstone; la marche de ses vaisseaux fut si rapide qu'ils ne furent que foiblement endommagés à leur passage devant le fort Moultrie.

10 avril. Les Américains, sommés de se rendre, répondirent avec fierté qu'ils étoient déterminés à se défendre, et les Anglois ouvrirent aussitôt leur feu. Comme il n'étoit plus nécessaire d'entretenir des communications avec la mer depuis que l'amiral Arbuthnot mouilloit devant le fort Johnstone, Clinton se vit en état de détacher de son armée des forces respectables, sous les ordres des
14 avril. colonels Tarleton et Webster, pour couper toutes les communications que la ville conservoit encore avec la province. Après des manœuvres rapides et bien concertées, Tarleton surprit à Monk's-Corner un détachement américain, le tailla en pièces, et lui enleva ses munitions, ses équipages, ses bagages, et quatre cents chevaux complétement harnachés; butin d'un grand prix pour l'armée angloise dans la circonstance où l'on se

trouvoit. Cette victoire assura en même temps le passage du Cooper. De nouveaux renforts, qui arrivèrent peu après de New-York, permirent à Clinton d'envoyer un autre détachement au-delà de la rivière du Cooper, et lord Cornwallis prit le commandement des divers corps qui tenoient la campagne.

L'entreprise hardie de Tarleton, jointe aux mesures prudentes de Clinton, et aux manœuvres habiles du major Moncrieff, commandant en chef des ingénieurs, empêcha toute communication avec la place, et ôta à la garnison assiégée tout espoir de se ménager une retraite. Les approches se poursuivoient cependant avec vigueur; déja l'on avoit surpris le fossé et tous les ouvrages construits pour sa défense, et le pavillon britannique étoit arboré sur le fort Moultrie. Un assaut paroissoit donc inévitable : les habitants consternés vinrent supplier Lincoln d'accepter les conditions qu'il avoit auparavant refusées; et, sur la décision d'un con- 12 mai.
seil de guerre, la reddition fut signée, et le commandant anglois prit possession de la place. On accorda aux Américains quelques uns des honneurs de la guerre; mais dans leur ensemble les articles de la capitulation furent assez humiliants. Les prisonniers, y compris le gouverneur, le conseil, les militaires, la milice, et un millier de matelots américains et françois, s'élevèrent environ à sept mille hommes. Tous les vaisseaux furent pris ou détruits; et quatre cents pièces d'artillerie, avec une quantité considérable de munitions de toute espèce, restèrent au pouvoir du vainqueur. On ne sauroit trop louer la conduite prévoyante de Clinton, qui laissa le général Lincoln rassembler toutes ses forces dans la ville, et lui ôta ensuite tous les moyens de s'échapper.

En général les officiers anglois se firent honorablement distinguer; mais l'on signala en particulier le major Moncrieff, qui s'étoit déja fait connoître avantageusement à la défense de Savannah, et qui soutint dans cette occasion sa réputation de savant ingénieur, et le capitaine de marine Elphinstone, commandant une division de la flotte, et qui, par de sages mesures, assura le passage du Cooper et de l'Ashlley. La nouvelle de ce succès, le plus éclatant de toute la guerre d'Amérique, arriva en Angleterre comme on venoit d'apaiser les troubles suscités par lord Georges Gordon, et contribua puissamment à rétablir le calme et la tranquillité dans le royaume.

Consternation des Américains.

Si les vainqueurs se livrèrent à une excessive joie, la consternation des Américains ne fut pas moins grande; leur cause paroissoit abandonnée par leurs nouveaux alliés, et ils perdoient l'espérance de conserver les riches provinces du sud (1). En effet l'habile et prudent Clinton sembloit devoir immanquablement réussir à faire rentrer dans l'obéissance ces importantes colonies. Dans une adresse qu'il répandit après la reddition de la place, ce général déclara aux habitants de la province, qu'en considération des pertes qu'ils avoient éprouvées lors de leurs premiers efforts pour servir la cause royale, il s'étoit abstenu jusqu'à ce jour de les engager à prendre les armes; mais l'époque étoit actuellement arrivée où chacun pouvoit faire éclater ses sentiments en sûreté, et où il étoit du devoir de tout citoyen de concourir au rétablissement de la paix et d'un gouvernement équitable. Son dessein n'étoit pas de les entraîner dans des

Adresse de Clinton aux habitants.

(1) *Voyez* Remembrancer, vol. 10, p. 233.

opérations inutiles ; mais il invitoit tous les chefs de famille à se former en corps de milice, sous des officiers de leur choix, pour le maintien du bon ordre, pendant que les jeunes hommes non mariés, enrôlés pour six mois, et conduits par des officiers aussi de leur choix, concourroient avec les troupes angloises à purger la province de ses rebelles oppresseurs ; ces derniers, après les six mois révolus, seroient libres de retourner dans leurs foyers, exempts de tout autre service que de celui de la milice. Le général, avant de faire circuler

22 mai. Proclamations de ce général.

cette adresse, publia trois proclamations ; la première déclaroit atteintes de confiscation les propriétés de tout individu qui prendroit les armes contre le gouvernement du roi, qui chercheroit à faire des enrôlements pour l'ennemi, ou qui enfin empêcheroit les citoyens bien intentionnés de soutenir les troupes royales. La seconde, publiée conjointement par le général et l'amiral, comme commissaires chargés du rétablissement de

1er juin.

la paix, promettoit à tous les habitants qui rentreroient dans le devoir, et qui se soumettroient aux lois qu'ils avoient regardées jusque-là comme leur plus noble héritage, qu'ils seroient réintégrés dans tous les droits et priviléges dont ils avoient joui sous le gouvernement anglois, et qu'ils n'auroient à supporter d'autres taxes que celles qui leur seroient imposées par leur propre législature. Ces bienfaits cependant ne s'étendoient à aucun de ceux qui s'étoient souillés du sang de leurs concitoyens, inhumainement condamnés avec des formes dérisoires de justice, parcequ'ils avoient refusé de se soumettre à une usurpation qu'ils abhorroient, et qu'ils avoient voulu rester fidèles à un gouvernement auquel ils se croyoient liés pour jamais. La troisième proclama-



3 juin. tion, faite sur la supposition que la paix et le bon ordre étoient rétablis depuis la défaite des Américains, dégageoit de leur parole tous les prisonniers, à l'exception des soldats de troupe réglée pris dans la ville et dans le fort Moultrie, et de ceux que l'on tenoit actuellement enfermés, et annonçoit que tous ceux qui ne rentreroient pas dans le devoir seroient traités comme ennemis et rebelles. Deux cent dix des principaux habitants
5 juin. rédigèrent une adresse de félicitation à l'occasion du retour de la province à son union politique avec la Grande-Bretagne. Ils assuroient que, quoique le droit de taxation usurpé par le parlement eût excité de grands murmures dans les provinces du sud, le peuple s'étoit révolté cependant à l'idée de l'indépendance absolue publiée par les colonies du nord, et n'avoit vu qu'avec d'amers regrets renverser la constitution britannique, et établir un système de démocratie, sage à la vérité en théorie, mais qui, dans la pratique, avoit donné naissance à une domination si tyrannique qu'on ne pouvoit en trouver de pareille que parmi les peuples sauvages, ou dans l'histoire des temps obscurs et barbares de l'antiquité; et ils témoignoient qu'ils étoient désolés des malheurs qu'avoit entraînés le rejet des propositions du roi, et qu'ils s'estimeroient heureux de pouvoir déployer leur zèle (1) pour faire renaître la félicité des colonies sous le gouvernement de sa majesté.

On organise des compagnies de

Ces sentiments n'étoient pas seulement ceux des citoyens qui avoient signé l'adresse; on en vit un grand nombre s'assembler en armes, sous la direction du ma-

(1) *Voyez* ces différentes pièces dans le Remembrancer, vol. 10, p. 80 et suiv.

jor Ferguson, et la cause de la Grande-Bretagne parut triompher. volontaires.

Expéditions contre les Américains.

Cependant le général Clinton étoit loin de se reposer entièrement sur ces apparences flatteuses : comme la situation des affaires réclamoit sa présence à New-York, et qu'il s'étoit adressé au gouvernement pour obtenir son rappel, il combina, avant son départ, trois expéditions pour subjuguer l'intérieur et contenir l'ennemi. Des trois détachements destinés à ces expéditions différentes, l'un remonta la Savannah, et un autre passa la Saluda à Ninety-six. Dans tous les lieux où elles se présentèrent, ces deux troupes trouvèrent le peuple fidèle au gouvernement du roi, et disposé à le rétablir.

Burford est poursuivi.

Le troisième détachement, commandé par le comte Cornwallis, traversa la Santee, remonta cette rivière en tirant vers le nord-est, et se mit à la poursuite du colonel Burford, qui gagnoit la Caroline du nord, traînant avec lui de l'artillerie et un grand nombre de chariots chargés d'armes, de munitions et de bagages. Avant que les troupes angloises eussent pu surmonter les obstacles que les Américains avoient multipliés sur leur route, Burford battoit déja en retraite depuis dix jours. Un corps de cent soixante-dix fantassins et cent cavaliers fut détaché à sa poursuite, sous les ordres du brave et déterminé Tarleton, à qui l'on confia des pouvoirs discrétionnaires. Malgré l'horrible chaleur de la saison, Tarleton marcha contre l'ennemi avec une vitesse inconcevable, et le joignit à Waxhaws, après avoir parcouru cent cinq milles en cinquante-quatre heures. Quoique ses soldats eussent extrêmement besoin de repos, et que les Américains fussent en bien plus grand nombre, ayant trois cent quatre-vingts fantassins, un

29 mai. Combat de Waxhaws.



corps de cavalerie et deux piéces de six, l'attaque commença aussitôt; mais l'incapacité de Burford, et les manœuvres habiles du brave colonel anglois décidèrent promptement du destin de la journée. Deux cents prisonniers et tous les bagages tombèrent au pouvoir des vainqueurs, et le champ de bataille resta couvert de cent soixante-douze morts.

5 juin. Départ de Clinton.

Clinton, sur le point de s'embarquer, apprit avec joie ce succès et le bon état de la province. Dans l'intervalle d'une courte administration dans la Caroline du sud, ce général avoit fait preuve de vigueur, de prudence et d'habileté. D'un côté l'affabilité de ses manières lui avoit concilié un grand nombre d'habitants, et de l'autre, par la fermeté de sa conduite, il avoit su intimider les factieux. La précaution qu'il avoit eue d'établir des commissaires des prises assuroit d'utiles secours à son armée, prévenoit les plaintes des habitants, et étoit pour le gouvernement un moyen avantageux d'économie (1). Le colonel Tarleton ne tarda pas à rejoindre lord Cornwallis, qui demeuroit investi, depuis le départ de Clinton, du commandement en chef des troupes angloises, au nombre de quatre mille hommes. Comme la conquête de la Caroline du sud paroissoit suffisamment assurée, les instructions laissées à ce commandant portoient « que ce qu'il devoit se proposer en premier lieu étoit la conservation et la tranquillité de Charlestown; mais qu'il pourroit, après avoir pris toutes les mesures

(1) C'est d'après une erreur qui s'est glissée dans le septième rapport des commissaires des comptes publics, que l'on a attribué à Cornwallis l'établissement des commissaires des prises: ce général n'a fait que maintenir habilement une mesure que Clinton avoit déja prise avant lui.

nécessaires, et quand la saison permettroit de tenir la campagne, tenter, s'il le jugeoit à propos, de porter un coup décisif à la Caroline du nord, sans compromettre en rien cependant la sûreté des postes qui lui étoient confiés. »

La chaleur excessive du climat, et la nécessité où l'on se trouvoit de former des magasins et d'assurer les communications, ayant suspendu les opérations de la campagne, lord Cornwallis s'occupa, à Charlestown, de différents réglements concernant les affaires commerciales, militaires et civiles. Il envoya aussi dans la Caroline du nord des émissaires de confiance pour instruire les royalistes du dessein qu'il avoit formé de pénétrer dans leur province, et les exhorter à attendre tranquillement l'époque de la moisson, à préparer des subsistances, et à ne pas se déclarer avant sa venue. Ces sages conseils n'ayant point été écoutés, un corps de royalistes du comté de Tryon, rassemblé par le colonel More, fut complétement battu et dispersé. Cette insurrection prématurée des royalistes fut le prétexte des persécutions qu'on leur fit souffrir. Les prisons furent remplies de prétendus traîtres, et chaque jour l'esprit de révolution sacrifia de nouvelles victimes. Pour se soustraire à des dangers qui menaçoient tous ceux de leur parti, huit cents royalistes abandonnèrent la province, et allèrent se joindre au major M'Arthur à Cheraw-Hill, dans la Caroline du sud.

Mesures que prend lord Cornwallis.

Ce qui encourageoit les Américains à prendre de pareilles mesures, c'étoit la certitude où ils étoient de recevoir bientôt un renfort de six mille hommes, formé de divers corps envoyés par les provinces, et d'un détachement de l'armée de Washington. L'assemblée de Vir-

Mesures que prennent les Américains.

ginie venoit en outre de donner des ordres pour que cinq mille hommes des milices de la province se tinssent prêts à servir de corps d'observation au besoin; et en même temps le peuple de la Caroline du sud commençoit à manifester des dispositions séditieuses et perfides; les ennemis de la cause royale qui avoient accepté la protection des Anglois se plaignoient d'y avoir été contraints, et dissimuloient à peine la haine qui les animoit contre le gouvernement du roi, pendant que leurs concitoyens qui s'étoient déclarés par principe, après la proclamation de Clinton, s'indignoient de voir des traîtres, qui ne cachoient pas même leurs sentiments, jouir de la même protection qu'eux, et s'en prévaloir pour être en état, à la première occasion favorable, de faire plus de mal aux Anglois. Ces appréhensions des royalistes étoient malheureusement trop fondées; de nombreuses trahisons portèrent un coup funeste à la cause de la Grande-Bretagne; et l'on vit un officier nommé Lisle, en particulier, embaucher tout un bataillon de milice, et le conduire à l'ennemi avec ses armes et ses bagages.

Nombreuses trahisons dans la Caroline du sud.

Ces trahisons ont été cause que l'on a censuré injustement la proclamation du 3 juin, et qu'on lui a reproché d'avoir commandé l'hypocrisie d'un côté, et semé le mécontentement de l'autre. Pour la juger sans partialité, il faut considérer qu'à l'époque où elle fut publiée, la province sembloit ne pas devoir redouter une invasion, et pouvoir, en restant fidèle, se défendre aisément avec le secours d'un corps anglois. La majorité des citoyens dans tous les états est indifférente à la forme du gouvernement, et les cultivateurs et les commerçants de la Caroline du sud n'avoient pas en général plus d'attache-

ment pour la cause américaine que pour celle des Anglois. Les partisans de la révolution et ceux du roi entraînoient successivement dans leur parti les citoyens riches et amis de la tranquillité, mais sans leur faire partager leurs sentiments. La prise de Charlestown ayant abattu le parti républicain, les royalistes se trouvèrent compris comme les autres dans les articles de la capitulation; la proclamation eut en conséquence pour objet de les délivrer d'une inutile contrainte, et de permettre à tous les habitants que leurs richesses ou l'amour du repos rangeoient du parti le plus fort de suivre librement leur inclination, pendant qu'elle condamnoit les rebelles à être traités de la même manière qu'ils avoient eux-mêmes traité les royalistes. Ce que l'on se propose dans les mesures générales étant sur-tout d'assurer la liberté et la tranquillité des citoyens, il n'y a qu'une misérable tyrannie qui croie pouvoir empêcher, par des réglements généraux, toutes les plaintes déraisonnables formées par l'esprit de parti, et prévenir les dangereux effets d'une perfidie hypocrite. Ce résultat ne peut être obtenu que par l'activité, la prudence et le discernement des personnes à qui l'on a confié le pouvoir exécutif; seules elles peuvent déjouer les complots des malveillants, et en usant de leur autorité avec réserve, éloigner les traîtres de toutes les places de confiance. La proclamation de Clinton étoit sage et judicieuse, et faite pour rendre la tranquillité à la colonie et y faire fleurir le gouvernement du roi; on ne se plaignit pas, comme dans le Jersey, que des personnes qui ne demandoient qu'à être protégées eussent été indignement dépouillées et maltraitées; et il n'est pas douteux que cette mesure auroit amené les plus avantageux résultats,

si les armes de l'Angleterre eussent été plus heureuses, et sa puissance plus généralement respectée; mais à cette époque la fortune parut se plaire à contrarier les Anglois : les alliés de l'Amérique faisoient de vigoureux préparatifs dans tous leurs ports; et les Américains avoient senti redoubler leur courage à cette nouvelle généralement répandue, qu'un armement s'avançoit à leur secours; en même temps une ligue armée des puissances neutres menaçoit la Grande-Bretagne; des troubles, des séditions éclatoient en Écosse et en Irlande; l'Angleterre étoit agitée par des factions politiques; le ministère étoit alarmé et chancelant; et, dans le siége même de l'empire, la cause du gouvernement paroissoit abandonnée et perdue. On ne doit donc pas être étonné si une colonie où deux partis ennemis rivalisoient entre eux d'acharnement, et où un troisième parti faisoit profession d'indifférence, préféra la cause de ses voisins, qu'elle avoit déja embrassée une fois, à celle d'un pays éloigné qu'elle croyoit livré à des dissentions domestiques.

Cantonnement de l'armée angloise.

Le corps de troupes principal destiné à couvrir la frontière de la Caroline du sud, étoit stationné à Camden, sous le commandement de lord Rawdon; et le major M'Arthur étoit posté à Cheraw-Hill, au voisinage de la Pedie, chargé de défendre tout le pays qui s'étend entre Camden et Georges-Town. Cette ligne se prolongeant à l'occident jusqu'à Ninety-six, passoit par Rocky-Mount, poste fortifié sur la Waterie, et commandé par le colonel Turnbull. Le colonel Balfour, que remplaça bientôt le colonel Cruger, commandoit à Ninety-six. Le colonel Ferguson, avec sa troupe et un corps de royalistes, parcouroit le territoire compris en-

tre la Waterie et la Saluda, et se montroit de temps à autre sur les frontières de la Caroline du nord. Le lieutenant-colonel Brown occupoit Augusta, ville frontière de Georgie. Savannah avoit une garnison de Hessois et de milices de la province, sous les ordres du colonel Alured Clark. Trois régiments, deux bataillons, un fort détachement d'artillerie royale, et quelques corps de milice, se tenoient à Charlestown, commandés par le brigadier-général Paterson, et la légion de dragons étoit chargée du soin pénible d'entretenir des communications entre les postes principaux d'une ligne de cantonnements si étendue. On avoit établi à Camden le grand magasin de l'armée; mais les chaleurs de la saison étant excessives, les munitions n'y arrivoient que lentement.

Gates est appelé au commandement des provinces du sud.

Résolu de faire les plus grands efforts pour recouvrer la Caroline du sud et la Georgie, le congrès donna au général Gates, qui s'étoit couvert de gloire à Saratoga, le commandement en chef des troupes qu'il envoyoit contre ces provinces. Sur ces entrefaites, le colonel Sumter, qui s'étoit retiré dans la Caroline du nord après la prise de Charlestown, leva un corps de volontaires, auquel se joignirent en grand nombre des réfugiés de la Caroline du sud; et le major M'Arthur, hors d'état de résister à des forces si considérables, se replia de Cheraw-Hill sur Camden.

30 juillet. Attaque de Rocky-Mount.

Sumter reprit aussitôt les hostilités: renforcé par le traître Lisle, il attaqua Rocky-Mount; mais, repoussé par la valeur inébranlable de la petite garnison qui s'y trouvoit et de son brave commandant le colonel Turnbull, il fut contraint d'abandonner son entreprise après trois assauts infructueux dans lesquels il avoit perdu un grand nombre de ses gens. Il alla assaillir ensuite le 6 août.

poste de Hanging-Rock, occupé par 140 Anglois, et différents détachements de royalistes de la province, sous les ordres du major Carden; ceux-ci, attaqués les premiers, lachèrent précipitamment le pied, mais les Anglois soutinrent avec intrépidité tout l'effort des assaillants; cependant l'avantage numérique de l'ennemi rendit la victoire indécise jusqu'à l'arrivée de 40 fantassins, qui, revenant à cheval de Rocky-Mount, jetèrent adroitement l'épouvante dans la troupe de Sumter, et la forcèrent à se retirer en désordre, laissant une centaine de morts ou de blessés sur la place. Bientôt après, lord Cornwallis mit ce poste à l'abri de tout danger en y envoyant le major Mecan avec un renfort considérable.

10 août. Bataille de Camden.

A la nouvelle des préparatifs formidables de l'ennemi, lord Cornwallis se hâta de revenir à Camden; les troupes qui avoient leur cantonnement dans ce bourg n'excédoient pas deux mille hommes effectifs, pendant que celles de Gates, réunies aux milices commandées par Caswel, Rutherford, Porterfield, et le baron de Kalbe, s'élevoient à six mille hommes, sans y comprendre le corps de Sumter qui n'en comptoit pas moins de mille. Malgré cette disproportion prodigieuse, le général anglois se mit en marche à dix heures du soir pour aller attaquer l'ennemi campé auprès de Clermont dans la Caroline du sud. Le lieutenant-colonel Webster étoit à la tête de l'avant-garde, et lord Rawdon conduisoit le centre. Cornwallis apprit bientôt que Gates s'avançoit (16 août.) de son côté, ayant formé le projet de l'attaquer cette même nuit; et à deux heures du matin les avant-gardes des deux armées se rencontrèrent: après quelques ins-

tants de mêlée, et quelques légères escarmouches, l'on se sépara comme d'intelligence et l'on prit du repos en attendant le jour. Lord Cornwallis reconnut le terrain, et le trouva extrêmement favorable. Un marais le protégeoit à sa gauche et à sa droite, et on ne pouvoit venir l'attaquer que par un chemin fort étroit; circonstance qui faisoit perdre à l'ennemi l'avantage de la supériorité du nombre.

Au point du jour, chaque général avoit formé deux divisions de son armée, lorsque le général Gates, mécontent de la position de deux brigades de milice, leur ordonna imprudemment d'en changer; lord Cornwallis ayant fait commencer en ce moment une attaque vigoureuse et bien concertée, les milices américaines furent enfoncées au premier choc, et prirent la fuite en jetant leurs armes de tous côtés. Cependant l'autre division de l'ennemi et son corps de réserve se défendirent avec courage, et opposèrent une honorable résistance à nos soldats; le colonel Webster, au lieu de poursuivre les fuyards, dirigea contre ces troupes tout l'effort de l'avant-garde qu'il commandoit, et la cavalerie conduite par le major Hanger et le colonel Tarleton les chargea peu après avec une impétuosité irrésistible; cette charge décida la victoire, et dispersa tous les Américains qui tenoient encore. Jamais déroute ne fut plus complète; la cavalerie poursuivit l'armée vaincue l'espace de vingt-deux milles; la terre étoit couverte d'armes, et l'on trouvoit çà et là des fuyards que leur lassitude avoit contraints de s'arrêter. Le bagage, les munitions, les effets de campement et sept pièces de canon tombèrent au pouvoir du vainqueur. L'ennemi perdit plus de huit

cents hommes sur le champ de bataille, et on lui fit un millier de prisonniers, au nombre desquels étoit le baron de Kalbe, blessé mortellement.

Tarleton met en déroute le corps de Sumter. 18 août.

Cette victoire, où toute l'armée angloise se couvrit de gloire, fit particulièrement honneur à lord Cornwallis, et à lord Rawdon âgé de vingt-cinq ans seulement. Pour compléter les avantages de la journée, l'habile et vigilant Tarleton surprit le corps de Sumter au gué de Catawba, sur les terres d'un établissement ami des Anglois, et, avec une centaine de cavaliers et soixante soldats d'infanterie légère, mit en déroute plus de huit cents Américains, leur tua cent cinquante hommes et leur en prit plus du double. Il délivra en même temps deux cent cinquante prisonniers, et recouvra un grand nombre de chariots, avec le rhum et les autres provisions que le colonel Sumter avoit enlevés dans le cours de ses expéditions. Les munitions, les armes, le bagage et l'artillerie des Américains furent le prix du courage et de l'activité des vainqueurs.

Mesures rigoureuses de Cornwallis.

En attendant l'arrivée des renforts qu'il avoit demandés pour son expédition dans la Caroline du nord, lord Cornwallis songea à prévenir par de sévères édits la défection des Américains; leur infidélité dans un grand nombre de circonstances lui faisoit une nécessité de prendre des mesures pareilles. En conséquence il déclara confisqués les biens de tout individu qui s'opposeroit au rétablissement du gouvernement royal, et prononça la peine de mort contre tous ceux qui, après avoir accepté la protection des Anglois, s'étoient rejoints ensuite à l'ennemi. Quelques uns des plus obstinés furent exécutés; et plusieurs personnes d'un rang distingué, à qui l'on avoit permis de résider sur leur parole à Char-

lestown, et qui avoient entretenu malgré cela des intelligences avec l'ennemi, furent arrêtées et embarquées pour Saint-Augustin dans la Floride orientale: là, elles purent encore résider sur leur parole; mais toutes leurs démarches furent attentivement surveillées. Le jugement que l'on devoit porter de ces mesures dépendoit sur-tout de la tournure ultérieure des événements. Si les Anglois se fussent maintenus, ces châtiments auroient paru plus modérés que sévères; au lieu que, dans les désastres qui suivirent, l'ennemi les allégua pour prétexte de la rigueur sans exemple avec laquelle il agit. 8 sept.

Bientôt après le général Cornwallis concerta un plan judicieux d'opérations pour préparer la conquête de la Caroline du nord, et pénétra à travers l'établissement ennemi de Waxhaws jusqu'à une ville appelée Charlotte. Selon les vues auxquelles il s'étoit arrêté, le major Ferguson devoit s'approcher de la frontière avec un millier de royalistes: ce mouvement étoit d'une extrême importance; mais les milices sous les ordres de ce commandant n'étant pas appuyées par un corps de troupes réglées, on ne pouvoit pas beaucoup compter sur elles. Le colonel Clarke, habitant de la Georgie, avoit levé un corps de volontaires dans la province, et attaqué sans succès Augusta. Ferguson, espérant lui couper la retraite, s'avança rapidement vers les montagnes: là, il se vit entouré tout-à-coup par un corps de quinze cents montagnards, hommes à demi sauvages, montés sur des chevaux vigoureux, et marchant en bon ordre sous différents chefs. Surpris à King's-Mountain, il se défendit avec autant de sang-froid que de courage; mais la manière de combattre de ses ennemis l'empêcha de vaincre. Ils l'attaquoient à-la-fois par divers côtés, et

Défaite et mort de Ferguson.

9 oct.



lorsqu'il les faisoit charger de front, ils fuyoient devant la baïonnette, tandis qu'au même moment d'autres venoient fondre sur lui par derrière. Après une heure d'un combat acharné, Ferguson reçut le coup mortel; sa troupe perdit aussitôt courage, et celui qui le remplaçoit au commandement se vit contraint de se rendre. Les vainqueurs inhumains insultèrent le corps de Ferguson, pendirent plusieurs prisonniers, et traitèrent tous les autres avec une cruauté révoltante.

Suites de cette défaite.

Cette funeste journée déconcerta les projets de Cornwallis. Quoique loin encore d'avoir épuisé les provisions qu'il avoit rassemblées à Charlotte, il fut inquiété par l'esprit hostile des habitants, et revint sur ses pas pour veiller plus efficacement à la défense de la Caroline du sud, renvoyant l'exécution de son plan au temps où il auroit reçu les renforts que lui devoit envoyer Clinton. Le colonel Tarleton, dans l'intervalle, fut chargé de tenir en échec la troupe d'un partisan américain nommé Marion, qui, après la retraite des montagnards, continuoit de faire des excursions dans la province.

Novemb. Tarleton met de nouveau en déroute le corps de Sumter.

Le colonel Sumter, s'étant mis à la tête d'un nouveau corps de partisans, se joignit à Clarke et à Brannen, qui commandoient aussi des volontaires, et résolut d'attaquer Ninety-six. L'infatigable Tarleton, rappelé sur-le-champ de ses expéditions dans les parties orientales de la province, marcha contre lui avec une diligence incroyable, et Sumter auroit été pris au dépourvu, si un déserteur ne lui eût annoncé l'approche des Anglois. En apprenant que les Américains se retiroient, Tarleton redoubla de vitesse, réussit à les atteindre à Blackstock's-Hill, et sans s'épouvanter de leur supériorité numérique, sans attendre même que son infanterie fût arrivée, les

20 nov.

chargea impétueusement à la tête de quatre-vingts cavaliers, et les dispersa. Sumter fut blessé dans l'action. On a contesté cette victoire à Tarleton; mais ce qui est certain, c'est qu'il en recueillit tous les fruits.

Fin de la campagne.

La déroute de King's-Mountain ne ruina pas seulement les espérances de Cornwallis, qui s'étoit flatté de voir les royalistes accourir en foule sous ses drapeaux, elle redoubla encore l'audace des insurgés dans les deux Carolines. Sur ces entrefaites le général Greene fut investi par le congrès du commandement en chef dans les provinces du sud: cette assemblée avoit jugé que la défaite de Camden étoit un motif suffisant pour suspendre le général Gates, et l'avoit rappelé, tout en lui donnant des témoignages de l'estime qu'elle conservoit pour lui. Cependant il ne se passa rien d'important jusqu'à la fin de la campagne (1).

Il ne se passe rien d'important à New-York pendant l'absence de Clinton.

Pendant l'absence du général en chef, et après son retour, il ne se forma aucune entreprise remarquable dans les environs de New-York. L'hiver fut plus rigoureux qu'à l'ordinaire; les rivières, et même les bras de mer adjacents, se gelèrent, et la glace devint si épaisse qu'elle pouvoit porter la plus grosse artillerie. Cependant la ville, privée par les effets de la gelée des avantages de sa situation dans une île, éprouvoit en outre une disette extrême de provisions de toute espèce, et manquoit de bois à brûler: le général Knyphausen prit des mesures sages et vigoureuses pour la mettre en état

(1) Nous avons consulté particulièrement pour tous ces détails Tarleton's History of the campaigns of 1780 and 1781, Mackenzie's Strictures, Ramsay's History of the revolution of south Carolina, et différentes brochures publiées par Cornwallis et Clinton. Nous avons reçu aussi des renseignements particuliers.

de défense; mais heureusement le général Washington ne se trouvoit pas dans une position à oser venir l'attaquer; son armée étoit affoiblie par les forts détachements qu'il avoit envoyés à Charlestown, et ce qui restoit de régiments auprès de lui, pressé par le désespoir et la faim, paroissoit prêt à se révolter: ainsi leur foiblesse réciproque fit la sûreté des deux partis. Les Américains ne formèrent pendant l'hiver que deux entreprises partielles; la première fut une attaque infructueuse, conduite par l'Américain lord Sterling, contre Staten-Island, et la seconde fut une expédition contre un poste appelé Young's House, au voisinage de White-Plains, où le colonel Morton tua quarante hommes à l'ennemi, et lui fit quatre-vingt-dix prisonniers.

Janvier.

3 fév.

7 juin. Incursion dans le Jersey.

Sur des rapports qui lui avoient été faits que des indices de révolte se manifestoient dans l'armée américaine, et que les habitants de Jersey desiroient le rétablissement de l'autorité royale, le général Knyphausen fit embarquer un détachement considérable sous les ordres des généraux Matthew et Sterling. Arrivés à Elisabeth-town, ces généraux trouvèrent que la milice étoit prête à se défendre, et que l'armée, se contentant de murmurer contre la disette et les fatigues, ne songeoit nullement à se soulever en faveur du gouvernement anglois. Sans espoir d'exécuter leur projet, ils restèrent quelques jours dans l'île, afin de convaincre l'ennemi qu'ils se retiroient de leur plein gré. Clinton, qui revenoit de Charlestown, les joignit alors; quoique peu satisfait d'une tentative prématurée qui déconcertoit un plan d'opérations qu'il méditoit, ce général se trouva à l'attaque de Springfield, qui fut pris et brûlé; de là il partit tout aussitôt pour New-York.

Prise de Springfield.

Washington détacha de son armée le général Wayne, à la tête de deux mille hommes, pour attaquer Bergen-Point, et enlever une grande quantité de bétail appartenant aux Anglois. Soixante-dix hommes, postés dans une bicoque fortifiée de quelques abatis d'arbres, repoussèrent cette troupe disproportionnée d'assaillants, lui tuèrent près d'une centaine d'hommes, lui firent plusieurs prisonniers, et reprirent une partie du bétail. Attaque de Bergen-Point.

Cependant les renforts qu'on attendoit depuis si longtemps de France arrivèrent enfin à Rhode-Island. Ils consistoient en six mille soldats, commandés par le comte de Rochambeau, et en une escadre de sept bâtiments de haut-bord, cinq frégates, et cinq autres vaisseaux de moindre rang, sous les ordres de M. de Ternay. Pour prévenir toute rivalité, le gouvernement françois usa d'une politique libérale; il éleva Washington au grade de lieutenant-général dans ses armées, et soumit à son commandement le comte de Rochambeau. 10 juillet. Arrivée des renforts envoyés par la France.

Clinton, bien informé du lieu où devoit débarquer cet armement, proposa un plan d'opérations à l'amiral Arbuthnot. Il s'agissoit de transporter une partie des troupes à Rhode-Island, et de bloquer ensuite la flotte françoise dans le port. Il n'est pas douteux que, par une prompte exécution de ce projet, on auroit mis dans le plus grand danger les forces de terre et de mer de l'ennemi; mais l'amiral traîna cette affaire en longueur, et laissa aux François le temps de se fortifier à loisir à Rhode-Island. Aussi, quand on entreprit l'expédition, il étoit trop tard pour qu'elle pût réussir : et ce fut vainement que le général Clinton se porta avec huit mille hommes, jusqu'à Huntingdon-Bay, dans le Long-Island; car Arbuthnot, s'étant avancé pour reconnoître la flotte Clinton tente infructueusement d'attaquer Rhode-Island. 13 août.

françoise, déclara sa position inattaquable. Comme Washington avoit reçu des renforts considérables, et faisoit des mouvements à Peek's-Kill pour venir attaquer New-York, Clinton, contrarié, revint sur ses pas, afin de pourvoir à la défense de son quartier-général. Washington, de son côté, rappela ses troupes et se retira, ne voulant pas courir les hasards d'une bataille.

Affaires sur mer dans les Indes occidentales. Comme les armées combinées n'entreprirent aucune nouvelle opération avant que la flotte françoise ne fût arrivée des Antilles, il est nécessaire de retracer la lutte dont ces îles avoient été le théâtre. Malgré son infériorité numérique, la flotte angloise fit essuyer, pendant l'hiver, de grandes pertes au commerce de l'ennemi, sut opposer une résistance vigoureuse à ses attaques, et se défendit toujours avec succès. Le plus remarquable

25 mars. des combats qui furent livrés eut lieu entre le capitaine Cornwallis, qui commandoit trois bâtiments, l'un de soixante-quatre, l'autre de cinquante et le troisième de quarante-quatre, et une escadre françoise, forte de quatre vaisseaux de soixante-quatorze, et de deux frégates. L'action se prolongea pendant deux jours, et au troisième le commandant françois prit la fuite à la vue de deux bâtiments anglois, un vaisseau de ligne et une frégate, qui s'approchoient.

27 mars. Arrivée de Rodney. Après l'arrivée de Rodney, la flotte angloise se trouva à-peu-près aussi forte que celle de l'ennemi; mais l'habileté et le courage de son vaillant amiral la rendoient supérieure en effet. Sur ces entrefaites le comte de Gui-

Tentative infructueuse de l'amiral Guichen. 2 avril. chen se montra devant Sainte-Lucie, qu'il se proposoit de surprendre; mais, à la vue des préparatifs formidables qu'on avoit faits pour le recevoir, cet amiral abandonna son projet d'attaque, et se retira da-

mouillage du Fort-Royal, à la Martinique. Rodney vint le braver dans cette retraite, et, pendant deux jours, chercha à l'attirer au combat; mais l'amiral françois n'osa pas se hasarder à sortir du port.

Rodney ayant regagné Sainte-Lucie, le comte de Guichen ne tarda pas à appareiller avec vingt-trois vaisseaux de ligne. L'amiral anglois le poursuivit avec vingt bâtiments, le mit deux fois dans la nécessité de combattre, et le força enfin de se réfugier à la Guadeloupe. Il paroît que Rodney eut lieu d'être mécontent de la conduite de quelques officiers, qui, n'ayant pas obéi fidèlement à ses signaux, laissèrent son vaisseau amiral, *le Sandwich*, long-temps engagé avec des forces disproportionnées. Il y eut ensuite une autre affaire de peu d'importance, la flotte françoise ayant profité de la supériorité de sa marche pour éviter un combat décisif. — 5 avril. — 15 et 19 mai.

N'ayant pu réussir à engager une action générale avec l'ennemi, Rodney alla croiser en pleine mer pour intercepter une escadre espagnole qui arrivoit de Cadix; mais l'amiral don Solano, qui la commandoit, au lieu de cingler directement vers la Martinique, remonta prudemment au nord, sur sa droite, et se porta sur la Guadeloupe, où le comte de Guichen s'empressa de venir se joindre à lui. Cette escadre, composée de douze vaisseaux de haut-bord et d'un grand nombre de frégates, escortoit quatre-vingt-trois bâtiments de transport chargés de douze mille hommes de débarquement, et d'un train proportionné d'artillerie. Mais l'ennemi ne put retirer aucun avantage de l'immense supériorité de ses forces; une maladie pestilentielle se manifesta parmi les soldats, et les deux amiraux ne purent parvenir à s'accorder sur les opérations qu'ils se proposoient d'accomplir. — Arrivée d'une flotte espagnole. — Mésintelligence des amiraux alliés. 5 juillet.

De Guichen fait voile pour l'Europe, et Rodney pour l'Amérique.

Solano se retira à la Havane, et le comte de Guichen, après l'avoir escorté jusqu'à Saint-Domingue, fit route pour l'Europe, convoyant une flotte marchande. Rodney, qui ne s'attendoit en aucune sorte à cette détermination, cingla, avec sept vaisseaux de ligne et quatre frégates, vers les côtes d'Amérique, où il espéroit rencontrer encore son ancien rival.

Entrevue de Washington et des commandants françois.

L'armée des alliés ne fut pas moins étonnée de ce départ que Rodney. Comptant sur une coopération puissante de la part du comte de Guichen, elle avoit fait de grands préparatifs pour chasser les Anglois de New-York. Ce contre-temps dérangea ses projets ; et comme il étoit devenu indispensable de concerter un nouveau plan d'opérations, il y eut une entrevue entre le général Washington et les commandants françois, à Hartford, ville du Connecticut, située à une distance égale des deux camps.

Défection d'Arnold.

Pendant cet intervalle se passoit un des événements les plus extraordinaires de la guerre. Les talents et la valeur éprouvés du général Arnold le faisoient considérer comme un des principaux défenseurs de la cause américaine : dès la prise des hostilités, il s'étoit déclaré pour elle avec chaleur, et lui avoit rendu, par son habileté et son courage, des services aussi signalés qu'aucun autre de ses concitoyens. Il descendoit d'une des familles les plus honorables de la Nouvelle-Angleterre, et l'un de ses ancêtres, Benoît Arnold, avoit été le premier gouverneur de Rhode-Island. Sa politesse et sa grande fortune l'avoient rendu l'objet des soupçons et de la malveillance de ceux des membres du congrès qui avoient un esprit plus rigide ou plus étroit. Après l'évacuation du Canada, en 1776, on n'eut aucun égard pour

son mérite : on l'oublia dans la liste des promotions, et il se trouva subordonné à des officiers qu'il avoit vus naguère ses inférieurs; on négligea en même temps de régler ses comptes, et l'on propagea des bruits injurieux à son honneur et à son intégrité. En vain il demanda justice et sollicita la vérification de ses comptes dans un comité; en vain le général Washington s'intéressa vivement en sa faveur, prouva la légitimité de ses demandes, et, lui donnant de justes éloges, déclara que c'étoit « un officier brave, judicieux, entreprenant, plein de persévérance et d'activité (1); » le congrès parut avoir résolu sa disgrace, et se montra sourd à ses plaintes. Après avoir rendu indirectement différents services, et particulièrement en donnant à Washington le conseil bien avisé qui le mit en état de surprendre Trenton, Arnold fut employé, sous les ordres du général Gates, dans l'expédition contre Burgoyne. Quoique dans un poste subordonné, il dirigea, par son activité et sa prudence, les plus importantes opérations; l'armée angloise le regardoit comme celui qui commandoit en chef l'ennemi, et ce fut principalement par suite d'une manœuvre qu'il exécuta avec une partie des troupes, sans l'autorisation de Gates, qu'elle se vit contrainte à capituler. On ne manqua pas, même dans cette occasion, de trouver à redire à sa conduite; mais un succès si brillant fit taire pour un temps la malveillance. Après l'évacuation de Philadelphie par les Anglois, il fut nommé gouverneur de cette ville, et chargé de l'inspection

(1) *Voyez* une lettre de Washington au congrès, datée du 12 mai 1777, dans Washington's Letters, vol. 2, p. 72. Cette pièce est très propre à faire connoître le caractère d'Arnold et la conduite du congrès à son égard.



des biens confisqués : là on lui fit un crime de sa manière de vivre; et comme il logeoit et défrayoit l'ambassadeur françois avec une magnificence que l'étroite économie des Américains leur rendoit choquante, on entra dans les plus minutieuses recherches sur sa fortune, et l'on assura qu'elle ne pouvoit suffire à tant de luxe. On répandit le bruit qu'il s'étoit ruiné totalement dans des entreprises de commerce et en armant des corsaires, et il fut accusé de péculat. En même temps on conservoit un ressentiment implacable de la liberté avec laquelle il s'étoit exprimé au sujet de l'alliance des
Juillet 1779. François. Le moment où sa réputation étoit attaquée par de si odieux soupçons, et où l'on commençoit à oublier l'importance de ses services militaires, fut celui que choisit le congrès pour faire vérifier ses comptes par des commissaires, qui réduisirent ses prétentions à la moitié. Arnold, indigné, appela de leur décision au congrès; mais la décision de cette assemblée lui fut encore plus défavorable. On dit aussi que ce général fut jugé devant une cour martiale pour s'être approprié divers objets appartenant à l'état, et qu'il fut condamné à recevoir une réprimande publique du général Washington (1); mais cette assertion ne paroît point du tout probable, sur-tout si l'on considère que Washington continua d'avoir en lui la plus entière confiance, et qu'il lui laissa le commandement du poste important de West-Point, sur la rivière d'Hudson; poste qui assuroit seul les communications entre les colonies du nord et celles du centre, et qu'on avoit fortifié avec tant de soin, qu'on l'appeloit avec raison le *Gibraltar de l'Amérique*.

(1) *Voyez* Remembrancer, vol. 11, p. 100.

Le général Arnold ne sollicita le commandement de ce fort que pour y introduire les Anglois. Depuis dix-huit mois qu'il entretenoit une correspondance avec Clinton, il avoit fourni à ce général des renseignements de la plus haute importance. Il avoit commencé par déclarer qu'il abandonnoit le parti américain à cause de l'alliance des François, et il avoit simplement demandé qu'on lui laissât la vie sauve, et qu'on l'indemnisât des biens qu'il sacrifioit. Clinton s'étoit empressé d'accueillir sa proposition, espérant pouvoir réparer, par quelque service signalé, le mal qu'il avoit fait à son pays. C'est en livrant West-Point et tous les postes dépendants qu'Arnold voulut porter un coup fatal à la cause des Américains. Le moment paroissant favorable pour l'exécution de ce projet, il fut arrêté que le major André, adjudant-général des troupes angloises, dans la prudence et dans l'habileté duquel Clinton avoit mis la plus entière confiance, iroit secrétement trouver Arnold pour convenir plus particulièrement avec lui des mesures qui restoient encore à prendre (1). Un bateau dépêché par Arnold vint chercher cet officier, pendant la nuit, à bord du sloop *le Vulture*, et le débarqua sur un territoire neutre, où il passa toute la nuit en conférence avec le général américain. Celui-ci, craignant quelque surprise, conseilla au major André de ne pas se rembarquer sur-le-champ, et le tint caché dans un lieu sûr jusqu'à la nuit. *Le Vulture* changea de position pendant le jour, et André, que les matelots refusèrent de conduire à bord de ce bâtiment, se vit obligé de prendre le chemin de terre pour regagner New-York : Arnold lui

Marginal notes: Fin malheureuse du major André. — 21 sept. — 22 sept.

(1) Ce fut le major André qui offrit de lui-même ses services, et Clinton ne les accepta qu'avec une sorte de répugnance.

fit changer alors son uniforme contre un habit bourgeois, et lui donna un passe-port sous le nom de Jean Anderson. Dans tout cela l'officier anglois agit en contravention aux ordres exprès de son général, qui lui avoit sur-tout recommandé de ne changer ni de nom ni d'habit, de ne se charger, sous aucun prétexte, d'aucune pièce qui pût trahir l'objet de sa mission; c'est ce qu'il déclara lui-même, après son arrestation, dans une lettre reconnoissante et respectueuse qu'il écrivit au général en chef (1); mais comme un premier plan d'entrevue avoit déja échoué, et qu'Arnold avoit couru par suite de grands dangers, ce fut probablement la crainte d'exposer encore ce général à de semblables hasards qui le fit consentir à se déguiser.

23 sept. A la faveur de son passe-port André avoit passé heureusement les lignes des Américains, et croyoit déja être hors de tout danger, lorsqu'une patrouille de trois hommes sortit d'un bois, et arrêta son cheval. Dans le premier moment de surprise le malheureux André demanda à ces soldats « d'où ils venoient? De là-bas, lui répondirent-ils, en montrant New-York; et moi j'y vais, » répliqua-t-il, se déclarant ainsi pour un officier de l'armée angloise. Il découvrit trop tard son erreur; les soldats le fouillèrent, et, trouvant plusieurs papiers cachés dans différentes parties de son habit, le conduisirent devant leur commandant, sourds à l'offre qu'il leur faisoit de sa montre et de son argent, et à la promesse d'un grade avantageux dans l'armée angloise, s'ils le suivoient à New-York.

Dans l'interrogatoire que lui fit subir le colonel de

(1) *Voyez* cette lettre dans l'Annual Register de la même année.

milice, le major André persista à se donner pour Anderson, comme le portoit son passe-port, et il eut l'adresse d'obtenir la permission d'envoyer une lettre à Arnold. Celui-ci s'évada aussitôt, et gagna le quartier-général des Anglois. Le prisonnier crut n'avoir plus alors aucun motif de dissimuler; il écrivit au général Washington, et lui fit un récit fidèle et détaillé de toutes les circonstances qui étoient cause qu'on l'avoit rencontré dans les lignes américaines, s'attachant à lui prouver qu'il n'étoit point un espion, et lui demandant « d'être traité d'une manière convenable, quel que fût le sort qu'on lui réservât. »

Le général Washington porta cette affaire devant un conseil de guerre composé de quatorze officiers, parmi lesquels La Fayette et le baron de Stuben étoient les seuls qui ne fussent point Américains. Le major André comparut devant ce conseil : les charges qu'on éleva contre lui furent tirées principalement de ses lettres, et des réponses qu'on obtint de lui dans un interrogatoire insidieux, pendant que, par la situation où il se trouvoit, il étoit privé de l'avantage de produire des témoins en sa faveur; le conseil prononça qu'il devoit être considéré comme espion, et, conformément aux lois et aux usages de tous les peuples, puni de mort comme tel. 19 sept.

Dès l'instant où l'on apprit son arrestation au quartier-général des Anglois, on fit toutes les démarches possibles pour le sauver. Le colonel Robinson, commandant des royalistes américains, et le général Clinton, qui avoit un attachement sincère pour André, écrivirent au général Washington, et lui certifièrent qu'André avoit été envoyé pour conférer en qualité de parlementaire. Arnold affirma le même fait, et soutint 26 sept.



qu'en sa qualité de général américain, il avoit eu le droit, pour renvoyer cet officier, de choisir les voies qui lui avoient paru les plus convenables. Ces lettres furent présentées au conseil des officiers; mais une question artificieuse ayant été faite au prisonnier, on dit qu'il avoua dans sa réponse ne pas être venu en qualité de parlementaire (1).

ept. En apprenant la sentence portée contre André, le général Clinton députa le lieutenant-général Robertson, avec André Elliot, et l'honorable Guillaume Smith, gouverneur et chef de justice de New-York, pour fournir des renseignements de nature à ne pouvoir être entendus par le conseil. Le général Washington refusa de recevoir ces députés; seulement il chargea le général Greene, président de ce même conseil qui avoit condamné André, de conférer avec Robertson, le seul d'entre eux à qui l'on donna la permission de venir à terre. Robertson, dans cette entrevue, plaida avec chaleur et éloquence la cause de l'humanité; il fit valoir l'affection particulière du commandant en chef pour André, la probabilité qu'il y avoit que plusieurs Américains fourniroient des occasions de représailles, et l'humanité de Clinton, qui n'avoit jamais rejeté l'intercession de Washington en faveur des espions reconnus, et qui avoit même encore un grand nombre de pareils espions en son pouvoir; il s'offrit de prouver, par un témoignage irrécusable, qu'André étoit venu sur le rivage dans un bateau portant un pavillon de paix, et

(1) Un rapport du congrès est la seule preuve subsistante qu'André ait répondu de la sorte. Nous pensons qu'on peut raisonnablement douter d'un pareil fait, en considérant sur-tout que le prisonnier n'avoit pour lui ni avocat, ni témoins, ni ami.

d'après l'autorisation du gouverneur Arnold, qui commandoit le district (1); et il montra enfin qu'il étoit de la dernière injustice de considérer André comme un espion sur une phrase mal interprétée de sa lettre au général Washington. Toutes les raisons qu'il allégua furent vaines; et l'on rejeta pareillement la proposition d'échanger, contre ce malheureux jeune homme, tel prisonnier qu'il plairoit aux Américains de désigner. Le général Robertson demanda alors que l'on s'en rapportât à la décision de quelques officiers étrangers, également familiarisés avec les lois de la guerre et le droit des gens, tels, par exemple, que les généraux Knyphausen et Rochambeau; mais, malgré l'équité de sa demande, il essuya un cruel refus. Une lettre du général Arnold, où il répétoit ses déclarations sur la qualité de parlementaire d'André, et menaçoit d'user de représailles si l'on exécutoit la sentence, ne produisit, comme on auroit dû naturellement s'y attendre, aucun bon effet; un desir effréné de vengeance étouffa tout sentiment de justice, de politique et d'humanité : le général Washington approuva la décision du conseil; et, à leur éternelle honte, aucun des officiers françois ne se présenta pour médiateur dans une affaire si capable d'intéresser un peuple généreux et poli.

Si les officiers supérieurs se montrèrent insensibles à la pitié, il n'en fut pas de même de leurs subalternes, et de tous leurs concitoyens en Amérique. Là, comme dans l'armée angloise, on déplora la perte d'André : on ne pouvoit considérer sans compassion un jeune homme à la fleur de son âge, brave, aimable, et doué des plus

(1) Cette assertion de Robertson, qui n'a pas été combattue, rend plus douteux encore l'aveu prétendu du major André.

précieuses qualités, condamné à une mort flétrissante pour une action dont rien de bas, rien de déshonorant, n'avoit été le motif, pendant que sa conduite entière, à supposer même que, par des interprétations forcées, on eût prouvé qu'il étoit un espion, mettoit une si prodigieuse distance entre lui et les gens de cette espèce. Cet intéressant officier ne cessa de se montrer généreux, et jaloux de conserver son honneur. Pendant son interrogatoire, qu'on ne sauroit appeler un jugement, il mit dans ses discours une extrême attention à n'inculper personne, et à ne rien dire qui pût compromettre leur intérêt et leur réputation. En apprenant sa sentence de mort, il ne manifesta ni foiblesse ni crainte : il se montra reconnoissant pour les bons traitements qu'il avoit reçus dans sa prison, et ne demanda d'autre faveur que celle de mourir en militaire, c'est-à-dire d'être fusillé : mais on lui destinoit la peine des espions et des malfaiteurs, l'infame supplice de la corde. Sans savoir
2 oct. si l'on avoit eu égard à sa demande, il s'avança vers le lieu de l'exécution d'un air noble et assuré, au milieu des officiers préposés à sa garde : cependant à la vue des préparatifs qui lui annonçoient la manière ignominieuse dont il alloit perdre la vie, il s'écria d'un ton pénétré : « Est-ce donc ainsi que je dois mourir ! » Mais bientôt recomposant son maintien, il ajouta : « Dans un moment je ne sentirai plus aucun mal ; » et il se présenta au supplice avec calme, desirant que tous les spectateurs fussent témoins qu'il mouroit comme un homme de cœur doit mourir (1). Tous les hommes impartiaux et généreux s'accordèrent à penser que cette

(1) *Voyez* les lettres et les différentes pièces relatives à ce sujet dans le Remembrancer, vol. 11, p. 1 et 191.

mort étoit plus déshonorante pour Washington et pour La Fayette que pour lui-même. Quant à Clinton, il fut toujours inconsolable du sort si peu mérité d'un jeune homme aimable et accompli, que la nature et l'éducation avoient orné des qualités les plus rares, et qui, s'il eût vécu, auroit pu prétendre aux grades les plus éminents de l'armée.

7 oct. Proclamation d'Arnold.

Arnold fut élevé au grade de brigadier-général au service de sa majesté britannique. Il publia une « adresse au peuple des colonies américaines, » dans laquelle il développoit les prétextes faux et séditieux pour lesquels le congrès avoit rompu les liens de l'antique fidélité due à la mère-patrie, et soumis à une tyrannie arbitraire la fortune et la vie de ses propres concitoyens, pendant qu'il se prosternoit lui-même avec bassesse devant les émissaires de la France, cette ennemie invétérée des colonies, qui n'avoit ni la volonté ni la puissance de les protéger. La guerre d'Amérique lui paroissoit avoir été soutenue dans la vue d'une juste défense jusqu'au temps de l'alliance avec la France; mais il nioit que cette alliance se trouvât conclue à l'époque où les commissaires anglois avoient fait leurs secondes propositions; propositions qui, de l'aveu du continent, avoient surpassé toute attente, et telles que, si l'on eût soupçonné la sincérité britannique, ce n'auroit pu être qu'à cause des avantages extraordinaires qu'elles promettoient. Il déploroit, comme sacrifiant les intérêts de l'Amérique aux vues ambitieuses d'un ennemi perfide et superbe, la conduite impolitique, injuste et tyrannique du congrès, qui n'avoit pas daigné consulter le peuple sur les offres de la mère-patrie. Et cependant, ajoutoit-il, on n'en étoit encore qu'aux ouvertures du prétendu traité de

Versailles, dont le peuple américain n'avoit jamais autorisé la conclusion, et les articles mêmes de l'alliance n'étoient pas définitivement arrêtés. Préférant, pour toutes ces raisons, les propositions sincères de l'Angleterre aux offres insidieuses de sa rivale, il n'avoit tant tardé à poser les armes et à faire éclater ses sentiments, que pour attendre une occasion favorable de délivrer sa patrie, et pour éviter autant que possible l'effusion du sang humain. Les vérités politiques renfermées dans ce manifeste étoient de nature à ne pouvoir être réfutées; mais l'on fut porté à juger sévèrement des motifs que le général disoit avoir dirigé sa conduite (1).

Dans un autre manifeste adressé « aux officiers et aux soldats de l'armée continentale qui desiroient le bien de leur pays, et étoient déterminés à ne pas servir plus long-temps d'instruments et de dupes au congrès et à la France, » le général Arnold faisoit un appel à leurs intérêts, à leurs préjugés et à leurs besoins. Il offroit à tous ceux qui se rangeroient sous les étendards britanniques, des grades et des appointements équivalents à ceux dont ils jouissoient, et le remboursement de leurs chevaux, de leurs équipages et de leurs armes; il accusoit de leur détresse, de leur nudité, et de leur misère, la négligence, le mépris et la corruption du congrès; il leur faisoit observer que leur patrie n'étoit plus qu'un pays de veuves, d'orphelins et de mendiants; et que si l'Angleterre cessoit d'employer ses efforts pour la délivrer, elle ne pourroit espérer long-temps encore de jouir de l'exercice de cette religion pour laquelle leurs pères avoient bravé l'océan, le climat et les déserts.

(1) *Voyez* Remembrancer, vol. 10, p. 344; vol. 11, p. 100.

Lui-même n'avoit-il pas vu naguère le congrès pousser la bassesse et l'infamie jusqu'à assister à une messe pour la délivrance de l'ame d'un catholique romain du purgatoire, et à participer aux rites d'une église anti-chrétienne contre les corruptions de laquelle leurs pieux ancêtres auroient témoigné au prix de leur sang (1). Malgré tout ce qu'il paroissoit permis d'en attendre, cette proclamation ne produisit aucun effet : l'indignation et la pudeur firent au contraire tenir une conduite plus décisive aux Américains ; l'ambition de se montrer des gens d'honneur aux yeux de leurs nouveaux alliés, les François, donna une nouvelle énergie aux mouvements de leur patriotisme ; et les désertions, jusque-là si fréquentes, cessèrent entièrement dès ce jour (2).

Échange de l'armée de Burgoyne.

On n'entreprit, pendant le reste de la campagne, aucune opération militaire qui vaille la peine d'être rapportée ; mais à la fin on effectua l'échange de l'armée angloise faite prisonnière à Saratoga. La politique perfide du congrès à l'égard de cette brave armée avoit toujours paru condamnable, même à ses plus zélés partisans ; et ce furent les plaintes réitérées des amis nombreux des prisonniers de Charlestown qui obtinrent du gouvernement un acte de justice si long-temps et si indignement éludé.

Affaires sur mer en Europe. Mai. Juillet.

Dans les mers d'Europe différents combats ajoutèrent à la gloire du pavillon britannique. L'amiral Geary, nommé au commandement de la flotte du canal à la mort de sir Charles Hardy, s'empara de douze bâtiments marchands françois qui faisoient partie d'un convoi expédié du Port-au-Prince ; mais cet avantage fut plus

(1) *Voyez* cette proclamation, Remembrancer, vol. 11, p. 20.

(2) Ramsay, vol. 2, p. 204.

Prise d'une flotte angloise destinée pour les deux Indes.

que contrebalancé par la perte d'au moins quarante vaisseaux destinés pour les deux Indes, qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et furent conduits dans le port de Cadix. Le dommage que les Anglois ressentirent fut immense, et d'autant plus sensible pour eux que leur perte consistoit en munitions de guerre, dont leurs armées et leurs flottes éprouvoient le plus pressant besoin: le nombre des prisonniers fut de deux mille huit cent soixante-cinq. L'ennemi, à la nouvelle de ce succès, fit éclater des transports de joie immodérés: en Angleterre on fut consterné; on éleva de graves accusations contre le mode suivi dans l'emploi de la flotte du canal; et l'amiral Geary résigna bientôt après le commandement. L'amiral Barrington fut nommé pour lui succéder; mais sur son refus on donna le commandement à l'amiral Darby.

Les Américains s'emparent de la flotte de Québec.

Les Américains eurent aussi leur part aux succès maritimes; quelques uns de leurs corsaires interceptèrent la flotte de Québec à la hauteur du banc de Terre-Neuve; et, quoiqu'on leur reprît ensuite plusieurs des bâtiments qui la composoient, ils réussirent cependant à en emmener quatorze dans leurs ports.

LIVRE XL.

Assemblée du nouveau parlement. — Élection d'un orateur. — Discours de la couronne. — Débats à l'occasion de l'adresse. — Différents entre l'Angleterre et la Hollande. — Neutralité armée des puissances du nord. — M. Laurens est fait prisonnier. — On découvre l'existence d'un traité secret entre la Hollande et l'Amérique. — La Grande-Bretagne déclare la guerre à la Hollande. — Message de sa majesté au parlement. — Les associations populaires nomment des délégués. — Burke présente de nouveau son plan de réforme économique. — Début à la tribune de l'honorable Guillaume Pitt. — Le bill est rejeté. — On propose d'autres mesures populaires. — Motion de Sheridan au sujet de l'intervention des soldats. — Pétition de plusieurs délégués. — Motion à l'occasion de la réélection de sir Hugues Palliser. — On demande qu'il soit établi un comité d'enquête sur la guerre d'Amérique. — Clôture de la session.

Le nouveau parlement s'étant assemblé, il s'éleva une vive discussion au sujet de l'élection d'un orateur. La conduite hostile que sir Fletcher Norton avoit tenue pendant la dernière partie de la session devoit lui ôter l'espérance d'être encore appuyé par le ministère; aussi après avoir exprimé ses regrets de ce que la santé délabrée du dernier orateur lui interdisoit à l'avenir des fonctions si laborieuses, lord Georges Germaine proposa Guillaume Wolfran Cornwall pour occuper le fauteuil.

1780. 31 oct. Assemblée du parlement. Élection d'un orateur.

En réponse à des condoléances si peu sincères, sir Fletcher Norton déclara que sa santé étoit parfaitement rétablie, et se plaignit de l'injustice avec laquelle le mi-

nistère le traitoit, lorsque, pendant deux sessions consécutives, il avoit, à sa demande, rempli les fonctions pénibles d'orateur, contre l'avis des médecins et au risque même de ses jours. Les membres de l'opposition soutinrent que Fletcher étoit sacrifié au ressentiment de l'administration, qui ne lui pouvoit sur-tout pardonner son adresse mémorable au roi, et ils mirent aux voix sa réélection; mais il fut écarté par une majorité considérable (1). On lui vota cependant des remerciements pour sa conduite, et ils lui furent transmis par l'organe de son successeur.

1[er] nov. Discours de la couronne.

Le roi témoigna dans son discours d'ouverture la satisfaction avec laquelle il voyoit un nouveau parlement qui se montreroit l'interpréte fidéle des vœux du peuple, et qui pourroit l'éclairer lui-même dans l'intention où il étoit d'avoir égard à ces vœux. Il se plaignit de l'injuste agression de la maison de Bourbon; mais il espéroit que les derniers avantages remportés dans la Georgie et dans la Caroline du sud seroient suivis d'assez importants résultats, pour que l'on pût heureusement terminer la guerre. Le seul moyen cependant d'obtenir des conditions honorables étoit de montrer, par des préparatifs respectables, que la Grande-Bretagne étoit fermement résolue à ne jamais recevoir la loi d'aucune puissance étrangère, et à affronter tous les hasards pour la défense de son territoire et le maintien de ses droits. Le roi déclaroit, en terminant, qu'il se reposoit avec une entière confiance sur le zéle et l'affection du parlement, pouvant se rendre le témoignage que, pendant tout le cours de son régne, l'objet de sa sollicitude et

(1) 203 voix contre 134.

des vœux les plus ardents de son cœur, avoit été d'accroître sans cesse le bien-être et la félicité de ses sujets, et de préserver de toute atteinte la constitution civile et religieuse de l'état.

Dans la chambre des lords on proposa un amendement à l'adresse; mais cette proposition ne fut suivie que d'une discussion sans intérêt (1). Dans la chambre des communes il fut aussi présenté un amendement; mais on mit plus d'habileté à le défendre. Les partisans du ministère représentèrent, comme un motif d'espérance, l'étrange alliance de l'Espagne et de la France avec l'Amérique, et l'impossibilité qu'une pareille union pût subsister, ou qu'elle pût devenir avantageuse à une cause que l'on supposoit être celle de la liberté et de la religion protestante, et qui n'avoit pour défenseurs que des peuples livrés aux superstitions catholiques et dans le vocabulaire desquels n'étoit jamais entré le mot de liberté; ils assurèrent que l'Angleterre, sans alliés, se trouvoit dans une position préférable, les coalitions ayant toujours échoué contre les efforts d'un peuple unanime dans ses résolutions, et animé par un même intérêt; et ils finirent par faire envisager la situation des affaires en Amérique comme plus heureuse qu'à aucune époque antérieure depuis la convention de Saratoga.

1er nov. Débats à l'occasion de l'adresse.

6 nov.

Le général Smith attaqua vivement cette assertion, fit voir que toutes les circonstances de la guerre étoient plus désavantageuses qu'à toute autre époque, et soutint que, depuis l'affaire de Trenton, ceux qui n'étoient pas étrangers à l'art militaire s'accordoient tous à déclarer

(1) L'amendement fut rejeté à la majorité de 68 voix contre 23.



que c'étoit prodiguer inutilement le sang des citoyens et les trésors de l'état que de s'obstiner à vouloir subjuguer l'Amérique. M. Fox témoigna son admiration pour le courage et l'intelligence qu'avoient déployés lord Cornwallis et ses officiers à Camden; mais il déclara que jamais il ne féliciteroit personne, pas même son propre frère, qui pour lors servoit en Amérique, à l'occasion des lauriers cueillis dans une guerre qu'il regardoit comme la principale source des malheurs qui désoloient la nation; il montra combien étoit ridicule l'espérance que le discours de la couronne fondoit sur les derniers succès. N'avoit-on pas espéré davantage à la défaite des Américains à Long-Island? n'avoit-on pas annoncé, lors de la bataille de Brandywine, que l'Amérique alloit être soumise et la rebellion étouffée? n'avoit-on pas enfin à la prise de Ticonderago formé d'aussi folles espérances? L'événement avoit toujours démenti des prédictions si pompeuses; et cependant, en dépit de l'expérience, on osoit promettre encore au parlement de glorieux résultats, si l'on poursuivoit avec vigueur les derniers succès. Pour lui, la prise de Charlestown ne lui donnoit que l'effrayante certitude de l'erreur dans laquelle les ministres s'égaroient, en croyant que la majorité des Américains regrettoit le gouvernement anglois. Comment ces ministres pouvoient-ils ne pas être détrompés, en voyant les habitants de la Caroline ne pas craindre, malgré tous leurs serments, d'accourir sous les étendards de Gates, avec les armes qu'on leur avoit confiées! Jusque-là des avantages momentanés n'avoient été que des avant-coureurs d'infortune: à la prise de Ticonderago avoit succédé la perte de l'armée entière; l'évacuation de Philadelphie n'avoit eu lieu qu'après un autre

succès; et la perte de Rhode-Island, le seul bon mouillage d'hiver qu'il y eût dans l'Amérique, avoit suivi de près la reddition de Charlestown. Il n'avoit aucune objection à présenter contre cette partie de l'adresse qui félicitoit sa majesté de l'accroissement que venoit de recevoir sa famille; il desiroit au contraire que le roi vît redoubler sa félicité domestique, puisque cette félicité étoit la seule dont il jouissoit. Malheureux sous tous les autres rapports, malheureux dans les entreprises du dehors comme dans la conduite des affaires civiles de l'état, il n'étoit heureux que dans sa vie privée, et l'on ne pouvoit le féliciter que de ce bonheur. M. Fox nia ensuite vivement que l'on fût redevable de quelque bienfait au régne de sa majesté. « Combien de temps, « s'écria-t-il, le trône protégera-t-il un ministère impuis- « sant? combien de temps encore nous parlera-t-on « d'expédients, nous entretiendra-t-on d'illusions éphé- « mères? Quand le gouvernement rendra heureux le « peuple britannique, je m'empresserai de considérer « ce bonheur comme le fruit des vertus personnelles de « sa majesté; mais je maudirai, je combattrai les inten- « tions et les projets que laissent entrevoir les discours « du trône, tant que l'on pourra y reconnoître les vues « d'un ministère pervers, qui n'a fait du règne actuel « qu'un long tissu de malheurs, de calamités et de dé- « sastres ». L'orateur s'appesantit alors sur la dissolution du dernier parlement, la condamna avec aigreur, et compara le vote fameux au sujet de l'influence royale aux confessions du lit de mort, et au tardif et ridicule repentir des pécheurs qui, à leur dernier moment, conseillent aux autres d'éviter les sentiers qui les ont conduits eux-mêmes à une fin prématurée.

6 déc. L'amendement fut rejeté (1); il ne se discuta ensuite aucune autre affaire importante jusqu'au temps de l'ajournement, et la principale attention de la chambre se porta sur les affaires ordinaires de finance, la suspension de l'*habeas corpus*, quelques plaintes au sujet de certaines opérations électorales, et des votes de remerciement aux généraux commandant en Amérique.

La Hollande s'unit aux ennemis de l'Angleterre.

C'est à l'époque où nous sommes arrivés que la Hollande rompit les liens de l'antique alliance qui l'unissoit à la Grande-Bretagne, et fit cause commune avec les ennemis du nom anglois.

1775. Conduite de cette puissance.

Dès que les troubles de l'Amérique eurent éclaté, la Hollande, comme les autres puissances de l'Europe, fit défense pour une année de faire passer des secours d'aucune espèce aux rebelles; mais quand elle vit leurs succès, et que la déclaration d'indépendance lui eut fait concevoir l'espoir flatteur de partager un commerce dont l'Angleterre avoit eu jusque-là le monopole, elle se laissa séduire par des avantages passagers, et encouragea un commerce clandestin avec l'Amérique. Une longue et profitable alliance, le protestantisme qu'elle professoit, et ses intérêts politiques, étoient des motifs qui devoient détourner la Hollande d'une manière d'agir si contraire aux prétentions de la Grande-Bretagne; mais un parti qui tenoit pour la France et qui étoit l'ennemi du stathouder, exerçoit une grande influence sur toutes les opérations du gouvernement. La protection ouverte-
21 fév. 1777. ment accordée aux corsaires américains dans les îles hollandoises des Indes occidentales fut l'occasion d'une longue correspondance, ensuite de laquelle sir Joseph

(1) 212 voix contre 130.

Premier mémoire présenté par sir Joseph Yorke.

Yorke, ambassadeur anglois à la Haye, délivra un mémoire énergique, où il se plaignoit de la conduite tenue par le gouverneur de Saint-Eustache à l'égard des vaisseaux naviguant sous pavillon américain, et de son refus de faire droit aux plaintes du conseil de Saint-Christophe. Il demandoit aussi que l'on désavouât formellement le salut rendu par le fort Orange, à Saint-Eustache, à un bâtiment rebelle, et que l'on rappelât le gouverneur, Van Graaf; il accusoit les états-généraux d'agir avec duplicité et de violer les traités subsistants; et déclaroit que, si l'on n'accordoit la satisfaction demandée, le roi ne se laisseroit pas abuser par de vaines protestations, et prendroit immédiatement des mesures propres à assurer le maintien des droits et de la dignité de sa couronne. Les états-généraux répondirent avec déférence qu'ils n'avoient pas l'intention de reconnoître l'indépendance américaine, et consentirent à rappeler Van Graaf; mais ils se plaignirent en même temps de la dureté des expressions dont on s'étoit servi dans le mémoire, et pour en témoigner leur indignation, ils ordonnèrent au comte Welderen, leur envoyé extraordinaire à Londres, de ne correspondre à ce sujet ni avec Joseph Yorke, ni avec le secrétaire d'état, lord Suffolk, et de remettre son mémoire entre les mains du roi lui-même.

26 mars. Réponse des états-généraux à ce mémoire.

Mémoires des négociants hollandois.

Dès ce moment l'Angleterre et la Hollande mirent dans leurs relations une politesse froide et réservée; mais à mesure que la France annonça des intentions plus hostiles, la Hollande prit moins de peine à dissimuler ses sentiments: enfin pour arrêter le commerce des articles réputés de contrebande, que cette puissance faisoit ouvertement sur les côtes de France, le ministère britannique fit saisir quelques uns de ses bâtiments. Dans

22 sept. 1778. leur ressentiment, les négociants hollandois adressèrent trois mémoires aux états-généraux, et le comte Welderen se plaignit en conséquence à la cour de Londres de ce qu'elle interrompoit en même temps le commerce sur les mers d'Europe et sur celles d'Amérique. Dans 19 oct. une réponse pleine de modération, le secrétaire d'état allégua pour excuse l'injuste agression de la France, et convint que, dans la nécessité où l'on s'étoit trouvé de rompre sans délai les mesures de cette puissance, on avoit pu être entraîné à trop de rigueur à l'égard des vaisseaux neutres; mais en même temps il assura que, si les croisières de sa majesté avoient saisi quelques cargaisons autres que celles réputées de contrebande, on dédommageroit amplement les armateurs.

Second mémoire de sir Joseph Yorke.

Sir Joseph Yorke, qui avoit résidé pendant vingt-sept ans en Hollande, et qui connoissoit parfaitement la disposition des partis, l'influence prépondérante de la France, et la funeste indifférence du stathouder, publia 23 nov. un mémoire où il justifioit habilement la conduite de la Grande-Bretagne, s'étendoit sur la modération du roi, qui auroit pu entraîner la Hollande dans une guerre en lui demandant les secours stipulés par les traités de 1678 et de 1716, et proposoit de discuter dans une conférence les griefs qu'alléguoient les états-généraux, déclarant d'avance que l'on s'en tiendroit, dans les explications relatives au commerce de contrebande, à des principes équitables et généreux.

Mesures du parti françois.

Le parti qui tenoit pour la France redoubla ses efforts, à l'occasion de la proposition de Joseph Yorke; et pour stimuler l'amour-propre et la cupidité des Hollandois, le duc de la Vauguyon, ambassadeur de la cour de Versailles, les invita à déclarer nettement s'ils étoient réso-

lus ou non à accepter les avantages dont il leur étoit permis de jouir en vertu d'une ordonnance du conseil de sa majesté, qui leur donnoit le privilége d'importer en France, pendant la guerre, des munitions navales de toute espèce; mais on n'eut point égard à sa demande; 14 janv. 1779. et la cour de France retira le privilége qu'elle avoit accordé à la Hollande de commercer sans payer aucun droit, le conservant à la seule ville d'Amsterdam, « en reconnoissance des démarches patriotiques qu'elle avoit faites pour engager les états-généraux à faire des représentations à la cour de Londres pour qu'elle ne mît aucune entrave à la liberté illimitée de commerce à laquelle la Hollande avoit droit (1) ». Sir Joseph Yorke 9 avril. repoussa les calomnies que cette pièce renfermoit, fit remarquer le ton impérieux que prenoit la France, en prescrivant aux états-généraux de quelle manière ils devoient se conduire avec la Grande-Bretagne, et censura avec une sévérité convenable cette tentative d'élever des distinctions entre les membres d'une même république, tentative si contraire à l'union et à l'indépendance des états-généraux.

Secours réclamés par l'Angleterre.

L'influence et les artifices de la France produisirent cependant plus d'effet que les représentations de la cour de Londres; aussi, après la déclaration de guerre de l'Espagne, la partialité toujours croissante de la Hollande en faveur des ennemis de l'Angleterre rendant une explication décisive plus indispensable chaque jour, sir Joseph Yorke, en conséquence des instructions qu'on 22 juillet. lui transmit, demanda aux états-généraux les secours stipulés par divers traités, celui de 1716 expliquant dans

(1) Cette faveur fut accordée peu après à Haarlem, et bientôt à toute la province de Hollande.

un article particulier quels étoient les cas où ces secours pourroient être réclamés. Dans le mémoire qu'il présenta, ce ministre récapitula longuement la conduite injuste de la France et de l'Espagne, et leurs menaces d'invasion; déclara que le moment étoit venu de décider si la Grande Bretagne, qui avoit versé tant de sang et prodigué tant de trésors pour défendre la liberté et la religion des autres peuples, devoit être abandonnée par ses plus anciens alliés, n'ayant de ressources que dans son courage, et d'appui que dans ses propres forces pour lutter contre l'ambitieuse maison de Bourbon, qui ne s'efforçoit de tout abattre qu'afin de tout dominer; et rappela aux états-généraux cette vérité que, pour leur malheur, ils paroissoient avoir trop souvent oubliée; savoir, que leur histoire entière n'étoit que le récit des dangers où les avoit jetés l'ambition de la France, et que leur tranquillité ne commençoit qu'à l'époque de leur alliance avec la Grande-Bretagne.

Pendant que le gouvernement de Hollande répondoit à cette demande par des explications évasives, les partis qui tenoient pour l'Angleterre et pour la France se faisoient une guerre fort active de pamphlets. Cependant le peuple, en dépit de toutes les manœuvres que la cour de Versailles faisoit jouer pour le séduire, conservoit toujours un sentiment de prédilection pour les Anglois, et le stathouder continuoit de leur être sincèrement attaché; mais les partisans nombreux et entreprenants de la France jouissoient d'une influence puissante, et faisoient éclater une vive animosité contre la Grande-Bretagne: devenus plus audacieux depuis que l'accession de l'Espagne avoit accru les forces de la ligue, et que les flottes combinées des deux couronnes s'étoient

montrées triomphantes dans le canal, ils n'hésitèrent pas à représenter cette demande de sir Joseph Yorke comme un indice certain de l'état de foiblesse et d'épuisement de sa nation.

Octobre. Différent au sujet de Paul Jones.

Dans cette conjoncture s'éleva un nouveau sujet de différent : la république ayant reçu dans ses ports Paul Jones et les bâtiments qu'il avoit pris, sir Joseph Yorke demanda l'arrestation de ces vaisseaux et des équipages qu'ils portoient, déclarant que Paul Jones, qui se faisoit passer pour Américain, étoit Écossois de naissance, et de plus pirate, rebelle et criminel d'état. Les états-généraux refusèrent de faire droit à sa demande, alléguant qu'il n'entroit pas dans leurs maximes de décider de la légalité des prises faites par les bâtiments d'une autre puissance; qu'ils n'avoient ouvert leurs ports à Paul Jones que pour qu'il y trouvât un abri contre le gros temps, et qu'ils l'obligeroient à remettre en mer sans lui permettre de décharger ses vaisseaux et de disposer de leur cargaison. Ce fut en vain que, dans un nouveau mémoire, sir Joseph Yorke en appela aux principes de la justice, et aux stipulations expresses des traités; le gouvernement hollandois persévéra dans ses refus, et se contenta, dans une seconde réponse, de répéter en peu de mots ce qu'il avoit dit. 25 oct.

Conduite de la Hollande.

D'après les clauses de divers traités, la Grande-Bretagne, dans le cas d'une guerre avec la maison de Bourbon, avoit le droit de requérir des secours effectifs de la Hollande; mais celle-ci rejeta toutes les demandes qui lui furent faites à ce sujet, et déclara qu'elle vouloit rester neutre : il étoit d'ailleurs facile de voir dans sa conduite une partialité qui différoit peu d'un état d'hostilité ouverte. Cependant elle réclamoit tous les



avantages que lui assuroit l'alliance des Anglois, et elle faisoit servir ces avantages à leur ruine, en secondant les efforts de la France, à qui elle fournissoit des munitions navales de toute espéce. La cour de Londres, pour contraindre cette puissance astucieuse à opter définitivement entre l'alliance ou la guerre, requit de nouveau, par l'organe de son ambassadeur, les secours stipulés dans les traités. Non contente de ne les point accorder, la Hollande accompagna son refus de nouvelles plaintes sur l'interruption du commerce, et annonça l'intention où elle étoit de faire escorter par des vaisseaux de guerre les convois qu'elle expédieroit pour la France. Le ministère britannique, ayant fait de vaines remontrances contre une résolution si contraire aux principes de l'alliance établie, prit le parti d'employer toute la vigueur convenable pour en arrêter les effets. Sur ces entrefaites une escadre angloise, sous les ordres du commodore Fielding, rencontra en mer une flotte marchande de la Hollande destinée pour la Méditerranée, et escortée par le comte de Byland : celui-ci ayant fait tirer sur les chaloupes envoyées pour procéder à la visite des bâtiments de commerce, Fielding répondit à cette insulte par un coup en l'air auquel le Hollandois riposta par une bordée entière : le commandant anglois lâcha aussitôt la sienne, et le comte de Byland amena son pavillon. La plus grande partie du convoi s'étoit échappée dans l'intervalle ; mais la cargaison trouvée à bord de tous les bâtiments qui furent pris prouva suffisamment que les Hollandois protégeoient le commerce de contrebande par tous les moyens en leur pouvoir. Après le combat, on laissa le capitaine Byland libre de rétablir son pavillon et de continuer sa route : il usa sur-le-

La Hollande refuse les secours demandés.

1er janv. Engagement entre le commodore Fielding et le comte Byland.

champ de la première faculté; mais, au lieu de cingler vers la Hollande, il suivit le commandant anglois, et arriva avec lui à Spithead.

A cet événement la Hollande redoubla ses plaintes; mais le cabinet britannique justifia la conduite qu'avoit tenue Fielding. Lord Stormont reprocha vivement au comte Welderen la foiblesse avec laquelle son gouvernement laissoit sacrifier à la cupidité des particuliers, et aux misérables artifices d'un parti intrigant, tous les égards dus à l'ancienne alliance des Anglois; et, selon l'usage observé par la cour de Londres lorsqu'elle veut faire connoître sa façon de penser de la manière la plus amicale, il annonça, par une *déclaration verbale*, que, si la Hollande persistoit à refuser les secours stipulés dans les traités, et continuoit à faire passer des munitions navales à l'ennemi, on ne souffriroit pas qu'elle jouît plus long-temps des bienfaits d'une alliance qu'elle abandonnoit pour lui préférer une neutralité feinte, et cela au milieu d'une guerre entreprise par la maison de Bourbon pour la ruine entière de l'Angleterre; ruine qui ne pouvoit avoir lieu sans être immédiatement suivie de la destruction totale de la Hollande.

Plaintes des Hollandois à ce sujet.

28 janv.

Après avoir laissé aux états-généraux près de deux mois pour discuter cette déclaration officielle, sir Joseph Yorke leur adressa encore un mémoire où il récapituloit tous les arguments qu'il avoit antérieurement présentés, et se plaignoit de la conduite hostile du comte de Byland à l'égard des chaloupes d'une flotte angloise, et de l'injustice du gouvernement hollandois, qui défendoit d'exporter des provisions pour l'usage de la garnison de Gibraltar, pendant qu'il mettoit un si grand empressement à pourvoir l'Espagne de munitions

21 mars.



navales, quoique cette puissance eût fait le plus grand tort à son commerce. Si les Hollandois, étoit-il dit dans ce mémoire, cessent de se conduire en alliés, ils n'auront avec l'Angleterre d'autres liaisons que celles qui subsistent entre des puissances neutres dans un état d'amitié; et, attendu que les stipulations des traités sont réciproquement obligatoires, si dans l'espace de trois semaines ils n'ont pas répondu d'une manière satisfaisante à la demande de secours qui leur a été faite depuis huit mois, on considérera leur conduite comme une violation manifeste des traités; et l'effet de ces traités étant suspendu par cela même, on observera à leur égard les mêmes procédés qu'à l'égard des puissances neutres non privilégiées. Les états-généraux répondirent à cette déclaration d'une manière évasive, en alléguant que ce délai n'étoit pas suffisant pour consulter les différents états de la république; mais on ne leur accorda aucun sursis, et, à l'expiration du délai fixé, le cabinet britannique déclara provisoirement suspendues toutes les stipulations particulières relatives à la liberté de la navigation et du commerce en temps de guerre, et surtout celles que renfermoit le traité maritime de 1674 (1).

17 avril.

Formation de la neutralité armée.

Les puissantes instigations du parti favorable à la France, et l'espoir chimérique de retirer de grands avantages de la participation du commerce avec l'Amérique, furent les motifs qui portèrent la Hollande à tenir une conduite ainsi indécise à l'égard de la Grande-Bretagne; elle fut aussi encouragée par la plus étrange confédération qui se soit formée dans le nord de l'Europe; con-

(1) Nous avons puisé ces détails dans les pièces officielles publiées par le Remembrancer et l'Annual Register, et dans différentes brochures de circonstance.

fédération que l'on a toujours désignée depuis sous le nom de neutralité armée. Cette ligue dut son origine aux intrigues de la France, et au desir qu'avoit cette puissance de susciter des ennemis à l'Angleterre, et de déjouer ses opérations en cherchant à faire mettre ses droits en question, et à faire élever contre eux des prétentions extraordinaires. Influencés par le cabinet de Versailles, les Espagnols avoient saisi le prétexte du blocus de Gibraltar pour empêcher quelques vaisseaux russes de pénétrer dans la Méditerranée. L'impératrice, indignée, songeoit à prendre des mesures pour empêcher qu'on ne renouvelât un semblable outrage, quand le roi de Prusse, informé de ses sentiments par le canal du comte Panin, ministre des affaires étrangères de Russie, mit en œuvre toute sorte de moyens pour lui faire adopter un parti contraire aux intérêts de l'Angleterre. Ce prince, qui, à force de persévérance, étoit parvenu à se ménager un grand crédit à la cour de Pétersbourg, fut puissamment secondé dans ses projets par Panin, qui haïssoit les Anglois autant que lui. Catherine II avoit constamment entretenu une étroite alliance avec le roi de la Grande-Bretagne; et sans doute elle en avoit senti tout le prix : sir Jacques Harris, ambassadeur anglois à sa cour, y servoit avec beaucoup d'intelligence et de zele les intérêts de son pays. Les deux couronnes n'avoient à se reprocher aucun grief; et l'impératrice s'étoit montrée sensible aux avantages que lui procuroit l'alliance des Anglois, en leur promettant plusieurs fois des secours dès le commencement de la guerre d'Amérique : il est vrai cependant qu'elle avoit toujours trouvé quelque prétexte pour ne point accomplir ses engagements. Le roi de Prusse sut profi-

ter du ressentiment dont elle étoit animée contre l'Espagne, pour lui faire adopter de nouveaux principes de réglements maritimes inusités dans le code des nations, et qui ne faisoient de tort qu'aux Anglois, quoique applicables à tous les peuples en apparence. L'impératrice, par esprit d'ostentation, travailla bientôt de tout son pouvoir à l'établissement du nouveau système. Pendant que les armements qui s'effectuoient dans ses ports, et l'activité mystérieuse de ses ministres, faisoient soupçonner la formation de quelque vaste projet, elle annonça l'achèvement de son système par une dé-
26 fév. claration aux cours de Londres, de Versailles et de Madrid, contenant, outre une longue suite de protestations et de plaintes, quatre propositions fondées sur les droits primitifs des nations; droits que pouvoit réclamer chaque peuple, et que les puissances belligérantes ne pouvoient enfreindre sans violer les lois de neutralité. Il étoit déclaré, par trois de ces propositions, que les articles de commerce chargés sur des bâtiments neutres, devoient, par cela même, être libres et affranchis de toute espèce de visite; et par la quatrième on exigeoit tant de conditions pour qu'un port dût être réputé bloqué, que le blocus devenoit presque impossible. Ces principes devoient servir de régle dans les procès judiciaires et dans les sentences à intervenir relativement à la légitimité des prises; et l'impératrice annonçoit sa résolution de les soutenir au moyen de toutes ses forces navales.

Cette déclaration fut accueillie avec enthousiasme par tous les ennemis de l'Angleterre; les puissances neutres en célébrèrent à l'envi la sagesse, la magnanimité et la
Avril. justice : et la Suède, à l'instigation de la France, ne de-

manda à la cour de Pétersbourg quelques explications sur son objet, que dans l'intention de lui faire prendre en quelque sorte un caractère d'hostilité. L'Espagne fut la première des puissances belligérantes à notifier qu'elle accédoit aux principes énoncés dans cette déclaration sans exemple; et la France, après les avoir embrassés avec chaleur, prétendit qu'ils étoient les mêmes en substance que ceux pour la défense desquels Louis XVI avoit entrepris la guerre. La Grande-Bretagne fit paroître une réponse modérée, mais où perçoit son mécontentement; elle y justifioit la conduite qu'elle avoit tenue depuis le commencement de la guerre, et déclaroit que les cours de l'amirauté étoient prêtes à rendre la justice à chacun.

18 avril.

25 avril.

23 avril.

L'Angleterre ne pouvoit continuer sans désavantage la guerre où elle se trouvoit engagée si on lui ôtoit les moyens de priver son ennemi des secours d'où dépendoit matériellement le succès de ses opérations maritimes. Sir Jacques Harris s'y prit de toutes les manières pour changer les dispositions de l'impératrice à l'égard de ces nouveaux principes de loi; mais il ne put les lui faire abandonner, quoiqu'il eût réussi à la convaincre que la France et la Prusse l'avoient abusée en lui faisant adopter une mesure qui, sous une spécieuse apparence de neutralité, étoit hostile à l'égard des Anglois. Elle alléguoit ses promesses solennelles de les soutenir, et l'on voyoit en outre qu'elle étoit flattée de la gloire qui devoit rejaillir sur elle comme auteur d'une nouvelle clause dans le code de la jurisprudence des nations.

La Suède et le Danemarck ayant accédé à un système qui s'accordoit avec leur plan de commerce, le roi de Prusse mit en jeu toute sorte de manœuvres pour aigrir

8 juillet. Différentes puissances

entrent dans la confédération de neutralité.

l'esprit de l'impératrice, et l'entraîner dans des mesures plus décidées. Il fut cause qu'on ne cessa d'élever des plaintes au sujet de la prétendue violation des lois de neutralité dans l'insulte faite au comte de Byland; mais il s'efforça vainement d'engager Catherine à garantir aux Hollandois, par un traité, leurs possessions dans toutes les parties du globe, comptant prévenir par ce moyen les suites de leurs démêlés avec la Grande-Bretagne. Sans se rebuter néanmoins, il entama une négociation pour se faire recevoir dans la confédération des puissances neutres; il espéroit trouver bientôt quelque prétexte d'élever des plaintes contre les Anglois, et allumer ainsi une guerre à laquelle toute l'Europe prendroit part. Sa proposition fut quelque temps éludée; mais il finit par la faire accueillir, et fut admis parmi les membres de la ligue. Cependant à la cour de Pétersbourg il avoit perdu beaucoup de son crédit: si sa grande réputation avoit ébloui autrefois l'impératrice, s'il l'avoit gagnée par des procédés flatteurs, s'il lui avoit même, en quelques circonstances, fait trouver des avantages réels dans ses intrigues, il voyoit maintenant son influence balancée par l'empereur d'Allemagne, pour lequel Catherine professoit une plus haute estime chaque jour. Au commencement de l'année, l'empereur et cette princesse avoient eu une entrevue à Mohilow, sur les frontières de la Pologne; ils y avoient discuté leurs intérêts, et s'étoient retirés pleins d'une estime et d'une confiance réciproques, après avoir conclu secrétement un traité de la plus haute importance. Cependant la Prusse étant unie d'intérêt avec la France contre le cabinet autrichien, il étoit évident que toutes les conditions de ce traité, favorables à l'empereur d'Allemagne,

nuisoient par cela même au roi Frédéric; mais comme les intrigues de ce prince étoient déja décréditées, son agent Panin s'efforça vainement de changer les projets de Catherine. Aussitôt après l'entrevue de Mohilow, le prince royal de Prusse (1) fit un voyage à Pétersbourg, afin d'effacer les impressions que l'empereur d'Allemagne avoit laissées. Il partit avec un équipage magnifique, aux frais duquel la France avoit contribué par un prêt de quatre cent mille écus; mais il fut reçu avec tant de froideur, qu'il revint bientôt tout mécontent à Berlin. Les démonstrations publiques et l'appareil de la réception qu'on lui fit étoient peu propres à le consoler d'avoir manqué le principal but de son voyage, qui étoit de se créer une haute réputation politique, et de rendre à la cour de Berlin un ascendant avantageux (2).

Prise du président Laurens.

Cependant ce mécontentement mutuel de la Hollande et de la Grande-Bretagne, ayant rompu tous les anciens rapports de bonne intelligence qui subsistoient entre les deux pays, ne tarda pas à dégénérer en hostilités déclarées. Un événement fortuit servit à dévoiler les mystères dont les Hollandois enveloppoient depuis long-temps leurs projets; et la cour de Londres se hâta de prendre un parti décisif pour se venger de cette dernière trahison, et contrebalancer les effets de la confédération des neutres. La frégate *la Vestale*, commandée par le capitaine Keppel, s'empara, à la hauteur du banc de Terre-Neuve, d'un paquebot du congrès. L'ennemi jeta dans la mer les papiers que portoit ce bâtiment; mais

(1) Depuis Frédéric-Guillaume II.

(2) *Voyez* tous les ouvrages périodiques de cette époque, et the Life of Catherine II; Eton's Survey of the Turkish empire; Letters of Sulpicius on the Northern confederacy, etc, etc.

un matelot anglois s'étant élancé avec rapidité parvint à les retirer de l'eau avant qu'ils eussent disparu : on y trouva des preuves complètes de la perfidie des Hollandois, qui, antérieurement à tout démêlé avec la Grande-Bretagne, avoient négocié un traité d'amitié et de commerce avec les colonies révoltées (1). Ils reconnoissoient pleinement dans ce traité l'indépendance de l'Amérique ; ils y avoient même inséré des clauses non moins préjudiciables à l'Angleterre qu'avantageuses à tous ses ennemis dans l'un et l'autre continent. Des difficultés au sujet de quelques arrangements particuliers avoient fait retarder un peu la conclusion du traité ; mais Henri Laurens, dernier président du congrès, et l'un des individus que portoit le paquebot, étoit chargé de pleins-pouvoirs pour conclure, et il comptoit sur une réussite entière. Arrivé à Londres, M. Laurens fut amené devant le conseil privé pour y subir un interrogatoire, et, sur son refus de répondre aux questions qui lui étoient adressées, on le conduisit à la Tour.

On découvre un projet de traité entre la Hollande et les colonies.

La découverte de ce traité produisit en Hollande une vive sensation ; le peuple surpris ne vit pas, sans en être indigné, que des agents factieux le livroient entre les mains de la France, et, au prix de l'ancienne alliance des Anglois, l'entraînoient, par des négociations secrétes, dans un parti dont le triomphe étoit douteux. Avec de pareils sentiments il auroit prêté un ferme appui au stathouder, si celui-ci eût su profiter des circonstances : mais le parti opposé, par sa hardiesse à avouer ses dé-

(1) Ce traité étoit daté du 4 septembre 1778, immédiatement après l'ouverture des hostilités entre l'Angleterre et la France, et plusieurs jours avant les premières plaintes portées par les négociants hollandois.

marches, et par toutes les manœuvres qu'il mit en jeu pour se concilier des partisans, se ménagea les avantages qu'il y avoit à se décider sur-le-champ, et se mit à l'abri d'une poursuite (1).

Aussitôt sir Joseph Yorke fit éclater ses plaintes contre ce traité, et requit les états-généraux de désavouer une conduite si contraire à la constitution batave et à leurs engagements les plus saints, et de donner une prompte satisfaction au roi son maître en punissant exemplairement Van Berkel et ses complices comme perturbateurs de la paix publique, et violateurs du droit des nations. Ces démarches n'ayant produit aucun effet, l'ambassadeur anglois renouvela plus vivement ses instances, et déclara que si l'on tardoit à faire droit à ses plaintes, ou à lui donner une réponse décisive, les hostilités commenceroient aussitôt. Cette seconde tentative ayant été pareillement inutile, sa majesté britannique publia un manifeste où elle développoit les motifs de sa conduite, et déclara la guerre à la Hollande. On intima au comte Welderen l'ordre de quitter la cour de Londres, et le secrétaire-d'état refusa de prendre connoissance de quelques pièces dont ce ministre voulut lui donner communication un peu avant son départ, attendu qu'il ne conservoit plus le caractère d'ambassadeur du moment où les relations accoutumées des deux puissances étoient rompues (2).

10 nov. Mémoire à ce sujet.

12 déc.

20 déc.

La guerre est déclarée.

Aussitôt après l'expiration de l'ajournement, un message de sa majesté annonça au parlement la rupture

25 janv. Message de sa ma-

(1) Van Berkel et de Neufville d'Amsterdam, qui négocièrent le traité, étoient les partisans les plus prononcés de la France.

(2) *Voyez* les pièces relatives à ce sujet, publiées par le gouvernement, et la correspondance officielle.

jesté au parlement.

avec la Hollande. L'indignation générale, soulevée par l'ingratitude et les intentions haineuses des Hollandois, rendoit cette guerre populaire, et l'on applaudissoit à la vigueur et à l'activité des préparatifs du gouvernement. Le message fut cependant, dans les deux chambres, l'objet de discussions fort animées, et dans chacune on proposa des amendements à l'adresse. L'opposition prétendit que le mémoire arrogant présenté par sir Joseph Yorke, en 1777, avoit plus contribué à aliéner les Hollandois de l'Angleterre que tout l'or et toutes les intrigues des François; elle soutint que les papiers saisis à M. Laurens ne contenoient que le projet d'un traité purement éventuel, puisqu'il ne devoit avoir d'effet que lorsque l'indépendance des colonies auroit été reconnue par le gouvernement anglois; et enfin elle reprocha avec aigreur aux ministres la longueur d'un ajournement pendant lequel ils avoient suscité un nouvel ennemi à l'Angleterre, tandis que par leur ignorance, leur foiblesse, ou leur incapacité, ils avoient laissé l'état sans alliés.

Le ministère répondit que le mémoire délivré en 1777 étoit aussi modéré que le comportoient les circonstances, et que sa majesté auroit paru peu jalouse de la dignité nationale si elle se fût exprimée différemment. Le traité en question n'étoit pas seulement un projet; c'étoit un traité offensif formellement négocié, d'un côté par le pensionnaire Van Berkel, et Jean Neufville, citoyen d'Amsterdam, tous les deux chargés des intérêts de la Hollande, et de l'autre par Lee, chargé de ceux des Américains; et d'ailleurs en refusant de le désavouer, les Hollandois avoient fait connoître qu'ils l'approuvoient. Quant à l'ajournement du parlement, il

n'avoit pas été concerté pour que l'on pût conduire en secret cette affaire, puisque, lors même qu'il auroit tenu ses séances, on ne la lui auroit communiquée qu'à l'issue des négociations. M. Wraxal, dans un discours non moins habile qu'étendu, qu'il prononça au sujet des alliances, développa avec une sagacité remarquable les ressources et les vues des principaux états de l'Europe, et recommanda fortement au ministère de se lier par une étroite alliance avec l'empereur d'Allemagne. « Si ce prince, dit-il, prenoit les armes en notre faveur, la France, placée dans la nécessité de pourvoir à sa défense, et de lui opposer des forces proportionnées, ne pourroit songer à l'accroissement de sa marine, et le choc seroit aussi terrible à Madrid et à La Haye qu'à Paris. On pourroit engager l'empereur à se déclarer pour la cause britannique en lui fournissant de gros subsides qui le mettroient en état de commencer la campagne, en lui cédant quelque établissement important dans les Indes, et en lui donnant la facilité d'ouvrir la navigation de l'Escaut ; cet arrangement lui seroit aussi avantageux qu'il seroit préjudiciable à la Hollande, nation qui ne doit qu'à la généreuse assistance des Anglois son existence politique, sa tranquillité et la prospérité dont elle a joui jusqu'à ce jour, et qui maintenant s'unit avec la maison de Bourbon contre son seul allié naturel. »

Aucun des amendements proposés dans les deux chambres ne fut accueilli (1); et deux protestations, l'une signée par neuf pairs, et l'autre par huit, furent insérées dans les registres des lords.

(1) Dans la chambre des communes on proposa deux amendements; le premier fut rejeté à la majorité de 180 voix contre 101, et

Les associations populaires nomment des délégués.

Quoique les désordres épouvantables, qui avoient signalé l'année qui venoit de s'écouler, eussent appris à n'envisager qu'avec terreur les appels aux grandes corporations du peuple, les associations politiques, formées dans toute l'étendue du royaume, ne s'étoient pas désunies, et par des résolutions incendiaires elles s'efforçoient d'exaspérer encore les partisans de l'opposition. Plusieurs fois elles élevèrent des plaintes contre le pouvoir qu'elles prétendoient avoir été remis aux militaires, et sollicitèrent les particuliers de repousser toutes les agressions des ennemis qui rodoient autour d'eux, et toutes les usurpations méditées contre leurs libertés et leurs droits. Les assemblées de ces associations dans les comtés et les cités étoient déplorablement alarmantes; mais le danger devenoit plus grave encore depuis qu'elles avoient nommé des délégués ou représentants, qui devoient être chargés de leurs affaires dans la capitale, et qui, en communiquant sans cesse avec elles, devoient donner plus de poids à leurs pétitions. M. Burke fut hautement complimenté par plusieurs de ces associations sur les efforts qu'il avoit faits pour obtenir une réforme économique; et ce fut à leur prière qu'il présenta de nouveau les mêmes bills qui avoient été rejetés à la dernière session du parlement.

15 fév. Burke présente de nouveau son plan de réforme économique.

M. Burke, avant de présenter sa motion, fit la lecture des célébres résolutions adoptées, l'année précédente, sur l'influence exorbitante de la couronne, le pouvoir appartenant à la chambre de réformer les abus introduits dans l'emploi des revenus de l'état, et le devoir des communes de faire droit aux pétitions des

le second sans division. Dans la chambre des lords il y eut 84 voix contre l'amendement, et 19 en sa faveur.

citoyens. Il considéroit ces résolutions comme un héritage d'un grand prix légué par le dernier parlement, et comme une sorte d'expiation de l'esprit routinier et servile que ce parlement avoit montré jusqu'alors; elles étoient, disoit-il, le résultat d'une discussion paisible et approfondie, dans un temps où la chambre suivoit une bonne direction, et étoit animée tout entière d'un sage esprit d'économie; et il espéroit que le nouveau parlement se feroit un devoir d'écouter les réclamations si fortement prononcées de la nation, contre les vices de l'administration dans l'emploi du trésor national, et contre les prodigalités ruineuses et l'influence corruptrice de la cour. Rappelant ensuite la manière favorable dont on avoit accueilli ses premiers bills, et le sort qu'ils avoient éprouvé peu après, il se plaignit de la versatilité du parlement: les chambres, dit-il, avoient commencé par applaudir à ses demandes, et avoient paru convaincues qu'on ne pouvoit élever d'objections contre ses propositions générales; mais lorsqu'ensuite il avoit voulu procéder sérieusement à la réforme, elles avoient cessé tout-à-coup de le soutenir. Toujours abandonné par quelques membres à chaque nouvelle question qu'il entamoit, il avoit fini par ne plus compter de partisans, et s'étoit vu obligé, après bien d'inutiles efforts, de se désister de son projet, avec cette pensée affligeante que ni ses travaux, ni ceux du parlement, n'avoient été profitables à son pays. M. Burke réfuta alors les reproches qui pouvoient lui être adressés de ce qu'il faisoit revivre une proposition déja inutilement présentée, et justifia ses intentions en montrant que son plan de réforme n'étoit pas moins avantageux au roi qu'utile à toute la nation. « En effet, observa-t-il, entourer la

royauté de l'éclat qui lui appartient, et ne lui laisser cependant aucun pouvoir, ce seroit comme si l'on dépensoit à harnacher un cheval l'argent destiné à le nourrir. Le pauvre animal, couvert de beaux caparaçons et affamé, ne cesseroit de se plaindre, et maudiroit ses superbes harnois. »

Suivant l'orateur, il étoit nécessaire d'adresser fréquemment des remontrances à des princes tels que les Alexandre ou les Charles; car garder le silence auprès d'eux, ce seroit autoriser leur passion effrénée pour la guerre, et leur desir insatiable de répandre par-tout la terreur; mais il étoit suffisant de donner une seule fois des conseils à un monarque tel que celui de la Grande-Bretagne, qui haïssoit la guerre autant qu'il chérissoit la paix, et qui prenoit part à tout ce qui pouvoit intéresser son peuple, à ses malheurs comme à sa prospérité. Une faction nuisoit à l'heureuse harmonie qui ne devoit jamais cesser de régner entre le chef et les membres subordonnés d'un même corps: cette faction, il étoit du devoir du parlement de la dissiper; et c'étoit à lui qu'il appartenoit d'arracher le voile interposé entre le monarque et le peuple, et de dissiper des nuages qui déroboient à des sujets fidèles la vue d'un souverain bien aimé. M. Burke, rappelant ensuite de nouveau l'exemple donné par la France, fit le plus grand éloge des principes et du système de M. Necker. Ce ministre habile, dit-il, a jeté seul les fondements d'un pareil système, au milieu des cabales et des intrigues d'une cour où il étoit étranger. La calomnie pourra essayer de le noircir aux yeux du prince; mais elle ne réussira jamais tant que le prince n'aura pas oublié l'honorable témoignage qu'il lui a rendu, en disant, « il a su me

donner une flotte sans imposer de nouvelles taxes à mon peuple ». Quand toutes les ressources de la France paroissoient être épuisées, M. Necker est remonté jusqu'au premier réservoir de la richesse, jusqu'à la source des revenus de l'état; il a déblayé tous les canaux obstrués, et fait rentrer dans le trésor national les fonds qu'absorboient six cents places inutiles. La France pourra être enfin obligée d'avoir recours à des taxes onéreuses, mais depuis trois ans elle combat l'Angleterre sans avoir été réduite à ce fâcheux expédient; et ces trois années suffiront peut-être pour donner à la France une supériorité décidée pendant tout le cours de la guerre, et au système de Necker une vigueur capable de déterminer la marche et le caractère d'un siècle entier; elles suffisent du moins pour faire rejaillir sur le règne de Louis XVI une gloire plus solide et plus durable que celle qu'ont acquise au règne de Henri IV tous les illustres hauts faits de ce héros. M. Burke, en terminant son discours, en appela à la sincérité de la chambre, et lui demanda avec instance de ne pas feindre des égards insidieux pour une mesure qu'elle se proposeroit au fond de rejeter; il en appela à lord North, comme à l'arbitre de sa proposition, et le supplia, s'il avoit l'intention d'empêcher qu'elle ne fût accueillie, d'appeler l'attention du parlement sur un autre objet, et d'agir pour la première fois en ministre qui marche d'un pas ferme et assuré. Il épargneroit ainsi à la chambre des peines inutiles, et à la nation une grande inquiétude et le regret de voir ses espérances frustrées.

M. Burke fut autorisé sans difficulté à soumettre à la chambre un bill, à l'effet de régler la liste civile, de déterminer les retenues à effectuer sur les pensions, et de 26 fév.

supprimer les places inutiles. A la seconde lecture de ce bill, il s'éleva une longue discussion, dans laquelle on développa habilement les principes d'une pareille mesure, et ses effets probables. Elle eut pour principaux adversaires M. de Grey, le comte Nugent, M. Rosewarne, M. Percival, M. Wraxal et M. Dundas : tous prodiguèrent les plus grands éloges aux talents et au caractère de M. Burke, et ne témoignèrent qu'avec une sorte de défiance leur opposition à une mesure si spécieuse en apparence et si capable de séduire le public. Jamais en effet, disoient-ils, l'économie n'avoit été plus nécessaire; mais étoit-il permis pour cela de violer les droits les plus sacrés? Dans la première année du règne de sa majesté, la liste civile avoit été fixée à la somme annuelle de huit cent mille livres sterling; ensuite on l'avoit portée à neuf cent mille livres sterling, et chaque fois elle avoit été votée pour tout le règne. C'étoit un contrat avantageux à la nation, et qui assuroit au monarque un revenu qui lui devoit tenir lieu de celui des terres de la couronne; ce revenu, il falloit donc le considérer comme un franc-alleu, comme un bien meuble tenu sous la garantie d'un engagement équitable et solennel : à la vérité, on ne pouvoit pas contester au parlement le pouvoir de rétracter ses concessions, mais on ne pouvoit pas séparer non plus l'idée de sa toute-puissance de l'idée de sa modération et de sa justice. Sans doute on devoit désirer l'économie; mais une économie de trente ou quarante mille livres par an ne seroit-elle pas trop chèrement achetée par la suppression d'anciennes places établies pour rehausser la splendeur et la dignité du trône de la Grande-Bretagne? L'accroissement de l'influence étoit une assertion sans fondement,

et le parlement actuel ne pouvoit être lié à ce sujet par la décision du dernier parlement. La couronne n'avoit pas abusé de son crédit; elle n'avoit pas cherché à s'en servir comme d'un instrument pour ruiner la constitution de l'état; aucune des places que l'on vouloit supprimer n'avoit été créée par sa majesté: le roi avoit restreint, au contraire, ce qui pouvoit être illégitime dans son influence; et dans tous les actes de son règne, il s'étoit montré favorable aux libertés nationales. C'est ainsi qu'en arrêtant que les juges jouiroient d'un traitement à vie, et en réglant le mode d'après lequel seroient jugées les élections contestées, il avoit assuré l'indépendance des tribunaux, et empêché que l'opinion du peuple ne fût méconnue dans la nomination des députés. Les raisonnements fondés sur l'exemple des réductions opérées en France n'étoient pas applicables à l'Angleterre: les revenus comme le gouvernement des deux puissances étoient essentiellement différents; la France étoit un état despotique, et l'Angleterre un pays libre. Le trône de la Grande-Bretagne avoit pour fondement la liberté; celui de France, au contraire, étoit soutenu par deux cent mille soldats, par des fermiers-généraux, par de serviles parlements que leur maître bannissoit à son gré, par des mesures d'oppression, par la violence militaire, en un mot, par l'autorité armée. Si l'on citoit la conduite de la France, il falloit l'envisager tout entière; il falloit montrer à tous les yeux l'injustice de son agression aussi bien que sa réforme économique. Toujours la mauvaise foi étoit une mauvaise politique: et l'on verroit les fruits de la réforme absorbés, en peu de temps, par les dépenses d'une guerre injustement entreprise. La dignité de la couronne britannique étoit in-

séparable de l'opulence et de la dignité de la nation; mais que pouvoient être les minces ressources auxquelles le bill proposoit de recourir, en comparaison des dépenses énormes que les circonstances demandoient? Encore ne pouvoit-on obtenir ces ressources qu'aux dépens d'individus qui, comptant sur la bonne foi du parlement, considéroient la propriété dont ils jouissoient comme aussi assurée, comme aussi indépendante qu'un franc-alleu.

Premier discours de Guillaume Pitt.

Le début à la tribune de l'honorable Guillaume Pitt, second fils de l'illustre comte de Chatham, vint ajouter à l'intérêt de ce débat. Quand le jeune orateur se leva, la chambre resta silencieuse et attentive : elle se rappeloit le vaste et puissant génie de lord Chatham, et éprouvoit une vive curiosité de savoir à quel point son fils avoit hérité de ses talents. Jamais desirs, jamais grandes espérances ne furent plus complétement réalisés : le jeune Pitt s'exprima avec grace, avec facilité, avec chaleur; et son élocution, qui devint si élégante par la suite, parut éloignée de ces deux extrêmes, la présomption et la timidité. Sa voix étoit flexible et éclatante; ses périodes, où l'art ne se laissoit point apercevoir, étoient pleines de force et d'harmonie; et il réunissoit au feu des pensées et des mouvements oratoires de son père une lucidité de raisonnement que celui-ci n'avoit pas toujours eue.

Il s'empressa de témoigner qu'il adhéroit aux principes fondamentaux du bill présenté; il avoua d'ailleurs que la proposition d'une retenue sur les fonds de la liste civile lui auroit paru plus convenable, et en même temps plus utile pour le service public, si elle avoit été faite par sa majesté. De cette manière en effet les mi-

nistres auroient consolé le peuple en lui apprenant que le souverain n'étoit pas insensible à ses maux; ils auroient agi pour la gloire de leur maître, et l'auroient rendu plus cher à ses sujets, en retranchant eux-mêmes de la magnificence royale ce que le malheur des temps réclamoit; et, au lieu d'attendre la tardive requête d'un peuple accablé, ils se seroient rendus populaires par l'abandon volontaire d'un inutile superflu. Mais, si les ministres avoient manqué à leur devoir, s'ils s'interposoient entre la bienfaisance royale et la détresse des sujets, s'ils étouffoient la compassion de sa majesté, étoit-ce une raison pour que la chambre des communes, cette chambre des conseillers nationaux du trône, abandonnât une mesure qu'elle voyoit être si bien en harmonie avec les sentiments paternels du souverain, et si hautement réclamée par la souffrance nécessiteuse du peuple? Pour agir en représentants fidéles, les membres des communes devoient recourir à toutes les ressources légitimes; et certes il ne s'en offroit aucune aussi plausible, aussi fondée en raison, aussi louable que l'économie. Leur caractère leur faisoit une obligation d'aller chercher ces ressources jusqu'au pied du trône: entraînés par l'impulsion de leur conscience, ils devoient conseiller au monarque de renoncer à un faste arrogant et inutile, pour rendre son autorité plus sacrée et obtenir un respect plus vrai, et de rabattre de cet éclat extérieur du trône pour en étendre et pour en assurer davantage la dignité. Il étoit encore plus particulièrement de leur devoir, comme membres des communes du parlement, de veiller à la défense de la personne, de la liberté, et sur-tout de la propriété des sujets, puisque la propriété étoit plus exposée que tous

les autres droits aux attaques secrètes et journalières de l'influence. La couronne, ajouta l'orateur, ne sauroit déroger à sa véritable gloire en écoutant nos représentations, ni perdre de sa grandeur réelle en montrant de la condescendance pour les demandes respectueuses de la nation. Un roi constitutionnel ne sauroit trouver déshonorante, je ne dis pas la tutèle de la chambre, l'expression pourroit sembler trop dure, mais sa vigilance inquiète et conservatrice. La magnificence et la grandeur ne furent jamais incompatibles avec une sage économie; je dis plus, dans les temps de nécessités et d'expédients extraordinaires, la vraie grandeur a toujours eu pour fondement une utile réduction dans les dépenses. Le bill, a-t-on observé dès le commencement de la discussion, combine deux propositions qui auroient dû être séparées, la réforme et l'économie : pour moi, je pense au contraire que ces mesures doivent aller de concert. Mais le même bill renferme une troisième proposition, bien plus importante que les autres, celle de restreindre l'influence de la cour; influence plus redoutable que la prérogative royale, parceque ses attaques sont plus sourdes, et sa marche plus insidieuse et plus cachée. On a dit aussi que l'économie proposée n'est qu'une bagatelle de peu d'importance si on la compare à nos besoins actuels et à nos dépenses énormes. N'est-ce pas là la manière de raisonner la plus singulière et la plus étrange? Les malheurs des temps, nous allègue-t-on, sont trop grands pour qu'on y doive remédier par l'économie : les dépenses sont si exorbitantes qu'il seroit ridicule d'avoir recours à de si minces ressources : tant de millions ont été dépensés, que des milliers de livres ne méritent aucune attention. Tel est le

langage qu'on ne rougit pas de tenir; tels sont les raisonnements qu'on oppose aux principes du bill. Bien des arguments ont été produits pour démontrer que le parlement ne devoit pas retirer ses concessions; on a été même jusqu'à lui en contester le droit. Quoique cette opinion se réfute assez d'elle-même, je répondrai que la liste civile n'a pas été accordée seulement pour la satisfaction individuelle du monarque : elle l'a été pour soutenir la majesté et les intérêts de l'empire, et pour en maintenir la grandeur, pour faire exécuter la justice, et enfin pour payer les juges, les ministres auprès des cours étrangères, et tous les grands officiers créés pour la splendeur du trône : aussi a-t-elle été proportionnée à l'opulence et à la dignité du peuple. Mais cette même somme, qui, par le passé, a été jugée nécessaire pour maintenir la dignité commune de la couronne et du peuple, ne doit plus être si exorbitante aujourd'hui que nos besoins sont devenus si nombreux. Le peuple, qui a consenti à ce tribut dans un temps de prospérité, peut avec justice en réclamer une partie, alors que sa situation n'est plus la même : il a la conscience de son droit, mais il ne l'exerce qu'à regret; il s'approche du trône le cœur navré de douleur, et affligé de la triste nécessité où il se trouve de demander des sacrifices au monarque; mais sa demande est en même temps loyale et soumise. Enfin, quand je considère les obligations de la chambre, je ne puis concevoir qu'elle veuille contester les principes d'un bill sur lequel repose essentiellement l'existence et l'indépendance du peuple; je ne puis croire qu'elle veuille condamner l'économie et les moyens de l'établir.

Plusieurs membres distingués de l'opposition pro-

Le bill est rejeté. noncèrent des discours très remarquables en faveur de cette mesure ; et lord Maitland, qui débuta à cette occasion, fit preuve de beaucoup d'habileté et de talent : mais M. Burke, dans sa réplique à ses adversaires, surpassa tout ce qu'attendoient de lui, même ses plus passionnés admirateurs. Cependant la proposition d'une seconde lecture fut rejetée (1), et le bill fut écarté par un ajournement qui en renvoyoit la prise en considération à six mois.

On propose d'autres mesures populaires. On présenta aussi de nouveau les autres mesures populaires proposées à la dernière session : les bills pour exclure des communes les contractants et les officiers chargés de la levée des impôts, après avoir été le sujet de quelques débats, furent rejetés tous les deux le même

21 mai. jour (2); et sir Philippe Jennings Clerke renouvela infructueusement la proposition abandonnée par M. Gilbert, d'imposer une taxe sur les places et les pensions du

7, 8, 12 et 26 mars. gouvernement (3) ; mais l'emprunt pour le service courant de l'année fut l'objet des plus sévères censures : la hausse subite de la valeur des contrats de souscription, vulgairement appelés *bourses*, au-dessus de leurs taux primitifs, fut une circonstance à l'occasion de laquelle on éleva de graves imputations contre le ministre. Cependant sa conduite fut habilement défendue, et la chambre le justifia (4). A la troisième lecture du bill

21 mars. dans la chambre des lords, le marquis de Rockingham

(1) 233 voix contre 190.

(2) Le premier par 120 voix contre 100; le second par 133 voix contre 86.

(3) Le bill fut rejeté à la seconde lecture par 93 voix contre 33.

(4) Une motion proposée à ce sujet par M. Fox fut rejetée par 169 voix contre 111. La motion qu'il fût fait une enquête, présentée par sir Georges Savile, fut rejetée par 209 voix contre 163.

prononça un discours de la plus grande habileté, auquel on ne répliqua point; et huit lords signèrent une protestation.

Motion de Sheridan au sujet de l'intervention des soldats.

L'opposition fit encore d'autres tentatives dans la vue de se populariser, en élevant des discussions sur les matières les plus capables d'intéresser le public. M. Sheridan appela l'attention de la chambre sur l'intervention de la force armée dans les derniers troubles. L'honorable membre, Irlandois d'origine, s'étoit déja fait connoître avantageusement du public par de brillants succès dans la poésie lyrique et dramatique. La finesse de son esprit et la grande étendue de son savoir avoient fait prédire qu'il occuperoit un rang distingué dans le sénat: son éloquence, riche, nerveuse, et éclatante, surpassa toutes les espérances qu'on avoit conçues. Envoyé au parlement par la ville de Stafford, il obtint dans plus d'une occasion les applaudissements de la chambre (1); les motions qu'il présenta dans la circonstance actuelle étoient au nombre de trois: par la première, il avançoit que la force armée étoit illégalement employée pour disperser les rassemblements tumultueux du peuple toutes les fois que le magistrat ne l'avoit pas mise en réquisition, à moins que, dans la violence des troubles, on n'eût méconnu l'autorité civile, et compromis l'existence du gouvernement; par les deux autres il déclaroit que l'hésitation qu'on avoit montrée, avant de requérir la force armée, faisoit fortement présumer que la police étoit mal dirigée à Westminster, et il demandoit que l'on établît un comité chargé de faire des enquêtes sur la conduite des magistrats et de l'autorité civile pendant

(1) Il prononça son premier discours le 20 novembre 1780.

les troubles, et de soumettre à la chambre un rapport sur l'état et l'administration de la cité de Westminster.

A l'appui de ces motions, M. Sheridan prononça un discours plein d'éloquence et de force, où il attaquoit vivement le ministère, s'appesantissoit en particulier sur la mauvaise administration de la police de Westminster, et attribuoit à la négligence des magistrats de cette cité tous les désordres du mois de juin, et toute l'influence que le pouvoir militaire avoit usurpée dans la capitale; influence qui s'étoit étendue en peu de temps dans toutes les parties de l'empire. « Mais, disoit-il, si des magistrats coupables, si une police insuffisante avoient contraint de recourir à de si dangereux expédients, pourquoi le gouvernement conservoit-il tranquillement dans leurs fonctions des hommes d'une corruption et d'une incapacité reconnues? Cette négligence étoit-elle donc calculée pour soumettre les citoyens à l'empire des baïonnettes, et les soldats seroient-ils encore appelés à l'appui d'une magistrature volontairement inattentive et impuissante? Vouloit-on enfin familiariser les sujets avec l'emploi de la force armée, pour la faire intervenir ensuite dans les plus légères occasions?

« Le gouvernement, continuoit l'orateur, n'avoit que deux excuses raisonnables à faire valoir pour justifier l'intervention des soldats : la première étoit de prouver que la foule rassemblée autour de la chambre, foule composée d'hommes qu'animoit un fanatisme religieux ou un zéle alarmé, et de vagabonds qui s'étoient empressés d'accourir pour mettre à profit la circonstance, n'étoit pas l'auteur des troubles déplorables du mois de juin; que ces troubles n'étoient au contraire que la

conséquence d'un plan mûrement délibéré, d'une conspiration tramée par les ennemis de l'état pour réduire la capitale en cendres, et saper jusque dans leurs fondements la richesse et le crédit de la nation. Cette opinion, le lord chef de justice du banc-du-roi, et un autre juge, avoient voulu l'accréditer dans le parlement; mais rien dans le cours des procédures n'avoit fait pressentir qu'elle fût fondée : en parcourant en effet tous les jugements, depuis celui du dernier des misérables qu'on avoit fait comparoître à Old-Bailey, jusqu'à celui de lord Georges Gordon, on trouvoit que ce lord avoit été accusé seul du crime de haute-trahison, et que seul il devoit être considéré comme étant à-la-fois le chef et l'armée dans cette épouvantable conjuration, aucun des subalternes n'ayant encouru d'accusation plus grave que l'humble accusation de félonie. D'ailleurs la nature elle-même des désordres, qui n'étoient devenus alarmants que par suite d'une longue négligence, prouvoit, aussi bien que tous les interrogatoires, qu'il étoit entièrement déraisonnable de leur assigner pour cause un complot médité contre l'état.

« La seconde excuse que le gouvernement pouvoit alléguer, étoit celle-ci : qu'il se croyoit constitutionnellement autorisé à substituer, dans tous les troubles, la puissance militaire à l'autorité des magistrats. Cependant, si une doctrine pareille étoit jamais établie, malheur à la liberté! la nation gémiroit bientôt sous le joug d'un gouvernement militaire des plus monstrueux, réunissant tous les inconvénients du despotisme sans en avoir la vigueur, et sans inspirer la même sécurité aux sujets. On a allégué, reprenoit M. Sheridan, que la plus forte garantie contre un semblable état de choses, c'étoit

la vertu, la modération, et l'esprit constitutionnel du souverain. Je rends hommage autant que personne, ajoutoit-il, à toutes ces qualités du monarque; mais j'espère bien que jamais une liberté de cette espèce ne déshonorera le sol anglois. Une liberté, ainsi subordonnée aux inclinations vertueuses d'un seul homme, n'est qu'un despotisme supendu; et le glaive, levé sur la tête du peuple, n'est retenu que par un lien aussi fragile que la volonté humaine est inconstante. »

Après une longue discussion, où l'on défendit avec beaucoup d'habileté la conduite qu'avoit tenue le ministère dans la répression des troubles, et le jugement de lord Georges Gordon, M. Sheridan retira sa première motion; et la seconde ayant été rejetée à une majorité considérable (1), la troisième fut écartée sans division.

Pétition de plusieurs délégués. 1er nov. 1780.

Pendant tout le cours de la session, les associations et leurs délégués attirèrent souvent l'attention du parlement. Dans le débat élevé à l'occasion du discours de la couronne, lord Abingdon déclara qu'il attendoit de ces associations l'introduction d'un nouvel ordre de choses, qui rendroit superflues des minuties telles que l'adresse. Il desiroit que le peuple pût obtenir une nouvelle grande charte, et une nouvelle déclaration des droits; car actuellement il étoit soumis à un gouvernement arbitraire, à un système despotique qui n'avoit pour régle que la volonté du maître, et non la loi.

13 mars 1781.

M. Adam signala le danger de ces comités, qui étendoient leur influence pernicieuse sur tout l'empire, et donnoient une nouvelle audace à ses ennemis; ils étoient, disoit-il, la raison principale que faisoit valoir

(1) 171 voix contre 94.

le congrès pour encourager les Américains dans leur révolte ; et cette assemblée représentoit sans cesse aux colonies les troubles que fomentoient les comités, comme un motif puissant de persévérance. Ces comités, continua M. Adam, non contents d'enhardir nos ennemis, de souffler la guerre et de diviser les citoyens, ne rougissent pas d'employer les moyens les plus coupables et les plus vils pour noircir la réputation de ceux qui s'opposent à leurs vues : et, pour preuve de son assertion, cet orateur lut une lettre que lui avoit fait tenir le comité de Westminster, et où il étoit traité avec une grossièreté si révoltante et si indigne, que, parmi les membres du parlement, ceux même qui se montroient les partisans les plus zélés de ces associations s'empressèrent de déclarer qu'ils n'étoient entrés pour rien dans cette affaire.

Le principe et la légalité de ces associations, et surtout le dangereux système d'envoyer des délégués, 2 avril.
furent plus particulièrement discutés lorsque M. Duncombe présenta une pétition signée par trente-deux de 8 mai.
ces soi-disant délégués de commettants inconstitutionnels, et que sir Georges Savile proposa de la renvoyer à un comité. Cette pétition étoit la même, quant au fond, que celle de Yorkshire présentée au dernier parlement ; on y reproduisoit à-peu-près les mêmes arguments, seulement on y en avoit ajouté quelques autres empruntés des résolutions fameuses sur l'influence exorbitante de la couronne.

On ne se borna pas à élever des objections contre le contenu de la pétition ; on allégua, pour la faire rejeter, que les pétitionnaires étoient des individus qui usurpoient inconstitutionnellement le caractère de délégués



et de membres de comité; qu'ils se réunissoient en cette qualité, et prenoient des résolutions qu'ils publioient dans les journaux, ayant en vue, par une semblable conduite, d'intimider le parlement et d'influencer ses décisions. Lord Fielding conseilla à la chambre de bien se garder d'aigrir une seconde fois cet esprit séditieux que les terribles événements de l'année précédente avoient calmé. Il lui sembloit difficile d'apprécier à quel degré un pareil esprit auroit pu porter ses excès; mais la cessation des intrigues populaires avoit été remarquable et soudaine: les associations s'étoient ajournées ou dissoutes, la conversation avoit généralement changé d'objet, on n'avoit plus fait d'appel aux citoyens pour les engager à remonter aux premiers principes du gouvernement, et les journaux avoient cessé leurs déclamations virulentes. M. Courtenay attaqua ces confédérations par de vives et piquantes railleries; il les compara à ces poteaux dressés dans la campagne pour indiquer leur route aux voyageurs, et soumit à une censure amère le caractère personnel des délégués.

Ce fut sur le défaut d'une loi prohibitive que l'on fonda particulièrement la défense des comités et de leurs représentants. La motion de sir Georges Savile fut rejetée (1).

Motions à l'occasion de la réélection de sir Hugues Palliser.

De nombreuses motions furent présentées à l'occasion de la réélection de sir Hugues Palliser, et M. Fox se fit remarquer par les invectives mordantes qu'il dirigea contre lui. L'amiral au contraire montra dans sa réponse beaucoup de modération et de dignité. Depuis cette époque, son jugement et celui de Keppel furent

(1) 212 voix contre 135.

souvent mentionnés dans les débats; mais le public, qui avoit cessé de prendre intérêt à cette affaire, n'y fit aucune attention.

Vers la fin de la session, M. Fox demanda l'établissement d'un comité d'enquête sur les affaires de la guerre d'Amérique, et fit connoître son intention de proposer une résolution portant « que les ministres seroient tenus de s'occuper immédiatement de la conclusion de la paix. » Il développa, à l'appui de sa demande, toutes les circonstances de la guerre jusqu'à ce jour, et en tira la conséquence qu'il étoit de toute impossibilité de conquérir l'Amérique.

12 juin. On demande qu'il soit établi un comité d'enquête sur la guerre d'Amérique.

Cette motion fut en quelque sorte une épreuve pour tous les nouveaux membres du parlement; la plupart remontèrent, dans leurs discours, aux principes de la politique, et firent leur profession de foi en matière de gouvernement, tandis que d'autres passèrent en revue l'origine, les progrès et le cours entier des hostilités. En réponse à quelques observations injurieuses à la conduite politique de l'illustre comte de Chatham, M. Pitt prononça un discours extrêmement remarquable, où il justifia, comme parfaitement conséquente, toute la conduite que son père avoit tenue au parlement relativement aux affaires d'Amérique. Le comte avoit toujours condamné les motifs et le but de la guerre, et jamais il n'avoit émis une opinion contraire à cette façon de penser : la seule assertion de lord Chatham dont on pût raisonnablement contester la vérité étoit celle qui attribuoit à la Grande-Bretagne la faculté d'établir des réglements de commerce dans l'intérêt du commerce même, et pour l'avantage mutuel des deux pays; mais jamais le comte n'avoit prétendu que l'Angleterre

pût imposer à l'Amérique des taxes dont le produit se-roit mis à la disposition du parlement.

Après avoir donné l'explication des sentiments de son père, M. Pitt passa au développement des siens propres. Il observa qu'on avoit soutenu avec une ardeur extraordinaire la cause des hostilités avec l'Amérique; un membre, dans l'emportement de son zèle, avoit appelé cette guerre une guerre sainte, et plusieurs avoient été repris pour l'avoir appelée une guerre criminelle et maudite. Pour lui, il étoit persuadé, et il ne craignoit pas d'affirmer que cette guerre étoit au dernier degré criminelle, maudite, atroce, infernale et contre nature; conçue dans un esprit d'injustice, on en suivoit le cours avec une extravagance inouie, et elle laissoit après elle une longue trace de sang, de dévastation et de ruines. Réunissant les traits les plus hideux de la corruption et de la turpitude morale, féconde en calamités de toute espèce, elle menaçoit d'une destruction totale le peuple, malheureux objet de tant de noirs ressentiments. Cependant ces malheurs épouvantables retomboient aussi sur les habitants infortunés de l'Angleterre, qu'on faisoit servir d'instruments pour accomplir de si barbares projets: que revenoit-il à l'état, épuisé d'hommes et d'argent, de tant de douloureux sacrifices, que d'inutiles victoires ou de honteuses défaites? et ces victoires étoient-elles autre chose qu'un triomphe momentané sur des frères, pendant qu'à chaque défaite l'Angleterre, couverte de deuil et de larmes, avoit à déplorer la perte de ses enfants? On ne pouvoit qu'admirer la résolution et le courage des Américains combattant pour la sainte cause de la liberté et de la patrie, et luttant avec une insurmontable constance contre des obstacles et des

difficultés de toute espéce. Mais quel Anglois, au récit de ces sanglantes batailles, ne déploroit la perte de ses concitoyens morts pour une si injuste querelle? quel Anglois pouvoit retenir ses larmes, lors même que son parti étoit vainqueur? et cependant à ces réflexions désolantes venoit se joindre encore cette pensée, que des ennemis invétérés et redoutables, et des alliés indifférents et perfides se réjouissoient de l'excès de nos malheurs, et méditoient notre entière ruine. La motion fut rejetée (1).

Le roi, en terminant la session, qui s'étoit prolongée bien au-delà du terme ordinaire, remercia le parlement de la fidélité avec laquelle il avoit rempli ses devoirs, et déclara qu'il desiroit la paix avec ardeur, quoique bien résolu à ne pas l'acheter à des conditions incompatibles avec l'honneur et la dignité de sa couronne, comme avec les intérêts permanents et la sécurité de son peuple. 18 juillet. Clôture de la session.

(1) 172 voix contre 99.

LIVRE XLI.

Les François attaquent l'île de Jersey. — Les Espagnols pressent le siége de Gibraltar. — État de détresse de la garnison. — Darby lui amène des provisions. — Sortie vigoureuse où elle ruine en partie les ouvrages des assaillants. — L'ennemi débarque dans l'île de Minorque. — Opérations navales dans le canal. — Combat de Dogger-Bank. — Prise de Saint-Eustache, de Demerary, d'Issequibo et de Berbice. — La flotte françoise reçoit des renforts. — Prise de Tabago. — Affaires d'Amérique. — Cornwallis reçoit des renforts. — Expédition d'Arnold en Virginie. — Mécontentements de l'armée américaine. — Tarleton est battu à Cowpens. — Cornwallis envahit la Caroline du nord. — Il arbore l'étendard royal à Hillsborough. — Massacre d'un corps de royalistes. — Bataille de Guildford. — Cornwallis se porte en Virginie. — Lord Rawdon bat l'ennemi à Hobkirk's-Hill. — Camden est évacué. — Succès des Américains dans la Caroline du sud et la Géorgie. — Suspension des opérations de la campagne. — — Exécution du colonel Haynes. — Bataille d'Eutaws. — Expédition des ennemis contre Portsmouth. — Le général Philipps ravage la Virginie. — Arrivée de Cornwallis. — Il se met à la poursuite de La Fayette. — Expéditions heureuses de Tarleton et de Simcoe. — L'ennemi forme le dessein d'attaquer New-York. — Clinton rappelle ses troupes de la Virginie. — Il envoie peu après un contre-ordre. — Cornwallis se poste à York-Town et à Gloucester. — Arrivée de la flotte françoise et de la flotte angloise. — Engagement partiel. — Expédition d'Arnold contre New-London. — York-Town est investi. — L'ennemi en presse le siége. — Cornwallis capitule. — Clinton fait de vains efforts pour le secourir.

1781. 6 janv. Au commencement de l'année 1781, les François firent de nouveaux efforts pour s'emparer de Jersey. Le baron

de Rullecourt, chargé de cette expédition, avoit sous son commandement une légion levée par le prince de Luxembourg, et le peu de troupes qui s'étoit sauvé lors de l'attaque infructueuse de 1779. Après avoir lutté sur mer contre une tempête, et essuyé quelques pertes, cet officier débarqua au banc des Violettes avec huit cents hommes, arriva de nuit devant Saint-Hillier, capitale de l'île, effraya le gouverneur, le major Corbet, en lui annonçant qu'il étoit suivi d'une armée, et lui fit signer la reddition de l'île entière. Par bonheur le reste des officiers de la garnison ne partageoit pas la lâcheté du gouverneur: le major Pierson prit le commandement, assembla les troupes, et fondit avec vigueur sur les assaillants, qui se défendirent dans la place du marché. Rullecourt fut blessé, la plupart de ses compagnons périrent les armes à la main, et le reste fut fait prisonnier. Mais Pierson ne survécut pas à sa victoire, il mourut glorieusement et à la fleur de son âge, atteint par un des derniers coups qui partirent des rangs ennemis. Pour Corbet, il fut traduit devant une cour martiale, et suspendu de ses fonctions (1).

Les François attaquent Jersey.

Cependant les Espagnols entretenoient toujours devant Gibraltar des forces très considérables: après le départ de Rodney, ils tentèrent d'incendier avec des brûlots les bâtiments qui étoient restés dans le port; mais l'habile résistance des matelots, soutenue par le feu bien dirigé de la garnison, rendit tous leurs efforts inutiles. Repoussés dans cette tentative, ils entreprirent néanmoins de faire le blocus de la place, et l'empereur de Maroc, à la suite d'une négociation, leur ayant af-

Siége de Gibraltar. 1780.

7 juin.

(1) *Voyez* la Vie du général Dumourier, et les ouvrages périodiques de cette époque.



fermé les ports de Tetuan, de Tanger et de Larache, d'où les assiégés avoient tiré jusque-là quelque secours, ils purent espérer de rendre plus difficile le ravitaillement de Gibraltar. Ce fut la négligence du ministère britannique qui valut à l'Espagne l'alliance du monarque barbaresque. Dès l'ouverture des hostilités, la cour de Madrid fit offrir à ce prince de prendre en ferme les ports dont nous venons de parler. Celui-ci, loin d'accueillir des propositions si contraires à l'intérêt des Anglois, les communiqua au général Elliot, ne lui demandant, pour prix de son amitié, que les munitions navales suffisantes pour équiper trois vaisseaux, dont il avoit besoin afin de protéger ses côtes contre le ressentiment des Espagnols. La valeur totale de ces munitions n'auroit pas excédé quinze cents livres sterling. Surpris de ce désintéressement, et jaloux de conserver un allié si utile, Elliot conseilla à son gouvernement d'accorder à l'empereur le double de ce qu'il avoit demandé; cependant, à l'arrivée de Rodney, ce général eut la mortification de voir qu'on n'avoit eu aucun égard à sa demande. Le ministère auroit eu le temps de réparer sa négligence; mais le consul britannique, M. Logie, n'apprenant rien de satisfaisant touchant le succès des démarches qu'il avoit faites, l'empereur ne tarda pas à retirer graduellement sa protection aux Anglois. Il commença par permettre aux Espagnols de saisir leurs bâtiments dans ses ports, et souffrit que ses officiers répondissent avec insolence aux représentations du consul. Bientôt
20 oct. après il fit venir M. Logie en sa présence, et, lui ayant adressé d'amers reproches, lui ordonna de se retirer à Sallée. Cependant M. Logie eut l'adresse de calmer un peu le ressentiment de l'empereur, et parvint même à

obtenir pour quelque temps que l'on protégeroit les Anglois; mais les Espagnols ayant fait de nouvelles propositions, et le ministère britannique s'obstinant à garder le silence, l'empereur consentit à la fin à bannir de ses états tous les sujets de la couronne d'Angleterre; et, loin de se laisser ébranler alors par les remontrances ou les menaces du consul, il agit avec un surcroît de rigueur et aliéna le port de Tanger à l'Espagne. M. Logie et tous les Anglois furent faits prisonniers en conséquence, et traités d'une manière inhumaine, jusqu'au temps où la cour de Madrid consentit à les remettre en liberté. 26 nov.

État de détresse de la garnison.

Dès ce moment l'état de la garnison assiégée devint encore plus fâcheux: les munitions que Rodney lui avoit amenées l'année précédente étoient presqu'entièrement consommées, et elle commençoit à éprouver déja toutes les horreurs de la faim. Le scorbut faisoit en outre un ravage terrible dans la place, et les Espagnols, en interceptant tous les petits bâtiments venant de Minorque ou des autres ports peu éloignés, rendoient cette extrémité plus cruelle. (1)

(1) La disette étoit si grande que le bœuf, le veau, ou le mouton frais, quand l'on pouvoit s'en procurer, se vendoient 4 s. 10 d. et demi la livre; le bœuf salé, 2 s. 11 d.; les patates, 2 s. 6 d.; le biscuit de mer tout moisi de 10 d. à 1 s. La partie postérieure d'un mouton avec la tête et la queue étoit achetée 7 l. 10 s.; une pinte de lait mêlée d'eau, 1 s. 3 d.; un cochon de lait vivant, 9 l. 14 s. 9 d.; une truie pleine, 20 l.; une chèvre et son chevreau, 13 l.; une vache à lait, 50 guinées, encore le vendeur se réservoit-il une pinte de lait par jour. Le soldat avoit chaque semaine pour sa ration, 5 livres et un quart de pain; 13 onces de mauvais bœuf salé, et autant de porc à demi pourri; 2 onces et un quart de beurre, un peu moins mauvais que l'huile rance; 12 onces de raisin, une demi-pinte de pois, une pinte de haricots, une pinte de farine dont la fleur servoit à faire des puddings, 4 onces de riz, et un quart de

12 avril. 1781. Darby ravitaille Gibraltar.

L'amiral Darby reçut ordre d'escorter, avec la grande flotte, un convoi d'environ cent bâtiments chargés de munitions pour Gibraltar. La garnison avoit été instruite de son approche, et au point du jour la flotte fut signalée du lieu le plus élevé des remparts; cependant un brouillard qui couvroit la mer ne permettoit pas de la distinguer encore à la vue simple: mais quand le soleil levant eut dissipé les vapeurs, elle apparut toute entière, avec ses bâtiments de guerre, aux regards empressés et satisfaits des assiégés. Les munitions furent débarquées malgré le feu des chaloupes canonnières et des batteries de terre des Espagnols, et Darby remit à la voile après avoir rempli l'objet de son voyage avec succès.

Les Espagnols bombardent la place.

Immédiatement après le départ de cet amiral, les Espagnols firent pleuvoir sur la forteresse et sur la ville une grêle effroyable de bombes et de boulets. Les fortifications elles-mêmes éprouvèrent quelque dommage; la ville fut ruinée de fond en comble, et avec elle tous les magasins où les marchands tenoient différentes provisions qu'ils avoient amassées à grands frais, pour les détailler ensuite à un prix exorbitant. Cependant, au milieu de cette destruction, les soldats se livroient à la licence et au pillage; l'insubordination prenoit une tendance alarmante; et ce ne fut que par un mélange prudent d'indulgence et de sévérité que le commandant parvint à rétablir la discipline.

Les Espagnols paroissoient avoir renoncé à former le blocus de la place; les provisions n'étoient plus interceptées, et un second convoi, venu d'Angleterre, sous

pinte d'huile. Les habitants n'avoient point de part à ces distributions.

les ordres du capitaine Curtis, mettoit pour long-temps la garnison à l'abri d'une nouvelle famine : mais le feu des batteries de terre et de mer continuoit avec la même violence et ne laissoit aucun relâche à la garnison, pendant que les tranchées et les autres ouvrages qui devoient resserrer le corps de la place se poussoient avec une effrayante activité. Pour se délivrer de ces attaques importunes et sans cesse renouvellées, le général Elliot fit armer ses batteries avancées de canons et de mortiers d'une grande portée ; et, au moyen de leur feu terrible, fit taire en peu de temps le feu des batteries de l'ennemi, et ruina en grande partie ses ouvrages. Mais les Espagnols, loin de se rebuter, redoublèrent au contraire d'activité, et mirent une constance infatigable à perfectionner leurs tranchées ; aussi leur quatrième ligne, assez forte pour résister au feu de la garnison, fut bientôt terminée sur une longueur de trois quarts de mille.

Les Anglois ne perdirent que peu de monde par le feu de cette immense artillerie : ils eurent à peine soixante-dix morts ou blessés, et cela paroit incroyable lorsque l'on considère que, pendant cinquante jours de la plus furieuse attaque, l'ennemi tira 56,760 coups de canon, et 20,134 bombes. Après six mois de bombardement, la garnison avoit appris à se garantir des effets de l'artillerie ; on avoit connu quels étoient les endroits foibles du rempart ; le commandant et les ingénieurs avoient mis un zèle infatigable à les réparer, et la place se trouvoit dans un meilleur état de défense qu'au temps où l'on en avoit formé le siége. Du 12 avril au 31 mai.

Cependant, pour déloger les Espagnols de son voisinage, le général Elliot tenta de ruiner leurs ouvrages 26 nov.

Sortie heureuse de la garnison.

par un coup de main non moins inopiné que vigoureux: un transfuge lui ayant donné avis de leur force, de leur position et de leur sécurité, il ordonna à l'infanterie légère, aux grenadiers, au douzième régiment, et au régiment allemand appelé le régiment d'Hardenberg, de se tenir prêts à minuit, sur le rivage, à aller attaquer des retranchements qui avoient coûté tant de travaux et de dépense à l'ennemi. Il avoit eu la prudence de tenir son dessein secret jusqu'à l'entrée de la nuit même où il le devoit exécuter, sans négliger néanmoins aucune mesure qui pût contribuer à en assurer le succès. A l'heure fixée, le détachement, fort de 2,400 hommes, non compris 300 matelots, sortit de la place, commandé par le brigadier-général Ross: le gouverneur marchoit à la tête; et les troupes, comme il leur en avoit donné l'ordre, s'avançoient dans un silence profond. Cependant les sentinelles ennemies prirent l'alarme et firent feu: les Anglois, ne comptant plus alors que sur leur courage, s'élancèrent avec impétuosité, et les Espagnols épouvantés prirent aussitôt la fuite de toutes parts: en une heure les pionniers et les artificiers eurent mis le feu à tout ce qui étoit susceptible d'être brûlé; et l'incendie offrit bientôt un aspect effroyable, la lueur des flammes éclairant au loin tous les objets de la mer, de la terre et des cieux. Enfin les troupes ne rentrèrent dans la forteresse qu'après avoir fait sauter les magasins de l'ennemi. Il est étonnant que les Espagnols n'aient osé faire aucun effort pour défendre leurs ouvrages, ou couper la retraite aux Anglois; ils prévoyoient si peu une sortie, que l'on trouva le commandant des avant-postes occupé à écrire son rapport, où il disoit: « Rien d'extraordinaire n'a eu lieu. » Les Anglois perdirent cinq

hommes, et eurent vingt-cinq blessés, un lieutenant et vingt-quatre sous-officiers et soldats : encore la plus grande partie de cette perte provint-elle d'une méprise de deux divisions qui firent feu l'une sur l'autre. Ils enclouèrent, dans les retranchements, dix mortiers et dix-huit canons de vingt-six, et mirent dans leur entreprise tant d'ordre et de diligence, qu'ils n'égarèrent aucun de leurs moindres effets. Leur succès fut plus éclatant qu'ils n'auroient jamais osé l'espérer; aussi le général, dans son ordre du jour à la garnison, n'exagéra-t-il point en disant que le courage et la bonne conduite de tout le détachement, officiers, soldats et matelots, avoient été, dans cette glorieuse occasion, au-dessus de toute louange.

L'ennemi débarque dans l'île de Minorque.

Pendant qu'une grande partie de ses troupes se consumoit en efforts impuissants devant le rocher de Gibraltar, l'Espagne entreprit, conjointement avec la France, la conquête de l'île de Minorque. Le duc de Crillon y débarqua avec 16,000 hommes et un train d'artillerie proportionné, et commença le siége du château Saint-Philippe, la principale forteresse du pays. Cependant ses progrès ne furent pas aussi considérables qu'il l'avoit d'abord espéré, et une année entière s'écoula dans d'inutiles tentatives. 20 août.

Opérations navales dans le canal.

Après avoir escorté cet armement, les flottes combinées, fortes de soixante-dix bâtiments, dont cinquante étoient de haut-bord et quelques uns de premier rang, cinglèrent vers les côtes d'Angleterre, et occupèrent, en se déployant, toute la largeur des bouches du canal, depuis l'île d'Ouessant jusqu'au cap Scilly. Pleines d'une aveugle confiance, elles espéroient porter un coup funeste à la marine de la Grande-Bretagne; mais l'amiral



Darby, ayant eu avis de leur approche et de leur force, se retira prudemment dans la rade de Torbay, pour attendre un engagement. Cependant l'armée navale de la France et de l'Espagne marcha incontinent à sa poursuite, et se présenta bientôt à la vue du port, projettant d'en forcer l'entrée. Mais les deux commandants ayant manifesté une opinion contraire à cet égard, on assembla un conseil de guerre, et le plan d'attaque fut rejeté à la majorité des voix. Après avoir inutilement cherché à intercepter les convois de l'Angleterre, cet immense armement, affoibli par la maladie des équipages et le mauvais état des vaisseaux, rentra de bonne heure dans les ports de la France et de l'Espagne, sans avoir rien fait qui vaille la peine d'être rapporté. Pour l'amiral Darby, dont la flotte avoit reçu des renforts et comptoit trente vaisseaux de ligne, il croisa avec tant de vigilance et de succès que le commerce des Anglois ne fut aucunement inquiété.

Septemb.

Bataille navale entre les deux amiraux Parker et Zouttman. 5 août.

Pendant le cours de cette même année, plusieurs combats livrés sur les mers des deux mondes maintinrent glorieusement l'honneur de la marine britannique. L'amiral Hyde Parker, revenant de la Baltique avec un convoi qu'il escortoit, rencontra sur le Dogger-Bank l'amiral hollandois Zouttman, qui commandoit une escadre plus nombreuse que la sienne et composée de meilleurs vaisseaux. Les Hollandois ne cherchèrent pas à éviter un engagement, comme leurs nouveaux alliés les Espagnols et les François. Chaque amiral se sépara de son convoi, qu'il laissa filer sur ses derrières, et aussitôt s'engagea une action terrible, où des deux côtés l'on déploya la même habileté et la même ardeur. On ne donna le signal de commencer le feu que lorsque

les escadres furent à la demi-portée du mousquet; et le combat se maintint avec un acharnement égal pendant trois heures et demie : les deux escadres, presque entièrement désemparées, s'étant alors mises en panne pour réparer des manœuvres, l'amiral hollandois prit la route du Texel avec ses vaisseaux fracassés, et Parker ne put l'en empêcher étant hors d'état de le poursuivre. La perte fut, de part et d'autre, très considérable: celle des Anglois fut de 104 hommes tués, et de 339 blessés; les Hollandois ne publièrent pas la leur; mais on peut l'évaluer, sans exagérer, à 1,200 morts ou blessés. Les vaisseaux de Zouttman avoient été horriblement maltraités; *la Hollande* coula à fond, avec tous les blessés qu'elle portoit, dans la nuit qui suivit l'engagement, et les autres ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à regagner le port le plus voisin. Quoique les Anglois n'eussent pris aucun bâtiment à l'ennemi, la gloire de la victoire leur resta, le convoi hollandois ayant été obligé de discontinuer sa route. Le brave amiral Hyde Parker, rentré à Nore, eut l'honneur d'être visité dans son vaisseau par sa majesté en personne; mais ni les sollicitations du prince, ni les témoignages d'estime qu'il en reçut ne purent le détourner de résigner son emploi. On pense que le motif de sa conduite étoit le mécontentement qu'il éprouvoit pour n'avoir eu qu'une flotte insuffisante et en aussi mauvais état.

Rodney tente inutilement de reprendre Saint-Vincent. 3 fév. Il s'em-

Dans les Indes occidentales, la perte d'un de leurs établissements les plus riches punit cruellement les Hollandois de leur perfidie; l'amiral Rodney, qui depuis la fin de l'année précédente étoit parti de New-York, et concertoit ses opérations avec le général Vaughan, avoit déja tenté inutilement de reprendre l'île de Saint-Vincent,



pare de Saint-Eustache.

quand il apprit la rupture avec la Hollande : il se porta aussitôt sur Saint-Eustache, île de peu d'étendue, mais d'un abord difficile et dangereux. La population, composée d'hommes de presque toutes les nations commerçantes, étoit peu propre à se défendre; aussi la consternation répandue par une attaque soudaine fut si grande, qu'elle ne songea pas même à résister, et que le gouverneur, M. de Graaf, signa sans hésiter la capitulation de l'île et de ses dépendances, les îles de Saint-Martin et de Saba. Le vainqueur trouva dans Saint-Eustache d'immenses richesses; mais il fut vivement indigné en découvrant qu'une grande partie des marchandises appartenoit à des sujets de l'Angleterre. Dans l'idée que ces marchandises avoient été destinées à l'ennemi, Rodney rejeta avec dédain les réclamations des négociants de Saint-Christophe, la plus voisine des îles angloises, et celles de M. Glanville, leur solliciteur-général. Cette mesure rigoureuse a été taxée depuis d'injustice, et elle est devenue par la suite la source de bien des procès (1). Outre les richesses saisies à terre, et qui furent évaluées à quatre millions sterling, on prit dans le port une frégate de trente-six canons, cinq autres bâtiments de guerre de moindre rang, et cent cinquante vaisseaux marchands; on fit poursuivre, on atteignit et l'on ramena une flotte de trente voiles, partie depuis peu, et escortée par un bâtiment de soixante-quatre; et, en laissant le pavillon hollandois flotter sur l'île pendant quelque temps, on s'empara de plusieurs vaisseaux tant françois et américains que hollandois, qui eurent l'imprudence de venir mouiller dans le port. Cependant la Grande-Bretagne ne jouit pas de tous les fruits de sa

(1) Remembrancer, vol. 11, p. 293, 317, 343.

conquête : Rodney fut obligé de se défaire des marchandises qu'il avoit saisies, et, malgré ses précautions, les sujets des puissances neutres qui les achetèrent les revendirent aux Américains à plus bas prix qu'ils n'auroient pu le faire autrement. Peu après le commodore Hotham partit pour l'Europe escortant un convoi chargé des trésors de Saint-Eustache ; mais une escadre françoise, sous les ordres de La Motte Piquet, le rencontra et lui prit vingt-cinq bâtiments. Ainsi les richesses de cette île continuèrent à enrichir l'ennemi ; l'île elle-même, vers la fin de la même année, fut livrée honteusement aux François par le colonel Cockburn.

2 mai.

26 nov.

Prise de Demerary et d'Issequibo. 14 mars.

La perte de Saint-Eustache ne fut pas le seul malheur qui frappa les Hollandois dans les Indes occidentales. Des corsaires anglois, appartenant pour la plupart à des armateurs de Bristol, osèrent pénétrer dans les rivières de Demerary et d'Issequibo, et s'y emparèrent, jusque sous le canon des forts, de plusieurs vaisseaux richement chargés. Les colons épouvantés se rendirent avec l'île de Berbice au gouverneur de la Barbade, demandant seulement qu'on leur accordât les mêmes conditions qu'aux habitants de Saint-Eustache ; mais on les traita avec beaucoup moins de rigueur.

22 mars. Les François reçoivent des renforts.

A-peu-près dans le même temps, les amiraux de Suffren et de Grasse mirent à la voile du port de Brest avec vingt-cinq vaisseaux de ligne et un de cinquante canons ; ils avoient à bord six mille hommes de débarquement, et escortoient une flotte de trois cents bâtiments de commerce. Vingt de ces vaisseaux de ligne, et celui de cinquante canons, cinglèrent vers le Fort-Royal de la Martinique, où leur jonction avec le reste des forces qui se trouvoient dans ces parages devoit donner

29 avril. Engagement partiel. une supériorité décidée aux François. Rodney, pour intercepter cet armement, envoya les deux amiraux Samuel Hood et Drake croiser devant le Fort-Royal avec dix-sept bâtiments de haut-bord. Les deux flottes s'étant rencontrées, l'action s'engagea; mais les François, malgré leur grande supériorité numérique, car ils venoient de recevoir encore un renfort de trois vaisseaux, se tinrent si éloignés, que la canonnade ne produisit presque aucun effet: seulement quelques bâtiments anglois, ayant voulu s'approcher de plus près, furent assez grièvement endommagés. En résultat cependant le combat fut sans importance et la victoire indécise.

Les François s'emparent de Tabago. 10 mai. *Le Russel*, qui avoit souffert le plus dans cet engagement, étant arrivé à Saint-Eustache, Rodney le fit réparer à la hâte, et se rendit ensuite sans délai à la Barbade. Les François, qui avoient échoué à l'attaque de Sainte-Lucie, venoient de se porter sur Tabago.
29 mai. L'amiral anglois s'avança dans l'intention de leur faire abandonner leur projet, et parut à la vue de leur flotte avec toutes ses forces réunies; mais, quoiqu'il eût l'avantage du vent, et que l'ennemi se montrât déterminé à ne pas éviter le combat, il crut de la prudence de ne pas engager une action où il pouvoit beaucoup perdre, et où il avoit peu de chances de succès. L'île
2 juin. fut vaillamment défendue, et le marquis de Bouillé ne parvint à s'en rendre maître qu'en brûlant impitoyablement quatre plantations chaque jour pour contraindre le gouverneur à capituler. La prise de Tabago fut la dernière opération militaire de cette année dans les Indes occidentales. De Grasse, après avoir renforcé sa
5 août. flotte de cinq vaisseaux de ligne, se porta dans la baie

de Chesapeak, et Rodney revint en Europe pour y rétablir sa santé, laissant le commandement de la flotte à sir Samuel Hood.

Depuis la fin de la dernière campagne dans les Carolines, il s'étoit passé en Amérique des événements de la plus haute importance. L'esprit de défection, contenu depuis la victoire de Camden, se ranima à la défaite de Ferguson : cependant lord Cornwallis, ayant reçu de Virginie un renfort de deux mille six cents hommes sous les ordres du général Leslie, persista dans sa résolution de pénétrer dans la Caroline du nord, quoiqu'il ne fût pas sans inquiétude sur la sûreté de la Caroline du sud. Affaires d'Amérique. 19 déc. 1780. Lord Cornwallis reçoit des renforts.

Enhardi par l'état où se trouvoit l'armée de Washington, et desireux de faire une diversion favorable aux projets de Cornwallis, Clinton détacha le brigadier-général Arnold, à la tête de dix-huit cents hommes, avec ordre d'établir un poste à Portsmouth, sur la rivière d'Élisabeth, et de faire une irruption en Virginie. Il vouloit, par ce moyen, sonder les dispositions des habitants, et protéger la retraite de Cornwallis dans le cas où les circonstances forceroient cet officier à ce parti. Il recommanda pareillement à Arnold d'enlever les magasins de l'ennemi, s'il le pouvoit sans courir trop de risque, et de se concilier les Américains par des proclamations libérales. Les lieutenants-colonels Dundas et Simcoe furent de cette expédition ; Arnold, à qui Clinton en avoit fait le plus grand éloge, devoit les consulter dans tous les cas importants : cette précaution étoit louable ; mais la suite des événements fit voir qu'elle étoit inutile. En même temps on instruisit lord Cornwallis de la destination de cet armement, et on lui donna le pouvoir d'en diriger à son gré les opérations. Le Expédition du général Arnold en Virginie. 14 déc.

30 déc. brave général Arnold arriva avec un millier d'hommes dans la rade de Hampton, remonta la rivière James, et, dans l'espace de quelques jours, détruisit une importante fonderie de canons avec une grande quantité de munitions de toute espèce, s'empara de plusieurs vaisseaux richement chargés sur les rivières de James et d'Appomatox, et réussit à s'établir à Portsmouth.

1er janv. 1781. Mécontentements de l'armée américaine. Le général en chef avoit eu connoissance, par les dépêches qu'il avoit saisies, des mécontentements de l'armée américaine, et en ce moment ces mécontentements étoient au comble. Les troupes, manquant à-la-fois de solde, de vêtements et de nourriture, murmuroient hautement; elles sembloient n'attendre qu'une occasion favorable pour se révolter, et le congrès étoit hors d'état de faire droit à leurs plaintes. L'enrôlement de plusieurs corps expirant à la fin de l'année, tout le contingent de Pensylvanie profita de cette circonstance, renvoya ses officiers, s'empara de six pièces de campagne, et déclara sa résolution d'aller à Philadelphie demander satisfaction au congrès. Clinton, espérant retirer quelque fruit de cette révolte, fit offrir aux soldats la protection et le pardon de l'Angleterre, et un prompt remboursement de tout ce qui leur étoit dû, s'ils vouloient seulement se soumettre au gouvernement anglois, leur laissant d'ailleurs le choix de rentrer dans leurs foyers, ou de servir comme volontaires dans l'armée royale. Mais, au lieu de prêter l'oreille à ces promesses, les révoltés livrèrent les émissaires anglois au général Wayne, leur commandant; et le congrès leur ayant envoyé des commissaires, ils firent un arrangement, et la moitié d'entre eux reprit du service. Ainsi ce grand événement n'eut d'autre effet

15 janv. que de faciliter les opérations d'Arnold, en empêchant

Washington de faire marcher des troupes contre lui.

Tel fut le résultat des opérations entreprises pour favoriser l'expédition de Cornwallis. Quand ce général ouvrit la campagne, il avoit sous son commandement à Wynnesborough, et dans les places voisines, cinq mille six cents hommes de troupes réglées et de nombreuses milices; dans le même temps le général Greene, campé dans le voisinage de Hick's-Creek, sur la rive orientale de la Pedie, n'avoit avec lui qu'un corps de deux mille trois cent sept hommes, encore étoit-il composé en très grande partie de miliciens. Force et position respectives des troupes de Cornwallis et de celles de Greene.

Le général Greene détacha Morgan, à la tête de cinq cent quarante hommes, avec ordre de se porter sur les frontières occidentales de la Caroline du sud, et de menacer le poste important de Ninety-Six, pendant que lui-même, avec le reste de ses troupes, il tiendroit le pays en alarmes aux environs de Camden. Cornwallis, avant d'envahir la Caroline du nord, envoya le colonel Tarleton avec un millier d'hommes contre Morgan, et s'approcha pour le soutenir de Turkey-Creek, mais il ne put lui donner du secours à propos. Tarleton, après une marche fatigante, joignit l'ennemi en un lieu appelé Cowpens; des deux côtés les forces étoient égales, Morgan ayant reçu des renforts; seulement les Américains avoient un peu moins de cavalerie. Tarleton commença l'attaque avec son impétuosité ordinaire, et enfonça la première et la seconde ligne de Morgan: déja il se croyoit maître de la victoire; mais, un malentendu ayant empêché la cavalerie de charger au moment où elle auroit pu compléter la déroute des Américains, ceux-ci devinrent à leur tour les assaillants et se précipitèrent sur l'infanterie harassée, que la cavalerie ne soutint pas. La ter-

Tarleton est battu à Cowpens.

17 janv.

reur se répandit aussitôt de tous côtés; la légion de cavalerie prit la fuite malgré les ordres réitérés de son commandant, et les fantassins, au nombre de sept cents hommes, furent tués ou faits prisonniers. Tarleton, avec quatorze officiers, et une quarantaine de soldats du dix-septième régiment de dragons, se fit jour à travers les ennemis, et rejoignit Cornwallis. Cette victoire importante et inattendue fut aussi glorieuse pour les Américains qu'affligeante pour l'armée angloise, qui fit une perte irréparable dans celle d'un si gros détachement de troupes de ligne.

29 janv. Cornwallis se met à la poursuite de Morgan.

Cornwallis, malgré la perte sensible que venoit de lui faire éprouver cette défaite, persista dans sa résolution d'envahir la Caroline du nord. Animé par l'espérance de reprendre les prisonniers de Morgan, il se porta rapidement sur la Catawba, n'ayant conservé que le bagage indispensable, afin de n'être pas embarrassé dans sa marche. Il atteignit les bords de la rivière deux heures après le passage des Américains; mais dans cet intervalle elle s'étoit gonflée subitement, et il n'osa se hasarder à la passer. Morgan, profitant de la circonstance, dirigea ses prisonniers sur la Virginie, et rassembla des milices pour disputer aux Anglois le passage de la Catawba. Le général Greene arriva alors au camp. Il avoit fait en toute diligence cent soixante milles à cheval, et son armée venoit à marches forcées derrière lui. Les eaux étant diminuées, lord Cornwallis ne craignit pas de passer la rivière, quoiqu'elle n'eût pas moins de cinq cents verges de largeur en cet endroit, et que les ennemis bordassent la rive opposée; et il n'éprouva d'autre perte que celle de quatre hommes tués et de trente-six blessés. Aussitôt il envoya le colonel Tarleton à la pour-

31 janv.

Il passe la Catawba. 1 fév.

suite de la milice; cet officier, avec la cavalerie qu'il commandoit, mit en déroute cinq cents hommes à Tarrant's-Tavern, réparant en partie par cette victoire le déshonneur de la défaite de Cowpens, mais sans regagner toutefois les avantages inappréciables qu'on avoit perdus.

L'armée angloise, toujours à la poursuite de l'ennemi, se porta rapidement de la Catawba sur le Yadkin, après une marche ou plutôt une course de trente-huit milles, par des chemins impraticables et entrecoupés de ruisseaux débordés, qu'une pluie continuelle grossissoit à chaque instant davantage. Au milieu de ces fatigues, elle supportoit avec un courage admirable les plus cruelles privations; cependant les fugitifs lui échappèrent encore par un hasard presque miraculeux, les eaux du Yadkin s'étant enflées soudainement après leur passage, et ayant ainsi favorisé leur retraite. Il se porte sur le Yadkin,

Quoique contraint, pour passer cette rivière, de faire un circuit de cinquante milles, et que les deux divisions de l'armée américaine eussent effectué leur jonction, le commandant anglois espéroit encore couper Greene de la Virginie. Mais il fut trompé par des rapports qui lui assuroient que le Dan n'étoit pas guéable dans les parties basses, et après la plus vigoureuse poursuite, il vit avec douleur que le fruit de tant d'efforts et de souffrances étoit perdu, et que l'ennemi avoit assuré son passage sans obstacle. Cette retraite fit beaucoup d'honneur à l'activité, à la prudence, et à l'habileté de Greene. et passe cette rivière. L'ennemi se retire en Virginie.

Obligé de renoncer ainsi au but qu'il s'étoit flatté d'atteindre, lord Cornwallis revint à petites journées prendre poste à Hillsborough. Il y arbora l'étendard royal, et invita, par une proclamation énergique, tous les sujets Cornwallis arbore l'étendard royal à

Hillsborough. fidèles de sa majesté à se rendre en armes sous ses drapeaux, avec des provisions pour dix jours (1). Quoique la domination des insurgés eût rendu les royalistes plus timides et eût beaucoup diminué leur nombre, le général Greene repassa le Dan pour contenir les habitants de la province, et dépêcha en toute hâte le lieutenant-colonel Lee, pour empêcher que le colonel Pyle, qui avoit rassemblé un corps d'environ trois cents volontaires, ne se joignît au colonel Tarleton, qui marchoit à sa rencontre avec de la cavalerie, et une petite troupe d'infanterie. Les royalistes, prenant le détachement américain pour un corps ami, se laissèrent envelopper; mais, quand ils eurent reconnu leur erreur, ils demandèrent vainement qu'on leur laissât la vie sauve; ils furent tous inhumainement massacrés.

24 fév. Massacre d'un corps de royalistes.

Cornwallis bat en retraite.

Depuis que les drapeaux américains avoient reparu dans la Caroline du nord, l'armée angloise ne recevoit plus de subsistance; comme elle se voyoit d'ailleurs hors d'état de s'en procurer dans le pays épuisé qu'elle occupoit, lord Cornwallis jugea à propos de prendre une nouvelle position, et alla se poster auprès d'Allamance-Creek, entre les rivières du Haw et du Deep. Quoique réclamée par une impérieuse nécessité, cette mesure fut vivement censurée; le terme fixé par la proclamation n'étoit pas encore expiré, et les royalistes les plus zélés avoient cruellement été punis pour avoir déclaré trop tôt leurs sentiments; aussi dès ce moment les partisans des Anglois montrèrent-ils de la répugnance à venir se joindre à l'armée royale. Depuis que lord Cornwallis avoit commencé sa retraite, les Américains se te-

(1) Plusieurs royalistes joignirent l'armée angloise sur ces entrefaites; mais, après avoir vu son état de détresse, ils se retirèrent.

noient assidument sur ses derrières, attendant une occasion favorable d'agir; cependant ce général tenta inutilement de les attirer dans la plaine : Greene, malgré la supériorité numérique de ses troupes, ne voulut pas hasarder une bataille avant d'avoir reçu tous ses renforts.

Tous les renforts qu'il attendoit étant enfin arrivés, Greene choisit une position avantageuse auprès de Guildford-Court-House, et présenta la bataille. Le général anglois, avec une troupe réduite à moins de deux mille hommes, marcha sans balancer contre l'ennemi, qui comptoit cinq mille combattants. L'action se prolongea long-temps avec un acharnement égal des deux côtés: cependant, après avoir éprouvé une résistance opiniâtre et terrible, les Anglois restèrent à la fin maîtres du champ de bataille; mais ils payèrent bien chèrement la victoire, ayant eu cinq cent trente-deux hommes, au nombre desquels se trouvoient des officiers très-distingués, tués, blessés ou égarés. Ce n'étoit pas là le terme de leurs maux : épuisés par les fatigues d'une longue marche, et sans aucune tente pour s'abriter, ils avoient encore à lutter contre la faim; et ils étoient si dépourvus de provisions de toute espéce, que, le lendemain de la bataille, on réduisit leur ration à un quart de farine et autant de bœuf salé. La nuit qui suivit cette journée sanglante offrit sur-tout un spectacle horrible et lamentable; les troupes harassées et affamées ne pouvoient prendre du repos; la pluie tomboit sur elles par torrents, et le vent mêloit ses sifflements aux cris et aux gémissements des blessés.

15 mars. Bataille de Guildford.

Le général Greene battit en retraite après la bataille, et alla prendre poste sur le Troublesome-Creek; lord

Cornwallis, hors d'état de poursuivre ses avantages, marcha à petites journées sur le Cross-Creek, abandonnant soixante-dix de ses blessés à l'humanité de l'ennemi. Avant son départ, il publia une proclamation où il donnoit le détail de sa victoire, exhortoit tous les sujets fidèles de sa majesté à reconnoitre le gouvernement anglois, et promettoit sa protection à tous ceux qui rentreroient dans le devoir. Mais, loin de pouvoir donner aux autres quelque assistance, il avoit beaucoup de peine à procurer le nécessaire à son armée, épuisée par les fatigues d'une marche de 600 milles, dans un pays coupé de profondes rivières et d'un nombre presque infini de ruisseaux, où elle n'avoit eu ni tentes pour se mettre à l'abri, et souvent même ni aliments pour se nourrir. Se voyant donc obligé de prendre le parti de la retraite, le général anglois aima mieux se diriger sur Wilmington, qui étoit un port de mer, que sur Camden, où lord Rawdon étoit déja menacé d'une attaque.

Cornwallis dirige sa retraite sur Wilmington.

7 avril.

Il envahit la Virginie.

Après avoir suivi quelque temps l'armée angloise dans sa retraite, le général Greene se porta sur Camden. Cornwallis, ne sachant trop quel parti prendre dans la position difficile où il se trouvoit, et n'ayant plus que mille quatre cent trente-neuf hommes, profita de l'éloignement de l'ennemi pour se diriger vers la Virginie, à travers la Caroline du nord.

29 avril.

Lord Rawdon bat l'ennemi à Hobkirk's-Hill.

25 avril.

Lord Rawdon, n'ayant pas été informé de l'approche de l'ennemi, n'avoit à Camden que huit cents hommes et une petite quantité de provisions, quand le général Greene vint camper, avec plus de deux mille hommes, à Hobkirk's-Hill; il n'hésita pas cependant à l'attaquer; et, après une action très meurtrière, les Américains prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille cinq

cents hommes morts ou blessés. Mais les Anglois éprouvèrent en proportion une perte encore plus considérable, ayant eu deux cent cinquante-huit hommes hors de combat. Cette attaque fut conduite cependant avec autant de jugement que de bravoure; car, si lord Rawdon se fût tenu dans Camden, il lui eût été impossible de le défendre long-temps contre un ennemi si supérieur en nombre, et pourvu d'une redoutable artillerie.

Activité des partisans américains.

Dans la Caroline du sud, l'esprit de mécontentement, que les partisans Sumpter et Marion n'avoient cessé de fomenter, s'accrut encore quand on vit reparoître l'armée de Greene. Soutenus par le colonel Lee, que ce général avoit envoyé pour concourir à une entreprise qu'ils méditoient, ces partisans, sans employer d'artillerie et sans ouvrir de tranchées, réussirent à s'emparer du fort Watson; et cela, en élevant un ouvrage qui le dominoit, et d'où des tireurs habiles, armés de carabines rayées, tuoient tous les ennemis qui se présentoient sur les remparts. Ils tentèrent ensuite, mais vainement, de prévenir la jonction de lord Rawdon et du colonel Watson: les soldats qu'amena ce colonel remplacèrent, dans les rangs de la petite armée angloise, les braves qu'on avoit perdus à Hobkirk's-Hill.

23 avril.

7 mai.

Camden est évacué.

Le général Greene, ayant eu nouvelle de cette jonction, se retira du poste qu'il occupoit, pour ne point être forcé à accepter le combat. Lord Rawdon évacua Camden, après avoir détruit les munitions dont il jugeoit le transport impossible, et alla s'établir à Monk's-Corner, afin de couvrir Charles-Town, qui n'étoit pas encore dans un état de défense satisfaisant, attendu que lord Cornwallis avoit fait détruire avant son départ quelques uns des anciens ouvrages de la place, et que les

10 mai.

nouveaux n'étoient pas entièrement achevés. A peu près dans le même temps, Lee et Marion s'emparèrent du fort Motte sur la Congarie, Orangebourg se rendit à Sumpter, et Lee réduisit le fort Granby.

L'ennemi s'empare de plusieurs forts.

Ses succès en Georgie.

Satisfait des succès qu'il avoit eus dans les parties nord et nord-est de la Caroline du sud, Greene porta ses vues sur la frontière occidentale de cette province et sur la Georgie. Godolphin, sur les rives de la Savannah, se rendit bientôt après, et Augusta ouvrit ses portes, après avoir vu répéter devant ses murs la même manœuvre qui avoit déja réussi contre le fort Watson.

5 juin.

21 mai. Les Américains sont repoussés devant Ninety-Six.

Cependant le général Greene vint mettre le siége devant Ninety-Six où commandoit le colonel Cruger, qui n'avoit pu recevoir les dépêches de Rawdon, et n'avoit eu aucune connoissance des derniers événements. Ce village, dans un état incomplet de défense, ne comptoit pour garnison que cinq cent cinquante provinciaux; mais leur vaillant et habile commandant sut rendre inutiles tous les efforts des assaillants. Il ruina, dans une sortie vigoureuse, tous les ouvrages qu'ils avoient déja construits, et ensuite, par des attaques soutenues, les força d'interrompre de nouveaux ouvrages qu'ils commençoient à élever plus loin. Cette défense périlleuse duroit ainsi depuis trois semaines, quand la garnison se trouva réduite à la plus cruelle extrémité par le manque d'eau. Dans cette conjoncture critique, le courage des assiégés fut ranimé tout-à-coup par la nouvelle que leur donna un intrépide royaliste, de l'arrivée de lord Rawdon, qui venoit en toute hâte pour les délivrer. De son côté le général Greene, instruit également de la marche des Anglois, fit un dernier effort pour emporter la place

d'assaut; mais, n'ayant pu y réussir, il se retira au-delà de la Saluda, faisant assez de diligence pour n'être pas poursuivi.

Cependant lord Rawdon n'avoit pas l'intention d'occuper plus long-temps Ninety-Six; il vouloit seulement soustraire les royalistes à la vengeance inhumaine et implacable des Américains. Obligé de diviser son armée en plusieurs corps pour escorter ces malheureux jusqu'à Charlestown, il se vit inquiété par Greene, qui ne craignoit pas de se porter contre des forces ainsi disséminées. Mais la saison amena bientôt de part et d'autre une suspension d'hostilités. Greene fut rejoint par les détachements de Lee, de Sumpter et de Marion, et posa son camp sur les hauteurs qui avoisinent la Santie: lord Rawdon se retira à Orangebourg, d'où il passa peu après en Angleterre pour rétablir sa santé. Suspension des opérations de la campagne.

Durant le cours des derniers désastres, le mécontentement des Américains s'étoit porté à un plus haut point que jamais. De prétendus royalistes qui avoient joint les drapeaux de l'armée royale trahissoient en grand nombre leurs serments, et passoient dans les rangs de l'ennemi. Lord Rawdon résolut de faire un exemple capable d'intimider les traitres et d'arrêter la défection. Il fit traduire à Charlestown, devant une cour d'enquête, le colonel Isaac Haynes, qui avoit prêté serment à son admission dans les rangs de l'armée angloise, et qu'on avoit pris les armes à la main, combattant pour la cause du congrès. Isaac fut condamné à mort comme traître. 4 août.
L'exécution de cette sentence donna lieu à une proclamation menaçante du général Greene, et à un grand nombre de discussions publiques en Angleterre; mais 26 août.
Exécution du colonel Haynes.



l'on ne trouve rien dans la conduite de Rawdon qui ne puisse être complétement justifié (1).

Bataille d'Eutaw-Springs. Après le départ de lord Rawdon, le colonel Stewart prit le commandement en chef de l'armée. Greene, par son habileté, son courage et sa persévérance, avoit déja exécuté ce qu'il regardoit comme l'objet le plus important de la campagne, ayant recouvré les parties principales de la Caroline du sud, et resserré les Anglois dans le territoire borné par les trois grandes rivières, 22 août. la Santie, la Congarie et l'Edisto; renforcé par un corps considérable de milices et d'autres troupes, il marcha, dès que la température fut devenue moins brûlante, 8 sept. pour attaquer l'armée angloise, qui se retiroit de la Waterie sur l'Eutaw. Deux déserteurs vinrent porter la nouvelle de son approche au camp des Anglois; mais le colonel Stewart refusa d'ajouter foi à ce rapport, et envoya sur la route même par laquelle s'avançoient les Américains quatre cents fourrageurs sans armes. Presque tous ces fourrageurs furent pris, et ceux qui s'échappèrent arrivèrent poursuivis par l'ennemi, et semant l'alarme et l'épouvante dans les rangs de l'armée angloise. Cependant bientôt après s'engagea une action des plus meurtrières et des plus terribles; l'artillerie fut prise et reprise plusieurs fois; l'acharnement fut extrême, le carnage effroyable, et de part et d'autre on ne perdit pas moins de sept cents hommes, tant tués que blessés ou prisonniers. Les deux armées revendiquèrent la victoire. Les Anglois, ayant passé la nuit et le jour suivant sur le champ de bataille, se retirèrent à Monk's-Corner, et de là ensuite à Charles-

(1) *Voyez* les pièces relatives à cette affaire, Remembrancer, vol. 13, p. 121.

town-Neck, pendant que le général Greene, trop foible pour attaquer cette ville, reprenoit ses premières positions sur les hauteurs voisines de la Santie. Ainsi se termina cette campagne si active de la Caroline du sud (1).

Pendant que les événements se succédoient dans les Carolines, l'état de ses forces ne permettoit à Clinton de tenter aucune entreprise éloignée; et même, dès le commencement de l'année, il avoit eu beaucoup à craindre pour le salut de New-York. Depuis le jour où les Anglois avoient perdu, dans une tempête, le bâtiment de guerre *le Culloden*, où *l'Amérique* s'étoit séparée de la flotte, où *le Bedford* avoit été désemparé, l'amiral françois se trouvoit le maître de la mer, ses vaisseaux n'ayant pas souffert de l'orage; il bloquoit la rade de Portsmouth en Virginie, lorsque le général Washington, animé par le desir et l'espérance de s'emparer d'une place où Arnold s'étoit établi, lui envoya le général La Fayette, avec un nombreux détachement, pour pousser le siége avec vigueur. Mais la lenteur et l'incapacité, tant du général que de l'amiral françois, firent échouer les projets de Washington; et les Anglois reprirent l'offensive à l'arrivée d'un renfort de deux mille hommes que Phillips amenoit de New-York. Ce général, ayant achevé les fortifications de Portsmouth, ravagea le pays et détruisit une grande quantité de provisions, sans éprouver aucune perte, et presque sans être inquiété par l'ennemi. Après avoir rempli avec succès l'objet de son ex-

Expédition des ennemis contre Portsmouth. 23 janv.

26 mars. Le général Phillips ravage la Virginie.

(1) L'année d'après, en témoignage de sa reconnoissance pour les services qu'il avoit rendus, la législature de la province fit présent au général Greene d'un domaine estimé dix mille guinées. *Voyez* Remembrancer, vol. 14, p. 140.

pédition, et laissé une garnison dans le petit fort de Mill-Point, Phillips se préparoit à retourner à New-York, conformément à ses premières instructions, quand il reçut des nouvelles de la marche de Cornwal-
7 mai. lis, qui demandoit qu'on s'avançât jusqu'à Petersburgh pour le joindre. Il changea alors de résolution et se di-
9 mai. rigea, sans perdre de temps, à la rencontre de ce général; mais une fièvre maligne le contraignit bientôt de s'arrêter, et l'emporta au bout de quelques jours. Arnold reprit le commandement en chef, et les deux troupes
20 mai. effectuèrent leur jonction à Petersburgh, où Cornwallis étoit arrivé, malgré quelques petites difficultés, avec seize cents hommes et quatre pièces de canon.

Jonction des troupes de Cornwallis et de celles d'Arnold.

Dans cet intervalle, le général en chef, ignorant le mouvement de Cornwallis, avoit envoyé un renfort considérable à l'armée de Virginie, pour faciliter sa retraite sur New-York, où il avoit l'intention de l'employer à la défense de la ville, qu'il croyoit menacée d'une attaque. Ses projets ultérieurs, dans le cas où la ville ne seroit pas attaquée, étoient de remonter aussi haut qu'il lui seroit possible la Chesapeak, et, par une opération concertée avec le général Haldimand, qui commandoit dans le Canada, de séparer en deux les colonies, d'envelopper leurs armées, et de porter le ravage dans l'une ou l'autre partie, selon que le demanderoient les circonstances. Mais lord Cornwallis, qui n'étoit pas instruit des projets que Clinton méditoit, s'étoit mis à la poursuite de La Fayette, et, après avoir passé la rivière de James, avoit détaché deux corps de troupes, sous les colonels Tarleton et Simcoe, avec ordre de détruire, sur leur route, les magasins et les provisions de l'ennemi.

La Fayette, à qui il ne restoit d'autre ressource pour

s'échapper que de joindre le général Wayne qui s'avançoit à sa rencontre avec un corps de troupes du Maryland, usa de tant de diligence dans sa retraite, qu'on n'espéra bientôt plus pouvoir l'atteindre. Mais, d'un autre côté, les expéditions de Tarleton et de Simcoe réussirent aussi complétement qu'on le pouvoit desirer : le premier, avec son courage et son activité ordinaires, se porta rapidement sur Charlotteville, dispersa l'assemblée générale de la province, et arrêta un grand nombre de députés, entre lesquels se trouvoit un membre du congrès ; peu s'en fallut même que M. Jefferson, président de la province, ne tombât entre ses mains : il détruisit, soit durant sa marche, soit après son arrivée dans la ville, plusieurs fourgons chargés d'habillements et de vivres, un millier de fusils, quatre cents barils de poudre à canon, et une quantité considérable de tabac et d'objets d'équipement.

Retraite précipitée de La Fayette.

Succès du colonel Tarleton,

Le colonel Simcoe ne fut pas moins heureux : l'ennemi, commandé par le baron de Stuben, s'étoit retiré derrière la Fluvanna. Simcoe, en jetant adroitement l'alarme dans son camp, lui fit abandonner ses magasins, et envoya, pour les détruire, un petit corps de soldats, sous les ordres des officiers Stevenson et Wolsey ; ce détachement passa la rivière en canot, et s'acquitta de cette commission sans obstacle.

et du colonel Simcoe.

Dans sa marche victorieuse contre La Fayette, l'armée angloise avoit fait éprouver à l'ennemi des pertes immenses en provisions de toute espéce, et laissé sur son passage une longue trace de dévastation et de ruines. En ce moment la détresse des Américains étoit extrême ; toutes leurs entreprises languissoient par le défaut d'enthousiasme et de confiance, leur papier-monnoie

Consternation des Américains.

étoit si déprécié que personne ne vouloit plus le recevoir, et cependant la désolation de la Virginie, province que la guerre avoit épargnée jusqu'alors, mettoit le comble au désespoir universel. Des dépêches interceptées apprirent que le congrès sentoit toute son impuissance de soutenir encore long-temps les hostilités ; et les prisonniers ne taisoient point que l'opinion générale étoit que, si l'Angleterre pouvoit empêcher jusqu'à la fin de l'automne la flotte et l'armée françoises de coopérer avec les Américains, le congrès et le peuple abandonneroient l'alliance des François, et s'uniroient par des liens indissolubles et sincères avec la mère-patrie (1). Dans cet état de choses, les armées britanniques n'avoient pas besoin de former de nouvelles tentatives : en se tenant avec soin sur la défensive, et ne laissant remporter par l'ennemi aucun avantage considérable, elles auroient [illegible] le réduire au désespoir, et lui faire abandonner une entreprise qui n'auroit plus offert aucune chance de succès.

L'ennemi forme le dessein d'attaquer New-York.

Les généraux françois et américains sentoient vivement combien il leur étoit nécessaire de tenter quelque expédition éclatante pour ranimer un peu le courage de leur parti ; aussi à l'arrivée de M. de Barras, qui avoit amené une escadre, le général Washington, dans une entrevue qu'il eut avec cet officier et Rochambeau, proposa de diriger une attaque sur New-York : il pensoit que cette entreprise étoit la seule qui méritât de les occuper, n'ayant pas encore eu connoissance des progrès de Cornwallis en Virginie.

21 mai.

Un courrier, intercepté dans le Jersey, apprit à Clinton

(1) Tarleton's Campaigns, p. 297.

les desseins formés par l'ennemi : ce général fit partir immédiatement des dépêches pour hâter le retour des détachements de Virginie; il n'enjoignit pas cependant à Cornwallis de les renvoyer sur-le-champ, s'il étoit engagé dans quelque mouvement qui les lui rendît nécessaires, ou si, de concert avec les royalistes, il vouloit tenter de faire une diversion puissante par une expédition dans les parties hautes de la Chesapeak, et sur les bords de la Susquehanna. Mais Cornwallis, à qui ce dernier plan ne parut pas exécutable, se décida à renvoyer les troupes qu'on lui demandoit, et, en conséquence des dépêches de Clinton, repassa la rivière de James et se retira à Portsmouth.

Juin. Clinton rappelle ses troupes de la Virginie.

30 juin.

Comme les troupes angloises étoient sur le point de s'embarquer, La Fayette, dont le corps venoit de se joindre à celui du général Wayne, se présenta dans l'intention d'inquiéter leur arrière-garde; mais, au lieu de remporter l'avantage qu'il s'étoit promis, il fut attaqué lui-même, et la nuit seule préserva son armée d'une défaite totale. L'embarquement des troupes n'avoit pu encore avoir lieu, quand on reçut de nouvelles dépêches de Clinton; le général en chef y témoignoit son mécontentement de ce qu'on avoit abandonné l'isthme de Williamsburgh, mandoit à Cornwallis de reprendre cette position, et de se fortifier à Old-Point-Comfort, le meilleur port de mer qu'il pût trouver sur toute la côte, et le laissoit le maître d'occuper ou d'évacuer York-Town, et de retenir, s'il le jugeoit à propos, les troupes qu'il lui avoit demandées auparavant.

6 juillet. Il envoie un contre-ordre à Cornwallis.

11 juillet.

Cornwallis, pour suivre ce qu'il pensoit être l'esprit des instructions de Clinton, évacua Old-Point-Comfort et Portsmouth, où il ne croyoit pas que les vaisseaux

Cornwallis se porte à York-Town.

Du 1er au 22 août. fussent à l'abri d'une attaque, et fortifia les villes de Gloucester et d'York-Town.

6 juillet. L'ennemi menace New-York. 21 et 23 août. Cependant le général Washington, ayant joint son armée à la troupe que commandoit Rochambeau, se montra plusieurs fois en force devant New-York, paroissant décidé à tenter une attaque dès que de Grasse y pourroit coopérer. Mais, à l'arrivée de cet amiral, les pilotes ayant trouvé dangereux de passer la barre, l'attaque fut abandonnée, et l'armée combinée, après quelques feintes démonstrations pour cacher sa marche, traversa rapidement le Jersey, et se porta sur Philadelphie.

18 août. Arrivée du comte de Grasse.

30 août. Arrivée de sir Samuel Hood. Quoique l'on sût depuis long-temps que le comte de Grasse avoit formé la résolution de se porter sur les mers d'Amérique, on n'imaginoit pas qu'il emploieroit à cette expédition toutes ses forces, et négligeroit de convoyer les flottes marchandes. Sir Samuel Hood ne s'avança donc à sa poursuite qu'avec quatorze bâtiments de haut-bord; aussi, lorsqu'il eut joint ses forces à celles de l'amiral Graves, qui prit le commandement en sa qualité de plus ancien, l'escadre angloise ne comptoit encore que dix-neuf vaisseaux de ligne, pendant que l'amiral françois en commandoit vingt-huit. Sur les avis qu'il reçut de La Fayette, de Grasse joignit aux troupes de ce général les forces de terre qu'il amenoit des Antilles; il fit bloquer ensuite l'entrée de la rivière d'York par quatre vaisseaux de ligne et plusieurs frégates, et avec le reste de sa flotte jeta l'ancre dans la baie de Lynhaven.

30 août.

5 sept. Engage- L'amiral Graves arriva sur ces entrefaites, et bientôt s'engagea une action partielle, où de part et d'autre

on eut beaucoup à souffrir : cependant il ne se fit aucune prise; mais le bâtiment anglois *le Terrible* fut tellement maltraité, que, ne pouvant plus résister à la lame, on le brûla par ordre de l'amiral. Les deux flottes se tinrent encore en vue l'une de l'autre pendant quelques jours; mais les François n'osant se hasarder à une attaque, malgré leur supériorité numérique et l'avantage du vent, l'amiral anglois revint dans la baie de Chesapeak, où il trouva le comte de Barras avec son escadre et un convoi de quatorze bâtiments chargés de grosse artillerie et de munitions de guerre. Ayant jugé la position de cette escadre inattaquable, il remit à la voile, et rentra pour se radouber à New-York.

ment partiel entre les deux flottes.

10 août.

Expédition d'Arnold contre New-London.

Le général Arnold étoit revenu à New-York aussitôt après l'arrivée de Cornwallis en Virginie. Clinton, voulant diviser l'attention des Américains, envoya ce général dans le Connecticut pour attaquer New-London. Quoique trompé dans le rapport qu'on lui avoit fait de l'état des fortifications de cette ville, Arnold l'emporta d'assaut, ainsi qu'un fort appelé Griswold; il y trouva cinquante pièces de canon et une quantité immense d'effets de guerre, et brûla douze vaisseaux dans le port: les flammes de ces vaisseaux s'étant communiquées à la ville, elle fut en grande partie consumée.

L'ennemi investit York-Town.

14 sept.

25 sept.

Les généraux de l'armée combinée, ne s'étant pas laissé divertir par cette tentative du projet d'assiéger Cornwallis, se concertèrent sur la manière dont ils conduiroient l'attaque, dans un conseil de guerre tenu à bord de *la Ville de Paris*, vaisseau amiral du comte de Grasse. En conséquence des résolutions adoptées, les troupes furent débarquées dans le voisinage de Wil-

liamsburgh, où elles se joignirent à celles de La Fayette et de M. de Saint-Simon; de là elles allèrent camper devant la ville même d'York-Town.

28 sept. Lord Cornwallis ne chercha pas à arrêter l'ennemi lorsqu'il s'approchoit de la ville, quoique La Fayette, s'étant avancé seulement à la tête de deux mille hommes, lui eût fourni une occasion favorable de l'attaquer. Il paroît qu'il comptoit beaucoup sur les secours de New-York, que Clinton lui avoit fait espérer pour le 5 octobre. Aussi, au grand étonnement de Washington, il se retira dans l'intérieur de la place, et en abandonna tous les ouvrages extérieurs. L'ennemi les occupa sans obstacle, et forma en même temps le blocus du poste de Gloucester (1).

6 et 9 oct. Cependant le terme étoit passé, et les secours de New-York n'arrivoient point. L'ennemi poussoit avec activité les travaux du siége, établissoit de nombreuses batteries, et entretenoit sans relâche un feu terrible qui ruinoit les fortifications incomplètes de la ville, démontoit l'artillerie des Anglois, et leur faisoit éprouver de grandes pertes. La garnison se montroit infatigable, mais elle avoit particulièrement à souffrir du feu de deux redoutes élevées à 300 verges des remparts. Washington, pour exciter l'émulation de l'armée alliée, avoit fait attaquer en même temps ces redoutes, l'une par un détachement françois, et l'autre par un corps américain, et ces troupes les avoient emportées d'assaut : il étoit ensuite parvenu, à force d'industrie, à les faire joindre avec les autres ouvrages des assiégeants. Enfin les fortifications de la ville n'offrirent

14 oct. L'ennemi emporte deux redoutes d'assaut.

(1) *Voyez* les lettres que Washington écrivoit à ce sujet au congrès, datées du mois d'octobre.

bientôt plus que des ruines ; et, malgré quelques sorties vigoureuses des lieutenants-colonels Lake et Abercrombie, au moyen desquelles on réussit à retarder un peu les progrès de l'ennemi, lord Cornwallis resta convaincu que la place ne pouvoit être défendue plus long-temps. Ce général forma alors le projet de s'échapper, en transportant son armée pendant la nuit de l'autre côté de la rivière; mais à peine une partie des troupes avoit débarqué, qu'une tempête affreuse s'éleva, et rendit le passage impraticable; et ce ne fut qu'avec des difficultés extrêmes que les soldats déja déposés sur l'autre rive parvinrent à regagner la place au point du jour.

Lord Cornwallis tente inutilement d'évacuer York-Town.

Dans cette extrémité, lord Cornwallis capitula. Il rendit toute son armée prisonnière de guerre au général Washington, commandant des forces combinées, et livra au comte de Grasse les vaisseaux qui se trouvoient dans le port, les troupes de terre étant de cette manière déclarées prisonnières des États-Unis, et celles de mer du roi de France. La garnison obtint les mêmes conditions que Clinton avoit accordées lorsqu'il s'étoit emparé de Charlestown; chacun put conserver ce qui lui appartenoit, et les officiers restèrent libres, après avoir donné leur parole de ne pas porter les armes avant d'avoir été échangés. Le dixième article de la capitulation (1) fut celui que l'on censura davantage, comme abandonnant les royalistes à la merci de leurs persé-

19 oct. Il capitule.

(1) Cet article étoit conçu en ces termes : « Les naturels ou habitants du pays qui se trouvent maintenant à York-Town et à Gloucester, ne pourront être punis pour avoir joint l'armée angloise. » La réponse fut : « On ne peut accepter cet article, parceque les affaires sur lesquelles il décide sont du ressort de l'autorité civile. »



cuteurs, qui s'étoient si souvent montrés barbares; mais, en justification, l'on allégua que le commandant anglois avoit pourvu à leur sûreté d'une autre manière, en obtenant qu'il lui seroit permis de transporter à New-York, sur le sloop de guerre *le Bonetta*, autant de soldats que pourroit en contenir ce bâtiment, pourvu qu'il dût en tenir compte au premier échange qui auroit lieu. Par cet échange on assuroit le salut des royalistes, et l'ennemi feignit de ne le pas remarquer (1). Au moment où la place capitula, la garnison, qui comptoit cinq mille neuf cent cinquante hommes, étoit réduite à quatre mille sept cents hommes effectifs, tandis que le nombre des assiégeants s'élevoit à dix-neuf mille. Les vainqueurs trouvèrent dans la ville un train considérable d'artillerie, et une grande quantité d'armes et de munitions de toute espèce, et dans le port une frégate, deux bâtiments de vingt canons, et un grand nombre de transports et autres vaisseaux.

Clinton fait de vains efforts pour le secourir.

Dès qu'il eut appris que l'armée des alliés poussoit le siége d'York-Town avec vigueur, Clinton fit tous les préparatifs en son pouvoir pour secourir au plus tôt Cornwallis. Mais sir Samuel Hood l'avoit induit en erreur sur les forces relatives des deux escadres. Pouvoit-on penser en effet que l'amiral françois n'auroit laissé dans les Antilles aucun vaisseau pour protéger le commerce, ou que Rodney seroit parti avec trois bâtiments pour l'Europe, et auroit affoibli sa flotte de plusieurs autres

(1) Cet expédient ne satisfit pas les royalistes américains, le terme *punis*, dont on s'étoit servi dans le dixième article, paroissant emporter une idée de culpabilité quelconque, et reconnoître par conséquent dans les vainqueurs le droit de poursuivre les Américains qui se montreroient fidèles à leur souverain légitime.

vaisseaux, sans être sûr de la supériorité de ses forces, et malgré des ordres positifs du gouvernement qui lui enjoignoient de surveiller et de contrarier les opérations du comte de Grasse. Clinton ne fut détrompé de son erreur qu'après l'engagement du 5 septembre; jusque-là il avoit eu raison de croire qu'on ne pourroit attaquer Cornwallis, tant que la flotte angloise domineroit dans la Chesapeak. Sachant que l'intention primitive des alliés étoit de former le siége de New-York, il avoit considéré comme une feinte leurs premiers efforts contre York-Town; cependant il n'avoit rien négligé pour instruire Cornwallis de toutes les nouvelles qu'il recevoit, et en contremandant le rappel des troupes, il lui avoit envoyé tous les soldats qui n'étoient pas nécessaires à la défense de New-York, Staten-Island et Long-Island. Quand il sut à n'en pouvoir douter qu'York-Town étoit réellement menacé, il mit toute la diligence possible à faire partir un détachement de sept mille hommes; mais l'état des vaisseaux, qu'on étoit occupé à radouber, retarda l'embarquement de ces troupes jusqu'au 19 octobre, le jour même où l'armée angloise capitula: en sorte qu'à son arrivée dans la Chesapeak, Clinton apprit la reddition de la place, et vit échouer tous les plans qu'il avoit concertés avec l'amiral, pour s'ouvrir un passage à travers la flotte françoise, et pénétrer dans la rivière de James. Le capitaine Elphinstone, qui étoit allé sur *l'Experiment* reconnoître la position de l'ennemi, avoit jugé cette manœuvre praticable; et l'intention du général anglois étoit de débarquer ses troupes sur le bord de la rivière, et de marcher contre les alliés, pendant que le commandant de la garnison feroit une sortie vigoureuse, et viendroit se joindre à lui. Les conditions

27 août.

auxquelles Cornwallis avoit capitulé devinrent le sujet d'une longue suite de discussions : à son arrivée à New-York, ce général se plaignit du mépris que, dans quelques circonstances, on avoit paru avoir pour ses services, et de la négligence que, dans d'autres, le général en chef avoit mise à lui envoyer des renforts. Il dit que son projet de réduire la Virginie avoit été approuvé par les ministres et vu favorablement par le roi, mais que Clinton s'y étoit toujours opposé ; et dans ses dépêches sur la reddition d'York-Town, il accusa ce général d'avoir retardé le départ des secours qu'il lui avoit positivement annoncés pour le 5 octobre.

Clinton répondit que l'invasion de la Virginie, la plus belliqueuse des provinces américaines, avoit été entreprise au milieu de circonstances défavorables ; qu'il étoit inconvenant qu'un officier inférieur eût cherché à faire approuver cette invasion par les ministres, sans l'aveu de son supérieur, et que l'expédition entière avoit été conduite avec beaucoup de témérité (1). Il rappela que les ordres formels qu'il avoit donnés à son départ de la Caroline du sud, étoient de veiller, par-dessus toute autre chose, à la conservation de cette province et à la sûreté de Charles-Town ; il montra que ces deux objets avoient été entièrement perdus de vue, lorsque Cornwallis s'étoit avancé à la poursuite de Greene, à travers la Caroline du nord, et sur-tout lorsqu'il s'étoit porté de là sur la Virginie, et assura que jamais il ne s'étoit

(1) On pense que Cornwallis ne s'adressa directement aux ministres que pour obtenir plus tôt une réponse, parcequ'il n'ignoroit pas que Clinton avoit demandé sa démission, et qu'il craignoit que cette circonstance n'occasionât des longueurs. On sait que la démission de Clinton ne fut pas acceptée. *Voyez* une lettre de lord Georges Germaine, du 7 juillet 1781, dans Sir Henry Clinton's Narrative, p. 36.

proposé de s'établir dans cette dernière province, convaincu que les expéditions qu'il avoit dirigées contre elle, en portant à son comble la détresse des Américains, les auroient bientôt déterminés à la paix, si l'armée angloise avoit su se préserver de tout échec un peu considérable. Il releva en outre plusieurs erreurs dans le mode de défense de Cornwallis; il l'accusa de s'être offert pour ainsi dire à l'attaque des Américains en un temps où ils n'avoient d'autre projet que d'attaquer New-York, et de s'être montré peu judicieux en occupant York-Town et Gloucester. Il le blâma aussi de n'avoir pas défendu les approches de la ville, d'avoir permis à La Fayette de s'avancer tranquillement jusqu'à Williamsburgh, avec deux mille hommes qu'il auroit pu aisément faire prisonniers ou tailler en pièces, avant l'arrivée d'aucun secours, et d'avoir négligé tous les moyens faciles qu'il avoit de s'échapper; et il déclara qu'il n'avoit promis de lui envoyer des secours au 5 octobre, que dans le cas où la flotte se trouveroit en état d'appareiller à cette époque, et qu'il lui avoit enjoint en même temps de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour sauver au moins une partie de l'armée, dans le cas où il prévoiroit que les renforts n'arriveroient pas assez tôt.

Les Américains et leurs alliés exaltèrent cette victoire bien au-delà de son importance réelle. Le congrès vota, pour la célébrer, des remerciements à l'armée et des réjouissances publiques. Son parti abattu parut se relever avec une nouvelle vigueur, et l'on oublia toutes les défaites passées. Les résolutions que prit dès ce moment la Grande-Bretagne justifièrent ces démonstrations d'une joie inconsidérée. Cependant la perte de

quatre mille hommes effectifs, qui composoient l'armée de Cornwallis, quoique affligeante pour tous les sujets fidèles, auroit pu être facilement réparée si la nation eût voulu proportionner ses efforts aux ressources qui lui restoient encore (1).

(1) Nous avons puisé pour ces détails dans les journaux du temps, dans les brochures publiées par les généraux Cornwallis et Clinton, dans Tarleton's Campaigns, etc., et nous avons en outre reçu un grand nombre de renseignements particuliers.

LIVRE XLII.

Conduite des puissances neutres. — La Prusse est admise dans la confédération de neutralité armée. — Offres de médiation. — Conduite équivoque de l'empereur d'Allemagne. — Il entre dans la confédération des puissances neutres. — Il devient plus partial chaque jour pour la France. — État de l'esprit public. — Assemblée du parlement. — Débats à l'occasion de l'adresse. — Et à l'occasion de la prise de Saint-Eustache. — Motion de sir Jacques Lowther contre la guerre. — Discussion relative à la détention de M. Laurens. — Élargissement de ce prisonnier. — Ajournement. — Mesures adoptées dans les assemblées publiques. — La cité de Londres demande par une pétition la paix et le renvoi des ministres. — Expédition infructueuse de l'amiral Kempenfelt. — Prise de Saint-Christophe, de Nevis, de Montserrat. — Et de Minorque. — M. Fox demande qu'il soit fait une enquête sur les désastres maritimes. — Motions relatives à la conduite et à la réputation de plusieurs membres du parlement. — Motion relative à l'exécution du colonel Haynes. — Motion d'une enquête sur les causes de la reddition de Cornwallis. — Motion proposée à l'occasion de l'élévation de lord Georges Germaine à la dignité de pair. — Censures dirigées contre le général Arnold. — Nouvelle motion de Fox au sujet de la mauvaise administration de la flotte. — Motion du général Conway contre la guerre. — Altercation entre lord North et le colonel Barré. — Débats à l'occasion des nouvelles taxes. — Seconde motion du général Conway. — L'opposition l'emporte sur le ministère. — Le procureur-général propose de faire la paix. — Motion de lord Jean Cavendish contre le ministère. — Lord North annonce que le ministère est changé. — Il fait ses adieux à la

chambre. — Motion annoncée par lord Shelburne. — Caractère de lord North.

1781. Conduite des puissances neutres.

Pendant que ces événements se succédoient en Amérique, l'administration étoit en proie à de continuelles alarmes; sa détresse croissoit de jour en jour, et de jour en jour elle sentoit diminuer le peu d'espoir qui lui restoit. Aucune des puissances du continent ne se montroit disposée à prendre un parti vigoureux en faveur de la Grande-Bretagne; et pendant que ses ennemis redoubloient d'acharnement, de persévérance et d'ardeur, ses amis, si toutefois je puis donner ce nom à une neutralité jalouse, se montroient froids, languissants et dissimulés.

La Prusse est admise dans la neutralité armée.

Toujours animé d'une haine invétérée contre la Grande-Bretagne, le roi de Prusse mettoit en jeu toute sorte d'artifices pour nuire aux Anglois. Par une lettre publique écrite à son ministre des finances, il enjoignit à tous les sujets de sa couronne de retirer leurs capitaux des fonds britanniques, comme si une banqueroute générale fût devenue tout-à-fait inévitable. Il s'efforça aussi de persuader à l'impératrice de Russie que, les Hollandois ayant été admis dans la neutralité armée, elle se trouvoit obligée de prendre part à la guerre, le commencement des hostilités étant le *casus fœderis* de la ligue. L'impératrice ne fut pas dupe d'une pareille insinuation; mais cependant on la vit se refroidir pour l'Angleterre, et desirer avec ardeur de donner plus de force et d'étendue à cette confédération malveillante qu'elle avoit formée: enfin le roi de Prusse y fut admis comme partie contractante; et ce prince laissa commettre, à la faveur de son pavillon, les plus énormes

insultes, quoique dans ses actes publics il feignît de s'élever amèrement contre toute espèce d'injustes procédés.

Cependant de nouvelles offres de médiation furent faites; mais l'on y vit percer encore une disposition constante à abaisser la Grande-Bretagne. La première de ces offres fut de régler les différents dans un congrès où seroient réunis des plénipotentiaires anglois, françois, espagnols et américains, sous les auspices de l'Autriche et de la Russie, et où l'on admettroit, comme proposition préliminaire, une suspension d'armes générale. Le ministère britannique rejeta une offre qui lui étoit si désavantageuse; les cours de Pétersbourg et de Vienne n'en firent pas moins de nouvelles démarches pour faire accepter leur médiation. L'Espagne, qui ne vouloit pas entrer en accommodement, répondit qu'elle avoit déja commencé une négociation par le canal de M. de Cumberland, alors résident à Madrid; mais ce prétexte lui ayant été enlevé aussitôt par le rappel de cet ambassadeur, elle ne voulut pas promettre encore de prendre part au congrès. La conduite de la France ne fut pas moins évasive; et ces deux puissances adressèrent les compliments les plus flatteurs à l'impératrice, et l'assurèrent d'une déférence sans bornes. La Grande-Bretagne déclara, pour première réponse définitive, qu'elle étoit prête à traiter dans un congrès avec la France et l'Espagne, mais qu'elle ne souffriroit jamais qu'une puissance étrangère intervînt dans sa querelle avec des sujets révoltés. Sur cette déclaration, les cours de Versailles et de Madrid annoncèrent qu'elles n'étoient rien moins que disposées à sacrifier leur bonne foi et leur honneur en abandonnant les Américains.

Offres de médiation.

Février.

Enfin, après l'échange d'un grand nombre de pièces,

La médiation reste sans effet.

le prince de Kaunitz, qui avoit été particulièrement chargé de diriger les conférences, déclara que les réponses de la France et de l'Espagne ne laissoient aucun espoir d'accommodement : les principes que ces puissances étoient résolues de maintenir l'ayant convaincu que toute démarche ultérieure seroit inutile. L'Espagne se montroit plus inflexible et plus acharnée que la France, et sa majesté catholique paroissoit animée d'un ressentiment particulier.

Septemb.

Conduite équivoque de l'Autriche.

Le ministre autrichien glissa dans cet exposé quelques expressions ambiguës ; il convint que les prétentions de l'Angleterre étoient justes et raisonnables, mais il ajouta qu'elles étoient trop élevées, eu égard à l'épuisement actuel de ses forces. Quand on apprit la résolution de la cour de Londres, de ne pas souffrir que les affaires d'Amérique fussent traitées dans le congrès, il dit avec un ton d'ironie : « Celui qui parviendra à obtenir la paix à de pareilles conditions *erit mihi magnus Apollo*. » Mais lorsqu'il annonça que la négociation avoit été infructueuse, il laissa plus clairement entrevoir ses sentiments. « Si vous n'êtes pas assez forts, dit-il au plénipotentiaire britannique, pour assurer le maintien de « vos droits, il faut vous soumettre à une force supérieure, à la cruelle nécessité. J'avoue que lorsque j'entends alléguer que la France ne peut sacrifier son « honneur en abandonnant le parti des Américains, je « réponds comme le feroit un Anglois : qu'est-il question de l'honneur de la France? cette puissance l'a « sacrifié elle-même lorsqu'elle s'est unie par une perfide alliance avec les sujets rebelles de sa majesté, et « nous ne pouvons que lui laisser le choix du moyen « le plus convenable de rompre une pareille union. Mais

« des sentiments comme ceux-là ne serviroient de rien, « lors même qu'ils seroient exprimés par un ministre « anglois, si vous ne pouviez les soutenir par un grand « déploiement de forces dans toutes les parties du globe. « Les dangers que vous courez, la position difficile où « vous êtes, paroissent exiger de vous des concessions « importantes; cependant j'applaudirai à votre vigueur « et à votre esprit national, si vous faites voir qu'elles « ne sont pas nécessaires. »

Cette opinion d'un ministre étranger sur les affaires de la Grande-Bretagne auroit paru peu importante sans doute si elle n'avoit décelé les dispositions incertaines du cabinet autrichien. A la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, au mois de novembre 1780, on s'attendoit à voir Joseph II suivre une marche ferme et assurée; mais Kaunitz s'empara de son esprit, et le fit entrer dans les intérêts de la France, pour laquelle il avoit montré auparavant un éloignement décidé. La cour de Londres chercha à se concilier l'amitié de l'empereur par les offres les plus généreuses, par celle, entre autres, de lui laisser ouvrir la navigation de l'Escaut; elle lui représenta vivement que, sans l'alliance de la Grande-Bretagne, il ne parviendroit jamais à donner à l'Autriche le poids qu'elle devoit avoir dans la balance politique de l'Europe. Mais le prince Kaunitz fit prévaloir, dans les premières opérations du nouveau régne, ce même esprit de politique étroite qu'il avoit constamment suivi sous l'impératrice; et Joseph n'ayant pas su profiter des circonstances, dont il pouvoit tirer un parti si avantageux, se fit bientôt connoître par son goût pour les petits arrangements, regarda la Prusse d'un œil jaloux, et montra à l'égard de la France une condescendance servile.

Kaunitz avoit de grandes qualités et de grands talents; mais il s'étoit jeté dans un faux système, et la nonchalance de son esprit ne lui permettoit pas d'en changer.

L'empereur entre dans la confédération de la neutralité armée.

En se montrant de jour en jour plus circonspect avec l'ambassadeur anglois, et en alléguant pour la justification de l'ennemi le grand avantage qu'il avoit trouvé à prendre les armes, le prince Kaunitz mit bientôt à découvert la partialité de l'empereur pour la France. En même temps il commença à prodiguer souvent des éloges à la confédération des puissances neutres : enfin, après avoir gardé pendant long-temps un silence mystérieux et affecté, il avoua que son maître étoit entré dans cette confédération.

Sa partialité croissante pour la France.

Un voyage que l'empereur fit à Paris, pendant le cours de la même année, parut changer entièrement les sentiments qu'il avoit adoptés lors de son premier séjour dans cette ville : sa partialité devint aussi manifeste que son mépris avoit été outrageant. L'admiration qu'il témoigna pour Louis XVI, et la joie qu'il fit éclater à tous les événements favorables à la France, excitèrent la surprise à Vienne, et ajoutèrent à la consternation du cabinet britannique (1).

État de l'esprit public.

Les tristes présages que chacun formoit pour l'avenir redoubloient les inquiétudes qu'inspiroit la physionomie sinistre des affaires du dehors. Quoique jamais la Grande-Bretagne n'eût déployé un appareil de guerre si formidable, quoique jamais aucun autre pays n'eût seulement conçu la possibilité d'approvisionner de si grandes armées à travers la mer Atlantique, la guerre, marquée par des revers, avoit cessé d'être populaire.

(1) Renseignements particuliers. Les mêmes détails se trouvent dans la correspondance officielle des ministres.

L'honneur national, ou le maintien des droits d'une souveraineté jalouse, n'étoient plus considérés comme une suffisante compensation des dépenses énormes que l'opposition avoit su faire envisager au peuple d'un œil soupçonneux et mécontent. Les droits de l'Angleterre sur ses colonies avoient été si souvent commentés, modifiés, et même en partie abandonnés, que leur valeur étoit devenue presque insignifiante; et le détail pompeux des avantages résultant du commerce avec l'Amérique étoit peu capable d'exciter l'attention, depuis qu'une longue interruption de ce commerce n'avoit produit aucun effet alarmant. La puissance et les ressources de l'état surpassoient au contraire toute espérance, et livroient au ridicule les chimériques théories de quelques financiers spéculatifs. L'abandon des droits sur l'Amérique ne paroissoit donc pas un sacrifice exorbitant fait au desir de la paix, et l'on ne pensoit pas que l'honneur national, si glorieusement défendu pendant la guerre, fût compromis par la nécessité de céder à cette coalition formidable de souverains. Peut-être eût-il été avantageux d'allumer l'enthousiasme du peuple, mais l'esprit public étoit en général défavorable à ce parti. Des plaintes, des déclamations exagérées, des griefs, des vexations imaginaires, avoient mêlé beaucoup d'aigreur à toutes les discussions politiques, et le peuple se montroit défiant à l'égard de l'autorité. Les habitants de la capitale, plongés dans le luxe et livrés à la dissipation (1), regardoient avec une apa-

(1) A cette époque, la police mérita d'être vivement censurée pour l'état dans lequel se trouvoit la capitale. Chaque soir un empirique impudent, sous prétexte d'exposer des préceptes médicaux, débitoit d'abominables obscénités, imaginées par de méprisables écri-



thique indifférence les événements qui se succédoient autour d'eux, et ceux des provinces recevoient comme des dogmes incontestables les théories inconsidérées de leurs représentants, de leurs délégués, de leurs comités de correspondance, qui tous se proposoient une réforme générale, et pour renverser le ministère n'auroient pas hésité à ébranler jusqu'aux fondements véritables du gouvernement.

Dans le nouveau parlement la minorité avoit augmenté ses forces, et, entre les orateurs recommandables qu'elle avoit acquis, on distinguoit en particulier M. Sheridan et M. Pitt.

Les désastres de la guerre rendoient la cause de l'administration presque entièrement désespérée; ses mesures inefficaces et généralement impopulaires n'étoient que foiblement défendues, même par ses plus zélés partisans; et les ministres, également humiliés, et par leurs revers, et par les reproches qu'on leur adres-

vains, pour corrompre l'esprit de la génération qui s'élevoit. On avoit inventé une nouvelle espèce de jeu, et parcequ'elle n'étoit pas nommément prohibée par les lois, on pensoit qu'elles ne pouvoient l'atteindre. On tenoit des tables de ce jeu dans presque toutes les rues de la capitale. Tout le monde s'y portoit avec fureur: les riches, les commerçants, les artisans, et même les apprentis et les valets. Il y avoit aussi de pareilles tables dans les maisons publiques où l'on se livroit aux débauches les plus dégoûtantes; et de toutes parts l'on n'entendoit parler que de querelles, de duels, de meurtres, d'assassinats et de suicides. A la session suivante, l'attention de la législature se porta sur ces désordres alarmants, et il fut déclaré dans la chambre des communes (*voyez* les débats, 26 juin 1782) que, dans deux paroisses de Westminster seulement, il se tenoit deux cent quatre-vingt-seize tables de jeu. Un membre ajouta que déja la contagion avoit gagné presque toutes les villes du royaume.

soit de tous côtés, ne se présentoient au parlement que pleins d'inquiétude et de trouble.

27 nov. Assemblée du parlement.

Dans le discours émané du trône, le roi déclara au parlement qu'il persistoit dans sa résolution de lutter contre les puissances coalisées jusqu'à ce qu'il pût en obtenir des conditions de paix compatibles avec son honneur, et avec les droits et la sécurité de son peuple. L'ambition jalouse qui avoit fait prendre les armes à ses ennemis prolongeoit encore les maux de la guerre; cependant jamais on ne le verroit consentir à sacrifier, soit à son desir particulier de la paix, soit au soulagement momentané de ses sujets, les droits inaliénables et les intérêts permanents de l'état. Il rappela, avec un sentiment pénible de douleur, les malheureux événements de la campagne de Virginie; mais il espéroit que la faveur de la Providence, la justice de sa cause, le concours et l'appui du parlement, la valeur éprouvée de ses armées, et le déploiement énergique de toutes les ressources nationales, procureroient à son empire une paix avantageuse et honorable.

Débats au sujet de l'adresse.

Lord Shelburne proposa un amendement à l'adresse, et déclara que le discours émané du trône ne le surprenoit aucunement; que c'étoit le langage d'un prince brave et généreux, inébranlable au milieu des revers, et conservant sa dignité et son courage malgré les malheurs qui pesoient sur son peuple et sur lui. Il n'étoit pas étonné que les ministres, se prévalant de cette disposition du monarque, eussent composé un discours qui flattoit ses nobles sentiments; mais, dans l'épuisement actuel du royaume, ils auroient dû résister à l'impulsion des sentiments de leur souverain, et lui donner



des conseils propres à rétablir les affaires de l'état. Il décria ensuite la conduite entière de la guerre, et il en imputa les désastres au défaut d'ensemble dans les opérations des généraux, et de méthode dans les plans du gouvernement. En ne marchant jamais qu'à la suite des François, nous leur avons cédé, dit-il, tous les avantages; et par-tout où ils se sont présentés avec des forces redoutables, nous ne sommes venus qu'après eux, et pour être témoins de leurs succès. C'est ce qui est arrivé à la Chesapeak, à la Jamaïque, à la Barbade et aux Antilles; et l'on peut maintenant s'attendre chaque jour à voir Plymouth devenir une autre Chesapeak. Il qualifia de perfide la guerre déclarée à la Hollande : il sembloit, d'après le secret profond gardé à l'occasion de cette intrigue, qu'on auroit pu espérer quelque grand avantage pour compenser le déshonneur d'une aussi injuste agression; mais, au lieu de diriger une attaque vigoureuse contre les îles à épices, contre Ceylan, par exemple, ou toute autre place importante, on n'avoit pris que l'île de Saint-Eustache; et peut-être encore devoit-on attribuer la reddition de Cornwallis à la manière dont le général et l'amiral avoient disposé des munitions trouvées dans cette île. Lord Shelburne termina son discours par cette observation de lord Chatham : « Si l'on « s'obstine à suivre le système actuel, je ne dis pas que « sa majesté perdra l'empire, mais les affaires deviendront tellement malheureuses et désespérées que la « couronne ne sera plus qu'un fardeau. »

En partageant la façon de penser de lord Shelburne, le duc de Richmond poussa la censure encore plus loin; il dit qu'on ne devoit pas attribuer les calamités du règne actuel à l'ambition des ennemis, mais à l'extra-

vagance des ministres. Il décria la représentation nationale, et affirma que l'état étoit gouverné par des commis; qu'il n'y avoit plus ni harmonie d'opinions, ni responsabilité, ni ensemble; et que les ministres, se renfermant étroitement dans leur office, se montroient foibles, divisés et corrompus. Tous ces vices du gouvernement avoient leur source dans l'intérieur du conseil; et pour prouver que le conseil exerçoit cette pernicieuse influence, il s'appuya de l'autorité de lord Chatham, qui avoit déclaré « qu'à son entrée dans le cabinet du roi il n'y avoit aperçu que corruption, et s'étoit trouvé lui-même déçu et trompé. »

Le marquis de Rockingham établit une comparaison entre l'époque actuelle et celle de l'avénement de sa majesté. « A la mort du magnanime, du bon prince Georges II, disoit-il, nos armes étoient triomphantes dans toutes les parties du globe : un Pitt tenoit le timon des affaires, un Newcastle administroit les finances, un Legge présidoit à l'échiquier, et un Anson à la marine; et ces grands hommes ne formoient pas seulement une administration sage et habile, mais, ce qui est plus important en ce pays, ils formoient une administration populaire. Ces hommes ont quitté le ministère, et depuis ce temps la faveur et une secréte influence ont tout dirigé. C'est cette influence secréte, ce desir d'une puissance illégale, qui ont poussé le gouvernement à entreprendre d'asservir l'Amérique comme il avoit asservi déja l'Angleterre; cette même influence, ce même desir, qui ont fait naître la guerre, la font misérablement prolonger; aussi cette assertion du discours royal, que la guerre a été suscitée par l'ambition jalouse de l'ennemi, est-elle d'une insigne fausseté. »

Lord Camden s'éleva avec aigreur contre la direction entière de la guerre; il en attribua les revers au délabrement de la flotte, au manque de résolution et de vigueur dans le conseil, et principalement à l'erreur déplorable qu'on avoit commise en continuant de diriger contre l'Amérique les principales forces de l'état. « Maintenant, dit-il, l'assujettisement des colonies ne devoit plus être qu'un objet secondaire à nos yeux; et ce que nous devons nous proposer dans nos efforts, c'est de rendre à la marine son ancien éclat, sa puissance réelle et sa supériorité accoutumée. Il est bien tard sans doute pour une entreprise pareille, mais rien ne nous empêche encore de la tenter; et si nous échouons, nous nous soumettrons alors à la Providence. Rappelons-nous que dans la dernière guerre nous gardâmes constamment l'offensive; que nous confondîmes par-tout nos ennemis, qui ne savoient ni comment ni en quel lieu se défendre; que le désespoir et la consternation succédèrent chez eux à la honte, et que la victoire couronna toujours nos armées. »

Lord Stormont et le comte d'Hillsborough s'attachèrent sur-tout à justifier la conduite du gouvernement, mais leurs arguments ne furent pas en proportion de la vigueur de l'attaque. Le lord-chancelier, après avoir donné de grands éloges à l'éloquence et au jugement de lord Camden, combattit cependant l'amendement, en alléguant principalement que son adoption seroit contraire à l'usage suivi jusqu'à ce jour par le parlement. L'amendement fut rejeté à une majorité considérable (1), et trois pairs insérèrent une courte protestation dans les registres.

(1) 75 voix contre 31.

Dans la chambre des communes, M. Fox présenta un amendement semblable à celui de lord Shelburne. Il loua ironiquement le ministère de ce qu'il avoit engagé de jeunes membres à proposer et à seconder l'adresse (1), proposition qui ne pouvoit être faite que par des membres sans expérience, et que leur ignorance rendoit complaisants. Quoique jeune homme lui-même, disoit-il, on ne pourroit cependant l'appeler un jeune membre; il avoit su voir tout le système des ministres, leur aveugle extravagance, et leur incapacité ou leur perfidie sans cesse croissantes; mais leur audace à présenter à la chambre un discours tel que le discours du trône, à proposer une semblable adresse, étoit pour lui un sujet d'étonnement et d'horreur même. Des hommes qui ne connoîtroient pas, ajoutoit-il, la constitution britannique, qui ignoreroient que le discours du trône est fait par le conseil des ministres, prendroient ce discours pour celui d'un despote arbitraire, impitoyable et inhumain, qui, ayant entraîné ses sujets esclaves dans une guerre ruineuse et barbare, pour satisfaire sa haine ou assouvir sa vengeance, seroit déterminé à la poursuivre en dépit de toutes les calamités et du sort même. L'attente générale étoit que le roi témoigneroit au parlement ses regrets d'avoir été abusé, et réclameroit son assistance pour rendre à l'état la paix, la sécurité et le bonheur; mais cette attente avoit été frustrée, et l'on n'avoit entendu qu'un discours respirant la vengeance et la haine, et annonçant encore des combats et des calamités.

En réponse à l'observation faite, lors de la proposition

(1) M. Percival et M. Thomas Orde.

de l'adresse, qu'il y avoit dans le parlement des membres assez vils, assez dégradés, assez perdus d'honneur, pour desirer le succès de l'ennemi, vanter l'éclat de ses conquêtes, et se glorifier de l'appui qu'ils avoient prêté eux-mêmes aux rebelles, et que c'étoit à de pareils hommes qu'il falloit attribuer tous les malheurs de l'état; M. Fox rappela le témoignage de lord Chatham, qui, à la naissance des troubles, « louoit Dieu de ce que l'Amérique opposoit de la résistance aux prétentions de sa mère-patrie. » Il s'écria ensuite : « Tous les malheurs de l'état, ne « les attribue-t-on pas chaque jour aux desirs, aux vœux « et au langage de l'opposition? Misérables ministres! « hommes inhabiles et aveugles, qui ne montrent ni pré- « voyance ni fermeté dans leurs projets! Quel est le mé- « prisable politique qui n'a songé à assurer les mesures « qu'il adopte, ni contre les accidents de la fortune, « ni contre l'imprudence, la foiblesse ou la perversité « des hommes? Doit-on s'attendre qu'il ne se trouvera « dans le royaume ni imprudents ni malintentionnés? « ou les ministres sont-ils eux-mêmes si inconsidérés et « si pervers, qu'ils adoptent exprès des mesures telles, « que l'intervention de toute circonstance étrangère les « doive faire échouer, et doive entraîner le royaume « vers sa ruine? Les ministres, continuoit M. Fox, re- « poussent toutes les censures qu'on leur adresse au « sujet de leur administration passée; mais il faudra « bien qu'ils finissent par consentir à écouter ces cen- « sures : ils seront bien contraints de le souffrir le jour « où les représentants du peuple, levant le voile dont « ils aiment à s'envelopper, découvriront les honteuses « iniquités qui ont attiré sur la Grande-Bretagne de si « épouvantables malheurs. Ce ne sera pas alors seule-

« ment le parlement qui leur adressera des reproches;
« sans doute traînés devant le tribunal de la justice, ils
« entendront ceux d'un peuple indigné appelant sur
« leur tête la vengeance, et ils iront expier leurs crimes
« sur l'échafaud. Le jour n'est pas éloigné où le peuple
« secouera le joug dont on l'accable, et où les ministres
« recevront le prix de leurs forfaits. Je ne dirai pas que
« je suis porté à croire de ces ministres qu'ils sont ven-
« dus à la France, c'est un fait qu'il m'est impossible de
« prouver; mais ils ont servi le *grand monarque* plus
« fidèlement, plus heureusement qu'aucun ministre n'a
« jamais servi son maître. Si la France a prodigué ses
« trésors pour satisfaire leur avidité, elle a acheté son
« agrandissement à vil prix; et ils ont fait, pour les pré-
« tentions de cette puissance à la monarchie univer-
« selle, plus qu'aucun homme d'état qu'elle ait jamais
« employé, plus même que les conquêtes de *Louis-le-*
« *Grand*. » A l'appui de ces assertions, M. Fox rappela l'origine et la conduite entière de la guerre, et il termina ensuite son discours en affirmant que la perte de l'armée de Virginie, et celle des treize provinces américaines, ne devoient être attribuées qu'à l'influence pernicieuse de la couronne; que toutes les calamités nationales avoient leur source dans le système qu'on avoit suivi, dans les ministres qu'on avoit appelés au pouvoir, et qu'on ne pouvoit en arrêter le cours qu'en adoptant un autre système, et en éloignant ces ministres du conseil.

Divers autres membres de l'opposition décrièrent dans leurs discours la situation de la flotte et le système général du gouvernement. M. Thomas Pitt ne craignit pas d'affirmer « que le parlement et le peuple ne joui-

« roient d'aucune considération, et que l'administration « chancelleroit dans sa marche, tant qu'on ne feroit pas « rendre compte de leur conduite aux hommes qui « avoient attiré tant de disgraces et de calamités sur l'é- « tat. » Il ne desiroit pas cependant un changement de ministres; peu lui importoit en effet qu'ils fussent choisis de l'un ou de l'autre coté de la chambre, pendant que l'on seroit soumis à cette influence corruptrice qui n'avoit cessé d'aller croissant depuis le commencement du régne actuel. Mais il espéroit que lorsqu'on les repousseroit, la nation, indignée de la honte et des malheurs qu'ils auroient attirés sur elle, vengeroit sur leur tête ses revers. Il adoptoit l'amendement; mais dans le cas où cet amendement passeroit, il déclaroit qu'il rejetoit le reste de l'adresse, et qu'il ne voteroit pas un seul schelling, s'il devoit être employé à la continuation d'une guerre que ses concitoyens avoient déja trop long-temps soutenue pour leur malheur.

Lord Mulgrave répondit habilement aux censures amères dont la situation de la flotte avoit été le sujet, réfuta plusieurs assertions par des faits constatés qu'il leur opposa, et déclara qu'à aucune époque antérieure l'état n'avoit entretenu une si redoutable marine, ni employé, comme actuellement, cent dix-huit mille hommes sur ses vaisseaux. Il hasarda dans son discours cette opinion extraordinaire, que jamais l'Angleterre n'avoit été supérieure à la France sur les mers, lorsque cette puissance avoit appliqué toutes ses ressources à l'équipement de ses vaisseaux (1); et à l'appui de cette

(1) Cette assertion un peu hasardée du noble lord fut attaquée et combattue par sir Jean Sinclair. *Voyez* Sinclair's Thoughts on the naval strength of Great Britain, 2[e] édition.

assertion, il rappela que, sous les règnes de Guillaume III (1) et de la reine Anne, la France étoit plus puissante que la Hollande et la Grande-Bretagne réunies. Il soutint ensuite que la guerre d'Amérique, quoique mêlée de revers, n'étoit cependant pas déshonorante, et que jamais dans les siècles passés le courage et l'honneur du peuple anglois n'avoient été si dignes d'être admirés.

Dans un discours de peu d'étendue, mais plein de talent, lord North réfuta la philippique emportée de M. Fox; et repoussant avec mépris cette insinuation que les ministres étoient aux gages de la France, il n'hésita pas à déclarer hardiment que pareille chose n'étoit crue ni de M. Fox lui-même, ni d'aucun membre du parlement, ni d'aucun citoyen dans tout l'état. On a attribué, dit-il, les calamités nationales à l'inconduite et à l'incapacité ou à la perfidie des ministres; mais quelque idée qu'on ait de la capacité de ces ministres, leur zèle pour le bien de leur pays ne sauroit être du moins contesté, et les fautes qu'ils ont pu commettre sont des fautes d'imprévoyance où leur volonté n'a point eu de part. Si nous continuons encore la guerre d'Amérique, ce n'est pas avec l'infame dessein d'élever le pouvoir de la couronne sur les ruines de la constitution, et de faire régner un roi despote sur des sujets dans les fers; c'est pour conserver au contraire cet antique et précieux gouvernement du roi, des lords, et des communes, que l'Europe entière nous envie, et pour lequel nos ancêtres ont versé leur sang tant de fois. Les Américains, à l'origine des troubles, n'ont pas méconnu l'au-

(1) Guillaume et Anne s'étant particulièrement attachés à entretenir de grandes armées de terre, on ne peut regarder l'argument de lord Mulgrave comme concluant.



torité de la couronne : ils se sont opposés seulement à toute intervention du parlement ; et si l'on a pris les armes, c'est afin de surmonter cette opposition. « La « Virginie, continua le ministre, vient d'être, il est vrai, « le théâtre d'un déplorable revers, mais sommes-nous « accablés pour cela? non : nous devons trouver plutôt « dans nos désastres des motifs pour redoubler de cou- « rage, de persévérance et d'ardeur ; par des résolutions « magnanimes, nous pouvons encore tout sauver, au « lieu que tout peut être regardé comme perdu si nous « nous laissons abattre et désespérer. » Qu'on ne croie pas par des menaces de châtiment m'intimider, et m'empêcher de défendre plus long-temps les droits et l'autorité législative du parlement ; la guerre a été malheureuse, mais elle étoit légitime et nécessaire : tel a toujours été mon sentiment, et tel il ne cessera jamais d'être, dût-on me conduire à l'échafaud pour la part que j'ai prise aux hostilités.

A ce discours, qu'il qualifia de téméraire et d'imprudent, M. Burke se leva plein d'une indignation qu'il ne pouvoit contenir ; elle faisoit bouillonner son sang, et le mettoit, pour ainsi dire, hors de lui. Si l'expérience n'instruit point les ministres, s'ils ne sont point touchés des calamités de l'état, si la voix de la Providence elle-même ne leur inspire aucune sagesse, que peuvent donc espérer, s'écria-t-il, d'innocents et d'infortunés concitoyens? La guerre n'est pas malheureuse, elle est plutôt déshonorante pour nous. On pourroit l'appeler malheureuse si la fortune seule s'étoit attachée à nous nuire ; mais l'on n'a suivi dans sa conduite ni plan ni dessein déterminés. On a vu des victoires et des défaites, des villes prises ou évacuées, des généraux nommés ou

rappelés; et les victoires n'ont pas été moins funestes que les défaites, les unes comme les autres ayant inspiré également le desir de prolonger les hostilités. Cependant le discours émané du trône fait présager les plus grands malheurs; on y voit l'intention des ministres de ne pas revenir sur leurs pas, de persévérer au contraire dans leurs mesures, et d'ajouter encore aux calamités et aux revers de la nation. Mais qui pourroit entendre parler de sang-froid de ces prétentions qui déja nous ont tant coûté, et auxquelles on nous force de sacrifier tout ce qui nous reste? « Grand Dieu! devons-nous donc revendiquer encore ces mêmes droits pour le maintien desquels nous avons commencé la guerre? droits admirables! droits précieux, qui ont coûté à l'état treize provinces, quatre îles, cent mille hommes, et plus de soixante-dix millions, et l'empire de l'océan, et cette supériorité glorieuse et toute-puissante, au moyen de laquelle la Grande-Bretagne intimidoit l'univers! droits inestimables, qui nous ont fait perdre le rang que nous tenions parmi les puissances de l'Europe, et notre importance au-dehors, et notre félicité au-dedans, et qui ont ruiné notre commerce, anéanti nos manufactures, et réduit notre florissante monarchie au rang des états les plus obscurs! droits admirables, auxquels nous allons encore sacrifier le peu de réssources qui nous restent! Mais nous avons le droit d'imposer des taxes à l'Amérique, et puisque nous avons ce droit, il faut en user: il faut tout hasarder, tout compromettre, et ne considérer que notre droit, sans réfléchir aux moyens que nous avons pour le soutenir. Ministres insensés et misérables! pays innocent et infortuné! ne pas savoir que la volonté n'est rien sans la puissance,

« et que les prétentions sont dérisoires quand on ne « peut les faire valoir! Oh! dit un sot, plein de l'idée « qu'il est le maître de toutes les bêtes qui sont dans son « champ, il y a de la laine excellente sur le dos d'un « loup, par conséquent il faut que je le tonde. Mais « pourrez-vous en venir à bout, lui dira-t-on, avez-vous « songé aux difficultés qu'il y aura? Moi! je n'ai songé « à rien autre chose qu'à mon droit, répondra-t-il: le « loup est une bête à laine; on tond les bêtes à laine, « par conséquent je tondrai le loup. Voilà au juste « quelle est la manière de raisonner du ministre, et « quel est le conseil qu'il nous donne. »

Après cette longue discussion, l'amendement fut re-
28 nov. jeté (1).

Les débats se renouvelèrent quand on soumit à la chambre le rapport sur l'adresse, et M. Guillaume Pitt prononça un discours fort éloquent qui lui attira des applaudissements de tous les côtés de la salle. A son début, il fit éclater les sentiments d'indignation qu'il éprouvoit, sentiments qui rendoient sa situation trop pénible pour qu'il pût garder plus long-temps le silence. Ce que je dois à mon souverain, dit-il, et à mon pays, m'impose l'obligation de m'élever contre la continuation de la guerre, et de combattre le système funeste qui a amené par degrés l'un des plus florissants empires à un état d'abaissement et de décadence qui annonce sa dissolution prochaine. Je ne puis concevoir comment les ministres osent engager le parlement à adopter leurs mesures, lorsqu'ils ne lui offrent ni un plan déterminé, ni même la première ébauche d'un plan. Pourquoi, en effet, le parlement consentiroit-il encore à la guerre? se

(1) 218 voix contre 129.

propose-t-on dans cette guerre quelque objet d'un intérêt national? non certes; et le seul objet que l'on se propose est de conserver au premier lord de la trésorerie une branche de ses attributions à laquelle il tient trop pour l'abandonner; car c'est par elle qu'il se maintient au mépris de la constitution violée, et c'est par elle qu'il étend l'influence de la couronne, qui seule fait sa sécurité. Mais de quel droit les ministres espéreroient-ils obtenir la confiance du parlement, lorsqu'ils sont eux-mêmes désunis? « Je suis intimement convaincu que « tous les lords de la trésorerie se méfient les uns des « autres, et cependant ils ne craignent pas de demander « au parlement une confiance qu'ils se refusent entre « eux. »

Alors M. Pitt analysa les différents motifs que l'on avoit fait valoir la veille pour justifier le prolongement des hostilités. Lord North a soutenu, dit il, que la guerre étoit juste et nécessaire; je n'examinerai point si elle est juste, l'univers sait assez à quoi s'en tenir; mais, quand on la dit nécessaire, je ne conçois pas ce qu'on entend: en effet, parle-t-on d'une nécessité physique, et pousse-t-on l'absurdité jusqu'à prétendre que le parlement, lors même qu'il en auroit pris la résolution, ne la pourroit arrêter dans son cours? Lord Georges Germaine a paru conserver une plus grande modération dans le plan qu'il a adopté, et qu'il pense être praticable, en voulant que l'on envoyât seulement en Amérique des forces suffisantes pour mettre les royalistes en état de triompher des partisans du congrès. Mais pour apprécier la sagesse de ce plan, il suffit de jeter les yeux sur les évènements de la guerre, sur ceux de la dernière campagne en particulier, et sur-tout sur le dixième article de la capitula-

tion de Cornwallis, par lequel on a eu la perfidie d'abandonner aux poursuites judiciaires des Américains tous les royalistes qui servoient dans les rangs de l'armée angloise. J'ignore sur quelles lois est fondée la justice en Amérique; mais, si l'on persévéroit dans le système de perfidie qui a déshonoré si long-temps la Grande-Bretagne, la justice civile ne manqueroit pas de frapper ceux qui ont encouru sa vengeance, à plus juste titre que tant de malheureux dont tout le crime est d'avoir sacrifié leur sang et leur fortune aux promesses trompeuses d'un ministère pervers.

M. Burke revint à la charge, et s'appesantit sur la capitulation de Cornwallis, et sur cet horrible spectacle offert aux yeux d'un prince du sang (1), qui ne pouvoit s'approcher des côtes d'Amérique sans apercevoir, sur tous les caps, les fidèles sujets de son père expirants dans des tortures cruelles. Il prétendit que le sang de tous les Américains qui avoient perdu la vie par suite de la reddition d'York-Town devoit retomber sur la tête de lord Cornwallis ou des ministres; et il assura que, pour lui, on le verroit demander sans cesse vengeance, jusqu'à ce que le noble comte, dont il estimoit d'ailleurs infiniment les qualités, eût expliqué une conduite qui déshonoroit également et le nom anglois et l'humanité. Il compara ensuite la convention d'York-Town à celle de Saratoga, représenta les ministres comme la cause de tous ces honteux revers, et attaqua l'adresse comme la pièce la plus hypocrite, la plus mensongère et la plus infame sur laquelle la chambre eût jamais été appelée à voter.

(1) Le prince Guillaume-Henri, maintenant duc de Clarence, qui avoit un grade subordonné dans la flotte.

M. Courtenay s'éleva avec indignation contre cette comparaison odieuse entre deux généraux malheureux. Il rappela que lord Cornwallis n'avoit pas succombé avec déshonneur dans une lutte contre des milices, qu'il avoit eu à soutenir les efforts combinés de l'armée françoise et américaine, et avoit contraint l'ennemi à l'admirer. « Ce général, s'écria ensuite le généreux orateur, « mérite d'être couronné de lauriers; il honore sa pro« fession; et, quelque haute dignité qu'on lui conférât, « il en rehausseroit le lustre, et le peuple applaudiroit « avec enthousiasme au choix d'un monarque éclairé. »

Le rapport fut accueilli (1).

Débats à l'occasion de la prise de Saint-Eustache.

Lord Cornwallis ne fut pas seul exposé à la censure. M. Burke ne tarda pas à signifier à sir Georges Rodney et au général Vaughan qu'il se proposoit de demander une copie des instructions qui leur avoient été données à l'époque où ils s'étoient emparés de Saint-Eustache; et, sur leur déclaration qu'ils étoient prêts à subir une enquête, il présenta sa motion. Dans son discours, il couvrit de reproches injurieux ces commandants, qu'il accusa de s'être montrés lâches et cruels dans leur attaque de Saint-Vincent, et d'avoir exercé un brigandage odieux aux dépens des habitants de Saint-Eustache. Il montra quelle conduite absurde on avoit tenue, en donnant à l'ennemi, par la manière dont on avoit disposé des munitions, la facilité de se procurer des secours, dont sans cela il auroit été contraint de se passer; et il accusa l'amiral d'avoir servi les entreprises des François, en s'obstinant à séjourner dans une île où ses intérêts particuliers le retenoient, pendant que l'ennemi recevoit

(1) 131 voix contre 54.

des renforts et s'emparoit de Tabago. Il espéroit qu'on ne laisseroit pas ces deux commandants se féliciter tranquillement de leurs succès, et s'appuyer du crédit de leurs amis. Il étoit permis à un simple particulier de dire :

..... *Populus me sibilat, at mihi plaudo,*
Ipse domi simul ac nummos contemplor in arcâ;

mais la justice et le peuple demandoient quelque chose de plus : aussi étoit-il dans son intention de solliciter avec persévérance une enquête. Le caractère d'accusateur étoit odieux seulement quand on s'attachoit à poursuivre les foibles, les opprimés, les malheureux; mais il ne l'étoit pas quand on poursuivoit des coupables chargés de décorations (1) et de dignités, et soutenus par leur opulence et leur grandeur.

L'amiral Rodney déclara qu'il avoit attaqué Saint-Eustache afin d'enlever à l'ennemi les secours que cette île lui fournissoit, et bien déterminé à n'accorder aucune condition aux habitants, que leur qualité d'alliés particuliers de l'Angleterre n'avoit pas empêchés de favoriser l'ennemi. Il avoit trouvé parmi eux plusieurs Anglois; mais comme ils n'avoient pas eu honte de participer à un commerce de munitions entrepris pour la ruine de leur pays, il avoit rejeté toute réclamation de leur part, pensant qu'ils ne méritoient point de faveur. Loin de souffrir que les munitions trouvées à Saint-Eustache parvinssent par une voie quelconque dans les îles de l'ennemi, il les avoit expédiées pour les dépôts de sa majesté à Antigoa; et, afin d'être plus sûr qu'on suivroit

(1) Rodney avoit été décoré de l'ordre du Bain en novembre 1780.

ses ordres, il n'avoit laissé aux vaisseaux chargés de les transporter que les vivres nécessaires pour le voyage. Au lieu de rester inactif, comme on avoit voulu le faire entendre, il avoit tenté deux expéditions, l'une contre Curaçao, et l'autre contre Surinam; mais, ayant appris alors qu'une flotte françoise de dix ou douze vaisseaux faisoit voile pour la Martinique, escortant soixante-dix vaisseaux de transport environ, il avoit envoyé contre elle l'amiral Hood avec quinze bâtiments. Ensuite il avoit eu l'intention de livrer bataille au comte de Grasse; mais, cet amiral ayant reçu quelques avis, il n'avoit pu venir à bout de le décider au combat. A l'appui de ces déclarations, Rodney rapporta en détail un grand nombre de faits qui montroient clairement qu'il ne méritoit aucun reproche pour n'avoir pas secouru Tabago, ou prévenu le désastre de Virginie.

Le général Vaughan commença par affirmer, sur son honneur, qu'il ne s'étoit pas enrichi d'un seul schelling à la prise de Saint-Eustache, et qu'il avoit traité l'ennemi avec la plus grande douceur. Il avoit fait embarquer les juifs, dont on se plaisoit sur-tout à représenter le sort comme digne de compassion, et leur avoit permis de se rendre à Saint-Thomas; mais, en apprenant qu'ils étoient débarqués à l'établissement anglois de Saint-Christophe, il leur avoit fait restituer leurs biens; et pour montrer combien ils avoient été satisfaits de sa conduite, il produisit une adresse de tout leur corps assemblé, où ils témoignoient qu'ils s'estimoient fort heureux de vivre sous le gouvernement modéré de Georges III (1). Enfin il s'étoit toujours proposé dans sa

(1) En conséquence d'une pétition de M. Hohen et d'une motion

conduite le bien de son pays, et non son intérêt particulier; et, comme il n'étoit ni jurisconsulte, ni négociant, il se comporteroit encore de la même manière, si des circonstances semblables se présentoient. La motion de M. Burke fut rejetée (1).

On veut s'opposer à toute concession de subsides.

Des discussions s'étant élevées sur l'état présumé des dépenses de l'armée, on soumit le principe de la guerre à un nouvel examen, et l'opposition prit la résolution sans exemple de s'opposer à toute concession de subsides. Cette tentative extravagante ayant échoué (2), sir Jacques Lowther interrompit l'ordre du jour, qui étoit la discussion du budget de l'armée, et proposa de déclarer « que la guerre d'Amérique n'avoit pas mieux servi « à protéger les sujets fidèles du souverain, qu'à déjouer « les complots pernicieux de ses ennemis. » Il annonça que, si l'on accueilloit cette résolution, il en présenteroit une autre portant « que toutes les mesures que l'on « pourroit prendre à l'avenir, pour soumettre les co- « lonies révoltées, étoient contraires aux intérêts vé- « ritables du royaume, parcequ'elles diminueroient l'é- « nergie de ses efforts contre des ennemis puissants et « invétérés. »

Sir Jacques Lowther demande que l'on mette un terme à la guerre.

M. Powys prononça, à l'appui de cette motion, un discours aussi remarquable qu'étendu, où il fit sentir combien étoit illusoire et trompeuse l'espérance de sub-

de M. Burke, un comité s'occupa d'une enquête sur l'expulsion des juifs, et sur les pertes qu'ils avoient éprouvées dans le pillage de leurs biens. Le résultat de cette enquête fut peu honorable pour le général et l'amiral, et celui-ci fut condamné à de grandes restitutions pour des biens saisis illégalement, quoique les propriétaires eussent mérité de les perdre.

(1) 163 voix contre 89.

(2) Cette mesure fut écartée par 172 voix contre 77.

juguer l'Amérique, et où il employa, pour peindre la décadence du royaume et l'inflexibilité intempestive du gouvernement, les mêmes paroles dont l'éloquent Gibbon s'étoit servi pour peindre l'état de l'empire romain sous les régnes de Valentinien III et d'Honorius. Il exhorta ensuite la chambre à porter son attention sur la nature d'une guerre dont l'issue ne pouvoit qu'être funeste à l'Angleterre, et où il ne s'agissoit pas de limites et de frontières, comme dans les querelles ordinaires entre états rivaux. Depuis le commencement des hostilités, dit-il, on a eu recours successivement à des fourberies de toute espèce; on a violé toutes les promesses, décrédité toutes les déclarations, abandonné tous les objets qu'on se proposoit. D'abord on a fait la guerre pour soutenir le droit d'imposer des taxes, ensuite pour maintenir la suprématie de la métropole, plus tard pour assujettir les colonies, et maintenant on ne se propose plus que de contracter une alliance étroite avec elles. Ainsi le peuple et le parlement ont été long-temps abusés et confondus; les subterfuges ont rendu les subterfuges nécessaires, les fourberies ont conduit à de nouvelles fourberies, et des pertes multipliées ont converti en obstination la fermeté, et en frénésie l'attachement à d'anciens principes de parti. Qu'est-il besoin de s'arrêter ici à de vaines distinctions, quand tous les bons citoyens du royaume sont unanimes dans leurs sentiments, et prêts à faire cause commune pour détourner les imminentes calamités qui nous menacent? La nation, depuis long-temps abusée, ne sauroit l'être encore aujourd'hui; elle ne compte plus sur les revenus de l'Amérique; elle ne voit plus dans la guerre un moyen d'alléger le poids de ses charges. Quel est donc le motif qui pousse encore

les ministres à prolonger les hostilités? ils veulent conserver leur pouvoir exorbitant, et les trésors dont ils disposent à leur gré. Certes, il n'y auroit aucun inconvénient à déclarer que le continent de l'Amérique ne doit plus être le théâtre de la guerre; au contraire nos ennemis d'Europe seroient alarmés, la consternation se répandroit parmi eux, et ils trembleroient pour leurs grandes et nombreuses colonies.

Lord North reconnut que les motions que venoit de présenter sir Jacques Lowther étoient modérées, exemptes de passion et de tout ressentiment particulier, et conçues en termes auxquels on ne pouvoit trouver à redire; mais il refusa de les accueillir, alléguant, pour motif principal, qu'elles instruiroient l'ennemi de la manière dont on se proposeroit de conduire les opérations à la campagne suivante, et il proposa l'ordre du jour. Il avoua néanmoins « qu'il ne seroit ni raisonnable ni prudent de poursuivre plus long-temps la « guerre en Amérique sur un plan continental, ou de « faire traverser les colonies par de nouvelles armées « pour les contraindre à l'obéissance au moyen de ces « marches. » Quand même il n'auroit pas fait cet aveu, ajouta-t-il, on auroit pu facilement apercevoir, par l'état présumé des dépenses, que le gouvernement, en se montrant si modéré dans ses demandes, n'avoit pas l'intention de remplacer l'armée de Cornwallis. En effet l'on se borneroit à conserver les postes occupés, et à mettre le commerce britannique à l'abri des croisières américaines; ce que l'on ne pourroit faire si les motions de sir Jacques Lowther étoient accueillies.

Lord Georges Germaine dit qu'il partageoit l'opinion de lord North; mais il déclara en même temps qu'il ré-

signeroit ses fonctions du moment où la chambre auroit accueilli la proposition d'abandonner l'Amérique; selon lui on ne pouvoit reconnoître l'indépendance américaine sans ruiner totalement la Grande-Bretagne. M. Dunning, quoiqu'il acquiesçât aux motions de sir Jacques Lowther, manifesta les mêmes sentiments, et ajouta, d'un ton extrêmement animé, que la proposition de déclarer l'Amérique indépendante lui paroissoit presque suffisante pour constituer le crime de haute-trahison (1).

Plusieurs membres distingués des deux côtés de la chambre parurent successivement à la tribune; enfin l'ordre du jour fut adopté, mais seulement à la majorité de quarante-une voix (2), vingt des partisans accoutumés du ministère s'étant réunis à l'opposition (3).

La discussion est renouvelée.

Cette discussion se renouvela à la séance suivante, et M. Pitt prononça un discours fort éloquent où il entreprit de prouver que tous les membres du conseil étoient divisés d'opinion. Il montra d'abord les contradictions de la politique de lord North : « Ce ministre a commencé, dit-il, par déclarer qu'il étoit résolu à ne point poursuivre la guerre sur un plan continental; mais, comme effrayé du son de ses propres paroles, ou comme s'il eût craint d'avoir trop dit, et de s'être engagé par quelque expression qui lui auroit échappé, il a ajouté des explications qui ont altéré, modifié, et même totalement changé la signification de sa déclaration primitive. Il a dit qu'on ne devoit pas continuer la guerre plus long-temps sur son premier plan, ou dans le dessein de soumettre l'Amérique par la voie des

(1) Annual Register, 1782, p. 146.
(2) 230 voix contre 179.
(3) Annual Register, *ubi suprà*.

armes ; et lord Georges Germaine a prétendu que tous les ministres étoient d'accord à ne pas abandonner l'objet de la guerre. Le secrétaire-d'état pour l'Amérique, continuoit l'orateur, a déclaré que la Grande-Bretagne seroit totalement ruinée du moment où l'on auroit reconnu l'indépendance américaine; mais il a donné cette déclaration comme son opinion particulière, sans s'inquiéter de l'opinion d'autrui. Peut-on supposer qu'une administration dont chacun des membres ignore ainsi l'opinion de ses collègues soit unanime dans sa façon de penser? Non : cette supposition est trop monstrueuse pour n'être pas rejetée, dans un moment sur-tout où la désunion des ministres est plus sensible que jamais. » M. Pitt appuya ensuite son assertion par la comparaison de plusieurs discours, assura que l'un des deux ministres, lord North ou lord Georges Germaine, avoit la bassesse de retenir ses fonctions, et de se charger d'une responsabilité, lorsqu'on suivoit un plan de conduite qu'il n'approuvoit pas, et exhorta la chambre à repousser de pareils hommes, dont les vues méprisables la déshonoroient. Ils n'étoient d'accord, disoit-il, que dans une seule résolution, et cette résolution étoit de détruire l'empire qu'ils étoient appelés à sauver; et il craignoit qu'ils n'exécutassent leur projet avant que la nation souffrante et indignée n'eût fait retomber sur leur tête le châtiment qu'ils méritoient. « Puisse, s'écria-t-il, ce châtiment n'être pas assez long-temps différé pour qu'un peuple innocent soit victime de ces infames complots auxquels il n'a point participé! »

Sir Georges Savile s'attacha à tourner l'adresse en ridicule, et compara la couronne et le parlement à des danseurs qui figureroient un menuet sur un air de la

composition des ministres. « La couronne a pris, dit-il, une direction, le parlement en a pris une contraire, l'un et l'autre se sont après cela donné la main, et la danse s'est terminée comme elle avoit commencé. » Prenant ensuite un ton plus sérieux, il assura que l'adresse, quoique représentée comme une affaire de pur cérémonial, se rattachoit à d'autres mesures, et avoit pour objet d'abuser le parlement sur la continuation de la guerre avec l'Amérique; il compara les ministres à ce Spartiate qui, dans une bataille navale, perdit successivement ses deux bras en saisissant une galère ennemie, et chercha ensuite à la retenir encore avec ses dents. Ainsi le ministère, dans la lutte contre l'Amérique, avoit déja perdu deux armées qu'on pouvoit appeler ses deux bras, et néanmoins il se montroit déterminé à imiter le valeureux Spartiate, et à ne pas lâcher prise pour cela; mais il devoit ne pas oublier que le Spartiate avoit payé de sa vie son obstination.

Quoique cette discussion eût été fort longue et fort animée, cependant, comme la motion n'avoit d'autre objet que d'entraver la marche du gouvernement en lui faisant attendre long-temps des subsides, la division fut moins favorable à l'opposition que celle du jour précédent (1).

Dans la chambre des lords, le marquis de Rockingham tenta vainement de s'opposer à la troisième lecture du bill sur l'impôt de la drèche, et sur les contributions foncières. Sa proposition fut rejetée, quoiqu'il l'eût appuyée avec beaucoup de force, et qu'elle eût fait naître un long débat.

19 déc. On tente dans la chambre des lords d'empêcher la

(1) 166 voix contre 84.

lecture du bill sur l'impôt de la drèche. 3 et 17 déc. Discussion relative à la manière dont M. Laurens est traité dans sa prison.

Les chambres, avant leur ajournement, ne s'occupèrent d'aucune autre affaire qui mérite d'être particulièrement remarquée; seulement M. Burke présenta une motion au sujet de M. Laurens, qui étoit encore détenu à la Tour. Cet orateur peignit avec de vives couleurs les mauvais traitements qu'essuyoit ce prisonnier, et fit ressortir ironiquement le contraste existant entre sa conduite, son caractère et ses droits, et la conduite, le caractère et les droits de ses oppresseurs. Il raconta toutes les démarches qui avoient été faites pour obtenir sa délivrance au moyen d'un échange de prisonniers, et lut une correspondance que le docteur Franklin avoit eue à ce sujet avec lui. Lord Georges Germaine réfuta complétement l'imputation de mauvais traitement, en montrant une lettre que M. Laurens avoit écrite lui-même au commencement de sa détention (1), et où il remercioit les ministres des ménagements qu'on avoit pour lui. Cependant on présenta ensuite une pétition où ce prisonnier se plaignoit, en termes vagues et généraux, de la rigueur de sa captivité, et demandoit quelque soulagement; et M. Burke déclara son intention de proposer un bill pour régler l'échange des prisonniers, et de présenter un amendement à l'acte qui suspendoit l'*habeas corpus;* mais cette déclaration n'eut point de suite, M. Laurens ayant été mis en liberté.

M. Laurens est élargi. Ajournement.

On s'opposa vivement, comme de coutume, à l'ajournement du parlement; cependant le parti de l'opposition y trouva de grands avantages : le ministère paroissoit chancelant; ceux qui jusqu'alors avoient soutenu ses mesures se montroient disposés à l'abandonner,

(1) Novembre 1780.

sans qu'on pût toutefois leur reprocher de vouloir entraver la marche du gouvernement; l'opinion que les funestes divisions du conseil étoient un obstacle à toute tentative vigoureuse trouvoit plus de partisans que jamais, et le peuple souffroit avec impatience l'onéreux prolongement d'une guerre dont les désastres lui paroissoient avoir leur source dans l'administration même qui la dirigeoit.

6 déc. La cité de Londres demande, par une adresse, la paix, et le renvoi des ministres.

Cette fureur pour les assemblées politiques, les clubs, et les comités de délégués, duroit encore, et de tous côtés l'on délibéroit sur des pétitions ou des projets de réforme. Avant l'ajournement du parlement, une assemblée de la cité de Londres vota une adresse à sa majesté, où elle désapprouvoit le discours du trône et la conduite des ministres, rappeloit les désastres de la guerre, et leurs funestes effets, déclaroit son éloignement pour une lutte malheureuse et illégitime, et demandoit le renvoi de tous les conseillers publics et secrets de la couronne (1). Une semblable adresse fut votée par les électeurs de Westminster, que M. Fox réunit, et auxquels il adressa une harangue populaire où il compara les sentiments et la conduite de lord Chatham avec les sentiments et la conduite du ministère actuel. Les francs-tenanciers de Middlesex et de Surrey, les planteurs des Indes occidentales, et plusieurs autres corporations, votèrent aussi des adresses qui ne différoient en rien quant au fond.

11 déc. Autres semblables pétitions.

Quoique la guerre ne fût point encore impopulaire,

(1) Lors de la présentation de cette pièce, on essaya de faire revivre une ancienne querelle, en demandant que le roi la reçût assis sur son trône, et le conseil commun passa une résolution à ce sujet. *Voyez* Annual Register, 1782, p. 195.

le fardeau des charges publiques, et les désastres qu'on éprouvoit de tous côtés, exaspéroient vivement les esprits : cependant, si l'on eût déployé de la vigueur, et si quelque important succès eût couronné les armes britanniques, le ministère auroit rallié à son parti un grand nombre de ceux qui en ce moment se prononçoient avec le plus d'emportement pour la paix.

Expédition infructueuse de Kempenfelt.

Malgré les mesures sages et vigoureuses du gouvernement pour rendre la supériorité aux armes angloises, les affaires prirent à la fin de l'année 1781, et dans les premiers mois de l'année suivante, un aspect des plus désespérants. Sur la nouvelle qu'un armement, destiné à renforcer les flottes des Indes orientales et des Antilles, devoit bientôt mettre à la voile du port de Brest, on dépêcha pour l'intercepter l'amiral Kempenfelt avec douze vaisseaux de ligne, un bâtiment de cinquante canons et quatre frégates. Le gouvernement, dont les renseignements étoient précis sur tout le reste, avoit été trompé sur les forces de l'ennemi. L'amiral anglois, ayant rencontré à cinquante lieues d'Ouessant la flotte françoise, qu'une tempête venoit de disperser, réussit à s'emparer de vingt bâtiments de transport chargés de grosse artillerie, de munitions de guerre et de bouche, et portant onze cents hommes de troupes de débarquement avec cinq cent quarante-huit matelots. Ensuite il aperçut l'ennemi qui formoit sa ligne de bataille, et s'avança contre lui; mais, ayant découvert de plus près que les François l'attendoient avec dix-neuf vaisseaux de ligne, dont quelques uns avoient l'avantage de l'échantillon, deux bâtiments armés en flûtes, et un grand nombre de frégates, il évita le combat et cingla vers les côtes d'Angleterre. La valeur des prises qu'il ramena

fit voir combien cette expédition étoit importante, et ajouta au mécontentement du public; le ministère fut hautement censuré pour sa négligence à se procurer d'exacts renseignements, et avant l'ajournement la chambre des communes avoit déja retenti plusieurs fois des plaintes de l'opposition.

Prise de Saint-Christophe.

De nouveaux événements, dont on fut instruit peu après l'ajournement, ne furent pas moins défavorables au ministère, et influencèrent la conduite du parlement. Le marquis de Bouillé, après avoir repris Saint-Eustache, et fait tous les préparatifs nécessaires pour assurer la conquête de Demerary et d'Issequibo, se porta contre l'île de Saint-Christophe, où il débarqua à la tête de huit mille hommes. Le comte de Grasse protégeoit ses opérations avec une flotte de trente-deux vaisseaux de ligne. Basse-Terre, capitale de l'île, construite en bois, et hors d'état d'opposer la moindre résistance, ayant capitulé, la flotte françoise jeta l'ancre dans la rade de cette ville. Les troupes angloises et les milices du pays, au nombre d'environ neuf cent cinquante hommes, sous les ordres du général Fraser et du gouverneur Shirley, se retirèrent à la hâte au morne de Brimstone-Hill, situation très forte par elle-même, mais qu'elles ne pouvoient espérer de défendre longtemps, vu leur petit nombre et leur dénuement presque total de munitions et d'artillerie. Le général françois se vit néanmoins obligé de les assiéger dans les formes; et ses soldats, après avoir surmonté de grands obstacles pour transporter l'artillerie nécessaire, commencèrent le feu, et ouvrirent les tranchées. Cependant sir Samuel Hood, qui avoit quitté la Barbade avec vingt-deux vaisseaux de ligne, résolut de courir les hasards

11 janv. 1782.



d'un engagement avec les forces supérieures de l'ennemi, afin de sauver l'établissement important de Saint-Christophe. Il avoit à peine formé sa ligne de
25 janv. bataille, que le comte de Grasse, pour profiter des avantages de sa supériorité numérique, leva l'ancre et s'avança en pleine mer. L'amiral anglois, avec une présence d'esprit admirable, feignit de céder, attirant de plus en plus l'ennemi loin du rivage, et vint se placer habilement au lieu même que les François avoient quitté. De Grasse, après avoir essayé vainement de couper l'arrière-garde des Anglois, et les avoir ensuite attaqués par deux fois sur toute leur ligne, eut la mortification de voir que toute communication étoit interceptée entre lui et les troupes débarquées.

Cette circonstance n'empêcha pas le marquis de Bouillé de pousser le siége de Brimstone-Hill avec la même vigueur ; quoique la garnison ne pût recevoir aucun secours de la flotte angloise, ce général n'étoit pas sans inquiétude sur l'issue de son expédition : comme il craignoit de voir arriver Rodney, qui amenoit des renforts d'Angleterre, et que le siége lui avoit déja coûté un millier d'hommes, il résolut de hâter la reddition de la place, en menaçant de livrer aux flammes les plantations de la colonie, et de renouveler les dévastations qu'il avoit commises à Tabago. La milice alarmée pressa les commandants de se rendre, et le général françois consentit à toutes les demandes qu'on lui fit relativement aux propriétés publiques ou particulières, à la garnison et aux habitants.
13 fév. Le général Fraser et le gouverneur Shirley ne furent pas traités comme des prisonniers de guerre ; le premier eut la liberté de rejoindre son régiment, et le se-

cond, celle de reprendre son gouvernement à Antigoa.

L'amiral Hood, qui avoit conçu de grandes espérances en voyant les François, dont toutes les opérations indiquoient le découragement, démonter les batteries de Basse-Terre, fut vivement indigné lorsqu'il apprit que la garnison s'étoit rendue sans le consulter. Cependant il pourvut à la sûreté de son escadre en faisant couper à-la-fois tous ses câbles pendant la nuit, pour que ses vaisseaux pussent mettre à la voile en même temps, et marcher plus serrés; cette manœuvre lui réussit, et il gagna la Barbade sans obstacle. Les îles de Nevis et de Montserrat étant tombées, peu après son départ, au pouvoir de la flotte françoise, il ne resta plus à la Grande-Bretagne de ses îles sous le vent, que la Barbade et Antigoa.

Prise des îles de Nevis et de Montserrat.

La perte de Minorque ne fut pas moins sensible que celles que l'on venoit d'éprouver dans les Antilles. Le fort Saint-Philippe avoit une garnison de deux mille six cent quatre-vingt-douze hommes, y compris quatre cents matelots invalides, un corps de marins et un petit détachement de Grecs et de Corses. Les fossés et tous les ouvrages souterrains de la place, étoient taillés dans le roc, et capables d'assurer la défense la plus prolongée; mais les remparts n'étoient pas d'une force proportionnée, et la garnison se trouvoit de moitié trop foible pour garder des fortifications aussi vastes. Les assiégeants étoient au nombre de seize mille hommes, et avoient cent neuf pièces de la plus grosse artillerie, et trente-six grands mortiers; cependant le duc de Crillon n'eut pas honte de recourir à un expédient indigne de lui : il tenta de séduire le gouverneur, et d'obtenir par corruption ce qu'il désespé-

Prise de Minorque.

roit d'enlever par force. Le général Murray repoussa les offres de son ennemi avec autant de noblesse que d'indignation, et lui rappela ce qu'il se devoit à lui-même, et ce qu'il devoit à l'honneur d'un homme sorti d'un sang non moins illustre que le sien. La conduite du siége néanmoins fut très glorieuse pour Crillon; par un sage emploi de ses forces, il vint à bout d'intercepter tous les secours que la garnison auroit pu recevoir de l'intérieur du pays, et le feu continuel et bien nourri qu'il entretint contre la place ne laissa bientôt d'autre asile aux assiégés que leurs casemates et leurs souterrains. Ce fut en vain qu'ils se signalèrent par des actes d'une héroïque valeur, qu'ils s'emparèrent dans une sortie vigoureuse du cap Mola, quartier-général de Crillon; que leurs batteries firent sauter un magasin à poudre de l'ennemi, et coulèrent à fond un bâtiment avec l'artillerie, les bombes et les munitions dont il étoit chargé; le petit nombre auquel ils étoient réduits leur rendoit ce triomphe passager plus nuisible que profitable. Quelques différents survenus entre le gouverneur et le lieutenant-gouverneur achevèrent de faire évanouir le peu d'espoir qui leur restoit encore de résister. D'ailleurs, quoique le gouvernement eût abondamment pourvu la place de provisions de bouche et de remèdes médicinaux, le manque absolu de végétaux, et l'entassement des soldats dans les casemates, engendrèrent en peu de temps le scorbut, qui fut suivi de la dyssenterie et d'une fièvre putride, et fit les plus horribles ravages. La médecine étoit impuissante contre cette effroyable contagion, et dans les premiers jours de février la garnison se trouva réduite à six cents hommes effectifs; les chirurgiens vin-

rent représenter alors au gouverneur qu'une plus longue résistance entraîneroit la perte du petit nombre de braves qui restoient, et qu'un air plus pur et des aliments rafraîchissants pouvoient seuls les rappeler des portes du tombeau. Les assiégeants accordèrent avec empressement les conditions les plus honorables, et témoignèrent une compassion généreuse à la vue de cette poignée de guerriers s'avançant, à travers les rangs de l'armée nombreuse qui les avoit assiégés, vers le lieu où ils devoient déposer leurs armes; ils ne purent même refuser de leur payer un juste tribut d'admiration, lorsqu'ils les entendirent s'écrier qu'ils ne rendoient les armes qu'à Dieu seul. On peut dire à la gloire des Espagnols et des François qu'ils oublièrent en cette occasion toute inimitié nationale, et prodiguèrent, avec les attentions les plus nobles et les plus délicates, des secours et des consolations à leurs ennemis malheureux.

M. Fox fait la motion d'une enquête sur les désastres maritimes. 25 janv.

Avant ces derniers événements, le parlement avoit repris ses séances, et M. Fox avoit donné le signal à l'opposition, en demandant une enquête sur les désastres maritimes. S'il restoit encore à la chambre, dit cet éloquent orateur, quelque vigueur, quelque pudeur, quelque indépendance, j'aurois demandé le renvoi de lord Sandwich; mais tels ont été les funestes effets de l'influence ministérielle, que l'intelligence et la volonté du parlement sont également corrompues. On a accusé, ajouta-t-il ensuite, l'opposition d'avoir maintenu le premier lord de l'amirauté dans ses fonctions, par les efforts mêmes qu'elle faisoit pour l'en écarter; on l'a accusée encore de s'être liguée avec Franklin, avec l'Amérique, avec la France, avec l'Espagne, et



d'avoir contribué à l'indépendance des colonies. Certes il eût mieux valu pour l'Angleterre que le parlement favorisât l'Amérique, la France, l'Espagne et la Hollande, que le ministère auquel il s'est abandonné; car, sans ce ministère pervers, en vain Franklin eût été sage, Washington vaillant; Maurepas, de Sartines et de Castries, vigilants, rusés, et politiques; et l'Amérique eût montré en vain sa fermeté; la maison de Bourbon, ses ressources, son courage et sa vigueur; et la Hollande, sa haine secrète contre son plus ancien allié. L'orateur fit remarquer alors qu'il falloit considérer deux choses dans sa demande; l'une, si le premier lord de l'amirauté avoit les moyens d'entretenir une flotte capable d'assurer la défense de l'état; et l'autre, s'il employoit avec sagesse et discernement les forces réelles qu'il avoit à sa disposition. Ensuite il retraça le cours des opérations maritimes depuis l'année 1775; et montra que, dans chaque occasion, on avoit négligé, différé, ou entrepris sans aucune prévoyance, toutes les expéditions importantes. Il insista particulièrement sur les opérations de la dernière campagne : Rodney, dit-il, avoit souvent flatté le royaume par la promesse de porter un coup terrible à l'ennemi dans les Indes occidentales, et cependant tous ses exploits s'étoient bornés à ne pas être vaincu dans un petit nombre de combats. Le même amiral, tout entier au honteux pillage de Saint-Eustache, avoit laissé prendre Tabago, et ensuite n'avoit su trouver aucun moyen de prévenir la catastrophe de Cornwallis. Mais dans l'expédition de Kempenfelt, plus que dans aucune autre, perçoit cette négligence coupable du gouvernement : on avoit envoyé cet officier avec des forces

insuffisantes, pour intercepter un ennemi supérieur, pendant qu'on employoit des vaisseaux de guerre à des entreprises d'une bien moindre importance, notamment à inquiéter le commerce des Hollandois. La Providence, protectrice constante des Anglois, avoit fait tomber entre leurs mains quelques bâtiments de transport, et dispersé le reste des vaisseaux par la tempête; et cependant l'amiral n'avoit eu rien de plus pressé alors que de rentrer dans le port, au lieu de harasser la flotte ennemie, et de l'empêcher de se rallier. Le parlement s'étoit laissé trop long-temps décevoir par de frivoles espérances; maintenant il devoit revenir à des mesures plus sages, ne pas repousser les sentiments d'une nation magnanime et souffrante, et ne pas consommer la ruine de tout un peuple pour le maintien d'un individu.

Le capitaine Jean Luttrel donna l'explication de divers points sur lesquels le public étoit depuis long-temps abusé. Il observa que lord Hawke n'avoit pas laissé la marine dans un état aussi florissant qu'on le pensoit, et que cependant on ne pouvoit lui en faire un reproche, ses efforts ayant été sans cesse arrêtés par la parcimonie du parlement. Sous l'administration de lord Sandwich, on avoit accordé des subsides plus considérables, et leur emploi avoit été si sagement dirigé, que jamais, depuis que l'Angleterre étoit une puissance maritime, les chantiers n'avoient été si bien fournis. Il ne vouloit pas prétendre néanmoins que l'administration de la flotte fût parfaite, il s'y étoit glissé au contraire beaucoup d'abus; mais il pensoit que, pour les détruire tous, il seroit suffisant de montrer de l'unanimité, de la confiance et de l'harmonie. Pendant

que des amiraux tels que les Anson, les Hawke, les Boscawen, les Saunders et les Keppel, avoient été à la tête de la marine, on avoit vu régner entre tous les officiers une émulation et une bienveillance louables; ceux du plus haut grade mettoient leur orgueil à instruire leurs subordonnés; la carrière de l'avancement étoit indistinctement ouverte pour tous, et les petits différents qui pouvoient naître étoient toujours apaisés par l'intervention conciliatoire des chefs. Maintenant régnoient une désunion et une rivalité funestes; les officiers n'étoient jamais admis à la table de leurs supérieurs; ils ne se trouvoient avec eux que pendant le temps du service; aussi ne leur témoignoient-ils aucune espéce de confiance. Il pensoit que, pour remédier à ces déplorables abus, il falloit rappeler les vétérans dont la capacité, le courage et l'expérience étoient généralement reconnus, la plupart des commandants actuels n'étant que des capitaines encore très jeunes à l'époque où la dernière guerre avoit fini. L'orateur conclut en rejetant l'enquête proposée, qu'il regardoit comme une mesure propre seulement à entretenir les dissensions sur la flotte, et à tromper le parlement en faisant comparoître devant lui des témoins dévoués au parti de l'opposition, et qui, au sortir de la chambre, s'applaudiroient, comme on l'avoit déja vu plusieurs fois, du succès de leur imposture.

Lord Mulgrave s'attacha à défendre en général les opérations maritimes de la guerre; et M. Fitzherbert attribua l'insuffisance de la flotte au manque de charpentiers pour la marine. La France, dit ce dernier membre, occupe trois mille de ces ouvriers au port de Brest; et, dans le chantier royal de Portsmouth, on en

compte à peine huit cents. C'est pour cela qu'en Angleterre on est si long-temps à construire des vaisseaux, quoiqu'on ait des matériaux de toute espèce en abondance. Le motif qui éloigne ainsi les ouvriers des chantiers de la nation, c'est l'exiguité du salaire qu'on leur accorde, en comparaison de celui qu'ils reçoivent des armateurs particuliers.

Lord North déclara que lord Sandwich ne desiroit pas moins que lui une enquête approfondie et lumineuse; et la motion fut accueillie sans division. On éleva ensuite différentes discussions fort animées au sujet des pièces que l'on demanderoit à l'amirauté; et M. Pitt se fit particulièrement remarquer par une éloquence entraînante, et une facilité admirable à présenter les affaires avec clarté. Tous les renseignements demandés furent accordés, et à la première discussion du comité il fut décidé que l'on feroit l'appel de la chambre.

Après la lecture des pièces, M. Fox, dans un discours éloquent et étendu, renouvela les attaques contre lord Sandwich, et conclut en proposant de déclarer que « durant l'année 1781, les opérations maritimes avoient été mal dirigées. » Cette proposition fut écartée; mais l'administration ne remporta qu'une victoire peu glorieuse, n'ayant eu qu'une majorité de vingt-deux voix, sur trois cent trente-huit votants (1). 7 fév.

L'éloignement que montroient les représentants des bourgs pour le parti du ministère ranima les espérances de l'opposition, qui présenta successivement plusieurs motions relatives à la conduite du gou- Motions relatives à la conduite et à la réputation de

(1) 205 voix contre 183.

plusieurs membres du parlement.

vernement, et au caractère personnel de ceux qui se déclaroient ses appuis; ces motions donnèrent lieu aux débats les plus acharnés.

31 janv. et 4 fév. Motion du duc de Richmond au sujet de l'exécution du colonel Haynes.

Le duc de Richmond en présenta une au sujet de l'exécution du colonel Haynes, et censura vivement à cet égard la conduite de lord Rawdon et du lieutenant-colonel Balfour, quoique du reste il ne leur refusât pas ses éloges;

7 et 11 février. Motion d'une enquête sur les causes de la reddition de Cornwallis.

et le duc de Chandos demanda une enquête sur les causes de la capitulation d'York-Town, et une copie de la correspondance ministérielle de Clinton pendant l'année 1781. Ces deux propositions furent accueillies après quelques débats fort animés; mais elles n'entraînèrent aucun résultat.

Résignation de lord Georges Germaine.

Lord Georges Germaine, ne partageant pas la façon de voir des autres membres du conseil sur la conduite ultérieure de la guerre, résigna ses fonctions de secrétaire-d'état pour l'Amérique, et fut élevé à la pairie avec le titre de lord vicomte Sackville. M. Welbore Ellis le remplaça au ministère.

9 fév. Il est créé pair. Motions à ce sujet.

A cette nouvelle, le marquis de Carmarthen, oubliant lui-même les poursuites dont son aïeul, le comte de Danby, avoit été l'objet, proposa de déclarer « qu'on avoit porté atteinte à la dignité de la chambre des lords, en recommandant à la couronne, comme digne du titre de pair, un individu contre lequel une cour martiale avoit prononcé une si grave sentence. » Le lord chancelier fit sentir l'irrégularité d'une pareille proposition, et son incompatibilité avec les formes du parlement; et lord Denbigh assura que non seulement la motion étoit irrégulière, mais qu'elle n'avoit même aucun précédent en sa faveur. Il observa qu'à l'époque où s'étoit tenue cette cour martiale à laquelle on faisoit allusion, le

conseil étoit soumis à une influence particulière; mais que, quatre ans après, l'administration Rockingham, dont la plupart des membres se trouvoient actuellement dans le parti de l'opposition, avoit desiré que l'on rendît à lord Georges Germaine sa place dans le conseil-privé, preuve qu'elle considéroit son avis comme d'une grande importance pour l'état. Jugeant la motion inutile, et la regardant comme capable de porter atteinte à la prérogative royale, il conclut en proposant l'ajournement; et sa proposition fut accueillie. On prononça ensuite différents discours très peu modérés, où l'on censuroit la conduite de lord Georges, et où on le menaçoit d'un jugement.

Quand lord Sackville vint siéger à sa place au parlement, le marquis de Carmarthen renouvela la discussion par une motion à peu près semblable à la première, et rappela la sentence de la cour martiale, et les ordonnances royales dont elle avoit été suivie, jugeant inutile d'apporter des preuves spéciales de cette sentence; attendu qu'aucun membre de la chambre ne l'avoit encore oubliée. Lord Abingdon prononça, à l'appui de cette motion, un discours très peu mesuré, et soutint qu'admettre le nouveau pair dans la chambre, c'étoit agir au mépris du bon sens, de la décence et des vertus publiques, et encourager tous les vices particuliers. 18 fév.

Lord Sackville déclara qu'il ne connoissoit pas ceux à qui il étoit redevable de sa dignité de pair, mais il se croyoit autorisé à l'accepter, la cour martiale n'ayant point prononcé sa dégradation. C'étoit vingt-trois ans auparavant que cette cour martiale avoit tenu ses séances, et à cette époque une faction dominante l'avoit

rendu la victime d'une persécution inouïe. On l'avoit condamné sans l'entendre, et puni avant de l'avoir jugé. Quoique dépouillé de ses grades militaires sur une simple rumeur, et sur les insinuations calomnieuses de ses ennemis, qui n'apportoient aucune preuve de leurs assertions, il avoit défié ses accusateurs, provoqué une enquête, et, fort du témoignage de sa conscience, demandé avec persévérance un jugement. Tout le temps que la cour martiale avoit siégé, on avoit encouragé tous les bruits, et fomenté toutes les préventions. Cependant il n'avoit pas l'intention de demander que l'on revît cette affaire, et il se soumettoit à la sentence que l'on avoit portée contre lui. Si néanmoins on vouloit revenir sur la procédure, il ne s'y opposeroit nullement; au contraire il étoit prêt à s'en remettre, sur son honneur et sur sa vie, à la décision de la chambre, ou même à celle du marquis. Maintenant la chambre n'avoit sous ses yeux ni les charges, ni la défense, ni les témoins, et cependant on demandoit qu'elle sanctionnât une seconde fois la sentence qui l'avoit condamné. Une semblable manière de procéder décupleroit la sévérité des lois militaires, en faisant accompagner le jugement porté d'après ces lois de la censure d'un tribunal civil. Mais ce qui étoit plus injuste encore, c'étoit de joindre à la sentence de la cour martiale les commentaires du pouvoir exécutif. La cour martiale étoit compétente pour prononcer; c'étoit par elle qu'il avoit été jugé, et il n'étoit responsable en aucune sorte des explications que Georges II avoit données.

Lord Southampton, l'un des témoins examinés dans cette affaire, déclara que l'esprit de parti n'en avoit pas dicté le jugement; et le duc de Richmond, qui s'étoit

trouvé à la bataille de Minden, assura, quoique la cour martiale ne l'eût point appelé comme témoin, que le temps perdu par lord Georges-Germaine étoit une heure et demie. C'étoit un fait qu'il pouvoit particulièrement affirmer, « ayant eu sa montre à la main pendant tout le « temps. »

Lord Walsingham et lord Stormont prirent la défense de lord Sackville; et le lord-chancelier déclara que celui, quel qu'il fût, qui avoit conseillé au dernier roi de publier les ordonnances que cette motion rappeloit, lui avoit conseillé de faire une action fort injuste, et de flétrir le noble lord plus que ne le comportoient la sentence, et même les charges élevées contre lui. La proposition du marquis de Carmarthen fut rejetée à une majorité considérable (1), et neuf pairs signèrent une protestation (2) par laquelle ils soutenoient la sentence et les ordonnances royales, et déclaroient que l'élévation de lord Sackville étoit une mesure fatale à la gloire et aux intérêts de la couronne, et à la dignité du parlement, et une insulte à la mémoire du dernier souverain, et à tous les membres de l'illustre maison de Brunswick.

L'espoir de mortifier le nouveau pair par cette indécente protestation paroît avoir été l'objet principal de la motion. Une excessive animosité de parti pouvoit seule porter les défenseurs déclarés de la liberté à faire valoir de pareils arguments en faveur d'une doctrine aussi injuste et aussi tyrannique que celle qu'ils soutenoient dans cette circonstance : savoir, que, vingt ans

(1) 93 voix contre 28.

(2) C'étoient le marquis de Carmarthen, le duc de Rutland, les comtes de Pembroke, de Craven, de Chatham, de Derby, et d'Egremont; le duc de Devonshire, et le comte d'Abingdon.

après la mort du roi, son opinion sur le jugement d'une cour martiale suffisoit pour lier son successeur, et influencer les opérations de la législature entière.

19 fév. Censures dirigées contre le général Arnold.

La faveur dont le général Arnold jouissoit auprès du gouvernement anglois fut le motif principal des censures qui furent dirigées contre lui. L'acte sur les rebelles ayant été renvoyé à un comité, M. Burke saisit cette occasion pour témoigner combien il désapprouvoit vivement que l'on eût admis dans les rangs de l'armée angloise un officier qui étoit rebelle à des rebelles. Il pensoit que l'on auroit pu reconnoître convenablement ses services par quelque pension ou gratification pécuniaire, mais que l'on n'auroit pas dû le mettre à même de commettre une nouvelle trahison.

Nouvelle motion au sujet de la mauvaise administration de la flotte. 22 fév.

L'opposition, dans ces attaques personnelles, faisoit l'essai d'un plan d'assaut général qu'elle méditoit, et qui, étant conduit avec non moins de persévérance que d'habileté, fut à la fin couronné du succès. M. Fox présenta à la chambre la motion, déja rejetée dans le comité, sur la mauvaise administration de la flotte, et déclara que ses efforts n'étoient pas dirigés contre lord Sandwich en personne, mais contre tout le conseil de l'amirauté. Sa motion fut vivement appuyée par M. Pitt; et quoique la chambre fût beaucoup plus nombreuse que la veille, la division fut encore moins favorable au ministère, qui n'eut qu'une majorité de dix-neuf voix (1).

Motion du général Conway contre la guerre. 22 fév.

Au moment de la division, M. Thomas Townsend avertit la chambre que l'on soumettroit sans délai à son examen une question relative à la continuation de la guerre d'Amérique. En conséquence le général Conway proposa de supplier sa majesté, par une adresse, de

(1) 236 voix contre 217.

prendre en considération les malheurs de la guerre, et les charges énormes sous lesquelles le peuple gémissoit, et d'écouter les humbles remontrances des communes, qui jugeoient tout-à-fait impossible de continuer plus long-temps la guerre sur le continent américain, et d'en réduire les habitants par les armes, et qui promettoient tout leur dévouement pour hâter une réconciliation sincère avec les colonies révoltées. Il observa que pour le moment actuel, comme il paroissoit à-peu-près certain qu'on se proposoit de continuer la guerre, il jugeoit nécessaire de demander au nouveau secrétaire-d'état, qui, pour n'être pas un jeune homme, n'en étoit pas moins un jeune ministre, quels étoient les principes et les sentiments qu'il professoit relativement à la guerre d'Amérique. Le roi, disoit-il, avoit témoigné dans son discours que la paix étoit l'objet de ses vœux; et des personnages dignes de foi avoient déclaré que l'Amérique, de son côté, montroit des dispositions pacifiques. C'étoit à la chambre à réaliser de pareils vœux; et tout homme qui ne desiroit pas la fin de la guerre étoit non seulement impitoyable et dur, mais encore inhumain et féroce au dernier degré. Lord Jean Cavendish parla à l'appui de la proposition de M. Townsend, censura amèrement la prolongation de la guerre, et fit un appel solennel aux sentiments de la chambre.

M. Welbore Ellis répondit sur-le-champ à la provocation du général Conway, et développa les opinions suivantes, qu'il appela sa profession de foi: Jusqu'alors, et les événements ultérieurs seroient incapables de changer sa façon de voir, il avoit toujours pensé que la guerre étoit juste dans son principe; mais jamais cependant il n'avoit regardé la force comme un moyen suffisant pour

assurer l'obéissance. Il avoit cru qu'il y avoit en Amérique une multitude de partisans du gouvernement anglois, et qu'en leur prêtant un ferme appui on pourroit anéantir cette faction qui desiroit la guerre par des motifs d'ambition, ou par haine pour la monarchie. Ces partisans de l'Angleterre étoient encore très nombreux, et il avoit les plus fortes raisons de le juger ainsi, quoiqu'il ne voulût pas exposer actuellement devant la chambre ce qui faisoit le fondement de sa confiance. Personne ne desiroit la paix plus que lui, et il ne consentoit à supporter encore la guerre que pour donner à la paix un fondement plus solide et plus durable. Pour connoître les vues du ministère dans la prolongation de la guerre, il suffisoit de jeter les yeux sur le budjet, où l'on ne faisoit aucune demande relative au recrutement de l'armée. Quant à lui, il ne seroit jamais d'avis que ce fût un bon moyen pour obtenir une paix avantageuse que de retirer les troupes britanniques du territoire de l'ennemi, et de le délivrer de ces alarmes qui font si vivement desirer aux hommes le retour de la tranquillité. Se conduire ainsi, ce seroit déclarer son désespoir, et donner, pour ainsi dire, *carte blanche* aux Américains; au lieu que leur faire ressentir les inconvénients, le fardeau et les calamités de la guerre, étoit un moyen infaillible de leur inspirer un vif desir de la paix. M. Welbore Ellis fit ensuite sentir l'absurdité qu'il y avoit à employer un terme aussi vague que celui de *guerre américaine*, lorsque toute l'armée continentale étoit chaussée, vêtue et payée par le roi de France; il prétendit que la guerre ne devoit pas toujours tirer son nom du lieu qui en étoit le théâtre, et assura qu'on

pouvoit considérer celle dans laquelle on se trouvoit actuellement engagé comme une guerre avec les François, qui portoient leurs armes en Amérique de même que dans la dernière guerre ils les avoient portées en Allemagne. Le préopinant, ajouta-t-il ensuite, paroît demander dans sa proposition que l'on rappelle les armées d'Amérique : si la chambre juge que le temps est venu de faire une déclaration pareille, on s'empressera d'effectuer ce rappel; mais la motion présentée laisse beaucoup d'incertitude dans l'esprit. Les ministres ne peuvent prendre que des mesures incertaines et sans résultats s'ils ne possèdent pas la confiance du parlement; et, s'il n'est pas en leur pouvoir d'acquérir cette confiance, il ne leur reste de parti que celui de se retirer; mais, tant que cette détermination n'est pas nécessaire, on doit les laisser user avec liberté de leur pouvoir, profiter de tous les incidents favorables, et ne pas les gêner par des entraves dont l'intérêt public pourroit les inviter à s'affranchir.

M. Burke tourna en ridicule cette *profession de foi* du ministre, et la compara à une multitude d'autres professions semblables, inintelligibles pour tous ceux qui n'étoient pas éclairés par quelque flambeau intérieur. Jamais peut-être, pour le malheur de l'espèce humaine, on n'avoit composé et publié de profession de foi plus obscure, plus entortillée et plus absurde; et celle-ci, comme toutes les professions au-dessus de l'intelligence, ne pouvoit être appuyée que par des miracles. La seule idée nouvelle qu'on y aperçût étoit que les localités ne devoient être comptées pour rien dans la guerre : ainsi l'on venoit de conférer la dignité de pair

à un individu qui démembroit son pays, en disant que la guerre avec l'Amérique n'étoit plus qu'une guerre avec la France. Il s'attacha ensuite à démontrer combien cet argument étoit propre à induire en erreur, et combien il étoit ruineux pour l'état de combattre la France sur le continent américain, lorsque les dépenses qu'il en coûtoit à cette puissance pour soutenir la guerre en Amérique étoient vingt fois moindres que celles qu'il en coûtoit aux Anglois. Le nouveau plan de M. Ellis n'étoit dans le fait rien autre chose que l'ancien plan de son prédécesseur; et le dernier ministre se trouvoit avoir laissé, pour ainsi dire, son ombre à la place qu'il avoit quittée, son successeur ayant adopté non seulement ses plans, ses projets et ses mesures, mais encore ses idées, son langage et ses termes; concevant les mêmes espérances, ayant la même opinion relativement aux nombreux royalistes d'Amérique, et ignorant comme lui tout ce qui pouvoit contribuer à la paix. M. Burke rappela alors les funestes désastres de Saratoga et d'York-Town, et fit sentir quelle folie il y avoit eue dans tous les temps à compter sur les partisans de l'Angleterre en Amérique, et combien cette folie seroit plus grande depuis la dernière capitulation, circonstance où ils avoient été tout-à-fait abandonnés. Il témoigna qu'il n'accorderoit jamais sa confiance à des ministres déterminés à poursuivre une guerre si impolitique et si insensée, et finit en déclarant que, si l'on n'adoptoit un nouveau système, jamais il ne surviendroit de circonstances favorables au peuple anglois.

Différents orateurs parlèrent sur la même question avec une habileté remarquable, et s'attachèrent surtout à développer les arguments qu'on avoit déja pré-

sentés : la division ne donna au ministère que la triste majorité d'une voix (1).

Prévoyant que l'opposition alloit enfin l'emporter, et qu'elle ne pouvoit manquer de parvenir au ministère lorsqu'on auroit terminé les affaires de finance, M. Fox, aussitôt après la division, reprocha à lord North de différer la présentation du budjet, et il lui fut répondu que cette présentation auroit lieu définitivement le 25.

Altercation entre lord North et le colonel Barré.

Le colonel Barré témoigna combien il étoit surpris de cette conduite indécente et scandaleuse de lord North, qui après avoir épuisé le sang des peuples pour ainsi dire jusqu'à la dernière goutte, desiroit encore l'épuiser davantage, s'il se pouvoit. Une pareille conduite étoit une insulte odieuse, et l'on en étoit à ce point qu'il sembloit que la chambre n'eût d'autre objet en se rassemblant que celui de voter les impôts.

Lord North, à cette attaque imprévue, perdit son sang-froid ordinaire, et répliqua avec feu ; il supposoit que la grande minorité de la dernière division avoit encouragé à ces outrages le colonel, dont le langage n'avoit jamais été décent à son égard, mais qui maintenant portoit au plus haut point l'insolence et la brutalité. Les murmures de la chambre obligèrent l'orateur d'interposer son autorité, et le ministre, recouvrant sa bonne humeur accoutumée, présenta ses excuses à la chambre et au colonel. Celui-ci s'excusa à son tour de son manque de modération ; il ne partageoit pas, dit-il, les opinions politiques du noble lord, il le méprisoit au contraire comme ministre, mais il l'estimoit infiniment comme simple particulier, et par conséquent il seroit moins dis-

(1) 194 voix contre 193.

posé à lui tenir un langage incivil qu'à tout autre homme. Tels étoient à cette époque les effets de l'aveugle fureur de l'esprit de parti sur les esprits doués de plus de bienveillance et de retenue.

Quoique les membres de l'opposition ne vissent pas avec peine que le ministre devoit traiter le sujet impopulaire des taxes, avant de résigner ses fonctions, ils n'oublièrent rien cependant afin de rendre encore plus impopulaires les mesures qu'il étoit contraint d'adopter, et prodiguèrent les plus amères censures à l'occasion des nouvelles taxes que l'on se proposoit d'établir. M. Fox s'éleva contre les conditions de l'emprunt, accusa les ministres de favoriser, dans de honteux marchés, les contractants, les employés et des membres du parlement, et observa qu'après avoir rendu la banqueroute nécessaire, ils regardoient comme peu important sans doute de se déclarer insolvables pour quelque somme que ce fût. M. Burke s'attacha à faire voir combien il seroit difficile d'imaginer de nouveaux impôts, et remarqua d'un ton de raillerie qui lui étoit particulier, que dix taxes nouvelles se présentoient comme les heureux fruits de l'administration de lord North : c'étoient celles imposées sur la bière, le vin, le savon, le cuir, les chevaux, les voitures, les chaises de poste, les chevaux de poste, les domestiques et le papier timbré. Se rappelant qu'il avoit omis le sucre dans cette longue énumération, il observa que cette omission étoit de peu d'importance, puisque l'Angleterre, à qui l'on avoit enlevé déja Saint-Christophe, et qui étoit sur le point de perdre la Jamaïque et la Barbade, n'auroit bientôt plus de sucres à taxer. « Quelle charge nouvelle, ajouta-t-il, peut « imposer le noble lord sur un peuple déja si malheu-

25 fév. et 6 mars. Débats à l'occasion des nouvelles taxes.

« reux, quand on est taxé également pour voyager en « voiture ou à cheval, ou seulement pour se promener; « pour rester chez soi et pour en sortir, pour être maître « et pour être domestique, pour boire du vin et pour « boire de la bière, et enfin pour tous les motifs imagi- « nables? » Il termina ensuite son discours en observant qu'en échange des trésors que lui avoit coûtés cette guerre, l'Angleterre n'avoit obtenu que des désastres, et que si d'un côté ses pertes lui avoient fait contracter un emprunt de cent millions, de l'autre elles l'avoient mise dans une situation où elle avoit à réclamer cent mille hommes, treize provinces continentales, et en outre Saint-Vincent, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe, Tabago, le Sénégal, Pensacola et Minorque.

Cinq jours après le glorieux échec qu'il avoit essuyé, le général Conway représenta dans une motion, « que « la poursuite des hostilités, dans la vue de contraindre « les colonies révoltées à se soumettre, n'étoit propre « qu'à faire languir les opérations militaires de l'Angle- « terre contre ses ennemis européens, à aigrir davantage « une inimitié également funeste aux Américains et aux « Anglois, et à frustrer les desirs de sa majesté pour le « rétablissement de la paix. » Il s'attacha particulièrement à réfuter, dans son exorde, les arguments qu'on avoit opposés à sa première motion; il trouva généralement répréhensible la manière dont on avoit conduit les hostilités jusqu'alors, témoigna qu'il lui auroit semblé plus avantageux de se fortifier dans un petit nombre de places, et de se tenir simplement sur la défensive, et rappela, à l'appui de son opinion, les sorties vigoureuses du général Elliot à Gibraltar, et du général Murray au fort Saint-Philippe. Dans le cours de la discussion

27 fév. Seconde motion du général Conway.

qui s'éleva, plusieurs membres ministériels firent connoître l'intention où ils étoient de voter contre les ministres; et l'opposition, sûre de la majorité, demandoit déja à grands cris qu'on recueillît les suffrages, quand lord North parvint à se faire écouter.

Si la motion avoit la paix pour objet, observa-t-il, on ne manqueroit pas de l'accueillir par d'unanimes suffrages; quant à lui, ce qu'il desiroit le plus c'étoit la paix; mais il étoit persuadé que les moyens que l'on avoit proposés jusqu'alors étoient plus propres à reculer qu'à avancer l'époque de cet événement fortuné. Personne n'avoit osé conseiller de rappeler les troupes d'Amérique; une pareille proposition auroit été généralement condamnée. D'un autre côté, les ministres avoient déja expressément déclaré qu'ils ne songeoient point à remplacer l'armée de Cornwallis; la chambre ne devoit donc pas s'alarmer: si cependant elle n'étoit pas satisfaite d'une semblable assurance, si elle mettoit en question la bonne foi, la capacité ou l'intégrité des ministres, ce n'étoit pas par une motion pareille à celle qu'on venoit de proposer, qu'elle devoit manifester ses sentiments à leur égard; le seul parti qu'elle eût à prendre étoit de solliciter leur renvoi par une adresse à sa majesté. Un ministre devoit être comme la femme de César, non seulement innocent, mais encore à l'abri de tout soupçon; et, si le parlement lui retiroit sa confiance, il étoit de son devoir de résigner ses fonctions, et d'abandonner le ministère. Lord North développa habilement en cet endroit tous les obstacles qui s'opposoient à la paix, pendant que l'Amérique étoit unie par un traité d'alliance avec la France; il représenta qu'on ne pouvoit pas même conclure une trève sans lever des difficultés

fort grandes, provenant des actes portés par le parlement, de la nécessité de l'intervention du pouvoir législatif, et de la confiscation d'un grand nombre de propriétés en Amérique; toutes choses qui ne pouvoient être traitées qu'avec une attention minutieuse et d'extrêmes ménagements. Mais il avoua du reste que la proposition n'avoit rien d'inconstitutionnel, et demanda un court délai pour convaincre la chambre que les ministres avoient pris sincèrement le parti de ne pas recruter l'armée d'Amérique.

Le procureur-général, M. Wallace, raisonna d'après les mêmes principes, déclara son intention de présenter un bill qui laisseroit aux ministres la liberté de conclure une tréve, et proposa d'ajourner la discussion.

Divers orateurs du parti de l'opposition s'élevèrent contre ces propositions du préopinant: M. Pitt combattit en particulier l'ajournement, et s'appuyant sur la déclaration même de lord North, sollicita la chambre par toutes les considérations de prudence et de devoir, de retirer sa confiance au ministère actuel. « Quelle promesse, s'écria-t-il, les ministres n'ont-ils pas violée? « quel système ont-ils suivi avec accord? deux d'entre « eux ont-ils jamais embrassé les mêmes vues? bien loin « de là, ils n'ont cessé d'être divisés un seul instant: « leur conduite entière n'a été qu'un tissu de fourberies, « et le parlement ne peut mettre en eux sa confiance. »

La chambre mit aux voix l'ajournement, et il fut adopté par deux cent trente-quatre membres contre deux cent quinze; pour la proposition du général Conway, elle fut accueillie sans division. Le roi ayant répondu d'une manière favorable à cette adresse, le général Conway, pour sonder les dispositions des ministres,

L'opposition l'emporte sur le ministère.
4 mars.
Seconde adresse.



demanda « que ceux qui conseilleroient à sa majesté de « persister dans la résolution de réduire les colonies à « l'obéissance par le moyen de la force, et d'entretenir « la guerre sur le continent américain, fussent déclarés « ennemis du souverain et de l'état. »

Lord North confondit les espérances de l'opposition, en déclarant que, pour remplir les vues de l'adresse et de la réponse du roi, il mettroit tous ses soins à suivre les intentions de la chambre, dans la confiance que, s'il se méprenoit sur ces intentions, il recevroit d'elle de nouvelles instructions. Du reste il considéroit la motion qui venoit d'être présentée, comme inutile, en ce qu'elle ne faisoit que renforcer des déclarations déja assez efficaces par elles-mêmes.

M. Fox se leva plein d'indignation, et soutint qu'il étoit de toute impossibilité qu'un ministère se conformât aux intentions du parlement, lorsqu'elles étoient si contraires à sa propre façon de penser. Il loua Dieu de ce que les dernières résolutions de la chambre avoient ruiné dans ses fondements le système d'une administration corrompue qui ne pouvoit tarder à se dissoudre. Les ministres n'osent pas actuellement, dit-il, quoiqu'ils en aient reçu la nouvelle, annoncer que Minorque vient d'être prise, et que, depuis la perte de Saint-Christophe, la Jamaïque est le seul établissement que les Anglois possédent encore aux Antilles. Où veulent-ils donc s'arrêter? quand déclareront-ils qu'ils ont exécuté leurs complots? Certainement, en voyant leur obstination, on ne peut s'empêcher de croire que, lors même qu'ils auroient perdu les neuf dixièmes de l'empire, ils ne seroient pas encore satisfaits s'ils ne parvenoient à sacri-

fier le misérable dixième échappé à leur esprit infernal de destruction.

Les ministres n'ayant pas osé demander qu'on allât aux voix, la motion fut adoptée sans division.

Les deux partis avoient maintenant pour objet déclaré de leurs efforts, l'un de se mettre à la tête de l'administration, et l'autre de s'y maintenir. Le procureur-général, comme il l'avoit annoncé, présenta, dans un comité de toute la chambre, la proposition de conclure une paix ou une trève avec l'Amérique, et développa les moyens dont on pouvoit faire usage pour applanir les difficultés qui s'y opposoient. M. Fox déclara qu'une pareille motion ne méritoit que du mépris; que les ministres étoient au fond du cœur les ennemis de la paix, et qu'il n'y avoit que les humiliations et les disgraces qui pussent les contraindre à paroître s'en occuper. S'ils avoient eu, disoit-il, un desir sincère de mettre un terme aux hostilités, auroient-ils rejeté la médiation de l'Espagne, et celle qu'on leur avoit proposée dans le cours de l'année précédente? Ce qu'il pouvoit certifier, c'est qu'il y avoit en Europe des personnages revêtus des pouvoirs nécessaires pour conclure la paix entre la Grande-Bretagne et l'Amérique; mais il savoit aussi que ces plénipotentiaires refuseroient de négocier avec le ministère actuel; en effet les choses en étoient venues à ce point que l'Angleterre étoit totalement perdue si les ministres ne résignoient leur emploi. Pour lui, ami zélé de son pays, il consentiroit, après avoir reçu les autorisations convenables, à se charger de la négociation de la paix, avec le titre modeste de messager, ou de commis; mais

5 mars. Le procureur-général propose de faire la paix.

à cette condition cependant, qu'il n'auroit rien à démêler avec aucun des ministres. *Car du moment où on le verroit traiter avec l'un d'eux, sous un prétexte quelconque, il consentoit à être appelé le plus infame des hommes.*

Lord North rappela la conduite des deux puissances qui avoient proposé leur médiation, et repoussa avec un juste mépris les imputations calomnieuses de M. Fox, ajoutant qu'on ne le verroit pas abandonner le ministère, seulement parcequ'on se montreroit acharné contre lui. Il y étoit resté jusque-là pour prévenir des troubles funestes, et empêcher qu'on n'introduisît des principes inconstitutionnels dans l'administration de l'état, et il étoit résolu d'attendre, pour se retirer, que Sa Majesté lui en eût donné l'ordre, ou que la chambre lui eût signifié clairement qu'il étoit à propos qu'il s'éloignât.

M. Fox fit remarquer avec politesse que, dans les reproches qu'il avoit adressés à lord North, il n'avoit pas eu l'intention d'attaquer son caractère d'homme privé, ou même aucune partie de sa conduite politique relative à l'emploi des deniers publics; il tourna en ridicule la résolution du ministre de retenir ses fonctions, et témoigna sa surprise de lui voir professer de tels sentiments, lorsque, peu de jours auparavant, il avoit déclaré qu'il s'empresseroit de donner sa démission du moment où le parlement ne mettroit plus en lui sa confiance. La motion du procureur-général fut adoptée sans division.

Motion de lord Jean Cavendish contre le ministère.

Lord Jean Cavendish fit un nouvel effort pour terminer cette lutte qui devoit décider à quel parti resteroit le ministère, et proposa une série de résolutions, où il exposoit la durée, les pertes et les dépenses de la

guerre, et attribuoit toutes les disgraces survenues à l'ineptie et à l'incapacité des ministres. Ensuite de cette tentative, il s'éleva une longue discussion; mais l'on n'y produisit aucun nouvel argument, et le résultat en fut contraire aux espérances de l'opposition, le ministère ayant obtenu une majorité de dix voix (1). 8 mars.

Quelques jours après, sir Jean Rous dirigea de nouvelles attaques contre les ministres, et proposa de déclarer que, « vu les dépenses de la guerre, la perte de « treize colonies, et celle de plusieurs autres établisse-« ments, la chambre ne pouvoit accorder plus long-« temps sa confiance au ministère. » Lord North trouva à cette occasion, de zélés défenseurs dans la chambre; tous les partis rendirent justice à ses lumières et à son intégrité, et l'on déclara que, si les malheurs publics avoient pour cause avérée la guerre avec les Américains, on ne pouvoit lui imputer ni l'origine ni les revers de cette guerre funeste. Le parlement pouvoit-il oublier l'acte du timbre, et ensuite l'acte déclaratif, auquel les Américains n'avoient pas été moins sensibles? La nation entière n'avoit-elle pas revendiqué son droit de souveraineté sur les colonies? Et tout ce qu'il y avoit de grand en Angleterre n'avoit-il pas applaudi à cette idée? Lord Chatham lui-même n'avoit-il pas déclaré que, si l'Amérique vouloit s'arroger le droit de fabriquer des bas ou des souliers, il falloit lui faire ressentir le poids de la puissance britannique? Ainsi le principe de la guerre se trouvoit renfermé dans l'acte du timbre de M. Grenville, dans l'acte déclaratif du marquis de Rockingham, et dans le discours prononcé par lord Cha- 15 mars.

(1) La demande de l'ordre du jour fut accueillie à la majorité de 226 voix contre 216.

tham au sujet de ce dernier acte. La principale cause des désastres étoit la faveur que les Américains révoltés avoient trouvée dans le parlement. L'opposition avoit appelé *notre* armée l'armée du général Washington ; elle avoit prétendu que la cause des colonies étoit celle de la liberté ; et les insurgés, encouragés par cette portion du sénat britannique qui leur prêtoit son appui, avoient soutenu avec audace leur rebellion. On avoit fait de magnifiques éloges du docteur Franklin et de M. Laurens, et quelques membres s'étoient oubliés jusqu'à dire que la prison avec la société de pareils hommes leur paroissoit préférable à une liberté dont ils jouiroient conjointement avec les défenseurs de la cause britannique (1). Si les ministres actuels se retiroient, qui pouvoit se faire une idée du nouveau système qui seroit mis à la place du leur? leur connoissoit-on des successeurs assez parfaitement unis pour faire suivre une marche uniforme au gouvernement? L'un desiroit que le parlement fût septennal, un autre qu'il fût triennal, un troisième qu'il fût annuel. L'un vouloit que l'on restreignît l'influence de la cour, sans porter atteinte à la dignité, à la splendeur, ou à la prérogative du trône, et un autre vouloit que l'on neutralisât cette influence, même aux dépens de la prérogative. Enfin l'on observa que lord North, soit qu'il donnât sa démission, soit qu'on lui signifiât son renvoi, présenteroit à la nation le phénomène étonnant d'un ex-ministre travaillant à soutenir le gouvernement, loin de chercher à entraver sa marche, ou à faire échouer ses mesures.

Sir Jacques Marriott contesta l'assertion que nous

(1) L'orateur faisoit allusion à une expression de Burke dans la discussion relative à l'emprisonnement de M. Laurens.

avions perdu treize colonies. Elles ne sont pas encore perdues, dit-il, mais elles le seront bientôt par trop de précipitation; et cet excessif empressement que nous montrons pour la paix est seul capable de la reculer. Pourquoi, en effet, ne pas appeler à son secours, dans les affaires publiques, la même prudence qui sert dans la vie privée? et certainement quand on se propose de faire un bon marché, on se garde bien de laisser entrevoir aucun desir immodéré. L'orateur s'attacha ensuite à justifier le ministère, et déclara que les observations qu'il avoit faites le forçoient à dire, comme le comte de Bristol l'avoit dit deux jours avant sa mort (1), que s'il y avoit un homme capable de présider le conseil de l'amirauté, c'étoit lord Sandwich. On prétend que l'honorable membre, en voulant prouver la justice de la guerre américaine, se couvrit de ridicule par les paroles suivantes : S'il est nécessaire que les treize colonies soient représentées au parlement pour qu'on ait le droit de les imposer, le gouvernement jouit manifestement de ce droit, puisque les membres envoyés par le comté de Kent représentent les provinces d'Amérique, depuis qu'il a été déclaré dans leurs chartes qu'elles faisoient partie de la seigneurie de Greenwich.

Lord North fit, avec beaucoup d'habileté, l'apologie de sa conduite ministérielle; il ne combattit pas la motion proposée aussi vivement que celle de la semaine précédente, il ne lui échappa aucune expression de colère ou d'emportement; au contraire il parla avec une modération remarquable, et ne dissimula en au-

(1) On doit se rappeler que le comte de Bristol étoit l'un des adversaires les plus déclarés de lord Sandwich. Il étoit mort en décembre 1779.

cune façon ses sentiments. Ami sincère de la paix, il desiroit voir établir une administration qui pût agir avec succès et d'un commun accord pour le bien public, et il ne mettroit aucun obstacle à une réunion de tous les partis, dans la vue de former un nouveau ministère où il ne seroit point admis.

Cette idée fut vivement appuyée par M. Dundas, et combattue avec non moins de chaleur par M. Pitt: celui-ci dit qu'il pensoit que, dans une réunion de cette espéce, on ne devoit comprendre que des gens intégres et judicieux, capables de travailler de concert au bien public; et que, comme l'administration actuelle, qui graces à Dieu alloit bientôt se dissoudre, n'avoit cessé de machiner des intrigues et de faire agir son influence, il espéroit que la chambre n'aviliroit pas ses propres mesures en laissant aux ministres le soin de se donner des successeurs. D'ailleurs la nomination des ministres faisoit partie de la prérogative royale, et il n'appartenoit pas à la chambre de s'en mêler.

La motion fut rejetée à la majorité de neuf voix (1).

Lord North annonce que le ministère est changé. 19 mars.

M. Fox annonça aux membres de l'opposition que dans peu une nouvelle proposition sur le même objet seroit présentée à la chambre; et au jour indiqué la salle se trouva remplie d'un concours extraordinaire de membres et d'auditeurs. Au moment où le comte de Surrey alloit faire la motion que le roi fût supplié de renvoyer ses ministres, lord North demanda la parole, et, après quelques murmures de la chambre, lord North déclara « que sa majesté s'étoit occupée de cet objet, et feroit bientôt connoître son nouveau choix. » Les dis-

(1) 236 voix contre 227.

cussions que fit naître l'étonnement où cette déclaration jeta l'assemblée s'étant terminées, il proposa un ajournement de cinq jours, à l'expiration desquels lord Surrey, s'il le jugeoit nécessaire, seroit libre de présenter sa motion.

Il prend congé de la chambre comme ministre.

Prenant ensuite congé de la chambre comme ministre, il lui rendit graces de l'appui bienveillant et déclaré qu'elle lui avoit accordé si long-temps dans des fonctions auxquelles il n'avoit jamais cru lui-même que sa capacité fût proportionnée. C'étoit à la chambre, disoit-il, qu'il devoit tout ce qu'il étoit devenu; c'étoit la conduite qu'il avoit tenue dans le parlement qui lui avoit valu la confiance du souverain: aussi garderoit-il une reconnoissance éternelle de la faveur que les membres de cette assemblée n'avoient cessé de lui montrer, et de l'indulgence qu'ils avoient souvent eue pour lui. Les mortifications qu'il venoit d'essuyer en dernier lieu ne pouvoient lui faire oublier une protection continuée pendant tant d'années, qu'il regardoit comme les plus glorieuses de sa vie. Il pensoit que, quelles que fussent les intentions de lord Surrey, le court délai qu'il avoit demandé ne pouvoit occasioner rien de funeste, et il déclara en finissant qu'il étoit prêt à rendre compte à son pays de tous les actes de son administration, et que, si l'on vouloit entreprendre l'examen de sa conduite, il s'offroit sans hésiter à le subir.

Les opposants du ministère renversé ayant fait éclater leur contentement, M. Burke condamna les transports indiscrets de leur joie, et les rappela, dans un discours éloquent, à une conduite plus modérée, les exhortant à se tenir en garde contre la vanité, l'amour-propre, l'ambition, et toutes les autres passions non

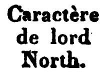
moins dangereuses qui déshonorent l'esprit humain, et leur faisant sentir ce que le public étoit en droit d'attendre de leurs propres déclarations, et les difficultés immenses qu'ils étoient tenus d'aplanir.

Un grand nombre des plus anciens partisans de lord North ne lui montrèrent, comme il arrive ordinairement en de pareils cas, que de la froideur dans sa mauvaise fortune; d'autres au contraire rendirent un témoignage honorable à son mérite, et justifièrent leur conduite passée en exprimant hautement l'estime sincère qu'ils lui conservoient. Sir Jean Hussey Delaval embrassa avec fermeté sa défense; et M. Courtenay, quoique fréquemment interrompu par des murmures, prononça son éloge, et lança quelques sarcasmes amers sur le parti triomphant. Il déclara que, dans la persuasion où il étoit de la droiture des intentions du dernier ministre, il l'avoit toujours soutenu, et que rien n'avoit jamais ébranlé sa conviction. Malgré quelques incidents fâcheux qui, en de certaines circonstances, avoient fait échouer ses mesures, on n'avoit pu qu'applaudir à son zèle pour les intérêts de son pays; son caractère aimable et liant lui avoit fait un grand nombre de partisans, et le charme entraînant de son esprit ne lui avoit pas valu moins d'admirateurs; affable et prévenant dans ses manières, il n'avoit jamais eu d'ennemis dans une longue administration de douze années; et si quelquefois son sang-froid l'avoit abandonné, sa vivacité même n'avoit eu rien que d'honorable pour ses sentiments. « Dans « des circonstances telles que celles où nous nous trou- « vons aujourd'hui, ces louanges, ajouta l'orateur, ne « sauroient paroître suspectes : je pardonne aisément à « l'opposition de célébrer son triomphe; mais le vœu le

« plus ardent que je forme pour le bonheur de mon « pays, c'est que, dans ces jours de calamité et de dé- « tresse, on puisse créer une administration aussi ha- « bile, aussi désintéressée, mais plus heureuse que l'ad- « ministration de lord North. »

Motion annoncée par lord Shelburne.

La chambre des lords n'avoit pas encore pris part à la discussion de cette affaire importante; seulement le comte de Shelburne lui avoit fait part de l'intention où il étoit de demander le renvoi des ministres; mais au jour fixé pour la présentation de sa motion, les membres du conseil ayant fait agréer leur démission, l'honorable pair allégua les raisons pour lesquelles il ne faisoit point la proposition qu'il avoit annoncée quelques jours auparavant. Lorsqu'il eut cessé de parler, lord Stormont prononça un discours remarquable où, en son nom comme en celui de lord North, il défioit toute accusation et sollicitoit une enquête, et où il s'étendoit ensuite en éloges sur ce ministre, dont le noble caractère, disoit-il, avoit fait taire l'envie, et qui aux talents les plus distingués avoit joint le zéle le plus ardent pour la prospérité de son pays et la gloire de son souverain, et un désintéressement si parfait que la calomnie même l'avoit respecté.


Caractère de lord North.

Telle fut la fin de la seule administration qui eût eu l'art de se maintenir plusieurs années depuis l'avénement de Georges III. Le premier ministre, dont on a déja tracé le portrait à l'époque où on l'a vu appelé aux fonctions de chancelier de l'échiquier, et que la suite de l'histoire a dû achever de faire connoître, imprima son caractère à tous les actes du gouvernement. Jamais ses antagonistes les plus déclarés n'accusèrent aucun de ses partisans de lui avoir prodigué des louanges exa-



gérées. Son éloquence étoit moins éclatante que remarquable par la douceur et la lucidité. Elle faisoit sur les esprits une impression profonde, que fortifioit encore son air ingénu de bonne foi, et de candeur, que l'on savoit n'être pas emprunté, et qui persuadoit ses auditeurs de la pureté de ses intentions, alors même qu'ils n'approuvoient pas ses mesures. Il sortoit rarement des bornes de la modération; et si quelquefois il répondit par des sarcasmes piquants à des attaques réitérées, il ne laissa jamais aucun ressentiment dans l'esprit de ceux contre lesquels il les dirigeoit. Son honneur fut toujours sans tache, et son intégrité incontestable. « Dans le cours d'une administration longue et ora- « geuse, dont la fin fut marquée par des revers, s'il eut « un grand nombre d'adversaires politiques, on peut « dire qu'il n'eut aucun ennemi personnel. (1) » On a pensé que l'effet de ces qualités estimables fut détruit en partie par une trop grande facilité de caractère, qui lui laissoit adopter aisément les conseils des autres. Manquant de cette fermeté inébranlable qui est souvent nécessaire pour assurer le succès des opérations, il paroissoit quelquefois être incertain, et son hésitation se faisoit ressentir dans tous les départements du ministère.

(1) Gibbon's Decline and fall of the roman Empire, vol. 7, in-8°, préface.

LIVRE XLIII.

Nouveau ministère. — Mesures qu'il étoit convenu d'adopter avant que d'entrer en fonctions. — Affaires d'Irlande. — Assemblée des délégués des associations volontaires. — Motion présentée par M. Eden dans le parlement britannique. — Message royal. — Déclaration des droits votée par le parlement irlandois. — Conduite que tient en conséquence le parlement britannique. — Il prend des mesures qui ont pour objet de restreindre l'influence de la couronne. — Bill relatif aux contractants. — Bill relatif aux officiers du fisc. — On biffe les résolutions passées à l'occasion de l'élection de Middlesex. — On ôte au bourg de Cricklade ses priviléges. — Bill qui oblige à la résidence les individus revêtus de fonctions actives. — Les clubs et les associations politiques prennent des mesures pour obtenir une réforme parlementaire. — Motion de Pitt. — Mesures relatives à l'économie. — Message royal. — Le plan de Burke est adopté avec amendements. — On comble le déficit de la liste civile. — Ouverture d'une négociation avec la Hollande. — Cette négociation est rompue. — Nouvelles offres de médiation. — M. Grenville est envoyé à Paris pour entamer une négociation directe. — Conditions qu'il propose. — Efforts de la France dans les Antilles. — Rodney remporte une victoire sur le comte de Grasse. — Il est rappelé. — Honneurs qui lui sont rendus. — Lenteurs des négociations. — Mort du marquis de Rockingham. — Changements dans le ministère. — Prorogation du parlement. — Discours de la couronne.

1782. Composition du nouveau ministère.

Voici quelle fut la composition du nouveau conseil : le marquis de Rockingham, qui donna son nom à l'administration entière, fut nommé premier lord de la trésorerie ; lord Jean Cavendish, chancelier de l'échiquier ;

l'amiral Keppel, créé vicomte, premier lord de l'amirauté; le duc de Grafton, lord du sceau-privé; le comte Camden, président du conseil; le duc de Richmond, grand-maître de l'artillerie, et chevalier de l'ordre de la Jarretière; le comte de Shelburne et M. Fox, secrétaires d'état; le général Conway, commandant en chef; et M. Dunning, chancelier du duché de Lancastre, avec le titre de lord Ashburton. Le seul membre de la dernière administration qui continua de siéger au conseil, fut le lord-chancelier Thurlow.

Plusieurs autres personnages d'un rang et d'un talent distingués furent élevés à d'autres dignités fort importantes de l'état : le duc de Portland fut nommé lord-lieutenant d'Irlande; M. Burke, trésorier-général des armées et conseiller-privé; M. Thomas Townshend, secrétaire au département de la guerre; le colonel Barré, trésorier de la marine; M. Sheridan, sous-secrétaire-d'état; sir Guillaume Howe, lieutenant-général de l'artillerie; son frère, créé vicomte, commandant de la grande flotte; l'honorable Thomas Pelham, intendant-général de l'artillerie; le duc de Manchester, lord-chambellan; et le comte d'Effingham, trésorier de la maison du roi. M. Kenion et M. Jean Lee furent nommés, l'un procureur, l'autre solliciteur-général; et bientôt après sir Fletcher Norton fut créé pair, avec le titre de lord Grantly.

Sa manière de voir et ses talents.

Les talents et l'intégrité de la nouvelle administration paroissoient devoir suffire pour justifier l'attente impatiente du public; mais les bons esprits ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'un ensemble composé d'éléments si hétérogènes ne pourroit long-temps subsister. Déja, dans la chambre des communes, on avoit dit que cet

assemblage confus de parties étrangères l'une à l'autre n'étoit, pour ainsi dire, uni que par une chaîne de sable (1); et l'on avoit vu, à deux reprises différentes, les membres qui composoient ce ministère, divisés entre eux d'opinions, se livrer à des contestations emportées au moment même de leur triomphe sur lord North (2).

Quoique M. Fox ne fût pas nommément à la tête du ministère, il en étoit regardé comme le personnage principal; sa grande popularité, et la supériorité de ses talents, reconnue également par tous les partis, le plaçoient à une si prodigieuse distance de ses collègues, que, s'il en eût eu l'ambition, il auroit pu, à la faveur de l'opinion publique, diriger à son gré les résolutions du conseil. Cependant il ne chercha pas de distinction particulière, et il n'usa de sa popularité que pour faire rejaillir sur tout le corps de l'administration un vif éclat qui anima les espérances du peuple et attacha ses regards. Mais, quoique supérieur aux petits artifices de l'intrigue, la vivacité et l'inflexibilité qu'il mettoit à soutenir son opinion firent souvent élever des plaintes contre lui. Quelques membres de l'administration avoient conçu une haine personnelle l'un pour l'autre; lord Thurlow, dans une longue suite de débats parlementaires, étoit devenu particulièrement un objet d'aversion, et le ministère s'attendoit moins à trouver en lui un partisan qu'un adversaire opiniâtre. Peut-être étoit-ce seulement à la difficulté qu'il y auroit eu à accorder les prétentions rivales des nouveaux membres du conseil qu'il devoit d'avoir été conservé dans ses fonctions. Ce qui est certain, c'est que M. Fox, quelque

(1) *Voyez* les Débats, 6 mars 1782.
(2) *Voyez* les Débats, 4 et 20 mars 1782.

temps avant la dissolution de l'ancien conseil, avoit déclaré que les membres de l'opposition, quoique ennemis très prononcés de la façon de penser de lord Thurlow, ne laissoient pas cependant, par leur manière d'agir, d'empêcher qu'on ne pût lui donner un successeur (1). M. Fox ne s'étoit pas exprimé plus favorablement à l'égard du comte de Shelburne; car, après avoir parlé dans les termes les plus respectueux du caractère du marquis de Rockingham, il avoit représenté le caractère du comte comme entièrement opposé, et avoit déclaré que c'étoit seulement par un sentiment de condescendance pour le marquis qu'il avoit surmonté la répugnance qu'il éprouvoit à se trouver assis dans le conseil à côté de lord Shelburne et de lord Thurlow.

Mesures qu'il avoit concertées.

Les mesures particulières que l'administration convint d'adopter, avant que de se charger de l'exercice du pouvoir, furent arrêtées par deux de ses principaux membres: par la première on devoit offrir à l'Amérique une indépendance absolue, comme la base d'une négociation pour la paix; par la seconde on devoit introduire une réforme économique conformément au plan de M. Burke; et par la troisième on devoit affranchir les deux branches de la législature de l'influence corruptrice de la cour (2).

Affaires d'Irlande.

Avant qu'aucune de ces mesures eût pu recevoir un commencement d'exécution, des circonstances impérieuses contraignirent les ministres à en adopter sans plus tarder une quatrième, qui avoit pour objet « d'assurer irrévocablement la liberté de l'Irlande (3). » La

(1) 8 mars.

(2) *Voyez* les discours du duc de Richmond et du général Conway, Débats, 9 et 10 juillet 1782. (3) Discours du général Conway, 10 juillet.

foiblesse du gouvernement anglois dans ce royaume, et le crédit dont jouissoient ceux qui soutenoient qu'il étoit indépendant du parlement britannique, donnoient au parti des patriotes l'espoir d'arracher des concessions importantes. Dans chaque comté, on tenoit des assemblées populaires; on votoit des adresses; on donnoit aux membres du parlement d'Irlande des instructions où il leur étoit recommandé de limiter la puissance du conseil, de faire une loi d'*habeas corpus*, d'établir l'indépendance des juges, de supprimer les *sinécures*, de veiller à l'emploi du trésor public, et d'assurer la liberté du commerce; et en même temps, afin de vaincre la résistance du gouvernement, on ne leur permettoit d'accorder des subsides que pour six mois. On encourageoit aussi les associations volontaires qui se montroient animées du même esprit. Dans les débats survenus au sujet de l'adresse en réponse au discours du lord-lieutenant au parlement, M. Grattan, patriote distingué, s'éleva vivement contre le discours de la couronne, qui ne faisoit aucune mention particulière des volontaires irlandois, et témoigna le desir de voir sa majesté prononcer sans répugnance leur nom glorieux. Après l'adresse, on vota des remerciements unanimes aux membres des associations volontaires, pour leur persévérance dans une conduite qui leur faisoit le plus grand honneur. De semblables actions de graces leur furent rendues dans la chambre des pairs, où lord Bellamont, le seul membre qui leur refusa sa voix, établit une distinction entre les services qu'ils avoient rendus et le droit qu'ils avoient eu de s'organiser. Il déclara qu'il étoit rempli d'estime pour leur zéle, qu'il admiroit leurs dispositions courageuses, qu'il marcheroit avec confiance à l'ennemi,

soit à leur tête, soit seulement dans leurs rangs, et qu'avec eux il ne craindroit d'affronter aucun danger; mais il ne croyoit pas devoir approuver une institution qui n'avoit pas reçu d'autorisation légale, et il regardoit les éléments de ces associations comme des lingots précieux qui n'attendoient, pour être reconnus comme monnoie de bon aloi, que l'empreinte de l'effigie du souverain.

13 nov. En conséquence des instructions populaires que les représentants avoient reçues, M. Grattan présenta un bill dont l'objet étoit d'adoucir et de modifier les dispositions de l'acte sur les rebelles; mais sa proposition fut rejetée: et quand lord Arran la reproduisit dans les premiers jours du mois suivant, la prise en considération (8 déc.) en fut ajournée à six mois. Six pairs protestèrent contre cette résolution, et soutinrent que la mesure proposée n'étoit pas moins avantageuse à la Grande-Bretagne qu'à l'Irlande.

15 fév. 1782. Assemblée des délégués des associations volontaires.

Cette tentative de l'opposition ayant échoué, les volontaires de la province d'Ulster s'assemblèrent à Dungannon pour délibérer, affirmant qu'ils ne se croyoient pas privés de ce droit, pour être venus en armes à leur rendez-vous. L'objet des résolutions qu'ils prirent étoit de régler plusieurs points importants du gouvernement: ils déclarèrent que la constitution et la justice étoient également violées par les prétentions du parlement britannique à gouverner l'Irlande par ses lois; par les pouvoirs que s'arrogeoient les conseils-privés des deux royaumes, sous prétexte de mettre à exécution la loi de Poynings; par toutes les entraves qui gênoient le commerce de l'Irlande avec les puissances neutres, entraves que son parlement n'avoit point imposées lui-

même; par l'acte sur les rebelles, qui n'auroit dû avoir de durée que celle d'une session à l'autre; et enfin par le refus d'assurer l'indépendance des juges et l'administration impartiale de la justice. Ils déclarèrent en même temps qu'ils avoient la ferme intention de poursuivre le redressement de ces griefs, et prirent l'engagement solennel de n'élire aux élections suivantes aucun candidat qui ne seroit pas déterminé à soutenir leurs résolutions. Ils reconnurent comme également sacré dans tous les hommes, le droit d'être eux-mêmes leurs propres juges en matière de religion, et se réjouirent, comme Irlandois, comme chrétiens, comme protestants, de l'adoucissement des lois pénales portées contre les catholiques romains, et des heureux résultats que promettoit cette mesure pour l'union et la prospérité de l'Irlande. Enfin ils prirent des arrangements pour les assemblées suivantes, nommèrent un comité pour les représenter dans une assemblée générale des délégués de tous les corps de volontaires à Dublin, et votèrent des remerciements à la minorité du parlement irlandois, pour la noble conduite qu'elle avoit tenue en défendant les droits commerciaux et constitutionnels du pays. « Poursuivez, lui disoient-ils; la voix d'un peuple entier « vous y engage; et dans un état libre il faut nécessai- « rement que la voix du peuple l'emporte. Nous savons « ce que nous devons à notre souverain, et nous sommes « loyaux et généreux: mais nous nous connoissons aussi « nous-mêmes, et nous sommes déterminés à être li- « bres. »

Puisant de nouvelles espérances dans ces résolutions et dans l'esprit qui les avoit inspirées, M. Grattan proposa de déclarer, dans une adresse à sa majesté, que Février et mars.



l'Irlande revendiquoit ses droits à une législature indépendante, malgré le droit de contrôle que s'étoit arrogé depuis long-temps le parlement britannique; mais cette proposition fut rejetée, aussi bien qu'une seconde dont l'objet étoit de tranquilliser ceux qui possédoient des biens en Irlande en vertu de quelque acte du parlement britannique. Comme cette dernière mesure tendoit tout aussi bien que la première à établir que l'Angleterre n'avoit pas le droit de faire des lois pour l'Irlande, M. Yelverton donna l'idée de prendre un terme moyen, et de déclarer actes du parlement irlandois différents actes relatifs à l'Irlande, passés dans le parlement britannique. Bientôt après, le rappel du comte de Carlisle, créé vice-roi au mois de décembre 1780, mit fin à cette lutte contre l'autorité de l'Angleterre.

8 avril. Motion relative à l'Irlande, présentée par M. Eden dans le parlement britannique.

L'ajournement de Pâques laissa aux nouveaux ministres le loisir de mettre quelque ordre dans les affaires de leurs départements respectifs, et de pourvoir à la réélection de tous ceux d'entre eux qui étoient membres de la chambre des communes. Le parlement ayant repris ses séances, le colonel Luttrell appela son attention sur les affaires d'Irlande, déclara que les mécontentements de ce pays alloient croissant, et que les ministres desiroient de les voir s'apaiser, et demanda à M. Eden, qui étoit membre de la chambre des communes en Irlande, et qui avoit rempli les fonctions de premier secrétaire sous lord Carlisle, le détail circonstancié de l'état des affaires dans ce royaume.

M. Eden ne fit pas attendre sa réponse: il développa la conduite du gouvernement et de l'opposition pendant les deux dernières années, s'étendit longuement sur la valeur, la loyauté et la popularité des volontaires, dont

les vœux et les sentiments étoient conformes aux vœux et aux sentiments de l'Irlande entière, et soutint que prétendre s'opposer long-temps avec succès à une déclaration de droits si ardemment desirée, ce seroit tenter une entreprise tout aussi raisonnable que celle de faire couler la Tamise sur les hauteurs d'Highgate. Il ne croyoit pas, disoit-il, que les Irlandois cherchassent jamais à abuser des avantages qu'ils réclamoient; il pensoit au contraire qu'ils seroient empêchés de prendre aucune mesure préjudiciable à l'Angleterre, du moment où le roi, avec l'avis d'un cabinet responsable, devroit sanctionner tous leurs actes. Outre la déclaration des droits, les volontaires, ou en d'autres termes l'Irlande, avoient demandé un *habeas corpus*, et ils l'avoient obtenu; ils avoient aussi demandé à établir des commissions de juges *quamdiu bene se gesserint*, et le parlement n'avoit pas encore statué sur leur bill. Du reste on pouvoit aisément consentir aux changements qu'ils proposoient de faire subir à l'acte concernant les rebelles; et en modifiant la loi de Poynings, on ne pouvoit manquer de satisfaire le peuple d'Irlande, sans compromettre en aucune façon le salut de la Grande-Bretagne. M. Eden proposa alors de prendre en considération un bill « pour annuler la partie de l'acte de la sixième année « de Georges I, qui attribuoit au roi et au parlement « britannique le droit de faire des lois auxquelles l'Ir« lande seroit tenue de se soumettre. » Il ne desiroit pas que l'on agît avec précipitation; mais il observoit que l'ajournement du parlement irlandois ne devant plus durer que huit jours, M. Grattan ne manqueroit pas de proposer de nouveau après ce terme une déclaration des droits; et il trouvoit plus convenable de mon-

trer au peuple, en allant au-devant de ses desirs, que l'Angleterre agissoit sincèrement avec lui, et qu'elle étoit jalouse de lui garantir la jouissance des droits qu'il avoit à une constitution indépendante et à une liberté de commerce illimitée.

Trois membres, tous les trois natifs d'Irlande, se levèrent pour appuyer la motion de M. Eden; mais M. Fox tonna avec indignation contre cet empressement indécent avec lequel on présentoit une motion semblable, dans la seule vue de se rendre populaire, lorsque le nouveau ministère, à peine organisé, n'avoit eu le temps, ni de faire ses arrangements, ni de disposer des mesures bien autrement importantes que celles-là. Si la dernière administration, disoit-il, eût déployé une partie de cette activité devenue indispensable aujourd'hui, l'Angleterre ne seroit pas maintenant dans cette situation déplorable. En faisant des concessions modérées, d'après des demandes raisonnables, on auroit prévenu ces prétentions ambitieuses, dont l'objet est de soustraire l'Irlande à la législation britannique; mais l'Angleterre se trouve actuellement réduite à céder aveuglément à une nécessité pressante. M. Fox termina son discours en sollicitant M. Eden de retirer sa motion; et celui-ci y consentit après une discussion où l'on reprocha aux ministres la dureté qu'ils avoient mise à rappeler d'Irlande lord Carlisle, et à lui ôter la lieutenance du *riding* (1) oriental du Yorkshire, qu'ils venoient de rendre à lord Carmarthen.

9 avril. Message royal. Le jour suivant M. Fox communiqua au parlement un message de sa majesté, qui appeloit l'attention de

(1) Subdivision de comté.

la chambre sur les mécontentements de l'Irlande, et sur les mesures qu'il étoit convenable de prendre pour les apaiser. Il proposa ensuite une adresse en réponse au message royal, et déclara que la résolution des ministres étoit d'agir d'une manière décisive, et non de se borner à pallier le mal par des concessions temporaires, qui exposeroient leurs successeurs aux dangers d'une constitution mal affermie. Le parlement et le peuple d'Irlande, ajouta-t-il, ne réclament pas seulement des droits et des priviléges commerciaux, ils veulent toucher aux pouvoirs législatifs et à la royauté elle-même. Il seroit impolitique et imprudent d'adopter les mesures précipitées de M. Eden; il faut laisser aux ministres assez de temps pour délibérer avec sagesse, et se procurer des renseignements précis; ils seront fidèles à communiquer ces renseignements au parlement, et ils espèrent que dans les deux royaumes on mettra autant d'habileté que de zèle et de dévouement à conduire heureusement à sa fin une affaire d'une si haute importance. L'adresse fut votée sans opposition; et il en fut voté une pareille dans la chambre des lords sur la proposition de lord Shelburne.

Les deux secrétaires-d'état dans leur discours firent un grand nombre de déclarations favorables à l'Irlande, et les présentèrent avec beaucoup de ménagements, de peur de blesser l'orgueil des Anglois. Ils s'étudièrent à ne pas laisser entrevoir leurs intentions; cependant, aux observations de M. Fox, on put deviner que le ministère n'avoit pas le dessein de se prêter aux grandes concessions proposées par M. Eden. 11 avril.

Une décision de la chambre des communes d'Irlande mit fin à cette hésitation du cabinet britannique. 16 avril. Déclaration des

droits votée par le parlement irlandois.

M. Grattan, comme l'avoit annoncé M. Eden, proposa une adresse à sa majesté, renfermant une déclaration explicite des droits du royaume revendiqués par le peuple et les délégués des associations volontaires. Il prononça à cette occasion un discours plein de véhémence et de force, où il rappeloit la conduite de l'Irlande, que des injustices avoient mise dans la nécessité de prendre les armes, et qui, les armes à la main, demandoit qu'on reconnût sa liberté. « Les Irlandois, dit-il, ne redoutent maintenant ni les François, ni aucun peuple, ni aucun ministre. Que l'on jette les yeux sur l'Europe, et l'on y apercevra de tous côtés l'ancienne vigueur anéantie, la liberté ruinée, et les nations, conservant à peine le souvenir de leur gloire passée, défendues par des armées de mercenaires. Mais l'Irlande a dédaigné de suivre le honteux exemple de tous les peuples européens; elle s'est rendue leur modèle, et s'est mise sur la même ligne que les peuples de l'antiquité. L'assemblée des délégués militaires à Dungannon a été un grand événement, une mesure capitale, et, comme toutes les mesures de ce genre, elle a commencé par être un sujet de surprise avant d'être un objet d'admiration. » L'orateur compara ensuite cette assemblée à la première convention du parlement britannique, ou à l'assemblée des barons à Runnymead; comme ces assemblées célèbres, celle de Dungannon avoit été sans exemple, et renfermoit en elle-même son principe. « C'en étoit fait entièrement, ajoutoit-il, de la constitution et de la liberté de l'Irlande, si l'on avoit compté sur le parlement pour les défendre : mais le peuple les a prises sous sa sauvegarde, et il saura les conserver. Les volontaires irlandois se sont unis pour le maintien des

Discours remarquable de Grattan.

loïs, que les prétentions du parlement britannique menaçoient d'anéantir entièrement; ils ont soutenu les droits du parlement de leur pays contre des dépositaires infidéles qui les auroient abandonnés; mais l'Angleterre n'a aucun sujet de les craindre; ils sont prêts à braver la mort pour elle, et pour ses valeureux habitants. Unies par la liberté comme par la fidélité à leur souverain, les deux nations doivent former une ligue constitutionnelle; mais si la soumission à un même souverain est un gage de leur union, la liberté en est un gage encore plus assuré; car il seroit facile à l'Irlande de trouver un roi, tandis que le peuple anglois est le seul de tous les peuples qui puisse la faire participer aux bienfaits d'une grande-charte. C'est une charte et non un droit de conquête qui nous lie à la couronne britannique; aussi tout véritable Irlandois est-il prêt à s'écrier : *La liberté avec l'Angleterre, mais à tout événement la liberté* (1). »

Le parlement irlandois vote une récompense à cet orateur.

Après quelques débats, la motion de M. Grattan fut adoptée sans division; et le parlement, en témoignage de la reconnoissance nationale, vota à cet orateur populaire un don de cinquante mille livres sterling.

17 mai. Conduite que tient en conséquence le parlement britannique.

En apprenant la démarche de l'Irlande et sa résolution inébranlable de la soutenir à toute extrémité, les ministres ne restèrent pas long-temps indécis sur la nature et l'étendue des concessions qu'ils devoient faire. M. Fox, dans un comité de toute la chambre, développa les prétentions de ce royaume, et convint qu'elles étoient fondées sur la justice, et telles qu'avant son élévation au ministère il les avoit toujours reconnues.

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 18.

Il remarqua que l'Irlande avoit mis de la modération dans ses plaintes, et qu'on ne pouvoit refuser d'avoir égard à ses demandes, quoiqu'elle eût mieux fait de les présenter autrement. Il rejeta sur le compte des anciens ministres tout ce qu'il y avoit à blâmer dans le cours de cette affaire, et conclut en demandant « la révocation de l'acte porté la sixième année du règne de Georges I pour assurer la dépendance de l'Irlande. »

M. Thomas Pitt parla à l'appui de cette proposition, qui reçut les applaudissements de tous les partis. Lord Beauchamp seul témoigna qu'une simple révocation, ne décidant rien sur la question du droit, pourroit ne pas satisfaire les Irlandois. La motion fut accueillie cependant sans division : il en fut de même de deux autres, la première ayant pour objet une adresse où l'on supplioit sa majesté de prendre des mesures capables de rendre ferme et durable l'union subsistante entre les deux peuples ; et la seconde déclarant inséparables leurs intérêts respectifs.

17 mai. Les opérations de la chambre des lords furent à peu de chose près semblables, et ne donnèrent lieu à aucune division. Lord Loughborough cependant signala divers inconvénients que pouvoit entraîner l'étendue des résolutions qu'on venoit de prendre, et recommanda d'attendre encore quelque temps, afin d'agir avec plus de mesure, et d'éviter une précipitation qui pourroit sembler être commandée par la crainte.

11 et 14 juin. Le bill de révocation passa dans les deux chambres au milieu d'un silence universel. L'accueil qu'il reçut en Irlande, justifia jusqu'à un certain degré, les prédictions de lord Beauchamp ; et M. Flood, en soutenant que la concession étoit insuffisante, puisqu'on n'aban-

donnoit pas en même temps le principe sur lequel étoit fondé l'acte de Georges I, enleva à M. Grattan, qui prétendoit le contraire, une portion de sa popularité (1). Cependant le parlement irlandois fit éclater une vive satisfaction, et vota une adresse de remerciements et cent mille livres sterling pour être employées à une levée de vingt mille matelots au service de la flotte britannique. 27 juin.

8 avril. Le parlement prend des mesures qui ont pour objet de restreindre l'influence de la couronne. Bill relatif à l'exclusion des contractants.

En exécution du projet, depuis long-temps déclaré, de restreindre l'influence de la couronne, on reprit les mesures populaires présentées dans les sessions précédentes. Déja, avant le renvoi de la dernière administration, on s'occupoit, dans un comité, du bill pour l'exclusion des contractants. Ce bill, après avoir été amendé et renvoyé une seconde fois à un comité, passa dans la chambre des communes sans rencontrer une grande opposition; mais dans la chambre des pairs le lord-chancelier et lord Mansfield en combattirent les principes par des arguments pleins de force et de vérité. Dans le comité lord Ashburton proposa d'adopter un amendement qui affranchiroit des dispositions de cette loi ceux qui ne contracteroient avec le gouvernement que pour le produit de leurs propres biens; mais la chambre des communes rejeta cet amendement, et le bill passa tel qu'il avoit été d'abord proposé. 24 et 27 mai.

Du 8 au 25 avril. Bill relatif aux officiers du fisc.

On s'occupa avec une ardeur égale du bill dont l'objet étoit de priver les officiers du fisc du droit de voter dans les élections pour le parlement. Dans la chambre des communes ce bill fut vivement, mais inutilement combattu; on parvint cependant à faire adopter une

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 307, 319.

clause qui affranchissoit des dispositions d'un pareil acte ceux qui tenoient leurs places à vie, et qui ne pouvoient conséquemment être soumis à aucune in-

3 juin. fluence. Dans la chambre des pairs, lord Mansfield attaqua les principes du bill, et prononça un discours éloquent et habile à l'appui de son opinion. L'évêque de Peterborough et le marquis de Rockingham lui répondirent, et celui-ci ne craignit pas de déclarer que sa situation comme premier lord du trésor seroit extrêmement difficile, si le bill n'étoit point adopté. Il dit que dans soixante-dix bourgs les officiers du fisc étoient presque entièrement les maîtres des élections; qu'environ douze mille de ces officiers nommés par la dernière administration avoient le droit de voter dans d'autres lieux, et qu'il n'emploieroit qu'à regret son influence pour les contraindre à voter contre leur façon particulière de voir ou l'impulsion de leur reconnoissance. Cet argument curieux qui laissoit entrevoir que, si l'on n'ôtoit aux votants la faculté de mal faire, le ministre useroit de tout son pouvoir pour atteindre le même but, mit fin à la discussion, et le bill fut adopté (1).

3 mai. On biffe les résolutions passées à l'occasion de l'élection de Middlesex.

On fit un autre sacrifice à la popularité, dans le sens des projets de réforme, en biffant des registres de la chambre la résolution du 17 février 1769, relative aux élections de Middlesex, en conséquence d'une motion présentée par M. Wilkes et appuyée par M. Byng, l'un et l'autre représentants de ce comté. M. Fox combattit cette proposition, sur le principe que la chambre des communes devoit avoir, pour l'avantage du peuple, le privilége de rejeter de son sein les députés qu'elle juge-

(1) 34 voix contre 18. Les différentes divisions dans la chambre des communes furent dans la proportion de 7 ou 8 voix contre 1.

roit indignes d'y être admis, privilége trop important pour qu'elle pût l'abandonner légèrement. A l'appui de cette doctrine, il imagina un cas extraordinaire. « Je « suppose, dit-il, que le bill pour l'exclusion des con- « tractants ait été rejeté par les lords, et que la cham- « bre des communes ait pris la résolution de ne souffrir « aucun contractant dans son sein; ceux qui s'y trou- « vent maintenant en seroient exclus; mais ils pour- « roient être réélus, et si la chambre ne faisoit valoir « alors son privilége, elle seroit obligée de recevoir ceux « qu'elle auroit déja jugés indignes d'être admis. » Du reste il avouoit qu'il considéroit la motion comme de peu d'importance, la conduite des magistrats de Londres ayant prouvé, que quels que fussent les priviléges de la chambre, ils ne pourroient jamais prévaloir contre les volontés du peuple.

M. Dundas, quoique du même parti que M. Fox, repoussa avec chaleur la doctrine inconstitutionnelle de ce ministre, et la motion passa à une majorité considérable (1). Enorgueilli de ce dernier triomphe après tant de défaites annuelles, M. Wilkes publia une lettre où il exposoit ses *conquêtes* sur l'autorité, et l'intention où il étoit de lutter avec persévérance pour la cause de la liberté et pour une réforme du parlement: mais le peuple parut faire peu d'attention à cette pièce; la question n'étoit plus du même intérêt pour lui; et la popularité attachée au nom de Wilkes s'étoit successivement portée sur d'autres personnages, et sembloit être dans un état de fluctuation presque journalière.

Il fut présenté au parlement, dans le commence-

(1) 115 voix contre 47.

18 fév. On ôte ses priviléges au bourg de Cricklade.

ment de la session, un bill dont l'objet étoit de dépouiller de ses droits de franchise le bourg de Cricklade. Un comité chargé de prononcer sur la pétition d'un candidat malheureux, rapporta qu'il avoit été commis dans ce bourg d'énormes abus; et sir Harbord affirma que, sur deux cent quarante votants, on en avoit déja convaincu quatre-vingt-trois de s'être laissé corrompre, et qu'il restoit encore quarante-trois accusés. Ce fut en vain que dans la chambre des communes on s'opposa avec une grande habileté à la privation des droits de franchise. Les partisans de cette mesure développèrent les principes qu'on avoit déja fait valoir contre les électeurs de New-Shoreham. « Quand le bill relatif à ces électeurs fut montré au comte de Chatham, dit M. Montagu, le noble lord témoigna sa satisfaction de voir « le bourg de New-Shoreham en quelque sorte rejeté du « Bengale à son ancienne place dans le comté de Sussex. Pour moi, je pense que, si le bill actuel n'étoit « point accueilli, ce seroit confiner certainement le « bourg de Cricklade dans les Indes orientales. »

3 mai. Les discussions élevées dans la chambre des lords, relativement au même bill, furent d'un bien vif intérêt. Le lord-chancelier, lord Mansfield et lord Loughborough, mirent une chaleur et une habileté remarquables à le combattre, et les lords Grantly et Ashburton n'en mirent pas moins à le soutenir. Ceux-ci eurent pour auxiliaire, ou plutôt pour chef, le duc de Richmond, qui, dans le cours des débats, reprocha au lord-chancelier de s'opposer indistinctement à toutes les mesures qui avoient quelque réglement ou quelque amélioration pour objet. Lord Fortescue, développant avec plus d'étendue encore cette matière, déplora la majesté de

la chambre, dégradée et avilie par cette multitude de gens de loi. Ce n'étoit plus une chambre des pairs, c'étoit un simple tribunal, où les principes glorieux et impérissables de la justice et de la vérité étoient sacrifiés aux vaines chicanes et aux misérables jeux de mots de Westminster-Hall: et cette auguste assemblée, autrefois l'objet de tant de vénération et de respect, ressembloit maintenant, par sa confusion, à une assemblée de procureurs faisant le rôle d'avocats.

Les adversaires du bill ne répondirent pas à ces attaques, et persistèrent dans leur opposition; ils produisirent même des témoins pour la soutenir, et firent parler un conseil. Le duc de Richmond laissa éclater une seconde fois son indignation contre ce qu'il appeloit la phalange des gens de loi; attaqué par eux d'un côté, en même temps qu'ils l'interrompoient de l'autre, il sentit le désavantage de sa position, et demanda que le bill fût défendu par un conseil: le bill passa peu après, une grande majorité s'étant déclarée en sa faveur à chacune des divisions (1). 8 mai.

Lord Shelburne fit adopter une loi plus importante et plus utile, et qui avoit pour objet d'obliger à résider et à s'acquitter de leurs charges tous ceux qui seroient revêtus de quelque emploi dans les colonies. Bill qui oblige à résidence les individus revêtus de fonctions actives.

Jusque-là toutes les réformes tentées par le ministère avoient été sanctionnées par le concours du parlement. Il en restoit une que le public sentoit devoir être du plus haut intérêt pour lui, par le soin qu'on avoit mis à la lui représenter comme une mesure de laquelle dépendoient sa liberté et son bonheur, et par le zèle in- Les clubs et les associations politiques font des démarches

(1) L'une de ces divisions donna une majorité de 47 voix contre 22.

pour obtenir une réforme parlementaire. fatigable avec lequel on avoit cherché dans toutes les assemblées populaires à obtenir des votes et des résolutions en sa faveur : c'étoit une réforme à opérer dans le système représentatif de la chambre des communes.

Mars et avril 1781. Depuis un an un grand nombre de délégués des associations ou des corps de pétitionnaires, qui étoient censés représenter les comtés d'York, de Surrey, d'Hertford, d'Huntingdon, de Middlesex, d'Essex, de Kent, de Devon et de Nottingham, et la cité de Westminster, suivoient un système de mesures concertées pour contraindre le gouvernement à s'occuper d'une pareille réforme. Ils avoient déclaré dans leurs résolutions que les malheurs publics provenoient de l'insuffisance de la représentation nationale, qui devroit être augmentée de cent nouveaux membres envoyés par les comtés ; que l'acte qui déclaroit le parlement septennal étoit une violation des droits du peuple, détruisoit toute alliance constitutionnelle entre lui et ses représentants, et soumettoit le parlement à une influence illégale ; et que la révocation d'un pareil acte pouvoit seule arrêter dans leurs progrès la corruption du parlement et les empiétements alarmants de la couronne. Ils donnèrent ensuite un nouveau poids à ces résolutions, par des adresses à tous les électeurs de la Grande-Bretagne, où ils faisoient valoir, afin de prouver la nécessité d'une réforme, des faits constatés par l'histoire, et des arguments fondés sur le droit et la politique (1). La *livery* de Londres
31 janv. 1782. déclara dans une assemblée que l'insuffisance de la représentation nationale, et la corruption du parlement, avoient produit la guerre, le démembrement de l'em-

(1) Remembrancer, vol. 13, p. 193.

pire, et tous les autres fléaux qui désoloient la Grande-Bretagne; et qu'on ne pouvoit remédier efficacement à tant de maux qu'en rendant au peuple le droit de participer au gouvernement, et celui de renouveler fréquemment ses représentants. Elle établit aussi un comité de correspondance. Cependant cinq membres du conseil commun protestèrent contre cette assemblée.

7 mai. Motion de Pitt.

Ce fut M. Pitt qui soumit à la considération du parlement une cause pour laquelle s'étoient déja prononcés avec tant d'ardeur les comités et les associations publiques. Dans un discours brillant d'éloquence et plein d'habileté, il traça à grands traits le tableau des calamités qu'avoit occasionées par le passé, et que pouvoit occasioner encore à l'avenir une représentation insuffisante. Le gouvernement, disoit-il, commandoit entièrement les élections dans certains bourgs; dans d'autres ses trésors l'en rendoient le maître: et si son influence étoit contrebalancée dans plusieurs, c'étoit moins par les électeurs que par quelques individus puissants dont les ancêtres s'étoient arrogé le droit de disposer des élections. Quelques uns de ces bourgs, à qui il ne restoit ni richesses, ni population, ni commerce, n'avoient d'importance politique que par le droit d'envoyer des représentants au parlement; et d'autres, qui n'avoient de revenu que le prix honteux de leurs votes, ne réclamoient que le seul privilége de les vendre publiquement au plus offrant. Ceux-ci étoient les plus dangereux de tous; jamais ils ne consultoient les intérêts nationaux, au contraire ils donnoient avec empressement leurs suffrages au dernier enchérisseur. C'étoit ceux proprement qui étoient dans la juridiction du Carnate; aussi étoit-ce un fait bien avéré que le nabab d'Arcate nommoit sept



ou huit membres dans la chambre. On avoit signalé quelquefois les dangers qu'il y auroit à être soumis à l'influence d'une puissance étrangère; cependant si les nababs de l'Inde jouissoient d'un si grand crédit dans les conseils nationaux, qui pouvoit empêcher qu'une puissance ennemie de l'Angleterre n'acquît une influence semblable en disposant des mêmes moyens de corruption? Différentes personnes avoient insinué que la voie la plus sûre pour établir une liaison intime entre les représentants et le peuple, c'étoit de réduire le nombre des membres envoyés par les *bourgs pourris*, d'augmenter d'autant les nominations à faire par les bourgs que leur importance intéressoit au bien de l'état, et d'abréger la durée des parlements. Il ne se proposoit pas de considérer actuellement l'utilité de pareilles mesures, il en laisseroit le soin à un comité librement nommé. Ce qui faisoit le sujet de sa plainte étoit facile à saisir, et le jugement des plus grands politiques du royaume confirmoit sa façon de penser à cet égard. Telle étoit entre autres l'opinion d'un personnage dont l'Angleterre déploroit la perte, et sur le compte duquel tous les représentants pourroient s'exprimer avec plus de liberté que lui. Celui-là ne se complaisoit pas dans des projets chimériques, dans des spéculations impraticables; et il avoit déclaré cependant que, si l'on ne remontoit pas aux principes, si l'on n'établissoit sur des bases plus solides et plus équitables la représentation nationale, seule capable de maintenir la constitution, la nation britannique, qui sembloit, plus que toute autre nation de l'univers, faite pour être grande et heureuse, resteroit bientôt confondue avec celles que leur corruption retenoit dans un esclavage honteux. L'orateur ter-

mina en proposant « l'établissement d'un comité chargé « de faire une enquête sur l'état de la représentation « nationale, et de présenter à la chambre le résultat de « ses observations sur cet objet. » L'alderman Sawbridge appuya cette proposition.

M. Thomas Pitt, s'étant levé pour la combattre, réfuta d'avance les diverses interprétations que pourroient donner à ses sentiments ceux qui ne le considéroient que comme propriétaire et représentant d'Old Sarum, et montra qu'il étoit inconvenant de toucher à une semblable question dans des circonstances où le gouvernement étoit déja embarrassé de tant de projets de réforme. Des gens qui repaissoient uniquement leur esprit de théories spéculatives pouvoient seuls entreprendre, disoit-il, de soutenir ce système insensé, qu'il n'y avoit de nations vraiment libres que celles où les citoyens n'étoient soumis à d'autres lois qu'à celles qu'ils avoient consenties, soit en personne, soit par l'organe de représentants par eux nommés. L'histoire prouvoit suffisamment que jamais un principe pareil n'avoit pu être appliqué à la constitution britannique; et nulle part on ne trouvoit rien qui s'y rapportât. Le comté de Rutland, comme comté, députoit autant de représentants que le Devonshire ou l'Yorkshire. Dans l'origine les comtés seuls avoient été représentés; les grandes cités, les villes, les places remarquables, et même des villages peu considérables, l'avoient été par la suite; et quoiqu'on ne pût déterminer le principe d'après lequel on avoit adopté cette mesure, on pouvoit très certainement assurer que ce n'étoit pas celui d'une représentation égale fondée sur une importance équivalente. Il ne convenoit pas, dans les circonstances actuelles, d'exa-

miner si ces anciens priviléges étoient d'accord avec un principe auquel on n'avoit jamais songé. Quelque plausible, quelque populaire que fût l'idée d'une représentation égale, elle n'en étoit pas moins extravagante, impraticable et absurde; et l'on pouvoit assurer que, s'il étoit nécessaire à un peuple pour être libre de se conformer à un principe pareil, il n'y avoit jamais eu, et il n'y auroit jamais de peuple libre.

L'objet du parlement, dès son origine, continua l'orateur, a été de balancer le pouvoir de la couronne; et les membres de la chambre des communes, quoique élus de différentes manières, ont siégé comme les représentants de tous les sujets. S'il est vrai que ces membres défendent avec succès les droits du peuple contre les empiétements du pouvoir et les progrès de l'influence; s'il est vrai qu'ils soient les dépositaires fidèles du trésor public, et qu'ils fassent respecter les lois de l'état, ils remplissent alors toutes les vues de leur institution, quelque irrégularité qu'un spéculateur puisse apercevoir dans l'organisation du parlement. Il n'est pas nécessaire en effet, pour qu'un pays soit entièrement libre, que les citoyens soient également représentés; il suffit qu'ils soient également soumis aux lois.

« Mais toute influence dans cette chambre, ajoutoit « M. Thomas Pitt, est-elle également dangereuse, éga« lement alarmante, également subversive du grand « principe que j'ai cherché à établir? Quelle étoit cette « lutte qui travailloit le royaume avant l'établissement « de la chambre basse? c'étoit une lutte entre le roi, les « barons et le clergé, non pour la liberté, mais pour la « puissance: et quel est le changement qui a accru suc« cessivement la prépondérance de la chambre basse,

« depuis le temps où elle a été instituée? c'est le chan-
« gement survenu dans les richesses, dont la masse de-
« venant chaque jour plus grande dans cette chambre,
« l'a rendue capable de s'opposer avec succès à l'in-
« fluence croissante du monarque. Depuis long-temps
« la chambre des lords ne peut plus être considérée
« comme un contre-poids; depuis long-temps les barons
« sont trop impuissants pour servir de digue aux em-
« piétements du souverain. Prenons garde, par une in-
« novation entièrement démocratique qui nous feroit
« perdre cette influence à laquelle nous devons en très
« grande partie notre crédit, de nous réduire à un état
« de foiblesse où nous serions une seconde fois maîtrisés
« par une influence plus grande. »

La proposition qui vient d'être faite, observa le même orateur, place le parlement dans une alternative cruelle: s'il la rejette, les préjugés du temps vont le représenter comme partial et corrompu, et comme détournant ses regards des abus funestes à la liberté, de peur de se voir obligé de confesser la nécessité d'un prompt remède; si au contraire il l'accueille, il va s'engager dans un océan sans rivage. Ce sera une enquête générale sur un objet tout-à-fait indéterminé; ce seront des recherches à n'en plus finir sur l'état de chaque bourg en particulier; recherches capables d'alarmer ceux qui croiront devoir perdre quelque chose dans une mesure d'un objet si étendu, ou de donner aux autres des espérances que le parlement ne s'est jamais proposé de satisfaire, et qu'il ne peut ni ne doit songer à remplir. La question n'est pas en effet de savoir si l'on doit travailler à tel ou tel changement en particulier, mais si le parlement doit ouvrir comme un bureau général où il accueillera les

projets des rêveurs les plus insensés, et laisser l'imagination du public s'égarer sur une des considérations les plus délicates et les plus importantes de l'organisation sociale. Et comment établir alors les limites où l'enquête devroit s'arrêter? le torrent entraîneroit toutes les digues; et il seroit d'une absolue nécessité, ou d'abandonner le principe, ou de l'adopter dans sa plus grande étendue. En conséquence chacun deviendroit électeur; car le droit d'être représenté, s'il est naturel et inséparable de la qualité d'homme, est un droit qui appartient à chacun. Soutenir une mesure si vague, si indéterminée, si générale que celle qui est actuellement proposée, ce seroit se comporter avec extravagance, et provoquer les désordres auxquels s'abandonnent, après une espérance déçue, les passions déchaînées de la multitude.

Durant une longue discussion, les membres les plus distingués du parlement développèrent leur opinion sur cette matière: sir Georges Savile, M. Courtenay, M. Sheridan et M. Fox parlèrent en faveur du projet; M. Yorke, M. Rolle, M. Macdonald, M. Digby et M. Dundas, le combattirent. Ce dernier orateur en particulier prononça un discours très remarquable, et qui fit le plus grand honneur à sa droiture, à l'étendue de ses connoissances et à la force de son esprit. La proposition fut rejetée par l'adoption de l'ordre du jour (1).

Elle est rejetée.

La conduite que les ministres avoient tenue dans cette affaire fut représentée au public comme insidieuse et perfide, et on les accusa d'avoir fait parade de leur zèle à soutenir cette proposition, pendant qu'ils travailloient indirectement à l'écarter. Comme une accusation

(1) 161 voix contre 141.

pareille pouvoit nuire à leur popularité, M. Fox, à quelque temps de là, ne négligea rien pour justifier sa conduite dans cette affaire, et déclara qu'il étoit sincèrement et inviolablement attaché à la réforme. Quelques uns de ses collégues, dit-il, et sur-tout M. Burke et M. Thomas Townshend, avoient montré de l'éloignement pour la proposition de M. Pitt: il n'avoit pu proposer à de pareils hommes de parler ou de voter contre leur façon de penser; mais il avoit fait tout ce qui avoit dépendu de lui, et leur avoit persuadé de ne pas prendre part à la discussion (1).

L'alderman Sawbridge renouvela sa tentative annuelle pour abréger la durée des parlements; mais sa proposition, quoique éloquemment soutenue par M. Pitt, fut rejetée à une majorité considérable (2). Lord Mahon présenta aussi un bill, à l'effet d'empêcher la vénalité des élections, et proposa des réglements tellement sévères qu'il ne devoit pas être permis à un candidat de pourvoir aux frais du voyage d'un votant obligé de se déplacer. Ce projet, défendu par M. Pitt, et combattu par M. Fox, fut retiré, les plus importantes de ses clauses ayant été rejetées.

17 mai. Sawbridge présente de nouveau sa motion pour abréger la durée des parlements.

24 mai. Bill de lord Mahon.

Un message royal où l'on recommandoit aux deux chambres de s'occuper d'un plan d'économie, et où on leur annonçoit que sa majesté avoit pris en considération un réglement sur la liste civile, à l'occasion duquel on leur demanderoit bientôt leur assistance et leur avis, appela l'attention du parlement sur les réformes projetées par les ministres. « Sa majesté, ajoutoit le message,

Mesures relatives à l'économie.

Message royal.

(1) *Voyez* un discours de M. Fox (10 octobre 1782), Remembrancer, vol. 14, p. 293.

(2) 149 voix contre 61.

« n'a rien de caché pour son peuple, dont elle regarde « l'affection comme le plus ferme appui et la plus vé- « ritable gloire de sa couronne et de l'empire; c'est à « cette affection qu'elle a dû constamment ses princi- « pales ressources dans les circonstances les plus graves; « c'est cette affection qui fait à ses yeux la garantie la « plus inviolable de ses droits. »

On vota à l'unanimité une adresse de remerciements en réponse au message royal; et M. Burke, en la proposant, félicita la chambre et le royaume de ce qu'enfin étoit arrivée l'époque heuruese où sa majesté, débarrassée de ses conseillers secrets, parloit à ses sujets avec toute l'effusion d'un cœur bienveillant et généreux. Le message royal, ajouta-t-il, respire une tendresse et une sollicitude paternelles, et tous les sentiments que méritent des sujets fidéles de la part d'un bon souverain; aussi chacun doit-il bénir avec transport le jour heureux où le monarque, rendu à toute l'indépendance qui appartient à son rang élevé, a pris part aux souffrances de ses sujets, et a connu et récompensé leur courage. Un message pareil est le meilleur des messages, adressé au meilleur des peuples, de la part du meilleur des rois.

M. Powys, en son nom et en celui d'un grand nombre de ses collégues, donna les plus vifs applaudissements à ce message, et avec une éloquence presqu'aussi éclatante que celle de M. Burke son modéle, le représenta comme un témoignage noble et gracieux de la bienveillance royale, auquel le peuple alloit s'empresser de répondre par un dévouement plus absolu.

M. Fox en parla aussi avec éloge, et dans des termes qui respiroient la confiance. « Sa majesté, dit-il, s'est « adressée au parlement, et avec une bonté sans égale a

« témoigné le desir de partager les privations de son « peuple, et proposé de réduire la liste civile, comptant « sur l'affection de ses sujets comme sur l'appui le plus « ferme de son trône. »

La proposition de Burke est amendée et adoptée.

Mais cependant, avec quelque complaisance que les ministres en eussent parlé d'avance, le bill dont l'objet étoit de diminuer les dépenses de la maison du roi ne parut plus au public revêtu de ces couleurs attrayantes que l'opposition lui avoit données, quand elle l'avoit présenté pour embarrasser le gouvernement. M. Burke proposa dans un comité une économie annuelle de 72,368 livres sterling; mais dans la chambre on accueillit froidement sa proposition, et on l'adjura même, à la seconde lecture du bill, de défendre cette mesure contre le reproche de différer essentiellement de la proposition primordiale, après qu'on avoit fait espérer au public que les réformes économiques alloient être pour lui une moisson d'or, et que rien ne seroit à l'avenir capable d'entraver sa liberté, une fois que l'influence de la couronne auroit été restreinte. M. Burke répondit qu'il n'avoit négligé de régler le budget de la maison du roi par un contrat que parcequ'une semblable mesure étoit généralement impopulaire, et qu'il n'avoit abandonné les réglements relatifs à la principauté de Galles que parcequ'une faction avoit appris au peuple à ne les considérer en quelque sorte qu'avec horreur. Quoiqu'il n'eût pas entièrement renoncé aux réductions qu'il étoit possible d'effectuer dans le département de l'artillerie, il les avoit cependant ajournées, attendu qu'à la tête de ce département se trouvoit un noble personnage dont le patriotisme et le désintéressement rendoient toute réduction superflue; et comme les directeurs de la banque

6 mai.

13 et 14 juin.



refusoient de remplir les engagements contractés par la monnoie, il n'avoit pas pu régler encore les affaires relatives à cette dernière. Il avoit aussi laissé subsister les charges de trésorier et de garde des coffres de la maison du roi, parceque ceux qui en étoient revêtus portoient des baguettes blanches, et que leur suppression auroit paru une atteinte à la splendeur et à la dignité de la couronne; et s'il n'avoit pas étendu les réformes aux duchés de Cornouailles et de Lancastre, c'étoit parcequ'on pouvoit élever à leur égard les mêmes réclamations qu'à l'égard de la principauté de Galles. De pareilles raisons furent jugées si frivoles, que même le colonel Barré et M. Powys témoignèrent qu'ils n'en étoient pas entièrement satisfaits; et le bill passa silencieusement dans la chambre, sans rencontrer d'opposition, mais aussi sans recevoir d'applaudissements.

2 mai. On comble le déficit de la liste civile.

Un second message de sa majesté appela l'attention du parlement sur le déficit de la liste civile, qui s'élevoit à 296,000 livres sterling; et les communes, après avoir voté cette somme, hypothéquèrent, pour le paiement des intérêts, les économies qui devoient être le fruit du bill de réforme. Dans la chambre des lords on attaqua vivement ce système, par lequel on lioit ainsi l'une à l'autre deux opérations distinctes et séparées, et on le représenta comme une violation manifeste de la coutume établie depuis 1702; coutume qui ne permettoit d'adopter aucun bill réglémentaire renfermant quelque clause pour une concession de subsides. En vain le lord chancelier et lord Loughborough mirent une très grande habileté à défendre cette doctrine, la chambre prononça une décision contraire à leur manière de voir (1).

(1) La division donna une majorité de 44 voix contre 9.

On promit encore, durant la session, quelques autres réglements économiques, mais aucun ne fut établi. Le procureur-général, M. Kenyon, présenta une motion fort remarquable, dont l'objet étoit de réunir dans le trésor royal les comptes balancés qui se trouvoient entre les mains de différents fonctionnaires chargés d'effectuer les paiements; il demandoit aussi dans sa proposition originelle que ces fonctionnaires fussent tenus de payer les intérêts des sommes qui se trouveroient entre leurs mains. Mais M. Fox observa judicieusement que, si le gouvernement en agissoit ainsi, il se mettroit, à l'égard des fonctionnaires qu'il employoit, dans la situation où un pupille se trouve à l'égard de ses tuteurs. « En effet, dit-il, s'il est nécessaire que l'argent con- « fié aux tuteurs porte intérêt, il ne doit pas en être « de même de celui qui se trouve entre les mains des « payeurs du gouvernement : car vouloir que cet argent « porte intérêt, c'est autoriser les payeurs à le placer, « et, par conséquent, exposer le public à des pertes. » On demanda cependant ensuite l'adoption de quelques unes des mesures proposées par M. Kenyon, mais cette demande fut rejetée après une discussion assez vive, et le nouveau ministère n'obtint pas dans cette circonstance la majorité (1). On voulut aussi appeler l'attention du parlement sur la liste des pensions, et lui faire rejeter une pension de mille livres sterling conférée à lord Loughborough; mais toutes ces tentatives furent vaines. 25 juin Motion de M. Kenyon.

Pendant que l'administration s'occupoit ainsi de réglements domestiques pour remplir les espérances On travaille au rétablis-

(1) 127 voix contre 116.

sement de la paix.

qu'elle avoit fait naître, elle travailloit avec une ardeur égale au grand objet en considération duquel le peuple s'étoit si vivement intéressé à son élévation au pouvoir, je veux dire le rétablissement de la paix.

Mars 1781. Ouverture d'une négociation avec la Hollande.

La guerre ne faisoit que d'éclater entre la Grande-Bretagne et la Hollande, quand l'impératrice de Russie fit proposer par M. de Simolin, son ambassadeur, d'ouvrir une négociation pour le rétablissement de l'alliance qui avoit si long-temps uni les deux peuples; en même temps le prince Gallitzin présenta aux états-généraux un mémoire dans les mêmes vues. Les états de Hollande et de West-Friesland déclarèrent qu'ils acceptoient la proposition; mais le cabinet britannique, après s'être expliqué avec franchise sur les causes qui avoient occasioné la rupture, et en particulier sur l'ascendant que le parti qui tenoit pour la France avoit dans les conseils de la Hollande, observa que, durant une guerre avec la maison de Bourbon, et dans les dispositions actuelles de la république, toute réconciliation sincère étoit devenue impossible, et que les Hollandois, sous le masque d'une alliance avec la Grande-Bretagne, demeureroient les auxiliaires secrets de ses ennemis. Il déclara cependant que, si jamais la Hollande paroissoit avoir adopté d'autres sentiments, sa majesté britannique traiteroit volontiers avec elle pour une paix séparée, sous la médiation de l'impératrice, qui la première avoit proposé ses bons offices (1).

Vers la fin de la même année de nouvelles négociations s'entamèrent: le parti qui tenoit pour l'Angleterre en Hollande acquéroit de jour en jour plus d'autorité,

(1) Annual Register, 1781, article *State papers*.

et l'on avoit conçu l'espoir qu'il pourroit à la fin l'emporter sur le parti françois. Celui-ci cependant ne négligeoit rien pour entraver les négociations, sans choquer ouvertement les intentions de l'impératrice, et il persuada à la Suède de proposer sa médiation conjointement avec la cour de Russie: mais les offres de cette puissance furent rejetées, et l'Angleterre motiva son refus sur les promesses antérieures qu'elle avoit faites au cabinet de Pétersbourg (1). Quoique les états-généraux parussent mieux disposés que jamais en faveur de la Grande-Bretagne, il étoit évident qu'on ne pourroit conclure avec eux aucun traité séparé, tant que la France conserveroit une apparence de supériorité sur les mers, et entretiendroit des forces considérables dans un grand nombre d'établissements hollandois. En effet cette puissance occupoit déja depuis quelque temps le cap de Bonne-Espérance, quand on reçut la nouvelle que le marquis de Bouillé avoit repris les possessions les plus importantes de la Hollande dans les Indes occidentales. Les succès de cet amiral, le bonheur avec lequel Guichen avoit échappé à la poursuite de Kempenfelt, les grandes entreprises que la France et l'Espagne projetoient d'exécuter dans l'autre hémisphère, et en outre l'état désespéré des armes angloises en Europe, la prise de Minorque et le blocus de Gibraltar, eurent bientôt déterminé les politiques de La Haye à prendre un parti décisif; leur réponse aux offres de l'impératrice ne laissa plus aucun espoir d'accommodement, et ils s'engagèrent par de nouveaux articles avec la France à ne pas traiter séparément pour la paix.

[Marginal notes: "18 sept." beside "au cabinet de Pétersbourg (1). Quoique les états-géné-"; "Mars." beside "l'impératrice ne laissa plus aucun espoir d'accommode-"]

(1) Annual Register, 1781, article *State papers*.

20 mars. On ignoroit encore en Angleterre l'issue de cette négociation, quand la grande révolution du ministère s'opéra. L'administration de Rockingham s'empressa de faire connoître au parlement son intention de conclure un arrangement séparé avec la Hollande, et l'espoir qu'elle avoit de réussir. Elle étoit encouragée dans ses démarches par une lettre du prince Gallitzin et de M. de Marcow, ministre de Russie à La Haye, qui lui faisoient part des dispositions de la Hollande, et la pressoient de prendre à la hâte des mesures pour prévenir une alliance durable entre la France et les états-généraux.

Cette négociation est rompue.

M. Fox assura M. de Simolin des intentions pacifiques de sa majesté, de son desir de renouveler une alliance si malheureusement interrompue, sur les anciens termes du traité de 1674, de l'empressement qu'elle mettroit à ordonner une suspension d'hostilités, et du plaisir avec lequel elle acceptoit les bons offices et l'intervention conciliatoire de l'impératrice. En même temps le cabinet britannique, espérant beaucoup de succès de ses démarches, donna ordre à ses ambassadeurs auprès des différentes cours européennes de témoigner dans toutes les occasions des égards particuliers aux ministres hollandois; mais la république persévéra dans sa première intention de resserrer son alliance avec la France, et rejeta la médiation qu'on lui proposoit.

Avril. L'Autriche fait proposer sa médiation.

Les dispositions pacifiques du nouveau ministère étant bien connues, l'ambassadeur autrichien, le comte Belgioioso, offrit de nouveau les bons offices de sa cour, dans une lettre, appelée en style diplomatique, *une insinuation verbale*. Le secrétaire-d'état répondit avec cordialité et franchise, que sa majesté britannique ne vouloit préjuger aucune question, ni exclure de la négocia-

tion aucune partie intéressée, soit les états-généraux, soit l'Amérique; qu'elle formoit des vœux ardents pour la paix, mais qu'elle desiroit en même temps que cette paix fût équitable.

L'Autriche n'avoit cependant aucun droit de présumer que la Grande-Bretagne mettroit une confiance implicite dans ses offres de médiation. En effet le prince Kaunitz laissoit apercevoir depuis long-temps à l'ambassadeur anglois qu'il étoit mal disposé pour sa cour. Il avoit prédit que l'Angleterre finiroit par succomber dans la lutte où elle se trouvoit engagée, et qu'elle se verroit forcée à d'immenses concessions. L'on sait que lorsque des hommes d'état se sont permis de semblables pronostics, ils aiment mieux concourir eux-mêmes à l'événement, que de compromettre leur réputation de prescience. Kaunitz entra dans la confédération armée avec presque autant de zèle que Catherine elle-même, et il employa l'influence de l'empereur pour engager Venise à prendre le même parti. Il ne parloit plus à l'ambassadeur anglois avec son affabilité d'autrefois; il prenoit un ton superbe et arrogant; et à chaque revers qu'éprouvoient les armes britanniques, il se permettoit d'insultantes railleries sur la fierté nationale des Anglois trompés dans leurs premières espérances. Ce changement de conduite étoit d'autant plus offensant, que l'ambassadeur françois recevoit un accueil plus gracieux chaque jour, et qu'on lui marquoit une préférence décidée.

L'impératrice de Russie ne tarda pas à proposer sa médiation; mais comme, depuis le commencement des hostilités, elle avoit constamment abusé l'Angleterre par des espérances trompeuses, et qu'elle n'avoit rien

La Russie fait faire la même proposition.



négligé pour étendre la ligue des puissances neutres, dans des vues d'agrandissement personnel, en se liant étroitement avec l'Autriche, et montrant des dispositions favorables envers la France, on ne pouvoit attendre de sa médiation partiale aucun résultat avantageux. La cause de la Grande-Bretagne paroissoit presque entièrement désespérée : après ses nombreux revers, les puissances avides et intéressées du continent auroient cru, pour ainsi dire, se déshonorer en épousant sa querelle, et c'étoit probablement dans l'espoir de profiter de sa foiblesse pour lui arracher des concessions importantes, que les deux cours impériales se montroient si empressées à lui offrir leur médiation.

7 mai. M. Grenville est envoyé à Paris.

Au milieu de ces conjonctures délicates et critiques, le ministère se conduisit avec une prudence et une magnanimité remarquables. Conformément aux réponses que lui avoient adressées les cours de France et d'Espagne, il transmit à sir Robert Murray Keith, ambassadeur anglois à Vienne, les pouvoirs nécessaires pour commencer de traiter sous les auspices de leurs majestés impériales; mais comme M. Thomas Grenville avoit été dépêché, quoique sans caractère public, pour ouvrir une négociation directe avec M. de Vergennes, et qu'on avoit résolu de traiter à Paris les affaires principales, sir Robert reçut ordre en même temps de ne pas faire d'ouverture pour une négociation à Vienne, et même de ne paroître pas la desirer; il lui fut d'ailleurs recommandé d'éviter tout ce qui pouvoit choquer les puissances médiatrices, et leur faire révoquer en doute la sincérité de l'Angleterre.

Conditions qu'il propose.

Les instructions communiquées à M. Grenville reposoient sur deux propositions principales : par la pre-

mière, on s'engageoit à reconnoître l'indépendance des treize colonies américaines; et, par la seconde, on demandoit en retour que toutes les autres choses fussent remises dans l'état même où elles se trouvoient avant la rupture de la paix. Si l'on trouve ces conditions trop favorables à la Grande-Bretagne, attendu qu'elle avoit déja offert à l'Amérique une indépendance presque absolue, et qu'elle avoit perdu depuis presque toutes ses îles dans les Indes occidentales, il faut considérer, d'un autre côté, que les finances de la France et de l'Espagne étoient dans le plus déplorable état.

État des affaires en Espagne,

Cette dernière puissance sur-tout n'avoit pour ressource principale que le produit chétif de quelques souscriptions particulières; ses colonies de l'Amérique méridionale avoient levé l'étendard de la révolte; et il lui auroit fallu, pour les réduire, toute sa marine et de grandes forces de terre, si l'Angleterre leur eût prêté seulement quelque secours.

en France,

Pour la France, elle commençoit à revenir du rêve de ses illusions financières, et à découvrir que Necker n'avoit soutenu la guerre sans recourir à de nouveaux impôts, qu'en grossissant chaque année ses emprunts de l'intérêt des emprunts antérieurs: système qui devoit entraîner après lui, comme une conséquence nécessaire, ou un accroissement prodigieux de taxes, ou une banqueroute générale. Cependant on exagéroit en Angleterre les forces et les préparatifs de l'ennemi; et quoique l'ancien ministère eût pris des mesures vigoureuses afin de regagner l'avantage dans les mers des Indes occidentales, on ne mettoit pas assez de confiance en ces mesures pour attendre tranquillement les événements d'une campagne dont les dépenses étoient déja toutes faites.



en Angleterre, Sans espoir de soumettre désormais l'Amérique, et convaincue que toutes ses forces étoient insuffisantes pour résister à tant d'ennemis à-la-fois, l'Angleterre attendoit avec impatience le terme des hostilités. Des succès cependant auroient pu ranimer l'énergie du peuple, et déconcerter les mesures de l'opposition, alors même qu'elle paroissoit près d'arriver à son but; mais la fortune se déclara contre lord North, et les différents partis de l'opposition, en se coalisant pour accabler le conseil, réussirent, à force de persévérance et d'ardeur, à déjouer tous les plans qu'il méditoit, et à faire accueillir la proposition de reconnoître l'indépendance américaine.

et en Amérique. Cependant même après la capitulation de Cornwallis, il étoit encore aussi douteux que jamais que l'Amérique pût conquérir son indépendance par la voie des armes. Ses ressources étoient épuisées, et la longue interruption de son commerce produisoit indistinctement dans toutes les classes de citoyens une insupportable disette des objets les plus nécessaires. Le congrès employoit vainement des moyens coercitifs de toute espèce pour faire recevoir le papier-monnoie; tous les citoyens en général, les ennemis les plus ardents de la cause royale et ses partisans les plus zélés, s'accordoient à considérer l'entretien d'une armée pour l'année suivante comme une chose tout-à-fait impossible, et qui paroissoit même à peine à desirer (1). Enfin le général Clinton, après la reddition de Cornwallis, assura positivement l'administration que, si on lui envoyoit seulement un renfort de dix mille hommes, il répondoit de

(1) *Voyez* des lettres de Sileas Deane, Remembrancer, vol. 13, p. 71.

la conquête des colonies (1) ; mais sa proposition n'étoit pas encore arrivée en Angleterre lorsque les ministres qui seuls auroient pu l'accueillir furent éloignés du conseil. On adopta dès ce moment un nouveau système ; les hostilités restèrent à-peu-près suspendues ; et Clinton, à qui l'on permit de se retirer, fut remplacé au commandement de l'armée par le général Carleton.

On s'oppose encore dans le parlement à ce que l'indépendance des Américains soit reconnue.

Le ministère renversé fit un dernier effort afin d'épargner à l'Angleterre l'humiliation et la honte dont elle alloit se couvrir en reconnoissant l'indépendance américaine, et proposa, ou de harceler encore l'Amérique en continuant d'occuper les principaux postes, ou de former une ligue avec elle pour combattre les ennemis du nom anglois. Quoique le parti de Rockingham eût déclaré depuis long-temps qu'il étoit juste autant que nécessaire de consentir à l'indépendance des Américains, lord Shelburne n'avoit pas soutenu moins vivement que l'Angleterre seroit perdue et déshonorée dès qu'elle auroit fait une pareille concession ; et il avoit même affirmé expressément dans la chambre des lords « que jamais il ne seroit le collégue d'aucun « individu, quelque grandes que fussent d'ailleurs ses « lumières, du moment où il auroit déclaré qu'il étoit « juste ou convenable de consentir à l'indépendance des « Américains (2) ; » et dans la session actuelle du parlement, M. Dunning, le partisan et le conseiller de lord Shelburne, avoit considéré la même proposition comme presque suffisante pour constituer le crime de haute-trahison. Mais lord Shelburne ne soutint pas long-temps une telle profession de foi, soit qu'il eût réellement

(1) Renseignements particuliers.

(2) *Voyez* les débats de la chambre des lords, 7 décembre 1778.

changé de sentiment, soit qu'il craignît d'être en butte à une opposition pareille à celle qu'il avoit vue s'élever contre lord North.

Coup d'œil sur les opérations de la guerre dans les Antilles.

Les ministres s'étoient décidés à consentir à l'indépendance des Américains, même avant la négociation d'un traité, dans l'opinion où ils étoient que la supériorité des forces navales de la France et de l'Espagne étoit suffisante pour assurer cette indépendance, quand un événement sagement préparé par la dernière administration, et qui eut lieu bientôt après qu'elle eut cessé de tenir le gouvernail de l'état, montra le peu de fondement d'une pareille opinion.

Efforts de la France.

L'Angleterre ayant perdu toutes ses îles sous le vent, excepté la Barbade et Antigoa, les François, à qui il ne restoit plus de conquêtes à faire dans ces parages, résolurent d'opérer leur jonction avec les forces de l'Espagne, pour attaquer de concert la Jamaïque; et le comte de Guichen, que Kempenfelt avoit été sur le point d'intercepter, leur amena des renforts dans cette vue. L'opposition, comme si l'ennemi eût déja réussi dans ses projets, censura amèrement le ministère de ce qu'il avoit permis à sir Georges Rodney de cingler directement vers les Indes occidentales, avec douze bâtiments de haut-bord, lorsque cet amiral, en joignant ses forces à l'escadre de Kempenfelt, auroit pu enlever les secours que l'on envoyoit aux François. Cependant les ministres avoient montré beaucoup de discernement et de prudence, en jugeant qu'on ne devoit pas abandonner, pour la poursuite précaire d'un moindre avantage, l'avantage bien plus important d'une supériorité décidée dans les Antilles, par la jonction des amiraux Hood et Rodney. Arrivé de bonne heure à la Barbade,

Rodney crut pouvoir secourir à temps Saint-Christophe, que les François avoient attaqué ; mais comme il faisoit voile vers cette île, il rencontra l'amiral Hood, qui lui apprit qu'elle s'étoit rendue, et que de Grasse étoit retourné à la Martinique.

19 fév. Arrivée de Rodney.

Après avoir long-temps surveillé les mouvements de la flotte françoise, afin de prévenir sa jonction avec celle des Espagnols, les amiraux anglois l'atteignirent enfin à la vue de la Guadeloupe, et engagèrent le combat ; mais le vent contrariant leur dessein, leur avant-garde seule put prendre part à l'action, et l'ennemi eut la facilité de retirer ses vaisseaux et d'éviter un engagement général. Deux bâtiments françois, fort maltraités dans cette rencontre, allèrent se radouber à la Guadeloupe ; les autres continuèrent leur marche, et la flotte britannique les suivit de près. Cependant Rodney commençoit à désespérer déja de les atteindre, lorsqu'un heureux accident vint changer la face des choses : ayant aperçu un bâtiment de l'ennemi tombé sous le vent de sa flotte, il fit avancer sur-le-champ deux vaisseaux pour l'intercepter : de Grasse, jaloux de dégager ce bâtiment, arriva sans perdre de temps à son secours ; mais, par suite de cette manœuvre, il se rapprocha considérablement des Anglois, et rendit un engagement inévitable. La nuit, qui étoit déja venue, fut employée de part et d'autre à faire tous les préparatifs nécessaires pour le combat ; et le lendemain, à sept heures et demie du matin, les deux flottes, rangées en ordre de bataille, attendoient le signal de l'action. L'ennemi avoit l'avantage du vent ; cependant les Anglois, s'étant avancés à la demi-portée du canon, lâchèrent leur première bordée, et commencèrent l'attaque. Les François reçurent

9 avril. Il poursuit la flotte françoise.

11 avril.

12 avril. Victoire éclatante de Rodney.

leur feu avec intrépidité, et leur ripostèrent vivement: après plusieurs heures de combat, pendant lesquelles les deux armées avoient déployé l'acharnement réciproque le plus terrible, l'amiral Rodney se porta rapidement en avant avec *le Duke*, *le Namur* et *le Canada*, et enfonça la ligne françoise à trois vaisseaux de distance de *la Ville de Paris*, vaisseau amiral du comte de Grasse; le reste de sa division le suivit bientôt: au même instant il fit virer de bord au *Formidable*, et donna ordre à l'amiral Drake, qui commandoit la division d'avant-garde, de s'approcher. Cet ordre ayant été promptement exécuté, toute l'armée angloise se trouva passée au vent de l'armée françoise. Cette manœuvre savante et hardie décida du sort de la journée, et il ne fut plus possible à l'ennemi, dont la ligne de bataille étoit rompue, de conserver ni ordre ni rang. Sur ces entrefaites l'arrière-garde de la flotte angloise, retenue jusque-là dans un calme, s'avança à la faveur d'une brise légère, et vint prendre part au combat. Cependant, malgré le carnage horrible que faisoit l'artillerie angloise à bord des bâtiments françois encombrés de monde, ils continuoient de se défendre avec la même opiniâtreté et la même audace: le comte de Grasse, sur son vaisseau amiral, repoussa jusqu'au soir tous les efforts des différents vaisseaux qui l'attaquoient; et les bâtiments de son centre imitoient sa résistance héroïque: le capitaine Cornwallis, qui commandoit *le Canada*, de soixante-quatorze canons, ayant contraint *l'Hector* à amener son pavillon, se porta enfin contre *la Ville de Paris*, et, en deux heures de combat, la réduisit à la dernière extrémité. De Grasse luttoit cependant encore, et son courage indomptable refusoit de

plier : mais vers le coucher du soleil, Samuel Hood arriva sur lui avec *le Barfleur*, qui jusqu'à ce moment n'avoit pris aucune part à l'action, et dirigea contre *la Ville de Paris* un feu de mitraille épouvantable. L'amiral françois, après avoir soutenu pendant un quart d'heure les bordées meurtrières qui le foudroyoient de toutes parts, amena enfin son pavillon, et se rendit, n'ayant plus que trois hommes, au nombre desquels il étoit lui-même, que le feu des Anglois eût épargnés. Outre *la Ville de Paris*, *l'Hector*, *le César* et *le Glorieux*, tous les trois de soixante-quatorze, et *l'Ardent*, de soixante-quatre, restèrent au pouvoir du vainqueur; et *le Diadème*, autre bâtiment de soixante-quatorze, s'enfonça après avoir reçu la première bordée du *Formidable*. L'obscurité ayant séparé les combattants, l'amiral anglois rallia les vaisseaux de sa flotte, et s'assura des bâtiments qu'il avoit pris; mais, par malheur, *le César* sauta en l'air au milieu de la nuit, pendant une révolte des matelots françois sur son bord, et engloutit quatre cents prisonniers, et environ cinquante matelots anglois, avec le capitaine qui les commandoit. *La Ville de Paris* étoit chargée de trente-six coffres d'argent monnoyé, destiné à la solde des troupes qui devoient attaquer la Jamaïque; et, par un heureux effet du hasard, les bâtiments qui furent pris étoient ceux qui portoient l'artillerie et tout l'attirail du siége préparé pour cette expédition (1).

(1) *La Ville de Paris* étoit le plus grand bâtiment de la marine françoise; il avoit été offert par la ville de Paris à Louis XV; et on n'avoit rien épargné pour le rendre digne du monarque et de la ville qui le lui offroit. Sa construction et son équipement avoient coûté 176,000 livres sterling.

Dans les engagements du 9 et du 12 avril, la perte des vainqueurs, en morts et en blessés, ne s'éleva pas au-dessus d'un millier d'hommes, pendant que l'ennemi eut au moins trois mille morts et plus de six mille blessés. Tous les bâtiments de la flotte françoise qui parvinrent à s'échapper étoient grièvement endommagés. Cette flotte étoit forte de trente-deux vaisseaux au commencement de l'action, et celle des Anglois de trente-six; mais six de ces derniers, appartenant à la division de Hood, furent constamment retenus par un calme plat, et ne purent prendre part au combat.

Quatre des bâtiments françois qui s'échappèrent cherchèrent un refuge dans l'île hollandoise de Curaçao; les autres, sous le commandement de Bougainville et de Vaudreuil, allèrent mouiller au cap François. Peu après

19 avril. Samuel Hood établit sa croisière dans le détroit de la Mona, qui sépare Saint-Domingue de Porto-Rico, et s'empara du *Jason* et du *Caton*, bâtiments de soixante-quatorze canons, et de deux frégates. Pour Rodney, il fit fouiller toutes les relâches françoises de ces parages, et se rendit ensuite à la Jamaïque, où on le reçut en triomphe, et avec toute la reconnoissance que l'on devoit à un libérateur.

Rodney est rappelé.

La nouvelle de cette victoire excita en Angleterre les plus vifs transports d'alégresse, et porta atteinte à la popularité de la nouvelle administration. On se rappela avec indignation qu'elle avoit attaqué, par ses invectives, la réputation de courage et d'habileté de Rodney, et l'on n'apprit pas sans un extrême mécontentement qu'elle avoit déja expédié des ordres pour le rappel de cet amiral, que Pigott devoit remplacer.

17 mai. Lord Keppel proposa dans la chambre des pairs

d'adresser des actions de graces publiques au commandant en chef, aux amiraux Samuel Hood et Drake, au commodore Affleck, à sir Charles Douglas, et à tous les autres officiers et commandants de la flotte, et de témoigner aux matelots et aux soldats que l'état avoit appris avec satisfaction leur conduite. Il s'éleva une contestation à ce sujet, non que l'on eût le dessein de s'opposer à cette motion, mais seulement parceque l'ancienne administration vouloit faire décerner de plus grands honneurs à la flotte victorieuse. On représenta la victoire de Rodney comme au-dessus de celle de lord Hawke; on déclara que l'état ne pouvoit récompenser les services de cet amiral qu'en l'élevant à la dignité de vicomte ou de comte; et l'on reprocha au ministère la résolution qu'il avoit prise de le rappeler. Des deux côtés, pour chacun de ces motifs, l'on se lança les traits les plus mordants; et lord Keppel refusa de convenir qu'on eût eu l'intention d'éloigner ce commandant populaire; il soutint qu'on ne pouvoit apporter de preuve de cette intention, et que ce n'étoit qu'une vaine rumeur dont on s'occupoit [illegible] à propos dans les débats. Honneurs qui lui sont rendus.

Dans la chambre des communes M. Fox vota des remerciements à Rodney; mais, sur la représentation de lord North, il étendit ces remerciements à tous les officiers de la flotte, après avoir témoigné avec politesse à l'ex-ministre qu'il lui savoit bon gré de son observation. Ensuite, en réponse à une question de M. Rolle, il avoua, sans hésitation et sans détour, que l'on avoit retiré le commandement à Rodney. M. Rolle, s'appuyant sur cet aveu, présenta deux motions, l'une pour constater, et l'autre pour censurer le rappel de ce commandant. Alors M. Fox ajouta que le parti de rap- 22 mai.

peler l'amiral avoit été pris avant que l'on eût reçu la nouvelle de ses succès, dans un moment où la conduite qu'il avoit tenue à Saint-Eustache avoit fait élever de nombreuses réclamations contre lui, et l'avoit rendu un objet de haine pour tous les colons; mais que la gloire dont il venoit de se couvrir suffisoit pour contre-balancer ses torts, et que pour lui il consentiroit à ensevelir dans l'oubli toute enquête, à moins que le zèle inconsidéré des amis de Rodney n'empêchât de prendre ce parti. M. Burke fut du même avis, et observa que quelques taches à la réputation de cet amiral n'étoient pas une raison pour lui refuser les lauriers qu'il méritoit. Ces applaudissements, mêlés de blâme, furent amèrement censurés dans la chambre, et le public en fut indigné; cependant la première motion de M. Rolle fut écartée par la question préalable, et la seconde fut retirée. On vota un monument à la mémoire des capitaines Bayne, Blair et lord Robert Manners, qui avoient péri dans le combat du 12 avril. Rodney obtint une pension et le titre de baron d'Angleterre; Samuel Hood fut créé baron d'Irlande; et l'amiral Drake et le commodore Affleck, baronets.

23 mai.

Mai. Lenteur des négociations.

Cependant on mettoit une lenteur décourageante dans toutes les négociations pour la paix. Le ministère britannique avoit beau s'expliquer avec franchise, la France feignoit de révoquer en doute sa sincérité. En même temps le prince Kaunitz parloit, avec une indignation affectée, du mépris qu'on avoit montré, à ce qu'il prétendoit, pour les propositions des puissances médiatrices; il railloit le cabinet de Londres de ce que, disoit-il, il alloit sollicitant la paix, comme à chaque porte, refusoit d'avouer que la France étoit aussi blâ-

mable d'accepter les ouvertures de l'Angleterre, que l'Angleterre elle-même de les proposer, et ne dissimuloit pas le déplaisir que lui causoit la dernière victoire.

Cette indifférence que l'on témoignoit pour la paix naissoit de la jalousie avec laquelle on voyoit la puissance maritime de l'Angleterre; aussi le ministère s'empressa-t-il de déclarer, après la victoire de Rodney, que les articles convenus n'éprouveroient aucune altération. Cependant la France, qui espéroit beaucoup du succès de ses préparatifs dans les Indes orientales et devant la place de Gibraltar, songea à retarder encore la conclusion du traité, en se ménageant toutefois les moyens de la hâter à son gré, si son attente venoit à être déçue. En conséquence M. de Vergennes fit remettre au cabinet de Londres une pièce où il consentoit à regarder le traité de 1763 comme la base de la négociation, mais où il proposoit des restrictions si vagues et en si grand nombre qu'elles abolissoient presque entièrement ce même traité (1). 4 juin. 21 juin.

On n'avoit pu encore s'arrêter à aucune mesure décisive, lorsque la mort du marquis de Rockingham occasiona une nouvelle révolution dans le cabinet. La santé de ce ministre étoit depuis long-temps chancelante. Il n'avoit pris part à aucune discussion depuis le jour où l'on avoit présenté le bill qui privoit les officiers du fisc du droit de voter dans les élections, et il avoit déclaré, à cette époque, qu'il sentoit quelquefois son entendement s'égarer au point qu'il ne se reconnoissoit plus lui même. Un mois ne s'étoit pas encore écoulé à dater de ce jour, lorsqu'il expira. Lord Shelburne ayant

Mort du marquis de Rockingham. 3 juin. 1er juillet.

(1) Nous avons puisé les particularités de cette négociation dans la correspondance officielle.

Changements dans le ministère. été nommé pour le remplacer dans les fonctions de premier lord de la trésorerie, différents membres de l'administration de Rockingham donnèrent à-la-fois leur démission, et les changements suivants s'opérèrent en conséquence dans le cabinet (1) : lord Grantham et M. Thomas Townshend remplacèrent lord Shelburne et M. Fox dans les fonctions de secrétaires-d'état; l'honorable Guillaume Pitt fut élevé à la place de chancelier de l'échiquier, résignée par lord Jean Cavendish; Richard Jackson, Édouard-Jacques Elliot, l'honorable Jean Jefferies Pratt, et Jean Aubrey, entrèrent dans les conseils de la trésorerie et de l'amirauté à la place de lord Althorpe, Fréderick Montagu, lord Dungannon, et M. Jean Townshend; le colonel Barré céda sa place de trésorier de la flotte à M. Dundas, et devint payeur-général des armées, en remplacement de M. Burke; Sir Georges Younge succéda, en qualité de secrétaire du département de la guerre, à M. Thomas Townshend, créé, comme nous l'avons dit, secrétaire-d'état; le comte Temple remplaça le duc de Portland dans les fonctions de lord-lieutenant d'Irlande, et l'honorable Guillaume Wyndham fut nommé secrétaire du lord-lieutenant, à la place du pitaine Fitzpatrick.

Ainsi l'animosité mutuelle de ses membres désunit, après peu de mois de prospérité, cette coalition formidable dont les attaques audacieuses avoient ébranlé les bases du gouvernement, qui avoit rendu odieux et difficile l'exercice de la prérogative royale, avoit familiarisé le peuple avec les idées d'insurrection, et avoit comme emporté d'assaut le ministère.

(1) *Voyez* les débats des deux chambres, 9, 10 et 11 juillet, et 5 décembre 1782.

Ce changement dans le conseil n'en produisit aucun pour le moment dans la conduite générale des affaires; et peu de jours après le roi prorogea le parlement.

Le roi proroge le parlement.

Le roi annonça dans son discours qu'il ne desiroit rien tant que de voir le terme d'une guerre si compliquée; déclarant en même temps que, si, par des dispositions contraires, l'ennemi faisoit évanouir ses espérances de paix, il compteroit toujours sur le courage, l'affection et l'unanimité du parlement et du peuple, pour maintenir l'honneur de sa couronne, et préserver de toute atteinte les intérêts nationaux. « La victoire la « plus éclatante, ajouta-t-il, ne me porteroit pas à reje- « ter des conditions équitables d'accommodement; mais « aussi rien, je puis le dire, ne seroit capable de me con- « traindre à accepter des conditions qui n'auroient pas « ce caractère. »

Discours de la couronne.

LIVRE XLIV.

Affaires d'Amérique. — Les royalistes font mourir Huddy. — Rappel de Clinton. — Démarches du général Carleton à son arrivée. — Discussion relative au capitaine Asgill. — Opérations navales dans les Antilles. — Guerre de l'Inde. — Les Anglois s'emparent des établissements françois. — Engagement entre l'amiral Vernon et M. de Tronjolly. — Prise de Pondichéry. — Guerre contre les naturels du pays. — Efforts de la France. — Le commodore Johnstone tente vainement de surprendre le cap de Bonne-Espérance. — Il s'empare de cinq bâtiments dans les possessions hollandoises de l'Inde. — Les établissements hollandois tombent au pouvoir de l'Angleterre. — Combats entre les amiraux Hughes et Suffren. — Siége de Gondelour. — Opérations navales en Europe. — Des tempêtes submergent les bâtiments que Rodney avoit pris. — *Le Royal-Georges* est submergé. — Siége de Gibraltar. — Construction de batteries flottantes. — Les alliés échouent dans leur attaque générale. — Lord Howe ravitaille la place. — Négociations de paix. — Traité provisoire entre l'Angleterre et l'Amérique. — État des différents partis en Angleterre.

1781. Affaires d'Amérique.

DEPUIS la prise d'York-Town, les opérations militaires, sur le continent américain, n'offrirent plus leur intérêt accoutumé; les colonies, qui les premières avoient commencé la lutte, ralentirent aussi les premières leurs hostilités, et la capitulation de Cornwallis fut en effet le dernier événement de la guerre. Aussitôt après la bataille d'Eutaws, le colonel Stewart se retira dans le voisinage de Charlestown, et le colonel Leslie, qui bientôt fut nommé au commandement de la province, s'enferma dans les murs de la capitale. De petites excursions et

quelques rencontres insignifiantes annoncèrent seules, dès ce moment, que la guerre n'étoit pas encore terminée; les troupes angloises évacuèrent tout le pays qu'elles occupoient dans les provinces du sud, et ne conservèrent que Charlestown et Savannah, et un petit nombre de postes en dépendants. Pour les Américains, ils assemblèrent leur législature dans la ville de Jacksonburgh, éloignée de trente-cinq milles de Charlestown; et leurs représentants se déchaînèrent contre le gouvernement anglois, publièrent des ordonnances réglementaires, et des édits sur le crédit public et les récompenses à accorder aux soldats, et portèrent des décrets de confiscation contre tous les partisans de la cause royale (1).

Les royalistes ayant témoigné leur indignation et leurs craintes au sujet du dixième article de la capitulation d'York-Town, le général Clinton chercha à les tranquilliser, en faisant circuler dans les différents postes de son armée des ordonnances portant que, dans aucun cas, il ne seroit fait de distinction entre les royalistes et les troupes royales, et qu'on veilleroit avec une égale sollicitude aux intérêts et à la sécurité de tous. Cette mesure judicieuse, dont sa majesté confirma bientôt après les dispositions, produisit en grande partie l'effet que l'on avoit desiré.

Cependant au moment où le départ de la flotte françoise pour les Indes occidentales, et les sages mesures de Clinton, avoient fait évanouir toutes les craintes, la haine invétérée et réciproque des royalistes et des républicains enfanta de nouvelles dissensions, et menaça d'un mode de vengeance et d'hostilité plus épouvantable

Les royalistes font mourir Huddy.

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 137, 140.

qu'aucun de ceux qu'on eût encore employés. Les Américains avoient toujours affecté de considérer les royalistes pris les armes à la main, comme des traîtres justiciables de leurs tribunaux civils. On les avoit quelquefois empêchés, par des menaces, de s'abandonner aux excès d'une aveugle animosité ; mais dans plusieurs occasions, néanmoins, ils avoient refusé de faire quartier aux royalistes, et très souvent ils les avoient retenus dans une plus dure captivité que le reste des prisonniers, les accablant d'insultes et de mauvais traitements, et leur faisant éprouver des privations qui mettoient leur vie en danger (1).

Les royalistes avoient établi depuis long-temps à New-York un conseil de directeurs sous la présidence du gouverneur Franklin : ce conseil, dont le commandant en chef devoit ratifier les résolutions, étoit investi de pouvoirs administratifs, du droit de nommer les officiers, et de celui de porter des réglements sur la conduite et le gouvernement des royalistes. Il avoit à sa disposition une prison particulière où il tenoit enfermés les prisonniers qu'avoient faits ceux de son parti, et il étoit autorisé à les échanger ou à les relâcher à son gré, sous la condition expresse toutefois de n'en maltraiter et de n'en faire mourir aucun sous prétexte de représailles.

Après la capitulation d'York-Town, un grand nombre de royalistes sollicitèrent le général Clinton d'annoncer qu'il alloit tirer vengeance des mauvais traitements qu'on faisoit éprouver à ceux qui avoient pris les armes pour servir la cause royale. Le prudent général différa

(1) *Voyez* une lettre du conseil des royalistes à Clinton, datée de New-York, 27 avril 1782. Remembrancer, vol. 14, p. 157.

de publier des menaces qu'il n'étoit pas autorisé à accomplir, et même, d'après le conseil des principaux réfugiés, il ne proclama pas le rétablissement du gouvernement civil, parceque cette mesure auroit permis de juger comme rebelles les prisonniers faits sur l'armée continentale. Mais pendant qu'il étoit engagé dans des projets de défense, et que des commissaires négocioient, avec son autorisation et celle du général Washington, un échange de prisonniers, Josué Huddy, capitaine au service du congrès, qui avoit été pris par un parti de royalistes et livré, comme pour être échangé, au capitaine Lippencott, avec deux autres prisonniers, fut conduit dans le Jersey, en vertu d'un ordre du conseil des royalistes, et là fut pendu à un arbre, avec un écriteau portant qu'on ne l'avoit traité ainsi qu'en représailles de la mort de White.

Clinton, sensible à cet outrage qu'on venoit de faire à l'humanité, et au mépris qu'on avoit témoigné pour ses ordres, fit arrêter Lippencott, et nomma un conseil de guerre pour le juger comme homicide. Il demeura convaincu, dès ce moment, que les royalistes étoient résolus à ne plus rien ménager, et qu'ils suivroient malgré lui des mesures auxquelles il n'avoit pas voulu consentir; et il craignit que le général américain ne fît retomber sa vengeance sur les commissaires anglois qui se trouvoient actuellement en son pouvoir. En effet, Washington lui écrivit bientôt une lettre emportée, pour le sommer de livrer Lippencott, ou tel autre officier qui auroit pu être accepté en échange pour Huddy, menaçant d'user de représailles, si l'on refusoit de lui donner satisfaction. Clinton témoigna sa surprise et son mécontentement d'un langage si peu modéré; il

21 sept.



25 sept. répondit qu'il avoit pris des mesures pour que les coupables fussent poursuivis en justice, mais qu'il ne consentiroit jamais à autoriser des actes de barbarie, en sacrifiant des innocents, sous prétexte d'empêcher de nouveaux crimes; et il représenta que, si les cruautés pouvoient servir à justifier les cruautés, celles qu'avoit commises le parti de Washington étoient encore plus odieuses que celles dont on se plaignoit, et probablement
27 avril. en avoient été le motif. Le conseil des royalistes appuya cette assertion du général, et déclara que, dans les circonstances relatives à l'exécution de Huddy, Lippencott, quoiqu'il eût dépassé ses pouvoirs, n'avoit fait que suivre l'exemple des Américains dans le massacre de White. Là-dessus il rapporta plusieurs circonstances où des représailles seules avoient mis un terme aux cruautés exercées contre les royalistes.

Cependant le général Washington n'hésita pas à faire arrêter comme déserteurs MM. Hatfield et Badgely, quoiqu'ils fussent revêtus du caractère de parlementaires; et lorsqu'ensuite on lui demanda de les remettre en liberté, il répondit qu'aucun caractère ne pouvoit rendre inviolables des personnes que leurs crimes exposoient aux poursuites judiciaires des tribunaux civils de leur pays.
5 mai. Il déclara en même temps qu'il avoit désigné un officier anglois, pour être la victime expiatoire de l'assassinat commis par Lippencott, et qu'il avoit fixé le temps et le lieu de l'exécution (1).

Rappel de Clinton. Son rappel, qu'il faisoit solliciter avec instance par ses amis, et qu'il obtint à la fin, épargna à Clinton le désagrément d'être plus long-temps le témoin de cette affaire.

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 155 et suiv.

Durant le cours de son commandement en Amérique, ce général n'avoit cessé d'éprouver des contrariétés et des dégoûts; il est vrai qu'on avoit approuvé ses projets, mais on n'avoit mis aucun zèle à le soutenir; et lorsqu'il avoit demandé des secours, on ne lui en avoit presque jamais envoyé que d'insuffisants. Il se vit en butte, à son retour, aux attaques calomnieuses d'un parti, et personne ne prit sa défense, pas même ceux à qui leurs principes paroissoient en faire un devoir; cependant il n'eut pas la foiblesse de se jeter dans les bras du parti contraire, pour obtenir que l'on examinât sa conduite. Il reçut dans le cabinet, tant de la bouche du roi que de ses ministres, des témoignages éclatants d'approbation, et ces témoignages furent la seule récompense qu'il obtint pour prix de sa valeur et de ses travaux.

Sir Guy Carleton, successeur du général Clinton, fit communiquer au généralissime des Américains, avec la nouvelle de son arrivée, le vote pacifique de la chambre des communes, et le desir qu'il avoit d'adoucir autant qu'il seroit en son pouvoir les maux de la guerre; en même temps il lui fit demander un passe-port pour son aide-de-camp, qu'il se proposoit d'envoyer vers le congrès à Philadelphie. Washington refusa durement ce passe-port, et rappela avec aigreur qu'il avoit déja fait connoître ses résolutions à l'égard de l'affaire d'Huddy, et qu'il étoit déterminé à n'en pas changer. Sa conduite reçut l'approbation du congrès, et cette assemblée renouvela ses arrêtés contre ceux qui feroient quelque arrangement particulier avec la Grande-Bretagne (1).

7 mai. Démarches du général Carleton à son arrivée.

9 mai.

21 mai.

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 144.

Différentes législatures provinciales renouvelèrent aussi ou adoptèrent de semblables arrêtés (1). Malgré cette opposition générale, le commandant anglois travailla de tout son pouvoir à faire cesser les hostilités, et à obtenir un échange de prisonniers, même à des condi-

2 août.

tions avantageuses aux Américains; et ses démarches cessèrent d'être tout-à-fait infructueuses, lorsqu'on l'eut autorisé à faire part de l'ouverture d'une négociation avec la France.

Discussion relative au capitaine Asgill.

Mais, sur ces entrefaites, une affaire bien triste et qui lui donnoit de vives inquiétudes, appeloit d'un autre côté l'attention du général Carleton. Le jeune capitaine Asgill, âgé de 19 ans, et l'un des prisonniers faisant partie de la garnison d'York-Town, avoit été désigné comme une victime expiatoire de la mort de Josué Huddy. Le commandant anglois employa vainement les raisons et les prières pour faire révoquer la sentence qui le condamnoit; rien ne put ébranler la résolution barbare de Washington. Cependant la reine de France, touchée des supplications pathétiques de la

13 nov.

mère d'Asgill, intercéda pour cet intéressant prisonnier, et le sauva de la fin ignominieuse qui l'attendoit. Le général Washington, en obéissant à une ordonnance du congrès qui remettoit le jeune Asgill en liberté, se fit honneur de cet acte d'humanité, en déclarant que sa conduite, sous quelque jour qu'on pût la représenter dans cette affaire, n'avoit jamais été influencée par aucun sentiment de cruauté, et qu'il s'estimoit heureux de pouvoir épargner le sang d'une victime innocente (2).

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 143, 182.

(2) *Voyez* les lettres écrites à cette occasion dans l'Annual Register, 1783.

Après la grande victoire du douze avril, la guerre ne fit plus que languir dans les Indes occidentales. Don Jean Manuel de Cagigal, gouverneur de Cuba, se porta inopinément avec trois frégates, et soixante bâtiments de transport chargés de deux mille cinq cents soldats, et d'un nombre égal de matelots, contre les îles de Bahama, dont le gouverneur, le lieutenant-colonel Maxwell, n'avoit que cent soixante-dix invalides à lui opposer. Ces îles capitulèrent sans opposer aucune résistance, et obtinrent des conditions honorables du vainqueur.

Opérations navales dans les Antilles. 6 mai 1782. Prise des îles Bahama. 8 mai.

Peu de temps après une escadrille, forte d'un bâtiment de soixante-quatorze canons, et de deux frégates de trente-six, et commandée par le capitaine la Peyrouse, depuis si justement célèbre, mit à la voile du Cap François. Elle surmonta dans sa route de très grandes difficultés, et franchit un passage fort périlleux à travers les glaces; ensuite elle attaqua quelques établissements sans défense sur les rivières d'Hudson, de Haye, et de Nelson, et les détruisit après s'en être emparée.

31 mai. Les François détruisent quelques établissements anglois.

De leur côté les Anglois se rendirent maîtres de quelques forts appartenant aux Espagnols sur les côtes de Musquito, et enlevèrent aux Hollandois, sur la côte d'Afrique, Acra avec quatre autres forts.

Juillet. Les Anglois de leur côté enlèvent différents forts aux ennemis.

Il est temps de porter actuellement notre attention sur les progrès de la guerre dans l'Inde, dont nous n'avons fait aucune mention jusqu'ici, parceque, trop éloignée du théâtre principal des opérations, ses alternatives ne pouvoient amener de résultats bien décisifs dans la querelle générale. Dès que la réponse de l'ambassadeur françois eut fait connoître que la cour de Versailles étoit irrévocablement déterminée à soutenir la révolte des colonies, la compagnie des Indes orien-

Guerre de l'Inde.

tales pourvut avec prudence au salut de ses propres établissements, en attaquant immédiatement ceux de l'ennemi. Les comptoirs de Chandernagor, Yanam, Carical et Masulipatam, et différents bâtiments mouillés dans le Gange et sur la côte du Coromandel, furent pris aussitôt après l'ouverture des hostilités; et dix mille cinq cents hommes, parmi lesquels se trouvoient quinze cents Européens, furent détachés, sous la conduite du brave et habile général Hector Monro, pour former le siége de Pondichéry.

Les Anglois s'emparent des établissements françois. Juillet.

Août. Siége de Pondichéry.

Pendant que les opérations du siége se poussoient avec lenteur du côté du continent, sir Edouard Vernon, après un combat peu décisif contre M. de Tronjolly, qui commandoit des forces supérieures, mais qui craignoit d'engager une bataille rangée, vint bloquer la place par mer. M. de Bellecombe, gouverneur de la ville et commandant général de tous les établissements françois dans l'Inde, se défendit avec autant d'habileté que de courage. Il étoit secondé par une garnison composée de neuf cents Européens et de deux mille indigènes; cependant, après avoir perdu à-peu-près autant de monde que les assiégeants, il se vit contraint de capituler pour préserver la place des horreurs d'un assaut. Le vainqueur généreux n'épargna rien, dans les conditions qu'il imposa, pour ménager l'amour-propre des militaires, et laissa jouir les habitants de priviléges extraordinaires, dont ils ne balancèrent pas dans la suite à faire usage contre lui.

Engagement entre l'amiral Vernon et M. de Tronjolly. 10 août.

16 oct. Prise de Pondichéry.

Sans une guerre difficile dans laquelle il se trouvoit engagé contre les Marattes, Hyder-Ali, toujours l'ami des François, n'auroit rien négligé pour faire lever le siége de Pondichéry; cependant, malgré les représenta-

Prise de Mahé. 1779.

tions qu'il fit adresser aux Anglois, et quoiqu'il alléguât que tous les étrangers qui tenoient des comptoirs dans ses états avoient droit à sa protection, la France perdit l'année suivante l'établissement de Mahé, la dernière de ses possessions dans l'Inde. Ces victoires de l'Angleterre sur sa rivale étoient pour elle d'un prix d'autant plus grand dans la circonstance, que ses établissements couroient d'imminents dangers, par suite d'une lutte qu'elle se voyoit obligée de soutenir contre les princes du pays. Mon intention n'est pas de développer ici les causes et les progrès des hostilités ; je dirai seulement qu'Hyder-Ali étoit entré dans une ligue offensive avec les princes marattes et autres princes souverains de ces contrées, et avoit conçu le projet de chasser les Anglois de l'Inde. A la vue de cet orage qui paroissoit prêt à fondre sur son ennemie, la France se hâta de faire passer des renforts dans ses établissements en Afrique, d'où elle espéroit qu'ils feroient une diversion puissante en faveur des princes indiens. Comptant sur la coopération des troupes françoises, et sur une armée immense qu'il avoit rassemblée, Hyder-Ali commença la guerre dans le Carnate; et quoique les François ne remplissent pas son attente, en agissant de concert avec lui, la perfidie des habitants de Pondichéry, qui obligèrent les Anglois à partager leur attention et leur force, ne lui fut pas d'une petite utilité.

Guerre contre les naturels du pays.

Efforts de la France.

1780.

La guerre avec la Hollande fit prendre en Europe une marche plus active aux hostilités. Les Anglois préparèrent en secret une expédition contre le cap de Bonne-Espérance, et en confièrent la conduite au commodore Johnstone commandant de l'escadre, et au général Meadows, qui avoit sous ses ordres les troupes

1781. Guerre avec la Hollande. Expédition préparée en secret.

de débarquement. Les François de leur côté, dans la vue de faire échouer cette entreprise, détachèrent le bailly de Suffren avec une portion de la flotte du comte de Grasse. Suffren, sans perdre de temps, se mit à la poursuite des Anglois : arrivé aux îles du Cap-Vert, il les attaqua inopinément à Port-Praya, dans un territoire appartenant aux Portugais, où le commodore Johnstone s'étoit arrêté pour faire de l'eau et renouveler quelques provisions. Quoique pris au dépourvu, les Anglois, indignés d'une pareille perfidie, se défendirent avec courage et repoussèrent victorieusement leurs agresseurs. Ceux-ci, cependant, retirèrent de leur expédition l'avantage de pouvoir secourir le cap de Bonne-Espérance.

16 avril. Suffren attaque le commodore Johnstone.

Juin. Johnstone s'empare de cinq bâtiments hollandois.

Johnstone, ayant enlevé par hasard un bâtiment appartenant à quelqu'un des établissements hollandois dans l'Inde, apprit de lui que cinq bâtiments richement chargés se trouvoient à l'ancre dans la baie de Saldanha: il se porta aussitôt de ce coté; mais à son approche on mit le feu à la flottille, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il parvint à arrêter les progrès des flammes. De tous ces vaisseaux, cependant, il n'y eut que *le Middleburgh* de brûlé, les autres demeurèrent en son pouvoir.

Août. Les Hollandois perdent Negapatam et d'autres places. Du 21 oct. au 12 nov. Janvier 1782.

Lés Anglois attaquèrent bientôt avec autant de vigueur que de succès plusieurs possessions des Hollandois dans l'Inde; un corps de troupes, parti du fort Marlborough, sur la côte de Sumatra, leur enleva tous leurs établissements dans cette île. Negapatam, sur la côte du Coromandel, se rendit au général Hector Monro, après un siége très actif; et au commencement de l'année suivante, sir Édouard Hughes, avec un petit dé-

tachement de cipayes et d'artilleurs, emporta d'assaut le fort de Trinquemale dans l'île de Ceylan.

L'arrivée de Suffren dans la mer des Indes, et l'activité infatigable avec laquelle la France faisoit passer des renforts dans ses établissements d'Afrique, firent espérer aux ennemis de la Grande-Bretagne qu'on alloit enfin porter un coup décisif à sa puissance maritime dans ces parages. Johnstone avoit fait voile pour l'Europe lorsque son escadre, restée sous la conduite du capitaine Alms, fut assaillie et dispersée par une tempête. *L'Annibal* de cinquante canons tomba entre les mains des ennemis; les autres bâtiments, savoir *le Héro* de soixante-quatorze canons, *le Monmouth* de soixante-quatre, et *l'Isis* de cinquante, se rallièrent à l'escadre de l'amiral Hughes dans la rade de Madras. Suffren, qui n'étoit pas instruit de leur arrivée, se présenta pour attaquer la flotte angloise avec douze vaisseaux de ligne, six frégates et huit grands bâtiments de transport; mais ayant aperçu, à son approche, le renfort que venoit de recevoir son ennemi, il abandonna son entreprise et s'éloigna. Les Anglois reprirent cinq bâtiments qu'ils avoient perdus, et enlevèrent aux François *le Lauriston*, transport de treize cents tonneaux, chargé d'un train d'artillerie et d'une grande quantité de munitions; faisant échouer ainsi, par une résistance inattendue, les projets que l'ennemi avoit concertés dans la vue de secourir Hyder-Ali.

Hughes reçoit un renfort.

8 fév.

15 fév.

L'amiral Hughes s'empare de six bâtiments de transport. 16 fév.

Les efforts de Suffren pour protéger son convoi produisirent un engagement qui n'eut rien de remarquable que l'audace et l'habileté avec lesquelles cinq vaisseaux anglois, séparés du reste de la flotte par un temps orageux, soutinrent le combat contre toutes les forces de

Premier engagement entre cet amiral et Suffren.

12 avril. Second engagement. l'ennemi. Après s'être réparé, et avoir reçu d'Angleterre un renfort de deux bâtiments, l'amiral Hughes rencontra de nouveau la flotte françoise, et lui livra bataille, le jour même où Rodney se couvroit d'une gloire immortelle dans les Indes-occidentales. Il déploya dans cet engagement des talents et un courage remarquables; mais l'action resta cependant indécise, et les deux flottes, sans avoir perdu de vaisseau, allèrent se radouber dans le port.

Effet que produisent ces combats. Quoique la fortune dispensât également ses faveurs aux combattants dans la mer des Indes, Hyder-Ali, fatigué d'attendre si long-temps l'effet des promesses illusoires de la France, et reconnoissant la supériorité des Anglois à la valeur qu'ils avoient si souvent déployée avec succès contre des forces disproportionnées, commença à se déclarer hautement pour le parti de la paix. Les François redoublèrent d'efforts et d'activité pour effacer ces impressions désavantageuses: ils envoyèrent de nouvelles troupes à Gondelour, sur la côte du Coromandel, et leur flotte réparée, ravitaillée et renforcée, défia l'amiral anglois au combat. Hughes, malgré l'infériorité numérique de son escadre, n'hésita pas à accepter le défi. Pour la première fois l'engagement fut général; et déja la face de la bataille présageoit aux Anglois la victoire la plus complète, lorsqu'un grand vent, soufflant par raffales violentes, s'éleva tout-à-coup, et favorisant la retraite de l'ennemi, le sauva d'une entière défaite. *Le Sévère*, vaisseau françois de soixante-quatre canons, venoit en ce moment d'amener son pavillon devant *le Sultan;* profitant de cette circonstance imprévue, ce bâtiment lâcha traîtreusement sa bordée sur son adversaire et rejoignit la flotte françoise

6 juillet. Troisième engagement.

sans pavillon. Suffren et ensuite le gouvernement françois ne punirent que très foiblement cette violation des lois de la guerre.

Les deux flottes ayant reçu des renforts, les François profitèrent de la supériorité qu'ils conservoient pour attaquer Trinquemale (1). L'amiral Hughes se porta bientôt au secours de cette place, mais elle avoit capitulé quand il arriva. Malgré ce contre-temps il ne craignit pas de présenter la bataille à l'ennemi, et la valeur de son escadre compensa avantageusement son infériorité numérique. Le combat fut extraordinairement sanglant, et Suffren ne dut son salut qu'à la fuite. Peu après cet amiral cassa six capitaines de sa flotte et les envoya prisonniers à l'Ile-de-France.

Août. Les François reprennent Trinquemale.

3 sept. Quatrième engagement.

Les puissances rivales dans la mer des Indes ne firent aucune entreprise considérable pendant le reste de l'année, et le siége de Gondelour fut l'événement le plus important de la campagne suivante. Cependant, malgré l'habileté et le courage du général chargé de conduire les opérations de ce siége, la place, vaillamment défendue par le marquis de Bussy, résista jusqu'au moment où l'on apprit la nouvelle du rétablissement de la paix. Dans cet intervalle, quoique le scorbut eût fait d'effroyables ravages à bord de sa flotte, l'amiral Hughes ne craignit pas d'engager un cinquième et dernier combat avec son ancien adversaire. On se battit de loin, et, comme dans la dernière action, il ne fut fait aucune prise d'aucun côté (2).

Siége de Gondelour.

20 juin 1783. Cinquième engagement.

(1) On trouve d'amples détails sur la prise et la reprise de Trinquemale dans Captain Percival's Account of Ceylan, p. 49.

(2) Nous avons puisé ces détails dans les journaux du temps, les relations des officiers, et les mémoires de la guerre d'Asie.

Opérations navales en Europe.

Les ennemis de la Grande-Bretagne en Europe menaçoient, en combinant leurs forces navales, de ruiner entièrement son commerce et de porter la désolation sur son territoire; mais les amiraux anglois réussirent, à force de vigilance et d'audace, à rendre leurs menaces vaines, et à faire échouer leurs projets. L'amiral Barrington, sorti de Portsmouth avec douze vaisseaux de ligne, rencontra une flotte françoise à peu de distance d'Ouessant, lui donna la chasse et lui prit douze bâtiments de transport chargés de troupes. Une autre fois le capitaine Jervis, depuis comte Saint-Vincent, monté sur *le Foudroyant* de soixante-quatorze canons, rencontra *le Pégase* de même force, et, après un engagement très animé, le contraignit d'amener son pavillon. Ce qu'il y eut de plus remarquable, dans ce dernier combat, ce fut l'inégalité prodigieuse de la perte éprouvée par l'un et l'autre bâtiment; les François ayant eu plus de quatre-vingts morts, et *le Foudroyant* n'ayant eu dans tout son équipage que trois ou quatre hommes de blessés. *Le Pégase* étant presque entièrement délabré, Maitland, capitaine de *la Queen*, fut chargé de le conduire en Angleterre: cet officier s'empara dans sa route de *l'Actionnaire*, bâtiment de haut-bord, mais armé seulement en flûte, et qui escortoit quelques transports chargés de munitions de guerre et de plusieurs sacs de monnoie. Le capitaine Jervis fut fait chevalier de l'ordre du Bain.

La Hollande n'ose former aucune entreprise.

L'amiral Barrington, qu'une tempête avoit obligé de retourner dans le port, fut remplacé dans la croisière qu'il avoit quittée par l'amiral Kempenfelt avec neuf bâtiments de haut-bord. Sur ces entrefaites, l'amiral Howe tenoit les Hollandois en alarme avec douze vais-

seaux, et déconcertoit les projets qu'ils avoient formés contre le commerce de la Grande-Bretagne dans le nord.

Cependant le comte de Guichen ayant effectué sa jonction avec la flotte espagnole commandée par don Louis de Cordova, les forces combinées des deux puissances, s'élevant à vingt-cinq vaisseaux de ligne, occupèrent les bouches du canal, et s'emparèrent de dix-huit bâtiments appartenant aux flottes marchandes de Terre-Neuve et de Québec. Lord Howe, de retour de son expédition contre les Hollandois, ne tarda pas à arrêter les entreprises de l'ennemi, et la flotte de la Jamaïque rentra heureusement dans le port. Ainsi, avec des forces inférieures, l'Angleterre confondit les espérances de la coalition formidable qui avoit juré sa ruine.

Jonction des flottes de la France et de l'Espagne.

Perte essuyée par les flottes marchandes de Québec et de Terre-Neuve.

Lord Howe protége le commerce.

Mais si les efforts de l'ennemi furent impuissants contre la marine britannique, il n'en fut pas de même des éléments, dont la fureur sembla conjurée contre elle. Rodney avoit expédié pour l'Angleterre, avec des vaisseaux qui escortoient une flotte de commerce, quelques unes des prises qu'il avoit faites dans les journées glorieuses du 12 et du 19 avril. Ces bâtiments furent assaillis dans leur route par les tempêtes les plus épouvantables dont on ait jamais ouï parler. *La Ville de Paris*, *le Centaure*, *le Glorieux*, *l'Hector*, et *le Ramillies* furent successivement engloutis; et les vaisseaux marchands éprouvèrent des avaries proportionnées. Un événement déplorable, qui eut lieu sur les côtes d'Angleterre, et excita dans tout le royaume une vive compassion, vint mettre le comble à ces désastres maritimes: lord Howe, de retour de sa croisière contre les flottes combinées, pressoit avec activité l'équipement d'une escadre qu'il devoit conduire au secours de Gibraltar;

Des tempêtes submergent les bâtiments dont Rodney s'étoit emparé. 20 juin.

29 août. Le Royal-Georges est englouti.

et l'on avoit couché sur le côté, pour le réparer, *le Royal-Georges*, vaisseau de cent huit canons, destiné à faire partie de l'expédition : un coup de vent soudain acheva de renverser ce bâtiment, et engloutit avec lui dans la mer le brave amiral Kempenfelt et un millier de victimes, matelots, soldats, femmes ou enfants. Un vaisseau avitailleur qui se trouvoit le long du bord du *Royal-Georges*, fut entraîné dans le gouffre qui s'ouvrit par la submersion d'une si énorme carcasse, et il se passa quelque temps avant que les flots profondément agités permissent d'envoyer des chaloupes au secours des malheureux qui surnageoient. Il y en eut à peine trois cents de sauvés ; tous les autres périrent ; et l'humanité nationale se signala par d'abondantes souscriptions qui furent remplies en faveur de leurs familles infortunées.

Cet accident déplorable ne suspendit pas néanmoins les préparatifs que l'on faisoit pour secourir Gibraltar, dont le siége fixoit en ce moment l'attention de l'Europe entière.

1781. Siége de Gibraltar.

Après les vaillantes sorties où la garnison avoit détruit les ouvrages avancés des assiégeants, en 1781, les Espagnols restèrent plusieurs jours sans rien entreprendre, interdits d'étonnement, et ne songeant pas même à éteindre les ruines fumantes de leurs palissades. Revenus cependant de leur première consternation, ils recommencèrent leurs travaux avec une assiduité plus opiniâtre, et construisirent de nouvelles fortifications. Le bombardement continua dans l'intervalle avec plus ou moins de vivacité, et la garnison riposta toujours avec la même vigueur. Mais après la prise de Minorque,

Avril 1782.

le duc de Crillon, à la tête de vingt mille soldats tant espagnols que françois, vint se joindre aux assiégeants et

Crillon prend le commandement du siége.

prit le commandement en chef. La garnison, instruite de ces circonstances et du projet qu'avoit formé l'ennemi de diriger son attaque principale du côté de la mer, au moyen de batteries flottantes nouvellement inventées, et qu'on disoit devoir être à l'épreuve des bombes et des boulets, n'en fut pas un seul instant intimidée, non plus que des préparatifs formidables qui se pressoient dans le port d'Algesiras. Elle montra au contraire sa confiance et son ardeur ordinaires, et l'on vit des soldats qui n'étoient pas de service s'offrir volontairement pour assister les artilleurs. Cependant dans le camp des ennemis régnoient la méfiance et la crainte, les assurances trompeuses, les promesses, les menaces, les châtiments, rien n'étoit capable d'empêcher les soldats de déserter par bandes et de se disperser dans le pays. Quelques uns même passoient du côté des Anglois. Pour Elliot, toujours prudent et actif, il faisoit tous les préparatifs de défense qu'il jugeoit les plus propres à déconcerter les projets de l'ennemi; et ses soldats, animés de son courage, soutenoient avec intrépidité la canonnade effroyable des assaillants, et leur ripostoient avec tant d'habileté et de vigueur, que souvent ils endommageoient leurs ouvrages, et faisoient taire leurs batteries avancées.

Juin.

Construction de batteries flottantes.

Le duc de Crillon avoit déja commandé les lignes espagnoles devant la place de Gibraltar, et connoissoit parfaitement l'état de la garnison. Ses opérations étoient savamment secondées par M. d'Arçon, ingénieur habile, et Don Jean de Moreno, commandant de la flotte. On regardoit les nouvelles batteries flottantes comme à l'épreuve de la bombe et du canon; elles étoient doublées à la profondeur de sept pieds de grosses planches revêtues de liége et de cuirs verts; elles portoient de gros ca-



nons de cuivre, et les bombes glissoient, sans s'arrêter, sur leur toiture construite à dos d'âne. L'ennemi résolut de fixer par des chaînes de fer dix de ces batteries formidables à une demi-portée de canon des remparts, pendant qu'à une petite distance de grosses embarcations chargées de troupes, et garnies de mantelets susceptibles de s'abaisser et de former comme un pont, à l'effet de faciliter le débarquement, se tiendroient prêtes à agir comme le comporteroient les circonstances. Dans le même temps quarante mille hommes demeureroient sous les armes dans le camp, et une escadre de vaisseaux de guerre, des chaloupes canonnières, des batteries flottantes et des bombardes, protégeroient la principale attaque qui seroit faite du côté de la mer. Tels étoient les préparatifs qui faisoient la confiance de l'ennemi, et au moyen desquels il se glorifioit hautement de réduire en poudre les fortifications de Gibraltar.

Juillet.

Préparatifs de défense.

Lorsque les batteries flottantes furent achevées, les assiégeants différèrent encore pendant quelques jours la grande attaque qu'ils avoient projetée, et ils employèrent cet intervalle à pousser un peu plus avant les ouvrages du côté du continent. Le général Elliot, qui ne négligeoit à son tour aucun moyen de défense, établit un grand nombre de fourneaux et de grils pour faire rougir les boulets (1); et peu de jours avant l'attaque décisive, il eut la satisfaction de tirer un augure favorable du succès de ses préparatifs, en incendiant les ouvrages les plus avancés et les mieux défendus de l'ennemi.

4 sept.

(1) Ce fut sir Robert Boyd qui montra comment on devoit s'y prendre pour incendier les batteries flottantes au moyen des boulets rouges.

Cet événement ne fit que précipiter la grande attaque; le duc de Crillon, vivement irrité de cet échec, et craignant que le reste de la circonvallation ne devînt aussi la proie des flammes, démasqua tout-à-coup ses batteries, quoiqu'elles ne fussent pas encore amenées à leur degré de perfection, et foudroya les ouvrages anglois avec cent soixante-dix bouches à feu du plus gros calibre. En même temps les vaisseaux de guerre, les bombardes et les chaloupes canonnières lancèrent de leur côté contre la ville et le fort une grêle de bombes et de boulets. Dans l'espace de deux jours les batteries de terre tirèrent seules cinq mille cinq cent vingt-sept coups de canon, et deux mille trois cent deux bombes; et la garnison ne riposta que par quelques décharges dirigées contre ceux qu'on employoit à la réparation des ouvrages incendiés.

9 et 10 sept. Attaque par terre.

Le lendemain la canonnade fut encore plus vive; et dans la matinée du jour suivant, les Anglois aperçurent la flotte combinée mouillée dans la baie entre le bois d'Orange et Algesiras.

11 et 12 sept.

L'ennemi faisoit orgueilleusement parade de ses forces aux yeux de la garnison assiégée, comme s'il eût cru l'intimider par cette vue, et lui faire abandonner ses préparatifs de résistance. Il est vrai peut-être que jamais armement ne fut plus capable d'inspirer la consternation et l'effroi : on voyoit à la fois dans la baie quarante-sept vaisseaux de ligne, dix batteries flottantes, auxquelles on avoit donné le surnom d'invincibles, et qui portoient deux cent vingt pièces de canon en batterie, et un nombre presqu'infini de frégates, de galiotes, de cutters, de bombardes, de chaloupes, et autres moindres bâtiments que l'on comptoit employer à débarquer les troupes

État des forces de l'ennemi sur mer.

et sur terre. aussitôt que les fortifications seroient ruinées. Du côté du continent les ouvrages, non moins étonnants, étoient garnis de deux cents pièces du plus gros calibre en batterie, et défendus par une armée de quarante mille hommes, que commandoit un général entreprenant et victorieux, et qu'animoient la présence de deux princes du sang, celle des officiers les plus distingués de l'Europe, et l'attente universelle du monde.

Force de la garnison. Le commandant anglois ne pouvoit opposer à des forces si redoutables qu'une garnison de sept mille hommes effectifs, y compris le corps de marine, quatre-vingts pièces de canon, sept mortiers, et neuf obusiers; mais ses soldats, pénétrés de l'importance de la place qui leur étoit confiée, et de l'idée de la gloire immortelle dont les couvriroit la défaite d'un ennemi si puissant, étoient remplis d'un héroïque enthousiasme : l'ennemi étoit moins animé par la présence de deux princes du sang, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes par l'attachement que leur avoient inspiré des officiers qui avoient partagé si long-temps leurs fatigues, leurs privations et leurs peines, et dont la modération, la complaisance, et la justice leur avoient appris à se considérer tous comme des membres d'une seule famille, comme « une troupe de frères. » Aussi ils attendoient avec confiance l'arrivée du jour qui devoit les délivrer d'un siége pour lequel on répandoit en vain tant de sang.

13 sept. Attaque générale. Le général Elliot, ayant fait tous ses préparatifs de défense, laissa l'ennemi disposer tranquillement ses batteries flottantes. La plus voisine fut amarrée à neuf cents verges des remparts, et la plus éloignée à douze cents. A neuf heures trois quarts l'artillerie commença à jouer de part et d'autre avec un épouvantable fracas : les peu-

ples accourus sur les hauteurs voisines pour être témoins de ce spectacle terrible, virent quatre cents bouches à feu faire pleuvoir sans relâche une grêle de boulets contre les remparts de la place (1) : les batteries flottantes surtout ne paroissoient pas moins redoutables qu'on les avoit représentées : ce furent elles aussi que les assiégés prirent pour le point de mire de tous leurs coups ; mais à leur grand étonnement, ils virent que les bombes les plus lourdes tomboient de leur toiture dans la mer, que leur blindage sembloit impénétrable même aux boulets de trente-deux, et que, si par intervalle le feu se manifestoit en quelque endroit, on parvenoit en peu de temps à l'éteindre à force d'eau. Cette inefficacité de leurs premiers efforts ne fit que les animer davantage ; ils ne cessèrent de lancer des boulets rouges, des bombes, des obus, et des projectiles de toute espéce ; ils démâtèrent plusieurs bâtiments, et dans l'après midi ils commencèrent à s'apercevoir que l'excellence de leur construction ne mettoit pas les batteries flottantes à l'abri de la violente canonnade dirigée contre elles. Bientôt la confusion qui régnoit à bord de la batterie principale et de celle qui l'avoisinoit davantage, et les tourbillons de fumée qui s'élevoient de leur blindage, les convainquirent que l'incendie faisoit des progrès rapides, et que les ennemis ne pouvoient le maîtriser ; dès ce moment le feu des batteries se ralentit successivement, et à huit heures du soir il n'y en avoit plus que deux qui continuassent encore de tirer. C'étoient les plus éloignées ;

(1) La garnison apprit dans la suite avec plaisir que les habitants de Tanger s'étoient rendus dans leurs mosquées pendant cette attaque furieuse, et avoient demandé au ciel la délivrance de leurs anciens alliés.



elles avoient éprouvé le moins de dommage, comme aussi elles en avoient le moins causé.

Destruction des batteries flottantes.

Pendant la nuit la garnison ralentit aussi la vivacité de son feu : les artilleurs avoient besoin de repos, et l'obscurité empêchoit d'ailleurs de pointer avec quelque certitude les canons. Cet intervalle d'un silence lugubre présenta quelque chose de plus horrible que le fracas épouvantable du jour : à tout moment les Espagnols tiroient des signaux de détresse : on entendoit leurs clameurs confuses, et leurs plaintes lamentables remplissoient les airs. Un peu avant minuit, douze hommes, seul reste d'un équipage de soixante, et qui s'étoient sauvés sur des débris, vinrent instruire la garnison de l'effet prodigieux de ses boulets ; mais à une heure les flammes qui s'élevoient des deux batteries principales lui montrèrent son triomphe et le terme des espérances de l'ennemi.

14 sept. Humanité du capitaine Curtis.

Aussitôt les canons de Gibraltar recommencèrent de tirer avec une nouvelle violence, et leur effet fut d'autant plus meurtrier, que les artilleurs adressoient plus sûrement leurs coups, à la lueur du vaste incendie qui les éclairoit. Dans le même temps, le calme des flots permit au capitaine Curtis de s'avancer avec des chaloupes canonnières, de prendre en flanc la ligne des batteries flottantes, et d'interrompre les secours qu'on leur portoit (1). A quatre heures, l'incendie éclata à bord de six autres batteries ; et les alliés, qui ne pouvoient les secourir, abandonnèrent ces machines énormes aux flammes qui les dévoroient, et leurs compagnons d'armes à la merci de l'ennemi. Les Anglois, touchés de cette scène

(1) L'habileté qu'il déploya dans cette occasion valut au capitaine Curtis le grade de brigadier.

de désolation n'écoutèrent plus alors que l'humanité; et le capitaine Curtis, qui conduisoit le corps de marine, et que secondoit puissamment le capitaine sir Charles Knowles, commandant la flottille angloise, se montra particulièrement infatigable à retirer des batteries embrasées de misérables victimes qui alloient devenir la proie des flammes ou des eaux.

Le brave Curtis, humain et généreux au risque de sa propre vie, faillit éprouver avec une troupe de ses compagnons le sort d'une batterie flottante qui sauta au moment même où il venoit de l'aborder. Il eut la gloire d'arracher à une mort inévitable trois cent quarante-cinq victimes de ce désastre.

Après avoir détruit huit batteries flottantes, la garnison, libre de toute appréhension pour l'avenir, espéroit conserver les deux autres comme des trophées de sa victoire; mais l'une d'elles ayant paru tout-à-coup embrasée et ayant sauté en l'air, elle brûla la seconde, que le feu minoit sourdement et qu'elle ne pouvoit soustraire au sort général (1). Les ennemis, dans cette terrible journée, essuyèrent une perte de deux mille hommes en morts ou en prisonniers, pendant que la garnison n'eut que seize hommes de tués, un officier et quinze sous-officiers ou soldats, et soixante-huit de blessés, au nombre desquels on comptoit cinq officiers. Pour les fortifications de la place, elles furent si peu endommagées, que toute la portion des remparts battue du côté de la mer fut remise en état de service avant la nuit.

(1) On a pensé que l'épaisseur du bordage des batteries flottantes leur fut plus nuisible qu'útile. En effet, les boulets rouges y restoient engagés, et faisoient d'effroyables ravages en comparaison de ceux qu'ils auroient causés s'ils eussent pu traverser d'outre en outre.

Honneurs rendus à la garnison.

L'issue funeste de cette attaque formidable, et qui avoit coûté tant de préparatifs dispendieux, couvrit de ridicule et de honte, aux yeux de leurs propres concitoyens et de l'Europe, ceux qui s'étoient vantés avec une confiance présomptueuse de faire capituler Gibraltar, pendant qu'on répéta avec des applaudissements unanimes les louanges du brave général Elliot et de ses valeureux compagnons d'armes. Le parlement britannique vota des remerciements publics aux officiers et aux soldats de la garnison, et le général Elliot, créé chevalier de l'ordre du Bain, reçut la décoration de cet ordre d'une députation qui l'en revêtit sur le rocher même qu'il avoit conservé et illustré par sa prudence et sa valeur. Ayant ensuite été élevé à la dignité de pair, avec le titre de baron Heathfield, cet estimable officier obtint une pension du parlement, et sa majesté lui permit d'ajouter aux armes de sa famille celles de la forteresse qu'il avoit si vaillamment défendue.

Du 12 au 13 déc.

11 sept. Lord Howe ravitaille Gibraltar.

Deux jours seulement avant l'attaque principale, lord Howe appareilloit des côtes d'Angleterre, pour se porter au secours de Gibraltar, avec trente-quatre vaisseaux de ligne et quelques frégates. Une violente tempête l'accueillit aux approches du détroit; mais elle ne lui fit éprouver aucun dommage, pendant qu'elle dispersa la flotte ennemie, et jeta un de ses vaisseaux, *le Saint-Michel*, de soixante-quatorze canons, jusques sous les remparts de la place. Le lendemain de grand matin, la flotte angloise entra en ordre de bataille dans le détroit, et débarqua mille cinq cents barils de poudre, et le reste des munitions de guerre et de bouche qu'elle amenoit. L'ennemi, avec soixante-quatre bâtiments, dont quarante-deux étoient des vaisseaux de ligne, se

10 oct.

11 oct.

tint pendant quelques jours en vue de l'armement britannique; mais, malgré la supériorité de ses forces et l'avantage du vent, il ne voulut pas courir les hasards d'une bataille rangée, et l'amiral Howe, après une action partielle, ramena heureusement la grande flotte à Portsmouth.

De ce jour, le siége de Gibraltar n'offrit plus aucun événement qui vaille la peine d'être rapporté (1).

Les succès de l'Angleterre eurent une grande influence sur les négociations pour la paix. M. Fox ayant donné sa démission, le nouveau ministère rappela M. Grenville de sa mission, et nomma M. Fitzherbert pour le remplacer. Cependant le cabinet de Versailles, qui vouloit traîner les choses en longueur, ne fit que des propositions indéterminées, et chercha par d'insidieuses intrigues à exciter le ressentiment des cours impériales au sujet du prétendu mépris que l'Angleterre avoit montré pour leurs offres de médiation. Mais dans le courant de l'été, ne comptant plus sur le succès des entreprises qu'il avoit formées contre les possessions britanniques dans l'Inde, il adopta une marche plus propre à conduire au rétablissement de la paix. En même temps l'impératrice de Russie, qui ne voyoit rien à gagner dans la lutte de la Grande-Bretagne contre les puissances confédérées, parut satisfaite des raisons alléguées dans la réponse à l'insinuation verbale de la France; et bientôt cette dernière puissance ne forma plus que des prétentions distinctes, quoique trop élevées pour qu'on les pût accueillir. Après l'échec que les troupes alliées reçurent devant Gibraltar, elle employa

Négociations de paix. Juin.

Septemb.

(1) Ces détails sont tirés du Drinkwater et des gazettes.

même tout son crédit auprès de l'Espagne pour l'amener à renoncer à cette place; montrant du reste une réserve si scrupuleuse pendant le cours de la négociation, que ni ses propres ambassadeurs, ni ceux des puissances alliées ne connoissoient son intention définitive.

22 nov. Le premier avis officiel communiqué au public sur l'état de la négociation fut une lettre que le secrétaire-d'état écrivit au lord-maire pour prévenir les spéculations sur les fonds. Cette lettre annonçoit que l'on ne pouvoit manquer de prendre en peu de temps un parti définitif, soit celui de la paix, soit celui de la continuation de la guerre, et que, pour cette raison, le parlement étoit prorogé du 26 novembre, jour fixé pour son assemblée, jusqu'au 5 décembre.

Cependant, à cette époque même, les ministres ne pouvoient prévoir encore quel seroit le dénouement de cette affaire: le traité avec la France étoit très avancé, mais cette puissance artificieuse restoit la maîtresse de faire tourner les choses à son gré: si véritablement elle avoit des intentions pacifiques, il lui étoit facile par son influence de décider l'Espagne et la Hollande à consentir à la paix; si au contraire elle vouloit la guerre, elle pouvoit faire retomber aisément sur ces puissances le blâme de la prolongation des hostilités. Cependant M. Fitzherbert eut assez de prudence et d'adresse pour amener les plénipotentiaires américains à signer un traité conditionnel (1).

Durant l'ajournement du parlement, on mit en jeu

(1) Nous avons reçu sur ce sujet un grand nombre de renseignements particuliers, et nous avons consulté, outre la correspondance officielle, l'ouvrage de M. Coxe, intitulé, *Coxe's House of Austria*, vol. 2, p. 603.

Traité provisoire entre la Grande-Bretagne et l'Amérique. État des différents partis en Angleterre.

toutes les ruses de parti, afin d'exciter l'intérêt du public, soit pour ceux qui se trouvoient à la tête des affaires, soit pour ceux qui desiroient de s'y placer. Des bruits incertains, des assertions partielles, furent tout ce que l'on put recueillir sur les causes du dernier changement dans le cabinet. M. Fox déclara au parlement que, ne pouvant adopter ni les opinions ni les systèmes de lord Shelburne, il avoit déja résolu de se démettre de ses fonctions quelque temps avant la mort du marquis de Rockingham. Là-dessus on éleva plusieurs plaintes contre l'influence excessive d'un ministre qui contraignoit ses collégues à quitter leurs fonctions; mais ces plaintes ne parurent pas établies sur des raisons suffisantes, et les discussions qu'elles occasionèrent ne jetèrent aucun jour sur les motifs de la désunion survenue dans le cabinet. En ce moment il y avoit dans le royaume trois partis bien distincts, qui se combattoient avec un égal acharnement : les actes du dernier ministère étoient aussi amèrement censurés par ceux qui accusoient ses réformes de violence, que par ceux qui se trouvoient déçus dans les espérances exagérées que ses promesses leur avoient fait concevoir (1); les deux partis de l'opposition élevoient des doutes sur la sincérité du gouvernement dans les négociations pour la paix ; et les amis de lord North paroissoient persuadés que le froissement des opinions, et la connoissance des projets de ceux qui avoient supplanté ce ministre, changeroient les sentiments du public à son égard, et réaliseroient leurs espérances (2).

(1) Remembrancer, vol. 14, p. 290.
(2) Gibbon's Miscellaneous Works, vol. 1, p. 561.

LIVRE XLV.

Assemblée du parlement. — Débats à l'occasion de l'adresse. — Ajournement. — On signe les préliminaires des traités de paix. — Précis du traité avec l'Amérique, — La France, — Et l'Espagne. — Suspension des hostilités entre l'Angleterre et la Hollande. — Affaires d'Irlande. — Lord North se ligue avec M. Fox. — Débats à l'occasion des traités de paix. — La chambre des communes censure ces traités. — Lord Shelburne donne sa démission. — On attaque vivement dans le parlement le rapprochement de lord North et de M. Fox. — Opinion générale. — Interrègne ministériel. — Motions présentées à ce sujet. — Nouveau ministère. — On établit de nouvelles relations commerciales avec l'Amérique. — Débats à l'occasion de l'emprunt. — Réformes économiques. — Pitt demande une réforme parlementaire. — On présente pour la première fois au parlement une pétition demandant l'abolition de la traite des nègres. — On forme une maison particulière pour le prince de Galles. — Clôture de la session. — Paix générale.

1782. 5 déc. Assemblée du parlement. Discours de la couronne.

A l'ouverture de la session, le roi adressa au parlement un discours d'une extraordinaire étendue; il lui annonça qu'il avoit mis en usage tous les pouvoirs dont la législature l'investissoit pour conclure une paix générale, et offert de reconnoître l'indépendance des colonies américaines par un article qui seroit inséré dans le traité. « En renonçant ainsi à toute prétention de souveraineté sur les colonies, j'ai fait, dit-il, le sacrifice « de mes sentiments particuliers pour ne consulter que « les desirs et l'opinion de mon peuple. Dans les vœux « que j'adresse à la Providence, je lui demande instam- « ment d'épargner à la Grande-Bretagne les maux que

« pourroit entraîner avec lui un si grand démembre-« ment de l'empire, et à l'Amérique ceux qui, dans le « sein de la mère-patrie, ont si hautement prouvé à quel « point la jouissance de la liberté constitutionnelle est « inséparable de la monarchie. Puisse cette conformité « de religion, de langage, d'intérêts et de mœurs, en-« tretenir une union incorruptible entre les deux peu-« ples! Pour moi, je promets de ne négliger aucun des « moyens dont je dispose afin d'atteindre un but si « desiré. »

Le discours de la couronne mentionnoit ensuite, entre autres choses, les courageuses opérations de la flotte et de l'armée, la tournure favorable des négociations pour la paix, la nécessité de plusieurs réformes économiques, et l'attention avec laquelle on devoit s'occuper du gouvernement de l'Irlande et de l'Inde.

Débats à l'occasion de l'adresse.

L'adresse dans la chambre des communes fut proposée par M. Philippe Yorke, et appuyée par M. Bankes. On n'éleva pas d'opposition directe contre elle; mais M. Fox n'approuva pas que l'on reconnût de cette manière l'indépendance des Américains, et déclara qu'il n'avoit quitté le conseil que parcequ'il ne pensoit pas à ce sujet comme le ministère actuel. Il avoit été d'avis, dit-il, « que l'on reconnût au premier abord cette indépen-« dance, et non pas que l'on en fît une condition de la « paix; » et lord Shelburne, qui avoit consenti dans le principe à partager cette opinion, n'avoit occasioné la division du conseil qu'en l'abandonnant.

Lord North se prononça vivement contre cette façon de penser de M. Fox, et nia qu'il convînt de reconnoître l'indépendance des Américains sans se réserver un équivalent. Il soutint que la nation étoit loin d'être ré-



duite à un état si déplorable qu'elle dût accepter toutes les conditions que l'ennemi voudroit bien lui imposer; et ajouta ensuite que la chambre se décideroit sans doute unanimement, ou pour une paix honorable, ou pour une guerre vigoureuse; et que pour lui, quoiqu'il ne voulût point élever d'opposition contre l'adresse, il se réservoit néanmoins le droit d'attaquer le traité provisoire lorsqu'on le soumettroit au parlement.

M. Burke reprocha au discours de la couronne d'être rempli d'insinuations dangereuses, de déclarations mensongères, et de louanges données au souverain et que le souverain ne méritoit pas; cependant il déclara, en terminant, qu'il étoit prêt à adresser des félicitations à sa majesté, pour avoir conclu un accommodement provisoire entre la Grande-Bretagne et l'Amérique.

Dans la chambre des lords on adopta à l'unanimité un léger amendement proposé par le comte de Radnor, à l'effet de témoigner à sa majesté la reconnoissance du parlement, pour le sacrifice qu'elle avoit fait aux desirs et aux vœux de ses sujets; et l'adresse passa sans division. Une conversation s'engagea ensuite entre les membres de la chambre, et lord Stormont trouva mauvais que l'on eût irrévocablement souscrit à l'indépendance des Américains, lorsque toutes les démarches de leurs commissaires étoient soumises au contrôle de la France. Lord Shelburne nia que la conduite des commissaires eût été influencée, comme on le disoit, et déclara que l'offre de l'indépendance étoit conditionnelle et révocable, et qu'elle seroit retirée si la France ne consentoit à la paix.

L'adresse ayant été renvoyée à la chambre-basse,

cette explication y donna lieu à de véhémentes censures : plusieurs membres parurent se repentir du vote qu'ils avoient émis le jour précédent, et se contentèrent de donner leur approbation à la reconnoissance de l'indépendance américaine. M. Burke représenta le discours émané du trône comme un tissu de sottise et d'hypocrisie, et M. Fox déclara qu'il ne ressentoit que du mépris pour un semblable discours. Cependant comme on ne présenta pas de motion, aucune division n'eut lieu dans la chambre.

D'autres questions sur l'indépendance américaine suscitèrent de nouveaux débats dans les deux chambres, et l'on accusa les ministres d'agir avec duplicité, et de se montrer divisés dans leurs opinions. M. Fox demanda la copie des articles du traité provisoire, relatifs à la reconnoissance de l'indépendance des colonies, appuyant sa motion sur la diversité du langage des ministres dans les communications qu'ils présentoient. 11 et 13 déc.

M. Thomas Pitt ayant proposé l'ordre du jour, sa motion, soutenue par lord North, passa à la majorité de deux cent dix-neuf voix contre quarante-six, et cette division montra toute la foiblesse du second parti de l'opposition. Peu de jours après, la chambre s'ajourna, selon l'usage, à l'occasion des fêtes de Noël. 23 déc.

Ce fut dans cet intervalle que l'on arrêta les préliminaires du traité de paix avec la France et l'Espagne.

Par le traité avec l'Amérique, l'Angleterre s'engageoit à reconnoître la liberté, la souveraineté et l'indépendance des treize provinces unies; elle lui cédoit une portion considérable de territoire, afin de déterminer ses frontières avec précision, et laissoit à tous ses habitants la 20 janv. 1783. Signature des préliminaires des différents

traités de paix. jouissance du droit de pêche sur le banc de Terre-Neuve. La navigation du Mississipi, depuis sa source jusqu'à l'Océan, devoit être libre aux deux peuples.

Précis du traité avec l'Amérique,

Il étoit aussi stipulé dans le traité que le congrès emploieroit son intervention auprès des différents états, pour qu'ils décrétassent la restitution des biens et des propriétés quelconques confisquées pendant la guerre, tant sur les sujets britanniques que sur les Américains qui avoient embrassé le parti des Anglois. Le congrès promettoit en outre de ne faire à l'avenir ni recherche ni poursuite contre ces individus, pour aucune chose qu'ils auroient dite ou faite en faveur de la Grande-Bretagne, et de mettre en liberté les prisonniers politiques et militaires.

avec la France,

La France conservoit par son traité de paix le droit de pêche sur le banc de Terre-Neuve, et dans le Golfe de Saint-Laurent, tel qu'il avoit été reconnu par les traités d'Utrecht et de Paris; et l'Angleterre lui restituoit en toute propriété Sainte-Lucie, et les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, et lui cédoit Tabago. De son côté elle restituoit à l'Angleterre la Grenade avec ses dépendances, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat.

La Grande-Bretagne cédoit à la France l'établissement de la rivière du Sénégal avec ses dépendances et ses forts, et lui restituoit l'île de Gorée. La France lui garantissoit à son tour la possession du fort James et de la rivière de Gambie.

Dans les Indes orientales la Grande-Bretagne restituoit à la France tous ses établissements sur la côte d'Orissa et dans le Bengale, avec la liberté de faire entourer Chandernagor d'un fossé; promettant de prendre tou-

tes les mesures en son pouvoir pour lui assurer un commerce libre et indépendant dans cette partie de l'Inde, soit que l'on fît ce commerce individuellement, soit qu'on le fît en corps de compagnie. Elle lui restituoit aussi Pondichéry et Carical, en se réservant quelques droits sur certaines dépendances de ces établissements, et la remettoit en possession de Mahé et du comptoir de Surate.

La Grande-Bretagne consentoit en outre à tenir pour entièrement annulés tous les articles du traité d'Utrecht relatifs à la démolition des murs de Dunkerque.

et avec l'Espagne.

Le traité avec l'Espagne ne comprenoit qu'un très petit nombre de clauses : la cour de Londres cédoit à celle de Madrid l'île de Minorque et la Floride orientale, et elle en obtenoit en même temps la restitution de la Providence et des îles de Bahama, et la garantie du droit de couper des bois de Campêche dans la baie de Honduras. Sa majesté catholique demeuroit en possession de la Floride occidentale (1).

Suspension des hostilités entre l'Angleterre et la Hollande. Affaires d'Irlande.

Pour la Hollande, elle consentoit à une suspension d'hostilités; mais les préliminaires du traité n'étoient pas encore arrêtés.

Quoique la nation ne s'occupât guère en ce moment que des conditions auxquelles elle obtenoit la paix, le parlement dirigeoit cependant son attention vers un objet différent. Depuis la révocation de l'acte déclaratoire de Georges I, on avoit excité les Irlandois à demander de nouvelles concessions, et à se plaindre des restrictions que l'on supposoit être contenues dans le dernier acte

(1) *Voyez* les préliminaires du traité, et les articles provisoires, dans l'Annual Register, 1782. Les îles de Bahama avoient été reprises avant la signature définitive du traité.

porté en leur faveur. Lorsque cet acte fut présenté au parlement irlandois, M. Flood soutint que le gouvernement anglois n'ayant pas renoncé au principe sur lequel un pareil acte étoit fondé, une renonciation formelle étoit nécessaire; et là-dessus il s'engagea dans une altercation assez longue avec M. Grattan, qui avoit assuré au ministère britannique qu'une simple révocation suffiroit. Cette contestation ne fit à son origine aucune impression bien sensible sur les esprits; mais l'opinion publique, qui d'abord avoit été pour M. Grattan, ne tarda pas à se prononcer en faveur de la doctrine de M. Flood. La question restoit cependant toujours indécise, lorsque lord Temple, successeur du duc de Portland sous l'administration duquel la discussion avoit pris naissance, pensa qu'il seroit plus convenable de s'arrêter enfin à un parti décisif sur cet objet, et demanda un bill de renonciation. Le roi, dans le discours du trône, n'oublia pas les affaires de l'Irlande, et avant l'ajournement le colonel Fitzpatrick appela l'attention des ministres sur l'insuffisance de l'acte de révocation. Il appuyoit sa demande sur la
19 déc. décision du banc-du-roi en Angleterre, et sur un *writ d'erreur* demandé avant la révocation du statut de Georges I, writ que la cour, d'après la manière légale de procéder, n'avoit pu se dispenser de rendre, mais qui servoit comme de texte aux plaintes du peuple.

22 janv. 1783. A la première séance qui se tint après l'ajournement, M. Townshend, secrétaire-d'état, demanda l'autorisation de présenter un bill, à l'effet de lever toute espèce de doute sur les droits législatifs du parlement et des cours d'Irlande, et d'empêcher l'adjudication d'aucun *writ d'erreur*, ou l'appel d'aucune cour de ce royaume aux cours de la Grande-Bretagne. On ne s'opposa point à

cette motion; et la discussion qui s'éleva naquit de l'empressement avec lequel plusieurs membres énoncèrent leur opinion sur l'Irlande et sur la conduite du gouvernement; qu'ils accusèrent d'avoir aigri le mécontentement des habitants de ce royaume à tel point qu'ils ne pourroient plus être satisfaits par des concessions modérées. Le bill ayant été présenté peu après, on se livra à des débats fort animés, où l'on discuta la question de savoir si les trahisons commises en Irlande devroient être jugées dans la Grande-Bretagne, conformément à un statut de Henri VIII. Cependant on se décida pour l'affirmative, attendu que ce statut avoit été confirmé par un acte du parlement irlandois, et le bill passa.

Lorsque ce bill fut soumis à la chambre-haute, M. Townshend, créé pair depuis quelque temps avec le titre de lord Sydney, appuya particulièrement une mesure qu'il avoit réclamée lui-même. Le bill, à la seconde lecture, donna lieu à de longues discussions où l'on mit de part et d'autre beaucoup d'aigreur; cependant il passa à la fin sans division. 4 mars. 14 avril.

Pendant que les articles préliminaires et provisoires du traité de paix étoient soumis au parlement, et que chaque jour on renouveloit des questions et des remarques qui montroient combien on en redoutoit la discussion, il se faisoit entre les différents partis de nouveaux arrangements politiques. L'opposition que ne cessoient de faire éclater contre les ministres les partisans de lord North et de M. Fox, entravoit les opérations du gouvernement; on prévoyoit que les conditions de la paix produiroient une diversité d'opinion plus grande encore; et le ministère paroissoit ne devoir pas espérer de se maintenir, s'il ne rallioit à sa cause un des partis de

Du 24 janv. au 17 fév. Les préliminaires de la paix sont communiqués au parlement. Ligue entre lord North et M. Fox.

l'opposition. Lord Keppel s'étoit retiré mécontent pendant le cours de la négociation, et avoit été remplacé par lord Hawke; malgré sa retraite, on ne laissoit pas d'apercevoir encore le peu d'unanimité du conseil. Le parti le plus naturel qui restoit à prendre étoit celui de réconcilier le ministère avec les membres qui s'étoient séparés de sa cause en dernier lieu; et l'on fit à cet égard des ouvertures à M. Fox. Mais cet homme d'état rejeta avec dédain toutes les ouvertures qui lui furent faites, et, bien plus animé contre lord Shelburne que contre lord North, il fit lui-même des propositions d'accommodement à celui-ci. Peu après il refusa aussi une place au conseil, que lord Shelburne lui fit offrir, en apprenant que lord North n'y seroit point appelé. Le ministère se prépara en conséquence à soutenir le choc d'une violente opposition dans la discussion du traité, pendant que le public, qui n'étoit pas instruit des conditions de la paix, restoit exposé à toutes les impressions que pouvoient lui faire éprouver la surprise et les préjugés.

Débats à l'occasion de la paix.

Au jour fixé pour la discussion des articles préliminaires, l'appel de la chambre ne devoit pas avoir lieu; cependant plus de deux cent cinquante membres s'étoient réunis. L'adresse, présentée par M. Thomas Pitt, fut appuyée par M. Wilberforce. Lord Jean Cavendish et lord North proposèrent ensuite chacun un amendement; le premier demandoit que la chambre se réservât le droit de désapprouver les conditions du traité; le second rappeloit les égards que méritoient les royalistes américains. Mais tous deux ils s'accordoient à maintenir inviolablement les articles pour lesquels la foi publique étoit engagée.

On allégua, à l'appui de l'adresse originale, qu'il ne

s'agissoit de décider qu'un seul point ; savoir, si la paix que le ministère avoit faite étoit préférable à la guerre dans laquelle l'Angleterre étoit engagée : l'intérêt de la dette publique s'est élevé, disoit-on, de quatre millions et demi à neuf millions et demi, et l'on a établi sur les terres une charge permanente de dix schellings par livre. Si les hommes les plus sages et les plus capables de faire autorité ont senti, à la fin de la guerre précédente, la nécessité de la paix, leurs arguments peuvent, à plus forte raison, s'appliquer au temps actuel : et, pour obtenir une paix si nécessaire, nous cédons seulement à la France et à l'Espagne une petite île dans les Antilles, les deux Florides, Minorque, qui doit être démantelée, et qui sera par conséquent inutile, et quelques avantages peu importants dans les pêcheries et dans les Indes orientales. On ne peut supposer que ces puissances voulussent se contenter à moins, lorsque l'on songe aux conditions humiliantes que nous leur imposâmes en 1762. Ce n'est pas une concession que nous faisons à l'Amérique en reconnoissant son indépendance; nous l'avons reconnue par le fait depuis que nous avons avoué l'impuissance de nos efforts pour la soumettre, et que le parlement s'est interdit, par les mesures qu'il a prises, toute tentative nouvelle dans cette vue. Nous avons reculé ses frontières, il est vrai, mais sans aucun préjudice pour nous ; au contraire, en prenant des lacs et des rivières pour limites, nous avons fait tout ce qu'il étoit nécessaire de faire pour prévenir toute contestation à l'avenir. Qu'on se souvienne que nous étions sans alliés, et que nous avions demandé la paix, pour ainsi dire, à chaque porte; et l'on sentira que, pour censurer avec raison les conditions actuelles, il faudroit prouver

qu'il y a, entre ces conditions et celles que nous aurions pu obtenir, une différence capable de compenser la perte de seize ou vingt millions nécessaires pour prolonger la guerre encore une année. Ce qui nous reste suffit pour rendre la nation grande et florissante; mais si les traités actuels ne reçoivent pas la sanction du parlement, aucune administration future ne pourra faire une paix telle que la réclameroient les besoins de la nation.

Les défenseurs des amendements objectoient à cela que la question n'étoit pas de décider si la paix étoit préférable à la guerre, mais bien si, dans les circonstances actuelles, il n'auroit pas été possible d'obtenir de meilleures conditions; et à cette dernière question ils répondoient qu'on ne pouvoit en obtenir de plus désavantageuses. Ce traité, disoient-ils, étoit le plus déshonorant qu'on eût jamais conclu; il rendoit les contrées les plus reculées du globe témoins du démembrement de l'empire; et l'on pouvoit aisément reconnoître en le lisant qu'il ne promettoit pas une paix de longue durée, le préambule et les articles ayant été évidemment rédigés dans un esprit opposé. M. Fox somma en particulier les ministres de produire, ou de l'autoriser à produire lui-même, le traité dont il avoit formé le plan; et si la chambre regardoit d'un œil défavorable ce traité, il consentoit à passer pour un homme capable de conclure une paix pire encore que la paix actuelle.

Lord North, après avoir habilement analysé chacun des traités négociés avec les puissances ennemies, observa que l'on avoit soigneusement évité, jusqu'à l'époque actuelle, de laisser à la France la liberté de fortifier Saint-Pierre et Miquelon, parcequ'au moyen de ces îles

il deviendroit facile à cette puissance de se maintenir aux pêcheries de Terre-Neuve en temps de guerre, et d'y inquiéter les Anglois. L'importance de Sainte-Lucie lui paroissoit bien prouvée, puisque la France avoit remis en équivalent cinq îles conquises. En Afrique, la Grande-Bretagne avoit tout restitué; et dans l'Inde les François avoient recouvré leurs anciens établissements avec plusieurs avantages extraordinaires. Quoiqu'on ne pût faire observer plus long-temps, ajoutoit lord North, toutes les conditions de la paix d'Utrecht à l'égard du port de Dunkerque, encore auroit-il été honorable pour l'Angleterre d'imposer une certaine obligation à la France, et c'étoit impolitiquement que le ministère avoit annulé toute obligation. En entretenant un commissaire à Dunkerque pour empêcher qu'on n'y élevât des fortifications d'aucune espèce, et qu'on n'y creusât aucun port capable de recevoir des vaisseaux portant au-dessus d'un nombre déterminé de tonneaux, la Grande-Bretagne perpétuoit le souvenir de ses victoires, donnoit une grande idée de sa puissance, et tenoit la France humiliée. Si cette couronne n'avoit pas fortifié Dunkerque pendant la guerre, c'est que jusqu'alors elle s'étoit vue contrainte à chaque paix d'en raser les fortifications, et que l'expérience lui avoit appris à s'épargner une dépense inutile. Mais à la première guerre la Grande-Bretagne éprouveroit, à son grand détriment, combien la démolition des murs de Dunkerque étoit nécessaire.

Lord North fit remarquer ensuite que l'Angleterre avoit beaucoup perdu en cédant l'île de Minorque à l'Espagne, et qu'elle avoit montré la plus grande imprévoyance en abandonnant la Floride orientale, deve-

nue bien plus précieuse depuis la perte de la Floride occidentale. Selon lui, la permission de couper des bois de campêche étoit tout-à-fait illusoire, puisqu'on n'avoit assigné aucun district aux Anglois. La valeur des îles de Bahama ne pouvoit être comparée à la valeur des Florides, où l'ennemi trouveroit en outre de nombreux moyens d'inquiéter le commerce anglois de la Jamaïque. L'excellence de ses mouillages, la beauté de son climat, et la salubrité de ses eaux rendoient Minorque plus importante que l'inexpugnable Gibraltar; et l'Angleterre, par la cession de cette île et des Florides, avoit assuré le commerce de l'Espagne et compromis la sûreté du sien.

Plusieurs membres appuyèrent les objections que lord North avoit élevées contre les articles du traité provisoire avec l'Amérique. Le préambule de ce traité, disoit-on, déclare que des convenances et des avantages réciproques en seront la base, et l'on n'y aperçoit que les concessions de l'Angleterre, sans rien voir qui puisse faire soupçonner l'existence de cette réciprocité qu'on annonce; cependant si la nécessité oblige le royaume à accéder à un traité si déshonorant, c'est lui faire une insulte de plus que de parler d'une réciprocité qu'on n'observe pas.

Le vaste territoire cédé si généreusement aux États-Unis, continuoit-on, renferme vingt-quatre nations indiennes de la Nouvelle-Écosse et du Canada, et plusieurs forts que l'Angleterre a fait construire à grands frais. En permettant ainsi aux Américains de s'approcher à la distance de vingt-quatre milles de Montréal, on s'expose à de fréquentes contestations qui pourront devenir des sujets de guerre, au lieu qu'en conservant les

frontières déterminées par l'acte de Québec, on auroit tenu dans un éloignement raisonnable les Américains, et on auroit plus sûrement garanti la paix. En outre, comme si le ministère eût cru ne pas en avoir assez fait en reconnoissant l'indépendance des colonies, il leur a accordé le commerce des pelleteries, et non content de leur restituer Charles-Town, New-York, Long-Island et Penobscot, il leur a abandonné des forts très importants dans des établissements plus reculés.

C'est sans doute encore, disoit-on, en vertu de cette réciprocité prétendue, que nous avons cédé aux Américains le droit de pêcher à Terre-Neuve et dans le golfe de Saint-Laurent, même dans les cantons que nous nous étions réservés; et comme si nous eussions mis un soin particulier à ne rien stipuler en notre faveur, nous ne nous sommes réservé le droit de pêcher sur aucune de leurs côtes, ou dans aucune de leurs baies. Auroit-on jamais pu croire cependant que la Grande-Bretagne, après avoir reconnu l'indépendance de ses colonies, leur auroit fait de pareilles concessions?

Jusque dans les moindres objets cette réciprocité est purement illusoire: il a été convenu que nous retirerions nos armées et nos flottes du territoire des États-Unis; que les prisonniers seroient remis en liberté de part et d'autre, et que nous laisserions dans les places l'artillerie américaine qui s'y trouvoit; mais aucun article ne dit que les Anglois recouvreront leur artillerie. Le droit prétendu de naviguer sur le Mississipi est pareillement illusoire: en effet nous ne pouvons pénétrer jusqu'à ce fleuve, attendu que les Américains en occupent la rive orientale, et que la France ayant cédé à l'Espagne les droits que le traité de Paris lui donnoit

sur la rive occidentale, cette puissance, par suite du traité actuel, se trouve la maîtresse des deux rives à l'embouchure du fleuve. N'est-ce pas là une navigation bien libre, et bien favorable au commerce? et l'Angleterre acquiert-elle autre chose que l'avantage d'être nommée dans le traité?

On adressa ensuite des reproches amers au ministère, au sujet de la condition misérable où se trouvoient les royalistes et les habitants de la Floride orientale. C'est se déshonorer entièrement, disoit-on, et agir avec la dernière barbarie, que de livrer ces malheureux à une puissance irritée, sans avoir obtenu qu'on leur garantît la jouissance de leurs droits civils et religieux; et jamais l'on ne s'est joué si grossièrement de l'honneur, de l'humanité et des principes d'un peuple: enfin la bassesse avec laquelle les ministres adressent d'humbles supplications au congrès en faveur des malheureux royalistes, ne peut être comparée qu'à l'infamie dont ils se sont couverts en abandonnant sans condition les fidèles habitants de la Floride.

On alléguera peut-être, continuoient les adversaires du traité, que le parlement, en déclarant l'Amérique indépendante, a fait lui-même la paix, et qu'il est par conséquent responsable de toutes les concessions et de toutes les restitutions qui ne sont pas approuvées; mais comme le parlement n'a pas donné d'instructions pour la cession de Charles-Town, de New-York, de Penobscot, de Rhode-Island, du fort Détroit, et des pêcheries; qu'il n'a pas ordonné qu'on abandonnât ainsi lâchement les royalistes, et qu'enfin il n'a autorisé en aucune manière de pareils actes; ce n'est pas lui, c'est le ministère qui doit en être responsable aux yeux du peuple.

On observa, en réponse à ces attaques multipliées, que les clameurs de l'opposition étoient d'autant plus violentes qu'elles étoient plus injustes : les hommes ayant coutume en général de se plaindre sans mesure, alors qu'ils se plaignent sans raison. Si l'on considéroit de bonne foi, disoit-on, les conjectures où se trouvoit le royaume, on conviendroit que la paix étoit aussi avantageuse qu'on pût l'espérer, et qu'elle promettoit d'être durable. Les officiers les plus judicieux avoient déclaré que les fortifications de Saint-Pierre et de Miquelon ne devoient donner aucune inquiétude ; et les nouvelles pêcheries des François à Terre-Neuve étoient moins avantageuses que celles qu'ils possédoient auparavant, pendant que leur éloignement des pêcheries angloises devoit rendre les querelles beaucoup plus rares. Si l'on avoit restitué Sainte-Lucie, et cédé quelques établissements dans les Indes occidentales et en Afrique, c'est que l'on s'y étoit vu contraint d'un côté par la nécessité, et de l'autre par les droits incontestables de l'ennemi. Quant aux concessions faites dans les Indes orientales, elles avoient reçu l'autorisation de la compagnie. Sir Henri Fletcher, un des membres du comité secret des directeurs, constata la vérité de cette dernière assertion, et prononça un discours fort habile pour défendre les conditions du traité de paix, après avoir déclaré que le comité dont il faisoit partie dans la chambre indienne avoit unanimement approuvé ces conditions.

Quant à ce qui concernoit l'Amérique, on rappela ensuite à la chambre qu'une de ses résolutions de l'année précédente avoit eu pour objet la cessation des hostilités, le bill qui autorisoit sa majesté à reconnoître l'indépendance des colonies ayant levé toutes les difficultés

qu'offroit la conclusion de la paix; et attendu que l'Angleterre avoit un intérêt particulier à établir, comme une clause du traité, l'union commerciale la plus intime avec les provinces unies, on représenta qu'il auroit été aussi illibéral qu'impolitique de leur refuser rien de ce qu'elles auroient pu raisonnablement espérer. Loin de convenir que les Américains, en cessant d'être sujets de l'empire, eussent perdu leur droit aux pêcheries, les ministres desiroient au contraire qu'on les traitât comme par le passé, qu'on eût pour eux les égards dus à des frères, et qu'on ne leur donnât aucun sujet de regretter leur ancien état. Ils observoient d'ailleurs qu'il auroit fallu entretenir une escadre à Terre-Neuve, uniquement pour en éloigner les Américains, leur pêche se terminant à l'époque où celle des Anglois commençoit.

Comme plusieurs provinces, et en particulier la Virginie, possédoient déja, en vertu de leurs chartes, une grande étendue de territoire vers le nord, et que la limite assignée antérieurement au Canada avoit été un sujet de troubles qu'il n'étoit pas dans l'intérêt des Anglois de voir renaître, on avoit suivi, disoit-on, dans la démarcation des frontières, une ligne qu'indiquoient à la fois la topographie du pays et les principes d'une saine politique. On alléguoit que le commerce des pelleteries n'intéressoit que des particuliers, et que les considérations particulières devoient se taire devant l'intérêt général; d'ailleurs on conservoit encore une portion assez considérable du Canada pour continuer ce commerce avec avantage. On représentoit aussi que les forts cédés à l'Amérique avoient été construits sans prévoyance dans des lieux où les moindres bicoques auroient suffi, et

qu'outre qu'ils n'étoient plus d'aucune utilité pour l'Angleterre, les Américains les avoient presque tous conquis. Pour le fort Détroit, on le remplaceroit à peu de frais par un autre fort élevé sur la rive opposée du fleuve.

Les ministres, continuoit-on, s'intéressoient autant que personne au sort des royalistes américains; aussi l'on avoit obtenu pour eux tout ce qu'on avoit pu demander, sans renoncer entièrement à l'espoir de faire la paix; et le gouvernement se croiroit obligé, sur son honneur, à leur accorder des indemnités, si les recommandations du congrès aux divers états étoient infructueuses. D'un autre côté, l'article du traité qui permettoit de s'occuper sans délai du recouvrement des dettes de l'Amérique, étoit on ne peut plus avantageux aux Anglois (1). M. Dundas prit la parole pour appuyer cette dernière assertion, et déclara que les marchands de Glasgow, créanciers du tiers au moins de ces dettes, avoient adressé des remerciements aux ministres au sujet de cette stipulation.

Après une discussion si long-temps prolongée, les deux amendements proposés passèrent à la majorité de 16 voix (2).

Dans la chambre des lords, le comte de Carlisle proposa un amendement semblable à celui de lord North. Les débats qui s'élevèrent à cette occasion se prolongèrent long-temps avec une aigreur remarquable; mais l'on ne fit que répéter, dans l'attaque et la défense des divers traités, les arguments déja produits à la chambre

Débats dans la chambre des lords.

(1) L'événement a complétement démontré la fausseté de cet argument.

(2) 224 voix contre 208.

des communes. En réponse à une assertion du parti ministériel, que la recommandation du congrès en faveur des royalistes américains seroit couronnée de succès, lord Sackville lut une résolution de la législature de Virginie, passée en conséquence du traité provisoire, où il étoit déclaré que toutes les demandes et requêtes du cabinet britannique, pour la restitution des biens confisqués, étant également contraires aux lois, à la politique et à la justice, ne pouvoient être admises en aucune sorte. Néanmoins l'amendement fut rejeté (1).

Les partis réunis, connus vulgairement aujourd'hui sous le nom de coalition, brûlant de poursuivre les avantages qu'ils venoient d'obtenir, présentèrent, par l'organe de lord Jean Cavendish, une suite de résolutions, où ils avouoient que l'intention de la chambre étoit de ne porter aucune atteinte à la paix, mais où ils déclaroient en même temps que les concessions accordées aux ennemis de l'Angleterre étoient exorbitantes, eu égard à leurs moyens respectifs de poursuivre les hostilités.

Une discussion longue et très animée s'éleva à cette occasion dans le parlement; et ce ne fut pas sans un extrême étonnement qu'on entendit les mêmes hommes qui, durant la guerre, avoient représenté avec le plus d'éloquence la situation déplorable de l'Angleterre et les ressources inépuisables de l'ennemi, tenir, dans cette circonstance, un langage diamétralement opposé. Lord Jean Cavendish décria les sombres rêveries de ceux qui exagéroient sans cesse les dettes, les pertes, les disgraces, et les calamités nationales, sans jeter les yeux sur l'état auquel étoient réduits les ennemis. Leurs

(1) 72 voix contre 59.

finances n'étoient pas moins embarrassées que celles de la Grande-Bretagne; bien plus, on pouvoit mettre en question s'ils seroient capables de trouver des ressources pour la campagne suivante: l'Espagne avoit épuisé ses trésors devant l'inexpugnable Gibraltar; l'Amérique ne pouvoit être formidable que lorsque des armées angloises étoient employées sur le continent; la Hollande étoit dans des circonstances à ne pouvoir s'imposer encore des sacrifices; et la France n'étoit pas moins gênée que l'Angleterre, si toutefois elle ne l'étoit pas davantage. M. Fox raisonna d'après des principes semblables, et soutint qu'aucune guerre n'avoit jamais été si onéreuse à la France; que l'Espagne alloit déclarer sa banqueroute, et que l'Amérique dans sa pauvreté n'offroit aucune ressource pécuniaire. Lord North, plus conséquent avec sa manière habituelle de s'exprimer, fit valoir les mêmes arguments, sur-tout relativement à l'Amérique, et assura que le congrès n'ayant pu lever, dans les différents états, des subsides pour le maintien de la guerre, la Grande-Bretagne n'auroit pas dû redouter ses efforts à l'extérieur, et auroit pu, sans craindre de prolonger la guerrre, se prononcer avec plus de vigueur pour la cause des royalistes persécutés. En effet, dit-il, dans presque toutes les provinces, les habitants ont refusé de payer la taxe imposée par le congrès. Dans le Rhode-Island, le peuple s'est soulevé et a chassé les collecteurs; et dans le Massachuset, le produit de la taxe a été dépensé par la province, et il n'en est entré aucune portion au trésor public. La résolution proposée dans la vue de censurer les ministres fut accueillie à la majorité de 17 voix (1).

(1) 207 voix contre 190.

Lord Shelburne donne sa démission.

L'issue de cette contestation décida du sort de l'administration, et lord Shelburne donna sa démission : cependant il ne fut pas remplacé sur-le-champ, et aucun autre membre du conseil ne donna sa démission avec lui. Le caractère et la conduite de ce ministre furent, dans le cours des dernières discussions, l'objet des plus virulentes attaques, et il ne trouva pour défenseur contre tant d'agresseurs acharnés, que M. Pitt, qui fit de lui un éloge pathétique et animé, dans un discours fort éloquent qu'il prononça. Ce noble comte, disoit-il, comme tout personnage éminent revêtu des fonctions les plus élevées d'un grand état, est à-la-fois un objet de malveillance pour les uns, et pour les autres un objet d'admiration. On a ourdi avec autant de perfidie que d'adresse le tissu des calomnies par lesquelles on a voulu le flétrir ; mais son mérite est autant au-dessus de toute louange, que les artifices employés pour le noircir sont indignes d'être dévoilés. Lorsqu'on l'aura vu descendre du faîte de la puissance et des dignités, et rentrer modestement dans la vie privée, cette supériorité qui maintenant fait le désespoir de ses ennemis, et ce crédit dont on est si jaloux, ne seront plus un obstacle à ce qu'on apprécie justement ses qualités. Il se retirera jouissant d'un calme inaltérable, et content d'avoir contribué au bien-être de ses concitoyens ; et quoique la populace ne fasse éclater pour lui aucun transport, il possédera cette satisfaction intérieure qui naît d'une conscience sans reproche, et d'un esprit bien intentionné. C'est à une consolation pareille qu'il a des titres que rien ne peut invalider, des titres qu'il a chèrement achetés, et qu'avec la noblesse de son caractère et la droiture de son cœur, il est sûr de conserver à jamais.

M. Pitt parla ensuite avec une égale dignité de la retraite dont il étoit lui-même menacé : Jamais, disoit-il, on ne l'avoit vu empressé à solliciter des emplois, et il abandonneroit la conduite des affaires sans éprouver un bien sensible regret. L'intérêt public avoit toujours été l'objet de ses vœux ; mais il ne craignoit pas de l'avouer, il avoit aussi sa part d'ambition : des fonctions élevées, un crédit éminent lui paroissoient, comme à tous les hommes, mériter qu'on les desirât ; et loin qu'il se crût blâmable de penser ainsi, on le verroit jaloux de posséder des emplois, tant qu'on pourroit les acquérir avec honneur et les conserver sans reproche. C'est à des conditions pareilles qu'il ambitionnoit d'être grand et puissant, ambition bien naturelle à un homme qui avoit devant les yeux de si beaux exemples ; cependant il n'hésiteroit pas à renoncer à tout, du moment où son devoir, son pays, sa réputation, ou ses amis, lui rendroient ce sacrifice indispensable ; et on le verroit se retirer, non déçu, ou contrarié, mais triomphant. On pouvoit le dépouiller aisément des privilèges et des émoluments de sa place ; mais jamais on ne pourroit lui faire oublier cet intérêt qu'il portoit à son pays, intérêt qui faisoit le bonheur et la gloire de sa vie, et qu'il conserveroit jusqu'au tombeau. « Avec une consolation pareille, « ajouta-t-il, j'espère avoir bientôt oublié la perte de la « fortune et du pouvoir, quoique je n'affecte pas de les « mépriser.

« *Laudo manentem ; si celeres quatit*
« *Pennas, resigno quæ dedit. . . .*
« . . . . *probamque*
« *Pauperiem sine dote quæro.* »

Cependant la coalition ne triompha point sans avoir

On attaque avec aigreur le rapprochement de lord North et de M. Fox.

à combattre des adversaires acharnés, et elle eut besoin de toute son habileté pour justifier sa conduite. L'époque actuelle, observa M. Powys, est extrêmement remarquable par les confédérations extraordinaires qui ont eu lieu. De grands despotes, sur le continent, se sont déclarés les protecteurs d'une république naissante, et, dans la chambre, les défenseurs les plus déterminés de la prérogative royale, les champions les plus prononcés de l'influence de la couronne se sont unis avec les plus humbles adorateurs de la majesté du peuple et les défenseurs les plus zélés de la constitution britannique. M. Dundas parla dans le même sens, tourna la coalition en ridicule, et lui adressa les reproches les plus piquants. M. Burke, M. Sheridan et M. Lee prirent successivement sa défense, insistèrent avec aigreur sur l'hétérogénéité du ministère, et raillèrent le lord-avocat en particulier de ce qu'on le voyoit assis entre ses adversaires les plus acharnés, M. Pitt et M. Thomas Townshend, et de ce qu'il avoit sitôt abandonné son ancien collégue, lord North.

M. Fox défendit la coalition sur une base plus large et plus libérale. Si des hommes d'honneur se trouvoient d'accord sur les grands intérêts nationaux, il ne voyoit pas, disoit-il, pour quelle raison leur coalition seroit appelée monstrueuse. Il n'y avoit ni magnanimité ni sagesse à nourrir d'éternelles inimitiés; et il n'étoit ni généreux ni honnête de conserver de l'animosité dans son cœur, alors qu'on n'en avoit plus aucun sujet : ainsi la guerre d'Amérique ayant été le motif des longues querelles qui avoient éclaté entre lord North et lui, il étoit juste que cette guerre terminée, la malveillance, la rancune ou l'aigreur qu'elle avoit fait naître, fussent tota-

lément oubliées. « Depuis que je suis l'ami de lord North, « continuoit-il, je l'ai trouvé constamment sincère et « loyal; et pendant qu'il a été mon ennemi, il n'a jamais « démenti la noblesse et la fermeté de son cœur, et ja- « mais il n'a eu recours à ces subterfuges honteux, à « ces manœuvres pitoyables qui détruisent toute con- « fiance entre les hommes, et déshonorent également « l'homme d'état et le citoyen. Pour moi, il n'est pas « dans mon naturel de me plaire dans la malveillance « et la haine, et si mon attachement est éternel, mon « inimitié n'est que passagère: *amicitiæ sempiternæ*, *ini- « micitiæ placabiles*. »

La coalition étant de nouveau attaquée par M. Powys, M. Pitt et sir Cecil Wray, il s'éleva une nouvelle discussion, et ses défenseurs entrèrent pour la justifier dans de plus amples détails. Lord Jean Cavendish, pour montrer qu'une semblable transaction n'étoit point sans exemple, rappela la célèbre union des partis en 1757, union qui sauva l'Angleterre des malheurs où alloit la précipiter l'hésitation des conseils, et la porta à une hauteur de prospérité à laquelle elle ne s'étoit jamais encore élevée. En même temps il avoua avec orgueil qu'il étoit l'un des auteurs de la fusion qui venoit de s'opérer, et déclara qu'il la considéroit comme seule capable d'assurer le salut de l'état. M. Fox reproduisit les arguments qu'il avoit déja présentés; et ajouta seulement que la coalition ne s'étoit formée que parcequ'il étoit devenu indispensablement nécessaire de s'unir, pour donner une nouvelle vigueur à la constitution britannique. 21 fév.

Avant de parler en faveur de la coalition, lord North réfuta les assertions mensongères de quelques membres,

qui avoient insinué qu'il ne devoit sa sûreté personnelle qu'à une excessive indulgence de ses derniers opposants; il rappela que jamais il n'avoit trahi ni son caractère, ni ses partisans, ni ses principes politiques; que jamais il ne s'étoit opposé à ce qu'on recherchât scrupuleusement les plus minutieuses actions de sa vie, et qu'il étoit prêt encore à subir telle enquête qu'on jugeroit à propos; et il déclara que, fort de son innocence, il n'appréhendoit ni censure ni châtiment. Quant à la coalition, il ne voyoit pas qu'on en dût être étonné: lord Jean Cavendish avoit constamment laissé voir un caractère honnête et conciliant, des principes désintéressés et patriotiques, et une volonté ferme et décidée. Les différences d'opinion qui s'étoient manifestées entre cet honorable membre et lui-même n'étoient relatives qu'à des mesures accidentelles, que leur sagesse n'avoit pas empêchées d'échouer; mais il étoit des conjonctures où tous les hommes d'honneur devoient oublier leur animosité de parti, et combiner leurs efforts généreux dans l'intérêt national. « M. Fox, il est vrai, ajoutoit « ensuite lord North, défenseur ardent de la cause qu'il « avoit embrassée, a souvent dirigé contre moi les traits « amers de son énergique éloquence; mais jamais il n'a « mis en question mon intégrité. Jusqu'ici, dans la car-« rière politique, il a déployé le caractère d'un homme « ferme, sincère et loyal; il a montré un naturel bouil-« lant, mais généreux; et pendant que j'admirois la « vaste étendue de ses connoissances, je comptois sur « la magnanimité de son cœur. Comme ennemi, il m'a « toujours paru formidable : mais plus j'avois raison de « le redouter lorsque nos principes étoient opposés, « plus je compte sur l'heureux succès de nos vues,

« maintenant que nous sommes unis d'esprit et de cœur « pour la cause de notre pays ; et je regarde comme un « augure favorable cette circonstance qui réunit au mo- « ment de la paix ceux qui, pendant la guerre, n'avoient « cessé de se montrer opposés. »

Façon de penser du public.

Il étoit possible que de pareils arguments produisissent l'effet qu'on en attendoit : on avoit déja vu plusieurs fois se former des coalitions entre des membres aussi acharnés l'un contre l'autre que l'avoient été lord North et M. Fox ; et pour juger de celle-ci, on pouvoit attendre l'événement, comme on l'attend dans toutes les circonstances semblables. Quand deux hommes d'état, ennemis par leur position, s'unissent dans des vues d'ambition, sans aucune apparence même d'esprit public, on ne doit pas les condamner pour cela ; il faut seulement les surveiller avec une vigilance infatigable, et rechercher minutieusement leurs actions ; mais c'est leur conduite et non leur union qui doit être l'objet des censures. C'est de cette manière qu'il faut considérer un pareil événement ; c'est ainsi du moins qu'on en avoit agi jusqu'alors dans des cas semblables ; et il est probable qu'on en auroit agi de même cette fois, si les partis anciennement opposés à lord North n'eussent changé la façon de voir du public à cet égard. Divisés eux-mêmes d'opinion, et composés d'éléments hétérogènes, ces partis, que leur jalousie et leur manque de confiance réciproque tenoient dans de continuelles alarmes, loin de compter sur la fermeté l'un de l'autre, craignoient que, moyennant des offres raisonnables, ceux dont ils s'étoient plutôt rapprochés qu'ils ne s'étoient unis avec eux, n'abandonnassent leur cause, et ne se rangeassent du côté du ministère. C'est pour cela que l'opposition

témoignoit un violent ressentiment toutes les fois qu'on parloit de la nécessité d'opérer un rapprochement parmi les hommes d'état; et ceux qui avoient ou étoient soupçonnés d'avoir l'intention d'accepter des emplois du gouvernement, étoient en butte aux invectives les plus acharnées, et avoient à essuyer le reproche d'abandonner les principes qu'ils avoient professés, et de trahir la cause de leur pays. M. Fox en particulier avoit manifesté ces sentiments avec toute la chaleur de son caractère; et quoique les hommes sensés fussent indulgents pour cette espèce de violence, il n'en étoit pas de même du public, à qui l'on rappeloit sans cesse les expressions exagérées et virulentes qui lui échappoient, lorsque dans le feu de la discussion il cherchoit à inspirer de la confiance en cette coalition politique. C'est le public que l'on est convenu de prendre pour arbitre dans toutes les contestations de ce genre : il est juge de la réputation des hommes d'état, des alliances qu'ils forment, et des motifs qui les font agir; mais trop souvent il porte son attention sur les individus, lorsqu'il ne devroit avoir égard qu'aux mesures ou aux systèmes qu'ils proposent.

Ce ne fut donc pas une chose bien difficile d'exciter des clameurs continuelles et emportées contre la nouvelle coalition qui s'étoit formée. On lui donna le surnom de *monstrueuse;* on mit tout en œuvre pour ranimer le mépris et la haine que les deux partis s'étoient naguère encore témoignés, et l'on se plut à rappeler tous les bruits défavorables qui avoient couru sur le compte de lord North, et toutes les déclarations que M. Fox avoit prononcées contre lui. Dans aucune autre circonstance de sa vie, M. Fox ne déploya à-la-fois plus de

grandeur d'âme et moins de discernement qu'en cette occasion : le petit nombre de ses partisans lui donnoit peu d'espérance de se ressaisir promptement de l'autorité; mais sa popularité extraordinaire, la gloire dont il s'étoit couvert par une résignation magnanime, et l'aversion dont lord Shelburne étoit l'objet, l'avoient rendu le plus formidable des adversaires. Il seroit inconcevable qu'il n'eût pas senti combien ses ennemis profiteroient, pour nuire à la coalition, de ses déclarations emportées dans le parlement pendant l'administration de lord North; mais peut-être mit-il trop de confiance en son ascendant, et en la prédilection que le peuple lui témoignoit, pour croire que de pareils efforts pussent être suivis d'aucun durable succès. Bientôt cependant il eut lieu de s'apercevoir combien il falloit peu compter sur la disposition du public. Dans une assemblée des électeurs de Westminster, on fit sur sa conduite les recherches les plus minutieuses et les plus sévères; et malgré les démarches de ses amis, et l'éloquence avec laquelle il se défendit lui-même, il eut de la peine à obtenir que sa conduite politique fût approuvée par un vote, pendant que par un autre vote on approuvoit celle de sir Cecil Wray, l'adversaire le plus prononcé de la coalition (1)....

6 mars.

Lord North fit des sacrifices plus grands encore que M. Fox : sa réputation personnelle triomphoit chaque jour davantage des calomnies dont on avoit voulu le noircir pendant qu'il siégeoit au conseil, et chaque jour le nombre de ses partisans grossissoit. Il pouvoit faire pencher la balance politique à son gré; des deux côtés

(1) Remembrancer, vol. 15, p. 205.

on lui adressoit des sollicitations pour l'attirer; quant à lui, il ne faisoit de démarches auprès d'aucun; et l'on voyoit évidemment qu'en gardant en quelque sorte la neutralité, il lui seroit facile d'acquérir une influence prépondérante. Mais il pensa que le gouvernement, s'il restoit exposé aux tiraillements d'une double opposition, s'il étoit contrarié dans ses opérations au milieu de conjonctures si critiques, et entravé dans sa marche vers un ordre de choses plus calme et plus régulier, cesseroit d'être capable d'agir et de se faire respecter. Il sacrifia donc toute vue d'intérêt particulier, et accueillit des propositions qui lui promettoient beaucoup moins d'avantages que ceux auxquels il pouvoit prétendre, et qui devoient l'exposer inévitablement à une médisance plus active.

Interrègne ministériel.

Cette violence qui caractérisoit les appels que l'on faisoit au public, infecta bientôt toutes les sociétés particulières, et excita une fermentation extraordinaire dans tout l'empire. Le premier lord de la trésorerie avoit résigné ses fonctions, et les autres membres de l'administration avoient déclaré qu'ils n'attendoient, pour suivre son exemple, que le moment où l'on pourroit recomposer le conseil. Mais il s'élevoit des difficultés si grandes au sujet de ces arrangements, que les jours et les semaines s'écouloient sans qu'il fût possible de mettre un terme à la vive anxiété du public. Ainsi, dans une conjoncture importante et critique, le royaume n'étoit gouverné par aucune administration responsable, et la confusion et la discorde signaloient les inconvénients de ce mode inconstitutionnel de gouvernement, auquel on donna à cette époque le surnom d'interrègne ministériel. Quatre jours après que la chambre des com-

munes eut censuré différents articles du traité de paix, M. Dundas proposa un ajournement de trois jours, afin de laisser au monarque le temps de recomposer le conseil. Cette proposition fut accueillie; mais quand le parlement reprit ses séances, il ne fut plus question du motif de l'ajournement.

Motions présentées à ce sujet. 24 mars.

Enfin après une longue attente, M. Coke, représentant de Norfolk, déclara que, si le ministère n'étoit recomposé dans trois jours, il proposeroit une adresse à sa majesté. On lui persuada d'abandonner ce projet; mais peu après, la chambre étant remplie plus que de coutume, il proposa d'adresser une requête au souverain pour le supplier de considérer la situation déplorable de l'empire, et de se montrer condescendant aux vœux des communes, en formant une administration qui eût des titres à la confiance publique et fût capable d'opposer des remèdes salutaires aux maux de l'état. Là-dessus s'élevèrent des discussions emportées; les divers partis furent tour-à-tour passés en revue; l'on attaqua et l'on défendit avec chaleur la coalition; et quelques membres ayant censuré la motion de M. Coke, comme empiétant sur la prérogative royale, d'autres accusèrent l'influence secrète, et adressèrent directement leurs reproches à M. Jenkinson. Celui-ci mit autant d'habileté que de bonne foi dans sa réponse; il soutint que la prérogative royale n'étoit pas si bornée que le souverain ne pût maintenir ses conseillers privés à son gré; que l'influence secrète dont on parloit n'avoit jamais existé; et que, lorsqu'il plaisoit à sa majesté de lui demander son avis, il étoit obligé de le donner. Il avoit eu plusieurs fois, depuis cinq semaines, des entretiens particuliers avec le roi; mais il avoit toujours attendu qu'on

l'appelat, et il ne s'étoit jamais occupé que des affaires dont il étoit chargé par son emploi. Cette prétendue influence secréte étoit un leurre au moyen duquel on abusoit la multitude; et ceux qui avoient le plus déclamé contre elle, n'avoient agi de la sorte que pour donner quelque crédit à leurs vues. M. Jenkinson demanda alors à lord North, avec lequel il avoit eu l'honneur de passer dix ans dans le ministère, si cette influence secréte que l'on alléguoit avec une si insidieuse mauvaise foi, avoit jamais existé; il insista pour une réponse expresse à ce sujet, et déclara que, plein de confiance dans les principes d'honneur du noble lord, il étoit prêt à s'en rapporter à sa décision. Il s'attacha aussi à justifier lord Thurlow, dont on avoit dit également qu'il étoit l'un des conseillers secrets.

Lord North répondit à cet appel avec sa franchise ordinaire; dédaignant d'employer des déclarations mensongères ou équivoques pour animer l'esprit du peuple contre un adversaire, il avoua que, durant son administration, il ne s'étoit jamais aperçu qu'aucune influence cachée eût entravé ses desseins, et qu'il n'étoit jamais venu à sa connoissance que M. Jenkinson, dont il avoit souvent reçu des avis, eût rien conseillé à sa majesté qu'il ne pût justifier en public. Il rendit ensuite le même témoignage à lord Thurlow, et déclara qu'il l'avoit trouvé, dans toutes les circonstances, plein de capacité, d'honneur et de loyauté, et qu'il le croyoit digne de remplir la place qu'il occupoit. La motion de M. Coke fut adoptée presque à l'unanimité, n'ayant eu contre elle que quatre voix.

27 mars. Le roi répondit d'une manière gracieuse à l'adresse;

mais les difficultés qui s'opposoient à un arrangement n'étant pas encore levées, le comte de Surrey proposa de prendre une résolution déclarant que l'intervention de la chambre étoit nécessaire dans la conjoncture alarmante où l'on se trouvoit. M. Pitt combattit cette motion, comme peu respectueuse après les promesses du souverain; lord Jean Cavendish et lord North la désapprouvèrent également; et lord Surrey la retira, proposant, à la place, de déclarer par une adresse à sa majesté que tout retard, dans un objet aussi important que la composition d'un ministère, ne pouvoit qu'affoiblir l'autorité du gouvernement, éloigner les arrangements pacifiques, et perpétuer la détresse et la confusion. Il s'éleva à cette occasion des discussions fort animées dans la chambre, et M. Dundas insinua que le chancelier de l'échiquier ayant donné sa démission ce jour-là même, on ne rencontreroit aucune difficulté désormais. M. Pitt avoit toujours déclaré qu'il ne resteroit en fonctions que jusqu'au moment où l'on auroit pu lui trouver un successeur; et aucun parti n'eût été fâché de le voir conserver le même poste, si son maintien avoit pu se concilier avec d'autres arrangements. 31 mars.

Il ne fut rien décidé à l'égard de cette motion, et peu après l'on annonça à la chambre la nouvelle composition du ministère. Le duc de Portland fut nommé premier lord de la trésorerie; lord North et M. Fox, secrétaires-d'état; lord Jean Cavendish, chancelier de l'échiquier; lord Keppel, premier lord de l'amirauté; lord Stormont, président du conseil; et le comte de Carlisle, lord du sceau-privé. 2 avril. Nouveau ministère.

Le grand-sceau fut mis en commission entre les mains

de lord Loughborough, de M. Justice Ashhurst, et de M. le baron Hotham (1). Lord Mansfield fut nommé orateur de la chambre-haute; le lord vicomte Townshend, maître-général; M. Courtenay, intendant-général; et M. Adam, trésorier de l'artillerie; le colonel Fitzpatrick, secrétaire au département de la guerre; M. Burke, payeur des armées; et M. Charles Townshend, trésorier de la marine. Lord Sandwich accepta la charge de maître de la venaison de Saint-James et Hyde-Park; le comte Cholmondeley fut nommé capitaine des gardes à pied; le comte de Jersey, capitaine de la troupe des pensionnaires; et lord Hinchinbrooke, intendant des meutes. M. Wallace et M. Lee rentrèrent dans les fonctions, l'un de procureur, et l'autre de solliciteur-général; M. Sheridan et M. Richard Burke furent faits secrétaires à la trésorerie; et M. Saint-John et le colonel North, sous-secrétaires-d'état. La vice-royauté d'Irlande fut donnée au comte de Northington; M. Guillaume Windham accepta les fonctions de secrétaire, et M. Eden, celles de vice-trésorier de ce royaume.

On établit de nouvelles relations commerciales avec l'Amérique. 28 janv.

L'un des objets les plus intéressants, et dont la décision étoit restée en partie suspendue durant le dernier interrègne ministériel, étoit l'établissement de relations commerciales entre la Grande-Bretagne et l'Amérique; et la législature ne tarda pas à s'en occuper avec soin. Le lendemain du jour où les articles des traités provisoires avoient été soumis à la chambre, M. Hartley recommanda de révoquer sans délai l'acte de réserve. Il insista vivement sur l'importance d'une pareille mesure;

(1) Le duc de Richmond déclara dans une motion que c'étoit violer un statut de Guillaume III que de confier le grand-sceau à des juges. Après de longs débats cette motion finit par être rejetée sans division.

mais les membres même les plus distingués du parlement ne parurent pas s'être arrêtés encore à un système raisonnable et bien fondé. Ils se montrèrent plutôt dans la disposition de compromettre le commerce britannique, afin d'obtenir dans les États-Unis une préférence à laquelle ils attachoient un prix ridicule, tant il étoit exagéré. Le ministère fut blâmé pour n'avoir pas encore soumis à la chambre un projet dans la vue d'assurer à l'Angleterre le commerce des états américains; on témoigna combien l'on appréhendoit les efforts des autres puissances travaillant de concert à ruiner la Grande-Bretagne, et les fraudes que ne manqueroient pas de commettre les marchands de la Nouvelle-Écosse et du Canada; et l'on dit qu'il falloit révoquer non seulement l'acte de réserve, mais établir des lois de navigation pour favoriser les relations commerciales des deux pays.

En conséquence on présenta deux bills à la chambre, l'un pour révoquer l'acte de réserve, et l'autre pour établir des communications provisoires avec l'Amérique. Le premier passa sans beaucoup de difficultés; mais dans la discussion du second, quelques membres éclairés et judicieux rectifièrent l'opinion de la chambre sur l'importance du commerce avec l'Amérique, et lui firent apprécier avec justesse les lois de la navigation britannique, le commerce des Indes occidentales, et les relations commerciales entretenues avec la Russie et d'autres peuples. Lord Sheffield et M. Eden déployèrent une très grande habileté dans ces débats; et le premier rendit bientôt après un service fort important à son pays, en publiant un ouvrage plein de détails précis et de maximes saines et libérales, ouvrage dont le but étoit

de montrer les intérêts véritables de l'Angleterre, et d'assurer ses relations commerciales avec ses anciennes colonies, en les rendant également avantageuses et honorables aux deux états (1). Enfin l'on adopta dans la chambre un bill provisoire, que l'on renouvela par la suite chaque année, où l'on révoquoit certaines formalités gênantes pour les bâtiments américains, et où l'on investissoit sa majesté du pouvoir de régler les rapports commerciaux des deux pays.

Mai. En discutant les affaires relatives à l'Amérique, la chambre porta son attention sur le sort que les royalistes alloient éprouver. On témoigna une grande compassion pour leur infortune dans les débats qui s'élevèrent à l'occasion des articles provisoires du traité de paix; on rappela souvent la conduite du roi d'Espagne, Philippe III, et on la compara à celle des ministres anglois. Dans la tréve qu'il avoit conclue avec les Provinces-Unies, en 1609, ce prince avoit obtenu, disoit-on, pour ses partisans qu'ils jouiroient en toute liberté de leurs biens; et le traité de Munster, en 1648, avoit confirmé ces dispositions favorables; et cependant les royalistes, qui avoient tout sacrifié à l'Angleterre, n'avoient de ressource que dans une recommandation du congrès auprès des législatures provinciales. Le parlement apprit, durant le cours de la session, que, malgré la recommandation du congrès, les royalistes seroient obligés d'abandonner à jamais le continent pour se soustraire à la fureur implacable des républicains. Il crut alors devoir accorder une demi-solde à tous les officiers américains qui avoient servi dans des corps de volontaires, comme

24 juin.

(1) Observations on the navigation and commerce of Great Britain, and of the American states.

un gage de ce qu'il avoit l'intention de faire à l'avenir. 27 juin.
Tous les membres ne jugèrent pas également convenable l'adoption d'une semblable mesure, quoique lord Sheffield eût mis un talent particulier à la défendre, voulant que la loi accordât immédiatement quelque secours aux militaires. Cependant les deux côtés de la chambre montrèrent la même générosité à l'égard des royalistes persécutés, et l'on passa un acte établissant des commissaires chargés de faire une enquête sur leurs services et leurs pertes, dans la vue de leur accorder une indemnité.

Débats à l'occasion de l'emprunt.

Le caractère général de cette session fut l'empressement avec lequel les partis opposés travaillèrent à se rendre populaires. La nouvelle administration fut forcée, par l'exigence des conjonctures, de négocier en toute hâte un emprunt de douze millions pour le service de l'année courante, et de pourvoir aux moyens d'en acquitter les intérêts. Les conditions de cet emprunt devinrent l'objet de la plus âpre censure; et lord Shelburne proposa de les condamner, et soutint avec habileté sa proposition. On s'acharna aussi, d'une manière extraordinaire, contre un acte établissant un léger droit de timbre sur le papier qui seroit employé à faire des reçus et des quittances; et comme il étoit facile d'alarmer les intérêts du commerce à ce sujet, on l'excita à présenter de nombreuses réclamations. Mais le ministère fut heureusement assez ferme pour ne pas renoncer à une taxe qui depuis a été considérablement augmentée, et qui s'est trouvée également avantageuse et productive. Alors cependant elle ne cessa pas de fournir un texte inépuisable d'invectives. 5 mai.

Sur la proposition de M. Burke, on porta un acte

Réformes économiques. pour amender le statut de l'année précédente, qui régloit l'office de payeur-général : et à la demande de M. Pitt, la chambre des communes adopta un bill qui avoit pour objet d'introduire des réformes économiques dans les places de la trésorerie; mais la chambre des lords le rejeta. Différentes motions présentées au sujet des pensions accordées à lord Thurlow, au colonel Barré, et à quelques autres personnages éminents, furent pour les partis une occasion de déployer un grand acharnement réciproque; mais aucune d'elles ne fut
30 juin. accueillie. Un bill proposé par lord Mahon, à l'effet d'empêcher la vénalité des élections, fut pareillement
15 mai. rejeté; et la motion annuelle de l'alderman Sawbridge, qui avoit pour objet la réforme du parlement, éprouva son destin accoutumé.

Pitt demande une réforme parlementaire. Peut-être que le public n'avoit pas compté beaucoup sur le résultat de pareils efforts; cependant, depuis le rejet de la motion que M. Pitt avoit présentée l'année précédente, on avoit fait toutes les démarches imaginables pour engager les corporations de toute espèce, tant celles qui avoient une existence légale que celles qui s'étoient organisées d'elles-mêmes, à se déclarer pour une réforme du parlement. La chambre des communes reçut de nombreuses pétitions à ce sujet, et M. Pitt, étant regardé comme le patron de cette mesure, on ne négligea rien pour l'engager à la proposer avant le changement du ministère. M. Pitt temporisa d'abord fort adroitement; mais enfin le parlement ayant expé-
7 mai. dié les affaires courantes, il obtint que l'on feroit l'appel de la chambre, et proposa trois résolutions : par la première il déclaroit la nécessité d'adopter des mesures capables d'empêcher la vénalité des élections; la

seconde décidoit que, lorsque dans un bourg on pourroit convaincre la majorité de s'être laissée corrompre, le bourg perdroit son privilége, et la minorité seroit autorisée à voter pour le comté; et la troisième portoit que l'on augmenteroit le nombre des membres députés par les comtés et des représentants de la capitale.

En recommandant à la chambre les résolutions qu'il venoit de proposer, M. Pitt fit un éloge animé de la constitution britannique. Il observa que tout le temps où l'Angleterre avoit obéi à un gouvernement parfaitement libre, elle avoit étonné les peuples voisins par l'éclat de ses magnifiques succès; mais depuis quinze ans une suite non interrompue de revers avoit éclipsé sa gloire, et la fortune s'étoit déclarée contre elle du moment où elle s'étoit écartée des principes constitutionnels qui avoient fait si long-temps le bonheur et la force du peuple anglois. Il rappela alors sommairement les efforts que l'on avoit faits dans les dernières années pour satisfaire la nation sur un objet d'une importance si grande: on s'étoit livré à des spéculations hasardées; on avoit présenté un grand nombre de plans de réforme fondés sur des idées exagérées et tout-à-fait impraticables; mais ce n'étoit pas lui que l'on verroit toucher d'une main profane à l'ensemble de la constitution; il trouvoit assez déplorable qu'on eût besoin d'en renouveler quelques parties: cependant plus il avoit de respect pour elle, et de desir qu'elle se soutînt à travers les âges jusqu'aux siécles les plus reculés, plus il sentoit la nécessité de ne pas la laisser tomber en décadence. En conséquence il abandonnoit le principe qu'il avoit soutenu l'année précédente, l'objet qu'il se proposoit en ce moment n'étant pas de changer matérielle-

ment la constitution, mais de faire revivre son esprit.

Entre tous les expédients que l'on avoit présentés pour rajeunir la constitution, et soustraire le parlement à l'influence royale, M. Pitt en avoit particulièrement remarqué trois : le premier consistoit à étendre à tous les citoyens indistinctement le droit de concourir par leur suffrage à la nomination des représentants ; mais quoiqu'une pareille proposition reposât sur le principe que les hommes ne devoient être gouvernés que par les lois auxquelles ils auroient consenti, il la rejetoit et la condamnoit tout-à-fait. En effet, elle étoit injurieuse à la prévoyance des fondateurs d'une constitution établie pour gouverner des hommes libres et non des esclaves ; et si la doctrine qui lui servoit de fondement étoit vraie, tous les électeurs qui auroient voté pour des candidats rejetés, devroient être considérés comme esclaves, et il en seroit de même de tous les représentants qui auroient voté contre des lois adoptées malgré leur opposition. Au lieu de cela cependant les membres du parlement, immédiatement après leur élection, étoient les représentants de tout le peuple, tant des citoyens qui n'avoient pas voté, que de ceux même qui avoient voté contre eux ; tandis que l'innovation proposée établissoit en principe que le peuple n'avoit jamais été constitutionnellement représenté par la chambre des communes, chaque citoyen n'ayant pas individuellement concouru à la nomination de ses membres. Le second des expédients proposés étoit d'enlever leurs priviléges aux bourgs vulgairement appelés *bourgs pourris :* ce projet étoit spécieux sans doute, mais tout en considérant ces bourgs comme une difformité dans la constitution, l'orateur craignoit qu'on ne pût les priver de leurs droits

sans tout ébranler; cependant il ne négligeroit rien dans son plan pour les mettre hors d'état de porter à la constitution aucune atteinte sensible. Ceci le conduisoit naturellement à parler du troisième expédient, qui étoit d'augmenter la chambre d'un certain nombre de représentants envoyés par les comtés et la capitale. Cette mesure lui paroissoit mériter qu'on l'approuvât, parceque les nouveaux membres seroient plus difficilement influencés par la couronne; aussi, quoiqu'il ne prétendît pas régler leur nombre, il pensoit qu'ils ne devoient pas être moins de cent. La chambre seroit plus nombreuse alors qu'on ne le pouvoit desirer; mais il valoit beaucoup mieux qu'elle fût nombreuse, que de voir la liberté menacée et compromise par la funeste influence de la cour. D'ailleurs le nombre des représentants se réduiroit insensiblement à de justes bornes, les bourgs perdant de leurs priviléges du moment où on les auroit convaincus de s'être laissés corrompre.

M. Thomas Pitt appuya cette motion; mais trouvant exorbitant le nombre de cent, il proposa de n'augmenter la chambre que d'un représentant pour chacun des comtés d'Angleterre et de Galles. Repoussant ensuite toutes les insinuations calomnieuses dont il pourroit être l'objet en sa qualité de représentant du *bourg pourri* d'Old-Sarum, il demanda qu'il lui fût permis de faire volontairement le sacrifice de sa place au parlement, et de l'offrir à la constitution comme un tribut; se proposant, dans le cas où son offre seroit acceptée, de demander, en faveur des propriétaires de la banque, le droit de députer deux représentants.

M. Fox parla également à l'appui de la motion; mais il jeta du ridicule sur l'offre de M. Thomas Pitt, qui,

dit-il, ne l'avoit faite que parcequ'il avoit la certitude qu'on ne l'accepteroit pas.

M. Dundas exposa les motifs qui l'engageoient à voter pour la résolution proposée; mais ainsi que M. Thomas Pitt il fut en butte aux sarcasmes de M. Sheridan; qui leur reprocha à tous les deux d'être de nouveaux prosélytes de M. Pitt.

Pendant que les défenseurs de cette mesure se montroient ainsi désunis, les opposants suivoient un mode de conduite plus conséquent et plus raisonné. M. Powys, celui d'entre eux qui obtint le premier la parole, dévoila les artifices qu'on employoit pour exalter les espérances du public, et faire adresser des pétitions au parlement. Il analysa les résolutions des assemblées de comté, et les pétitions présentées à la chambre, et prouva que les mesures proposées n'étoient pas de nature à contenter les pétitionnaires. Il constata que deux associations, appelées, l'une la société constitutionnelle, et l'autre la quintuple alliance, avoient témoigné par leurs publications qu'elles ne seroient jamais satisfaites, si le droit de voter n'étoit également reconnu dans tous les sujets; et il observa ensuite que le nombre total des pétitionnaires ne s'élevoit qu'à vingt mille, et qu'il n'y en avoit aucun des villes de Manchester, de Birmingham, de Sheffield, de Leeds, ou d'Hallifax, quoique ces villes fussent très commerçantes et qu'elles n'envoyassent pas de députés au parlement; il ajouta qu'on avoit retracé avec une éloquence admirable ce temps de bonheur et de vertu, ces jours halcyonniens où l'Angleterre jouissoit d'une représentation égale et fidèle; mais que pour lui, il desiroit qu'on pût lui rappeler sous quel règne on avoit vu une représentation pareille, et à quelle

époque de l'histoire une égalité si parfaite avoit existé.

Lord North combattit la motion présentée, et prononça un discours également remarquable par les traits d'esprit et par les solides argumens qu'il renfermoit. Les pétitions envoyées, alléguoit-il, n'étoient souscrites que par une très foible minorité dans chaque comté; celle du Yorkshire, notamment, n'étoit revêtue que de neuf mille signatures, et celle de Suffolk n'étoit signée que par le shérif seul; ce qui prouvoit bien que le shérif de Suffolk vouloit la réforme, mais nullement que le peuple la demandât. N'y avoit-il pas de l'absurdité à vouloir juger de l'opinion de tous les citoyens du royaume par celle de vingt mille pétitionnaires? Et par quel moyen encore avoit-on obtenu ces pétitions? Ce n'étoit pas le peuple qui les avoit adressées, mais une portion du peuple influencée. En effet, les assises se tenoient deux fois chaque année, et les sessions quatre fois; et à cette occasion le peuple étoit nécessairement rassemblé; mais ce n'étoit point là que l'on avoit été chercher des signatures: c'étoit dans les assemblées de comté, où les faiseurs de projets se rendoient avec leurs discours préparés et leurs pétitions toutes faites, et venoient inviter des citoyens influencés à signer le papier qu'on leur présentoit. Ainsi de pareilles signatures étoient réellement surprises; et comme les citoyens paisibles avoient la prudence de ne pas courir hors de chez eux, il ne restoit plus à la chambre qu'à décider si elle vouloit avoir égard aux demandes d'un petit nombre d'intrigants.

Ensuite, faisant allusion à un discours où l'on avoit insinué que des ministres pervers étoient maintenus dans leurs fonctions par l'influence prépondérante du

trône, et malgré l'opinion des citoyens, lord North ajouta : « Je ne me dissimule point que c'est moi qu'on « paroît avoir en vue dans ces reproches; mais j'espère « que la partie honnête et éclairée de cette chambre « saura voir l'injustice révoltante d'une pareille agres- « sion. Lorsque pour la première fois j'ai été appelé à « l'honneur de siéger au conseil, je n'étois pas un mi- « nistre de fortune, une créature dont le parlement « n'eût pas entendu parler; j'ai été choisi au contraire « au milieu de vous, et vous me connoissiez tous depuis « long-temps. Vous m'aviez accordé vous-mêmes votre « appui; et quand vous me l'avez retiré, j'ai cessé d'oc- « cuper le ministère. Dans mon élévation j'ai été la créa- « ture du parlement, comme dans ma chute j'en ai « été la victime. Je suis venu parmi vous, également « étranger à tous les partis; c'est dans cette enceinte « que vous avez commencé à me connoître; c'est vous « qui m'avez élevé et qui m'avez ensuite abattu. J'ai été « l'œuvre de votre opinion et de votre puissance, et « l'histoire de ma vie politique est un argument qui ré- « futera toujours cette assertion, que la couronne jouit « d'une influence exorbitante qui détruit l'indépendance « du parlement. Que trouverez-vous dans mon histoire « qui soit une preuve de cette influence illégitime du « souverain? Que n'y trouverez-vous pas au contraire « qui ne prouve combien est irrésistible la force de l'opi- « nion? Et du moment que cette opinion est assez puis- « sante pour éloigner tout ce qui lui déplaît, qu'est-il « besoin de cette réforme parlementaire si prônée? Mais, « dira-t-on, continuoit lord North, on peut du moins « accorder au peuple la liberté d'envoyer cinquante

« nouveaux députés au parlement. — Non; je combats
« cette opinion, répondrai-je : — Quand les innovations
« sont commencées, on ignore où elles s'arrêteront;
« — L'impulsion à laquelle on s'abandonne est comme
« la gravité d'un corps qui tombe, et dont la vitesse de-
« vient plus grande dans tous les instants de sa chute.
« En ajoutant cent nouveaux membres, ou seulement
« cinquante au parlement, on feroit pencher la balance
« en faveur des intérêts territoriaux, tandis que ce qui
« fait l'excellence de la constitution des communes,
« c'est que, de même que la législature entière, elle
« maintient impartialement l'équilibre entre les grands
« intérêts divers de l'empire, ceux des propriétaires,
« ceux des commerçants, et ceux des capitalistes. Oppo-
« sons-nous à ce desir extravagant de réforme, répri-
« mons-le dans ses commencements, et comportons-
« nous comme des hommes prudents et déterminés.
« Nous ne sommes pas seulement les députés du peuple,
« nous sommes ses représentants : nous n'avons pas
« besoin qu'il décide avant nous, afin de décider en-
« suite : nous sommes ici comme s'il y étoit lui-même;
« nous y sommes pour nous conduire d'après nos lu-
« mières, et ne suivre d'autre impulsion que celle de
« notre conscience. En un mot, comme on n'a rien
« prouvé contre la constitution, et que l'on n'a fait
« entendre que des déclamations mensongères, je ne
« trouve rien de si méprisable, je le déclare, que cette
« idée d'une innovation dans la forme de ce palladium
« vénérable que tant de siècles ont consacré, et je vous
« conjure de la repousser, si vous ne voulez être con-
« duits à une inévitable ruine. »

La motion fut rejetée à la majorité de cent quarante-quatre voix (1).

17 juin. On présente pour la première fois au parlement une pétition demandant l'abolition de la traite des nègres.

Bientôt après fut discutée superficiellement, dans la chambre des communes, une autre matière de nature à fixer l'attention du peuple. Les quakers saisirent l'occasion que leur offrit la présentation d'un bill relatif à des réglements sur la traite des négres, pour demander au parlement l'abolition entière de ce trafic; mais après une discussion peu étendue, l'ordre du jour fut adopté sur leur pétition. Cet incident mérite d'être mentionné, non qu'il ait rien de remarquable en lui-même, mais parcequ'il donna le premier éveil sur une matière qui devint par la suite le sujet de violents débats, et fut envisagée sous des points de vue bien opposés, tant dans le parlement que parmi le peuple.

23 juin. On forme une maison particulière pour le prince de Galles.

Un message royal demandant pour le prince de Galles, déja parvenu à l'âge de maturité, la formation d'une maison particulière, fut le dernier objet important dont le parlement s'occupa. Sa majesté consentoit à prélever sur la liste civile la somme annuelle de cinquante mille livres sterling en faveur de son héritier présomptif; mais le parlement, considérant que le revenu de la couronne, ainsi réduit, ne pourroit porter aucune nouvelle charge, accorda au roi la somme de soixante mille livres sterling pour équiper le prince d'une manière conforme à sa dignité.

16 juillet. Clôture de la session.

A une époque déja fort avancée de l'année, le roi ferma la session, en remerciant la chambre des communes de la bonne volonté avec laquelle elle avoit pourvu aux besoins du prince de Galles.

(1) 293 voix contre 149.

Il lui témoigna aussi son regret de ne pouvoir lui annoncer la signature définitive des traités de paix. Mais après la signature des préliminaires, il ne restoit de difficultés à vaincre que celles que pouvoient occasioner l'agitation du gouvernement britannique et les prises faites depuis l'ouverture des négociations. On accepta par bienséance la médiation de l'empereur d'Allemagne et de l'impératrice de Russie; mais tous les arrangements furent faits sans leur assistance; seulement ils furent sanctionnés par les attestations déclaratoires de leurs ministres. La France détermina la Hollande à accéder à des préliminaires qui avoient pour base la restitution réciproque de toutes les conquêtes, à l'exception de la ville de Nagapatam, qui fut cédée à la Grande-Bretagne; et le 3 septembre on signa définitivement les traités avec la France, l'Espagne et l'Amérique.

Signature définitive des traités de paix.

2 sept.

LIVRE XLVI.

Coup d'œil sur les puissances qui avoient pris part à la guerre. — État des affaires en Amérique. — La Grande-Bretagne indemnise les royalistes de leurs pertes. — Mouvements alarmants dans l'armée américaine. — Prudence de Washington. — Il résigne le commandement. — Honneurs qu'on s'empresse de lui rendre sur son passage. — Société de Cincinnatus. — Situation difficile où les Américains sont jetés par leurs dettes. — État des affaires en France. — En Espagne. — Et en Hollande. — Conduite des cours impériales. — État des affaires en Angleterre. — Le roi donne audience à M. Adams. — Observations générales.

1783. Coup d'œil sur les puissances qui avoient pris part à la guerre.

Cette lutte, la plus extraordinaire de toutes celles que l'Angleterre ait jamais eu à soutenir, et sur l'issue de laquelle on avoit formé tant de sinistres présages, étant enfin terminée, il ne nous reste plus qu'à comparer l'état de l'empire britannique avec celui des autres puissances, et en particulier de celles qui avoient pris part aux hostilités.

État des affaires en Amérique.

Nous arrêterons en premier lieu nos regards sur l'Amérique, tant à cause de la nouveauté de ses relations politiques avec les autres états, que parcequ'elle avoit été la cause première de la guerre. Des colonies établies durant le calme de la paix, alimentées, protégées et enrichies par leur métropole, avoient méconnu entièrement sa suprématie, et avoient espéré, en quelque sorte, pouvoir rivaliser avec elle. C'étoit à des monarques despotes et catholiques que des républicains protestants étoient redevables de l'appui qui les avoit mis en état de soutenir leurs principes de mépris

et de haine pour la royauté, de méconnoître toutes autres loix que celles d'une assemblée législative, et d'associer avec les idées de liberté et de droit naturel, celles de républicanisme et d'égalité primitive. Mais si la reconnoissance étoit, pour les provinces unies, un motif puissant de rechercher avec empressement l'alliance de la France et de l'Espagne, et de donner une préférence exclusive à ces couronnes, d'autres motifs non moins impérieux les ramenoient à des sentiments de partialité en faveur de la Grande-Bretagne. Aucune portion de leur histoire n'étoit incertaine ou obscure; il n'y avoit pas pour elles de ces époques auxquelles les autres nations sont forcées de rapporter leur origine, et qu'elles appellent ordinairement « la nuit des temps. » Toutes les annales des colonies, tous leurs souvenirs, les entretenoient de leur incontestable origine; et si au fort de la chaleur de l'esprit de parti, on avoit encouragé pour un temps toutes les fausses interprétations de la conduite et des motifs de la métropole, la conformité, plus durable, du langage, des mœurs, des usages et des formes judiciaires, devoient témoigner hautement aux Américains qu'ils étoient redevables à la Grande-Bretagne de leur existence comme peuple, et de leurs plus précieuses institutions sociales. Durant le cours de leur révolution, dans tous leurs projets de nouveau gouvernement, ils s'étoient montrés inviolablement attachés à ces institutions bienfaisantes; ils avoient déclaré que le jugement par jurés, la représentation sénatoriale, la liberté de la presse et la loi d'*habeas corpus*, étoient des droits imprescriptibles de tout citoyen, et non des modes particuliers d'administration; et il étoit naturel de croire que, du moment où ils jouiroient d'une indé-

pendance établie sur une base semblable, tous les motifs naissant d'une conformité entière de principes, de besoins, de sentiments et d'usages, les porteroient à préférer la Grande-Bretagne à leurs nouveaux alliés.

Mais l'on ne pouvoit pas s'attendre à ce que ces causes produisissent des effets immédiats; et quoique, dans les conditions du traité de paix, on eût extraordinairement favorisé les États-Unis, tant à l'égard des frontières et des pêcheries, que sous divers autres rapports, leur situation étoit bien loin encore d'être tranquille et digne d'envie.

Dans le desir empressé que montroient à-la-fois le ministère et le peuple de recueillir des avantages exclusifs de leur liaison nouvelle avec l'Amérique, on s'abandonnoit aux plus extravagantes idées. Au lieu de considérer les États-Unis comme une puissance étrangère, manière d'être qu'ils avoient eux-mêmes choisie, quelques personnes les désignoient sous l'étrange nom de peuple *sui generis;* on préféroit de vains systèmes à l'expérience, de hasardeuses spéculations à des usages constamment heureux, et l'on alla jusqu'à prendre des mesures pour faire annuler l'acte de la navigation, le boulevard de la prospérité nationale (1). Mais l'excellence des formes délibératives de la constitution britannique, et la salutaire liberté de la presse, empêchèrent ce funeste aveuglement de produire aucun déplorable résultat. La sagesse avec laquelle furent discutés les bills présentés au parlement détourna les malheurs que pouvoit entraîner après elle une décision inconsidérée, et la prévoyante temporisation de la couronne

(1) Observations on the commerce of America, by lord Sheffield.

permit de consulter l'expérience, et de ne pas s'en tenir uniquement à une manière de voir extravagante, fondée sur une illusoire théorie. En même temps on combattit avec succès les erreurs populaires par la voie de l'impression, et l'on prouva, par les meilleurs arguments que pussent fournir l'analogie, la comparaison ou le calcul, que l'on recueilleroit les plus grands avantages du commerce avec l'Amérique, non en manifestant un empressement insensé, ou en faisant des sacrifices peu sages, mais en tempérant la libéralité par la prudence, et en maintenant avec fermeté les droits de la Grande-Bretagne, sans repousser avec trop de jalousie cependant les prétentions des provinces américaines (1).

Aussitôt après la signature définitive du traité de paix, les troupes angloises évacuèrent Charlestown et New-York, et tous les autres postes qu'elles occupoient; et Sir Guy Carleton fut élevé, pour prix de ses services, à la dignité de pair, avec le titre de lord Dorchester.

La Grande-Bretagne indemnise les royalistes de leurs pertes.

Le congrès exécuta à la lettre les conditions des articles provisoires, en recommandant les royalistes aux assemblées provinciales dans les termes mêmes du traité: mais ces assemblées n'eurent aucun égard à une recommandation si froide et si différente de celles qu'il leur adressoit autrefois, lorsqu'il les incitoit à prendre les armes; et le soin de pourvoir au sort des royalistes fut entièrement abandonné à la métropole. En vertu de l'acte passé dans la dernière session, on reçut les réclamations d'environ trois mille chefs de famille. Près de deux mille furent entendus et satisfaits en Angleterre,

(1) L'ouvrage le plus remarquable sur cette matière est celui que nous venons de citer. On peut consulter aussi avec fruit l'ouvrage de Georges Chalmers, qui a pour titre: *Opinions on interesting subjects*.

et l'on députa des commissaires vers le reste dans la Nouvelle-Écosse et le Canada. Les motifs de réclamation qui furent admis étoient la perte d'une propriété foncière ou mobiliaire, ou celle d'un revenu provenant d'une charge, d'une profession ou d'un commerce quelconque.

Les réclamations de la première classe s'élevèrent à plus de dix millions sterling; on leur fit subir quelques réductions peu considérables, de manière à laisser aux moins aisés des moyens de subsistance indépendants; et l'on procéda à la liquidation par quartiers (1).

Les réclamants de la seconde classe demandèrent une somme annuelle de cent cinquante mille livres sterling; on leur en accorda cent vingt mille, qui furent constituées en rentes viagères, de vingt à cinq cents livres chacune.

Mouvements alarmants dans l'armée américaine.

Cependant quoique les provinces d'Amérique eussent obtenu l'indépendance et la paix, et converti les dépouilles des royalistes en propriété nationale, leurs troubles n'étoient pas encore terminés, et des calamités d'une autre espèce paroissoient prêtes à fondre sur elles. L'armée, par le secours de laquelle le congrès étoit parvenu à réaliser ses vœux, et qui avoit supporté des fatigues et des privations incroyables, se trouvoit

(1) Voici comment on opéra ces réductions : on ne retrancha rien aux sommes qui ne dépassoient pas 10,000 liv. st.; celles qui dépassoient ce taux jusqu'à 20,000 liv. sterl. éprouvoient une réduction peu considérable; et au-delà de 20,000 l. st. cette réduction alloit croissant à mesure que les sommes devenoient plus fortes. Malgré cela cependant il y eut quelques personnes qui reçurent 50,000 liv. st., quelques autres 70,000 liv. sterl., et une 100,000 liv. sterl. Grand exemple de générosité et de justice, donné par une nation à qui la guerre avoit coûté près de 116 millions sterling.

sans récompense et sans paye, et ne pouvoit obtenir que l'on pourvût d'une manière convenable à ses besoins. Une proclamation anonyme montra toute l'exaspération des esprits, et parut suffisante pour les porter à se faire justice à eux-mêmes, et à méconnoître l'autorité du congrès. Mais Washington détourna par sa prudence et sa fermeté les suites terribles que cette effervescence alloit entraîner après elle. D'abord il s'adressa isolément aux officiers, et mit tout en œuvre pour calmer leurs passions; et ensuite, dans une assemblée générale, il leur peignit, avec de si vives couleurs, l'infamie dont ils se couvriroient à jamais s'ils faisoient aucune démarche qui pût ternir la gloire qu'ils avoient acquise pendant sept années de travaux, qu'ils déclarèrent unanimement qu'aucun genre de détresse ou de danger ne seroit capable d'ébranler la confiance que leur inspiroit la justice de leur patrie, et qu'ils regardoient avec une horreur profonde et repoussoient avec un juste mépris les infames propositions qui leur étoient faites par cette adresse anonyme. La conduite du général Washington, dans cette conjoncture alarmante, mérita les plus grands éloges; le congrès, instruit du danger que l'état avoit couru, offrit aux officiers, au lieu de la demi-solde à vie qui leur avoit été accordée, de leur compter une somme équivalente à cinq ans de paye, ou de leur en faire toucher les intérêts à raison de six pour cent.

Prudence de Washington.

22 mars.

Les officiers satisfaits, le licenciement d'un nombre aussi considérable de soldats présenta de nouvelles difficultés; on les éluda cependant en accordant un grand nombre de congés limités, et en ne rappelant jamais sous les drapeaux ceux qui les avoient obtenus. Ainsi

26 mai.

l'impatience avec laquelle chacun desiroit de révoir sa terre natale, diminua le danger qu'il y avoit à licencier une armée à laquelle on devoit un arriéré de solde si considérable. N'ayant plus la facilité, ni de se rassembler, ni de s'entretenir de leurs griefs, les militaires redevinrent cultivateurs ou artisans, et oublièrent une dette que leur pays étoit hors d'état d'acquitter. Tous cependant ne furent pas si aisés à satisfaire : quatre-
20 mai. vingts soldats des troupes de Pensylvanie se mirent en marche de Lancastre, et après avoir été joints par d'autres mécontents au nombre d'environ trois cents, se présentèrent en bataille devant la salle du congrès à Philadelphie, et menacèrent d'en venir aux extrémités si l'on n'avoit égard à leurs justes réclamations en vingt minutes. Cependant le congrès trouva le moyen de temporiser avec ces mutins, et de donner le temps à Washington de détacher des forces supérieures pour apaiser le tumulte. Plusieurs coupables furent condamnés à mort, d'autres à divers châtiments, mais tous furent ensuite pardonnés.

18 oct. Licenciement de l'armée. Sur la fin de l'année, le nombre des soldats rassemblés en corps d'armée étant considérablement diminué par les congés, le congrès publia une proclamation où il faisoit un éloge magnifique des vertus civiles et militaires que les troupes avoient déployées pendant le cours d'une guerre difficile et périlleuse, où il leur adressoit des remerciements publics pour leurs services longs, importants et fidèles, et où il fixoit le trois novembre pour le jour de leur licenciement. A ce jour il leur offrit quatre mois de paye, qu'il avoit eu bien de la peine à liquider, sur l'arriéré de plusieurs années qui leur étoit dû. La veille de cette séparation, le généra-

lissime publia un ordre du jour où il prenoit congé des soldats ; il y imploroit « les faveurs du ciel pour les « braves qui, à l'aide de la Providence, avoient assuré « à leurs concitoyens la jouissance des biens les plus pré- « cieux, » et annonçoit que « dans l'intention où il étoit « de se retirer il alloit quitter la carrière des armes pour « jamais. » Washington lui fait ses adieux.

Après avoir assisté à un festin magnifique, à l'occasion de l'évacuation de New-York, le généralissime fit à ses officiers les adieux les plus touchants ; ensuite il se rendit à Annapolis, où le congrès tenoit alors ses séances, et ayant prononcé dans le sein de cette assemblée un discours éloquent et pathétique, il résigna son commandement entre les mains du président Thomas Mifflin. Auparavant il avoit remis au trésorier de Philadelphie un compte, écrit de sa propre main, de toutes les dépenses que lui avoit occasionées le service public pendant le cours de la guerre, et qui ne s'élevoient pas à quinze mille livres sterling, et avoit déclaré de nouveau qu'il persistoit dans sa résolution de n'accepter aucune indemnité pécuniaire. 15 nov. Honneurs qu'on s'empresse de lui rendre sur son passage.

Dans sa route d'Annapolis à Mount-Vernon, domaine qu'il tenoit de ses aïeux, il fut salué dans toutes les villes et tous les villages, par des acclamations, des feux d'artifices, des feux de joie, et autres témoignages de félicitation de toute espèce, et reçut d'un peuple ivre de reconnoissance et d'admiration l'hommage des plus affectueuses adresses. Jamais peut-être caractère d'homme ne parut plus grand que celui de Washington à cette époque : c'étoit avec justice que l'on attribuoit le triomphe de la cause américaine à sa persévérance, à sa prudence, à son jugement ; et par son rare désintéresse-

ment il donnoit un exemple auquel on en trouve bien peu à comparer.

Société de Cincinnatus.

Cependant telle est la nature ombrageuse des gouvernements républicains, que lorsque le généralissime et ses officiers proposèrent, pour perpétuer leur amitié, l'établissement d'une société appelée la société de *Cincinnatus*, tout le continent s'alarma : on pensa qu'ils vouloient introduire un ordre militaire dans l'état, et l'on considéra comme un premier pas vers l'établissement d'une noblesse héréditaire leur proposition d'admettre dans cette société les descendants des fondateurs de la liberté américaine. Ce projet, dont aujourd'hui il n'existe plus que le souvenir, rencontra une si vive opposition que l'on renonça à faire durer cette association plus long-temps que la vie des personnes qui l'établissoient (1).

Situation difficile où leurs dettes jettent les Américains.

Quoique les dettes des états américains parussent être peu considérables, les embarras pécuniaires où ils se trouvoient présentoient de très grandes difficultés, même pour un arrangement provisoire, et menaçoient d'arrêter pour long-temps l'essor de la prospérité nationale. Leur dette domestique s'élevoit à environ trente-quatre millions de dollars, ou sept millions six cent mille livres sterling; et ils devoient à la France dix-huit millions de livres tournois qu'ils lui avoient empruntés (2), et dont il étoit convenu que la liquidation

(1) Considerations on the society or order of Cincinnati, by Cassius. On présume que cet ouvrage est de Ædanus Burke, un des chefs de justice de la Caroline du sud. *Voyez* aussi Observations by an obscure individual. Ces deux ouvrages ont été imprimés à Philadelphie en 1783.

(2) 787,500 liv. sterl.

se feroit par termes, en douze années, le capital portant un intérêt de cinq pour cent. Ils devoient en outre à la Hollande cinq millions de florins, ou dix millions de livres tournois (1), qui portoient le même intérêt de cinq pour cent, et qu'on étoit convenu d'acquitter en cinq années. Le reste de leurs dettes étrangères s'élevoit à environ cinq cent mille livres sterling. L'autorité bornée du congrès, et la puissance discrétionnaire des différentes assemblées provinciales, opposoient de grands obstacles à l'acquittement de ces dettes: si la législature générale formoit un plan, quelques-unes des législatures particulières l'adoptoient en entier, d'autres en rejetoient une partie, d'autres enfin refusoient de sanctionner en aucune manière des mesures tendant à confier aux mêmes mains le glaive et les trésors de la nation, et opposoient la force des armes aux agents que le congrès envoyoit pour effectuer la levée des impôts. En vain cette assemblée publioit-elle les exhortations les plus pressantes, en vain invoquoit-elle la foi publique et en appeloit-elle à l'honneur des citoyens; on ne tenoit aucun compte des raisons qu'elle alléguoit, parceque ses demandes lésoient les intérêts particuliers; et l'impuissance du gouvernement, et la mauvaise volonté du peuple, faisoient appréhender sérieusement qu'on ne déclarât une banqueroute générale. Au milieu de semblables alarmes, que redoubloit la violation des engagements les plus saints, la force des obligations particulières diminuoit d'une manière effrayante; les contrats du gouvernement étoient vendus le dixième de leur valeur nominale, et tout n'étoit que spéculation, fraude, injustice, et rapine.

(1) 437,500 liv. sterl.

L'empressement avec lequel les puissances européennes cherchoient à obtenir la préférence dans le commerce si vanté de l'Amérique, ajoutoit encore à ces maux. Les États-Unis étoient inondés de produits manufacturés offerts à des conditions si accommodantes de crédit, que les commerçants en achetoient plus qu'ils n'avoient la faculté d'en payer. Il y en avoit qui contractoient des dettes pour une somme égale à celle qu'ils réclamoient du congrès, et conséquemment la dépréciation journalière des assurances du gouvernement jetoit la même confusion dans leurs affaires. Ceux qui étoient débiteurs de quelques marchands anglois sur des contrats passés avant la guerre, se trouvoient dans une situation plus difficile encore et plus gênée. Il étoit spécifié par les conditions de la paix que tous ces engagements seroient acquittés, et ils ne pouvoient l'être qu'avec de l'argent, puisqu'il n'y avoit aucune probabilité que des créanciers auxquels une guerre longue et hasardeuse avoit causé les plus sensibles dommages, voulussent se contenter d'un papier-monnoie déprécié. Ainsi la rareté des espèces devenoit plus effrayante chaque jour; et cependant, depuis sa séparation d'avec sa mère-patrie, l'Amérique n'avoit plus de moyens d'y remédier. On avoit réglé des traités de commerce avec la Suède, la Prusse et l'empereur de Maroc; mais toutes les démarches dans la vue d'établir des relations commerciales avec la Grande-Bretagne étoient restées quelque temps sans succès. Les communications que les états américains avoient entretenues jusque-là, en leur qualité de colonies, avec les Indes occidentales, où ils recevoient en échange une grande quantité d'or et d'argent, se trouvoient entièrement interrompues par le sys-

tème colonial de l'Angleterre; et cependant ils ne retiroient aucun profit de leur pêche, depuis qu'ils étoient privés de leurs débouchés, et qu'ils ne recevoient plus les encouragements de la métropole. En même temps la foiblesse de leur marine les empêchoit d'user de leur droit de commerce dans la mer Méditerranée, où ils étoient hors d'état de se défendre contre les corsaires d'Alger. Ainsi, pressé de tous côtés par l'infortune, l'indigence et les craintes, le peuple n'envisageoit qu'avec une sorte de dégoût cette indépendance dont on lui avoit présenté des portraits si séduisants; il ne tenoit qu'un rang obscur et précaire parmi les puissances du globe: et jamais on ne l'auroit vu sortir de cette situation déplorable, si l'expérience ne lui eût fait sentir la nécessité d'un gouvernement assez fort pour faire mouvoir à-la-fois tous les membres de la communauté, et assez respecté pour ne point être abandonné aux absurdes innovations de quelques spéculateurs visionnaires. C'est dans ces circonstances que Washington fut tiré de sa retraite, et appelé à diriger par sa prudence des conseils qui ne devoient leur autorité qu'à sa valeur (1): et de ce moment le gouvernement acquit de la consistance et apprit à se faire respecter (2).

Les puissances de l'Europe qui avoient participé sans provocation à une infame conspiration formée contre la Grande-Bretagne, ne trouvoient pas, même dans leurs succès, de grands motifs de se féliciter. Elles avoient réduit une puissance rivale à accepter des conditions de paix que ses propres législateurs avoient censurées;

(1) En 1789.

(2) Ramsay, vol. II, chapitres 26 et 27; Stedman, chapitre 46. *Voyez* aussi l'Annual Register, et le Remembrancer.

mais leur triomphe ne leur avoit procuré à elles-mêmes aucun avantage signalé. Si l'espoir de supplanter la Grande-Bretagne, ou même de rivaliser avec elle dans le commerce avec les états américains, avoit animé leurs efforts, leur attente fut cruellement trompée, même pendant le cours de la guerre, quand M. Laurens employa l'argent que la France avoit prêté au congrès, à acheter des objets manufacturés en Angleterre, se justifiant sur ce qu'il étoit obligé par son devoir à se pourvoir au meilleur compte possible (1); et si elles avoient formé le projet de contraindre l'Angleterre à faire banqueroute, ou de la réduire au désespoir, elles durent être bien étonnées et bien mortifiées de voir que la nation, dans sa justice magnanime, accordoit aux royalistes une somme plus forte que celle qui rendoit insolvables les Américains, et que les particuliers rivalisoient de zèle et d'empressement avec l'état, pour effacer les traces de la guerre, en consacrant des fonds suffisants au paiement des intérêts de la dette, et en donnant au commerce plus d'activité et d'étendue qu'il n'en avoit jamais eu par le passé.

État des affaires en France.

La France, que l'espoir de ruiner l'Angleterre avoit portée sans doute à prendre les armes, trouva, dans les conséquences immédiates de son agression, la juste peine de sa perfidie. L'état de délabrement de ses finances la rendit la proie des charlatans, et un objet de mépris pour l'Europe. En effet le traité définitif étoit à peine signé, que la banque de Paris, appelée la *caisse*

2 oct.

d'escompte, se déclara hors d'état de remplir ses enga-

(1) *Voyez* lord Sheffield's Observations on american commerce, et aussi The Commerce of America with Europe, by Brissot and Claviere, p. 119 de la traduction angloise.

gements. Le peuple s'aperçut alors que le système absurde d'économie que l'on avoit suivi pendant la guerre, et au moyen duquel on prétendoit n'avoir plus besoin d'établir de nouveaux impôts, n'étoit fondé que sur des illusions, et n'entraînoit après lui que déshonneur et que ruine. Plus tard le gouvernement françois eut des motifs bien plus puissants de se repentir d'avoir fomenté la révolution d'Amérique; mais il n'appartient pas à l'historien de signaler d'avance ces importants résultats : il suffit de remarquer que les spéculations auxquelles on s'abandonnoit sur les finances, sur la morale et sur la religion, entretenoient une fermentation dangereuse dans les esprits, tendoient à faire adopter d'autres maximes, et relâchoient tous les anciens liens de fidélité; et que la cause du gouvernement établi perdoit chaque jour de ses partisans, par l'influence et l'exemple de ceux qui, ayant coopéré à la révolution d'Amérique, prenoient des événements qui s'étoient passés sous leurs yeux pour texte de comparaisons humiliantes, et faisoient partager à un parti nombreux, qui se repaissoit d'abstraites théories, l'espoir d'un changement radical, et d'un nouveau gouvernement, qui, s'il n'étoit pas entièrement républicain, seroit du moins formé sur ce modéle.

Pour l'Espagne, elle se trouvoit frustrée de toutes les espérances que lui avoit fait concevoir cette guerre : ses finances étoient dans le plus déplorable état, et elle n'avoit obtenu aucune des indemnités qu'elle desiroit, ni la Jamaïque, ni Gibraltar. Elle restoit dans la plus compléte apathie, attendant le remède de ses maux plutôt du temps que d'aucune mesure; et elle étoit réduite à la condition la plus basse, subsistant sans sys- en Espagne.

tème politique, et n'ayant d'autre volonté que les fantaisies de la France.

et en Hollande.

A peine le parti qui tenoit pour la France eut-il pris de l'ascendant dans les conseils de la Hollande, que cette puissance sentit la vérité des prédictions de Van Beuning, vieux patriote qui avoit combattu avec une énergie opiniâtre la despotique ambition de Louis XIV, et qui lui avoit souvent répété que, du moment où elle romproit son alliance avec la Grande-Bretagne, elle verroit son importance politique anéantie. Elle fut la seule des puissances confédérées qui paya sa trahison de la perte d'une portion de son territoire; sa situation à la conclusion du traité étoit véritablement déplorable; toutes ses colonies, qui étoient tombées au pouvoir de l'Angleterre, avoient été reprises par la France, et restoient entre les mains de cette couronne artificieuse, comme un gage qui devoit lui répondre de son obéissance à toutes les conditions qu'elle trouveroit avantageux de lui dicter. Ainsi, dans la nécessité de se soumettre, la Hollande ne reçut aucune compensation pour la ruine de son commerce et le pillage de ses établissements, et elle eut encore l'humiliation de voir à ses portes Ostende acquérir une importance considérable.

Conduite des cours impériales.

L'empereur d'Autriche, en assurant de nombreux privilèges au port et à la ville d'Ostende, sut profiter de sa neutralité avec adresse; mais, dans le système général de sa conduite, on ne le vit montrer ni magnanimité, ni grandeur. Il ne continua pas de s'opposer aux usurpations des grandes puissances pour maintenir en équilibre la balance politique de l'Europe; loin au contraire de s'engager dans une lutte dont il ne pouvoit retirer aucun fruit, il suivit, de concert avec l'impératrice de

Russie, un plan d'attaque méprisable contre les petits souverains, dans la vue de s'enrichir de leurs dépouilles. Ces deux puissances formèrent bientôt le projet d'attaquer les Turcs; mais comme elles craignoient d'alarmer les autres états, elles saisirent cette occasion de renoncer au nouveau code maritime, et annoncèrent la résolution qu'elles avoient prise à cet égard à l'époque de la conclusion du traité définitif; mais M. Fitzherbert, d'après les instructions que lui transmit sir Jacques Harris, s'opposa à l'adoption d'un pareil système; et convainquit M. de Breteuil qu'il n'étoit pas moins préjudiciable aux intérêts de la France qu'à ceux de la Grande-Bretagne. Le ministère britannique se glorifia dans le parlement d'avoir, par son opposition, empêché qu'on ne décidât d'une manière désavantageuse une question d'une importance si grande; mais M. de Vergennes usa de bien plus d'adresse, et se fit un mérite, auprès de l'impératrice de Russie, d'avoir établi le principe en contestation, par cela même qu'il n'y avoit pas expressément renoncé.

Peut-être est-ce pour avoir donné leur consentement à cet objet, que les cours impériales conçurent l'espérance d'intéresser la Grande-Bretagne à l'agression qu'elles avoient projetée; mais le ministère, n'ayant pas oublié la politique évasive et intéressée qu'elles avoient suivie pendant la guerre, refusa de participer en aucune sorte à leurs desseins, si elles n'adoptoient un mode de conduite plus loyal et plus décisif. M. Fox enjoignit à l'ambassadeur anglois à la cour de Vienne d'observer la plus prudente réserve, et d'éluder adroitement de répondre aux questions qui lui seroient adressées, lui recommandant de mettre toute sa sagacité à découvrir

État des affaires en Angleterre.

la situation véritable des affaires entre le cabinet autrichien et la France, et, s'il voyoit jour à pouvoir dissoudre leur alliance, de travailler de toutes ses forces à hâter un si desirable événement. « Voici en peu de mots, « lui observoit-il, la ligne de conduite qui vous est tra« cée : vous devez tout dire et tout faire pour rompre « l'union subsistant entre la cour de Vienne et la France; « quand cette union sera rompue, vous promettrez des « secours de toute espèce à l'Autriche, si elle veut im« médiatement commencer les hostilités; mais jusqu'à « cette rupture ne promettez rien (1). »

La prudence et son intérêt particulier commandoient à la Grande-Bretagne une conduite semblable, après une guerre coûteuse où elle s'étoit vûe attaquée de la plus injuste manière, et lâchement trahie par des puissances qui lui avoient les plus grandes obligations. La dette nationale s'étoit accrue d'environ cent seize millions sterling; mais la fidélité que l'état avoit mise à remplir ses engagements, dans toutes les circonstances difficiles par lesquelles il avoit passé jusque-là, lui faisoit trouver avec une sorte de facilité des ressources pour assurer le paiement des intérêts de la dette, et finalement en amortir le principal. Cependant les conjonctures demandoient que l'on agît avec beaucoup de réserve, de prudence et de fermeté; la plus légère inquiétude du public sur un objet si délicat pouvant entraîner les conséquences les plus graves.

Le roi donne audience à M. Adams.

On pouvoit tout se promettre de l'honneur national, et du caractère personnel du souverain, qui n'avoit montré quelque éloignement pour la paix que par son

(1) Lettre de M. Fox, secrétaire-d'état, à sir R. M. Keith.

desir de venger la dignité du trône et d'assurer le maintien de ses droits. Il n'avoit consenti qu'avec répugnance à terminer les hostilités; mais cette même fermeté avec laquelle il s'étoit opposé aux conditions d'une paix qui devoit entraîner le démembrement de son empire, il la mettoit à s'en tenir à ces conditions, du moment que la nécessité et la voix du peuple lui avoient fait également un devoir de les accepter. Le roi expliqua avec noblesse et sans détour sa façon de penser à ce sujet, quand M. Adams obtint sa première audience en qualité d'envoyé des États-Unis d'Amérique. Il déclara qu'il redoutoit cette entrevue comme le moment le plus critique de sa vie; cependant il fit au nouveau ministre un accueil bienveillant et gracieux. « Monsieur, lui dit-il, j'ai été la dernière personne de « mon royaume à consentir à l'indépendance améri-« caine; mais, maintenant que je l'ai reconnue, je serai « aussi la dernière personne à consentir qu'il lui fût « porté atteinte. » De si nobles sentiments, d'accord avec la conduite entière du monarque, réfutent victorieusement les calomnies dont on avoit voulu le noircir, et au moyen desquelles on étoit parvenu à rendre la révolte populaire; aussi M. Adams se retira pénétré de la plus profonde émotion, témoigna, avant de quitter le palais, sa reconnoissance pour le gracieux accueil de sa majesté, et lui conserva un vif et sincère attachement pendant le reste de ses jours (1).

Bientôt la fureur des discussions se porta sur d'autres objets, qui n'avoient aucun rapport direct avec la guerre, la paix, ou les finances. Les différents partis

(1) Renseignements particuliers.

soutinrent leurs opinions avec un acharnement et une animosité sans égale; et telle étoit la manie des réformes, qu'on tenta d'ébranler les fondements de la constitution elle-même. Les affaires de l'Inde, au sujet desquelles on se livroit depuis long-temps à des enquêtes nombreuses, réclamèrent bientôt des mesures extraordinaires de la part de la législature, pendant que de nouveaux objets, s'élevant sur l'horizon politique, annonçoient les approches d'une période encore plus importante et plus remplie d'événements que celle que nous venons de présenter au lecteur.

Observations générales.

En reportant nos regards sur les années dont nous venons de tracer l'histoire, nous voyons le royaume en proie aux difficultés les plus graves. C'est une opposition, également habile et formidable, qui dirige ses attaques contre la cour, et renverse en huit années cinq ministères; c'est la populace, qui ne connoît plus aucun frein, et s'abandonne à des violences séditieuses, pendant que les lois semblent trop foibles pour réprimer ses excès; et quand le calme est rétabli dans l'état, une guerre avec les colonies vient enflammer de nouveau les passions du peuple, et cette guerre est, pour les ennemis de la Grande-Bretagne et pour ceux qui devroient être naturellement ses alliés, une occasion de se déclarer contre elle. Cependant l'animosité des partis s'exalte encore, et les Américains révoltés trouvent de zélés défenseurs dans le parlement; la guerre est signalée par des revers, la paix est censurée comme honteuse; et pourtant, au milieu de ces conjonctures difficiles, le commerce acquiert une nouvelle étendue, la justice est régulièrement administrée, les impôts sont levés sans obstacle, et le gouvernement déploie dans sa marche

une vigueur inépuisable et une modération magnanime. Quelle autre cause puissante eût pu produire de si merveilleux effets? quel autre *palladium* que la constitution britannique eût pu maintenir, dans une période si critique, le gouvernement et la liberté? Protégées par cette constitution admirable, toutes les classes de la société ont rivalisé de zèle et d'ardeur pour réparer les maux qu'avoit soufferts la patrie; et en peu de temps le succès a dépassé leurs espérances. Que des coalitions ennemies se déclarent de nouveau contre nous, que les partis se montrent encore acharnés, jamais l'on ne pourra méconnoître les grands intérêts de l'état, la stabilité des lois et la liberté, tant que la Grande-Bretagne ne laissera porter aucune atteinte à la source de sa félicité et de sa grandeur, à son inappréciable constitution.

FIN DU TOME VINGTIÈME.

PIÈCES HISTORIQUES.

PIÈCES HISTORIQUES.

N° I (tome 17, page 56).

Extrait d'une lettre de lord Melcombe à lord Bute, en date du 6 octobre 1761.

Je vous félicite bien sincèrement d'être débarrassé du collégue le plus intraitable; je félicite le roi et le pays d'être débarrassés, celui-ci du plus impérieux serviteur celui-là du plus dangereux ministre. J'entends dire que le peuple est mécontent de ceci.

N° II (*ibid*).

Lettre de lord Bute à lord Melcombe.

Quelques sujets personnels de plainte que m'eût donnés l'administration qui tombe, je suis loin de regarder sa dissolution, dans la conjoncture présente, comme favorable aux affaires du roi. Sans remonter aux causes de la guerre, il suffit d'observer qu'elle est nationale, et que l'honneur nous fait un devoir de soutenir nos alliés. Il est impossible, mon cher lord, que vous ayez pour cette guerre plus d'aversion que moi; mais comme nous avons affaire à un ennemi perfide, dont tout récemment encore nous avons éprouvé les infames prévarications, il nous faut redoubler de vigueur et de courage, si nous voulons l'amener à une paix telle que nous

avons droit de l'attendre après des conquêtes réitérées; telle enfin que je puisse, comme principal ministre responsable, y attacher mon nom sans me compromettre. Ainsi le changement d'un ministre ne peut, quant à présent, apporter aucun changement remarquable dans les mesures. Je souhaite la paix, mais je ne l'implore pas: et ce n'est de ma part ni orgueil ni soin de ma propre sûreté (quoique ces deux motifs pussent être allégués sans honte); cela tient uniquement à ma conviction profonde que le moyen d'avoir la paix n'est pas de la solliciter. En vérité, mon cher lord, ma situation, de tout temps difficile et périlleuse, l'est maintenant bien davantage. Je sais que je ne suis point étranger aux propos qu'on tient dans cette grande cité: *si nous avons perdu notre ministre favori*, répète-t-on, *la faute en est à lord Bute, qui par sa position auprès du roi pouvoit empêcher cet évènement*; *lord Bute nous répond des conséquences.* Tout cela tient mon esprit en haleine, fortifie mon ame loin de l'alarmer, et m'inspire non seulement de la prudence, mais encore de l'ardeur et de la résolution.

N° III (tome 17, page 85).

Le roi de Prusse au roi Georges III.

(La lettre est en françois dans l'original.)

A Breslaw, ce 22 janvier 1762.

MONSIEUR MON FRÈRE,

La longueur de la campagne dernière, et différentes fatalités survenues de suite, m'ont empêché d'écrire

plus tôt à votre majesté. A présent voilà l'impératrice de Russie morte; et le grand-duc, qui m'a témoigné en toute occasion de l'amitié, est sur le trône. Je suis persuadé que, pour peu que le sieur Keith sache profiter de ces circonstances, il en pourra tirer un parti avantageux. Pour moi, je ne doute pas que cette année-ci ne soit plus heureuse que les précédentes, et ne nous mette en état d'obliger nos ennemis à des conditions de paix plus honorables pour nous que les lois arrogantes qu'ils vouloient nous prescrire. La déclaration de guerre des Espagnols est, selon moi, avantageuse à l'Angleterre, en ce que la grande supériorité de la flotte britannique triomphera des Espagnols comme des François. Quelle gloire pour le régne de votre majesté de rendre par là sa nation la dominatrice des mers, sans contradictions, et à nous tous d'avoir résisté et de nous être soutenus contre les forces réunies de toute l'Europe! Il n'est question que d'un peu de constance et de fermeté pour terminer cette funeste guerre à l'avantage de l'Angleterre et de ses alliés; mais il faut persévérer jusqu'au bout; je vois encore des difficultés sans nombre; elles m'encouragent au lieu de me rebuter, par l'espérance de les vaincre. Personne ne prend plus d'intérêt que moi à la gloire et à la prospérité de votre majesté; je la prie d'en être convaincue, ainsi que de la haute estime avec laquelle je suis,

Monsieur mon frère,

De votre majesté,

Le bon frère,
Frédéric.

Lord Bute à MM. Keith et Wroughton.

MESSIEURS,

Je vous félicite sincèrement des symptômes qui se sont manifestés d'un changement dans les mesures de votre cour; changement si desirable dans l'intérêt de l'Europe. Je ne dois pas vous laisser ignorer la satisfaction particulière avec laquelle le roi a reçu les détails que vous avez transmis, touchant les dispositions amicales de l'empereur actuel à l'égard de sa majesté prussienne, son éloignement visible pour la France, et par-dessus tout son intention de ne rien négliger de ce qui est en son pouvoir, pour amener une paix raisonnable entre les puissances belligérantes.

C'étoit là le point capital dans les instructions que sa majesté me prescrivit de vous adresser, au premier avis de la mort de l'impératrice, et c'est toujours ce que le roi veut que vous recommandiez avec le plus grand zéle : nous espérons que sa majesté impériale y emploiera tout son crédit et toute son influence, particulièrement auprès du roi de Prusse. Les rapports que vous avez faits, et ceux que nous avons reçus de M. Mitchel, au sujet des motifs qui font présager une réconciliation entre ces deux cours, ne pouvoient manquer de causer ici beaucoup de plaisir; mais je dois vous faire observer que ce plaisir tient principalement à l'espoir que l'empereur aimera mieux exhorter sa majesté prussienne à terminer, à des conditions raisonnables, sa guerre avec l'impératrice-reine, que l'encourager à la poursuivre.

Je suis, avec autant de confiance que de considération,

MESSIEURS,

Votre très obéissant serviteur.

Lord Bute à MM. Knyphausen et Mitchel.

(Cette lettre est en françois dans l'original.)

A Saint-James, ce 26 février 1762.

MESSIEURS,

Comme vous sembliez souhaiter d'être mis en état de dépêcher votre courrier ce soir même, je n'ai pas voulu différer de m'informer de la réponse qu'il plairoit au roi que je vous rendisse sur les instances pressantes que vous avez faites dernièrement au sujet du subside, et l'ayant fait ce matin, je vais en conséquence vous faire part des intentions de sa majesté là-dessus, afin d'éviter les méprises qui se peuvent glisser dans les rapports de ce qui se traite en des conférences, et pour que vous en puissiez rendre un compte authentique au roi votre maître.

Je vous dirai donc que sa majesté se trouve encore portée d'inclination, comme auparavant, de fournir l'aide pécuniaire, en question, au roi de Prusse; mais comme le grand événement que nous avons vu arriver dans le Nord a opéré un changement qui semble promettre les plus grandes facilités à sadite majesté, pour l'amélioration de sa situation présente, en la tirant de ces dangers multipliés auxquels elle s'étoit trouvée ex-

posée, le roi souhaiteroit que le secours qu'il voudroit prêter à ce prince dût plutôt aider à la conclusion de la paix qu'à la continuation de la guerre.

C'est dans cette vue que sa majesté a attendu, avec tant d'impatience, la lettre que vous avez tant de fois annoncée de la part du roi de Prusse, comme aussi les éclaircissements qu'elle avoit demandés par le canal de son ministre à Magdebourg.

Les voilà enfin arrivées ces dépêches de M. Mitchel, mais sans avoir apporté la moindre ouverture dans aucun des points essentiels qui en sont le sujet, qui pût satisfaire à la juste attente du roi. Je suis obligé d'en dire autant par rapport à ce que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer des instructions de sa majesté prussienne, qui ne s'ouvre le moins du monde au sujet des conditions particulières sur lesquelles elle voudroit conclure la paix; se bornant, au contraire, aux expressions générales de sa disposition à conclure sur un pied qui seroit conforme à ses intérêts et à sa gloire.

Il est vrai que, par une lettre de plus fraîche date, M. Mitchel nous apprend la mission d'une personne accréditée et munie des pleins pouvoirs dudit roi à la cour de Russie, et que sa majesté a bien voulu lui faire savoir que c'étoit pour s'en servir si l'occasion se présentoit. Elle ne s'explique pas davantage, et ne fait la moindre communication au roi des instructions particulières qu'elle auroit données à ce ministre.

Vous jugez bien, messieurs, qu'un silence si extraordinaire, par rapport à un objet qui intéresse les deux cours à un tel point, ne sauroit être regardé qu'avec beaucoup de surprise par sa majesté; je vous assure pourtant qu'il ne l'a nullement fait changer de résolu-

tion. Mais elle continue d'espérer que le roi votre maître se déterminera enfin à lui faire part de ses idées au sujet de la paix, et elle se flatte en même temps qu'elle les trouvera propres à faciliter l'obtention de ce but tant desirable.

Dès que le roi aura eu cette consolation, il ne se perdra pas un jour à *moyenner* à sa dite majesté la remise des six-cent soixante-dix mille livres sterling. Et comme ces sentiments et cette intention du roi ne sont pas seulement raisonnables en eux-mêmes, mais qu'ils se trouvent aussi marqués au coin de l'amitié et de l'attention les plus parfaites envers sa majesté prussienne, je me flatte qu'une telle ouverture ne sauroit manquer d'être reçue avec la même cordialité avec laquelle on la fait, et qu'il y sera répondu d'une manière à lever toutes les difficultés qui subsistent actuellement; événement qui me réjouira infiniment en mon particulier.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite,

BUTE.

Le roi de Prusse au roi Georges III.

(Cette lettre et la suivante sont aussi en françois dans l'original.)

A Breslaw, ce 12 mars 1762.

MONSIEUR MON FRÈRE,

Les nouvelles qui viennent de Pétersbourg depuis la mort de l'impératrice, sont si favorables que je les communique avec joie à votre majesté. Le nouvel empereur est entièrement disposé à la paix. Les soins de M. Keith

ont beaucoup contribué à entretenir cette disposition avantageuse. J'ai envoyé le baron Goltz à Pétersbourg, pour complimenter ce prince sur son avénement au trône, et il est en même temps chargé de pleins pouvoirs pour signer la paix, si l'empereur y consent. Cette négociation passe par les mains de M. Keith : l'Angleterre n'a pas été en guerre contre la Russie, et les intérêts de votre majesté ne peuvent rien souffrir de cette paix; de sorte que je n'ai aucun reproche à me faire, et je suis même persuadé qu'elle sera bien aise de cét événement. Voilà la grande alliance séparée: c'est un très grand article; si avec cela nous parvénons à pousser la cour de Vienne vigoureusement, il faudra bien qu'elle prenne enfin des sentiments plus modérés qu'elle n'en a marqué jusqu'ici, et son consentement à la paix entraînera infailliblement celui de la France. J'ai regardé de tout temps la reine de Hongrie comme la promotrice de la guerre présente, et votre majesté verra que la guerre ne finira que lorsque cette princesse commencera à craindre pour ses propres états. Je souhaite d'avoir toujours des nouvelles agréables à marquer à votre majesté ; je la prie cependant de croire que personne ne prend plus que moi de part à ses intérêts, étant avec le plus grand attachement,

MONSIEUR MON FRÈRE,

De votre majesté

Le bon frère,
FRÉDÉRIC.

Réponse de Georges III au roi de Prusse.

A Saint-James, ce 30 mars 1762.

MONSIEUR MON FRÈRE,

En remerciant votre majesté des deux lettres qu'elle a pris la peine de m'écrire le 22 de janvier et le 12 du courant, je la félicite très sincèrement de l'heureux changement arrivé en Russie, et particulièrement sur la déclaration faite, le 23 du mois passé, par cet empereur aux cours de Vienne, de Versailles et de Stockholm. La résolution qu'a prise ce digne prince de faire connoître à tout le monde ses sentiments par rapport à la guerre présente, et son intention de contribuer, de tout son possible, au rétablissement d'une paix générale, m'a été infiniment agréable, et ma façon de penser sur ces grands objets y correspond entièrement; je ne manquerai pas de coopérer, par tout ce qui pourra dépendre de mes soins, à un dessein si salutaire. En même temps, je prie votre majesté d'être persuadée que je souhaite toujours également de pourvoir à son assistance. Elle voit pourtant combien mes facultés diminuent de jour à autre, ensuite de la nouvelle guerre où je me trouve engagé, et des secours indispensables pour le soutien de mon bon et ancien allié le roi de Portugal. Ce n'est pas que, dès que votre majesté m'aura confié les moyens dont elle se propose de se servir pour l'obtention de la paix, je ne sois résolu de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour aider à sa réussite. Je suis avec la plus parfaite estime,

MONSIEUR MON FRÈRE,

De votre majesté

Le bon frère, GEORGES.

N° IV (tome 17, page 202).

L'histoire primitive de l'île de Man est enveloppée d'une obscurité profonde. Lors de l'expulsion des Norwégiens, les anciens registres de l'île furent transportés à Drontheim en Norwége; et les recherches qu'on a faites, dans ces derniers temps, ont donné la certitude qu'ils furent accidentellement détruits par le feu. Cette île paroît avoir été autrefois un royaume absolu.

N° V (tome 17, page 216).

Voici un passage d'une lettre écrite en novembre 1765 par une personne marquante d'Amérique à un Anglois d'un rang distingué : « Mes compatriotes veu-« lent à toute force une entière exemption de taxes ; et « indépendamment de la justice de leur cause, diverses « considérations concourent à les animer de l'espoir du « succès. Vos embarras actuels, qu'ils se flattent d'ac-« croître encore par leur économie et par les encou-« ragements donnés à leurs propres manufactures ; la « privation des ressources que vous tiriez de ce pays ; « la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'entre-« tenir une armée permanente en Amérique ; la convic-« tion qu'un grand nombre de vos ouvriers, manquant « de travail chez vous, en iront chercher chez eux ; le « rapide accroissement de leurs forces joint à la certi-« tude de voir vos troupes s'affoiblir par la désertion : « tout cela les remplit d'audace. Ajoutez-y leur union ; « songez qu'il n'est pas d'homme ici qui n'excite son « voisin ; que chaque colonie s'entend avec la colonie « voisine ; enfin que nous sommes Anglois ; et que nous « voulons être libres. »

FIN DES PIÈCES HISTORIQUES.

NOTES.

PRÉCIS DES LETTRES

RELATIVES A L'INTERVENTION DE LA FRANCE ENTRE LA RUSSIE ET LA PORTE OTTOMANE.

(Tome 18, pag. 204 et suiv.)

Lord Stormont, ambassadeur à Paris, au secrétaire-d'état.

Mars 1773.

Dans sa longue conversation avec le duc d'Aiguillon, le jeudi 30 mars, ce ministre lui lut une partie d'une dépêche de M. Durand, en date du 3 mars; il s'appesantit longuement sur les vues ambitieuses de la Russie, sur ses demandes à la Porte, et sur son dessein de régner despotiquement dans le nord, en réglant le gouvernement de la Suéde, et en attaquant ce royaume de concert avec le Danemarck. Il lui dit que la France ne pouvoit souffrir lâchement qu'on traitât de cette manière son ancienne alliée; qu'elle devoit soutenir la Suéde si elle étoit attaquée; et que cette détermination lui étoit également conseillée par son intérêt et par son honneur. Lord Stormont répondit que tout dépendoit de la manière dont la France vouloit soutenir la Suéde, et qu'il y en avoit une à laquelle l'Angleterre ne pouvoit être indifférente; que le roi desiroit éviter tout ce qui pourroit troubler la bonne intelligence, et que, comme ambassadeur, il faisoit des vœux pour que la France ne heurtât point *la pierre d'achoppement.* Le duc d'Aiguillon dit que nous faisions toujours suivre nos protestations amicales d'une déclaration dont le but étoit de contraindre la France à renoncer à son honneur, en aban-

donnant son ancienne alliée, au moment où elle étoit menacée de destruction, et que la France ne pouvoit y consentir. Lord Stormont, s'apercevant que le duc d'Aiguillon paroissoit espérer que l'Angleterre n'en viendroit point aux dernières extrémités, déclara positivement que, si une flotte françoise paroissoit dans la Baltique, elle y seroit à l'instant suivie d'une flotte angloise. Il proposa que la France donnât des secours d'une autre nature; et il observa que, si les deux flottes entroient dans la Baltique, la flotte françoise ne seroit réellement d'aucun secours pour la Suède, ce qui équivaudroit à une neutralité de part et d'autre. Non, dit le duc, car alors l'honneur de la France sera intact. Lord Stormont expliqua clairement qu'il n'avoit point dit que la flotte angloise qui suivroit la flotte françoise dans la Baltique l'y attaqueroit, mais seulement qu'il ne pouvoit répondre de ce qui résulteroit de la présence des deux flottes dans les mêmes mers. Il pensoit avoir laissé le duc d'Aiguillon entièrement convaincu que les Anglois étoient déterminés à faire ce qu'ils avoient souvent déclaré; mais il craignoit que la France ne se fût trop avancée pour reculer. Tenons-nous sur nos gardes, ajoutoit-il, et montrons-nous prêts à faire la paix ou la guerre: cette conduite fera plus que toutes les déclarations.

(PARTICULIÈRE.)

Paris, 24 avril.

Un conseil a été tenu à Versailles le 28 mars. Le duc d'Aiguillon y a annoncé que la Suède demandoit instamment les secours promis. On lui répondit qu'il pouvoit arranger l'affaire avec les contrôleurs-généraux des finances. Il répliqua que la Suède n'accepteroit point un subside, mais qu'elle insistoit pour avoir un secours *de force armée*. Quelques membres du conseil s'y opposèrent avec force: ils alléguèrent que les autres grandes puissances ne verroient point une pareille mesure avec indifférence, et qu'il pouvoit en résulter une guerre générale. Le duc persista dans son opinion, et dit qu'on pou-

voit dans un mois équiper une flotte de quatorze voiles; que l'Angleterre ne s'y opposeroit pas, et que la Hollande seconderoit cette mesure. Le roi de France étoit mécontent, et les membres opposants se turent après avoir donné leur avis. Le duc d'Aiguillon l'emporta, et on envoya à Brest l'ordre d'armer douze vaisseaux de ligne et deux frégates, qui devoient avoir à bord sept mille marins. Ce nombre excédoit tellement le nombre accoutumé, qu'on crut que les officiers et les soldats y étoient compris sous le nom de marins. Le 4 avril, au matin, l'ambassadeur anglois fut informé que l'armement de Brest n'auroit pas lieu, mais qu'on avoit envoyé à Toulon l'ordre d'armer, dans le plus court délai, douze ou treize vaisseaux, sous prétexte d'exercer les marins. On ajoutoit expressément que les sept mille marins pour Brest n'étoient point contremandés.

(PARTICULIÈRE.)

Paris, 7 avril 1773.

Dans la conférence du 6 de ce mois, le duc d'Aiguillon dit au lord Stormont qu'il pouvoit regarder l'armement à Toulon comme certain et en faire part à sa cour, et que l'ordre en étoit expédié. Il ajouta ensuite: Ce sera une flotte d'évolution, comme nous en avons eu l'année passée.—Longs raisonnements de part et d'autre. — Lord Stormont déclara, avec une fermeté convenable, que, quoique dans la première conférence il n'eût pas parlé de la Méditerranée, sa réponse ne s'appliquoit pas moins à cette mer qu'à la Baltique. Il demanda au duc s'il étoit positivement vrai que la flotte n'eût d'autre but que de faire des évolutions. Le ministre françois répondit qu'en effet c'étoit le projet, mais qu'il étoit possible qu'elle *passât au secours de la Suède.*

(PARTICULIÈRE.)

Paris, 21 avril 1773.

Lord Stormont avoit appris que, dans un conseil tenu le 12 avril, le duc d'Aiguillon avoit rendu un compte sincère de

leurs conversations, et que la résolution du conseil avoit *été* unanime. Cette unanimité lui faisoit espérer qu'elle étoit modérée. Vers la fin de la semaine, le 15 ou le 16, on annonça à Paris que l'armement à Toulon étoit suspendu ou considérablement diminué. Cette nouvelle fut confirmée par une lettre du dimanche soir, 18. Le 20, l'ambassadeur anglois vit le duc, qui lui dit dans la conversation: *Aussi avons-nous donné ordre de suspendre l'armement de Toulon.* Il ajouta que deux frégates seulement partiroient pour l'Archipel, et trois vaisseaux de ligne pour retourner au port de Brest, auquel ils appartenoient. L'armement des autres neuf vaisseaux et des frégates destinés pour la flotte d'évolution devoit être suspendu jusqu'à la fin de l'été. Il espéroit qu'alors leur équipement ne causeroit aucune inquiétude. M. de Guines avoit ordre de l'annoncer. Il ajouta qu'on avoit donné contre-ordre pour les marins qui devoient être envoyés à Toulon; que ceux qui y étoient déja arrivés et qui appartenoient à la Provence et au Languedoc, retourneroient dans leurs foyers; que les marins venus de Bordeaux seroient employés à conduire les trois vaisseaux à Brest. Le même jour il dit à plusieurs ministres étrangers que l'armement étoit suspendu jusqu'au mois de juillet.

24 avril 1773.

Lord Stormont eut une conférence avec le duc d'Aiguillon le 26 avril. Le ministre commença par lui dire: Je sais, mylord, que vous faites un armement considérable. L'ambassadeur répondit que cet armement n'avoit eu lieu que par suite de celui de Toulon, et que *leurs démarches régleroient les nôtres.* Cette phrase avoit pour but de lui faire entendre que le dernier changement dans les résolutions de la France en produiroit un également dans celles du cabinet anglois. Lord Stormont pensoit qu'il seroit à propos de les laisser abandonner leur projet comme ils le voudroient, puisqu'ils y paroissoient disposés.

Paris, 30 avril et 1er mai 1773.

Lord Stormont eut une conférence avec le duc d'Aiguillon, le 30 avril, pour éclaircir le malentendu. Le résultat de cette entrevue fut que le duc déclara de nouveau que l'armement étoit suspendu; que ce qu'il avoit dit, et ce que le comte de Guines avoit écrit, étoit absolument la même chose; que comme ils n'armoient jamais aucun vaisseau dans le port, dire que leurs vaisseaux resteroient dans le port, c'étoit dire qu'ils ne seroient point armés. Il ajouta qu'il avoit vu les ordres donnés par M. de Boyne, et qui portoient formellement de ne point armer jusqu'à nouvel ordre: il répéta ce qu'il avoit dit le 20 avril sur la destination des marins, et ajouta que, le 30 avril, M. de Boyne lui avoit fait observer qu'il valoit mieux contremander la confection des biscuits, et qu'il alloit donner des ordres en conséquence.

FIN DES NOTES.

TABLE

Des Livres et Sommaires contenus dans le vingtième Volume.

LIVRE XXXV.

LIVRE XXXVI.

LIVRE XXXVII.

LIVRE XXXVIII.

LIVRE XXXIX.

LIVRE XL.

LIVRE XLI.

LIVRE XLII.

LIVRE XLIII.

LIVRE XLIV.

LIVRE XLV.

LIVRE XLVI.

PIÈCES HISTORIQUES.

NOTES

correspondantes à quelques passages du dix-septième volume.

FIN DE LA TABLE DU VINGTIÈME VOLUME.

